This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 1,085,174

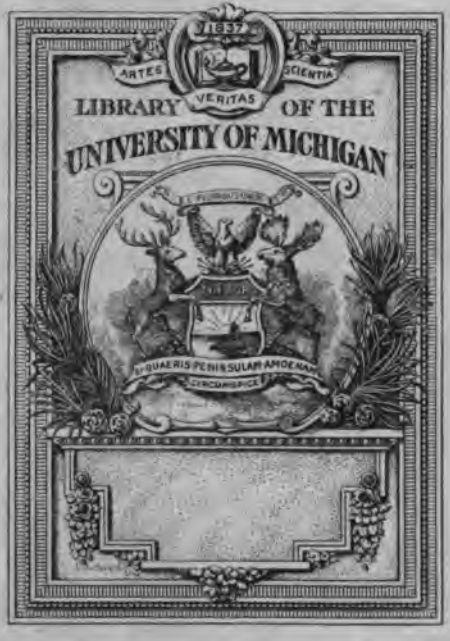
1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

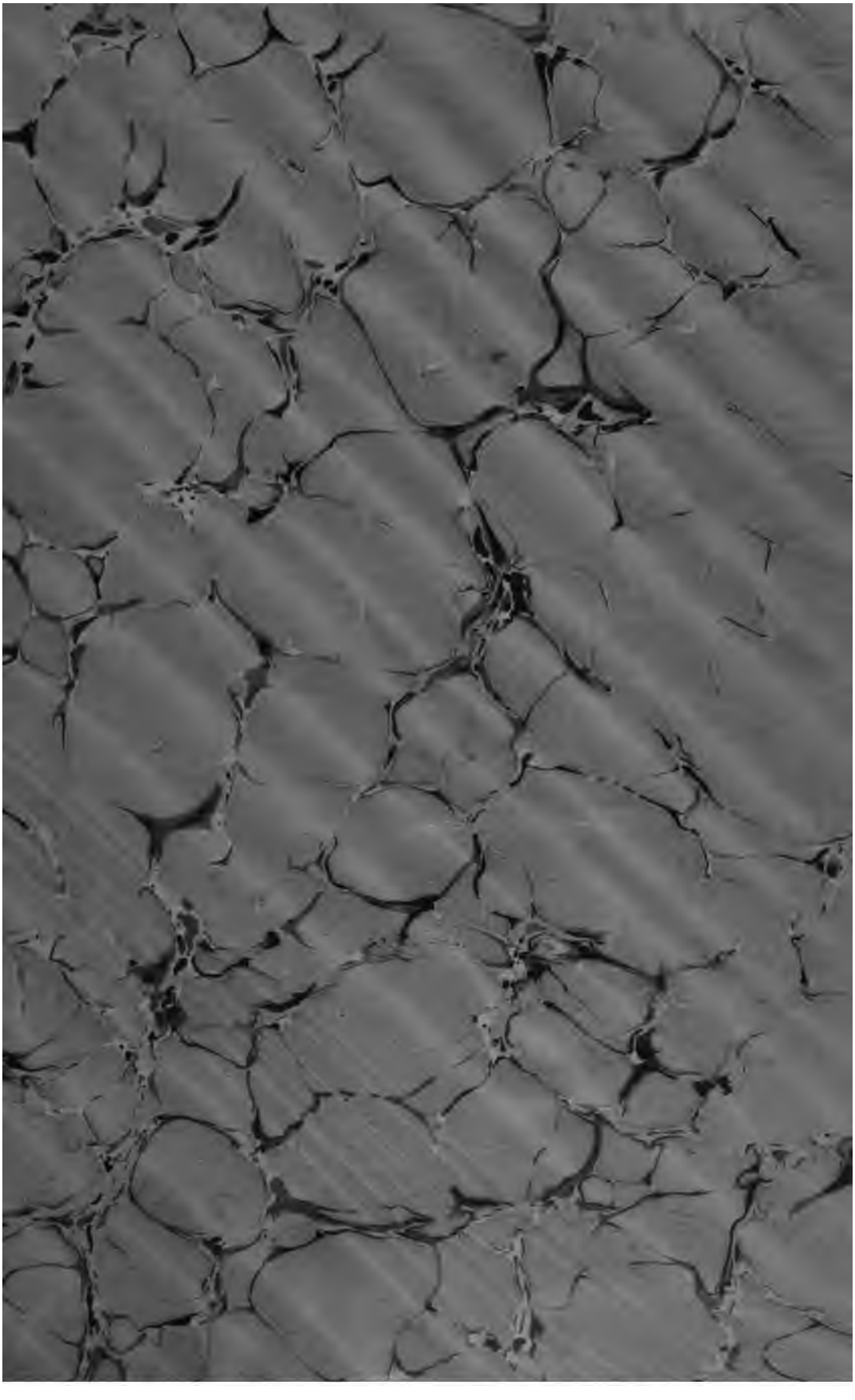

II
1
.R6

REVUE

HISTORIQUE

REVUE

HISTORIQUE

74167

Paraissant tous les deux mois.

Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia.
CICÉRON, *de Orat.*, II, 15.

DIX-HUITIÈME ANNÉE.

TOME CINQUANTE ET UNIÈME

Janvier-Avril 1893.

PARIS
ANCIENNE LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET Cie
FÉLIX ALCAN, Éditeur
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN
AU COIN DE LA RUE HAUTEFEUILLE
1893

NAPOLÉON A L'ILE D'ELBE[1]

I.

En France, on parlait sans cesse du prochain retour de l'empereur. A l'île d'Elbe, nul ne semblait y songer. Napoléon causait, écrivait, agissait comme s'il acceptait en philosophe sa nouvelle destinée. « Mariez-vous ici, disait-il à Drouot, car, désirant vous conserver auprès de moi, je tiens à vous voir contracter des liens qui vous attachent pour toujours à l'île d'Elbe[2]. » Rien dans ses conversations, rapportées par Peyrusse, par Foresi, par Campbell, par Koller, par Vincent, par Litta, par lord Ebrington[3], rien dans sa conduite ne trahit une arrière-pensée, et, à lire sa nombreuse correspondance de Porto-Ferrajo, où il n'est question que de l'administration, des finances, des routes, des bâtiments et des fortifications de l'île[4], il semble

1. Ces pages forment le ch. IV d'un ouvrage que M. Henry Houssaye va prochainement faire paraître sous le titre de « 1815 » et qui comprendra le récit des événements depuis le premier retour de Louis XVIII jusqu'à la Terreur blanche.

2. Interrogatoire de Drouot (*Procès de Drouot*, 14).

3. Peyrusse, trésorier général à l'île d'Elbe; Vincent Foresi, Elbois, fournisseur des vivres; le colonel Campbell, commissaire anglais; le général Koller, commissaire autrichien; le colonel Vincent (plus tard général), inspecteur du génie à l'île d'Elbe, au service de la France; il quitta l'île vers le 10 juin 1814. Le Milanais Litta et lord Ebrington vinrent voir l'empereur à Porto-Ferrajo en décembre 1814.

4. Napoléon, *Corresp.*, 21,566 à 21,680. — Sur ces cent quatorze lettres, il n'en est que quinze qui n'aient point rapport à l'administration de l'île d'Elbe, et, parmi celles-ci, quatre seulement, datées d'ailleurs des 16, 22 et 26 février, sont relatives aux préparatifs de l'expédition. Dans les onze autres, il est question de Marie-Louise, de Madame mère, de la princesse Borghèse, de Murat; on n'y trouve pas un mot qui puisse faire soupçonner un projet de départ. — Il faut remarquer aussi que tous les rapports adressés de l'île d'Elbe ou de Livourne à Paris, par les agents secrets, représentent Napoléon, au moins jusqu'en décembre 1814, comme résigné à rester dans l'île.

que Napoléon comptait user le reste de sa vie dans cet empire de huit mille hectares.

Débarqué le 4 mai, aux acclamations des habitants[1], dès le 7, Napoléon avait parcouru à cheval l'île tout entière, visité les mines et les salines, inspecté les ouvrages de défense, et il s'occupait d'organiser ses nouveaux États[2]. Son indicible activité, si péniblement contenue pendant le séjour à Fontainebleau, trouva son emploi à cette œuvre dont, au temps de sa puissance, il eût chargé un garde-champêtre.

Sous la domination française, l'île d'Elbe formait une sous-préfecture du département de la Méditerranée, chef-lieu Livourne. Napoléon transforma le sous-préfet Balbi en intendant de l'île, fit Drouot gouverneur et institua son trésorier des voyages, Peyrusse, trésorier général et payeur général. Ainsi, Balbi avait l'intérieur, Drouot la guerre, Peyrusse les finances. Avec le grand maréchal du palais, Bertrand, qui était comme le ministre d'État, ils formaient le conseil de ce royaume lilliputien. Napoléon créa une cour d'appel, car, depuis 1808, le tribunal ressortissait à la cour de Florence. Il nomma un inspecteur des ponts et chaussées, un directeur des domaines, un inspecteur aux revues, un fournisseur des vivres. Pons de l'Hérault, directeur des mines de l'île, en conserva l'administration. Cambronne eut le commandement de Porto-Ferrajo[3].

Trois bataillons du 35e de ligne et un du régiment colonial italien tenaient garnison dans l'île à l'arrivée de Napoléon. Il fit savoir qu'il accepterait les sous-officiers et soldats qui voudraient rester à son service, et constitua le noyau d'un bataillon désigné

1. A la nouvelle de la chute de l'empire, les Elbois avaient voulu se donner aux Anglais. Le pavillon britannique fut arboré sur quelques points de l'île; la garnison française se retira à Porto-Ferrajo et à Porto-Longone. Dans plusieurs villages on brûla Napoléon en effigie. Mais l'annonce de sa prochaine arrivée pacifia tout. Quand il débarqua, la foule des Elbois se pressait sur son passage. Les maisons étaient pavoisées, les rues jonchées de verdure (cf. Campbell, *Napoleon at Elba*, 62; *Relation du commissaire autrichien Koller*, 51-53; Peyrusse, *Mémorial*, 234-235; E. Foresi, *Napoleone all' isola dell' Elba*, 20-23; rapports de l'amiral Lhermitte et du capitaine de vaisseau de Moncabrié, Toulon, 24 mai et 13 juin (Arch. de la marine, Bb 415).

2. Campbell, 216-217; Peyrusse, 234-236; Foresi, 27-78; Napoléon, *Corresp.*, 21,566; extrait de la correspondance du général Duval, 27 mai (Arch. des aff. étr., 675).

3. Napoléon, *Corresp.*, 21,566, 21,567, 21,568, 21,676, etc.; Peyrusse, 236-237; Foresi, 28, 31.

sous le nom de 1er bataillon ou Bataillon de chasseurs ou Bataillon corse; il fut complété à 400 fusils, au moyen d'hommes recrutés en Toscane et surtout en Corse[1]. Un deuxième bataillon, dit Bataillon franc ou Bataillon de l'île, d'un effectif de 400 hommes, fut organisé avec les miliciens elbois[2]. Napoléon attendait en outre un escadron de chevau-légers polonais licenciés du service de France et le détachement de la vieille garde que le traité de Fontainebleau l'autorisait à avoir à l'île d'Elbe. Ces troupes débarquèrent le 28 mai. Les grenadiers et chasseurs formèrent un bataillon de 607 hommes (officiers compris) appelé le Bataillon Napoléon. Les Polonais, qui comptaient parmi eux quelques mamelucks et chasseurs à cheval de la garde, furent répartis en deux compagnies, l'une à cheval, de 22 hommes, l'autre à pied, de 96 hommes; celle-ci destinée au service des pièces. Le chef de bataillon Mallet, promu colonel, eut le commandement des grenadiers et chasseurs, le major Jermanowski celui des deux compagnies polonaises. 43 canonniers de la garde, 21 marins de la garde, un peloton de vétérans, trois brigades de gendarmerie complétaient cette petite armée, forte d'environ 1,600 hommes[3]. Les soldats conservèrent l'uniforme français, mais ils

1. Napoléon, *Corresp.*, 21,566, 21,568; Koller, 53-54; Campbell, 199; situation des troupes stationnées à l'île d'Elbe au 1er février 1814 (Arch. de la guerre).

2. Napoléon, *Corresp.*, 21,568.

3. Napoléon, *Corresp.*, 21,568, 21,669, 21,519, 21,649; contrôles nominatifs du Bataillon Napoléon et de l'Escadron Napoléon (cités par Fieffé, *Napoléon et la garde*, 119-126); états des services des officiers du Bataillon Napoléon (Arch. nat., AF IV*, 1706); rapports du capitaine de vaisseau de Moncabrié, 13 juin, et de l'amiral Lhermitte, Toulon, 3 sept. (Arch. de la marine, Bb 415). — Les effectifs cités dans les *Œuvres de Sainte-Hélène* (*Corresp. de Napoléon*, XXX, 16), ainsi que beaucoup d'autres détails sur le séjour à l'île d'Elbe, sont erronés.

Aux termes de l'article XVII du traité de Fontainebleau, Napoléon était autorisé à emmener dans sa nouvelle résidence quatre cents hommes de bonne volonté. Mais, les grenadiers et chasseurs s'étant présentés en plus grand nombre, les généraux Petit et Cambronne avaient cédé à leurs prières et les avaient désignés pour partir. A Savone, où ils s'embarquèrent, le commandant de la flottille anglaise chargée de les transporter n'avait fait nulle observation. Le fait, connu peu après, donna lieu à un échange de lettres entre Talleyrand, Dupont et Malouet (Arch. de la guerre, 2, 21 et 22 juin). Quant aux Polonais, Napoléon s'était entendu à Fontainebleau avec Jermanowski pour en recruter un escadron de quatre-vingts hommes destiné à l'île d'Elbe et un autre de quarante qui devait former la garde de Marie-Louise à Parme. Les premiers s'embarquèrent à Savone avec les grenadiers, les autres allèrent d'abord à Parme, mais comme ils n'y trouvèrent pas l'impératrice et que l'on refusa de

prirent la cocarde elboise, blanche et rouge, semée d'abeilles d'or, — « des abeilles qui piqueront un jour, » écrivait un grenadier[1]. Napoléon avait adopté pour ses nouvelles armes un ancien écusson de l'île, datant de Cosme Ier : d'argent à la bande de gueules chargée de trois abeilles d'or[2].

Le brick *l'Inconstant*, de 16 canons, cédé par la France en vertu du traité de Fontainebleau, l'espéronade *la Caroline*, armée d'un canon de fonte, les deux felouques *l'Abeille* et *la Mouche*, appartenant aux mines de Rio, le demi-chebec *l'Étoile*, acheté par l'empereur 8,822 francs, et un grand canot constituèrent la marine de guerre. L'enseigne de vaisseau Taillade, qui s'était marié à Porto-Longone et qui fut promu lieutenant, eut le commandement de cette flottille montée par 129 hommes d'équipage[3].

« Ce sera l'île du Repos, » avait dit Napoléon en débarquant[4]. Or, au moins pendant les six premiers mois, il déploya une activité presque fébrile. Obéissant à son génie organisateur, qui le poussait à mettre sa marque partout où il passait, il voulut transformer l'île d'Elbe. Il réorganisa la douane, l'octroi, l'enregistrement, leva les droits d'entrée sur les blés, sauf sur ceux à consommer dans Porto-Ferrajo, afferma à nouveau les salines et les madragues. Il établit un lazaret, réunit l'hospice à l'hôpital militaire, construisit un théâtre, augmenta les fortifications, répara les casernes, planta de la vigne, s'occupa de l'acclimatation des vers à soie, encouragea des défrichements en distribuant des terres, assainit et embellit la ville, qui fut pavée, pourvue d'eau et entourée d'allées de mûriers. A deux lieues marines au

leur donner leur solde, Napoléon les fit venir aussi à l'île d'Elbe (rapp. de Bertrand à Caulaincourt, Paris, 1er juin 1815. Arch. des aff. étr., 1802). L'empereur se trouva avoir ainsi plus de soldats qu'il ne croyait. D'après sa note du 10 mai (*Corresp.*, 21,568), il est clair qu'il attendait seulement quatre cents grenadiers et chasseurs et quatre-vingts Polonais.

1. Vraincourt, grenadier à la 5e compagnie du Bataillon Napoléon, à Mme Chervin à Verdun; Porto-Ferrajo, 1er déc. (Arch. des aff. étr., 675).

2. Corresp. du général Duval, 27 mai (Arch. des aff. étr., 675). — Le nouveau pavillon fut arboré le 9 mai dans toutes les communes de l'île (Napoléon, *Corresp.*, 21,566).

3. État des dépenses pour les bâtiments de S. M., Porto-Ferrajo, 26 sept.; rapp. de l'amiral Lhermitte, 2 juin et 3 sept. (Arch. de la marine, Bb 415); Napoléon, *Corresp.*, 21,570, 21,571, 21,601, 21,605, 21,631; rapport de Mariotti, Livourne, 28 sept. 1814 (Arch. des aff. étr., 1800).

4. Extrait de la corresp. du général Duval, 27 mai (Arch. des aff. étr., 675).

sud-est de l'île se trouve l'îlot de Pianosa. L'empereur en prit possession, le fortifia et y mit une garnison de trente hommes avec cinq bouches à feu. C'était un poste militaire, mais l'empereur projetait aussi de peupler cet îlot et de le fertiliser par de grands travaux d'irrigation. Le plan d'un village fut même dressé, et Napoléon nomma le curé de la future paroisse. « L'Europe, dit-il en riant, va m'accuser d'avoir déjà fait une conquête! » Dans l'île, les routes étaient rares et mauvaises. Il les fit réparer, élargir et en fit ouvrir cinq nouvelles. Il établit une rampe carrossable à la place de l'escalier accédant au sommet de Porto-Ferrajo. Les gens du pays et les soldats de la garde étaient employés à ces divers travaux[1]. « Le grand plaisir de Bonaparte, lit-on dans les rapports adressés de l'île d'Elbe à Paris, est d'ouvrir les chemins. Il aime les hommes utiles et a admirablement traité un maître jardinier et un maître maçon vêtus sordidement. Il ne les lâchait plus et les accablait de questions... Il emploie ses soldats à démolir des murs. Ils ne sont pas contents et disent qu'ils ne veulent pas faire le métier de maçon. Il les appelle grognards et, malgré tout, les fait travailler[2]. »

En effet, les grognards grognaient un peu, car ces Français s'ennuyaient sur ce rocher italien, dont ils disaient : « C'est un fameux refuge pour un renard. » Mais ils prenaient leur mal en patience, grâce à leur idolâtrie pour le Petit Caporal. L'empereur passait parfois six heures de suite au quartier, touchant la literie, goûtant la soupe, le pain, le vin, causant familièrement avec les hommes et se montrant toujours, selon sa coutume, « sévère pour les officiers et bienveillant pour les hommes[3]. » Il avait acquis des vignes dans l'île. En voyant les raisins mûrir, il dit à Peyrusse : « Mes grognards les vendangeront avant moi. » Les soldats n'y manquèrent pas. Quand ils savaient qu'une vigne était à l'empereur, ils la regardaient comme à eux et y maraudaient sans scrupule. Un jour, l'empereur rencontra cinq ou six grenadiers qui regagnaient la caserne Saint-François

1. Napoléon, *Corresp.*, 21,566, 21,567, 21,577, 21,582, 21,583, 21,586, 21,594, 21,596, 21,604, 21,618, 21,636, 21,673 (cf. Peyrusse, Campbell, etc., Foresi, et le *Mémorial de l'île d'Elbe* du général Vincent, dans les *Mémoires de tous*, III).

2. Rapport de Moncabrié, Toulon, 13 juin (Arch. de la marine, Bb 415); rapport anonyme, 17 sept. (Arch. de la guerre).

3. Rapport précité, 17 sept. (Arch. de la guerre); rapport de Ducourneau, timonier de *l'Antilope*, transmis par le maire de Bordeaux, novembre (Arch. nat., F 7, 3,773); Campbell, 247, 249; général Vincent, *Mém. de tous*, III, 199.

avec une provision de raisins : « — D'où venez-vous ainsi ? » dit-il en affectant un air sévère. « — Sire, nous revenons de Saint-Cloud. » Le mot fit fortune chez les soldats, qui n'appelèrent plus que Saint-Cloud le petit domaine de San Martino[1].

Chaque jour l'empereur faisait de longues courses à cheval, des promenades en mer, de rudes ascensions. « On dirait, écrit Campbell, que Napoléon veut réaliser le mouvement perpétuel. Il prend plaisir à fatiguer tous ceux qui l'accompagnent dans ses excursions. Je ne crois pas qu'il lui soit possible de s'asseoir pour écrire, tant que la santé lui permettra les exercices du corps... Hier, après une promenade à pied par un soleil ardent, qui a duré de cinq heures du matin à trois heures de l'après-midi, et après avoir visité les frégates et les transports, il est monté à cheval pendant trois heures encore, *pour se défatiguer*, m'a-t-il dit ensuite[2]. » Ainsi, Napoléon ne pense pas à tenir sa promesse de Fontainebleau aux soldats de la vieille garde « d'écrire les grandes choses qu'ils ont faites ensemble. » Cela sera l'œuvre du prisonnier de Sainte-Hélène. Le souverain de l'île d'Elbe est encore trop homme d'action pour écrire autre chose que des ordres. Il commande, il organise, il construit, il inspecte, il marche, il monte à cheval, cherchant à s'étourdir et à oublier dans cette agitation incessante qui lui donne l'illusion de l'action.

Ce besoin de mouvement, cette impossibilité de tenir en place expliquent la multitude des habitations de l'empereur à l'île d'Elbe. Descendu à l'hôtel de ville, il avait aussitôt choisi comme résidence la *Palazzina des Mulini*, située dans la ville haute, entre le fort Stella et le fort Falcone. Cette maisonnette fut réparée, surélevée d'un étage et augmentée au rez-de-chaussée d'une grande pièce pouvant servir à la fois de salle de spectacle et de galerie de fêtes. En même temps, l'empereur fit aménager à son usage « le château » de Porto-Longone. Pourvu à la ville, il s'occupa de sa résidence d'été. Il acheta dans une jolie vallée une grange appelée San Martino, qui fut tant bien que mal transformée en maison de campagne. Le salon fut décoré de peintures à fresques, représentant des vues d'Égypte dans la manière de Hubert Robert. L'empereur voulut aussi un pied-

1. Peyrusse, 363 ; Monier, lieutenant de grenadiers, *une Année de Napoléon*, 73-74.

2. Campbell, *Napoleon at Elba*, 243.

à-terre près des mines de Rio. Puis, au cours d'une excursion au mont Capanna, le point le plus élevé de l'île (800 mètres d'altitude), il s'arrêta sous une châtaigneraie séculaire, non loin de la petite église de la Madone de Marciana. Séduit par le site, il ordonna d'y construire un bâtiment fort simple, mais assez vaste, composé de cinq pièces d'enfilade et d'une cuisine en retour. Il y habita du 23 août au 4 septembre. Le 18 septembre, il acquit l'isthme du cap Stella, au sud de l'île, pour en faire un parc de chasse qui devait être fermé à sa base par un mur de trois cents toises sur cinq pieds de hauteur[1].

Les nominations et décrets faits par Napoléon portaient : « Napoléon, empereur et souverain de l'île d'Elbe, avons décrété et décrétons[2]... » Il avait une armée, une flotte, des domaines. Il se crut obligé d'avoir aussi une cour. Il adjoignit au grand maréchal deux fourriers du palais, quatre chambellans et six officiers d'ordonnance elbois. Chaque soir, aux Mulini, on jouait au reversi. Parfois, il y avait cercle, et le colonel Campbell était choqué dans sa fierté aristocratique de reconnaître, parmi les cinquante ou soixante femmes présentes, une couturière de Porto-Ferrajo qui avait raccommodé ses uniformes. La troupe du nouveau théâtre se composait de comédiens amateurs, dames de l'île ou de passage et officiers de la garde; la musique des grenadiers faisait l'orchestre. En janvier et en février, il y eut six grands bals, dont trois masqués, au palais et au théâtre. L'empereur avait réglé lui-même l'ordonnance de ces réceptions dans les plus petits détails. « Les invitations, écrivait-il, doivent s'étendre sur toute l'île, sans cependant qu'il y ait plus de deux cents personnes, maximum de ce que peut contenir la salle. En supposant qu'il y ait plus de deux cents personnes à inviter dans l'île, il faudrait faire deux séries... Les invitations seront faites pour neuf heures. Il y aura des rafraîchissements sans glaces, vu la difficulté de s'en procurer. Il y aura un buffet qui sera servi à minuit. Il ne faudrait pas que tout cela coûtât plus de mille francs[3]. »

1. Napoléon, *Corresp.*, 21,578, 21,584, 21,596, 21,615, 21,625, 21,640, 21,648; cf. Foresi, *Napoleone all' isola dell' Elba*, 22, 31, 40, 61; Peyrusse, *Mémorial*, 250; Campbell, *Napol. at Elba*, 305; Marcellin Pellet, *Napoléon à l'île d'Elbe*, 104.

2. Peyrusse (Appendice, 21-29) cite nombre de décrets ainsi libellés. — En décembre seulement, Napoléon écrivit à Drouot : « Vous effacerez cette formule de souverain de l'île d'Elbe qui est ridicule » (*Corresp.*, 21,658).

3. Napoléon, *Corresp.*, 21,665; Peyrusse, 263; général Vincent, 183-187;

Madame mère, puis la princesse Pauline avaient rejoint l'empereur : la première le 2 août, la seconde le 30 octobre[1]. Ces deux princesses, le grand maréchal et Mme Bertrand, Drouot, Cambronne, le colonel Mallet, le major Jermanowski, le directeur des domaines Lapi et sir Neil Campbell, le commissaire anglais, formaient la société habituelle de Napoléon. De nombreux visiteurs venaient sans cesse rompre la monotonie d'un commerce continu avec les mêmes personnes. C'étaient des officiers de l'escadre anglaise de la Méditerranée, des gentilshommes italiens, comme le comte Litta, des pairs d'Angleterre, comme lord Douglas, lord Ebrington, lord Bentinck, des touristes de tous les pays, comme le Norvégien Kundbzov et le conseiller d'État prussien Klamproth. C'était aussi une foule d'aventuriers des deux sexes, inventeurs de villages en bois pour la colonisation de la Pianosa, conspirateurs de Gênes, de Milan, de Bologne, offrant de faire insurger l'Italie, intrigants porteurs de nouvelles pour l'empereur et prêts à l'espionner au profit de qui les voudrait payer, comtesses jersiaises, grandes dames romaines, belles phanariotes, aussi jalouses d'obtenir les faveurs de Napoléon que s'il fût encore aux Tuileries[2]. Afin de rendre son île hospitalière, Napoléon donna l'ordre d'établir à Porto-Ferrajo « une bonne auberge avec une vingtaine de lits de maître[3]. » Ce n'était pas trop, car, dans un de ses rapports, l'espion que Mariotti, consul général de France à Livourne, entretenait à

Campbell, 216,231 ; rapports de l'agent de Mariotti, 3, 25 déc., 6 janv., 19 févr., cités par Pellet, d'après les archives du consulat de Livourne.

1. Napoléon, *Corresp.*, 21,611 ; rapp. de Mariotti ; Livourne, 6 août (Arch. des aff. étr., 1800). — Dès le 17 mai, l'empereur avait envoyé la frégate *the Undaunted* chercher Pauline à Fréjus, mais la princesse était déjà partie pour Naples depuis quelques jours (Campbell, 83, 89). Pauline vint de Naples à l'île d'Elbe le 1er juin et en repartit le surlendemain (général Vincent, 203). — Elle y revint en octobre, sur le brick *l'Inconstant*. Peyrusse, 261 ; cf. Napoléon, *Corresp.*, 21,633, et lettre du grenadier Vraincourt, Porto-Ferrajo, 1er décembre : « La princesse Borghèse nous aime comme ses yeux. C'est nous qui l'avons été chercher à Naples. Murat nous a très bien reçus et fait des cadeaux » (Arch. des aff. étr., 675).

2. Peyrusse, 253, 263 ; rapport de Mariotti Livourne, 9 août (Arch. des aff. étr., 1800) ; *Conversations de lord Ebrington* (*Revue britannique*, 1827) ; rapports de l'agent de Mariotti, 1er, 2, 3, 4, 5, 7, 26, 27 déc., 16 et 18 févr. (cités par Pellet) ; Campbell à Mariotti, 26 déc. (citée ibid.) ; Adye à sa femme, Porto-Ferrajo, 22 janv. (Arch. des aff. étr., 675) ; rapp. de l'amiral Lhermitte, 3 sept. (Arch. de la marine, Bb 415).

3. Napoléon, *Corresp.*, 21,644.

l'île d'Elbe, signalait pour un seul jour l'arrivée de cent passagers[1].

Dans cette multitude de visiteurs, les Français, généralement d'humeur peu voyageuse et retenus en outre par la difficulté d'obtenir et même de faire viser des passeports pour l'île d'Elbe, étaient les moins nombreux. Il venait surtout des Italiens et des Anglais, les premiers par intérêt, les seconds pour satisfaire un sentiment de curiosité admirative. « Les Anglais, écrivait Mariotti, ont une vive admiration pour Napoléon. Ils ont acheté à Florence tous ses bustes en albâtre. Tous les capitaines anglais ont son portrait dans leur cabine[2]. » L'empereur tenait l'Angleterre pour la plus redoutable des ennemies de la France. De là était née sa haine ardente pour cette puissance. Mais ce sentiment, par sa violence même, impliquait qu'il reconnaissait la grandeur, la force et l'énergie terrible et superbe du peuple anglais. Napoléon était le moins vindicatif des hommes. Empereur, il avait combattu les Anglais par tous les moyens et avec un sauvage acharnement. A l'île d'Elbe, il ne songeait pas à leur garder rancune d'avoir précipité sa chute; et la curiosité, l'admiration, les hommages des citoyens de la nation qu'il regardait comme la première du monde, après la France, flattaient son juste orgueil. Les Anglais étaient donc les bienvenus. Il les invitait à sa table et leur rendait encens pour encens. Il vantait leur marine, leur armée, leur parlement, leurs orateurs et leurs hommes d'État; il exaltait « leur aristocratie respectable et puissante, » la fermeté et la conscience de leurs politiques « qui ne changent jamais d'opinion, » se proclamait sujet anglais, « puisqu'il habitait une île et que l'Angleterre possédait toutes les îles. » Il demandait à Campbell une grammaire anglaise, s'inquiétait s'il ne serait pas lapidé par le *mob* de White Chapel, au cas où il viendrait à Londres, et se montrait disposé à accepter comme pis-aller de finir ses jours en Angleterre. Il appelait son canot de plaisance *Usher*, du nom de « son bon ami le capitaine de *l'Undaunted*, » et, le 4 juin, il assista à bord d'un bâtiment

1. Rapport à Mariotti, Porto-Ferrajo, 5 déc. (cité par Marcellin Pellet).

2. Rapport de Mariotti, Livourne, 9 août (Arch. des aff. étr., 1800); cf. N..., duc et pair, à Mme d'Arbouville, Aix, 17 août : « ... Les Anglais qui abondent dans l'île ont pour lui la curiosité la plus stupide. Aussi, il fait tous les frais pour les Anglais... Cet imbécile de Campbell est tout à fait captivé » (Arch. des aff. étr., 675).

anglais à une fête donnée pour l'anniversaire de la naissance de Georges III[1].

Le colonel Campbell était admis dans l'intimité de l'empereur. Cet officier, l'un des quatre commissaires chargés de conduire Napoléon de Fontainebleau à Fréjus, avait été spécialement désigné, avec le général autrichien Koller, pour le suivre jusqu'à l'île d'Elbe, « afin de lui faciliter les moyens d'installation. » Koller quitta l'île d'Elbe le 14 mai. Une dizaine de jours après, Campbell fit savoir au grand maréchal qu'il était prêt à partir « si Napoléon ou tout autre attribuait son séjour dans l'île à quelque motif inavoué. » Aux termes du traité de Fontainebleau, l'empereur devait être libre et maître dans son île, et Campbell n'avait point pour mission, — du moins pour mission officielle, — de le surveiller. Bertrand ayant répondu à Campbell que l'empereur « croyait sa présence encore utile, indispensable même et toujours agréable, » le commissaire anglais ne se contenta pas de ces paroles. Il exigea un écrit. En conséquence, Bertrand lui adressa, le 27 mai, une note se terminant par ces mots : « Je ne puis que réitérer au colonel Campbell combien sa personne et sa présence sont agréables à l'empereur Napoléon. » C'est ainsi que Campbell resta à l'île d'Elbe, où, désormais assuré de n'être plus suspect à Napoléon, il ne manqua pas d'informer le *Foreign Office*, avec la plus grande conscience, de toutes ses actions et de toutes ses paroles[2].

L'insistance de l'empereur à retenir Campbell s'explique par plusieurs raisons. Il se sentait abandonné dans son île, privé de

1. Campbell, 173, 180, 225, 241, 247, 329; *Sketch of a conversation with Napoleon at Elba*, 13, 24, 45; *Conversations de lord Ebrington* (*Revue britannique*, 1827); général Vincent, 203; N..., duc et pair, à Mme d'Arbouville, Aix, 17 août (Arch. des aff. étr., 675); rapport de l'agent de Mariotti, 2, 6 déc., 16 février (cités par Pellet); extraits de rapports, 25 juillet, 3 nov. (Arch. nat., F 7, 3,738). Voy. aussi, dans la *Rev. hist.*, I, 238, une conversation de Sismondi avec Napoléon après le retour de l'île d'Elbe.

2. Campbell, 241-242, 273. — A l'appui de son récit, Campbell donne le texte de la lettre de Bertrand et cite une dépêche de Castlereagh, du 15 juin, « l'invitant à se considérer comme résident anglais à l'île d'Elbe sans prendre d'autre titre officiel que celui qui lui a déjà été reconnu (c'est-à-dire de commissaire anglais) et à communiquer comme par le passé avec le Département des affaires étrangères. » Castlereagh avait d'ailleurs écrit à Campbell, le 16 avril, « qu'il résiderait dans l'île jusqu'à nouvel ordre, si Napoléon jugeait que la présence d'un officier anglais pût lui être de quelque utilité pour défendre l'île et sa personne contre toute attaque ou insulte. »

toute relation diplomatique avec l'Europe. Or, telle ou telle circonstance pouvait survenir où il eût besoin d'un intermédiaire auprès des puissances. Campbell était dans sa pensée désigné pour remplir ce rôle. En outre, l'empereur appréhendait quelque entreprise contre l'île et contre lui-même, soit des corsaires barbaresques, soit de l'Espagne, qui n'avait pas été appelée à ratifier le traité de Fontainebleau, soit du gouvernement français, qui, quoique l'ayant ratifié, était bien capable de ne point l'exécuter. La présence d'un commissaire anglais lui paraissait une sauvegarde. Sans doute, pour s'assurer cette intervention éventuelle, il s'astreignait à une surveillance de tous les instants, mais ne savait-il pas qu'à défaut d'un soldat comme Campbell il y aurait dix agents secrets pour l'espionner? Et, en acceptant de bonne grâce un surveillant plus ou moins officiel, en le priant même de rester auprès de lui, il prenait le meilleur moyen pour calmer les défiances des alliés.

II.

Pendant les premiers mois, Napoléon crut à la venue de l'impératrice et de son fils. Il comptait que Marie-Louise habiterait tour à tour Parme et l'île d'Elbe[1]. L'hypothèse d'une séparation n'ayant même pas été énoncée au cours des négociations de Fontainebleau, il semblait implicitement convenu que l'abdication ne pouvait, sous aucun prétexte, priver l'empereur de ses droits d'époux et de père. Des appartements furent préparés pour Marie-Louise au palais des Mulini, et l'empereur indiqua ce sujet au peintre chargé de décorer l'un des plafonds de San Martino : « deux pigeons attachés à un même lien dont le nœud se resserre à mesure qu'ils s'éloignent[2]. » Il donna l'ordre de ne point tirer les feux d'artifice du 15 août et de les conserver pour l'arrivée de l'impératrice, qu'il attendait dans les premiers jours de septembre[3]. Cette croyance était partagée par l'entourage de l'empereur et par tous les Elbois[4], si bien qu'une jeune femme,

1. Napoléon, *Corresp.*, 21,560, 21,562, 21,569, 21,604; Bertrand à Meneval, 29 avril, 9 août (lettres citées par Meneval, *Souvenirs*, II, 156, 161); général Vincent, *Mém. de l'île d'Elbe*, 168.

2. Napoléon, *Corresp.*, 21,597; Marcellin Pellet, *Napoléon à l'île d'Elbe*, 105. — Ce madrigal peint existe encore dans la villa San Martino.

3. Napoléon, *Corresp.*, 21,599, 21,604.

4. Bertrand à Meneval, 27 mai, 25 juin, 9 août (Meneval, II, *Souv.*, 158, 159,

accompagnée d'un enfant de quatre ou cinq ans, ayant débarqué mystérieusement, le 1er septembre, dans la baie de Marciana et étant restée deux jours enfermée à la Madone avec l'empereur, personne ne douta que ce ne fût Marie-Louise. Les habitants préparèrent des illuminations; les canonniers attendaient l'ordre de tirer une salve. « Ce fut un rêve, dit Peyrusse. L'empereur revint seul de Porto-Ferrajo. Il avait reçu la visite de la comtesse Walewska[1]. »

A Fontainebleau, Napoléon, se plaignant aux commissaires alliés de n'avoir pas déjà Marie-Louise auprès de lui, disait qu'il était sûr qu'elle aussi désirait le rejoindre[2]. C'était vrai. A ce moment, Marie-Louise comptait suivre la destinée de l'empereur. « Ma place est auprès de l'empereur, disait-elle. Je veux le rejoindre. Je me trouverai bien partout où je serai avec lui[3]. » Mais déjà les puissances avaient disposé d'elle et de son fils. Napoléon était encore trop populaire en France pour qu'on ne voulût pas supprimer sa dynastie. A l'île d'Elbe, le fils de Marie-Louise serait le prince impérial; à Vienne, on ferait de lui, s'il vivait, un duc autrichien ou un évêque[4]. Dès le 8 avril, le comte Schouvaloff, commissaire des Alliés, fut envoyé à Blois, bien moins pour protéger l'impératrice que pour s'assurer de sa personne[5].

Par un reste de respect humain, l'empereur d'Autriche, c'est-à-dire Metternich, son tout-puissant conseiller, recula devant le scandale d'une séparation ou d'un divorce imposés. Il préférait amener Marie-Louise à abandonner Napoléon d'elle-même. Afin d'éviter une première révolte de sa part, qui eût traversé ce beau projet, on prit garde de ne point lui signifier tout de suite qu'elle ne reverrait pas son mari. On temporisa; on mit en avant divers prétextes; on usa graduellement le peu de volonté qui pouvait être

161); Peyrusse, *Mémorial*, 258; Campbell, *Napoleon at Elba*, 272, 302; Marchand à sa sœur, Porto-Ferrajo, 3 juillet (Arch. des aff. étr., 675).

1. Peyrusse, 259; Campbell, 302-303; rapport de Mariotti, Livourne, 13 sept. (Arch. des aff. étr., 1800). — Le 29 septembre, l'amiral Lhermitte annonçait gravement au ministre que l'archiduchesse Marie-Louise, accompagnée de son fils, avait débarqué incognito à l'île d'Elbe (Arch. de la marine, Bb 415).

2. Campbell, *Napoleon at Elba*, 178.

3. Relation du colonel Galbois (citée par Bausset, *Mém.*, II, 276-277); cf. Meneval, *Souv.*, II, 93-94.

4. C'était l'idée de l'impératrice d'Autriche en 1814 (Meneval, II, 209).

5. Rapport de Meneval (Arch. des aff. étr., 1802); cf. Bausset, *Mém.*, II, 284-285.

en cette âme d'enfant. Corvisart lui avait conseillé les eaux d'Aix. Lors de sa visite à Rambouillet, l'empereur d'Autriche persuada à sa fille qu'au lieu d'aller directement à Parme ou à l'île d'Elbe, elle ferait bien de se rendre d'abord à Vienne, près de sa famille, et d'y attendre la saison des eaux[1]. Après avoir beaucoup pleuré, Marie-Louise partit pour l'Autriche. Mais, pendant ce voyage et pendant son premier séjour à Schœnbrunn, elle écrivit plusieurs fois à Napoléon[2], et, dès la fin de mai, elle réclama l'exécution de la promesse qui lui avait été faite d'aller aux eaux d'Aix et, de là, à Parme et à l'île d'Elbe[3]. La cour de Vienne l'invita à attendre l'arrivée prochaine de l'empereur d'Autriche. La reine Caroline des Deux-Siciles, la grand'mère de Marie-Louise, se trouvait alors à Vienne. Bien qu'elle eût voué une haine ardente à Napoléon, elle était indignée de ces manœuvres. « Quand on est mariée, c'est pour la vie, disait-elle. Si j'étais à la place de Marie-Louise, j'attacherais les draps de mon lit à une fenêtre et je m'échapperais[4]. » Mais Marie-Louise ne savait que pleurer.

Au mois de juin, l'empereur d'Autriche ne crut pas pouvoir refuser plus longtemps le voyage à Aix. Toutefois, comme on se défiait encore des sentiments de Marie-Louise, il fut décidé qu'elle laisserait son fils à Schœnbrunn et qu'elle aurait auprès d'elle un chambellan autrichien pour lui servir de conseil. François Ier, qui ne pensait pas à mal, avait désigné le vieux prince Esterhazzy, mais Metternich, mieux avisé, choisit le général comte Neipperg[5].

« Neipperg, dit Meneval, avait pour mission de faire oublier à l'Impératrice la France et, par conséquent, l'Empereur[6]. » Il y

1. Rapport de Meneval à Napoléon (Arch. des aff. étr., 1802); Meneval, II, 118-119, cf. 72; voir aussi les *Mémoires de la générale Durand*, 211-212, et la lettre de Bausset à Mounier, Rambouillet, 14 avril 1814 (citée par d'Hérisson, *le Cabinet noir*, 297-300), où il est question de la « niaiserie sentimentale de l'impératrice. »

2. Meneval, II, 129, 153; lettres de Bertrand à Meneval, Porto-Ferrajo, 25 juin et 3 juillet (citées par Meneval, II, 158-160).

3. Rapport de Meneval à Napoléon (Arch. des aff. étr., 1802); cf. Bailli de Ferrette au grand-duc de Bade, Paris, 23 juin : « La duchesse de Montebello, de retour à Paris, a laissé à Vienne Marie-Louise plus entichée et plus amoureuse que jamais de Bonaparte, qu'elle prétend aller rejoindre cet été, après avoir été aux eaux d'Aix » (Arch. des aff. étr., 675).

4. Rapport de Meneval à Napoléon (Arch. des aff. étr., 1802).

5. Meneval, *Souvenirs*, II, 151, 433.

6. Meneval, II, 216.

réussit bien, prenant à la lettre, sans nul scrupule, ses instructions secrètes « de pousser les choses jusqu'où elles pourraient aller[1]. »

— Et que m'ordonnez-vous, seigneur, présentement?

— De plaire à cette femme et d'être son amant.

Ce n'était pas cependant que Neipperg parût destiné à ce rôle par ses avantages physiques. Agé de quarante-deux ans, d'une taille moyenne, les cheveux blonds et rares, le visage sillonné de rides, le teint rouge et hâlé, il avait eu l'œil crevé par un coup de feu et portait sur le front un bandeau noir pour cacher cette cicatrice. Mais ce soldat, qui ne s'était pas épargné à la guerre, — cette blessure et trois ou quatre autres l'attestaient, — était en même temps un diplomate et un homme de cour. Ministre à Naples en 1813, c'était lui qui avait entraîné Murat à s'allier avec l'Autriche. Dans le monde, qu'il aimait et dont il avait l'usage, il comptait de nombreuses bonnes fortunes. Soigné de sa personne, fort élégant dans son uniforme de hussard hongrois, il possédait au suprême degré la distinction et le charme des manières. Il composait son attitude de gravité et de bienveillance, parlait avec grâce, d'une voix mâle, chaude, caressante, et se montrait empressé à plaire. Il était cavalier remarquable et excellent musicien[2].

Quand Neipperg se présenta à Marie-Louise, à deux postes d'Aix, il lui fit une impression déplaisante qu'elle ne dissimula pas. Pendant les premiers temps, elle ne le vit qu'en audience officielle, réservant son intimité pour Meneval, Bausset, Mmes de Brignoles et Hurault de Sorbée, qui faisaient partie de sa suite, et pour les Français qui venaient en assez grand nombre lui rendre visite dans cette ville française. Elle reçut la duchesse de Montebello, Corvisart, Isabey, Talma, le comte de Cussy, d'autres encore, et, très vraisemblablement, on lui fit des ouvertures pour une restauration de Napoléon II avec elle comme régente[3]. Ces

1. Meneval, II, 442. Meneval dit encore (365) : « L'empereur d'Autriche, qui, dans des circonstances ordinaires, aurait recommandé à Marie-Louise de garder la fidélité à son époux, lui conseilla l'oubli de ses liens. » Selon l'auteur de *Maria-Luise und der Herzog von Reichstadt* (144, 154-155, 189), Metternich aurait pensé, dès le lendemain de l'abdication, à faire de Neipperg l'amant de Marie-Louise.

2. Meneval, *Souvenirs*, II, 166-167, 420, 432-435; *Maria-Luise und der Herzog von Reichstadt*, 149, 155, 156.

3. Rapport de Meneval à Napoléon (Arch. des aff. étr., 1802); Meneval, II,

propositions ne pouvaient qu'effrayer Marie-Louise, qui, sans aucun doute, répondit aux émissaires de Paris de façon à leur ôter tout espoir. Elle n'envisageait plus qu'avec effroi les grandeurs, les émotions et les dangers du trône impérial. Tous ses désirs tendaient maintenant à la modeste souveraineté de Parme, où elle vivrait bourgeoisement, selon ses goûts, élevant son fils et allant chaque année passer plusieurs mois avec son mari. Le 15 août, elle écrivit à Meneval : « Comment puis-je être gaie, quand je suis obligée de passer cette fête, si solennelle pour moi, loin des deux personnes qui me sont les plus chères[1] ? » Pendant le séjour à Aix, plusieurs lettres furent échangées entre Marie-Louise et l'empereur, et elle reçut même un envoyé de lui, Hurault de Sorbée, capitaine au Bataillon Napoléon et mari d'une de ses dames d'annonce[2]. Elle espérait bien ne pas retourner dans « son exil de Schœnbrunn, » selon son expression, et, sa saison d'eaux s'avançant, elle écrivit à l'empereur d'Autriche de l'autoriser à se rendre à Parme. Metternich, puis François Ier répondirent que, les circonstances politiques ne permettant pas encore qu'elle prît possession du duché, elle devait revenir à Schœnbrunn, pour y attendre la clôture du congrès. Marie-Louise se résigna[3].

D'ailleurs, en l'absence de Meneval, Neipperg était parvenu à faire revenir l'impératrice de ses préventions et avait peu à peu gagné sa confiance et son amitié. Les nouveaux sentiments de Marie-Louise prirent plus de force encore pendant son voyage d'Aix à Vienne, que Neipperg sut faire durer tout le mois de septembre, et dont il profita pour se trouver sans cesse auprès de la jeune femme. Si, en arrivant à Schœnbrunn, Neipperg n'était pas encore l'amant de Marie-Louise, il avait porté le trouble dans

167-168, 192; Bausset, II, 46-47; lettres au duc de Maillé et autres personnages. Aix et Chambéry, 20, 25 juillet, 17 août, 8 sept. (Arch. des aff. étr., 675); cf. les paroles du duc de Berry au conseil des ministres, du 5 août : « Marie-Louise se conduit à Aix de la manière la plus ridicule. Elle ne prend pas les eaux et est entourée d'officiers français. Il faut écrire à l'empereur d'Autriche pour la rappeler » (Arch. nat., AF* V²).

1. Lettre de Marie-Louise, Aix, 15 août 1814 (citée par Meneval, II, 182).

2. Napoléon, *Corresp.*, 21,611; Meneval, II, 192, 199-200. — D'après Meneval, le capitaine Hurault était chargé par Napoléon d'amener Marie-Louise à l'île d'Elbe. Celle-ci refusa de partir dans la crainte de mécontenter l'empereur d'Autriche.

3. Rapport de Meneval à Napoléon (Arch. des aff. étr., 1802). Lettres de Marie-Louise et de Metternich, 4, 7, 15, 20 août, citées par Meneval, II, 178-188; Mme H. à l'abbé de Gordin, Chambéry, 8 sept. (Arch. des aff. étr., 675).

son cœur et était maître de sa pensée. L'intrigant Autrichien devait achever deux mois plus tard cette très agréable et très profitable conquête en s'employant ardemment à faire obtenir à l'ex-impératrice, par l'intervention du tzar, la souveraineté des États de Parme[1].

C'est d'Aix que Marie-Louise envoya ses dernières lettres à Napoléon[2]. Pendant son voyage à travers la Suisse et le Tyrol, elle n'eut point l'occasion de lui écrire, — grâce à Neipperg, elle n'en eut peut-être pas le désir, — et, quand elle fut de retour à Schœnbrunn, Metternich lui arracha la promesse de cesser personnellement toute correspondance avec l'île d'Elbe et même de remettre, sans les lire, à son père l'empereur d'Autriche, les lettres qu'elle pourrait recevoir de Napoléon[3]. Marie-Louise s'était transformée sous l'influence de l'homme à qui l'avait livrée la politique autrichienne. Bientôt elle allait consentir à vendre son fils pour un duché. Elle allait avoir l'impudence de dire à Metternich, afin qu'il le répétât au congrès, qu'elle n'accepterait pas la souveraineté de Lucques parce que, à Lucques, elle serait trop près de Napoléon[4].

1. Meneval, II, 168, 192, 197, 203, 205; *Maria-Luise und der Herzog von Reichstadt*, 155-157, 162-166; cf. *Corresp. de Marie-Louise avec la comtesse de Creneville*, 11 avril, 10 mai, 18 déc. 1815. — Comment Mounier, dans des Mémoires inédits (cités par d'Hérisson, *le Cabinet noir*, 267), ose-t-il dire : « Quand l'impératrice partit de Rambouillet, sous la garde de Neipperg, dès la première nuit, elle coucha avec lui » ? Marie-Louise, de Rambouillet à Schœnbrunn, fut « sous la garde, » non de Neipperg, mais du général-major Kinski; quand Neipperg se présenta à Marie-Louise, le 17 juillet, à Carrouge, c'était la seconde fois qu'elle le voyait. Elle l'avait vu une première fois à Prague en 1812, où il faisait le service de chambellan (Meneval, II, 166; Bausset, III, 46).

2. La dernière lettre que Marie-Louise ait écrite à Napoléon est du 31 juillet; elle la confia à Bausset, qui la fit passer à l'île d'Elbe par un prétendu colporteur italien. L'empereur la reçut le 10 août (Napoléon, *Corresp.*, 21,624, 21,651; Bausset, II, 48; Meneval, II, 220).

3. Rapport de Meneval à Napoléon (Arch. des aff. étr., 602). — C'est ainsi que la lettre de Napoléon, du 10 octobre (Meneval dit à tort du 20 novembre, voir *Corresp. de Napoléon*, 21,651), envoyée par l'entremise du grand-duc de Toscane, fut décachetée par l'empereur d'Autriche et communiquée aux membres du congrès.

4. Talleyrand à Louis XVIII, 15 févr. 1815 (*Corresp. de Talleyrand pendant le congrès de Vienne*); Meneval, II, 233, 236, 238; cf. la lettre de Vienne analysée dans les *Mémoires* de Lavallette (II, 178) : « ... L'impératrice, livrée à X..., ne prend plus même le soin de cacher son goût bizarre pour cet homme qui est autant maître de son esprit que de sa personne. »

Informé par Meneval de la contrainte imposée à Marie-Louise, l'empereur ne put plus douter des intentions de la cour de Vienne; déjà les obstacles mis à sa correspondance avec sa femme les lui avaient fait soupçonner[1]. A plusieurs reprises, il se plaignit avec amertume à Campbell de la conduite inhumaine de l'empereur d'Autriche : « — Ma femme ne m'écrit plus! dit-il d'une voix tremblante d'émotion, qui impressionna le commissaire anglais. Mon fils m'est enlevé comme jadis les enfants des vaincus pour orner le triomphe des vainqueurs. On ne peut citer, dans les temps modernes, l'exemple d'une pareille barbarie[2]. » Telle était cependant chez l'empereur la ténacité des illusions qu'il ne désespérait pas. Il demanda à Campbell d'écrire à Castlereagh afin de savoir si les puissances et surtout l'Angleterre, « si juste et si libérale, » étaient d'accord avec l'Autriche pour le séparer de son fils et de sa femme. Il voulut faire parvenir une lettre à Marie-Louise par l'intermédiaire de lord Burghers. Des journaux ayant annoncé, au commencement de décembre, un prétendu voyage du général autrichien Koller à l'île d'Elbe, il crut que cet officier avait pour mission de lui parler de Marie-Louise. Le 28 décembre, dans une lettre à Bertrand sur des détails d'aménagement, Napoléon se laissait aller à écrire encore : « Si l'impératrice et le roi de Rome venaient ici[3]. »

III.

Aux chagrins de l'empereur s'ajoutaient des soucis d'un autre ordre. L'article III du traité de Fontainebleau portait qu'il serait donné à Napoléon un revenu annuel de deux millions de francs en rentes sur le grand livre de France. Or, le cabinet de Louis XVIII ne paraissait nullement disposé à tenir cet engagement. Dans le courant de février, le tzar et lord Castlereagh firent même à ce sujet de sérieuses représentations au prince de Talleyrand. Celui-ci répondit, avec son imperturbable sérénité, qu'absent de Paris depuis cinq mois il ignorait ce qui s'y passait et que d'ailleurs, vu l'agitation de l'Italie, « il pouvait y avoir danger à fournir

1. Napoléon, *Corresp.*, 21,604, 21,651; rapport de Meneval à Napoléon, 18 mai 1815; rapport de Bertrand à Caulaincourt, 1er juin 1815 (Arch. des aff. étr., 1802).

2. Campbell, *Napoleon at Elba*, 297-298, 327-328, 331.

3. Napoléon, *Corresp.*, 21,661; Campbell, 298, 321, 328, 336.

des moyens d'intrigue aux personnes disposées à en former[1]. »

Cependant, les revenus de l'île d'Elbe étant insuffisants[2], Napoléon ne pouvait se passer de la rente qui lui était assurée par le traité du 11 avril. Jusqu'ici il avait pourvu aux dépenses avec l'argent sauvé des griffes du gouvernement provisoire. Mais ce petit trésor, — reste du fameux trésor des Tuileries économisé sur la liste civile et dont les huit dixièmes avaient été employés à des

1. Wellington à Castlereagh; Paris, 15 sept. (*Dispatches*, XII); Talleyrand à Louis XVIII, Vienne, 15 févr.; cf. Louis XVIII à Talleyrand, 3 et 7 mars (*Corresp. avec Louis XVIII*). — Le rappel à l'exécution d'une clause secondaire du traité étonne, de la part de Castlereagh, qui se préparait à en violer odieusement la clause principale en se prêtant à la déportation de Napoléon. C'est toujours la question de forme. Castlereagh s'autorisait de la *raison d'état* pour enlever Napoléon, mais, jusque-là, il ne jugeait pas que la France eût aucun motif de ne point exécuter le traité.

2. Les budgets de l'île d'Elbe pour 1814 et 1815 existent dans la *Corresp. de Napoléon* (21,581, 21,582, 21,662) et dans le *Mémorial* de Peyrusse (240-241, 263 et Annexes). Mais, comme tous les budgets de prévision, ces budgets étaient sujets à des variations en cours d'exercice. Pour établir le bilan de Napoléon à l'île d'Elbe, nous avons donc pris, non les budgets, mais le livre de caisse de Peyrusse, reproduit dans les Annexes (122 à 155) de son *Mémorial*. — On sait que Peyrusse, trésorier de l'empereur, fut chargé d'encaisser toutes les recettes et de payer toutes les dépenses depuis le 11 avril 1814 jusqu'au 20 mars 1815. — Nous avons naturellement retranché du compte de Peyrusse toutes les dépenses antérieures au 4 mai ou postérieures au 26 février. Nous avons pu ainsi établir exactement l'état des recettes et des dépenses de l'empereur à l'île d'Elbe, depuis le 4 mai 1814, jour de son arrivée, jusqu'au 26 février 1815, jour de son départ. Nous donnons ces chiffres :

Recettes ordinaires :	Solde en caisse	13,596 fr.
	Arriéré des contributions	2,282
	Timbre, enregistrement, douanes	38,164
	Contributions foncières	18,984
Domaines :	Mines, salines, madrague, etc.	528,734
	Vente de farine et divers	4,549
	Vente d'approvisionnements de guerre (pour mémoire).	
		606,309 fr.

DÉPENSES.

Administration de l'île. Traitements, frais de bureaux, clergé, postes, assistance publique, travaux publics, etc.	145,732 fr.
Armée et marine	1,446,309
Maison de l'empereur. Traitement des officiers, gages des employés, cuisine, écurie, toilette, cassette, gratifications, bibliothèque, bals et réception, palais impériaux (construction, aménagement, mobilier, jardin, 250,000 fr.)	840,845
	2,432,886 fr.

dépenses de guerre, — n'était pas inépuisable. Des 3,800,000 francs qu'avait l'empereur à son arrivée dans l'île[1], la moitié était dépensée le 26 février 1815, quand il s'embarqua pour la France[2], et, bien avant cette époque, il avait prévu que dans un temps donné son trésor serait vide[3].

De l'ensemble des rapports secrets, envoyés de Porto-Ferrajo à Paris et à Vienne, il ressortait que Napoléon resterait dans son île tant qu'il aurait de l'argent pour y vivre[4]. L'inexécution par Louis XVIII des engagements pris envers l'empereur n'était donc pas seulement un manque de foi[5]; c'était une imprudence. A la

1. Le 11 avril 1814, quand Peyrusse fut nommé trésorier, il y avait en caisse à Fontainebleau . . . . . 489,913 fr.
Le 12 avril, Peyrusse reçut à Orléans, des mains de La Bouillerie, 6,000,000, dont il fit charger dans les fourgons de l'impératrice 3,419,998 fr. Il apporta donc à Fontainebleau 2,580,002
Les 18 et 19 avril, il reçut de Rambouillet sur l'argent remis à l'impératrice 911,000

3,980,915 fr.

Du 11 avril au 4 mai, date de l'arrivée à l'île d'Elbe, il fut dépensé en gratifications, frais de chancellerie, frais de voyage . 149,837 fr.

Le trésor ne montait donc plus au 4 mai qu'à . . . . . 3,831,078 fr.

Cf. livre de caisse de Peyrusse (*Mémor.*, Annexes); Meneval, *Souvenirs*, II, 95-101; états du Trésor (Arch. nat., AF IV, 1933).

2. L'avant-veille de son embarquement, il restait à l'empereur environ 2,004,000 fr. (Peyrusse, *Mémor.*, Annexes).

3. Campbell écrit dans son journal, à la date du 13 octobre : « Napoléon paraît très agité par le besoin d'argent. » — On voit néanmoins par les comptes précités que l'empereur n'était pas encore à court d'argent et qu'il n'en était pas réduit, comme il l'a prétendu (rapport du conseil d'État, du 3 avril, inséré dans le *Moniteur*, du 13 avril), à recourir aux banquiers de Gênes et de Rome. Peyrusse, trésorier de l'empereur, était bien, en effet, en rapport avec ces banquiers, mais c'était afin de négocier des traites qu'il recevait en paiement pour le minerai de Rio.

4. Rapport sur la situation de l'Italie et de l'île d'Elbe, 19 sept. (Arch. de la guerre); extrait de lettres, 31 janv. (Arch. nat., F 7, 3739); Campbell, 344; cf. rapport de Jordan, Rome, 4 août (Arch. des aff. étr., 1800).

5. Aux termes du traité du 11 avril (art. VI et IX), la France devait servir en outre une rente annuelle de 2,500,000 fr. aux membres de la famille impériale et acquitter, jusqu'à concurrence de 2,000,000 de fr., les donations et gratifications de l'empereur à des officiers de la garde et à des personnes de sa maison et de celle de l'impératrice. Le gouvernement des Bourbons regarda ces clauses comme également nulles, et, non seulement il ne paya rien, mais le conseil des ministres adopta la proposition du général Beurnonville, ministre d'État, de mettre sous séquestre tous les biens appartenant aux Bonapartes (procès-verbaux des séances du conseil des ministres, 5 sept. Arch. nat.,

[illegible]. Le gouvernement français avait [illegible] de croire qu'avant que Bonaparte eût épuisé ses dernières ressources, il serait pourvu à son sort d'une façon définitive.

A Vienne, Talleyrand et Castlereagh s'entendaient pour la déportation de Napoléon dans une île de l'Océan. Ce projet n'était pas secret pour personne. On en parlait dans les salons, dans les journaux, dans les lettres particulières. Louis XVIII devait abandonner sans trop de regrets son Horace ou son Virgile pour lire ces extraits de correspondance de Londres, que le Cabinet avait communiqués : « Le sort de Bonaparte est décidé. On va l'envoyer à Sainte-Lucie. C'est dommage qu'on ne l'envoie pas à Botany-Bay. » « ... Ce n'est pas à la Trinité, comme le disent les journaux, que l'on transportera Bonaparte, parce que l'île est salubre et assez jolie, tandis que le climat de Sainte-Lucie purgera bientôt le monde de notre ami Bonaparte[1]. » Sans doute, l'exécution de cette mesure de salut public était ajournée à la clôture du congrès, et, de plus, le tsar n'y avait pas donné encore son assentiment. Mais, au cas où il le refuserait et où l'Angleterre, la France et l'Autriche ne passeraient pas outre à ses représenta-

AF^IV ; cf. la décision du 15 décembre 1814, publiée dans le Moniteur du 11 avril 1815. A en croire La Fayette (Mém., V, 364), si la mesure ne fut pas appliquée, c'est que les bureaux de la Chambre des pairs la repoussèrent à une assez grande majorité.

Or, il faut remarquer :

1° Que ces sommes étaient représentées en tout ou partie par les fonds appartenant à Napoléon et placés sur le grand livre, à la Banque de France et en actions des canaux, dont, par l'article IX du traité, il avait ratifié le retour au domaine de la couronne ;

2° Que 10 millions du trésor privé de l'empereur (économies sur la liste civile que Napoléon s'était expressément réservées par l'article XI du traité) avaient été indûment saisis, — pour ne pas dire davantage, — par les ordres du gouvernement provisoire, le 13 avril, à Orléans, et que ces 10 millions, après avoir été quelque peu écornés par les familiers du comte d'Artois, avaient défrayé les premières dépenses de l'administration royale ;

3° Que le traité de Fontainebleau avait rendu à Louis XVIII le trône de France, avec 25 millions de liste civile pour lui et 6 millions pour sa famille ; sans compter les 30 millions qui lui furent donnés pour payer ses dettes contractées en exil ;

4° Que les clauses de ce traité, dont l'exécution concernait la France, avaient été garanties, le 11 avril, par une déclaration officielle des membres du gouvernement provisoire, et, le 30 mai, par une déclaration officielle de Talleyrand au nom de Louis XVIII.

1. Extraits de lettres d'Angleterre, 26 et 27 oct., 4 nov., 6 mars (Arch. nat., F 7, 3739) ; cf. N... à comte Dumoustiers, Londres, 8 déc. (Arch. des aff. étr., 675).

tions, plus d'un moyen resterait pour mettre l'empereur en lieu sûr. Il était question de l'envoi à l'île d'Elbe d'une escadre espagnole, l'Espagne prétextant qu'elle était encore en état de guerre avec Napoléon puisqu'elle n'avait pas ratifié le traité de Fontainebleau[1]. Au défaut de l'Espagne, les corsaires algériens pouvaient se charger, pour un bon prix à forfait, d'opérer une descente dans l'île. Déjà même le dey d'Alger avait signifié au consul d'Angleterre « qu'ordre était donné à tous ses croiseurs de saisir les bâtiments naviguant sous le pavillon de l'île d'Elbe ainsi que la personne du souverain de cette île, si l'occasion se présentait de s'emparer de lui[2]. »

D'autres projets étaient à l'étude. Mariotti, nommé par Talleyrand consul de France à Livourne, s'efforçait de bien mériter de son puissant protecteur. Il cherchait à gagner le lieutenant Taillade, commandant le brick *l'Inconstant*. « Napoléon, écrivait, le 28 septembre, Mariotti à Talleyrand, va souvent à la Pianosa. On m'a assuré que, n'ayant pas de logement dans cette île, il couche à bord. Il sera facile à Taillade d'enlever Napoléon et de le mener à l'île Sainte-Marguerite[3]. »

1. Mariotti, consul de Livourne, au département, Livourne, 23 août, 24 janvier (Arch. des aff. étr., 1800); lettre du préfet de Corse, 3 février (Arch. nat., F 7, 3147).

2. Déclaration du dey d'Alger à Mac Donnel, transmise à l'amiral Hallowel et par celui-ci à Campbell, le 31 août (Campbell, *Napoleon at Elba*, 292); cf. Campbell à Castlereagh, 17 sept. (supplément aux *Dispatches of Wellington*, IX). Une phrase assez ambiguë de Campbell pourrait faire croire que le gouvernement français n'était pas étranger à la déclaration du dey. — Dès Fontainebleau et pendant tout son séjour à l'île d'Elbe, l'empereur redouta les insultes des Barbaresques. C'était surtout pour se protéger contre ces corsaires qu'il avait tout de suite porté son armée à seize cents hommes et augmenté les fortifications de l'île. Au mois d'août, le bruit se répandit en France que les Algériens avaient tenté une descente dans l'île d'Elbe. Cf. Napoléon, *Corresp.*, 21,634; Campbell, 179, 292, 299; Mariotti au département, Livourne, 23 août; lettres à Mme d'Arbouville, Aix, 17 août (Arch. des aff. étr., 1800, 675).

3. Mariotti à N... (Talleyrand), Livourne, 28 sept. 1814 (Arch. des aff. étr., 1800). Cette lettre ne porte pas de suscription, mais les expressions qu'emploie Mariotti : « Monseigneur, Votre Altesse, » ne permettent pas de douter qu'elle ne fût adressée à Talleyrand. On ne peut douter non plus, d'après le texte de cette lettre, que Mariotti, en cherchant à attenter à la liberté de l'empereur, ne fût d'accord avec Talleyrand : « ... Tous les renseignements que j'ai reçus de Porto-Ferrajo et que j'ai eu l'honneur de porter à la connaissance de Votre Altesse *ne présentent pas beaucoup de facilités à faire enlever Napoléon*. Les précautions qu'il a prises sont des obstacles qui me mettent dans l'impossibilité *de rien tenter contre lui à présent*, avec quelques probabilités de succès. *Je ne perds pas courage*, et en attendant je proposerai à V. A. un *plan qui*

La prison aurait été bien, la tombe eût été mieux. Plus d'un pensait, en France et ailleurs, que « c'était une très grande faute d'avoir laissé vivre Bonaparte, » et qu'on ne pourrait être tranquille « tant que Bonaparte n'aurait pas six pieds de terre sur la tête[1]. » Au mois d'avril, l'assassinat de l'empereur concerté à l'hôtel Talleyrand avait manqué par la faute de Maubreuil[2], mais il était loisible de réitérer l'entreprise. A Rome, des moines fanatiques se tenaient prêts à aller poignarder Napoléon[3]. Le 12 juin,

réussira peut-être plus facilement que les autres... Je ferai tout ce qui dépendra de moi pour prouver à S. M. mon zèle et ma fidélité et *pour mériter la confiance dont vous m'honorez.* »

1. Géraud, *Journal intime*, 121; N..., duc et pair, à Mme d'Arbouville, Aix, 17 août (Arch. des aff. étr., 675).

2. Les 2 et 3 avril 1814, l'assassinat de Napoléon à Fontainebleau fut concerté à l'hôtel Talleyrand entre Roux-Laborie, secrétaire du gouvernement provisoire, et Maubreuil. La défection probable de Marmont, annoncée à Paris dès le soir du 3 avril, fit abandonner ce projet, qui paraissait désormais inutile. Mais on se ravisa les 16 et 17 avril, la mort de Napoléon étant préférable à son exil. Maubreuil quitta donc Paris dans la nuit du 17 au 18 avril, muni de sauf-conduits et d'ordres de réquisition signés : Dupont, Anglès, Bourrienne, Sacken et Brokenhausen et mettant toutes les autorités civiles et militaires, françaises et étrangères, à sa disposition « *pour une mission secrète de la plus haute importance.* » Plus tard, les royalistes prétendirent que le but de cette mission était « la reprise des diamants de la couronne et de fonds appartenant à l'État. » Or, les diamants de la couronne, que d'ailleurs Napoléon ne songeait pas à emporter, et les fonds du trésor privé avaient été repris à Orléans dès le 13 avril. Le but réel de cette mission était donc bel et bien l'assassinat de l'empereur sur la route du Midi. Mais Maubreuil, soit qu'il fût pris de scrupules, soit qu'il reculât devant les difficultés et les périls de l'entreprise, soit encore qu'il préférât le vol au meurtre, ne suivit pas Napoléon et se contenta d'arrêter, près de Montereau, les voitures de la princesse Catherine de Wurtemberg, femme du roi Jérôme, et de lui voler son or et ses diamants. Sur la plainte du tzar, Maubreuil fut arrêté aux Tuileries, le 25 avril, et laissé au secret jusqu'au mois de mars 1815. Le 10 octobre, lors de son transfèrement de la Conciergerie à la prison de l'Abbaye, des amis ou des protecteurs restés inconnus bousculèrent les gendarmes et mirent Maubreuil à même de s'évader. Mais il refusa, disant qu'il voulait être jugé (il prétendit toujours qu'il avait rapporté intacte aux Tuileries la cassette de la princesse Catherine et qu'il n'était persécuté que pour avoir manqué le coup contre Napoléon). Le 19 mars, Louis XVIII, avant de quitter les Tuileries, donna l'ordre de mettre en liberté le comte de Maubreuil.

Cf. Interrogatoire de Maubreuil, lettres, dépositions, etc. (Arch. de la guerre, dossier de Maubreuil, et *Corresp. générale*, à la date du 3 décembre 1814 et du 1er mars 1815); Vitrolles, *Mém.*, II, 69-96; Talleyrand, *Mém.*, III, 319-322; H. Houssaye, *les Mémoires de Talleyrand* (article du *Journal des Débats*, du 16 août 1891, et « 1814, » 588-590. Voir aussi le *Journal de la reine Catherine*, dans la *Rev. hist.*, XLIX, 66.

3. Rapports de Mariotti, Livourne, 23 sept., 14 févr. (Arch. des aff. étr., 1800).

le colonel de C. de B. écrivait de Toulon au comte d'Artois pour lui proposer de faire assassiner Bonaparte par des gendarmes de l'île d'Elbe avec lesquels il avait noué des intelligences[1]. Enfin, il y a des soupçons que Bruslart, l'ancien chouan nommé maréchal de camp par Dupont, s'était donné cette mission libératrice en venant prendre le commandement de la Corse[2].

Napoléon, qui soupçonnait ces trames, en avait l'esprit anxieux

1. Le colonel comte de C. de B., adjoint au commissaire extraordinaire dans la 23e division militaire, au comte d'Artois, Toulon, 12 juin 1814 (Arch. nat., AF IV, 1934). — Nous donnons seulement les initiales du signataire parce que nous trouvons au moins inutile de déshonorer un nom bien porté aujourd'hui.

2. Exaspéré par la mort de Frotté, fusillé, Bruslart aurait écrit jadis au premier consul qu'il périrait de sa main (W. Scott, *Vie de Napoléon*, XVI, 90). Quoi qu'il en soit, quand Napoléon apprit à l'île d'Elbe que Bruslart était nommé commandant de la Corse, il ne douta pas que cet homme n'y vînt avec des desseins homicides (Campbell, 328; rapport de Mariotti, 24 janv. Arch. des aff. étr., 1800). — D'après une note confidentielle, annexée à la lettre précitée du colonel C. de B. (Arch. nat., AF IV, 1934), ce serait, en effet, pour assassiner l'empereur que Bruslart aurait été nommé en Corse, « nomination qui a étonné tout le monde, même les émigrés. » Une lettre d'une dame Cervoni, patriote corse, activement mêlée au mouvement bonapartiste de mars 1815, rapporte aussi que, vers le milieu de janvier, elle empêcha avec des hommes à elle et un nommé Sandreschi, ex-chef de bataillon, l'embarquement à Alissio des émissaires de Bruslart (lettre de Corse, 9 mai 1815. Arch. nat., F 7, 3774). On lit enfin dans la relation du lieutenant-colonel Laborde, qui était à l'île d'Elbe adjudant-major au Bataillon Napoléon, qu'un assassin, envoyé par Bruslart, arriva à Porto-Ferrajo. Il fut soupçonné, reconnu, maltraité par la foule qui voulut l'écharper; des grenadiers le dégagèrent, et Napoléon lui fit grâce (*Napoléon et la garde, relation du voyage de Fontainebleau à l'île d'Elbe et de l'île d'Elbe à Paris*, p. 43). A signaler encore la lettre de Giraud, chancelier du consulat de Civitta-Vecchia, 13 février 1815 (Arch. des aff. étr., *Rome*, 946); la lettre du roi Joseph au général Lamarque, 9 septembre 1830 (*Mém.*, X, 340); la proclamation de Napoléon à l'armée de Corse, 26 février (Arch. de la guerre); sa lettre à Davout, du 22 mai 1815, et la note de Davout annexée (Arch. de la guerre); ses ordres d'arrêter Bruslart (*Corresp.*, 21,701, 21,890), enfin les termes méprisants dans lesquels Masséna ordonna de mettre en liberté Bruslart, qui, échappé de Corse après le 20 mars, venait d'être arrêté à Marseille (rapp. du lieutenant de police de Toulon, 21 mai. Arch. nat., F 7, 3774).

Il faut citer cependant, à la décharge de Bruslart, la lettre de son aide de camp Dehouel au comte de Marans, aide de camp du duc de Bourbon, Bastia, 10 mars 1815 (Arch. nat., AF IV, 1938) : « ... Buonaparte avait pensé que M. de Bruslart voulait le faire assassiner ou empoisonner. Ce soupçon avait fort affligé M. de Bruslart. » Dehouel ajoute d'ailleurs : « Si l'on eût écouté les avis du général aux ministres, on aurait évité ce qui arrive. Mais on l'a abreuvé de refus de toute sorte dans ce qu'il demandait pour le bien de sa mission. » — La mission de Bruslart était-elle donc, non pas de faire assassiner Napoléon, mais, comme le prétend M. de Martel (*Les Historiens fantaisistes*, II, 194), de le faire enlever de l'île d'Elbe ?

et le cœur ulcéré. Il ne se lassait pas de questionner Campbell : « — Avez-vous des nouvelles du congrès?... Croyez-vous qu'on pense à me déporter?... On ne trouvera rien qui puisse me compromettre chez les conspirateurs italiens... On veut me faire assassiner! » Pendant une promenade avec Bertrand, Drouot et Campbell, il s'arrêta soudain et s'écria, comme en se parlant à lui-même: « — Je suis un soldat. Qu'on m'assassine, j'ouvrirai ma poitrine, mais je ne veux pas être déporté. » Un autre jour, il dit au commissaire anglais : « — Qu'on sache bien que jamais je ne consentirai à me laisser enlever. Il faudra faire brèche à mes fortifications[1]. »

Toutes les précautions étaient prises, en effet, contre une tentative d'assassinat ou un coup de main sur l'île. Les nouveaux débarqués devaient présenter leurs passeports à la Santé, puis à la Place, subir un interrogatoire, indiquer un répondant dans l'île; ceux qui paraissaient le moins du monde suspects étaient rembarqués ou restaient sous la surveillance de la petite police elboise. Au mois de décembre, époque où l'empereur reçut un mystérieux visiteur qui lui apportait des nouvelles du congrès et où trois frégates françaises, *la Néréide, la Fleur de Lys* et *la Melpomène,* vinrent croiser dans les eaux de l'île, Porto-Ferrajo fut mis pour ainsi dire en état de siège. Les forts furent armés et approvisionnés, les garnisons augmentées, les canonniers exercés au tir à boulets rouges; il y eut pour consigne de commencer le feu sur les navires de guerre s'ils entraient dans la rade en nombre supérieur à trois[2]. Les paisibles habitants de l'île d'Elbe redoutaient un bombardement. Ils désiraient d'ailleurs que Napoléon restât leur souverain, car ses façons simples et accueillantes pour les humbles, la vie nouvelle qu'il avait donnée à l'île, les travaux qu'il y avait faits, les nombreux visiteurs qu'il y attirait, enfin tout l'argent qu'il y dépensait le rendaient populaire. « Le pays,

1. Note à lord Liverpool, Rome, 9 février (supplément aux *Dispatches of Wellington*, IX); Campbell, 318, 328, 330, 352; rapports de Mariotti, Livourne, 23 août, 28 sept., 1er nov., 16 déc., 24 janv., 14 et 24 févr. (Arch. des aff. étr., 1800). — La même crainte existait dans l'entourage de l'empereur (John Adye à sa femme, Porto-Ferrajo, 22 janv. Arch. des aff. étr., 675).

2. Napoléon, *Corresp.*, 21,656, 21,660; Peyrusse, 263; rapports à Mariotti, Porto-Ferrajo, 23 nov., 4, 5, 30, 31 déc., 1er, 6 et 9 janv., 18 févr. (cités par Pellet, Appendice); rapports de Mariotti, Livourne, 28 déc., 26 janv. (Arch. des aff. étr., 1800); cf. rapports et ordres de l'amiral Lhermitte, Toulon, 7, 20 et 21 déc. (Arch. de la marine, Bb 415).

dit Foresi non sans quelque hyperbole, avait pris l'aspect d'une île fortunée[1]. »

A l'île d'Elbe, Napoléon ne cesse de répéter : « Je veux désormais vivre comme un juge de paix... L'empereur est mort, je ne suis plus rien... Je ne pense à rien en dehors de ma petite île. Je n'existe plus pour le monde. Rien ne m'intéresse maintenant que ma famille, ma maisonnette, mes vaches et mes mulets[2]. » A supposer que sa résignation soit sincère, son ambition morte, son âme rassérénée, et qu'il prenne au sérieux sa nouvelle devise inscrite dans la salle à manger de San Martino : *Napoleo ubicumque felix*, il faut reconnaître que l'on fait tout pour réveiller en lui le lion endormi. Louis XVIII le laisse sans argent, l'empereur d'Autriche séquestre son fils, Metternich livre sa femme à un rufian de cour, Castlereagh veut le déporter, Talleyrand complote de le jeter dans une oubliette, d'autres songent à l'assassiner.

Est-ce à dire que, si l'on avait servi à Napoléon la rente stipulée, qu'on lui eût rendu sa femme et son fils et qu'on eût assuré sa sécurité, il n'aurait pas tenté l'héroïque et fatale aventure qui aboutit à Waterloo? Il est possible, après tout, que dans ces conditions l'empereur fût resté dans sa retraite, mais combien l'hypothèse est invraisemblable! Les diverses violations du traité de Fontainebleau dont il eut à souffrir, et celles, plus graves encore, que tout l'engageait à redouter, lui servirent de prétexte pour son expédition. Mais elles n'en furent que les causes secondaires. La cause déterminante fut l'état de la France sous la Restauration. La cause première, c'est que le petit souverain de l'île d'Elbe s'appelait Napoléon, et qu'il avait quarante-cinq ans.

Henry HOUSSAYE.

1. Foresi, *Napol. all' isola dell' Elba*, 26, cf. 23, 24; rapports précités de l'agent de Mariotti, 5, 27 déc., 2 janv., 26 et 27 févr.; Peyrusse, 234, 235, 255; lieutenant-colonel Laborde, *Napoléon et la garde à l'île d'Elbe*, 40-43.

2. Campbell à Castlereagh, Porto-Ferrajo, 17 sept. (*Dispatches of Wellington*, Supplément, IX); *Sketch of a conversation with Napol. at Elba*, 27; Campbell, *Napoleon at Elba*, 179, 239, 290, 317, cf. 305, et rapport sur l'île d'Elbe, du 17 sept. (Arch. de la guerre); rapport de Jordan, Rome, 14 août (Arch. des aff. étr., 1800).

LA FRANCE EN ALSACE

APRÈS LA PAIX DE WESTPHALIE.

Les droits de la France en Alsace remontaient à la paix de Westphalie. Aux termes de l'art. LXXIII du traité de Münster, *Tertio Imperator*, l'empereur, tant en son nom qu'en celui de la maison d'Autriche, cédait, conjointement avec l'Empire, au roi très chrétien tous leurs droits, propriétés, domaines, possessions et juridictions sur la ville de Brisach, le landgraviat de la haute et basse Alsace, le Sundgau, la préfecture provinciale des dix villes impériales : Haguenau, Colmar, Sélestadt, Wissembourg, Landau, Obernai, Rosheim, Münster, Kaysersberg et Türkheim, avec tous les villages ou autres droits qui dépendaient de la préfecture. L'art. LXXIV, *Itemque dictus landgraviatus*, stipulait ensuite que l'un et l'autre landgraviat et le Sundgau, comme aussi la préfecture provinciale des Dix villes, tous les vassaux, sujets, villes, bourgs, châteaux, maisons, forteresses, forêts, taillis, mines, cours d'eau, pâturages, « en un mot, tous les droits, régales et appartenances, sans réserve aucune, » appartiendraient au roi et seraient incorporés à perpétuité à la couronne de France, avec toute sorte de juridiction et de souveraineté, c'est-à-dire la supériorité et le domaine suprême, sans que l'empereur ni la maison d'Autriche pussent y mettre opposition.

A prendre ces textes dans leur sens littéral, il semble que rien ne limitât cette cession : elle était intégrale, irrévocable et absolue. Seulement, un peu plus loin, l'art. LXXXVII, *Teneatur rex christianissimus*, porte que le roi sera tenu de laisser, non seulement les évêques de Strasbourg et de Bâle et la ville de Strasbourg, mais aussi les autres états ou ordres, les abbayes de Murbach et Lure, d'Andlau, de Münster, les comtes palatins de la Petite-Pierre, les comtes et barons de Hanau, de Flecken-

stein, la noblesse équestre de la basse Alsace, les Dix villes qui dépendent de la préfecture de Haguenau, dans l'état de liberté et dans la possession de l'immédiateté dont ces états avaient joui jusque-là, de sorte qu'il ne puisse prétendre sur eux aucune souveraineté royale et se contente des droits qui compétaient à la maison d'Autriche, sans qu'il soit contrevenu par cette clause au droit de suprême domaine reconnu à la France.

Si peu familier qu'on soit avec les subtilités du droit public du Saint-Empire romain, il est impossible de n'être pas frappé de la contradiction, au moins apparente, que présentent ces textes : d'une part, les deux landgraviats, le Sundgau, le corps des Dix villes, qui semblait constituer le grand bailliage de Haguenau, cédés et incorporés à perpétuité à la France avec tous les droits de juridiction et de souveraineté; de l'autre, la liberté et l'immédiateté garanties aux mêmes villes, comme aux autres états de l'Empire en Alsace, sans que S. M. très chrétienne y puisse prétendre aucune souveraineté royale. Si l'équivoque est encore patente, aujourd'hui qu'aucun de ces intérêts complexes n'est plus en jeu, elle l'était bien davantage pour les contemporains, qu'elle menaçait dans tout ce qui leur était le plus cher : leur autonomie sous la suzeraineté de l'Empire.

L'obscurité n'était même pas le seul vice de cette rédaction. Les territoires auxquels la maison d'Autriche renonçait dans la haute Alsace, elle ne les possédait pas au même titre. Le comté de Ferrette, qu'elle y englobait tacitement, était un fief qu'elle relevait de l'église de Bâle, et il n'était pas admissible que le vassal en disposât sans l'aveu du seigneur direct, et, quant au landgraviat de la basse Alsace, qu'elle mettait sur la même ligne que celui de la haute, elle n'y avait jamais eu aucun droit : le titulaire était l'évêque de Strasbourg, qui l'avait acquis, en 1359, des comtes d'Œtingen.

Cette dernière méprise tenait sans doute à la fausse idée que les négociateurs se faisaient de la préfecture ou grand bailliage de Haguenau. A l'origine, c'était un franc-alleu des Hohenstaufen, comprenant, dans la mouvance d'un château fort, un certain nombre de villages, que leur avènement au trône avait incorporés à l'Empire. Au lieu de s'en dépouiller au profit d'un nouveau feudataire, ils confièrent la gestion de ce domaine à un grand bailli, *advocatus terræ*, officier à leur choix et révocable à volonté. Ils en firent de plus leur représentant au regard des

communautés où le fisc avait conservé quelques droits. Jusque-là l'Alsace n'avait compté que deux villes épiscopales, Strasbourg et Bâle; à dater du commencement du XIIIe siècle, elle eut un certain nombre de villes impériales, entourées de fossés et de remparts, habitées par des populations libres et qui faisaient contrepoids à la féodalité. Pour le groupe de la haute Alsace, qui alors comprenait encore Mulhouse, l'élection de Rodolphe de Habsbourg, qui en était le landgrave, ne fut pas favorable à leur sécurité; pour lui et pour sa race, c'étaient des territoires soustraits à leur juridiction, et ils eurent de bonne heure la tentation de les y réintégrer. Tout prouve que ce fut pour leur permettre de résister à leurs entreprises que l'empereur Charles IV, de la maison de Luxembourg, obligea les Dix villes à constituer, sous la protection du grand bailli de Haguenau, une ligue permanente, au lieu des alliances temporaires que plusieurs avaient parfois conclues entre elles. Ce qu'était cette protection, on peut le deviner, quand on sait que souvent le grand bailli n'était que le fermier des revenus que l'Empire tirait des villes. L'office ne devint sérieux que quand, en 1413, l'empereur Sigismond l'engagea à prix d'argent, avec faculté de rachat, à l'électeur palatin Louis III le Barbu, que son père, le roi des Romains Robert, en avait déjà investi, en 1410, à titre viager. La maison Palatine était assez puissante pour tenir en bride la turbulence des barons féodaux et même les convoitises des Habsbourg, tant qu'il ne fut pas donné à la maison d'Autriche de remonter sur le trône impérial. Il n'en fut plus de même une fois que, par l'élection d'Albert II, en 1439, la couronne de Charlemagne devint en fait héréditaire dans la maison d'Autriche. Dès ce moment, elle chercha, elle saisit toutes les occasions de se substituer à l'Empire, au moins dans la haute Alsace, et, comme la protection dont leur grand bailli couvrait les villes impériales y mettait obstacle, tous ses efforts tendirent à déposséder les électeurs palatins de cet office. C'est ainsi qu'en 1470, l'empereur Frédéric III essaya de l'enlever à Frédéric le Victorieux, et qu'en 1504, Maximilien Ier s'en mit lui-même en possession au détriment de Philippe l'Ingénu. En 1558, les archiducs finirent par l'emporter, en remboursant le prix de l'engagement à la maison Palatine.

Cependant, en dépit de l'aliénation du grand bailliage, les villes n'avaient point perdu leur immédiateté. Sauf Haguenau,

le grand bailli n'exerçait sur elles aucun droit de juridiction et ne pouvait par conséquent pas prétendre à la supériorité territoriale. La plupart avaient profité de la détresse financière des empereurs pour acquérir à prix d'argent l'office de prévôt, ce qui mettait l'administration de la justice entre leurs mains. Si le grand bailli percevait pour son compte le tribut à l'Empire et certains droits d'accise, ce n'était pas contre sa quittance, mais contre celle de l'empereur, qu'elles versaient leurs contributions. Sans doute, quand il prenait possession de son office, elles étaient tenues de le reconnaître pour leur avoué, leur protecteur, de lui prêter serment, de lui délivrer leurs réversales; mais leur hommage était conditionnel et ne les obligeait qu'autant que le grand bailli ne les assimilerait pas aux villages impériaux, qu'il respecterait leurs privilèges et leur immédiateté. Après cela, il était tenu de présider, chaque année, au nom de l'Empire, au renouvellement du conseil. Sa mort, comme celle de l'empereur, rendait l'office vacant, et, jusqu'à ce qu'il y eût été de nouveau pourvu, le lieutenant que le titulaire s'était donné ne remplissait plus aucune fonction au regard des villes. C'est ainsi que, nonobstant l'engagement du vieux domaine des Hohenstaufen, la Décapole avait réservé son droit, successivement reconnu et confirmé par les empereurs, de n'être pas distraite de l'Empire.

Il est évident que le traité de Münster n'avait pas tenu compte de ces nuances compliquées, de ces subtiles distinctions. Ses stipulations avaient méconnu et obscurci toutes ces notions traditionnelles de droit public, confondu comme à plaisir les territoires de l'Empire et ceux de la maison d'Autriche. Les archiducs tenant de l'hérédité leurs possessions de la haute Alsace, ils avaient toujours été portés à traiter le grand bailliage et le corps des villes comme une partie intégrante de leur patrimoine, à assimiler le collège de leurs officiers à Haguenau à la régence d'Ensisheim. On dirait qu'à Münster les plénipotentiaires s'étaient plu à transférer à la France non seulement les droits indéniables des Habsbourg, mais encore leurs visées et leurs prétentions. La phraséologie qui les masquait était pleine de dangers pour l'avenir le plus prochain. Ce qu'il y avait de particulièrement grave, c'est qu'en recevant comme en bloc tous ces territoires, le roi de France avait accepté le mandat, aux termes de l'art. LXXV, *Sit tamen rex obligatus*, de conserver en tous et chacun de ces pays la religion catholique, comme elle y avait été maintenue

sous les princes autrichiens, et d'en extirper toutes les nouveautés qui s'y étaient glissées pendant la guerre. C'était une menace pour la liberté de conscience; aussi les villes protestantes, ou celles, comme Colmar, où le pouvoir était entre les mains des protestants, s'en étaient-elles justement alarmées. Avant même que la paix fût signée, on avait mis tout en œuvre pour faire amender ce texte, pour obtenir une rédaction moins sujette aux méprises et aux malentendus. Dès qu'elle lui fut connue, le député de Colmar, Jean-Balthasard Schneider, qui représentait la Décapole en Westphalie, avait dénoncé l'accord survenu entre les plénipotentiaires français et les Impériaux : à la suite de ses démarches, les états de l'Empire, réunis à Münster, le 15/25 novembre 1647, avaient fait entendre leur protestation solennelle. En se référant tant à l'accord qui s'était fait au sujet des villes impériales d'Alsace, lesquelles, sous le nom de grand bailliage, devaient être comprises dans la satisfaction française, autant du moins qu'elles dépendaient de la maison d'Autriche, qu'aux informations qui avaient été produites contre cette cession, les envoyés des électeurs, des princes et des autres états avaient déclaré s'en tenir, comme probants, aux dires desdites villes, qui justifiaient qu'à l'instar des autres cités impériales elles n'avaient jamais été dans la dépendance ni de la maison d'Autriche, ni d'aucune autre, et qu'elles ont joui, de tout temps et jusqu'à ce jour, de l'immédiateté et des autres franchises et droits régaliens qui en dérivent; qu'ils en ont conclu que le grand bailliage était une institution indépendante des susdites villes, qu'elles n'ont rien de commun avec lui et ne doivent pas y être comprises, et que si, malgré cela, les villes en question, comme parties intégrantes, devaient être englobées dans la satisfaction française, on pouvait conclure, du mémorial où elles ont consigné leurs objections et leurs remontrances, qu'il n'en pourrait résulter que des difficultés inextricables entre le Saint-Empire et la couronne de France, sans parler des complications à l'intérieur qu'il est aisé de prévoir, notamment pour le recouvrement des contributions ordinaires et des autres impositions énumérées dans ledit mémorial. Par ces motifs et d'autres semblables, suffisamment développés dans l'imprimé qui leur a été soumis et qui prouve que la maison d'Autriche n'a jamais exercé sur ces villes ni droit de domaine et de propriété, ni droit d'engagement et d'hypothèque, et que tout se réduit à un droit d'avoue-

rie et de protection, qu'elle tenait de l'Empire à titre personnel et temporaire et nullement héréditaire, les états ne pouvaient admettre que la satisfaction prétendue par la France s'étendît à des cités qui, sans conteste, relevaient immédiatement de l'Empire, et ils invitaient en conséquence les plénipotentiaires impériaux, pour prévenir tous les malentendus ultérieurs, à faire en sorte que, dans la suite des négociations avec la France, leurs droits, privilèges et immédiateté fussent maintenus à ces villes et qu'elles ne fussent pas distraites de l'Empire.

Malheureusement pour la Décapole, il n'y avait plus à revenir sur ces stipulations de la première heure : elles devaient être insérées *ne varietur* dans ces traités qui, après trente ans de guerre, assuraient la paix de l'Europe et que l'empereur allait revêtir de sa signature, au nom de l'Empire, sans égard pour la protestation des états. La maison d'Autriche avait d'ailleurs un intérêt particulier à maintenir telles quelles les conditions une fois convenues : la France s'était engagée à lui payer une indemnité de trois millions, et, si l'on avait donné satisfaction aux Dix villes, il eût été à craindre qu'elle ne diminuât proportionnellement à son mécompte la somme qu'elle avait promise. Comprenant enfin que la diplomatie ne tiendrait aucun compte de leurs répugnances, les électeurs, les princes et les états prirent une dernière mesure pour sauvegarder les intérêts dont elle faisait si bon marché, et, le 12/22 août 1648, à Osnabrück, ils déclarèrent qu'ils ne donnaient leur aveu à la cession de l'Alsace, avec le Sundgau et la préfecture de Haguenau, sous la réserve du domaine suprême qui resterait acquis à l'Empire, qu'à la condition que le roi de France et ses successeurs tiendraient leurs droits en fief perpétuel et immédiat de l'empereur et de l'Empire, qu'ils donneraient satisfaction à l'évêque de Bâle, quant au comté de Ferrette, et qu'ils seraient appelés à siéger aux diètes sous le titre de landgraves d'Alsace.

Le droit de session aurait fait de S. M. très chrétienne un membre du Saint-Empire et l'aurait rendu justiciable de la diète : c'était le plus sûr moyen de prévenir les conflits; mais, par la même raison, le roi aurait pu être appelé au trône impérial et cette perspective ne pouvait convenir à la maison d'Autriche, à laquelle un si redoutable compétiteur aurait fait ombrage. L'affaire fut discutée au Congrès dans des négociations où nous n'entrerons pas, afin de consacrer ce travail uniquement à ce qui se passa en Alsace.

I.

L'archiduc Léopold avait été le dernier grand bailli de Haguenau; il s'était démis, en 1625, de l'évêché de Strasbourg pour épouser Claude de Médicis, et il était mort en 1632. Les événements n'avaient pas permis de pourvoir à son remplacement. Le gouvernement français ne lui donna de successeur qu'en 1649. Par provisions du 20 avril, Louis XIV avait nommé à cet office Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, grand écuyer de France et lieutenant général du roi en haute et basse Alsace. Le 11 mai, le prince prêta serment en cette qualité entre les mains du chancelier Séguier. Mais il ne semble pas qu'il se soit prévalu immédiatement de sa nomination : du moins l'expédition qu'il fit lever des lettres patentes, pour la notifier à la Décapole, n'est-elle datée que du 3 et la légalisation que du 4 juillet 1651[1]. S. A. était alors à Paris, où, sous la date du 1er juillet, elle venait de pourvoir un sieur Jean de Perche de l'emploi de « forstmestre ou capitaine des chasses » des eaux et forêts dépendantes du bailliage de Haguenau[2].

Ce n'était évidemment pas le premier acte de son administration; car les Dix villes venaient précisément de se réunir pour délibérer sur la présentation du nouveau grand bailli dont elles étaient menacées, et il avait été décidé qu'on en écrirait à la fois à l'empereur et à l'électeur de Mayence[3]. Nos archives ne renferment le texte ni de l'une ni de l'autre de ces missives; mais la substance de la première, datée du 19 septembre, nous a été conservée par le rapport qui en fut fait, le 9 décembre suivant, au conseil aulique. Les villes avaient pris occasion de la confirmation générale de leurs privilèges par Ferdinand III[4], pour remercier S. M. de la sollicitude dont elle avait fait preuve à leur égard, en ne les livrant pas, par le traité de paix, à une domination étrangère; cependant, continuaient-elles, comme dans le passage où il est question de la cession de l'Alsace, le texte ne faisait aucune distinction entre le grand bailliage de Haguenau

1. Archives de Colmar, AA, villes impériales; rapports politiques avec la France.
2. Archives de Colmar, ibid.
3. Lettre de Haguenau à Colmar, 12/22 juillet 1651, ibid.
4. Du 4 juillet 1651 (Archives de Colmar, AA, villes impériales; rapports politiques avec l'Empire, et AA, confirmation des privilèges).

et le corps des villes, si même leur immédiateté était réservée et la cession limitée aux droits de la maison d'Autriche, il était à craindre que la nomination du comte d'Harcourt comme grand bailli ne suscitât aux villes d'inextricables difficultés. Non content en effet de nommer aux fonctions qui dépendaient de son office et de prendre possession du palais et de la forêt de Haguenau, dont il avait l'administration, ce prince cherchait dès maintenant à étendre ses droits aux dépens des villes. Ce qui les mettait surtout en défiance, c'est que déjà, lors des négociations de la paix de Westphalie, l'ambassade française, comme aujourd'hui le roi, s'était toujours dérobée, quand on la pressait de souscrire à la déclaration des états sur le transfert de l'Alsace à la couronne de France, pour s'en tenir exclusivement aux termes de l'instrument. C'est pour prévenir tout malentendu qu'encore, avant la conclusion de la paix, les villes ont présenté à l'empereur un mémoire où elles lui expliquaient quelle était au vrai la constitution du grand bailliage, et lui faisaient part de leur crainte que le roi de France ne refusât de tenir de l'Empire le droit de protection sur les villes impériales et de prêter le serment qui en fait foi; mais que, se bornant à la chevauchée traditionnelle du grand bailli, il ne s'ingérât de force dans leur gouvernement intérieur et ne finît par s'arroger la supériorité et prétendre le tribut à l'Empire, qui en est le signe et la dépendance, à moins que l'empereur ne revendique la protection avec le tribut, ce qui réduirait la cession au grand bailliage, que personne ne contestera à S. M. très chrétienne[1]. Quoi qu'il en soit, s'il faut passer condamnation sur le droit de protection, que l'empereur veille du moins à ce que, lorsque le nouveau grand bailli en prendra possession, tout se passe comme la coutume l'exige, c'est-à-dire que sa présentation se fasse par des commissaires impériaux, qu'il prête le serment et délivre les réversales traditionnelles; de plus, pour couper court à toute prétention sur la contribution à l'Empire, qu'il soit entendu qu'elle ne sera payable, comme par le passé, que contre une quittance impériale, et qu'enfin, pour éviter que l'office ne devienne héréditaire, il y ait lieu, à chaque vacance, de procéder derechef à la présentation du nouveau titulaire.

Mais, presque en même temps qu'on prenait son recours à

1. Archives de Colmar, AA, villes impériales; rapports politiques avec la France.

Vienne, Louis XIV écrivit aux villes une lettre, en date du 27 septembre, où il leur confirmait la nomination de leur nouveau grand bailli :

Très chers et bons amys, par le traité heureusement conclu de la paix de l'Empire, le landgrauiat d'Alsace nous ayant esté cedé auec la protection des Dix villes impérialles, nous avons pourueu au gouuernement dudit pays d'Alsace et du bailliage de Haguenau nostre tres cher et amé cousin Henry de Lorraine, comte de Harcourt, grand escuyer de France, comme personne très capable d'en faire dignement les fonctions. C'est ce que nous auons bien voulu vous faire sçauoir par cette lettre, affin que vous ne faciez point de difficulté de le recognoistre en cette qualité et de luy rendre les mesmes honneurs et defferences que vous faisiez à l'archiduc d'Autriche, lors qu'il commandoit en Alsace soubs l'authorité de l'empereur, et nous promettant que vous entretiendrez en bonne correspondance auec nostredit cousin, auquel nous auons donné ordre de vous maintenir en vos antiens priuileges et immunités, nous prions Dieu qu'Il vous ait, tres chers et bons amys, en sa s^te^ garde.

Cette missive était accompagnée d'une lettre du comte d'Harcourt, datée du 28 septembre[1] :

Messieurs, le Roy m'ayant pourueu du commandement de la haute et basse Alsace, cedée à Sa Maiesté, par le traicté de la paix de l'Empire, avec la préfecture prouincialle sur les Dix villes impérialles situées audit pays, Sa Majesté m'a donné en mesme temps la charge de bailly de Haguenau, et Mr de Moirous, con^er^ du Roy en ses conseils et intendant general de ma maison et de mes affaires, est enuoyé de la part de Sa Majesté pour vous en auertir et pour prendre possession, en mon nom, de ladite charge de bailly, auec les solennitez et formalitez requises et accoustumées et auxquelles nous sommes respectiuement obligez, de quoy je luy ay donné plain pouuoir en ce qui me concerne. Ainsy, me remettant à luy de faire tout ce qui se devra pour vostre satisfaction et pour le deub de ma charge, je vous prieray seulement de prendre creance aux asseurances qu'il vous donnera de mon amytié et de la consideration singuliere que je fay de vos interests et de vos personnes.

Ce fut M. de Moirous lui-même qui envoya ces deux lettres aux destinataires quand, à quelques semaines de là, il vint en Alsace. Il convia en même temps les villes d'envoyer leurs dépu-

1. Archives de Colmar, ibid.

tés à Haguenau, le 20 novembre, « avec plein pouvoir d'exécuter de leur part tout ce à quoy elles sont obligées[1]. »

Au moment où les villes reçurent communication de ces dépêches, l'empereur n'avait pas encore répondu à leur mémoire du 19 septembre; par contre, elles avaient reçu une lettre de l'électeur de Mayence, en date du 19 octobre, qui, s'en tenant à la déclaration des états du 28 septembre 1648, renouvelée, disait-il, à Nuremberg, en décembre 1650, leur avait confirmé que la couronne de France n'avait rien à prétendre sur les Dix villes en sus des droits de la maison d'Autriche[2]. Sauf Wissembourg et Landau, la Décapole se réunit en toute hâte à Sélestadt le 5/15 novembre. Il ne parut pas à ses envoyés que le point de vue où se plaçaient le comte d'Harcourt et son mandataire fût conforme au traité de Munster, et, par une lettre collective du 1er/11 novembre[3], ils en firent leurs représentations à M. de Moirous :

La résolution que S. M. vient de prendre de se mettre en possession du droit de protection qui lui compète, comme le choix qu'elle a fait de S. A. pour l'exercer, n'est pas pour nous déplaire; car nous sommes persuadés que le gouvernement n'a rien de plus à cœur que de nous laisser jouir en paix de notre bien-être, de notre tranquillité et de notre liberté [comme états de l'Empire]. Aussi ne doutons-nous pas, Monsieur, que votre intention ne soit de procéder à la présentation du nouveau grand bailli dans les formes usitées de toute ancienneté, pour qu'il n'y ait rien à y reprendre, ni dans un sens, ni dans l'autre. Disposés, comme nous le sommes, à reconnaître le roi pour notre protecteur, nous n'avons qu'à nous en tenir au texte du traité, qui porte que S. M. jouira de ce grand bailliage de la même manière que précédemment la maison d'Autriche; mais nous croyons devoir faire observer que les Dix villes en sont un corps absolument distinct et qu'elles n'ont rien de commun avec les villages qui lui sont incorporés, tandis que nous n'en dépendons qu'en raison de la protection à laquelle nous avons droit. C'est pour cela que la présentation d'un nouveau grand bailli s'est toujours faite par des commissaires impériaux : lui-même prêtait serment de maintenir aux villes leur immédiateté, leurs privilèges, leurs droits et juridictions, leurs chartes, diplômes et bonnes coutumes.

1. Ensisheim, 1er novembre (Archives de Colmar, ibid.).
2. Cf. lettre à l'électeur de Mayence, du 28 novembre (ibid.).
3. Archives de Colmar, ibid.

Nous espérons en conséquence qu'on ne nous en voudra pas, si nous nous en tenons à l'ancien usage et que nous demandions, avant tout, que l'empereur nomme une commission : une fois que, par la prestation des serments réciproques et par l'échange des réversales, nous serons assurés que le grand bailli exercera son droit de protection au nom de l'Empire et qu'il respectera nos franchises, nous ne demanderons pas mieux que de lui rendre tous les devoirs auxquels il a droit.

En attendant, comme il ne nous appartient pas de nous prêter à rien qui puisse préjudicier à ce que nous devons à l'empereur et à l'Empire, nous vous prions, Monsieur, de nous excuser si nous déclinons votre invitation, tant que les questions relatives au grand bailliage n'auront pas été réglées ; entre-temps nous espérons que S. M. très chrétienne voudra bien nous traiter avec les égards que nous saurons mériter, et que, dans la suite, elle aura encore plus que précédemment sujet de témoigner de son affection à ces états de l'Empire qu'elle compte parmi ses voisins.

Haguenau et Colmar, qui avaient la préséance, furent chargés de remettre cette lettre à M. de Moirous. Dans l'audience qu'il donna à leurs députés à Ensisheim, il fit de son mieux pour réfuter les objections de leurs commettants. Il soutint qu'il n'était pas nécessaire de faire intervenir l'empereur pour la présentation du grand bailli; que, le souverain et le corps germanique ayant transféré toutes leurs prétentions à S. M. très chrétienne, la tradition des lieux cédés résultait du texte même du traité, et que, dès lors, ce prince pouvait se mettre en possession, sans autres formalités, du droit de protection sur les Dix villes et du tribut à l'Empire qu'il impliquait. Cette solution semblait à M. de Moirous tout à fait acceptable, et il demanda que les villes lui rendissent réponse au plus tôt.

Sur le rapport que les députés des deux villes firent de leur entrevue, Haguenau convoqua la diète de la Décapole, le 17/27 novembre, à Strasbourg. La session se prolongea jusqu'au 20/30 du mois, qui est la date du recès[1]. Toutes les villes s'étaient fait représenter. Colmar avait envoyé jusqu'à trois députés : le greffier-syndic Jean-Jacques Salzmann, Jean-Balthasard Schneider et le conseiller Daniel Birr. Après mûre délibération, on décida d'écrire d'abord à M. de Moirous, puis à

1. Archives de Colmar, ibid.

l'empereur, en sa qualité de *supremum caput pacis*, et à l'électeur de Mayence, en même temps qu'au roi de France et au comte d'Harcourt. Comme on prévoyait qu'il faudrait poursuivre l'affaire à Paris, on décida d'en charger M. Beck, l'agent de la Décapole près de la cour de France, et, en outre, de s'entendre avec Strasbourg pour qu'il la portât devant le collège des villes de l'Empire.

Sans désemparer, la diète s'occupa de la rédaction des différents mémoires dont l'envoi avait été décidé. Le greffier Salzmann se chargea de celui pour M. de Moirous. Tout en remerciant le roi de continuer à étendre sur les villes la protection dont plusieurs avaient déjà joui pendant la guerre, il fit remarquer qu'en dépit des obscurités du traité, la Décapole ne devait pas être assimilée au grand bailliage. Sans doute, dans le texte, il règne une incertitude apparente sur l'étendue des droits cédés à la France, mais le § *Teneatur* montre qu'au fond il ne s'agissait que de ceux de la maison d'Autriche, notamment quant aux Dix villes. Du temps des archiducs, quand l'empereur ou le grand bailli venait à mourir, sur la demande des cités, des commissaires impériaux venaient leur présenter en personne le nouveau titulaire. Avant d'exercer ces fonctions, cet officier prêtait serment et délivrait ses réversales aux villes; après ces formalités seulement il pouvait déléguer ses pouvoirs à un lieutenant, qui était tenu aux mêmes prestations et qui allait de ville en ville recevoir l'engagement réciproque des ressortissants. Tel était l'usage, et la Décapole espérait que M. de Moirous ne passerait pas outre à la reconnaissance du comte d'Harcourt, avant que l'empereur n'y eût donné son agrément, d'autant plus que le collège des électeurs venait encore de recommander au corps des villes de ne se prêter à rien sans son aveu, attendu que le roi de France ne pouvait exercer son droit de protection qu'au nom de l'empereur, et que le consentement de S. M. impériale était même l'unique sauvegarde de leur immédiateté. Quant au tribut à l'Empire, s'il est vrai que les villes le payaient aux archiducs, cela ne s'est cependant jamais fait que contre une quittance de l'empereur, d'où l'on peut conclure que cette contribution n'a jamais été le prix du service que leur rendait le grand bailli.

Quoi qu'il en soit, pour prévenir les conséquences que pourrait avoir toute démarche non autorisée par l'empereur, et pour déférer à l'avis qui leur est parvenu de ne pas passer outre à des

actes qui pourraient porter préjudice à l'Empire, les Dix villes insistaient pour que M. de Moirous sursît à l'exécution de son mandat, pour le moins en ce qui concernait le corps de la Décapole, jusqu'après la réception des ordres qu'on attendait de Vienne, afin qu'on pût rendre en conscience tous les devoirs auxquels de fidèles clients sont tenus envers leur protecteur. D'ici là, les villes se prêteront sans réserve, Haguenau en particulier, à l'exercice de toutes les autres prérogatives qui compétaient au grand bailli.

Ce fut également Salzmann qui minuta la supplique à l'empereur. En se référant à leur communication antérieure, où elles lui avaient fait part de la nomination de M. d'Harcourt, les Dix villes commencent par protester que leur intention n'était nullement de traverser l'exécution de la paix de Westphalie, quels que fussent les sacrifices qu'elle leur impose. Il est certain cependant que la cession du grand bailliage ne pouvait s'entendre que des droits de la maison d'Autriche, qui, sur la Décapole, n'a jamais prétendu que l'avouerie. C'est pour sauver leur immédiateté qu'elles ont cru devoir résister à M. de Moirous. Tout ce qu'elles demandaient, c'était que la France leur présentât le nouveau grand bailli avec les mêmes garanties qu'anciennement, et, la première de toutes, c'était que l'empereur donnât lui-même son agrément à la nomination. Mais aux représentations qu'on lui a faites par lettre et par députation, M. de Moirous répond que le traité de paix, qui a virtuellement transféré le grand bailliage au roi de France, rendait superflue la présentation du grand bailli par l'empereur, et qu'il ne pouvait être question, pour S. M. très chrétienne, d'exercer le droit de protection au nom de l'Empire, ni de tenir le tribut d'un autre que d'elle-même. Mais leur devoir envers l'Empire passe avant l'opinion de M. de Moirous, et elles lui ont remontré que, sans examiner si, quant aux cessions territoriales, l'instrument pouvait ou non tenir lieu d'envoi en possession, ce qui, pour les villes, est certain, c'est que le droit de protection est resté ce qu'il était du temps des archiducs, qui ne l'ont jamais exercé qu'au nom de l'Empire. Les villes sont donc fondées à exiger que, dans la présentation du grand bailli, on respecte les anciennes formes, afin qu'on ne puisse pas un jour leur contester leur immédiateté. « Quoi qu'il en soit, concluaient les villes, nous ne nous faisons aucune illusion sur l'issue des démarches, où notre liberté et notre sécurité

sont également engagées : si V. M. ne seconde pas vigoureusement nos efforts, il est certain qu'on s'en fera un grief contre nous et que, tôt ou tard, on tirera vengeance de l'une ou de l'autre, qui paiera alors pour tout le monde. C'est pourquoi nous supplions V. M. de nous tenir en sa grâce comme de fidèles états de l'Empire et de nous diriger de ses conseils. Nous demandons notamment à savoir si son intention est que la présentation se fasse en son nom, ou si, au contraire, elle pense que la cession de la protection la dispense réellement de toute nouvelle ingérence; mais, dans ce cas, qu'elle tienne la main à ce que, sous la réserve expresse des droits de l'Empire, la prestation du serment et la délivrance des réversales se fassent comme par le passé, et que le tribut à l'Empire ne puisse être recouvré, comme anciennement, qu'au vu d'une quittance impériale. »

La minute de la lettre à l'électeur de Mayence est de la main de Schneider. On a vu que ce prélat venait de donner aux villes de nouveaux gages de sa bienveillance, et Schneider ne négligea rien pour l'éclairer sur les dangers dont les entreprises de M. de Moirous les menaçaient. D'après ce que les députés avaient rapporté d'Ensisheim, disait-il, le délégué du comte d'Harcourt ne voulait entendre la satisfaction que la France avait obtenue que comme une cession de l'Alsace avec la juridiction universelle et le suprême domaine; il ne tenait compte ni du § *Teneatur*, ni de la déclaration des états, trouvait oiseux de faire procéder à la présentation du grand bailli dans les formes accoutumées, par la raison que la signature du traité tenait lieu de tradition, estimait que le grand bailli devait protéger la Décapole, non plus au nom de l'Empire, mais au nom et pour le compte du roi, et considérait le tribut comme la rémunération de cette protection.

« Si nous nous pliions aux vues de la France, continuait Schneider, si nous renoncions à l'échange des serments et des réversales réciproques, il est certain que nous perdrions tous nos titres à la protection de l'Empire, et que, si nous contractions de nouveaux engagements incompatibles avec les anciens, c'en serait fait de notre immédiateté et de notre sécurité; nous nous permettons donc de soumettre à Votre Grâce la réponse que nous venons de faire à M. de Moirous, pour qu'Elle puisse, si Elle le juge à propos, porter ces agissements aussi contraires au texte du traité qu'à la déclaration qui le complète, devant les états de l'Empire actuellement réunis à Francfort. »

Dans la lettre au roi, les villes lui rappelaient que la protection que, pendant la guerre, il avait accordée à plusieurs d'entre elles, les avait empêchées de partager la ruine générale, et elles lui exprimaient la confiance que, sous son égide, elles continueraient à jouir des bienfaits de la paix, sans que S. M. fît tort ni à leur immédiateté ni à leur liberté. Tout au contraire, disaient-elles, elles comptaient que le roi leur maintiendrait leurs franchises, en obligeant le comte d'Harcourt à se faire reconnaître grand bailli dans les formes consacrées. Si les villes en exprimaient le vœu, S. M. devait être persuadée que ce n'était nullement pour entraver l'exécution du traité, mais uniquement pour sauvegarder leurs devoirs envers l'Empire. Dans les occasions où l'empereur avait lui-même pris en main l'administration du grand bailliage, il ne s'était jamais départi des rites usités. Que le nouveau grand bailli en fasse de même! A ce prix seulement les villes promettaient de se toujours comporter envers leur protecteur en fidèles et respectueux clients.

Au comte d'Harcourt on écrivit plus sommairement pour l'informer qu'on ne pourra pas le reconnaître comme grand bailli avant de savoir si l'empereur, que l'on consultait à ce sujet, les y autorisait ou non.

C'est ainsi que nos villes comprenaient l'opposition où elles s'engageaient. C'était le début d'une campagne dont elles ne pouvaient prévoir l'issue, mais qui serait dispendieuse. Pour en couvrir les frais, on décida de constituer, entre les mains de Sélestadt, un premier fonds de 360 florins. Haguenau et Colmar y contribuaient chacun pour 60, Sélestadt pour 50, Landau et Obernai pour 35, Kaysersberg et Münster pour 25, Wissembourg, Rosheim et Türkheim chacun pour 20 florins. Ces avances étaient destinées avant tout à pourvoir aux dépenses des courriers; on décida de payer les messagers qui porteraient les dépêches 2 sous 8 deniers de Strasbourg par mille, 5 sous par jour et 2 sous 6 deniers par demi-jour d'attente.

Il ne restait plus, après cela, à la diète qu'à prendre connaissance d'un incident survenu entre les deux villes de Kaysersberg et de Türkheim, d'une part, le lieutenant du roi à Brisach, M. de Charlevois, de l'autre, ce dernier ayant, à leur égard, outrepassé les droits que la paix de Westphalie avait reconnus à la France; on lui écrivit, sous la date du 19/29 novembre[1], pour le rappeler

1. Archives de Colmar, ibid.

à l'observance du traité. Avant de se séparer, on avertit encore les députés de la gravité des circonstances où les villes étaient engagées; il s'agissait de ne laisser passer rien qui pût porter préjudice à leurs droits et à leurs franchises, de se référer en tout au corps de la Décapole et de dénoncer soit au Directoire, soit, en cas d'urgence, à la ville préséante la plus rapprochée, toutes les tentatives qui se produiraient, afin de sauvegarder les moindres intérêts par la solidarité de tous.

Mis au courant de toutes ces démarches, Strasbourg se chargea volontiers d'en entretenir les autres villes de l'Empire. Il transmit à Nuremberg, à Francfort et à Ulm aussi bien la mise en demeure de la couronne de France que la réponse à M. de Moirous; si même, fit-il remarquer, les troubles de la Fronde donnaient actuellement quelque répit aux Dix villes, l'interprétation que les agents français cherchaient à donner au traité de paix n'en était pas moins une menace pour leur immédiateté et leur qualité d'états de l'Empire, surtout quand l'exemple de Besançon, que l'empereur venait de céder à l'Espagne pour obtenir l'évacuation de Frankenthal, démontrait qu'en haut lieu on se faisait un jeu de démembrer le corps des villes[1]. Ce fut également Strasbourg qui prépara les voies à Vienne, en écrivant à son nouvel agent près de la cour impériale, Jean Graass, qui se chargea de la cause de la Décapole[2].

Cependant les premiers encouragements vinrent encore une fois de Mayence. Sous la date du 20 décembre[3], l'électeur répondit aux Dix villes qu'il ne doutait pas que l'empereur et les états de l'Empire ne prissent à cœur le danger que la France faisait courir à leur immédiateté; mais qu'il ne leur conseillait pas de faire intervenir la diète présentement réunie à Francfort, qui n'était pas qualifiée pour cela, et que, entre-temps, il n'y avait rien à faire, si ce n'est gagner du temps et n'acquiescer en rien aux vues de la France.

II.

A Vienne, pour prendre feu, il avait suffi à Graass que Stras-

1. Lettre du 1er décembre (Archives de Colmar, ibid.).
2. Lettre du Dr D. Imlin à Colmar, du 5 décembre; des Dix villes à Graass, du 8/18 décembre; réponse de Graass, du 3 janvier 1652 (ibid.).
3. Ibid.

bourg lui recommandât l'affaire. Il s'enquit avant tout du premier mémoire que la Décapole avait adressé à l'empereur; mal renseigné, il comprit d'abord qu'on n'y avait pas donné de suite. Pour le moment, la cour célébrait les fêtes de Noël, et, avant l'Épiphanie, aucune démarche n'aurait été de mise[1]. Mais, le 8 janvier, sans autre titre que la confiance que Strasbourg avait placée en lui, il écrivit au conseil aulique pour lui rappeler la requête des Dix villes. Quand, deux jours après, il reçut enfin la lettre qui lui donnait mandat d'agir en leur nom, il appuya sa première démarche d'une copie de cette dépêche[2].

Une fois sur la piste, il apprit que, contrairement à ce qu'il avait admis d'abord, une décision était déjà intervenue, et que, sur le rapport qu'on lui avait fait, le 22 novembre, de la requête du 19 septembre, S. M. avait donné ordre de rechercher l'acte par lequel le grand bailliage avait été engagé jadis à la maison d'Autriche, et de s'informer de ce qui s'était passé avec la France à son sujet, lors des négociations de la paix de Westphalie[3].

Nos villes s'entendirent pour envoyer à leur agent de nouvelles instructions, dont la minute, sans date, est encore de la main de Salzmann. On y insiste derechef sur cette singulière prise de possession que la France projetait, sans que l'empereur s'en mêlât, nonobstant les droits que la paix de Westphalie réservait explicitement à l'Empire. Si, à la rigueur, on pouvait admettre que, pour cette fois, le traité tînt lieu de tradition, d'envoi en possession du grand bailliage et de présentation du grand bailli, il fallait au moins prévoir ce qui arriverait dans la suite, si cet officier était dispensé de prêter serment et de reconnaître qu'il tenait l'office de l'Empire; on pourrait affirmer à l'avance que cette prétérition aurait pour effet certain de relâcher et de rompre peu à peu les liens qui y rattachaient la Décapole. Pour parer au danger dont l'avenir menaçait sa liberté, si, une fois pour toutes, on ne fixait pas le sens du traité, Graass devait s'enquérir de ce qu'il y aurait lieu de faire, dans le cas que la France passât outre à ses prétentions.

Cependant, nos villes avaient à la cour de Vienne un défenseur bénévole, dont le crédit valait bien celui de leur agent atti-

1. Lettre de Graass à Strasbourg, du 3 janvier 1652 (Archives de Colmar, ibid.).
2. Lettre à la Décapole, du 13 janvier, *n. st.* (ibid.).
3. Lettre de Graass, du 14/24 janvier (Archives de Colmar, ibid.).

tré; c'était l'ancien bourgmestre de Sélestadt, Jean-Guillaume de Goll. Devenu conseiller caméral de l'archiduc Ferdinand-Charles et directeur, il semble avoir été attaché à la nouvelle régence de Fribourg, où il jouissait de toute la confiance du comte Khurz, le vice-président du conseil aulique. Il avait conservé des relations avec sa ville natale, et il l'avait même entretenue, sous la date du 29 janvier, de la première résolution du conseil; lui-même avait prié ses anciens collègues, le D. Isaac Volmar et Crane, de rechercher dans leurs papiers ce qui avait trait au grand bailliage; il avait également pris des notes à ce sujet; seulement elles étaient à Sélestadt, et, pour les compulser, il comptait venir lui-même après la Purification[1]. Mais les documents qu'il importait de consulter avant tout, c'étaient ceux des archives de Vienne; leurs préposés avaient bien reçu ordre de les rassembler; mais ils avaient peu de loisir, et Graass n'en put rien obtenir qu'en offrant un ducat à un sous-ordre et en promettant davantage encore, s'il trouvait ce qu'on cherchait[2].

X. MOSSMANN.

(*Sera continué.*)

1. Lettre de Sélestadt à Colmar, du 1er février (Archives de Colmar, ibid.).
2. Lettre de Graass, du 26 février/6 mars (Archives de Colmar, ibid.).

MÉLANGES ET DOCUMENTS

AUTOGRAPHES DE CHRISTOPHE COLOMB

RÉCEMMENT DÉCOUVERTS.

I.

Lorsqu'à l'approche du quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique on vit l'Espagne accueillir, avec une juste fierté, le projet de célébrer ce grand événement, les jeunes gens studieux conçurent l'espoir que la science historique allait profiter de cette explosion d'enthousiasme. Dans leur imagination surexcitée, ils voyaient déjà Simancas, l'Archive des Indes, les minutiers des notariats, les greffes et les papiers de la Grandesse bouleversés de fond en comble pour amener à la surface des masses de documents inconnus. Enquêtes, lettres patentes, cédules, instructions, conventions, contrats, etc., etc., miroitaient déjà dans leur esprit, publiés, annotés, illustrés et mis à la portée des travailleurs pour que tous les faits de la découverte du nouveau monde pussent être étudiés à nouveau et définitivement compris.

Il faut déchanter. Jusqu'ici, Christophe Colomb et sa mémorable entreprise n'ont été, à Madrid comme à Séville, que l'objet de conférences et d'écrits puérils, voire de diatribes et de prétendues revendications dictées par un orgueil national absolument morbide. L'effet en a été déplorable hors du pays. C'est qu'on n'a pas encore vu un peuple, intelligent d'ailleurs, prendre autant de peine pour exhiber son indigence et ses faiblesses.

Académiciens, hommes politiques, publicistes, amateurs des deux sexes, se sont tous mis de la partie, et un flot d'inventions, de paroles vaines et d'ambitieux discours est venu envahir les salles de conférence et la presse. Ces patriotes exaltés doivent à une femme, — qui en vérité n'est pas certaine conférencière de l'Athénée de Madrid, — d'échapper, autant que faire se peut, au ridicule.

Mme la duchesse d'Albe, à l'inverse des savants de son pays, a compris que l'histoire ne se fait pas avec des phrases, mais avec des documents, et qu'il est du devoir des grandes maisons de l'aristocratie qui

possèdent encore des archives de ne pas les laisser pourrir dans les greniers ou de les vendre au poids pour faire des rognures d'emballage. Cette patricienne, élevée à l'étranger, éprise de l'étude dès son enfance, recherchant la compagnie des hommes de science et des lettrés de la France, de l'Allemagne et de l'Italie, s'était toujours proposé de contribuer au progrès des travaux historiques. C'est sous l'empire de ce sentiment, dont nous connaissons peu d'exemples au delà des Pyrénées, que Mme la duchesse d'Albe publia l'année dernière les *Documentos escogidos del Archivo de la Casa de Alba,* qui est le recueil de documents le plus important et le mieux préparé paru en Espagne depuis cinquante ans[1].

La commémoration de la découverte du nouveau monde était bien faite pour encourager la duchesse d'Albe dans cette voie, car, non seulement tous les descendants de Christophe Colomb sans exception, et ils sont nombreux[2], ont du sang d'Albe dans les veines, mais les titres et privilèges qui furent la récompense de cette grande entreprise ont été possédés par l'illustre maison de Portugal-Albe pendant cent quatre-vingt-deux ans. Peut-être devrait-elle en jouir encore[3].

Diego, seul fils légitime et héritier de Christophe Colomb, épousa, en 1508, doña Maria de Toledo, fille de Fernando, seigneur de Villorias, grand fauconnier et commandeur de Léon en l'ordre de Saint-Jacques, frère de don Rodrigue, deuxième duc d'Albe. De ce mariage naquirent sept enfants : trois fils et quatre filles. C'est du second fils, Christoval II, et de deux des filles dudit Diego, Juana, qui épousa Luis de la Cueva, et Isabelle, mariée à Jorge de Portugal, que descendent les Colomb actuels.

Ce fut le petit-fils d'Isabelle, Nuño de Portugal, qui, le premier dans cette branche, devint, en 1608, duc de Veragua et de la Vega, ainsi qu'amiral des Indes. Ses descendants mâles directs jouirent de tous ces titres jusqu'en 1733, année où mourut Pedro-Nuño sans laisser de postérité.

La sœur de Pedro-Nuño, Catarina-Ventura de Portugal, qui en secondes noces avait épousé James Francis Fitz-James Stuart, duc de Liria, fils unique du premier lit du fameux duc de Berwick, se déclara

1. *Documentos escogidos del Archivo de la Casa de Alba, los publica la Duquesa de Berwick y de Alba, Condesa de Siruela.* Madrid, 1891, in-8°, XXIII et 610 p. Cf. *Revue historique,* sept.-oct. 1891, art. de M. Alfred Morel-Fatio.

2. Il y a des descendants de Christophe Colomb (par Christoval II, fils de Diego) parmi les Quiros et les Golfin ; (par Isabelle) parmi les Aliaga, les Hijar et les Stuart; (par Juana) parmi les Pacheco et les Ibañez, etc., etc.

3. Notre *Christophe Colomb,* t. II, p. 290.

héritière, du chef de son frère et de son ancêtre paternel, des titres laissés aux Colomb et les porta sa vie durant. Ils restèrent dans sa descendance directe jusqu'en 1790.

Le titre de duc d'Albe entra dans cette lignée en 1802 par la mort de Maria del Pilar Alvarez de Toledo, treizième duchesse d'Albe, tante de Carlos Miguel, duc de Berwick et de Liria, qui en hérita.

L'époux et les enfants de la présente duchesse d'Albe, doña Rosario Falcò, comtesse de Siruela et fille aînée de feu le duc de Fernan Nuñez, sont donc des descendants absolument authentiques de Christophe Colomb.

II.

Colomb a beaucoup écrit. Son activité épistolaire passa même en dicton. Francisco de Viamonte, plus connu sous le nom de Francesillo de Zuñiga, le bouffon de Charles-Quint, dans une de ses lettres au marquis de Pescara, dit : « Je prie Dieu que Gutierrez ne manque jamais de papier, car il écrit plus que Ptolémée et que Colomb, celui qui découvrit les Indes. » Il fait sans doute allusion aux nombreux factums que l'amiral a dû adresser aux rois catholiques en revendication des droits qui lui avaient été conférés par les capitulations de 1492 et sur lesquels on empiétait chaque jour. Ces pièces, d'ailleurs d'un intérêt secondaire pour l'histoire, ont presque toutes disparu. Les écrits de lui qui nous restent consistent pour la plupart en relations de ses voyages, pièces s'y rapportant et lettres d'un caractère privé.

A l'époque où, bénévolement et avec une naïveté à nulle autre pareille, nous préparions un *Corpus* de tous ces écrits pour la commission royale italienne, il était arrivé à notre connaissance, en originaux, en extraits ou en simples mentions, cent cinquante-sept de ces pièces, toutes rédigées par Christophe Colomb, mais n'existant en autographes qu'au nombre de vingt-trois[1] ; ce qui était déjà un joli chiffre. La publication de Mme la duchesse d'Albe[2], que nous allons maintenant examiner, augmente de plus d'un tiers cette dernière catégorie de richesses.

Colomb était d'une régularité remarquable et toute génoise dans la

1. On en trouvera la liste dans notre *Christopher Columbus and the Bank of St. George;* New-York, 1888, grand in-4°, p. 45-47, et dans la version italienne de cet ouvrage, publiée aux frais de la municipalité de Gênes, p. 66-69.

2. *Autógrafos de Cristobal Colon y Papeles de América los publica la Duquesa de Berwick y de Alba, Condesa de Siruela.* Madrid, 1892, in-fol., v et 203 p.

tenue de ses comptes et de ses écritures. Sur plusieurs on retrouve encore des rubriques de classement. Il conserva ses archives d'abord dans une cassette[1], puis dans une caisse de liège doublée de cire[2], à laquelle fut substitué un grand coffre de fer[3] déposé de son vivant à la chartreuse de Las Cuevas, près de Séville, sous la garde du P. Gaspard Gorricio, son ami[4].

Lorsqu'en 1509 Diego Colomb transféra les restes mortels de son père de Valladolid audit monastère, le coffre en fer contenant les papiers de famille, y compris ceux de ses oncles, fut placé dans la chapelle de Santa Ana, où ces restes furent inhumés, apparemment dans le même caveau. Bien que cette chapelle existe encore, il n'y a plus aucune trace de tombe ou de cénotaphe, ce qui s'explique par le fait que le monastère de Las Cuevas est aujourd'hui une fabrique de porcelaine. Il n'y a pas non plus le moindre renseignement sur ce que fut ce tombeau ni sur l'inscription que sans doute on y grava. Les épitaphes données par l'évêque Capilupo, par Juan de Castellaños, par Peter Heylin, sont de pures inventions.

Les restes de Christophe Colomb furent extraits de la chartreuse et transférés à Santo Domingo entre 1537 et 1544. Les archives des Colomb restèrent néanmoins dans la chapelle de Santa Ana, au moins en grande partie, jusqu'au 15 mai 1609. A cette date elles furent remises à Nuño de Portugal, qu'une décision du Conseil des Indes avait déclaré troisième duc de Veragua et héritier des titres ainsi que de la fortune de Diego Colomb, quatrième amiral des Indes, fils de Christophe II et dernier descendant par la ligne masculine directe, mort le 27 janvier 1578 sans laisser de postérité. Enfin, en 1790, lorsque don Mariano de Larreategui, aussi descendant légitime de Christophe Colomb par le susdit Christophe II, mais en passant par trois femmes : Francisca, épouse de Diego Ortegon, Josefa, épouse de Paz de la Serna, et Josefa, épouse du premier Larreategui,

1. *Mi arquita para algunas escrituras.* Lettre au P. Gorricio, 4 avril (1502); Navarrete, t. I, p. 331.

2. *Querria mandar hacer una caja de corcha enforrada de cera.* Lettre au même, 4 janvier 1505; Navarrete, t. I, p. 333.

3. Certificat de Artiaga, dans le *Memorial del Pleyto.*

4. Le P. Gorricio, non seulement fournissait à Colomb les extraits des saintes Écritures et des Pères de l'Église, nécessaires pour étayer sa théorie que Dieu l'avait choisi afin de faire connaître au genre humain les contrées inconnues avant la fin du monde, fixée au 15 septembre 1656 (*Christophe Colomb devant l'histoire*, p. 43 et note 71), mais il paraît avoir aussi écrit sur la découverte du nouveau monde. Nous avons relevé, à la Bibliothèque Colombine, la mention suivante : *Gasparis Gorricio Epistola de Inventione Indiarum ad Reges*, MS.

entra dans la famille[1], ces archives lui furent remises. C'est ainsi qu'elles se trouvent aujourd'hui en la possession de don Christoval de Larreategui y de la Cerda, duc de Veragua actuel.

Au cours de ces longs procès d'hoirie, les Colon-Portugal s'efforcèrent, naturellement, de réunir autant de pièces que possible se rapportant à leur illustre ancêtre et provenant de sources diverses, particulièrement des archives conservées à Gelves, dont ils étaient comtes. Ces dossiers disparurent avec la masse de papiers communiqués au Conseil des Indes par les parties litigantes. Un résidu étiqueté : *Antiquailles inutiles, bon à jeter au panier*[2], qui se trouvait dans le chartrier de la maison, attira l'attention de la duchesse d'Albe. Et c'est à cette heureuse circonstance que l'on doit l'utile et curieux recueil qu'il nous reste à décrire.

III.

Cette nouvelle collection contient cinquante-sept pièces, toutes concernant l'histoire du nouveau monde depuis 1495 jusqu'en 1616. Quinze documents se rapportent à Christophe Colomb ou émanent de lui directement; quatorze concernent son fils et héritier, Diego. Les plus importantes des autres pièces de la première moitié du XVIe siècle se rattachent à Alonso de Hojeda, à Diego de Nicuesa, à Fernand Cortez, à Sébastien Cabot, à Diego Mendez et à Fernando Pizarre. Nous ne parlerons ici que de la série se rapportant à Christophe Colomb personnellement.

Les fac-similés de pièces manuscrites sont au nombre de dix, tous pris sur des autographes de l'Amiral. Il y a en plus le fac-similé d'un document imprimé en 1497, totalement inconnu sous cette forme. Nous y reviendrons.

Les autographes de Christophe Colomb sont :

1° Une annotation ajoutée aux instructions données à Juan Aguado par les rois catholiques en 1495 pour être communiquées à Colomb à Hispaniola (trois lignes).

Ces instructions, jusqu'ici inédites et dont il ne paraît pas exister de copie aux Archives des Indes, contiennent la réponse que firent Ferdinand et Isabelle aux questions pour affaires de service que Colomb leur avait adressées, par l'entremise de Alonso de Carvajal, le 24 février 1495. Cette pièce portait sans doute la date du 19 avril.

1. Tableau généalogique, n° IV *bis*, dans notre *Christophe Colomb*, t. II, p. 284.

2. *Inutiles. Buenos para el carnero. Sólo sirven para antigualla.*

Elle vient s'ajouter aux cédules publiées dans la *Coleccion de documentos ineditos de Indias*, tome XXX, pages 217, 338 et 347.

2° Une magnifique pièce de trois pages in-folio (94 lignes), non signée ni datée, mais portant en tête l'invocation *Jesus cum Maria sit nobis in via*. A l'exception du *Libro de Profecias*, c'est le seul écrit de Colomb connu où elle se trouve, bien que les *Historie* rapportent qu'il « essayait toujours sa plume avec cette phrase avant d'écrire, et d'une calligraphie si parfaite qu'elle eût pu lui servir de gagne-pain[1]. » Ici, cependant, ce sont surtout des mots abrégés, des espèces de sigles difficiles à déchiffrer. Le corps du document est de la petite écriture qu'on retrouve dans la lettre de 1504 conservée à Gênes.

C'est une consultation adressée à Christophe Colomb par un avocat et résumant les droits qu'il tenait du chef des capitulations. Tout d'abord, nous remarquons que Colomb tient implicitement pour nul et non avenu le traité de Tordesillas.

Le lecteur n'ignore pas que, par une bulle papale du 4 mai 1493[2], le point de départ du domaine transatlantique de l'Espagne fut fixé à cent lieues à l'ouest des Açores. L'année suivante, le 7 juin 1494, un traité intervint entre le Portugal et l'Espagne[3], aux termes duquel la démarcation hispano-portugaise fut portée à 370 lieues dans l'ouest des îles du cap Vert. C'est en vertu de ce traité, dit de Tordesillas, que le Portugal a possédé le Brésil.

Christophe Colomb ne fut pas consulté au sujet de cette concession. Il se trouvait d'ailleurs en mer lorsqu'elle fut accordée. Mais, comme c'était lui enlever une part considérable de sa sphère d'action, ainsi que la découverte du Brésil le montra six ans après, Colomb n'y acquiesça jamais. Le document que nous examinons débute par une manifestation tacite de ce sentiment, car la ligne de démarcation n'y est indiquée que *por una raya que pasa de las yslas del cabo verde aquellas de los Açores cien leguas de polo a polo*. Elle devrait être décrite comme se trouvant *a trescientas setenta leguas de las islas de Cabo Verde para la parte de poniente*. Ceci fut sans doute le premier grief dont Colomb eut à se plaindre[4].

1. *Et, se alcuna cosa haueua da scrivere, non prouaua la penna, senza prima scriuere queste parole*, Iesus cum Maria sit nobis in via; *e di tal caratiere di lettera, che con solo quello si poteua guadagnare il pane* (*Historie*, 1571, fol. 7).

2. Navarrete, t. II, p. 33.

3. Navarrete, t. II, p. 136.

4. Ces 370 lieues représentaient 28° 13' en longitude, dont environ 19° por-

Il semble aussi avoir soulevé dès le début la prétention de recueillir une redevance du dixième et du huitième des profits tirés de toutes les terres que découvriraient d'autres navigateurs au nouveau monde, attendu que ces découvertes n'étaient que la conséquence des siennes propres : *y que si algo se descobre, que es por vuestra* [*mi*] *industria.* C'est-à-dire que Hojeda, Vicente Yañez Pinzon, Guerra et Rodrigo de Bastidas auraient dû lui payer cette redevance. Les capitulations du 17 avril 1492 ne parlent que de *todas aquellas islas e tierras-firmes, que por su mano ó industria se descobrieren.* Aussi, dans le présent document, les rois catholiques se contentent de lui dire qu'il aura ce huitième et ce dixième « si tels sont les droits de l'amiral de Castille dans sa propre amirauté. »

Cette réclamation, cependant, ne fut portée devant le Conseil qu'après la mort de Christophe Colomb, par son fils Diego en 1506-1508. C'est au cours des instances qui suivirent que le fiscal procéda à ces curieuses enquêtes, où les témoins relevèrent tant de faits curieux et que l'Académie de l'histoire se décide seulement depuis peu à publier[1], avec une sage lenteur et sans notes aucunes, naturellement; ce qui n'est peut-être pas à regretter. Ce sera le seul service que cette illustre compagnie aura rendu aux études historiques à propos du quatrième centenaire.

Un point à noter en passant. Diego avait intenté cette action comme héritier de son père et aux termes des capitulations octroyant ces droits *despues dél muerto á sus herederos é sucesores de uno en otro perpetuamente.* Le Conseil s'y opposa, prétendant que les fils de Colomb, ni personne de sa famille, n'avaient qualité pour réclamer quoi que ce soit de ce chef et que tout ce qui lui avait été accordé, bien que ce fût à perpétuité, était nul *ab initio.* Le prétendu point de droit mérite d'être rapporté :

« Aux termes de l'ordonnance d'Alcalà, si le roi concède de tels droits à son vassal domicilié dans le royaume, alors la concession est valable; mais, si cette concession a été faite à un individu qui n'est ni vassal ni domicilié dans le royaume ou qui est étranger, cette concession est sans valeur et ne doit pas être respectée. Or, Christophe Colomb étant étranger et ni vassal ni domicilié dans le royaume, la

taient sur le continent, au Brésil (carte anonyme de Weimar). Il est à remarquer que cette revendication tacite se continue chez les descendants de Christophe Colomb; *Pleitos de Colon*, tome I, p. 2.

1. *Coleccion de documentos ineditos relativos al descubrimiento, conquista y organización de las antiguas posesiones españolas de ultramar*, 2e série, t. VII. Madrid, 1892, in-8°.

concession faite à lui et à ses héritiers, quoique perpétuellement, ne vaut absolument rien[1]. »

Il est vrai que, grâce à l'influence du duc d'Albe, dont, ainsi que nous l'avons dit, Diego avait épousé la nièce, Ferdinand d'Aragon nomma ce dernier gouverneur des Indes occidentales, mais ce fut avec les plus expresses réserves : *sin perjuicio del derecho.*

Vient maintenant la question si compliquée des profits afférents à ces droits. Le légiste de Colomb pose le principe avec la plus grande clarté :

« Un gentilhomme équipe un navire et dit à un de ses serviteurs : « Je te nomme capitaine de ce navire, et tu recevras pour ta peine le « tiers des profits après déduction des frais. » A un autre il dit : « Toi, tu seras lieutenant et tu auras un dixième. » Enfin, il nomme commis un troisième serviteur avec droit à un huitième.

« Le navire revient de son voyage, rapportant dix ducats de profits. Le capitaine dit alors au commanditaire : « Donnez-m'en le tiers, que « vous m'avez promis, » et ce dernier le lui donne. Le lieutenant, à son tour, réclame la dixième partie de ces dix ducats, le commanditaire s'exécute. Arrive le commis, qui demande la huitième partie des dix ducats, et elle lui est accordée[2]. »

En d'autres termes, aucun des trois ne supporte de déduction à cause de la part payée aux deux autres. Nous ne savons si ce fut ainsi que le partage se fit; mais il est certain que les rois catholiques ne parlent jamais du tiers que Colomb devait prélever d'abord comme amiral des Indes. Ici, cependant, son droit à cette redevance était incontestable. La première pièce insérée dans le fameux recueil de privilèges, dont une des expéditions authentiques, annotée par Colomb lui-même, se conserve au ministère des affaires étrangères à Paris[3], est une cédule de Ferdinand et Isabelle, du 23 avril 1497, adressée à Ferdinand de Soria, lieutenant du grand amiral de Castille, le requérant de fournir sans délai à Colomb une copie légalisée des privilèges que possède ledit grand amiral, afin que Colomb, qui est mis sur le même pied que ce dernier, sache quels sont ses droits de ce chef. Cet ordre est suivi du texte des lettres-patentes octroyées à don Alphonse Enriquez, grand amiral, le 4 avril 1405, et on y relève, entre autres

1. *Pero sy la donacion o enajenacion se hiziese en persona no natural ny vecino del reino o estranjero del reino, en tal caso la donacion o enajenacion de las dichas cosas no vale ny debe ser guardada, de donde se concluye que pues el dicho don Colon hera estranjero*, etc. (*Op. cit.*, p. 16).

2. *Autógrafos*, p. 19.

3. En ce moment exposée dans la section de géographie de la Bibliothèque nationale de Paris.

privilèges considérables (que Colomb ne cessa pas non plus d'exiger), la disposition suivante : « Tous les profits que fera ledit grand amiral sur la flotte et sur la mer seront divisés en trois parts, dont une part lui appartiendra en propre[1]. »

Certes, ce droit était léonin, mais, à cette époque, pas plus au nouveau monde qu'en Espagne. Il en est de même des privilèges accordés à Colomb et à ses descendants par les premières capitulations. On vient nous dire aujourd'hui que ces concessions « faites à un étranger » étaient « absurdes et insensées[2]. » Isabelle la Catholique, Fernand d'Aragon et leurs ministres, Mendoza (jusqu'en 1495), Ximenès, Fonseca n'étaient pas des enfants, et c'est avec connaissance de cause qu'ils confirmèrent ces privilèges, puisqu'en 1497 Colomb avait déjà fait deux voyages, et c'est en vue d'un troisième que les rois catholiques augmentèrent même ses droits. Il avait donc raison de se plaindre et d'exiger qu'on respectât les engagements pris à son égard.

Ce document porte en marge une annotation, également de la main de Colomb, en quatre lignes, dont voici la traduction : « Je ne demande rien et remets le tout dans les mains de la reine. » Cette pièce est conséquemment antérieure au 26 novembre 1504, date de la mort d'Isabelle.

Le papier porte un filigrane à la colombe. Il ne faut pas voir dans cet emblème, très fréquent dans les rames de la fin du xve siècle, *el conocido escudo de la antigua familia de los Colombo*. Cet oiseau se trouvait dans toutes les armes parlantes des Colomb de l'Europe qui avaient des prétentions à la noblesse. Quant à Christophe Colomb, lorsque, par une formule de chancellerie, les rois catholiques l'autorisèrent à ajouter aux armes qu'ils venaient de lui octroyer *las armas vuestras que soliades tener*, il fournit au héraut, non une colombe, mais un écusson d'or à la bande d'azur au chef de gueules ; écusson d'ailleurs tout à fait imaginaire[3].

3° Extrait fait par un scribe d'une bulle d'Alexandre VI dont la date n'est pas donnée, mais qui n'est ni la première ni la seconde de mai 1493 et que nous ne connaissions pas. En tête on remarque une note, de la main de Colomb, nous apprenant qu'il laissa aux Indes l'original de cette bulle, lors de son retour en Espagne dans l'année 1495 (*sic*) : *el qual queda en las yndias, el año de 95. quando yo*

1. *Codice Diplomatico Colombo-Americano*, doc. I, p. 24.
2. *Criterio historico. Conferencia inaugural de D. Antonio Cánovas del Castillo*. Madrid, 1892, in-8°, p. 21.
3. Notre *Christophe Colomb*, t. II, p. 170.

vine a castilla. Notons, nonobstant, que Colomb passa toute l'année 1495 aux Antilles et qu'il ne revint pas en Espagne avant le printemps de 1496.

4° Compte de l'or envoyé par Christophe Colomb et vendu à Séville, à Valladolid et à Burgos, de juillet à décembre (1499 ?) et de janvier à mars (1500 ?), respectivement, par Cristobal de Torres, par Alonso Sanchez de Carbajal et par un Juan Antonio, qui est probablement le Juan Antonio Colombo que Las Casas dit avoir été parent de l'Amiral. Nous supposons que cet or fut obtenu au cours du troisième voyage et expédié d'Hispaniola en Espagne pour son compte particulier. Cette pièce est entièrement écrite de la main de Colomb de sa petite écriture. Elle couvre le recto d'un feuillet in-folio et contient trente-deux lignes, avec deux annotations marginales, dont une contient cette phrase : « Deux cent trente-quatre *doredos* [?] que m'a donnés don Diego le... »

Ce serait une question curieuse à étudier que le rendement en or du nouveau monde, depuis la découverte jusqu'à la conquête du Darien, époque à laquelle les Espagnols commencèrent à obtenir le métal précieux en quantités relativement considérables. Il doit y avoir à l'Archive des Indes nombre de connaissements qui faciliteraient ce travail. En attendant, peut-être l'économiste pourrait-il trouver dans le mémorandum précité les éléments pour déterminer la quantité d'or reçue en Espagne pendant neuf mois. On établirait le calcul sur les bases suivantes :

1 marc	=	230,04646	grammes.
1 once	=	28,75581	—
1 ochava	=	3,59447	—
1 tomine	=	0,59908	—
1 grano	=	0,04992	—

Le total de l'or envoyé par Colomb pour son compte particulier, de juillet 1499 à mars 1500, fut de 12 marcs, 80 onces, 57 ochavas, 36 tomines et 20 grains. Par conséquent :

12 marcs	=	2760,5575200	grammes.
80 onces	=	2300,4648000	—
57 ochavas	=	204,8851320	—
36 tomines	=	21,5668548	—
20 grains	=	0,9984656	—
Total :		5288,4727724	grammes.

Maintenant, que représente ce poids en francs?

A 948 de fin, le gramme vaut 3,2587. Ce serait donc 17,228 francs

de l'époque que Colomb aurait touchés pour sa part en neuf mois; soit de dix à douze fois cette somme, si nous considérons la valeur relative de l'or à la fin du xve siècle.

Que toucha l'Espagne pendant ces neuf mois? C'est ici que la question se complique.

Aux termes des capitulations de 1492, Christophe Colomb avait droit à un dixième et à un huitième sur le produit total. En outre, comme amiral des Indes, il jouissait, ainsi que nous l'avons dit, des prérogatives de l'amiral de Castille, soit à un tiers de ce même total. Maintenant, Colomb préleva-t-il ces trois droits sur la somme totale, ou bien le tiers sur le tout, le dixième sur le produit diminué du tiers et, enfin, le huitième sur le produit diminué du tiers et du dixième?

Aux yeux de Colomb, le premier système était le seul admissible, ainsi qu'on le voit par le mémoire précité de son avocat. Cette manière d'envisager ses droits lui fut évidemment contestée par la couronne, qui même paraît n'avoir jamais voulu lui reconnaître ou lui payer le tiers afférent à l'office d'amiral des Indes. En tout cas, la seule fois qu'il est question dans les cédules royales de payements de cette nature, on ne parle que *del ochavo y diezmo*[1]. Aussi nous trouvons-nous en présence d'un fait qui entraîne deux hypothèses. La première est que Colomb a pu faire la répartition lui-même et, naturellement, selon la méthode qu'il tirait de ses droits. Dans ce cas, sa part s'est élevée pour neuf mois à 17,228 francs, tandis que l'Espagne n'aurait reçu que 13,628 francs sur un rendement total, pour ces neuf mois, de 30,856 francs d'or. Mais nous voyons que dans les trois dernières expéditions Colomb fut accompagné de trésoriers et de séquestres. Ces fonctionnaires impliquent un contrôle de l'État et une répartition n'accordant à l'amiral qu'un huitième sur le tout et un dixième également sur le tout, mais après défalcation de ce huitième. Il s'ensuit que le rendement total pour cette période de neuf mois a été de 81,073 francs d'or, sur lesquels l'Espagne en a perçu 63,845.

Ce chiffre ne serait pas loin, selon nous, de la moyenne, de 1498 à 1504, quand, sous l'administration de Nicolas de Ovando, les mines commencèrent à être exploitées avec autant de cruauté, mais avec un peu plus de méthode et des équipes de travailleurs assez nombreuses, grâce au dépeuplement des Lucayes, dont les habitants furent transportés dans les grandes îles adjacentes[2]. Ce rendement ne paraît pas bien fructueux, mais il faut se rappeler que ces chiffres doivent être

1. Nous prenons pour base de nos calculs les pragmatiques du temps; Heiss, *Monedas Hispan.*, t. I, p. 323, 325, 413.

2. Navarrete, t. II, p. 203.

multipliés par dix ou douze pour se rendre compte de la valeur réelle à cette époque. Néanmoins, les profits répondaient alors si peu aux espérances des Espagnols qu'un témoin oculaire, Andrès Bernaldez, dit : « Les dépenses étaient tellement considérables et les produits si minimes qu'on arriva à soupçonner, là-bas comme en Castille, qu'il n'y avait pas d'or au nouveau monde[1]. »

5° Brouillon d'une réponse faite par Colomb à quelque mémoire d'un jurisconsulte de la couronne, — peut-être à des objections formulées par Fonseca, — concernant surtout la perception du huitième. Notons à ce propos que cette redevance ne pouvait avoir pour base qu'un huitième des frais, que Colomb s'engageait à supporter. Pas de mise de fonds, pas de huitième. Rappelons aussi que nos récentes investigations permettent enfin de savoir qui lui fournit les capitaux pour cette participation. Ce furent des négociants génois et florentins établis en Andalousie. Pour le premier voyage, Jacopo de Negro, Luigi Doria et Juanoto Berardi ; pour le second (ou pour le troisième ?), Francesco de Rivarol, Francesco Doria, Francesco Cataneo et Gaspar Spinola[2]. Mais nous sommes encore à nous demander comment Colomb s'y prit pour les rembourser.

Dans ce document, il est fait allusion à des difficultés au sujet des cartes marines, que nous voudrions bien connaître par le détail. Cette pièce, in-folio de cinquante lignes, est entièrement transcrite de la main de Colomb et de sa petite écriture.

6° Une contresignature en date du 29 janvier 1500, curieuse en ce sens qu'au mystérieux monogramme

. S .
. S . A . S .
X M Y

se trouvent ajoutés son titre de *Virey* et la seule empreinte connue de son cachet, lequel est parfaitement circulaire, du diamètre de seize millimètres et porte le monogramme ci-dessus, surmontant un globe terrestre, placé sous la lettre M.

7° Une demande de cent castellanos d'or, datée du 22 octobre 1501, pour pouvoir se rendre à Séville, avec prière de remettre la somme à son majordome Diego Tristan. Pièce de six lignes, entièrement écrite, datée et signée par Christophe Colomb de sa grosse écriture.

A cette date, il était à Grenade. Les 100 castellans furent comptés à Tristan le jour suivant par le trésorier Alfonso de Morales, ainsi

1. Bernaldez, *Reyes Catolicos*, chap. CXXXI, t. II, p. 77.
2. Mss. de la bibliothèque de l'Académie de l'histoire, « Est. 27, gr. 3ᵉ E, nᵒ 93 »; et collection de Vargas Ponce, t. LIV, p. 1423-25.

qu'il appert du reçu inscrit au dos de la demande. Colomb y a ajouté un mémorandum en trois lignes, rappelant qu'étant à Séville au mois de janvier (suivant), il avait reçu 150,000 maravédis (environ 4,587 francs), desquels furent déduits les 100 castellans précités (= 48,500 mrs).

Cette mention de payement n'est pas sans intérêt. Angelo Trivigiano, secrétaire de la légation vénitienne en Espagne, dirigée alors par Domenico Pisani, se trouvant à Grenade, se mit en rapport avec Christophe Colomb, dont il conquit l'amitié. Ce diplomate était en correspondance active avec son ancien chef, le célèbre amiral Domenico Malipiero. Au 21 août 1501, c'est-à-dire deux mois avant l'émargement précité, il lui écrit : « J'ai eu des rapports si suivis avec Colombo que nous sommes maintenant sur un pied de grande amitié. Il est en ce moment dans une très mauvaise veine, en défaveur auprès de ces rois et avec peu d'argent[1]. »

C'était dans les huit mois qui suivirent l'arrivée de Colomb à Cadix, chargé de chaînes par l'ordre de Bobadilla. Mais les rois catholiques avaient fait amende honorable pour la conduite de leur mandataire et ordonné qu'on remît à Colomb 2,000 ducats[2], dit Las Casas, bien informé sur toutes les circonstances de cette malheureuse affaire. Colomb ne pouvait donc être dans l'état de pénurie que la lettre du Trévisan porte à entendre.

Au 27 septembre 1501, Ferdinand et Isabelle donnèrent l'ordre à Gimeno de Bribiesca de tenir compte à Colomb du huitième des profits qu'on encaisserait à l'avenir[3].

Le lendemain, 28 septembre, ils notifièrent à Ovando de lui faire restituer tout ce que Bobadilla avait confisqué et de le faire bénéficier du dixième et du huitième (pourquoi pas aussi du tiers sur le tout ?), selon le relevé envoyé en même temps par Leurs Altesses. Cette pièce n'a pas été retrouvée; mais le fait qu'en janvier 1502 Colomb toucha 150,000 mrs., desquels furent déduits les 48,500 payés au 23 octobre, nous porte à croire qu'il ne s'agit pas ici d'une largesse, mais d'un règlement de comptes. Dans ce cas, sa part des profits pour l'année 1501 se serait montée à 150,000 maravédis (environ 4,587 francs); abstraction faite du tiers, que sans doute on ne lui solda pas[4].

1. *Christophe Colomb*, t. II, p. 116-119.

2. Las Casas, *Historia de las Indias*, t. II, p. 512. En partant du principe que ce ducat était la même pièce que l'excellent, ces 2,000 ducats représentent 22,959 francs d'or, valeur de l'époque : chiffre si élevé (plus de 250,000 francs d'aujourd'hui) que nous ne pouvons l'admettre.

3. Navarrete, doc. CXLIII, t. II, p. 278.

4. Si ces 150,000 maravédis sont le total de ce que reçut Colomb pour ses

8° Ordre donné par Colomb à Francisco de Morillo de payer à Diego Rodriguez, patron d'une caravelle, certaines sommes pour achats de biscuit. Cette pièce, en date du 7 septembre 1504, est *sine loco,* mais elle fut certainement rédigée à Santo Domingo, quatre jours avant son départ pour l'Espagne[1]. La signature seule est de la main de Colomb, et sous sa forme la plus simple : *Xpo ferens,* sans le monogramme; ce qui devait être la signature habituelle pour les actes peu importants, bien qu'il ait prescrit à ses héritiers de ne jamais signer sans ajouter : *El Almirante.*

9° Ordre semblable au précédent, mais daté du 8 septembre 1504, en faveur de Rodrigo Viscayno.

10° Ordre semblable aux précédents, mais en date du 9 septembre, en faveur de Diego de Salzedo.

11° Lettre signée *Miguel Molyart,* adressée à « l'illustre et magnifique seigneur. » Au bas, on lit, de la petite écriture de Christophe Colomb : « Lettre de *Migel Muliart,* concernant 29,000 maravédis qu'il me doit. »

Ce Miguel Muliart n'est rien moins que le propre beau-frère de Christophe Colomb, étant l'époux de la sœur de Felipa Moniz, cette dernière seule femme légitime que Christophe Colomb ait jamais eue et mère de son fils et héritier Diego.

Dans l'enquête conduite par le fiscal en 1515, le médecin de Palos, Garcia Hernandez, déclare que, lorsque Christophe Colomb tentait des démarches auprès des rois catholiques pour obtenir leur appui, il se rendit de Palos à Huelva, chez un nommé *Muliar,* lequel était l'époux d'une sœur de la femme de Colomb[2].

Selon nous, ceci se passait en 1491, alors que Colomb avait été chercher son fils Diego à Cordoue, pour le confier à ce beau-frère, et c'est à cette époque qu'il faut placer le fameux incident de la Rabida.

Le dernier acte de Colomb, avant de s'embarquer pour son second voyage, en mai 1493, fut un service rendu à ce parent de sa femme. Il demanda une autorisation à l'effet de saisir les biens d'un nommé Bartolomé de Séville, demeurant à Huelva, pour être séquestrés pendant l'instance introduite par *Miguel Mulierte* et *Briolanja*[3] *Muñiz,*

deux parts (en calculant de la manière adoptée par l'Espagne; Navarrete, II, p. 203), soit 1/8 de la somme entière, plus 1/10 de la somme entière diminuée de 1/8, la somme entière était 705,882 maravédis, ou en francs 21,590,550. En retranchant les 4,587 francs payés à Colomb, il est resté pour la part des profits de l'Espagne en 1501 environ 17,000 francs de notre époque ou à peu près de 180 à 200,000 francs d'alors.

1. Las Casas, t. III, p. 189.

2. Navarrete, t. III, p. 561.

3. Et non Violante, comme l'écrit M. Duro, le spécialiste de l'Académie de

épouse de ce dernier, en recouvrement sans doute d'une créance. L'intervention du Saint-Office nous fait croire que peut-être le débiteur était Juif ou Maure.

Immédiatement au-dessous de la signature, le document porte le chiffre 94. Ce doit être la date de 1494 abrégée.

Cette lettre est très mutilée. On y remarque deux mots : *a my partida* et *que dy a torres*.

Dans les instructions données par les rois catholiques à Juan Aguado, en avril 1495, nous lisons la phrase suivante : « Qu'il [Colomb] permette au Frère Jorge, à don Fernando, à Bernaldo le Valencien et à Miguel *Muliarte* de revenir [en Espagne], selon la requête adressée à Leurs Altesses, se plaignant d'être détenus et maltraités. » D'autre part, il y a une cédule royale, adressée à Christophe Colomb et lui enjoignant de laisser partir, à bord des caravelles portant ce message, lors de leur voyage de retour[1], « don Fernando de Guevara, Fornisedo [?], Bernardo Veneciano [*sic*] et Miguel Musletarte [*sic*], et, s'ils ont commis quelque délit, d'envoyer en même temps le dossier[2]. »

Nous concluons de ces faits que Miguel Muliar, Moliar ou Muliarte, alla tenter la fortune au nouveau monde, s'embarquant sur l'escadre de Torres, dans l'été de 1494[3]; qu'au cours de cette année, il emprunta, très probablement dans la ville d'Isabella, à son beau-frère Christophe Colomb, environ 40,000 maravédis, dont il resta devoir 29,000; qu'à Hispaniola Muliart eut des difficultés, ce semble, avec Colomb, puisque, passant sur sa tête, c'est aux rois catholiques qu'il s'adressa pour pouvoir quitter l'île, et qu'il revint en Espagne à la fin de 1496. C'est tout ce qu'on sait de lui.

IV.

Ainsi que nous l'avons dit, le recueil de la Duchesse renferme également le fac-similé de la première page d'une pièce imprimée : *ame-*

l'histoire, qui, ne remontant jamais aux sources, suit servilement la copie, clairement écrite, mais fautive, de Vargas Ponce : ce qui est bien plus facile. Le texte que nous suivons est celui de l'Archive des Indes, *Patronato. Est.* 1, *Caj.* 1, *Leg.* 2/9. Ce prénom se trouve corroboré par le legs que Diego Colomb fit dans son testament de 1509 : *a mi tia Brigulaga Moniz* (*Christophe Colomb*, t. II, p. 460).

1. C'est l'escadre qui partit de Séville le 5 août 1495 et revint en Espagne à la fin de 1496 (*The Discovery of North America*, p. 672).

2. *Coleccion de documentos ineditos de Indias*, t. XXX, p. 360.

3. *Chronology of Voyages*, n° VIII, dans notre *Discovery of America*, p. 670.

ricanum, d'une insigne rareté, puisque c'est le seul exemplaire connu. Les bibliographes n'en soupçonnaient pas même l'existence.

C'est un in-folio, imprimé en caractères gothiques moyens, de deux feuillets doubles, soit de 8 pages, non chiffrées, à 46 lignes, portant deux signatures, *1* et *T*. Le texte couvre les quatre premières pages et huit lignes de la cinquième, laissant les trois dernières pages absolument blanches. Il n'y a ni colophon, ni marque d'imprimeur, ni titre. Au troisième feuillet, en filigrane, une main ouverte, sans manchette, le médius surmonté d'une fleur à cinq pétales, sur tige. Au quatrième feuillet, autre filigrane : une sorte de gros M gothique[1]. Le premier feuillet commence, sans titre de départ, par cette phrase en cinq lignes :

Este es traslado bien y fielmente sacado de vna carta de priuilegio delos ca-‖ tolicos reyes don Fernando y doña Ysabel de gloriosa memoria : escrito en ‖ pergamino de cuero & firmado de sus reales nombres & librado & firmado delos ‖ del su muy alto consejo & sellado con su real sello de plomo pendiente en filos de ‖ seda a colores segun que en ellos se contiene : su tenor del quales q[ue] se sigue. ‖

Immédiatement après, commençant par un E orné, de 20 millimètres, sous forme d'arbre entouré de feuilles d'acanthe, commence le texte de l'acte en date du 23 avril 1497, confirmant les capitulations du 17 avril 1492 entre les rois catholiques et Christophe Colomb. Le libellé nous était déjà connu[2], et il ne présente aucune différence notable, sauf dans le certificat final. Ici, il est en ces termes :

Yo Fernand Aluares de Toledo secretario del rey & de la reyna nuestros señores la fize escreuir por su mandado. Antonius doctor. Registrada doctor Rodericus doctor. Antonius doctor. Fernandaluarez Juan Velazquez & en las espaldas de la dicha carta de priuilegio estaua escrito lo siguiente : Sin chancilleria & sin derechos por mandado de sus altezas.

C'est-à-dire que Leurs Altesses font remise à Colomb des frais et formalités de chancellerie.

Nous n'avons pas d'éléments suffisants pour découvrir l'imprimeur de cette intéressante publication[3]. *A priori*, cependant, nous la sup-

1. Nous devons ces détails à notre ami Don M. R. Zarco del Valle, qui a bien voulu examiner minutieusement ce rarissime imprimé à notre intention.

2. *Codice diplomatico Colombo-Americano*, doc. III, p. 62-84; Navarrete, t. II, doc. CIX, p. 191-195.

3. A moins d'adopter la méthode andalouse, qui semble consister à réunir des imprimés en gothique à filigrane maniforme et à tirer à pile ou face. Voir *Qui a imprimé la lettre de Colomb?*, dans le *Centralblatt für Bibliothekswesen*, 1892, t. III.

posons provenir de quelque officine de Burgos ou de Séville. Elle a été découverte par Mme la duchesse d'Albe dans un recueil de pièces manuscrites des archives de sa maison.

Cette confirmation porte la même date que les sept ordonnances concernant les préparatifs pour la troisième expédition de Christophe Colomb, et elle indique le désir de Ferdinand et d'Isabelle d'apporter quelque adoucissement à ses chagrins[1]. Ainsi que nous l'avons écrit : « Une lutte de tous les instants contre les hommes et les éléments; de douloureuses attentes, suivies de résultats aussi soudains qu'éclatants; des maladies aggravées par les veilles et les inquiétudes; le chagrin de voir ses droits méconnus, ainsi que les blessures faites à son juste orgueil, commençaient à triompher de cet esprit jusqu'alors si bien équilibré[2]. » La publicité insolite donnée à ce document visait évidemment Pedro Margarite, le P. Boïl et leurs complices, que Colomb était à la veille de retrouver à Hispaniola.

V.

Nous voici en présence d'un document n'émanant pas de Christophe Colomb, mais qui se rapporte à sa troisième expédition.

Un voyage des plus importants est le premier que Alonso de Hojeda entreprit pour son propre compte, en 1499, et au cours duquel il découvrit la partie septentrionale de la côte de l'Amérique du Sud, qui s'étend depuis les Bouches-du-Dragon jusqu'au cap de la Vela, soit du 56° au 66° de longitude. Cette expédition a aussi beaucoup occupé l'attention des historiens de la géographie, qui la croient identique avec le second voyage de Vespuce, opinion que nous ne sommes pas loin de partager. Malheureusement, on a peu de renseignements sur cette exploration. Nous ne pouvions qu'interroger Las Casas, lequel a seulement résumé la relation du navigateur florentin et la commission rogatoire de 1513.

Aujourd'hui Mme la Duchesse nous fait connaître deux importants témoignages, recueillis à Hispaniola, dans une enquête ordonnée par le fiscal, nous ne savons en quelle année, mais, à notre sens, dans la première décade du XVIe siècle, sous l'administration de Nicolas de Ovando.

Les deux témoins sont Juan Velasquez et maître Alonso, chirurgien, tous deux compagnons d'Hojeda dans ce voyage.

Il appert de leurs dépositions que le hardi capitaine, avant de par-

1. Las Casas, t. II, p. 184-195.
2. *Christophe Colomb*, t. II, p. 62.

tir, chercha à s'emparer par force ou surprise d'une caravelle appelée *la Gorda*, qui était ancrée hors de Cadix. N'ayant pu y réussir, il envoya la nuit des hommes de son équipage voler une barque basque, à laquelle ils substituèrent leur mauvais canot. Le lendemain 18 mai : *XVIII de mayo de XCIX años,* l'expédition mit à la voile, du Port-Sainte-Marie.

Au cap de Aguer (sur la côte du Maroc?), Hojeda s'empara de la même façon de la meilleure caravelle qui se trouvait en cet endroit, pillant aussi, dans les autres navires, tout le matériel à sa convenance. Débarquant à Lanzarote, il fit main basse sur les pipes de vin, tonneaux de résine et de cire, madriers et tous objets d'armement à sa portée. C'est ainsi que cet aventurier à allures de forban équipa en partie les navires de son expédition.

De la Gomera, Hojeda mit le cap sur Paria, alléché par les renseignements qui lui étaient parvenus touchant la découverte que Colomb avait faite de ces régions, où se trouvaient en abondance, disait-on, l'or et les perles. A peine débarqué, il maltraite, tue et fait tout le mal possible aux indigènes, qu'ils fussent amis ou ennemis.

Après avoir longé la côte vers l'ouest, arrivé à l'île des Géants (Curaçao), ses hommes voulaient, sans y être autorisés, embarquer du bois de teinture et des Indiens, pour être vendus comme esclaves, et revenir directement en Espagne. Selon ces témoins, Hojeda aurait répondu que telle n'était pas son intention, préférant aller à Haïti s'emparer de quinze à vingt mille ducats que Christophe Colomb y possédait.

Il se rendit en effet à Hispaniola et débarqua dans la province de Xaragua, où sa bande fit des incursions auxquelles prirent part des Indiens guerriers, amenés d'îles voisines. Se mettant en rapport avec Francisco Roldan, Hojeda aurait comploté avec lui contre l'Amiral.

Jusqu'ici, les seuls compagnons connus de Hojeda dans cette expédition étaient :

Juan de la Cosa;
Diego Martins;
Juan Pintor, ou le Manchot;
Diego Fernandez Colmenero;
Andres Morales;
Juan de Valencia;
Bartolomé Roldan;
Juan Velasquez;
Nicolas Perez;
Anton Garcia (?);
Pedro de Soria;
Americ Vespuce.

Le document de Mme la duchesse d'Albe nous permet d'ajouter les noms suivants :

Fernando Ladron de Guevara, capitaine;
Juan Sanchez, de Séville, pilote;

Juan Lopez, de Séville, idem;
Pero Mateos, contre-maître;
Nicola le Vénitien, idem;
Maître Alonso, de Guete, chirurgien;
Maître Bernal, apothicaire;
Pedro de Loredo, calfat;
Symon le Génois, tonnelier;
Diego Martin Chamorro ou El Chamorro, du Port-Sainte-Marie;
Troxillo, de Xérès;
Comacho;
Miguel de Cordova, de Séville;
Miguel de Toro;
Juan de Alegria, de Frexenal;
Juan Luis;
Gonzalo de Xerez, de Séville;
Recuenco, de Marchena;
Cordero, du Port-Sainte-Marie;
Bartolomé Garcia;
Juan Garcia;
Juan Alonso Vizcaino;
Alonso Gomez;
Bota le Génois;
Rodrigo Alonso de Carmona;
Juan Rodriguez.

Bien que, selon la propre déclaration de Hojeda, Americ Vespuce fît partie de cette expédition, on notera que nos deux témoins omettent de le mentionner[1].

En ce qui concerne Colomb, nous trouvons dans cette enquête d'intéressants détails sur la mission qu'il avait confiée à Francisco Roldan en l'envoyant à Jacmel pour s'enquérir des projets de Hojeda lorsque ce dernier débarqua à Hispaniola[2].

Une autre pièce très intéressante de ce recueil, et se rapportant aussi à Colomb, est la déclaration de créance contre lui, faite par l'armateur bien connu Juanoto Berardi, devant notaire, à Séville, *in articulo mortis,* le 15 décembre 1495. Nous y relevons le passage suivant :

« Notaire ici présent, soyez témoin que moi, Juanoto Berardi, négociant florentin, demeurant en cette ville, sain de pensée et d'esprit, j'approuve et confirme le testament qu'en votre présence j'ai fait hier[3]. Et je dis en toute vérité, devant Dieu, sur le salut de mon âme, que Sa Seigneurie l'Amiral Don Cristoval Colon me doit et devrait me payer, aux termes de son compte courant, 180,000 maravédis, plus ou moins, ainsi qu'il appert de mes livres, et surtout pour mes services et mon labeur dans son intérêt et celui de ses frères et de ses fils et pour ses affaires il y a trois ans, abandonnant, afin de le mieux servir, mon commerce et ma demeure, perdant et sacrifiant mes biens et ceux de mes amis. Et si, par suite de la maladie dont je suis atteint, Notre-Seigneur

1. *The Discovery of North America*, p. 677.
2. *Ibid.*, p. 328-29, 676-77.
3. Cet acte est contresigné par les notaires sévillans, Johan de Murga et Bartolomé Sanchez Porras; mais le notaire instrumentant est Juan de Alcocer, dont les liasses se trouvent peut-être dans l'*Archivo general de protocolos*, de Séville. Il y aurait intérêt à rechercher ce testament.

m'enlève de ce monde, ce sera à cause de mes efforts et des fatigues que j'ai éprouvées en rendant service à Sa Seigneurie, voyageant à cet effet sur bien des routes et supportant de grandes peines. Et, comme je suis trop faible pour lui écrire ce que je voudrais, je déclare en votre présence que je prie et supplie ledit Seigneur Amiral, par pitié, de faire payer à Jeronimo Rufaldi et à Amerigo Vespuchi, mes exécuteurs testamentaires, ce qu'il me doit, pour qu'ils puissent acquitter certaines dettes que je leur ai déclarées, ainsi que le legs fait à ma fille, une enfant, que je laisse orpheline et pauvre. »

Les trois ans, écoulés au 15 décembre 1495, nous reportent à l'époque où Christophe Colomb accomplissait son premier voyage, et dont les résultats étaient encore inconnus en Espagne. Bien que les termes dont Berardi se sert n'impliquent pas absolument que la dette fut contractée pour l'armement de l'expédition, le chiffre relativement considérable de 180,000 maravédis[1] nous autorise à croire qu'une partie de la somme a été employée à parfaire le huitième des frais dont Colomb s'était chargé. Cette supposition est d'autant plus probable que ce huitième donnait droit à des profits correspondants et que ce furent des négociants italiens établis en Andalousie qui fournirent la somme.

En décembre 1495, Colomb n'était pas encore revenu de son second voyage, et nous ne voyons pas qu'on eût déjà reçu en Espagne des quantités d'or de quelque importance. Colomb n'aurait donc pu à cette époque satisfaire aucun de ses créanciers. D'autre part, le fait qu'il ne mentionne pas cette dette dans le codicille ajouté à son testament de 1506, où se trouve une liste des sommes qu'il enjoint à son fils Diego de payer, et que nous le voyons en termes d'intimité et de confiance réciproque, dans l'année 1505[2], avec Americ Vespuce, chargé, neuf années auparavant, de liquider la succession de Juanoto Berardi, est une preuve que la créance de ce dernier fut remboursée par Christophe Colomb.

Ce même document est aussi important pour l'histoire du premier voyage transatlantique de Vespuce.

Le lecteur n'ignore pas que l'expédition décrite par lui-même comme ayant été faite en 1497-1498, et au cours de laquelle il aurait découvert une étendue de côtes considérable, ne couvrant pas moins que le littoral actuel des États-Unis, est révoquée en doute par la plu-

1. Environ 5,504 francs, de l'époque; au moins 60,000 francs d'aujourd'hui.

2. Lettre de Colomb à son fils Diego, Séville, 5 février 1505, dans Navarrete, t. I, p. 351. Les expressions : *Amerigo Vespuchi siempre tuvo deseo de me hacer placer : es mucho hombre de bien*, se rapportent peut-être à quelque règlement de ce genre.

part des historiens. Le fait est que cette relation (qui est seulement un abrégé d'une description détaillée, aujourd'hui inconnue ou perdue) renferme des impossibilités, dues peut-être à un texte tronqué, mal résumé ou mal traduit. Mais la raison principale, invoquée par les critiques, est un prétendu alibi. Vespuce, à cette époque même, se serait trouvé à Séville, préparant, pour le compte de la maison Berardi, la troisième expédition de Colomb. Il n'a donc pu être en même temps sur les côtes du nouveau monde! Le seul document produit jusqu'ici à l'appui de cette objection est un reçu donné par Vespuce à Séville, le 12 janvier 1496, un an avant l'époque de son départ pour ce voyage contesté. Nous avons démontré ailleurs[1] que cette pièce ne suffit pas pour prouver l'alibi et qu'il n'y a pas de document connu où il soit fait mention du navigateur florentin entre cette date et le 18 mai 1499. Vespuce a donc pu être en mer de mai 1497 à octobre 1498, comme il le prétend.

Maintenant, l'acte notarié, que nous venons de décrire, confirme encore cette conséquence, car il indique clairement que la maison Berardi ne survécut pas à son fondateur, mort pauvre et endetté, et que Vespuce fut uniquement chargé de la liquider. De fait, le nom de Berardi disparaît des comptes d'armement et de tous les documents espagnols après le 12 janvier 1496[2].

Les trois cent soixante documents publiés en moins de deux ans par Mme la duchesse d'Albe montrent quelles richesses renferment les archives de son illustre maison. Il est possible que d'autres membres de la Grandesse possèdent autant et même plus de précieux écrits non encore publiés. Mais, ce que nous n'avions pas encore vu, ce que nous ne reverrons probablement pas de sitôt, c'est une patricienne espagnole, jeune et belle, inspirée uniquement par l'amour de la science et du vrai, entrant résolument dans le chartrier de sa famille, y passant des journées entières à compulser les registres et les liasses, enfin choisissant avec tact et savoir ce que les historiens ont intérêt à connaître et rétablissant les textes, pour en former des recueils aussi curieux qu'utiles qu'elle livre à la publicité. Et lorsque, portant les regards ailleurs, on voit ce que produisent les académiciens de son pays, par quels flux de phrases creuses et d'élucubrations sans portée ils remplacent les recherches patientes et l'étude loyale des sources de l'histoire, le contraste est trop grand en vérité! Il incombait à la *Revue historique* de le signaler.

Henry HARRISSE.

1. *The Discovery of North America*, p. 353-57.

2. Nous retrouvons cependant un Juanoto Berardi en Espagne, mais seize ans après la mort de celui-ci, en 1512, *Doc. ineditos de Indias*, t. I, p. 241.

L'AUTEUR DES *VINDICIAE CONTRA TYRANNOS.*

Ayant rencontré, au cours de mes travaux ordinaires, un texte relatif à l'auteur des *Vindiciae contra tyrannos*[1], texte négligé jusqu'ici, je crois intéressant de le signaler aux lecteurs de la *Revue historique,* de résumer en une courte note la question qu'il sert à éclaircir et d'indiquer la solution à laquelle je suis parvenu.

Les *Vindiciae,* publiées vers 1580 sous le pseudonyme de Junius Brutus, sont, comme on sait, un livre de polémique, dont l'auteur, tout en recommandant l'obéissance aux rois légitimes, s'élève avec force contre les tyrans et les oppresseurs et revendique hautement le droit qu'ont les peuples de leur résister et de les renverser. Des allusions aux guerres religieuses en France et une sympathie évidente pour les huguenots persécutés prouvent que l'ouvrage est d'un protestant français à la fois très royaliste et très libéral.

Depuis le XVIe siècle, on se demande quel est ce protestant, et la question est encore pendante aujourd'hui; toutefois, après d'assez laborieuses enquêtes, plusieurs noms (ceux de Théodore de Bèze, de Buchanan, d'Hotman) ont été définitivement mis de côté, et l'on n'hésite plus qu'entre Hubert Languet et Du Plessis-Mornay. Ces deux personnages semblent également capables d'avoir écrit le pamphlet : tous deux sont protestants convaincus, tous deux sont pleins de respect pour la royauté et pleins de haine pour la tyrannie, tous deux, dans leurs écrits, ont préconisé maintes fois, comme le font les *Vindiciae,* l'appel à des princes étrangers, pour repousser la persécution et combattre l'oppression. Voilà pour le fond. Quant à la forme, elle ne fait pas pencher la balance d'un côté plus que de l'autre : le généalogiste d'Hozier[2], examinant le livre à ce point de vue, prétendait reconnaître à n'en pas douter le style d'Hotman, qui pourtant n'est pas l'auteur; Papillon[3] a reconnu avec autant d'assurance le style de Languet; pour moi, qui ai lu toutes les œuvres de ce dernier la plume

1. « Vindiciae contra tyrannos, sive de principis in populum populique in principem legitima potestate, Stephano Junio Bruto Celta auctore. » Édimbourg, 1579, in-12. En réalité à Bâle, chez Thomas Guérin.

2. *Armorial général de la France,* 10 vol. in-fol., 1738-68, II, 2e registre, p. 73.

3. *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne,* Dijon, 1745, in-fol., p. 372-73.

à la main, je n'y trouve aucune analogie de forme avec les *Vindiciae;* le style est beaucoup plus clair, beaucoup plus sobre; les phrases sont plus hachées; quand Languet donne des exemples, c'est à l'antiquité grecque ou romaine qu'il les emprunte, non à la Bible, comme Junius Brutus; les citations des *Vindiciae* rappelleraient plutôt celles des écrits de Du Plessis-Mornay, car Du Plessis est plus théologien que Languet. A vrai dire, je crois qu'il faut renoncer ici à se déterminer d'après des arguments intrinsèques : pour le fond, le pamphlet convient également aux deux écrivains; pour la forme, il ne convient guère plus à l'un qu'à l'autre.

Pour arriver à une solution, il ne reste à consulter que le témoignage des contemporains. Sans vouloir entrer dans les détails d'une longue discussion, d'ailleurs déjà faite et refaite[1], je me bornerai à indiquer les principaux textes à alléguer dans un sens ou dans l'autre.

La plus imposante autorité en faveur de Languet est celle d'Agrippa d'Aubigné, qui, à plusieurs reprises, dans son *Histoire universelle,* parle du livre de Junius Brutus; après l'avoir attribué, dans la première édition de son *Histoire* (1616)[2], à un docte gentilhomme du royaume, « vivant encores aujourd'hui avec authorité, » d'Aubigné change d'avis dans la seconde édition (1626), et, en deux passages successifs[3], il déclare que le véritable auteur est Hubert Languet; il ne donne du reste aucune raison de cette opinion, tout en rapportant sans autre commentaire qu'un gentilhomme français (celui dont il parlait dans la première édition) avait réclamé la paternité des *Vindiciae.* L'assertion de d'Aubigné, ainsi formulée, semble pour le moins étrange; le gentilhomme auquel il fait allusion est évidemment Du Plessis-Mornay, c'est-à-dire un personnage éminemment franc et droit et qu'il est impossible de soupçonner de mensonge. Sa parole vaut celle de d'Aubigné. Les textes contradictoires de l'*Histoire universelle* ne prouvent donc rien et pourraient être invoqués aussi bien à l'avantage de Mornay qu'à celui de Languet.

Après d'Aubigné, le théologien hollandais Gisbert Voet (Voetius) a adopté le même avis[4]; la meilleure preuve, suivant lui, que Languet

1. Cf. Bayle, *Dictionnaire historique et critique*, Rotterdam, 1720, 4 vol. in-fol., IV, p. 2939-2947; Thieme, *Disputatio juridica inauguralis de opusculo « Vindiciae contra tyrannos, »* Groningue, 1852, in-8°; M. Lossen, *Sitzungsberichte der K. B. Akademie der Wissenschaften zu München*, 1887, Heft 2, p. 215-54 (Philos.-philol. und historische Classe).

2. Maillé, 2 vol. in-fol., II, liv. II, ch. 2, p. 108.

3. Amsterdam, in-fol., I, liv. II, ch. 17, p. 124, et II, liv. II, ch. 3, p. 670.

4. *Selectarum disputationum theologicarum pars quarta.* Amstelodami, 1667, in-4°, p. 231-244.

a écrit les *Vindiciae*, c'est que le fait a été affirmé par l'érudit Simon Goulart, fort au courant de toutes les publications du temps. Remarquons en passant que ce n'est pas dans un écrit de Goulart qu'on a trouvé cette assertion et qu'il ne s'agit que d'un *on dit*, d'une anecdote racontée par le théologien Tronchin dans l'oraison funèbre de Goulart (faite à Genève en 1628); d'après Tronchin, Goulart aurait refusé de dire au roi Henri III quel était l'auteur des *Vindiciae*, bien qu'il sût que c'était Languet et que le pamphlet avait été publié après sa mort par son ami Du Plessis-Mornay[1]. Ainsi relaté, le témoignage de Goulart est d'une médiocre valeur; cependant il a servi de base à toutes les affirmations ou dissertations ultérieures en faveur de Languet, comme celles de Sorbière[2], de Bœclerus[3], de Baillet[4], de De La Mare[5] ou de Vincentius Placcius[6]; celle de Bayle lui-même[7], la plus sérieuse et la plus complète, repose surtout sur le texte de Tronchin. Cela est si vrai qu'au milieu de la discussion, Bayle, pris de scrupule, s'arrête pour déclarer qu'il ne peut attribuer, « sans difficulté ni embarras, » les *Vindiciae* à Languet et s'écrie : « Si l'on pouvait prouver que l'écrit de Junius Brutus a été publié avant la mort de Languet, adieu toute la déposition de Goulart. » Or, il est aujourd'hui admis que l'écrit a été publié avant la mort de Languet, arrivée le 30 septembre 1581[8]; en effet, si l'on refuse de se fier aux dates de 1579 et de 1580, que portent les deux premières éditions des *Vindiciae* et qui pourtant seraient très plausibles, on n'a pas de raison de repousser le témoignage de Du Verdier, qui dit expressément[9] que la traduction française du pamphlet a paru en 1581; il n'est pas probable que l'original et la traduction aient été publiés en même temps dans les trois derniers mois de 1581; le récit de Tronchin apparaît donc comme une histoire inventée à plaisir. Bayle avait raison, comme il le dit, de demeurer en fin de compte « dans le pyrrhonisme » à l'égard de Junius Brutus.

On a encore allégué en faveur de Languet le témoignage d'un pasteur protestant, Jean Daillé (1594-1670), qui vécut sept ans près de Mornay comme précepteur de ses petits-fils. Ce témoignage n'est

1. *Ibid.*, p. 232.
2. *Sorberiana*. Tolosae, 1691, in-16, préface.
3. *Institutiones politicae*. Argentorati, 1688, in-12, p. 322 et p. 409.
4. *Auteurs déguisez sous des noms étrangers*. Paris, 1690, in-12, p. 313.
5. *Huberti Langueti vita*. Halle, 1700, in-18, p. 124-25.
6. *Theatrum anonymorum et pseudonymorum*. Hamburgi, 1708, 2 vol. in-fol., I, p. 141-43.
7. Voir plus haut.
8. Cf. A. Waddington, *De Huberti Langueti vita*. Paris, 1888, in-8°, p. 105.
9. *Bibliothèque française*, 1585, in-fol., p. 300.

nullement décisif: suivant Colomiès[1], Daillé avait appris que l'auteur des *Vindiciae* était Hubert Languet; mais, et c'est ici que se place tout naturellement le texte nouveau dont j'ai parlé au début, un fragment des *Mémoires* de Conrart († 1675) prête à Daillé un tout autre langage[2]. Voici ce texte :

Quelqu'un ayant demandé à M. Daillé si M. Du Plessis-Mornay, avec lequel il avoit demeuré longtemps, étoit auteur du livre intitulé *Junius Brutus,* il répondit : « C'est une question que je n'ai jamais osé faire à M. Du Plessis parce qu'elle me sembloit trop délicate; mais je vous dirai que M. Du Plessis, au bout de la galerie où étoient ses livres, dans le château de Saumur, avoit un petit cabinet dans lequel il n'y avoit que ceux qu'il avoit faits ou composés, bien reliés et même la plupart imprimés sur du vélin. Parmi ces livres-là, il y avoit aussi un exemplaire du *Junius Brutus,* lequel M. Du Plessis me faisoit ôter toutes les fois que quelque personne de qualité désiroit de voir ce petit cabinet. Il me donnoit la clef et disoit que j'allasse devant et que j'ouvrisse la porte, ajoutant tout bas ou me faisant signe que j'ôtasse ce livre de *Junius Brutus,* ce que je faisois; car M. Du Plessis savoit bien que ce livre n'étoit pas dans l'approbation de tout le monde et vouloit éviter les occasions d'en parler. »

Conrart était fort curieux de pièces et de documents, et certes son récit vaut celui de Colomiès. L'autorité de Daillé ne peut, dans tous les cas, être invoquée pour Languet.

En somme, des trois seuls témoignages un peu sérieux allégués en faveur d'Hubert Languet, il n'en est pas un qui soit probant : le premier ne présente aucun caractère de certitude; le second ne tient pas debout, et le troisième est annulé par un texte opposé.

Du Plessis-Mornay, au contraire, en dehors des textes précédents, dont deux pourraient être regardés comme lui étant favorables, a pour lui, d'une part, l'autorité d'Hugo Grotius, dont l'érudition est incontestable et qui se prononce sans hésiter[3], d'autre part, celle de Mme de Mornay, sa femme. Celle-ci, dans ses *Mémoires,* a voulu uniquement exposer en détail la vie de son mari; qui mieux qu'elle a pu savoir ce qu'il avait écrit? De plus, elle était l'amie d'Hubert Languet et l'assista dans ses derniers moments; elle n'aurait donc pas voulu lui retirer un de ses ouvrages. La manière même dont Mme de Mornay parle de la composition des *Vindiciae* est faite pour donner toute confiance dans son récit : en 1574, dit-elle, M. Du Plessis était avec

1. *Opera,* Hamburgi, 1709, in-4°, p. 328, dans le *Recueil de particularitez.*
2. Édit. Michaud et Poujoulat. Paris, 1838, in-4°, 3e série, t. IV, p. 622. D'après les manuscrits de Conrart, à la bibliothèque de l'Arsenal, XI, p. 1112.
3. *Opera omnia.* Amstelodami, 1679. 5 vol. in-fol., V, p. 949.

M. de Buhy à Jametz et « passoit son temps à faire quelques escritz; entre autres, il fit en latin un livre intitulé : *la Puissance légitime d'un prince sur son peuple*[1], lequel a esté depuis imprimé et mis en lumière, sans toutefois que beaucoup en ayent seu l'autheur[2]. »

Voilà qui est catégorique, je pense. Après une pareille assertion, sortie d'une bouche aussi autorisée et aussi peu suspecte de partialité et de mensonge, il n'y a plus qu'à s'incliner et à proclamer que Du Plessis-Mornay est décidément et sans conteste l'auteur des *Vindiciae contra tyrannos.*

A. WADDINGTON.

JOURNAL ET CORRESPONDANCE

DE

LA REINE CATHERINE DE WURTEMBERG.

(Suite.)

La reine reprit son intéressant journal le 12 avril 1818. Voici comment elle le recommence, étant à Schönau, dans les États autrichiens :

Le 13 avril. — Après avoir été près de trois ans et demi sans continuer mon journal, je veux recommencer; que de choses se sont passées depuis cette époque! à quelles épreuves n'ai-je pas été condamnée! lorsqu'on lira un jour les détails de toutes mes souffrances, on ne pourra se figurer que j'aie pu les supporter. Dieu, dans sa divine miséricorde, a cependant eu pitié de mes malheurs en me conservant un époux adoré et un enfant chéri!

Pour donner une idée de notre vie journalière, je vais tracer ici l'emploi de notre temps d'un jour :

Nous nous levons à sept heures du matin, je m'habille; à onze heures, nous déjeunons; après le déjeuner, nous nous promenons pendant une heure; alors je rentre, je lis, j'écris, je travaille; à trois heures, nous

1. C'est le sous-titre des *Vindiciae.*
2. *Mémoires de Mme de Mornay*, édit. Paris, 1868-69, 2 vol. in-8°, I, p. 81.

sortons en voiture; à six heures et demie, nous dînons; après ce repas, nous causons, je fais de temps en temps une patience, puis nous jouons au boston jusqu'à dix heures, où nous nous couchons. Voilà la vie monotone que nous menons.

Le 15 avril. — M. Moreau, architecte du prince Esterhazy, est venu ici; il nous a raconté la manière de spoliation dont M. de Dreux et le comte Palfy ont usé envers M. de Marialwa; on a peine, quand on apprend de pareilles choses, à croire qu'on vive dans un pays policé. M. Durbac est arrivé ici ce soir de Wald.

Le 16 avril. — M. de Pfühl est venu pendant que nous déjeunions; le roi a désiré le voir pour savoir où en étaient les bateaux à vapeur, entreprise dans laquelle nous avons mis des fonds; M. de Pfühl espère qu'il naviguera au mois de juin. Le soir, nous avons fait la conversation; elle a roulé sur divers sujets, entre autres sur le prétendu Louis XVII, et, à cette occasion, M. de Pfühl nous a raconté l'histoire qui se débite à Vienne. On prétend effectivement que cet enfant n'a pas été la victime des fureurs révolutionnaires, qu'on l'a sauvé du Temple, et voilà comment un émigré, dont j'ignore le nom, l'a caché dans un manchon, l'a transporté ainsi jusque dans un village de Westphalie, où il est resté plusieurs années, au bout desquelles cet émigré est mort; sentant sa fin, il confia Louis XVII à une sœur qui demeurait dans les États autrichiens; il y fut et s'établit à Vienne, où il vit; l'empereur Napoléon le vit trois fois dans les différentes fois qu'il conquit cette capitale; ayant examiné ses papiers, il lui fit une assez forte pension; M. de Talleyrand le vit et lui parla aussi; il entretenait une femme comme il faut, en eut un fils qui s'appelle Isidore et qui est encore à Vienne à l'heure qu'il est; Louis XVII avait pris le nom du comte de Dutiller. Toute cette histoire me paraît un conte fait à plaisir, surtout d'après le procès qu'on vient de lui faire en France.

Nous contâmes après à M. Daban, qui était de notre causerie, la prophétie que le professeur Molk (homme de soixante-dix ans qui habite Stuttgard, qui est un fameux géomètre et mathématicien) a faite sur l'empereur Napoléon; elle est ainsi conçue : « L'empereur Napoléon reviendra en 1820 en France; en 1825, il sera élu empereur d'Allemagne et sera plus puissant qu'il ne l'a jamais été; en 1836, du 30 septembre au 1er octobre, l'empereur Napoléon mourra; la même année, Rome sera détruite, ainsi que l'Empire des papes, et il s'élèvera dans tout le monde chrétien une doctrine dont l'empereur Napoléon aura jeté les fondements. » Ce qui est à remarquer, c'est que ce professeur Molk avait prédit en 1811 l'incendie de Moscou, la guerre horrible de Russie, les désastres de l'empereur en 1813, sa chute, son exil à l'île d'Elbe, sa venue en France en 1815, sa nouvelle défection et enfin son emprisonnement à l'île de Sainte-Hélène; un ami du professeur Molk, M. Lebrette, autre professeur, homme d'un grand talent et napoléonien, craignant pour les jours de l'empereur Napoléon, lui dit souvent que

les Anglais le feront périr sur ce roc inculte, et toujours il lui répond non; on le dira souvent mort, mais il doit revenir. A force de recherches et de calculs, il a trouvé que la première comète dont parle la Bible a dû être celle qui a paru en 1769, lors de la naissance de l'empereur Napoléon; il écrit un ouvrage à ce sujet, en latin.

Le 7 mai. — V... nous vient d'arriver; il nous a apporté des lettres de Julie, de Lascases et de D...; ce dernier nous développe la politique du jour; il paraît certain que la Russie travaille à mettre le prince d'Orange sur le trône français; une alliance entre la Prusse, la Belgique, l'Espagne et la Russie vient d'être conclue; l'Autriche paraît s'en douter et se rapprocher de l'Angleterre, qui s'oppose toujours à ce que le prince d'Orange monte sur le trône de France, apportant avec lui la Belgique, le duché de Luxembourg, etc.; il n'est pas douteux que le parti du roi de Rome n'ait beaucoup diminué; la manière outrageante dont l'Autriche a paru accueillir tous les individus de cette cause les a refroidis. Si l'Angleterre voyait qu'elle ne peut plus soutenir le parti bourbonien, il ne serait pas invraisemblable qu'elle mît l'empereur en avant.

Le 24 mai. — A Torsdorf, qui est la poste avant Munich, j'ai fait faire le café pour mon fils qui avait dormi toute la nuit d'un profond sommeil. Étant arrivée à Munich à huit heures et demie, j'ai appris que le baron de Linden y était, et j'ai envoyé mon médecin pour le voir et s'assurer de l'état de sa santé. Ensuite, ne voulant pas m'arrêter à Munich, je suis partie de suite pour Schwobhausen, où je voulais déjeuner, laissant en arrière M. Planat pour remplir les formalités de police. Il m'a rejointe à Schwobhausen, une heure après que j'y étais arrivée. M. de Linden s'y est également rendu pour me voir. Je l'ai fait déjeuner avec nous. Il m'a dit que le prince Eugène avait témoigné le désir d'être informé de mon arrivée à Munich, afin de pouvoir me faire sa cour. M. de Linden nous a raconté entre autres choses un événement, bien fâcheux pour le vice-roi, qui venait de se passer. Un Français, se disant fédéré et proscrit par les Bourbons, se présenta chez lui pour demander de l'emploi et insista surtout pour parler lui-même au prince Eugène. Comme on a de fortes raisons pour être en garde contre ces sortes d'individus, on fit difficulté de le recevoir et de l'introduire auprès du prince, qui lui fit dire qu'il n'avait aucun emploi à lui donner. Cet homme, s'apercevant qu'il était suspect, attendit le vice-roi à son passage, et, l'ayant joint, il lui dit : « Monseigneur, je vois bien que vous m'avez pris pour un espion, mais je suis Français et homme d'honneur, je vais vous le prouver. » En disant ces mots, il se perça de plusieurs coups de couteau et tomba aux pieds du vice-roi, qui, désolé de cette scène affligeante, le fit porter dans un hôpital, où ce malheureux est soigné à ses frais, sans qu'on ait beaucoup d'espoir qu'il en revienne. J'ai dit à M. Planat d'écrire à M. le colonel Berger de venir prendre mes ordres à Augsbourg. Nous sommes ensuite partis de

Schwobhausen et sommes arrivés à Augsbourg vers sept heures et demie. En descendant de voiture, je me suis rendue, avec toutes les personnes de ma suite, chez la reine Hortense, qui m'a fait l'accueil le plus cordial et le plus gracieux; elle a surtout insisté pour que je prisse un logement chez elle avec mon fils et M. de Reding, ce que j'ai accepté. Nous avons trouvé dans un salon le général Laborde, vieux militaire respectable, proscrit et persécuté comme tant d'autres pour avoir aimé sa patrie, M. Cochelet, frère de la lectrice si connue de la reine Hortense. Il était arrivé à Augsbourg peu d'heures avant nous, venant de Paris et du Brésil. Il donne des détails fort curieux et fort intéressants sur tout ce qui se passe dans ce pays-là. M. de Lavalette était hier à Augsbourg, où il vient très souvent pour voir la reine Hortense; malheureusement je suis arrivée vingt-quatre heures trop tard pour pouvoir rencontrer chez elle cet illustre et intéressant proscrit. On m'a dit qu'il avait marié sa fille à un ancien marquis d'une très grande maison de France, lequel allait venir s'établir à Eichstædt. Ce marquis avait été jadis employé sous ses ordres dans l'administration des Postes.

J'ai reçu dans la soirée une lettre de mon mari, datée de Lintz, le lendemain de mon départ, et une autre du roi mon frère, dont voici la copie :

« Je vous adresse, chère sœur, ces lignes à Augsbourg, comme vous l'avez désiré dans votre dernière lettre; j'ai tout fait préparer pour votre réception à Louisbourg et espère vous y recevoir en bonne santé. Croyez, chère sœur, que c'est pour moi un bien grand et véritable plaisir de vous revoir après une si longue absence. Je me flatte que l'air de la patrie et la conviction de vous trouver chez des parents qui vous chérissent de tout leur cœur servira aussi efficacement au rétablissement de votre santé que l'influence de nos eaux. Notre belle-mère est absente à Francfort et y attend son frère le duc de Kent, qui se rend à Amorbach pour y épouser la princesse de Linange. Elle ne sera de retour que vers la fin du mois. Ma femme me charge de mille choses pour vous et est bien curieuse, ainsi que moi, de faire la connaissance de notre neveu. Vous trouverez à Ulm un de mes aides de camp qui me donnera la nouvelle sûre de votre arrivée. Adieu, chère sœur, c'est de vive bouche que je vous répéterai bientôt tous les souvenirs de mon cœur.

« Stuttgard, 20 mai 1818. Signé : WILHELM. »

Voici ce que je lui ai répondu :

« Mon cher frère, hier, à mon arrivée ici, j'ai trouvé votre lettre du 20; je n'ai pu être rendue plus tôt à Augsbourg, n'étant partie de Schönau que le 18; une grande inondation m'a empêchée de suivre mon plan de me mettre en voyage le 15, et les retards que j'ai éprouvés en route m'ont retenue en chemin jusqu'à hier. Je partirai d'ici le 27, et j'espère être rendue le 28 à Louisbourg. J'ai été bien contrariée de n'avoir pu réaliser mon premier projet, celui de me trouver auprès de

vous pour le jour de la naissance de la reine. Veuillez bien, mon cher frère, être l'interprète de tous mes regrets auprès d'elle. Le moment où je vous embrasserai tous les deux sera compté parmi les plus beaux de ma vie, et, en y pensant, mon cœur bat de joie et d'impatience. Adieu, mon cher frère, recevez l'assurance de mes sentiments les plus tendres.

« Augsbourg, 25 mai 1818. Signé : CATHERINE. »

Le soir, nous avons appris que Gourgaud avait quitté Sainte-Hélène et était arrivé en Angleterre, ce qui a surpris et affligé tout le monde. On attribuait ce départ à des différends très violents entre lui et les généraux Bertrand et Montholon. D'autres assurent que c'est un fait exprès et que Gourgaud a eu de bonnes raisons pour revenir, nous le croyons pour son honneur.

Après le souper, la comtesse Altems, M. Planat et le docteur sont retournés pour coucher à l'auberge des Trois-Maures, où j'étais descendue et où j'avais laissé mes gens et mes voitures. La reine Hortense aurait bien voulu pouvoir nous loger tous, mais sa maison est beaucoup trop petite.

Le 25 mai. — J'ai passé toute cette journée avec ma belle-sœur, qui a continué d'avoir pour moi tous les soins et toutes les attentions possibles. Mon fils, qui, la veille, s'était montré un peu sauvage, a fait complètement connaissance avec sa tante et avec son cousin Louis, jeune prince charmant, que sa mère élève à merveille.

Hortense m'a dit que le comte de Lascases avait voulu venir la voir à Augsbourg, ainsi que le vice-roi, mais qu'eux le lui avaient déconseillé parce que cela pourrait paraître suspect. Le prince Eugène lui a fait proposer de venir le voir à Baden, où il doit se rendre dans le courant de juillet. Elle m'a aussi parlé d'un projet de note ou pétition à remettre au Congrès en faveur de l'empereur. Cette pétition devait être rédigée à Rome et ne traiter uniquement que des moyens d'adoucir le sort de l'empereur et de lui envoyer les objets dont il peut avoir besoin, tels que livres, objets d'habillement, etc. Il faudrait aussi dans cette note insister pour que sir Hudson Lowe fût rappelé de Sainte-Hélène et se garder surtout d'y rien mettre qui ait trait à la politique, ni directement ni indirectement. Cette pétition devrait être rédigée par Madame aux souverains alliés et signée par tous les membres de la famille. Hortense se propose d'en faire la proposition lorsqu'elle sera aux eaux de Lucques; elle espère qu'on ne fera pas de difficultés pour lui donner des passeports. Elle a un moyen sûr de faire cette proposition à Rome, puisqu'elle enverra son fils cadet près du roi Louis, pendant son séjour aux eaux. Son fils aîné doit venir les rejoindre là. Nous sommes convenues, Hortense et moi, d'un chiffre pour nous écrire sur cet objet. Cela consiste à lui demander *si elle s'occupe toujours du dessin qu'elle m'a promis et que j'espère qu'elle me l'enverra bientôt.* Elle croit que nous sommes mieux à même que tous les autres de faire parvenir cette pièce à sa destination, mais le tout est de l'avoir entre nos mains.

J'ai un peu plaidé le faux pour savoir le vrai, en disant à Hortense que le vice-roi, à cause de sa position actuelle et de ses relations politiques, ne pourrait pas signer cette note : « Vous vous trompez, me dit-elle, Eugène serait très peiné si la famille ne voulait pas le lui permettre, je vous assure qu'il est tout-à-fait pour notre cause, mais, dans sa position, il croit devoir agir avec beaucoup de prudence. Il n'est soutenu que par le roi; le prince royal le déteste, et je doute fort qu'il reste à Munich après la mort de son beau-père; le prince Charles, au contraire, lui veut du bien, mais ce sera un bien faible soutien, lorsque le roi lui manquera. »

Hortense jouit ici d'une existence agréable; elle se trouve heureuse dans son intérieur; elle est aimée et honorée par tout le monde à Augsbourg, quoiqu'elle n'admette dans sa société aucune distinction de rang. Les nobles et les marchands sont étonnés de se voir chez elle, réunis pour la première fois. Il est faux (comme on a voulu nous le faire croire) qu'elle ait une maison montée comme à Paris. Tout y est très décent, même comme chez un très simple particulier. La maison est jolie, mais petite, et la somptuosité des meubles n'est que dans l'imagination de certaines gens. Elle n'a de la Malmaison que quelques meubles et quelques tableaux qu'elle est même à la veille de vendre et qui sont estimés 100,000 florins. Hortense ne reçoit que le jeudi, et seulement le soir, pendant une couple d'heures; le reste du temps elle vit à Augsbourg comme nous vivons à la campagne. Elle s'occupe beaucoup de dessin et de peinture et fait des portraits charmants au lavis à la manière d'Isabey; elle nous a aussi chanté de fort jolies romances qu'elle a composées, pendant son séjour en Suisse, sur les exilés, sur l'armée, sur la gloire nationale, etc., etc.

Lors de son arrivée en Bavière, elle est descendue à Munich dans l'hôtel de son frère, qui a exigé que le roi et la reine la reçussent, afin d'avoir de suite une attitude convenable dans le pays. Lorsque le roi et la reine l'ont vue, ils l'ont bien traitée et l'ont invitée à dîner. Il n'y avait à dîner, outre Hortense, le roi et la reine de Bavière, que le vice-roi et sa femme.

Depuis, elle va souvent à Munich, et le vice-roi vient plus souvent encore à Augsbourg. J'aurais vu ce dernier, s'il n'avait justement dans ce moment-ci célébré la fête anniversaire de la naissance du roi. Il n'y a que le prince royal qui soit décidément mal pour le vice-roi et pour Hortense; car, lorsqu'elle l'a vu à Munich, à l'occasion des couches de sa belle-sœur, il lui a à peine adressé la parole.

Le prince de Löwenstein-Wertheim, qui était arrivé hier soir à l'auberge des Trois-Maures, m'a fait demander si je voulais permettre qu'il vînt m'offrir ses respects. Comme je voulais passer le reste de la journée avec ma belle-sœur, je lui ai fait dire par M. Planat que, s'il voulait venir demain dans l'après-midi, je le recevrais avec plaisir.

J'ai dit à M. Planat d'écrire à mon mari pour lui rendre compte de notre arrivée et pour lui donner quelques autres détails, j'ai moi-même

écrit à mon mari une lettre *insignifiante* pour répondre à celle que j'ai reçue hier.

Le 28 mai. — Je suis montée en voiture à six heures du matin; nous avons trouvé, entre Ulm et Geislingen, un chemin montueux, ce qui nous a beaucoup retardés, en sorte que, au lieu d'arriver à onze heures à Gœppingen, comme nous l'avions calculé, nous n'y sommes arrivés qu'à midi. Je n'ai pris que le temps nécessaire pour m'habiller et faire débarrasser ma voiture et suis repartie à midi et demi, sans avoir pris autre chose qu'un bouillon.

J'ai amené avec moi mon fils, M. de Reding, la comtesse Altems et M. Planat, laissant en arrière le docteur et mes femmes. A Wangen, nous avons trouvé des chevaux du roi, et plus loin deux autres relais, en sorte que le trajet s'est fait rapidement; nous sommes arrivés à Louisbourg à cinq heures. A la descente de la voiture, j'ai été reçue par un chambellan, le comte de Leutrom; le roi mon frère m'attendait au bas du grand escalier; en le voyant, je me suis sentie vivement émue et me suis jetée dans ses bras avec toute l'effusion d'une tendresse véritable. Il y a répondu froidement, et sa figure, m'a-t-on dit (car j'étais hors d'état de le remarquer), n'annonçait qu'une parfaite insensibilité. Il a fait peu d'attention à mon fils, disant seulement : « Il doit être bien fatigué. » A l'entrée des grands appartements du feu roi, j'ai trouvé ma belle-sœur, qui m'a reçue avec politesse. Nous avons traversé les appartements et nous nous sommes assis dans le cabinet de feu mon père. Émue par mille souvenirs douloureux, attendrie par la présence de mon frère et en même temps blessée par la froideur de son accueil, j'étais dans un état difficile à décrire. Il y a justement deux ans qu'à pareil jour j'arrivai à Gœppingen. Je n'ai pu m'empêcher d'en faire la remarque au roi, qui n'a pas paru y faire attention. Le premier mot qu'il m'adressa fut pour me dire que j'étais prodigieusement engraissée. Pendant toute la conversation, il n'a fait que s'agiter, sortir de l'appartement, y rentrer pour ressortir après, témoignant une sorte d'impatience de voir finir notre entrevue. Dans ces intervalles, la reine n'a jamais manqué de me demander des détails sur le genre d'incommodité que j'éprouvais, mais, à tout ce que j'ai pu lui dire, elle répondait avec un air de doute et alla même une fois jusqu'à me dire : « Mais le vieux Franck est-il encore dans le cas d'être consulté? Il me semble bien âgé pour cela. » Je l'assurai qu'il n'y avait point à Vienne de consultation importante où il ne fût appelé. Le roi, pendant toute cette séance, fut froid et peu communicatif. Il m'a parlé des désagréments qu'il avait éprouvés dans l'année qui vient de s'écouler et de l'expérience fâcheuse qu'il avait faite, regrettant son père et disant, avec une sorte d'affectation : « Je reconnais maintenant qu'il avait raison dans beaucoup de choses. » Il s'est plaint avec amertume du changement des esprits depuis son avènement au trône. Je lui dis qu'effectivement c'était un malheur qui provenait de ce que les peuples attendent toujours trop d'un chan-

gement de gouvernement. Parlant de mon fils, il me demanda : « Aime-t-il à voyager? » — « Oui, » répondis-je. — « Ah! il tient cela de sa mère. » — « Vous vous trompez, » repris-je, « il faut une nécessité absolue pour me déterminer à voyager. »

La reine s'étant levée, j'ai saisi ce moment pour remettre ta lettre à mon frère. Il la prit et ne me dit autre chose que ces mots : « Se porte-t-il bien? » La reine me dit aussi avec affectation que de tout côté on lui disait que l'impératrice mère devait venir au mois de septembre en Allemagne, mais que, pour elle, elle n'en savait rien. Mon frère prit alors la parole et ajouta : « Ma foi, convenez que ce serait un voyage bien ridicule; quand on est aussi vieille, il faut rester chez soi : car, si l'on se trouve mieux chez les autres, il en coûte après cela pour s'en aller. » Il parla aussi de Paul et de son établissement à Paris, mais j'y fis peu d'attention, étant fortement agitée et troublée de l'accueil que je recevais et auquel je devais si peu m'attendre. Je me rappelle seulement qu'il me dit que, lorsque ses oncles ou son frère ne faisaient pas ce qu'il voulait, il avait un bon moyen de les y forcer. C'était de leur ôter leur apanage, et qu'alors ils devenaient souples et dociles. Ce ton absolu me frappa.

A six heures, on a prévenu le roi que le dîner était servi; il est venu aussitôt me le dire, et, à mon grand étonnement, il a pris la reine sous le bras, m'embrassant à peine, et ils sont partis pour Bellevue, après m'avoir dit un très froid : « Adieu, ma sœur. » Je les ai accompagnés jusqu'au dernier salon, mais ils n'eurent pas même la politesse de se retourner. Stupéfaite et étourdie de ces procédés, je suis rentrée dans mes appartements, sans vouloir prendre part au dîner.

J'oubliais de dire qu'au moment où le roi et la reine se retiraient, M. de Reding leur a, pour ainsi dire, barré le passage en leur présentant notre enfant, qu'ils ont été, pour ainsi dire, forcés d'embrasser.

Après le dîner, j'ai fait appeler M. Planat, qui m'a trouvée tout en larmes et dans une violente agitation, ne pouvant dissimuler l'indignation dont j'étais pénétrée pour la manière indécente dont on me traitait. M. Planat, tout en convenant des torts qu'on avait vis-à-vis de moi, s'efforça de me calmer et me conseilla de ne pas trop m'abandonner aux premières impressions, mais d'attendre les éclaircissements que pourraient me donner mes véritables amis. Je n'ai pu m'empêcher de demander à M. Planat si je n'avais pas raison de préférer la famille de mon mari à la mienne propre. « Comparez, » lui ai-je dit, « l'accueil que m'a fait Hortense avec celui que je reçois ici de mon propre frère. La famille de mon mari m'a toujours comblée de bons procédés et la mienne ne m'a causé que des chagrins. »

Vers neuf heures, on est venu annoncer que la reine douairière était sur le point d'arriver. Je me suis rendue aussitôt avec toutes les personnes de ma suite dans les appartements de ma belle-mère, qui est arrivée à neuf heures et demie. Je l'ai reçue à la descente de sa voiture.

La reine douairière m'a embrassée tendrement et a montré une joie extrême de me revoir. Nous nous sommes retirées ensuite dans son intérieur, où nous avons soupé seules. Je n'ai voulu entretenir ma belle-mère ce soir-là ni de mes affaires ni des motifs que j'ai de me plaindre de mon frère, ne voulant pas troubler ces premiers moments de réunion. Elle était d'ailleurs très fatiguée, étant en route depuis cinq heures du matin. J'ai remis à demain à lui parler à cœur ouvert. Nous nous sommes séparées après minuit...

On n'avait consulté que l'ostentation sans avoir égard aux souvenirs pénibles dont ces lieux sont remplis pour moi. C'est dans cet appartement que j'ai vu mon père pour la dernière fois; c'est là qu'il me montra un front sévère et irrité. De plus, on n'avait point averti la reine douairière de cette disposition, qui doit lui déplaire. Elle ne l'a appris qu'à la dernière poste, hier avant son arrivée. Je suis logée et nourrie avec toute ma maison aux dépens de la reine. J'ai eu une longue conversation ce matin avec elle; je ne lui ai pas caché la manière dont on m'a reçue hier. Elle m'a dit que la froideur du roi était la suite d'un système de conduite qu'il s'est fait; il est de même avec tout le monde. Elle se loue des procédés qu'il a pour elle. Elle m'a promis de faire tout ce qu'elle pourrait pour contribuer à l'arrangement de nos affaires. Elle trouva toutes nos réclamations très justes et m'a promis aussi d'inviter M. Malchus pendant mon séjour ici; elle croit qu'il est plus que tout autre dans le cas de nous servir à cause de la grande faveur et de la confiance dont il jouit. Elle m'a dit qu'on est irrité de ce que j'aie besoin des eaux et m'a conté à ce sujet que, dans le principe, c'était la reine régnante qui s'était opposée à mon arrivée, mais que, pour elle, elle avait trouvé la chose injuste et avait fait sentir à mon frère que, si pourtant ma santé exigeait l'usage des eaux, il y aurait de la cruauté à m'en priver. C'est pour cela que le roi a envoyé la consultation de Franck à Bartegg, et ce n'est point, comme je le croyais, par des motifs de générosité ou de bienveillance qu'il s'est déterminé. Il n'a jamais été question de raisons politiques, et l'on n'a émis ce raisonnement que pour avoir un prétexte plausible pour s'opposer à ce que je vinsse ici. Dès lors, on conçoit l'humeur qu'on a éprouvée, lorsque, du moins en apparence, j'étais bien portante. Au reste, on ne veut pas même admettre que la reine douairière soit souffrante, quoiqu'elle le soit effectivement, tout cela pour se soustraire à l'obligation de venir à Louisbourg s'informer de sa santé.

La reine douairière m'a fait cadeau de petites tablettes charmantes en nacre de perles montées en or.

Vers quatre heures, la reine régnante est venue; elle est d'abord descendue chez la reine douairière, et toutes deux sont passées chez moi. Quelques moments après, M. de Leutrom, chambellan du roi en service près de moi, entra dans l'appartement avec une attitude des plus respectueuses. La reine régnante lui demanda en allemand, du ton le plus impérieux : « Qu'est-ce? » A quoi il répondit : « Madame, c'est la com-

tesse Adélaïska qui vient d'arriver. » — « Vous lui faites beaucoup trop d'honneur, ce n'est point une comtesse. » — « Elle est dans les appartements de Votre Majesté. » — « C'est bon, j'y vais. » Tout cela fut dit d'un ton hautain que je ne saurais décrire, ne pouvant, du reste, concilier ces manières dures avec l'espèce de recherche qu'elle met toujours à faire oublier son rang et à se montrer affable et prévenante. Cette dame russe est une femme qui l'a élevée.

Le roi, qui devait venir demain samedi, ne viendra pas; il a remis cette visite à dimanche et dînera chez la reine douairière. J'ai prié ma belle-sœur d'engager le roi à me délivrer du chambellan qu'on a mis près de moi, n'étant plus dans le cas de faire des cadeaux. J'ai appris avec bien du plaisir que je pourrais voir demain Malchus et sa femme.

Après le dîner, nous avons pris le thé dans le salon drapé en nankin qu'on appelle rotonde et d'où l'on a de fort beaux points de vue.

La maison de la reine se compose de son grand maître le comte de Görliz, homme aimable et obligeant et d'une politesse recherchée, du général baron de Bünau, grand maréchal de la cour, du baron de Gemmingen, premier chambellan, et du baron de Wechmer, chambellan et capitaine du château; puis des dames du palais : baronnes d'Unruh, de Rœder et de Ziethen. Mmes de Seckendorff et de Gaismar, aussi dames du palais, ne sont pas à Louisbourg : elles habitent Stuttgard et viennent seulement faire leur semaine de service.

Voilà le genre de vie de la reine douairière. Elle se lève tous les jours de très bonne heure; on se réunit après midi dans son salon et on dîne à une heure; on reste fort longtemps à table et on se sépare vers quatre heures, pour se réunir de nouveau à six heures pour prendre le thé; après quoi l'on passe dans le salon. La reine s'assied à une grande table ronde autour de laquelle se placent les personnes qui ne jouent pas. Elle cause, elle fait des patiences, elle joue aux énigmes chinoises, etc., etc., laissant à chacun sa liberté d'en faire autant; il y a ordinairement trois parties d'ombre. A neuf heures, on soupe, ce qui mène jusqu'à dix heures et demie, et après le souper chacun se retire.

Cette distribution de la journée ne nous laisse presque aucun moment de libre, car, en outre, la reine douairière passe presque toute sa matinée chez moi.

Tout le monde dîne habituellement avec la reine; mais, quand mon frère ou ma belle-sœur viennent dîner chez elle, ils mangent tous les trois ensemble, et l'on fait une table séparée pour les personnes de la cour. La reine invite ordinairement deux ou trois personnes à dîner, soit de Louisbourg soit de Stuttgard. Elle se promène souvent dans de petites calèches basses traînées par des chevaux nains qui ne vont jamais qu'au pas; elle ne peut supporter une autre allure, même en voyage.

Elle affectionne particulièrement le petit château Mon-Repos, dont elle a la jouissance et qui est, en effet, un séjour délicieux à cause des promenades.

J'ai écrit ce soir à mon mari une lettre dont voici le post-scriptum :

« J'ai été accueillie froidement, mais cette froideur tient, dit-on, à un système général de conduite et ne paraît pas devoir être mal interprété.

« Mon frère n'est plus ce qu'il était à Gmünden : il est silencieux et réservé; dans cette première entrevue, je n'ai pu l'entretenir d'aucune affaire importante. Nous n'avons causé que d'affaires de famille dont je te rendrai compte plus tard.

« M. d'Unruh est très bien; d'après son conseil, j'ai tout confié à la reine douairière, qui se montre également bien disposée.

« En résumé, je ne puis encore te donner ni espérances ni craintes pour le succès du voyage. M. Malchus, qui doit venir demain, nous donnera sans doute des éclaircissements qui pourront fixer nos idées.

« Le roi doit revenir après-demain.

« On m'a fait venir à Louisbourg sans que la reine douairière en fût informée. Je suis avec toute ma maison à la charge de cette dernière. L'amour de l'argent est à l'ordre du jour et influence toutes les opérations. Et cependant on dépense quatre fois plus.

« On croit que, si nous obtenons quelque chose, ce sera sur l'article du contrat de mariage. La reine douairière, qui entre parfaitement dans mes intérêts, croit qu'il serait bon d'avoir à ce sujet une lettre du prince de Metternich dans le sens de ce qu'il a dit. »

Le 4 juin. — Le soir à souper, j'ai reçu une lettre du roi et son joli cadeau. J'ai écrit le même jour la lettre suivante (suit la lettre dont je ne transcris que le post-scriptum). J'ai eu un long entretien avec Malchus le 30; il est toujours très dévoué. Je relate dans mon journal la conversation que j'ai eue avec lui ainsi qu'avec le roi et le comte de Wintzingerode sur le même sujet; c'est par le conseil de Malchus que je me suis décidée à informer ce dernier du but de mon voyage; il est de même bien intentionné; il a une influence marquée, quoique point ostensible; il ne serait pas étonnant qu'il reprit son ancien poste; il est politique de le ménager.

Le roi consent à appuyer notre demande, pour ce qui regarde mon contrat de mariage, sous la condition expresse qu'il ne sera pas question du traité de Fontainebleau dans la note qu'on présentera. Les relations politiques ne lui permettent pas de prendre l'initiative dans cette affaire; ceci est à peu près égal dans le principe; je lui ai dit l'opinion du prince de Metternich à ce sujet; il ne m'a pas caché qu'il craint que le prince, en donnant de l'espoir, ne veuille ménager tous les partis à cause des relations dans lesquelles il peut se trouver dans la suite, il croit que le prince ne le soutiendra pas au Congrès; cependant, le roi, Malchus et Wintzingerode sont d'avis que, si nos intérêts sont soutenus d'un commun accord, nous aurons gain de cause; il faut surtout à cet effet intéresser la Russie; l'empereur doit se rendre à Vienne dans le courant du mois d'août; l'on me conseille de demander à le voir, et l'on suppose qu'il ne me refusera pas cette entrevue. Ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est qu'on ne veut pas se convaincre que nos embarras de fortune soient tels que je les représente; Wintzingerode conseille à

cet effet de donner un état exact des fonds que nous possédons, des dettes que nous avons contractées et des réclamations et présentations quelconques que nous avons à faire; le contrat de mariage et le traité de Fontainebleau doivent y trouver leur place; le principe est adopté par Malchus et Wintzingerode que le roi doit me fixer un sort; le roi a assuré lui-même à Malchus (qui le lui a demandé jusqu'à trois fois) qu'il s'en occuperait; mais c'est toujours remis à l'avenir. Wintzingerode croit donc qu'en remettant au roi un état bien détaillé de nos affaires de fortune, qui viendrait directement de Schönau et non pas de moi, le roi ne pourrait éviter de se rendre à l'évidence, et qu'alors il serait, pour ainsi dire, forcé de prendre un parti. Wintzingerode demande le secret absolu sur le conseil qu'il donne. Réponds-moi le plus tôt possible à ce sujet, le temps presse, toutes les démarches à faire doivent être mises à exécution pendant que les alliés se trouvent en France; après leur sortie, il ne faut plus compter sur rien. Planat doit-il s'occuper de rédiger une note sur mon contrat de mariage? Les deux dernières fois que j'ai vu le roi, il a été plus amical envers moi que la première. Étant à Louisbourg, je ne peux envoyer mes lettres au comte de Wintzingerode, ni par estafette ..... venu chez moi à sept heures et demie et ne m'a quittée jusqu'au moment où je suis montée en voiture. Je suis partie à onze heures moins un quart de Louisbourg, ayant avec moi mon fils, M. de Reding et la comtesse Altems. M. Planat est allé directement à Stuttgard dans une voiture de voyage, et nous sommes convenus qu'il viendrait prendre mes ordres au château pour le départ. En passant sous les avenues de Louisbourg, j'ai trouvé la jolie Mme de Taubenheim, qui est venue à moi avec un gros bouquet de roses qu'elle m'a offert en prenant congé de moi; cette apparition m'a été très agréable et j'ai trouvé cette attention charmante de sa part.

Je suis arrivée à Bellevue une heure après mon départ de Louisbourg. Le roi et la reine sont venus à ma rencontre, et nous sommes restés quelques instants sur une terrasse où ils ont fait venir la petite Marie; c'est vraiment une créature délicieuse, et je ne me lasse pas de l'admirer. Lorsqu'on lui demande en anglais où est l'ange de son père, elle se montre. Jérôme, quoiqu'il n'ait pas pleuré, n'a jamais voulu parler; cependant, il ne s'est pas fait prier pour embrasser sa jolie cousine. Ce qui m'a fort étonnée, c'est qu'ayant été assailli à la fois par cinq chiens de l'espèce de faisan (?), mais beaucoup plus grands, il ne s'en est pas effrayé et a fait bonne contenance.

Le roi et la reine m'ont proposé de le prendre dans leur calèche, mais j'ai craint que sans M. de Reding il ne voulût pas y rester. J'ai donc préféré le laisser aller dans la seconde voiture.

En montant dans la calèche, je voulais me mettre sur le devant; la reine me dit fort plaisamment : « Vous voulez donc que Fritz soit seul dans le fond? » et elle exigea que je prisse place à sa droite. Ils me firent parcourir toutes les plantations de Bellevue et le parc de Stuttgard. Arrivés au château, ils me firent voir leur appartement, qui est celui

que nous avons habité ensemble sous le titre d'appartement westphalien, nom qu'on lui donne encore quelquefois.

Les appartements de la reine sont meublés avec goût et magnificence; ceux de mon frère sont très simples, sa seule chambre à coucher est meublée en soie; ma belle-sœur occupe une partie de mes appartements et tous les siens, mon frère occupe les chambres qui me servaient de garde-robe et cabinet de toilette. Le seul portrait de notre fils pend dans son cabinet à écrire au-dessus de son bureau.

Nous déjeunâmes dans la rotonde, qui est le cabinet où la reine se tient de préférence. Le roi fit déjeuner mon fils avec nous; j'étais assise sur le canapé et eux sur de petits fauteuils; mon fils en avait un troisième; notre conversation roula sur des sujets indifférents. La reine me présenta les petits princes d'Oldenbourg, ses fils, qui assistèrent à notre déjeuner. Ils ne sont pas jolis et ne parlent pas français. L'aîné est très sérieux, le cadet espiègle et grand favori de mon frère; ces deux jeunes princes ont leur maison entièrement séparée de celle du roi et de la reine; tous leurs gens sont russes, ils n'ont dans ce moment qu'un gouverneur allemand. Il est à propos ici de parler de la manière de vivre du roi. Il n'existe aucune étiquette à la cour, point de chambellan de service, le seul aide de camp de jour reste soit au château, soit à Bellevue. Il n'y a que deux dames de la reine qui soient logées au château : c'est Mlle de Bauer et Mlle de Lützow, toutes deux dames d'honneur, la première seule à table; même la troisième dame d'honneur, Mme de Wimpffen, et les deux dames du palais, Mmes de Seckendorff et Beroldinguen, ne viennent que lorsqu'elles sont invitées, elles ont une somme fixe par mois pour leur nourriture. Il n'y a que les anciens aides de camp du roi et M. de Seckendorff, son grand maître, qui de droit aient la table. Après le dîner, qui a lieu à cinq heures, tout le monde s'en va, à moins que la reine n'ait invité personnellement quelqu'un pour le thé. Mlle de Bauer elle-même n'a pas le droit d'y être si elle n'est pas invitée nominativement. Le roi et la reine passent, pour la plupart du temps, leurs soirées en tête à tête. Lorsqu'ils vont au spectacle, ce qui arrive rarement, ils ne sont accompagnés que du seul aide de camp de service. La reine ne voit jamais aucune de ses dames, la seule Mlle de Bauer vient tous les matins prendre ses ordres à neuf heures pour savoir s'il y a des invitations à faire. Le reste du temps, à moins qu'elle ne sorte sans le roi, elle ne la voit pas.

Le roi, lorsqu'il sort, est presque toujours seul avec la reine, soit en voiture ouverte à quatre chevaux, soit en coupé. Jamais aucun officier, ni aide de camp, ni dame de la maison, ne les accompagne. Il n'y a qu'un seul piqueur qui les précède, et ils n'ont qu'un chasseur sur leur voiture. C'est ainsi qu'ils viennent toujours à Louisbourg. Lorsqu'ils sont à Bellevue, le roi se rend tous les matins à Stuttgard à cheval accompagné de l'aide de camp de jour et d'un seul palefrenier. La reine y vient à neuf heures avec la seule Mlle de Bauer. A onze heures, ils reviennent ensemble à Bellevue et se promènent soit à pied, soit en

voiture, mais toujours seuls. Personne de leur maison ne demeure à Bellevue. Il n'y a que l'aide de camp de service qui couche dans l'antichambre du roi. La petite princesse Marie demeure avec sa bonne dans un pavillon attenant à celui que le roi et la reine habitent. Les personnes qui dînent habituellement et celles qui sont invitées n'arrivent que pour le moment du dîner et s'en retournent après.

Avec un esprit supérieur, de l'amabilité, même de l'affabilité et un désir réel de plaire à tout le monde indistinctement, la reine n'est point aimée; on lui reproche, en général, une grande ambition et une ostentation tant dans ses bienfaits que dans ses charités. Dans les institutions qu'elle crée et qui pourront devenir utiles dans la suite, elle y fait concourir toutes les classes. Mais le moyen qu'elle a employé pour pourvoir aux emplois dans ces établissements a mécontenté beaucoup de monde. Elle a fait venir chez elle des femmes d'employés, même subalternes, et les a comblées de prévenances et de politesse; ces femmes, croyant que c'était, comme on dit, pour leurs beaux yeux, ont d'abord été enchantées, mais cela n'a pas duré; elles ont reçu quelques jours après l'ordre de prendre dans les institutions tels ou tels autres emplois qui ne leur convenaient pas, les détournant de leurs occupations domestiques.

Ainsi la reine mécontente à la fois la noblesse et ces femmes. On l'accuse de dominer le roi. Je ne sais jusqu'à quel point on a raison; mais du moins est-il sûr qu'elle le circonvient de toutes façons et l'isole en quelque sorte et de sa famille et de son peuple. C'est à tel point que je n'ai jamais pu entretenir mon frère qu'en sa présence, ce qui m'a beaucoup gênée, car il y a une infinité de choses qu'on ne peut dire vis-à-vis d'un tiers, quel qu'il soit. J'ai de fortes présomptions que c'est elle qui a dit à Malchus et à Wintzingerode de me recommander de ne jamais parler au roi de mes affaires pour en tenir elle-même constamment le fil. Un grand tort qu'on lui reproche aussi, c'est de ne pas occuper les ouvriers du pays et de tout faire venir de France, d'Angleterre ou même de Russie. Cela forme un contraste singulier avec la reine douairière, qui affecte au contraire de ne rien faire faire que dans le pays. Je veux croire qu'on est injuste vis-à-vis de la reine régnante, car elle m'a paru foncièrement bonne, mais je crois que son génie est trop vaste pour le petit théâtre où elle se trouve placée.

Quant au caractère du roi, le changement qu'il a éprouvé provient, à ce qu'on dit, des désagréments qu'il a eus dans les premiers moments de son règne; son malheur a été de ce qu'on attendait plus de lui et de ce qu'il a promis plus qu'il ne pouvait tenir. L'ancien pays lui a montré moins d'attachement que le nouveau, et l'on est à regretter que le feu roi n'existe plus. Ce qui lui a fait beaucoup d'ennemis parmi les gens de cour, c'est qu'un beau jour il a retiré toutes les clefs de chambellan.

La duchesse Louis jouit de toute l'amitié et de toute la confiance de la reine. Personne n'a pu me dire si elle est aussi bien dans l'esprit du roi, mais tout ce qui est de la cour la déteste. Elle ne doit retourner dans le pays que vers le 18 de ce mois; elle assistera aux couches de la

reine, et dans le mois de juillet elle part pour l'Italie, où elle doit séjourner un an.

Il est à remarquer que, dans tous les entretiens que j'ai eus avec mon frère et ma belle-sœur, ils ne m'ont jamais parlé de toi et ont affecté même de l'éviter, ce qui cadre peu avec la proposition dont Malchus m'a parlé.

Je suis partie de Stuttgard à trois heures et demie; un moment avant de monter en voiture, je dis au roi ce dont j'étais convenue avec Malchus; il me répondit : « Malchus m'a déjà parlé de vos intentions. » Jusqu'à Calw, nous arrivâmes heureusement; là nous trouvâmes le chariot de poste qui avait encore une fois cassé la même roue qu'à Braunau et qui avait versé; personne heureusement ne s'était fait mal. J'ordonnai qu'on fît venir mes femmes dans une calèche de poste avec tout ce dont nous avions besoin pour cette nuit, et nous partîmes de Calw à huit heures; après avoir passé Hirschau, nous trouvâmes une montagne si terrible que j'ai vraiment cru que ma grosse voiture, quoique attelée de huit chevaux, n'arriverait jamais au sommet. Aussi pris-je le parti de descendre de voiture et de faire une grande partie du chemin à pied. Cette poste est une des plus pénibles que j'aie jamais faites. Nous arrivâmes enfin à minuit sains et saufs, mais harassés de fatigue, à Wildbad.

Le 4 juillet. — Je viens de recevoir une lettre adressée à M. Planat de M. Abbatucci; je l'ai ouverte en son absence; la voici en original :

« Mon cher Planat, j'ai reçu votre lettre du 14 de ce mois et j'ai appris que vous pourriez quitter le Wurtemberg dans les premiers jours du mois prochain. La présence de la reine étant d'un grand secours à l'objet qui doit me conduire à Stuttgard, je vous prie de porter cette observation à la connaissance de S. M. et lui dire qu'avant le 15 juillet j'aurai l'honneur d'être auprès d'Elle, à moins d'un empêchement majeur dont je lui rendrais compte s'il survenait. »

La reine m'a envoyé le troisième volume de l'ouvrage de Mme de Staël; elle a chargé Mlle de Bauer, sa dame d'honneur, de m'écrire et de l'excuser de ne pouvoir encore écrire elle-même.

Le 5 juillet. — J'ai répondu à Mlle de Bauer; je me suis occupée toute la journée à rédiger mon journal.

Lettre à Mlle de Bauer.

« Madame, je vous prie d'exprimer à la reine combien je suis sensible à son attention de m'envoyer le troisième volume de l'ouvrage de Mme de Staël. Veuillez lui dire que, si je ne lui écris pas aussi souvent que je le désirerais, c'est la crainte de l'incommoder qui me retient. J'espère que la faiblesse dont elle se plaint aux yeux ne sera que passagère.

« Wildbad, 5 juillet 1818. Signé : CATHERINE. »

Baron DU CASSE.

(Sera continué.)

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

Nécrologie. — La *Revue historique* a eu l'honneur de compter M. E. Renan au nombre de ses collaborateurs. Il est difficile d'apprécier l'importance et la nature de son œuvre historique sans la rattacher à sa vie et à l'ensemble de ses écrits ; aussi croyons-nous devoir reproduire ici en entier l'article que nous avons consacré, en novembre dernier, à Ernest Renan, dans la *Contemporary Review* de Londres.

ERNEST RENAN.

Il est difficile de parler avec équité d'un grand homme au moment où la mort vient de l'enlever. Pour juger dans leur ensemble une vie et une œuvre, il faut qu'un temps assez long nous permette de les considérer à distance et comme en perspective, de même qu'il faut un certain recul pour jouir d'un objet d'art. Le temps simplifie et harmonise toutes choses; il fait disparaître, dans une œuvre, les parties secondaires et caduques et met en lumière les parties essentielles et durables. C'est le temps seul qui, dans les matériaux de valeur inégale dont se compose la réputation d'un grand homme de son vivant, choisit les plus solides pour élever à sa mémoire un monument impérissable.

Il est encore plus difficile de juger avec impartialité un grand homme qui vient de mourir quand on l'a connu et aimé, quand on peut encore se rappeler le son caressant de sa voix, la finesse de son sourire, la profondeur de son regard, la pression affectueuse de sa main, quand on se sent encore, non seulement subjugué par la supériorité de son esprit, mais enveloppé de sa bienveillance et de sa bonté.

A ces difficultés d'ordre général s'en joint une autre quand il s'agit du mort illustre dont le monde civilisé tout entier déplore en ce moment la perte, d'Ernest Renan. Son œuvre est si considérable et si variée, son érudition était si vaste, les sujets auxquels se sont attachées ses recherches et sa pensée sont si divers qu'il faudrait, pour être en mesure de parler dignement de lui, une science égale à la sienne et un esprit capable comme le sien d'embrasser toutes les connaissances humaines, toute la nature et toute l'histoire.

Pour toutes ces raisons, on comprendra qu'au lendemain de la mort d'Ernest Renan, j'éprouve quelque hésitation à parler de lui et que je ne puisse avoir la prétention de juger ni sa personne ni son œuvre. Je ne me sens pour cela ni la compétence suffisante ni une indépendance assez complète d'esprit et de cœur vis-à-vis d'un homme que j'aimais autant que je l'admirais. Mais, ayant eu le privilège de le voir de près, appartenant à la génération qui a suivi la sienne et qui a été nourrie de ses écrits et de son esprit, je puis essayer de rappeler ce qu'il a été et ce qu'il a fait, et de dégager la nature et les causes de l'influence qu'il a exercée en France pendant la seconde moitié de notre siècle.

I.

Rien de plus uni et de plus simple que la vie d'E. Renan. Elle a été tout entière occupée par l'étude, l'enseignement, les joies de la famille. Ses seules distractions ont été quelques voyages et les plaisirs de la causerie dans des dîners d'amis et dans quelques salons. Si, à deux reprises, en 1869, aux élections législatives de Seine-et-Marne, et en 1876, aux élections sénatoriales des Bouches-du-Rhône, E. Renan sollicita un mandat politique, il y fut poussé par l'idée qu'un homme de sa valeur a le devoir de donner une partie de son temps et de ses forces à la chose publique, s'il en a l'occasion. Il n'avait apporté à ces campagnes électorales aucune fièvre d'ambition. Quand il vit que la majorité des suffrages ne venait point spontanément à lui, il renonça sans peine et sans regret à les briguer.

Cette vie si tranquille et si heureuse eut pourtant ses heures de trouble, on pourrait dire ses drames, mais des drames tout intérieurs, des troubles purement intellectuels, moraux et religieux.

E. Renan était originaire de Tréguier (Côtes-du-Nord), une de ces anciennes villes épiscopales de Bretagne qui ont conservé jusqu'à nos jours leur caractère ecclésiastique, qui semblent un vaste couvent grandi à l'ombre de la cathédrale et qui, dans leur pauvreté un peu triste, n'ont rien de la banalité et de l'aisance bourgeoises des villes de province du nord et du centre de la France. On peut encore visiter l'humble maison, toute proche de la belle cathédrale fondée par saint Yves, où Renan naquit le 27 février 1823; le petit jardin planté d'arbres fruitiers où il jouait tout enfant, laissant errer sa vue sur l'horizon calme et mélancolique des collines qui encadrent la rivière de Tréguier. Son père, capitaine de la marine marchande et faisant un petit commerce, était de vieille race bretonne (le nom de Renan est celui d'un des plus vieux saints d'Armorique). Il transmit à son fils l'imagination rêveuse de sa race, son esprit de simplicité désintéressée. La mère était de Lannion, petite ville commerçante, qui n'a rien de l'aspect monacal de Tréguier. Très pieuse, elle avait cependant une élasticité et une gaieté de caractère que son fils attribuait à son origine gasconne et dont il avait hérité. Sérieux breton, vivacité gasconne, Renan a trop souvent insisté

sur la coexistence en lui de ces deux natures pour qu'il nous soit permis de le contredire sur ce point; mais, en dépit d'apparences qui ont fait croire à des observateurs superficiels que le gascon l'avait en lui emporté sur le breton, le sérieux a eu la première, la plus large part dans ce qu'il a pensé, fait et écrit.

La vie du reste commença par être pour lui plus qu'austère; elle fut sévère et dure. Son père périt en mer, alors que son fils était encore enfant, et ce ne fut qu'à force d'économie et de privations que sa mère put subvenir à l'éducation de ses trois enfants. Ernest Renan, loin de garder rancune à la destinée de ces années misérables, lui resta reconnaissant de lui avoir fait connaître et aimer la pauvreté. Il eut toute sa vie l'amour des pauvres, des humbles, du peuple. Il ne s'éloigna jamais des parents de condition plus que modeste qu'il avait conservés en Bretagne. Dans les dernières années de sa vie, il aimait à les aller revoir, comme il avait tenu à conserver intacte la petite maison où s'était écoulée son enfance. Sa sœur Henriette, de douze années plus âgée que lui, personne remarquable par la force de son esprit et de son caractère comme par la tendresse passionnée de son cœur, se dévoua aux siens et, après avoir donné des leçons à Tréguier, elle se résigna d'abord à entrer dans un pensionnat à Paris, puis à accepter une place d'institutrice en Pologne, sans cesser de suivre avec une sollicitude maternelle les progrès de son plus jeune frère, dont elle avait deviné la haute intelligence. Le jeune Ernest faisait à Tréguier ses humanités dans un séminaire dirigé par de bons prêtres; il y était un écolier doux et studieux, qui remportait sans peine tous les premiers prix et ne voyait pas devant lui de plus bel avenir que d'être, dans son pays natal, un prêtre instruit et dévoué, plus tard peut-être chanoine de quelque église cathédrale. Mais sa sœur avait connu à Paris un jeune abbé, intelligent et ambitieux, M. Dupanloup, qui venait de prendre la direction du petit séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, et qui cherchait à recruter des sujets brillants. Elle lui parla des aptitudes et des succès de son frère, et, à quinze ans et demi, Ernest Renan se trouva transplanté à Paris. Il émerveilla ses nouveaux maîtres par sa précoce maturité, par sa merveilleuse facilité de travail, et, après avoir fait brillamment sa philosophie au séminaire d'Issy, il entra à Saint-Sulpice pour y faire sa théologie. Saint-Sulpice était alors en France le seul séminaire où se fût perpétuée la tradition des fortes études et en particulier la connaissance des langues orientales. Les Pères qui y enseignaient, et spécialement le P. Le Hir, orientaliste éminent, rappelaient, par l'austérité de leur vie, par la profondeur de leur érudition, les grands savants que l'Église a produits au XVIIe et au XVIIIe siècle. — Renan devint rapidement l'ami, puis l'émule de ses maîtres. Ceux-ci voyaient déjà en lui une gloire future de la maison, sans se douter que les leçons mêmes qu'il y recevait allaient l'en détacher pour toujours.

C'est une crise purement intellectuelle qui fit sortir Renan du séminaire. L'état de prêtre lui souriait; il avait reçu avec une joie pieuse

les ordres mineurs, et aucune des obligations morales de la vocation ecclésiastique ne lui pesait. La vie du monde lui faisait peur; celle de l'Église lui paraissait douce. Il n'y avait en lui aucun penchant à la raillerie ou à la frivolité. Mais, en lui enseignant la philologie comparée et la critique, en lui faisant scruter les livres saints, les prêtres de Saint-Sulpice avaient mis entre les mains de leur jeune élève le plus redoutable des instruments de négation et de doute. Son esprit lucide, pénétrant et sincère, vit la faiblesse de la construction théologique sur laquelle repose toute la doctrine catholique. Ce qu'il avait appris à Issy de sciences naturelles et de philosophie venait confirmer les doutes que la critique philologique et historique lui inspirait sur l'infaillibilité de l'Église et de l'Écriture sainte et sur la doctrine qui fait de la révélation chrétienne le centre de l'histoire et l'explication de l'univers. Le cœur déchiré, car il allait contrister non seulement des maîtres vénérés, mais encore une mère tendrement aimée, il n'hésita pourtant pas un instant à obéir au devoir que la droiture de son esprit et de sa conscience lui imposait. Il quitta l'asile paisible qui lui promettait un avenir assuré pour vivre de la dure vie de répétiteur dans une institution du quartier latin et entreprendre, à vingt-deux ans, la préparation des examens qui pouvaient lui ouvrir la carrière du professorat. Son admirable sœur lui vint en aide dans ce moment difficile. Arrivée avant lui, par ses propres réflexions et ses propres études, aux mêmes convictions négatives, elle avait évité de jamais troubler de ses doutes l'esprit de son jeune frère. Mais, quand il s'ouvrit à elle et lui écrivit ses motifs de quitter le séminaire et de renoncer à la prêtrise, elle fut inondée de joie et lui envoya ses douze cents francs d'économies pour l'aider à franchir les difficultés des premiers temps de liberté.

Il n'eut pas besoin d'épuiser ce fonds de réserve. Grâce à ses prodigieuses facultés intellectuelles et à la science déjà considérable acquise pendant ses années de séminaire, Renan put rapidement se créer une situation indépendante et marcha désormais de succès en succès. On reste confondu en voyant ce qu'il sut faire et produire pendant les cinq années qui suivirent sa sortie de Saint-Sulpice, de la fin de 1845 à 1850. Il conquit tous ses grades universitaires, du baccalauréat à l'agrégation de philosophie, où il fut reçu premier en 1848. Il obtint, la même année, de l'Académie des inscriptions, le prix Volney, pour un grand ouvrage : l'*Histoire générale et système comparé des langues sémitiques* (publiée en 1855), et, deux ans plus tard, un autre prix sur l'*Étude du grec au moyen âge*. Il faisait des recherches dans les bibliothèques d'Italie et en rapportait sa thèse de doctorat soutenue en 1852, un livre sur *Averroès et l'Averroïsme*, capital pour l'histoire de l'introduction de la philosophie grecque en Occident par les Arabes. En même temps, il publiait dans des recueils périodiques plusieurs essais, entre autres celui qui, remanié, est devenu son livre sur l'*Origine du langage*, et il écrivait un ouvrage considérable sur l'*Avenir de la science*, qu'il n'a imprimé qu'en 1890.

Ce livre, composé en quelques mois par un jeune homme de vingt-

cinq ans, contient déjà toutes les idées sur la vie et sur le monde qu'il répandra en détail dans tous ses écrits; mais elles sont affirmées ici avec un ton de conviction enthousiaste et de certitude qu'il atténuera de plus en plus dans ses écrits ultérieurs, sans rien abandonner d'ailleurs du fond même de sa doctrine. Il salue l'aurore d'une ère nouvelle, où la conception scientifique de l'univers succédera aux conceptions métaphysiques et théologiques. Les sciences de la nature surtout et les sciences historiques et philologiques sont non seulement les libératrices de l'esprit, mais encore les maîtresses de la vie. Pédagogie, politique, morale, tout sera régénéré par la science. Par elle seule, la justice sera fondée parmi les hommes, et elle deviendra pour eux une source et une forme de religion.

Sur les conseils d'Augustin Thierry et de M. de Sacy, E. Renan ne publia pas ce volume, dont le ton dogmatique et sévère aurait rebuté les lecteurs et dont les idées étaient trop neuves et trop hardies pour être acceptées toutes à la fois. Les Français auraient pu aussi s'étonner de l'admiration enthousiaste de Renan pour l'Allemagne, en qui il voyait la patrie de cet idéalisme scientifique dont il se faisait l'apôtre. Augustin Thierry enfin était inquiet de voir son jeune ami dépenser d'un seul coup tout son capital intellectuel. Il lui persuada de le débiter en détail dans des articles donnés à la Revue des Deux-Mondes et au Journal des Débats. C'est ainsi que Renan devint le premier de nos essayistes, et, dans des articles de critique littéraire et philosophique, mit en circulation, sous une forme légère, aisée, accessible à tous, ses idées les plus audacieuses et toutes les découvertes de la philologie comparée et de l'exégèse rationaliste. Ce sont ces essais, où son talent littéraire s'affina et s'assouplit et où le fonds le plus solide de pensées et de connaissances s'unissait à une virtuosité prestigieuse de style, qui ont formé les admirables volumes intitulés : *Essais de morale et de critique; Études d'histoire religieuse; Nouvelles études d'histoire religieuse.* Sa renommée littéraire grandissait rapidement, tandis que ses ouvrages d'érudition le faisaient entrer, dès 1856, à l'Académie des inscriptions, âgé seulement de trente-trois ans.

II.

Depuis 1851, il était attaché à la Bibliothèque nationale, et cette place modeste, avec le revenu, de plus en plus important, de ses essais littéraires, lui avait permis de se marier en 1856. Il avait trouvé en Mlle Scheffer, fille du peintre Henry Scheffer et nièce du célèbre Ary Scheffer, une compagne capable de le comprendre et digne de l'aimer. Ce mariage faillit être dans sa vie l'occasion d'un nouveau drame intime. Depuis 1850, Ernest Renan vivait avec sa sœur Henriette; leur communauté de sentiments et de pensées s'était encore accrue par cette communauté d'existence et de labeur, et Henriette, qui pensait que son frère, en quittant l'Église pour la science, n'avait fait que changer de prêtrise, ne

supposait pas que cette union pût jamais être dissoute. Quand son frère lui parla de ses intentions de mariage, elle laissa voir un si cruel trouble intérieur que celui-ci résolut de renoncer à un projet qui paraissait menacer le bonheur d'un être si dévoué et si cher. Mais alors ce fut Mlle Renan elle-même qui courut chez Mlle Scheffer la supplier de ne pas renoncer à son frère et qui hâta la conclusion d'une union dont l'idée seule l'avait bouleversée. Sa vie, du reste, ne fut pas séparée de celle de son frère. Elle s'attacha passionnément à ses enfants. Quand Ernest Renan partit en 1860 pour la Phénicie, chargé d'une mission archéologique, elle l'accompagna et y resta avec lui quand Mme Renan dut rentrer en France. Ces quelques mois de vie à deux furent sa dernière joie. La fièvre les saisit l'un et l'autre à Beyrouth. Elle mourut, tandis que lui, terrassé par le mal, avait à peine conscience du malheur qui le frappait. Dans le petit opuscule biographique consacré à sa sœur Henriette, la plus belle de ses œuvres, et un des plus purs chefs-d'œuvre de la prose française, E. Renan a gravé pour la postérité l'image de cette femme supérieure et dit avec une éloquence poignante ce que sa perte fut pour lui.

III.

Il rapportait de Syrie, non seulement les inscriptions et les observations archéologiques qu'il publia dans le volume de la *Mission de Phénicie*, paru de 1863 à 1874 par livraisons, mais aussi la première ébauche de sa *Vie de Jésus*, l'introduction de l'œuvre capitale de sa vie : l'*Histoire des origines du Christianisme*, qui forme sept volumes in-8°. Il avait déjà abordé dans ses essais un grand nombre de problèmes religieux et de questions de critique et d'exégèse sacrées, mais il ne voulait pas se borner à l'analyse et à la critique. Il voulait entreprendre quelque grand travail de synthèse et de reconstitution historiques. Les questions religieuses lui avaient toujours paru les questions vitales de l'histoire et celles où peuvent le mieux s'appliquer les deux qualités essentielles de l'historien : la pénétration critique et la divination imaginative qui ressuscite les civilisations et les personnages disparus. C'est au christianisme, c'est-à-dire au plus grand phénomène religieux de l'histoire, que Renan appliqua ses qualités d'érudit, de peintre et de psychologue. Il devait plus tard compléter son ouvrage en y ajoutant, pour introduction, une *Histoire d'Israël*, dont il a publié trois volumes et dont il laisse achevés et prêts à paraître les deux derniers.

L'apparition de la *Vie de Jésus* fut, non seulement un grand événement littéraire, mais un fait social et religieux d'une portée immense. C'était la première fois que la vie du Christ était écrite à un point de vue entièrement laïque, en dehors de toute conception supra-naturaliste, dans un livre destiné, non aux savants et aux théologiens, mais au grand public. Malgré les ménagements infinis avec lesquels Renan avait présenté sa pensée, le ton respectueux et attendri qu'il prenait en

parlant du Christ, peut-être à cause de ces ménagements et de ce respect mêmes, le scandale fut prodigieux. Le clergé sentit très bien que cette forme d'incrédulité qui s'exprimait avec la gravité de la science et l'onction de la piété, était bien plus redoutable que la raillerie voltairienne ; venant d'un élève des écoles ecclésiastiques, le sacrilège à ses yeux était doublé d'une trahison, l'hérésie aggravée d'une apostasie. Le gouvernement impérial, qui avait nommé en 1862 E. Renan professeur de philologie sémitique au Collège de France, eut la faiblesse de le révoquer en 1863, en présence des clameurs que souleva la *Vie de Jésus*. Il avait eu la naïveté de lui offrir, comme compensation, une place de conservateur à la Bibliothèque nationale. Renan répondit au ministre : « Pecunia tua tecum sit, » et, libre désormais de tout souci matériel, grâce au prodigieux succès de son livre, le « blasphémateur européen, » comme l'appelait Pie IX, continua tranquillement son œuvre. Ce ne fut qu'en 1870, quand l'Empire fut tombé, que sa chaire lui fut rendue. Ses cours, commencés au milieu même du siège de Paris, ont toujours eu un caractère strictement scientifique et philologique qui en écartait le public frivole et ne les rendait accessibles qu'à un petit nombre de véritables élèves, alors qu'il lui était si aisé d'attirer la foule à ses cours, rien qu'en y professant ses livres avant de les publier ; il dédaigna toujours ces succès faciles et ne songea qu'à faire progresser la science qu'il était chargé d'enseigner. Il devint, en 1883, l'administrateur respecté du grand établissement scientifique dont il avait été chassé comme indigne vingt ans auparavant. Lancé, par la publication de la *Vie de Jésus*, dans la lutte religieuse, attaqué avec violence par les uns, défendu et admiré avec passion par les autres, ayant à souffrir souvent de la vulgarité de certains admirateurs, E. Renan ne s'abaissa point à la polémique ; il ne permit point que la sérénité de sa pensée fût altérée par ces querelles, et il continua à parler de l'Église catholique et du christianisme avec la même impartialité, je dirai plus, avec la même sympathie respectueuse et indépendante.

IV.

L'année 1870 marque une date importante dans la vie d'E. Renan. Ce fut encore une année de crise. L'Allemagne, qui avait été, au moment où il s'était émancipé de son éducation ecclésiastique, la seconde mère nourricière de son intelligence, l'Allemagne, dont il avait exalté si haut le caractère purement idéaliste, en qui il voyait la maîtresse du monde moderne en érudition, en poésie et en métaphysique, lui apparaissait maintenant sous une face nouvelle, froidement réaliste, orgueilleusement et brutalement conquérante. Comme il avait rompu avec l'Église, sans cesser de reconnaître sa grandeur et les services qu'elle avait rendus et qu'elle rendait encore au monde, il sentit, non sans douleur, se relâcher presque jusqu'à se briser le lien moral qui l'attachait à l'Allemagne, mais sans renier jamais la dette de reconnais-

sance contractée envers elle, sans chercher jamais à rabaisser ses mérites et ses vertus. On trouvera l'expression éloquente de ses sentiments dans ses lettres au Dr Strauss, de 1871, dans son discours de réception à l'Académie française et dans sa lettre à un ami d'Allemagne de 1878. En même temps, une évolution se produisait dans ses conceptions politiques. Aristocrate par tempérament, monarchiste constitutionnel par raisonnement, il se trouvait appelé à vivre dans une société démocratique et républicaine. Convaincu que les grands mouvements de l'histoire ont leur raison d'être dans la nature même des choses et qu'on ne peut agir sur ses contemporains et son pays qu'en en acceptant les tendances et les conditions d'existence, il sut apprécier les avantages de la démocratie et de la République sans en méconnaître les difficultés et les dangers.

E. Renan était désormais en pleine possession de son génie, de son originalité, et en pleine harmonie avec son temps. — Émancipé de l'Église, il était l'interprète de la libre pensée sous sa forme la plus élevée et la plus savante dans un pays qui voyait dans le cléricalisme l'ennemi le plus redoutable de ses institutions nouvelles; émancipé de l'Allemagne, il avait trouvé dans les malheurs mêmes de la patrie un aliment et un aiguillon à son patriotisme, et il s'efforçait de faire de ses écrits l'expression la plus parfaite du génie français; émancipé de toute attache aux régimes politiques disparus, il pouvait donner à la France nouvelle les conseils et les avertissements d'un ami clairvoyant et d'un serviteur dévoué. Professeur au Collège de France, le seul établissement d'enseignement qui se soit conservé à travers les siècles toujours semblable à lui-même dans son organisation comme dans son esprit, l'asile par excellence de la recherche libre et désintéressée, membre de l'Académie des inscriptions et de l'Académie française, ces créations de la monarchie réorganisées par la Révolution, l'une représentant l'érudition, l'autre le talent littéraire, E. Renan avait conscience que l'âme de la France moderne vivait en lui plus qu'en tout autre de ses contemporains. Il la laissa s'épanouir librement et se répandre au dehors, jouissant de cette popularité qui faisait de lui l'hôte le plus recherché des salons mondains, l'orateur préféré des assemblées les plus diverses, savantes ou frivoles, aristocratiques ou populaires, et la proie favorite des interviewers. Il répandait sans compter les trésors de son esprit, de sa science, de son imagination, de sa bonne grâce. Il osait dans ses écrits aborder tous les sujets et prendre tous les tons. Tout en continuant ses grands travaux d'histoire et d'exégèse, tout en traduisant Job, l'Ecclésiaste et le Cantique des Cantiques, tout en donnant à l'histoire littéraire de la France des notices qui sont des chefs-d'œuvre d'érudition sûre et minutieuse, tout en dressant chaque année, pour la Société asiatique, le bilan des travaux relatifs aux études orientales, tout en fondant et en dirigeant avec une activité admirable la difficile entreprise du *Corpus inscriptionum semiticarum,* qui sera son titre de gloire le plus incontestable au point de vue scientifique, il exposait ses vues et

ses rêves sur l'univers et sur l'humanité, sur la vie et sur la morale, soit sous une forme plus austère dans ses *Dialogues philosophiques*, soit sous une forme plus légère et doucement ironique dans ses fantaisies dramatiques : *Caliban*, l'*Eau de Jouvence*, le *Prêtre de Némi*, l'*Abbesse de Jouarre*; il travaillait à la réforme du haut enseignement; il écrivait ces délicieux fragments d'autobiographie qu'il a réunis sous le titre de *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*.

V.

Dans cet épanouissement de toutes ses facultés pensantes et agissantes, favorisé par sa triple vie de savant, d'homme du monde et d'homme de famille, E. Renan se sentait heureux, et cette joie de vivre et d'agir lui avait inspiré un optimisme philosophique qui semblait, au premier abord, peu conciliable avec l'absence de toute certitude, de toute conviction métaphysique et religieuse. On était étonné et un peu scandalisé de voir l'auteur des *Essais de critique et de morale*, celui qui avait écrit des pages inoubliables sur l'âme rêveuse et mélancolique des races celtiques, qui avait condamné si sévèrement la frivolité de l'esprit gaulois et la théologie bourgeoise de Béranger, prêcher parfois un évangile de la gaîté que Béranger n'eût pas désavoué, considérer la vie comme un spectacle amusant dont nous sommes à la fois les marionnettes et les spectateurs et dirigé par un Démiurge ironique et indifférent. A force de vouloir être de son temps et de son pays, tout connaître et tout comprendre, Renan semblait parfois montrer pour les défauts même du caractère français une indulgence allant jusqu'à la complicité. Quand il disait qu'en théologie c'est M. Homais et Gavroche qui ont raison, et que peut-être l'homme de plaisir est celui qui comprend le mieux la vie, ses amis même étaient froissés, moins dans leurs convictions personnelles que dans leur tendre admiration pour celui qui avait su parler de saint François d'Assise, de Spinoza et de Marc-Aurèle comme personne n'en avait parlé avant lui. Aux yeux de beaucoup de lecteurs, Renan, devenu l'apôtre du dilettantisme, ne voyait plus dans la religion que le vain rêve de l'imagination et du cœur, dans la morale qu'un ensemble de conventions et de convenances, dans la vie qu'une fantasmagorie décevante qui ne pouvait sans duperie être prise au sérieux. Ceux qui ne l'aimaient pas l'appelaient la Célimène ou l'Anacréon de la philosophie, et plusieurs de ceux qui l'aimaient pensaient que les succès mondains, le désir d'étonner et de plaire l'amenaient à ne plus voir, dans la discussion des plus graves problèmes de la destinée humaine, qu'un jeu d'artiste et un exercice littéraire.

Ceux toutefois qui connaissaient mieux son œuvre et surtout sa vie savaient que ce dilettantisme, cet épicuréisme et ce scepticisme apparents n'étaient point au fond de son cœur et de sa pensée, mais étaient le résultat de la contradiction intime qui existait entre sa nature pro-

fondément religieuse et sa conviction qu'il n'y a de science que des phénomènes, par suite, de certitude que sur les choses finies; ils comprenaient d'autre part qu'il était trop sincère pour vouloir rien affirmer sur ce qui n'est pas objet de connaissance positive. Il était trop modeste, trop ennemi de toute ombre de pose et de pharisaïsme pour se proposer en exemple et en règle, pour vanter, comme une supériorité, les vertus et les principes de morale qui faisaient la base même de sa vie. Sa vie, la disposition habituelle de son âme étaient celles d'un stoïcien, d'un stoïcien sans raideur et sans orgueil, qui ne prétendait point se donner en modèle aux autres. Son optimisme n'était point la satisfaction béate de l'homme frivole, mais l'optimisme volontaire de l'homme d'action qui pense que, pour agir, il faut croire que la vie vaut la peine d'être vécue et que l'activité est une joie. Personne n'était plus foncièrement bienveillant, serviable et bon qu'E. Renan, bien qu'il se soit accusé lui-même de froideur à servir ses amis. Personne n'a été plus scrupuleux observateur de ses devoirs, devoirs privés et devoirs professionnels, fidèle jusqu'à l'héroïsme aux consignes qu'il s'était données, n'acceptant aucune fonction sans en remplir toutes les obligations, s'imposant à la fin de sa vie les plus vives souffrances pour accomplir jusqu'au bout ses obligations de professeur. Cet homme en apparence si gai avait depuis bien des années à supporter des crises de maux physiques très pénibles. Il ne leur permit jamais de porter atteinte à l'intégrité de sa pensée ni d'entraver l'accomplissement des tâches intellectuelles qu'il avait assumées. C'est dans les derniers mois de son existence que ce stoïcisme pratique se manifesta avec le plus de force et de grandeur. Il avait souvent exprimé le vœu de mourir sans souffrances physiques et sans affaiblissement intellectuel. Il eut le bonheur de conserver jusqu'au bout toutes ses facultés; mais les souffrances ne lui furent pas épargnées. Il les redoutait d'avance comme déprimantes et dégradantes; il ne se laissa ni déprimer ni dégrader par elles. Depuis le mois de janvier, il se savait perdu; il le disait à ses amis et ne demandait que le temps et les forces nécessaires pour achever son cours et ses travaux commencés. Il voulut aller encore une fois voir sa chère Bretagne; sentant son état s'aggraver, il tint à revenir à Paris à la fin de septembre, pour mourir à son poste, dans ce Collège de France dont il était administrateur. C'est là qu'il est mort le 2 octobre. Pendant ces huit mois, il fut en proie à des douleurs incessantes, qui parfois lui ôtaient la possibilité même de parler; il resta cependant doux et tendre envers tous ceux qui l'approchaient, les encourageant et se disant heureux. Il leur répétait que la mort n'est rien, qu'elle n'est qu'une apparence, qu'elle ne l'effrayait pas. Le jour même de sa mort, il trouvait encore la force de dicter une page sur l'architecture arabe. Il se félicitait d'avoir atteint sa soixante-dixième année, la vie normale de l'homme suivant l'Écriture. Une de ses dernières paroles fut : « Soumettons-nous à ces lois de la nature dont nous sommes une des manifestations. La terre et les cieux demeurent. » Cette force d'âme, soutenue

jusqu'à la dernière minute à travers des mois de souffrances continuelles, montre bien quelle était la sérénité de ses convictions et la profondeur de sa vie morale.

VI.

Il laisse un souvenir ineffaçable à ceux qui l'ont connu. Il n'avait rien dans son apparence extérieure qui, au premier abord, parût de nature à charmer. De petite taille, avec une tête énorme enfoncée dans de larges épaules, affligé de bonne heure d'un embonpoint excessif qui alourdissait sa marche et a été la cause de la maladie qui l'a emporté, il paraissait laid à ceux qui ne le voyaient qu'en passant. Mais il suffisait de causer un instant avec lui pour que cette impression s'effaçât. On était frappé de la puissance et de la largeur de son front; ses yeux pétillaient de vie et d'esprit et avaient pourtant une douceur caressante. Son sourire surtout disait toute sa bonté. Ses manières, où s'était conservé quelque chose de l'affabilité paternelle du prêtre, avec les gestes bénisseurs de ses mains potelées et le mouvement approbateur de sa tête, avaient une urbanité qui ne se démentait jamais et où l'on sentait la noblesse native de sa nature et de sa race. Mais ce qui ne saurait se dire c'est le charme de sa parole. Toujours simple, presque négligée, mais toujours incisive et originale, elle pénétrait et enveloppait à la fois. Sa prodigieuse mémoire lui permettait sur tous les sujets d'apporter des faits nouveaux, des idées originales; et en même temps sa riche imagination mêlait à sa conversation, avec un tour souvent paradoxal, des élans de poésie, des rapprochements inattendus, parfois même des vues prophétiques sur l'avenir. Il était un conteur incomparable. Les légendes bretonnes, passant par sa bouche, prenaient une saveur exquise. Nul causeur, sauf Michelet, n'a su allier à ce point la poésie et l'esprit. Il n'aimait pas la discussion, et on a souvent raillé la facilité avec laquelle il donnait son assentiment aux assertions les plus contradictoires. Mais cette complaisance pour les idées d'autrui, qui prenait sa source dans une politesse parfois un peu dédaigneuse, ne l'empêchait pas, toutes les fois qu'une cause grave était en jeu, de maintenir très fermement son opinion. Il savait être ferme pour défendre ce qu'il croyait juste; il avait fait assez de sacrifices à ses convictions pour avoir le droit de ne pas se fatiguer dans des discussions inutiles. Il avait horreur de la polémique. Elle lui paraissait contraire à la politesse, à la modestie, à la tolérance, à la sincérité, c'est-à-dire aux vertus qu'il estimait entre toutes. Il savait, du reste, admirablement, par des comparaisons charmantes, exprimer les nuances les plus rares de ses sentiments. Un jour, dans un dîner d'amis, un convive, en veine de paradoxe, soutenait que la pudeur est une convention sociale, un peu factice, qu'une jeune fille très pudique n'aurait aucune gêne à être nue si personne ne la voit. « Je ne sais, dit Renan. L'Église enseigne qu'auprès de chaque jeune fille se tient un ange gardien. La vraie pudeur consiste à craindre d'offusquer même l'œil des anges. »

VII.

Le moment n'est pas encore venu, je l'ai dit en commençant, d'apprécier l'œuvre et les idées d'E. Renan. Il est cependant impossible, après avoir dit ce que fut sa vie, de ne pas chercher à indiquer quelles ont été les causes de son immense renommée, quelle place il tient dans notre siècle, et en quoi il a mérité les honneurs exceptionnels que la France lui a rendus au moment de ses funérailles.

Il est un mérite que personne ne songe à lui contester, c'est d'avoir été le plus grand écrivain de son temps et un des plus admirables écrivains de la France de tous les temps. Nourri de la Bible, de l'antiquité grecque et latine et des classiques français, il avait su se faire une langue simple et pourtant originale, expressive sans étrangeté, souple sans mollesse, une langue qui, avec le vocabulaire un peu restreint du XVIIe et du XVIIIe siècle, savait rendre toutes les subtilités de la pensée moderne, une langue d'une ampleur, d'une suavité et d'un éclat sans pareils. Il y a chez Renan des narrations, des descriptions de paysages, des portraits qui resteront des modèles achevés de notre langue, et, dans ses morceaux philosophiques ou religieux, il est arrivé à rendre les nuances les plus délicates de la pensée, du sentiment ou du rêve. Chez lui la familiarité n'est jamais triviale ni la gravité jamais guindée. Si quelquefois, dans ses derniers écrits, le désir de se montrer moderne, l'effort pour faire comprendre le passé par des comparaisons avec les choses actuelles lui a fait commettre quelques fautes de goût, ces fausses notes sont rares, et la justesse du ton égale chez lui la délicate correction du style et l'art consommé de la composition. Renan durera comme écrivain plus qu'aucun des auteurs de notre siècle, parce qu'il a égalé les plus illustres par la puissance pittoresque de l'expression avec une simplicité plus grande de style et un sens artistique plus délicat.

Ce qui fait du reste la beauté et la richesse du style de Renan, c'est qu'il n'a jamais été ce qu'on appelle un styliste; il n'a jamais considéré la forme littéraire comme ayant sa fin en elle-même. Il avait horreur de la rhétorique et ne voyait dans la perfection du style que le moyen de donner à la pensée toute sa force, de la vêtir d'une manière digne d'elle. C'était la simplicité de sa nature qui se reflétait dans la simplicité de son style; la richesse et l'éclat de son style venaient de la plénitude de sa science, de la puissance de son imagination et de l'abondance de ses idées.

Renan n'a pas été un créateur dans les études d'érudition. Il n'a ni en linguistique, ni en archéologie, ni en exégèse fait une de ces découvertes, créé un de ces systèmes qui renouvellent une science; mais il n'est pas d'homme qui ait eu une érudition à la fois aussi universelle et aussi précise que la sienne : linguistique, littérature, théologie, philosophie, archéologie, histoire naturelle même, rien de ce qui touche

à la science de l'homme ne lui était étranger. Ses travaux d'épigraphie et d'histoire littéraire sont admirables de méthode et de précision critique. Sa connaissance profonde du passé unie au don de le faire revivre par la magie de son talent littéraire ont fait de lui un incomparable historien. C'est là sa gloire par excellence. Dans un siècle qui est avant tout le siècle de l'histoire, où les littératures, les arts, les philosophies, les religions nous intéressent surtout comme les manifestations successives de l'évolution humaine, E. Renan a eu au plus haut degré les dons et l'art de l'historien. Il est en cela un représentant éminent de son temps. On peut dire qu'il a élargi le domaine de l'histoire, car il y a fait entrer l'histoire des religions. Avant lui c'était un domaine réservé aux théologiens, qu'ils fussent du reste rationalistes ou croyants. Il a le premier traité cette histoire dans un esprit vraiment laïque et l'a rendue accessible au grand public. L'Église n'a pas eu tort de voir en lui le plus redoutable des adversaires. Malgré tout son respect, sa sympathie même pour les choses religieuses, il portait les coups les plus graves à l'idée de surnaturel et de révélation en faisant rentrer l'histoire des religions dans l'histoire générale de l'esprit humain. D'un autre côté, il répandait partout la curiosité des questions religieuses, et, si les croyants ont pu l'accuser de profaner la religion, on peut à plus juste titre lui accorder le mérite d'avoir fait comprendre à tous l'importance de la science des religions pour l'intelligence de l'histoire et d'avoir éveillé dans beaucoup d'âmes le goût des choses religieuses.

De même qu'il n'a pas été un créateur dans le domaine de l'érudition, Renan n'a pas été non plus un novateur en philosophie. Ses études théologiques ont développé en lui les qualités du critique et du savant et l'ont dégoûté des systèmes métaphysiques. Il était trop historien pour voir dans ces systèmes autre chose que les rêves évoqués dans l'imagination des hommes par leur ignorance de l'ensemble des choses, les mirages successifs suscités dans leur esprit par le spectacle changeant du monde. Mais, s'il n'est pas un philosophe, il est un grand penseur. Il a répandu à pleines mains, dans tous ses écrits, sur tous les sujets, sur l'art comme sur la politique, sur la religion comme sur la science, les idées les plus originales et les plus profondes. C'est autant comme penseur que comme historien que Renan a été le fidèle interprète du temps où il a vécu. Notre époque a perdu la foi et n'admet d'autre source de certitude que la science, mais en même temps elle n'a pu se résoudre, comme le voudrait le positivisme, à ne pas réfléchir et à se taire sur ce qu'elle ignore. Elle aime à jeter la sonde dans l'océan sans fond de l'inconnaissable, à prolonger dans l'infini les hypothèses que lui suggère la science, à s'élever sur les ailes du rêve dans le monde du mystère. Elle a le sentiment que, sans la foi ou l'espérance en des réalités invisibles, la vie perd sa noblesse et elle éprouve pour les héros de la vie religieuse, pour les âmes mystiques du passé, un attrait et une tendresse faits de regrets impuissants et de vagues

aspirations. Renan a été l'interprète de cet état d'âme et il a contribué à le créer. Personne n'a plus nettement, plus sévèrement que lui affirmé les droits souverains de la science, seule source de certitude positive, la nécessité d'y chercher une base suffisante pour la vie sociale et la vie morale; personne n'a plus résolument exclu le surnaturel de l'histoire. Mais en même temps il a pieusement recueilli tous les soupirs de l'humanité aspirant à une destinée plus haute que celle de la terre; il a recréé en lui l'âme des fondateurs de religions, des saints et des mystiques; il a proposé et s'est proposé à lui-même toutes les hypothèses que la science peut permettre encore à l'âme religieuse. Chose curieuse, ce sont trois Bretons, trois fils de cette race celtique sérieuse, curieuse et mystique, qui ont en France représenté tout le mouvement religieux du siècle : Chateaubriand, le réveil du catholicisme par la poésie et l'imagination; Lamennais, la reconstitution du dogme, puis la révolte de la raison et du cœur contre une Église fermée aux idées de liberté et de démocratie; Renan, le positivisme scientifique uni au regret de la foi perdue et à la vague aspiration vers une foi nouvelle.

Ce qu'on a appelé son dilettantisme et son scepticisme n'est que la conséquence de sa sincérité. Il avait également peur de tromper et d'être dupe, et il ne craignait pas de proposer des hypothèses contradictoires sur des questions où il croyait la certitude impossible[1]. On a pu s'étonner que le même homme qui a voulu qu'on mît sur sa tombe : *Veritatem dilexi*, se soit si souvent demandé, comme Pilate : « Qu'est-ce que la vérité? » Mais ces interrogations, mêlées d'ironie, étaient elles-mêmes un hommage rendu à la vérité. Il voyait que, pour la plupart des hommes, aimer la vérité c'est aimer, jusqu'à l'intolérance, jusqu'au fanatisme, des opinions particulières, reçues par tradition ou conçues par l'imagination, toujours dépourvues de preuves et destructives de toute liberté de penser. Affirmer des opinions qu'il ne pouvait prouver lui paraissait un orgueil intolérable, une atteinte à la liberté de

1. C'est là ce qu'il faut se rappeler pour comprendre ce qui, dans son œuvre historique, peut au premier abord paraître entaché d'inconsistance et de fantaisie. On l'a accusé de dédaigner la vérité, de tout sacrifier à l'art, de mettre toute la critique historique dans le talent « de solliciter doucement les textes. » Il faut l'avoir peu ou mal lu pour le juger ainsi. Il a eu simplement la sincérité de reconnaître que, dans des œuvres de synthèse, on ne peut appliquer partout la même méthode. Quand on doit raconter une période ou la biographie d'un personnage pour lesquelles les documents positifs font défaut, l'histoire a le droit de reconstituer par divination « une des manières dont les choses ont pu être. » Renan a toujours averti quand il procédait ainsi, qu'il s'agît des origines d'Israël, de la vie du Christ ou de celle de Bouddha. Mais, quand il s'agit de décrire le milieu social et intellectuel où s'est développé le christianisme, ou d'étudier les œuvres des hommes du moyen âge, ou d'établir des textes, il a été le plus scrupuleux comme le plus pénétrant des critiques. Personne n'a mieux parlé que lui des règles et des devoirs de la philologie; personne ne les a mieux pratiqués.

l'esprit, un défaut de sincérité envers soi-même et envers les autres ; et il se rendait le témoignage de n'avoir jamais fait un mensonge consciemment, bien plus, d'avoir eu le courage dans ses écrits de dire toujours tout ce qu'il pensait. Il voyait du stoïcisme et non du scepticisme à pratiquer le devoir sans savoir s'il a une réalité objective, à vivre pour l'idéal sans croire à un Dieu personnel ni à une vie future, et, dans les ténèbres d'incertitude où l'homme vit ici-bas, à créer, par la coopération des âmes nobles et pures, une cité céleste où la vertu est d'autant plus belle qu'elle n'attend pas de récompense. Quelques-uns des contemporains de Renan se sont crus ses disciples parce qu'ils ont imité les chatoiements et les caresses de son style, ses ironies et ses doutes. Ils se sont gardés d'imiter ses vertus, son colossal labeur et son dévouement à la science. Ils n'ont pas compris que son scepticisme était fait de tolérance, de modestie et de sincérité. Ceux qui liront l'*Avenir de la science*, écrit à vingt-cinq ans, et qui verront les liens intimes qui rattachent ce livre à l'œuvre tout entière de Renan, diront, eux aussi, en contemplant cette longue vie si bien remplie : *Veritatem dilexit.*

Si nous nous demandons maintenant ce qui caractérise Renan parmi les grands écrivains et les grands penseurs, on trouvera que sa supériorité réside dans le don particulier qu'il a possédé de comprendre l'histoire et la nature dans leur variété infinie. On l'a comparé à Voltaire, parce que Voltaire, comme lui, a été le représentant de son siècle, mais Voltaire n'avait ni sa science ni son originalité de pensée et de style ; on l'a comparé à Gœthe, mais Gœthe est avant tout un artiste créateur, et son horizon intellectuel, si vaste qu'il fût, ne pouvait avoir, au temps où il a vécu, l'étendue de celui de Renan. Aucun cerveau n'a été plus universel, plus compréhensif que celui de Renan. La Chine, l'Inde, l'antiquité classique, le moyen âge, les temps modernes avec leurs perspectives infinies sur l'avenir, toutes les civilisations, toutes les philosophies, toutes les religions, il a tout connu, tout compris. Il a recréé l'univers dans sa tête, il l'a repensé, si l'on peut dire, et même de plusieurs manières différentes. Ce qu'il avait ainsi conçu et contemplé intérieurement, il avait le don de le communiquer aux autres sous une forme enchanteresse. Cette puissance de contemplation créatrice de l'univers, qui est proprement un privilège de la divinité, a été la principale source de la joie qui a illuminé sa vie et de la sérénité avec laquelle il a accepté la mort.

G. Monod.

M. A. Desormaux, qui avait consacré la plus grande partie de sa vie à ses travaux de magistrat, n'avait abordé que tard les études historiques et leur a été enlevé prématurément par une cruelle maladie, a le mérite d'avoir été le premier en France à entreprendre un examen critique des Mémoires de Sully. Nos lecteurs n'ont pas oublié ses articles sur *le Mariage et le divorce de Gabrielle d'Estrées* (*Rev. hist.*, t. XXX) et sur *Gabrielle d'Estrées et Sully* (t. XXXIII). Son

livre sur *Gabrielle d'Estrées* (cf. *Rev. hist.*, XLIII, 108, et XLIX, 69) a vraiment renouvelé l'histoire de l'amie de Henri IV et a mis au jour des documents inédits très précieux. La *Revue* publiera bientôt de nouvelles recherches sur les *Œconomies royales*, qui soulèvent des problèmes intéressants, bien que l'état de santé déjà très précaire de notre excellent collaborateur ne lui ait pas permis de leur donner toute l'ampleur et toute la précision qu'on pourrait souhaiter. Nous espérons que d'autres travailleurs suivront M. Desclozeaux dans la voie si féconde qu'il aura eu l'honneur de leur indiquer.

Nous avons fait, en la personne de M. H. de Grammont, une perte très sensible. M. Jacqueton a bien voulu nous envoyer une notice sur notre regretté collaborateur :

Le comte Henri-Delmas de Grammont, mort en septembre dernier à l'âge de soixante-deux ans, n'était pas un érudit de carrière. Soldat et fonctionnaire, c'est sur le tard qu'il avait découvert sa vocation d'historien. D'abord engagé volontaire aux zouaves, puis élève à l'École militaire de Saint-Cyr, M. de Grammont avait fait, en qualité de lieutenant, la campagne de Crimée. Quelques années plus tard, devenu capitaine, il quittait l'armée et entrait dans l'administration des finances. Pendant la guerre de 1870-71, où un de ses frères fut tué à l'ennemi et les deux autres grièvement blessés, il reprit du service et fut nommé chef de bataillon à l'armée de l'Est. A la paix, il démissionna de nouveau et alla s'établir auprès d'Alger.

Ce fut là que lui vint le goût de l'histoire, goût de famille au surplus, car il avait pour cousin germain et beau-frère M. Tamizey de Larroque. Curieux de connaître le passé du pays où il vivait, il se mit à étudier la période de la domination turque. Son premier mémoire, sur l'auteur du R'azaouat, parut en 1873 (*le R'azaouat est-il l'œuvre de Kheir-ed-din Barberousse?* Villeneuve-sur-Lot, Dutin, in-8°). Il fut suivi de nombre d'autres. Parmi eux, les lecteurs de la *Revue* n'ont certainement pas oublié ses articles sur *la Course, l'esclavage et la rédemption dans l'ancienne régence d'Alger* (*Revue historique*, t. XXV, XXVI et XXVII, 1884-1885, tirés à part) ; cette trilogie, qui reste, croyons-nous, son chef-d'œuvre, constitue un ensemble historique de tous points parfait : sûreté et variété d'information, rigueur de méthode, qualités de composition et de style, rien n'y manque. Le couronnement et la synthèse de ces études de détail fut l'*Histoire d'Alger sous la domination turque, 1515-1830* (Paris, Leroux, 1 vol. gr. in-8°). Mais la mise au jour de cette œuvre maîtresse n'arrêta pas M. de Grammont dans ses travaux. Lorsqu'il est mort, il avait sur le chantier, outre une seconde édition de l'histoire d'Alger qui doit être toute préparée, deux volumes au moins, l'un consacré aux entreprises européennes contre la régence, l'autre où il comptait esquisser les figures les plus originales de l'Alger héroïque d'après la conquête.

UofM

Comme historien de notre colonie d'Afrique, M. de Grammont mérite d'être mis au premier rang. Entre ses travaux et ceux de ses devanciers, la distance est immense. On peut dire de lui, sans aucune flatterie, qu'il a créé l'histoire algérienne, auparavant presque inconnue ou maladroitement dénaturée. Sans doute, on ajoutera des faits à ceux qu'il a découverts et exposés, on élucidera certains points qu'il a laissés dans l'ombre, on rectifiera quelques dates ou quelques noms; mais nous ne pensons point que les grandes lignes de son œuvre et sa conception générale de l'État d'Alger en soient jamais altérées; dans l'ensemble, son tableau des révolutions algériennes au temps des Turcs doit être considéré comme définitif. Ajoutons qu'au tempérament de l'historien M. de Grammont joignait celui du lettré; il écrivait naturellement bien, avec une chaleur ou plutôt une bonne humeur irrésistible qui donne à toutes ses productions un agrément du plus haut goût.

Après l'historien, qu'il soit permis à l'auteur de ces lignes, qui s'honore d'avoir connu et aimé M. de Grammont, d'apprécier aussi l'homme. Il valait mieux encore que l'historien; d'une bienveillance discrète et inépuisable, il ne voyait personne autour de lui qu'il ne tînt à cœur d'obliger. Il prodiguait ses bons offices avec tant de spontanéité que le service était rendu avant même d'avoir été demandé. Jusque dans les mois qui ont précédé sa fin, alors qu'il souffrait cruellement et presque sans intermittence, il n'a cessé de penser aux autres et de s'employer pour eux.

Indépendamment des trois ouvrages mentionnés plus haut, M. de Grammont a fait paraître en 1874 : Relation de l'*Expédition de Charles-Quint contre Alger*, par Nicolas Durand de Villegaignon, suivie de la traduction du texte latin par Pierre Tolet (Paris, Aubry, et Alger, Juillet-Saint-Lager); et, dans la *Revue africaine*, dont il a été le principal collaborateur de 1878 à 1890, les articles suivants :

1. *Quel est le lieu de la mort d'Aroudj Barberousse?* (t. XXII, 1878).

2. *Relations entre la France et la Régence d'Alger au XVIIe siècle* (quatre parties parues de 1879 à 1885, t. XXIII, XXVIII et XXIX; tirées à part, Alger, Jourdan, in-8°).

3. *Histoire des rois d'Alger par Fray Diego de Haedo, abbé de Fromesta*, traduite et annotée, d'après l'édition de Valladolid de 1612 (t. XXIV et XXV, 1880 et 1881; tirée à part, Alger, Jourdan).

4. *Le timbre de la Revue et les armes d'Alger* (t. XXV, 1881).

5. *Un épisode diplomatique à Alger au XVIIe siècle* (t. XXVI, 1882).

6. *Études algériennes. — a) Relation des préparatifs faits pour surprendre Alger par Jeronimo Conestaggio* (t. XXVI, 1882; à part, Alger, Jourdan, 1882). — *b) Un académicien captif à Alger (1674-1675)* (t. XXVI, 1882; à part, Alger, Jourdan, 1883).

7. *Un manuscrit du père Dan (Les illustres captifs. Histoire générale de la vie, des faits et des aventures de quelques personnes notables prises par les infidèles musulmans)* (t. XXVII, 1883, et XXVII, 1884; à part sous

le titre : Les illustres captifs, manuscrit du père Dan analysé par MM. L. Piesse et H.-D. de Grammont. Alger, Jourdan, 1884).

8. *Le nom de Barberousse dérive-t-il de Baba-Aroudj?* (t. XXIX, 1885).

9. *Un pacha d'Alger précurseur de M. de Lesseps, 1586* (t. XXIX, 1885; à part, Alger, Jourdan, 1886).

10. *Documents algériens* (t. XXIX, XXX, XXXI et XXXIII, 1885-1889).

11. *Correspondance des consuls d'Alger* (t. XXXI, XXXII et XXXIII, 1887-1889; à part, Alger, Jourdan, 1890, in-8°).

Le n° 3 des *Plaquettes gontaudaises* de M. Tamizey de Larroque contient une *Histoire du massacre des Turcs à Marseille en 1620,* publiée avec avant-propos, notes et appendice par H. de Grammont (Paris, Champion; Bordeaux, Lefebvre, 1879, in-8°). — Il a fourni à la *Revue critique,* de 1879 à 1890, de nombreux et excellents articles.

H. Jacqueton.

MOYEN AGE.

Bibliographie. — Le tome V des *Notices et extraits de quelques manuscrits latins de la Bibliothèque nationale* de M. Hauréau, récemment paru (Paris, Klincksieck, in-8°), renferme l'analyse de 67 volumes, provenant pour la plupart de l'ancienne Sorbonne; c'est dire que le savant académicien a trouvé dans ces manuscrits matière à beaucoup de bonnes remarques sur l'histoire de la littérature au moyen âge : rectification d'attributions fausses, mises en faveur par les anciens bibliographes, restitution à des auteurs connus d'ouvrages réputés anonymes, etc. Comme dans les précédents volumes, M. Hauréau s'occupe avec une complaisance marquée des sermons, parfois si intéressants pour l'histoire des mœurs et des idées, et des poésies latines. On ne saurait trouver matière plus riche et plus curieuse. Encore deux ou trois volumes, et cette publication importante sera heureusement achevée. — Dans un de nos derniers bulletins, nous annoncions la mise au jour, par M. Delisle, de l'inventaire des manuscrits latins et français acquis par la Bibliothèque nationale de 1875 à 1891; M. H. Omont vient de donner un supplément à ce travail (*Nouvelles acquisitions du département des manuscrits pendant l'année 1891-1892,* Paris, Picard, in-8°). M. Omont n'a pas jugé inutile d'indiquer sommairement l'accroissement des autres fonds de langues modernes depuis une vingtaine d'années. On voit dans son mémoire qu'en un an la bibliothèque de la rue Richelieu s'est enrichie de 27 manuscrits latins et d'environ 200 français, dont beaucoup peu intéressants. Ce chiffre est éloquent; il prouve que, tout comme les musées nationaux, la première bibliothèque de France ne dispose que de crédits dérisoires.

L'inventaire des collections manuscrites de la bibliothèque municipale d'Avignon doit figurer dans la série dont le Ministère de l'instruction publique a entrepris la publication. Le nouveau conservateur de cette bibliothèque, M. Labande, a jugé néanmoins utile d'en dresser dès maintenant un catalogue sommaire [1]; la bibliothèque d'Avignon est une des plus riches du sud-est de la France; les revenus de la fondation Calvet ont permis aux administrateurs du dépôt de l'accroître considérablement depuis une soixantaine d'années, et, grâce à des donations fort importantes, elle renferme quantité de documents sur l'histoire de cette ville et du Comtat. Le catalogue sommaire de M. Labande sera accueilli avec reconnaissance: l'auteur a dû se borner aux renseignements les plus indispensables, mais, tout bref qu'il est, ce répertoire permettra de retrouver et de consulter les volumes et fait bien augurer du catalogue détaillé et scientifique qu'on nous promet pour dans quelques années.

La *Revue historique* a jadis annoncé la publication du premier fascicule du *Repertorium hymnologicum* de M. l'abbé Ul. Chevalier. Cet excellent bibliographe nous envoie le deuxième fascicule (lettres D-K, nos 4540-9935) [2]. Les amateurs d'ancienne poésie latine et les savants qui s'occupent de l'histoire de la liturgie relèveront dans ce catalogue sommaire maints renseignements précieux; M. Chevalier peut compter à bon droit sur leur reconnaissance. L'ouvrage est exécuté avec la méthode et le soin qu'on est habitué à trouver dans toutes les publications de cet excellent bibliographe. L'auteur du *Répertoire des sources du moyen âge,* dont la seconde partie va bientôt paraître, n'en est plus à faire ses preuves de science et d'exactitude.

Les sciences auxiliaires de l'histoire ont été trop longtemps négligées en France; il y a encore quelque vingt ans, pour apprendre la paléographie, cet art difficile, mais indispensable à tout érudit, il fallait de toute nécessité venir à Paris suivre le cours de l'École des chartes, et, dans beaucoup de villes importantes, seuls l'archiviste de la préfecture et quelques savants du pays, qui s'étaient instruits eux-mêmes, savaient lire couramment les documents du moyen âge. Aujourd'hui ce lamentable état de choses s'est heureusement modifié; des cours de paléographie ont été créés dans la plupart des facultés des lettres, et l'enseignement libre a suivi l'exemple de l'enseignement officiel. Une conférence pratique de paléographie existe notamment à l'Institut catholique de Toulouse; elle est dirigée par M. l'abbé

1. Paris, Picard, 1892, in-8°, VI-433 p.
2. Louvain, Lefevre, 1892, in-8° (extrait des *Analecta Bollandiana*).

Douais, qui vient de publier sous le titre de *Travaux pratiques* (Toulouse, Privat, 1892, in-8°, 116 p.) un recueil de textes transcrits par les élèves. Ces textes, au nombre de trente-six, compris entre les années 1026 et 1562, sont empruntés aux dépôts publics et aux collections particulières du pays. On y trouvera quelques documents inédits assez curieux, notamment plusieurs sentences rendues au civil par la cour jurée municipale de Toulouse durant la guerre des Albigeois, des extraits de statuts synodaux de Pamiers, deux ballades d'Eustache Deschamps, des fragments de sermons, etc. On a joint au volume la reproduction d'une belle charte de Pierre, évêque de Rodez, en faveur de Saint-Léger d'Ébreuil, datant de 1147.

Publications de textes. — Dans la seconde moitié du xie siècle vivait au Mont-Cassin un personnage du nom d'Amatus, qualifié d'*episcopus et monachus* par les quelques textes qui le nomment. Au rapport de Pierre Diacre, il avait écrit plusieurs ouvrages, dont une histoire des Normands en huit livres, dédiée à l'abbé Didier, plus tard pape sous le nom de Victor III. D'où venait cet Amatus, de quel siège était-il évêque? on l'ignore; Baluze l'identifiait sans raisons plausibles avec Amé, évêque d'Oloron, puis archevêque de Bordeaux; Champollion-Figeac, premier éditeur de la traduction française de l'histoire des Normands, faisait de cet Amatus et d'Amatus, premier évêque de Nusco, un seul et même personnage. M. l'abbé Delarc, qui vient de donner une édition critique de l'*Ystoire de li Normant*[1], montre par des arguments sans réplique que cette seconde opinion est également inacceptable. Pour lui, Amatus ou Amé était un moine du Mont-Cassin, que l'abbé de cette puissante maison, exempte de l'ordinaire, avait fait sacrer évêque pour n'avoir pas à recourir aux bons offices des prélats voisins. L'hypothèse est séduisante, mais ce n'est qu'une hypothèse, et M. l'abbé Delarc n'insiste pas outre mesure sur ce point. Amatus a pu fort bien, avant d'embrasser la vie monastique, avoir été pasteur de quelque église obscure de l'Italie méridionale, et le nom de cette église, omis dans le nécrologe de l'abbaye, sera resté inconnu à Pierre Diacre lui-même.

Quoi qu'il en soit, le manque de détails sur la personnalité de l'auteur de l'*Ystoire de li Normant* ne diminue en aucune façon l'intérêt de ce texte, l'un des plus curieux de la littérature historique avant les croisades. L'écrivain était bien renseigné, principalement sur les affaires de Salerne, qui était peut-être sa ville d'origine; il

1. Rouen, Lestringant, 1892, in-8°, lxxi-385 p. (Société de l'histoire de Normandie).

était contemporain d'une partie des événements rapportés par lui et au courant des traditions du pays sur les premiers hauts faits des nouveaux maîtres de l'Apulie et de la Calabre. Sans doute, le texte latin paraît définitivement perdu, et la traduction que nous en possédons, faite au commencement du XIVe siècle, ne mérite pas toujours une entière confiance; mais dans l'ensemble on peut s'y fier, et un traducteur vivant en 1310 n'aurait pu tirer de son propre fonds les détails vraiment extraordinaires donnés par le chroniqueur du XIe siècle sur les faits et gestes de ces aventuriers héroïques, de cette poignée de rudes batailleurs, auxquels quelques années suffirent pour mettre fin à la domination grecque dans le sud de l'Italie, supprimer les dernières principautés lombardes et arracher la Sicile aux Sarrasins. L'édition donnée il y a quelque cinquante ans par Champollion-Figeac était depuis longtemps épuisée et ne répondait plus à aucun égard à l'état actuel de la science. M. l'abbé Delarc était tout désigné par ses importantes études sur l'histoire de l'Italie et de l'Église romaine au XIe siècle pour en préparer une nouvelle. Copieusement annotée par lui, enrichie d'une introduction étendue et fort intéressante, l'*Ystoire de li Normant* est assurée de trouver encore aujourd'hui des lecteurs; on aurait peine à citer tableau plus curieux et plus vivant de la vie militaire au temps des croisades.

Fidèle au plan tracé, la commission chargée de diriger la *Collection de textes pour servir à l'enseignement de l'histoire* publie à la fois des chroniques et des recueils de textes diplomatiques ou littéraires sur un sujet déterminé. Deux nouveaux volumes, appartenant à l'une et à l'autre de ces séries, viennent de paraître. Le premier est *la Vie de Bouchard le Vénérable* par Eudes de Saint-Maur, éditée par M. Charles Bourel de la Roncière [1]. L'éditeur a trouvé de ce petit texte une copie presque contemporaine, prise vraisemblablement sur l'autographe de l'auteur; le texte qu'il en donne est donc plus pur que celui de ses prédécesseurs. La préface renferme une courte biographie du héros célébré par Eudes de Saint-Maur. Conseiller fidèle d'Hugues Capet, avant comme après le couronnement de ce prince, Bouchard tenait le comté de Vendôme de son père Bouchard Ier; ceux de Corbeil et de Melun lui furent donnés par le duc de France; enfin il fut le dernier à porter le titre de comte de Paris. Protecteur zélé des moines de Saint-Maur, il vint prendre, à la fin de sa carrière, l'habit dans cette maison et y fut enterré avec sa femme, la comtesse Élisabeth. Grâce à lui, les rois capétiens avaient comblé le monastère de bienfaits; cinquante ans plus tard, un simple moine,

1. Paris, Picard, 1892, in-8°, XXXVI-43 p.

Eudes, voulut célébrer la mémoire du vénérable bienfaiteur de sa maison. La tradition orale et l'examen des diplômes royaux lui permirent de composer une œuvre défectueuse à plus d'un égard, mais infiniment curieuse, et qui dénote chez l'auteur beaucoup de soin et des connaissances relativement étendues. Notons une remarque intéressante faite par le nouvel éditeur; plusieurs diplômes originaux d'Hugues Capet et de Robert portent d'une main différente de celle du corps de l'acte l'indication de l'année où l'acte aurait été donné; quelques-unes de ces indications sont certainement fautives, et les diplomatistes se sont vainement évertués à concilier ces données contradictoires; M. de la Roncière estime que ces notes ajoutées sont de la main même d'Eudes de Saint-Maur; le moine annaliste du XIe siècle se trouve donc être le seul coupable, et il ne faut tenir aucun compte de ces additions malencontreuses. Autant de peine épargnée aux futurs critiques.

Le second volume publié dans la même collection est dû à notre collaborateur M. Charles BÉMONT; sous le titre de *Chartes des libertés anglaises*[1], il renferme non seulement la grande charte de 1215, mais les actes analogues qui l'ont précédée depuis l'an 1100, et les différentes confirmations de ce document célèbre par Henri III et Édouard Ier jusqu'en 1305. Le recueil est fort intéressant; il met à la disposition de tous, érudits et étudiants, un texte exact de beaucoup de chartes dont on parle souvent sans trop les connaître, et l'introduction de l'éditeur, les lecteurs de la *Revue* l'apprendront sans étonnement, est un excellent morceau d'histoire. Sous une forme ferme et concise, M. Bémont expose les événements qui ont eu pour conséquence la promulgation de chacun des actes réédités par lui, et marque la portée exacte de ces actes, ainsi que leur influence sur le développement ultérieur de la constitution anglaise. Arrachées au despotique Henri Ier, imposées au méprisable Jean Sans-Terre, ces vieilles chartes de libertés sont renouvelées bien des fois sous le règne d'Henri III, survivent à la défaite de Simon de Leicester et triomphent de la résistance acharnée d'Édouard Ier. Quelque peu oubliée plus tard, la grande charte reparaît au XVIIe siècle, est citée par les parlementaires dans leur lutte contre Charles Ier, et les publicistes anglais y voient l'origine de la fameuse Déclaration des droits de 1688; exemple à coup sûr instructif et de nature à inspirer aux politiques français de sages réflexions, si jamais on pouvait quelque peu assagir notre impatience naturelle. Aux textes publiés

1. Picard, in-8°, LXXXVI-132 p.

par lui, l'éditeur a joint quelques remarques sobres, mais précises, et de courtes notices biographiques sur les personnages cités.

La *Revue historique* a déjà dit un mot de la polémique engagée entre M. Marcel Fournier, éditeur des *Statuts des Universités françaises au moyen âge,* et MM. Denifle et Châtelain, auteurs du *Chartularium universitatis Parisiensis.* Elle n'a pas à prendre parti dans la querelle, et il paraît même parfaitement inutile de déterminer de quel côté sont partis les premiers coups. MM. Denifle et Châtelain ont pu sans peine montrer par de nombreux exemples que les textes publiés par M. Fournier n'étaient pas exempts de fautes, que ces trois volumes renfermaient bon nombre de doubles emplois, de documents plus ou moins intéressants, enfin que la publication offrait dans son ensemble des marques indéniables de précipitation et même de légèreté. Tout cela n'est que trop vrai. Néanmoins il y aurait quelque injustice à méconnaître le réel intérêt de l'énorme collection de textes mis au jour par M. Fournier. Le tome III et dernier, qui vient de paraître[1], comprend les documents relatifs aux Universités françaises fondées au cours du xve siècle, à savoir Aix, Nantes, Dôle, Besançon, Caen, Poitiers, Bordeaux, Valence et Bourges, et au *studium* de Besançon; il renferme en outre un fort supplément (93 pièces) sur les Universités d'Orléans, Angers, Toulouse, Montpellier, Avignon, Dôle et Bourges. Dans ce supplément ont pris place nombre de *rotuli,* conservés aux archives du Vatican, et dont, toujours impatient, M. Fournier n'avait pu attendre la copie complète pour les insérer au tome premier de sa collection. Sans doute tous ces textes innombrables auraient gagné à être étudiés plus à loisir; quelques notes explicatives auraient été accueillies avec reconnaissance; enfin l'éditeur n'a pas apporté assez de soins à l'établissement du texte et à l'interprétation des noms de lieux et de personnes. Ce sont là défauts graves. La publication n'en rendra pas moins des services; jamais pareille masse de documents n'a été publiée sur le sujet; les érudits qui s'occuperont de l'histoire des anciennes Universités y trouveront matière à de nombreuses études et pourront corriger aisément beaucoup des fautes échappées au premier éditeur.

Histoire générale. — Si jamais époque historique n'a point eu le sens de l'unité et de la régularité, c'est bien l'époque féodale; droit, coutumes, simples usages, tout changeait alors de seigneurie à seigneurie, de ville à ville. C'était l'anarchie, avec toutes ses conséquences : abus de la force et guerres privées. On ne saurait donc

1. Paris, Larose et Forcel, gr. in-4°, VIII-761 p.

dire qu'il y ait eu des institutions féodales au sens moderne de ce nom ; toutefois, dans l'organisation de la société féodale, si on peut appliquer cette expression à pareil état social, l'historien reconnait certains traits généraux, communs les uns à tout le royaume de France, d'autres à toute une province, d'autres encore à un groupe de fiefs ou à une classe de personnes. En composant un *Manuel des institutions françaises pendant la période des Capétiens directs*[1], M. Luchaire ne s'est pas dissimulé les difficultés de la tâche, et il est équitable de tenir compte de ces difficultés en consultant l'ouvrage. En pareille matière, l'écrivain doit se résigner à ne pas être toujours original, et il est obligé le plus souvent de résumer simplement les travaux antérieurs ; or la plupart de ces travaux, car les ouvrages généraux sont généralement vieillis et les meilleurs ont plus de valeur philosophique que de valeur scientifique, se rapportent à une province, à un fief déterminé ; de là un écueil que M. Luchaire paraît avoir généralement évité : appliquer à des pays différents des renseignements de provenance toute spéciale. Par contre, sur les questions d'origines, il a dû le plus souvent s'abstenir de toute conclusion et exposer les différents systèmes en faveur aujourd'hui. En dépit des imperfections inévitables en pareille matière, le *Manuel* de M. Luchaire rendra donc des services, à la fois aux étudiants, qui y trouveront un bon résumé des doctrines acceptées aujourd'hui, et aux érudits de profession qui auront à le consulter sur des points étrangers à leurs recherches personnelles.

L'ouvrage se compose de quatre parties : institutions ecclésiastiques, féodales, populaires et monarchiques. Sur la première partie, on ne fera que peu de remarques. M. Luchaire a mis habilement en œuvre les nombreux travaux parus sur l'organisation ecclésiastique du xe au xiiie siècle ; nous ne signalerons qu'une omission grave. Nulle part l'auteur ne parle du rôle politique de l'Église, qui s'exerce principalement par les conciles ; voilà une lacune qu'il fera bien de combler à une prochaine édition. Ici encore, plus que dans la seconde partie, on aimerait à trouver quelques renseignements sur l'influence sociale de l'Église chrétienne, qui a été très réelle, surtout au temps de la première croisade et dans les cinquante années qui les suivirent. Les autres faits que nous aurions aimé à voir mentionner ont une portée moins générale. La seconde partie est, à notre avis, avec la quatrième, la plus réussie du *Manuel ;* sur la constitution du fief, la législation très variable qui le régit, les droits réciproques du vassal et du seigneur, les conséquences de

1. Paris, Hachette, in-8°, viii-639 p.

l'anarchie féodale et encore sur le mouvement de centralisation qui se produit un peu partout dans les grandes seigneuries du XIe au XIIIe siècle, on trouvera beaucoup de bonnes remarques, empruntées en partie aux travaux modernes, en partie aussi personnelles à M. Luchaire.

La troisième partie est intitulée : *Institutions populaires;* ce titre, à vrai dire, ne nous satisfait guère; la vieille appellation de *tiers état* nous paraît à la fois plus compréhensive et plus nette. M. Luchaire n'admet qu'avec certaines réserves les théories de Guérard sur l'évolution du servage; à notre sens, il a raison ; ces théories, présentées sous une forme absolue, ne peuvent plus être acceptées aujourd'hui, et de tout le système du célèbre érudit on ne doit retenir qu'une affirmation vraie : à savoir que le sort de l'ancien esclave, devenu serf, est allé en s'améliorant durant le moyen âge. Par contre, le chapitre sur les droits féodaux (p. 334) nous a semblé insuffisant et vague. Sur l'origine même de ces droits, il paraît impossible d'admettre absolument la théorie adoptée par M. Luchaire; si par droits féodaux on entend uniquement avec lui les droits pesant sur les paysans, sur les serfs, la plupart d'entre eux à notre avis sont bien antérieurs à l'époque féodale et dérivent d'un état de choses plus ancien. C'est à l'exploitation romaine, semble-t-il, qu'on doit en rapporter l'origine; c'est bien un produit de la force, l'exploitation de l'homme par l'homme, mais si le seigneur féodal a pu ajouter quelques redevances, augmenter arbitrairement la somme de travail exigée du serf corvéable, la part de récolte due par celui-ci, le système fonctionnait bien antérieurement. Bien plus, M. Luchaire aurait dû à notre sens tenir compte d'une ingénieuse remarque, faite jadis par H. Lot, à savoir que la fixation par le seigneur ou plutôt par le propriétaire des droits dus par le tenancier de condition servile est une amélioration à l'ancien ordre de choses; car auparavant il n'y avait point de bornes à ces exactions. M. Luchaire aurait dû également distinguer dans la mesure du possible les droits provenant de l'exploitation même de la propriété, et ceux qui sont la conséquence de l'usurpation des droits souverains par les premiers princes féodaux : tels le monopole de la monnaie, les droits de justice, le service militaire, etc.

Dans le livre sur la population urbaine (p. 353), M. Luchaire a distingué avec raison le régime du Nord et celui du Midi. Les origines des consulats méridionaux, encore mal étudiées, sont en effet assez différentes de celles des communes du nord du royaume; l'organisation des métiers et des corporations y a eu beaucoup moins de part; s'il est impossible, comme M. Luchaire le note en

passant, de rattacher les consulats du XIIe siècle aux municipes romains, il faut, pour les grandes villes du Languedoc par exemple, admettre dès le XIe siècle un certain état des plus favorables au développement des libertés municipales. Jamais en Languedoc la république municipale n'est issue d'une insurrection, elle paraît être dans une certaine mesure le développement des institutions judiciaires, qui ont régi les habitants des villes durant les trois premiers siècles de l'ère féodale [1].

L'œuvre de coordination entreprise par M. Luchaire était particulièrement difficile; si, sur certains points, son *Manuel* nous paraît avoir besoin de retouches, la longueur même de ce compte-rendu prouve en quelle estime nous le tenons et combien de services il est appelé à rendre. On y trouvera un résumé intéressant de nos connaissances actuelles sur l'époque féodale, et l'auteur a pu, dans la quatrième partie, mettre à profit ses excellents travaux sur les institutions royales au temps des premiers Capétiens.

M. Charles Lenthéric, ingénieur en chef des ponts et chaussées, s'est occupé longtemps de l'histoire de la vallée du Rhône; jusqu'ici il avait surtout étudié la formation de la partie méridionale de cette vallée; les deux nouveaux volumes qu'il vient de donner au public sous ce titre : *Du Saint-Gothard à la mer; le Rhône, histoire d'un fleuve* [2], embrassent l'histoire du bassin rhodanien tout entier, tant en Suisse qu'en France. Une bonne part de ces deux beaux et intéressants volumes, et non la moins curieuse, ni la moins étendue, ne saurait être appréciée ici, M. Lenthéric y décrivant la formation géologique de la vallée et étudiant le rôle commercial actuel de ce grand fleuve; mais l'histoire même du pays et des villes arrosées par le Rhône occupe assez de place dans l'ouvrage pour que nous disions quelques mots de celui-ci. A vrai dire, il est écrit pour le grand public. L'auteur est lettré, suffisamment au courant des derniers travaux parus en France, et il sait se faire lire. On pourrait bien çà et là relever quelques conclusions un peu précipitées; ainsi, faire de Vienne une ville de plaisirs et de corruption, parce qu'on y a trouvé quelques inscriptions funéraires d'épicuriens et une statue de style réaliste, pourra paraître quelque peu téméraire. En général, l'auteur nous semble bien sévère pour la civilisation gallo-romaine; elle avait ses vices et ses travers, mais le régime grossier et ignorant qui l'a

1. M. Luchaire a raison de mettre en doute la date de 1096 donnée par quelques éditeurs à un acte relatif à Saint-Gilles (p. 431, note 4); en réalité, cet acte est de 1209 et émane de Raimond VI, comte de Toulouse.

2. Paris, Plon, 2 vol. in-8°, VIII-557 et 585 p.; cartes et plans.

suivie n'était guère exempt des uns et des autres, et, à plus d'un égard, valons-nous mieux que nos ancêtres des premiers temps du christianisme? On pourrait également noter çà et là dans le volume une certaine complaisance pour des légendes, fort jolies sans doute et très poétiques quand elles sont mises en œuvre par Mistral, mais que l'auteur ne saurait vraiment nous faire accepter. Que la partie du littoral où la tradition fait aborder les deux Maries et leurs compagnons et compagnes ait existé au temps de la Passion, c'est affaire aux géologues de le prouver ou de le nier, mais la vie de tous ces saints personnages n'étant rien moins que connue, il faut voir dans cette histoire une simple légende, de formation relativement récente et contredite par les quelques renseignements, assez vagues d'ailleurs, que fournissent à ce sujet les écrivains orientaux. On peut d'ailleurs concéder à M. Lenthéric que dès le premier siècle il a pu exister à Marseille même une petite communauté chrétienne; mais, si la chose est probable, on ne saurait apporter à l'appui de cette hypothèse aucune preuve bien sérieuse. L'auteur nous pardonnera ces légères chicanes; l'ouvrage en somme est clair, intéressant et agréable à lire.

Dans un de nos précédents bulletins, nous annoncions la première partie de l'*Œuvre de Limoges* de M. E. Rupin; la fin de l'ouvrage vient de paraître[1]. Ce fascicule est plus spécialement archéologique que le premier; on y trouve classés par espèces tous les monuments de l'œuvre de Limoges que l'auteur a pu connaître et examiner ou dont il a trouvé la mention dans les catalogues et dans les inventaires. De nombreuses planches et dessins, exécutés avec grand soin, soit d'après les objets eux-mêmes, soit d'après des photographies, permettent d'étudier ces innombrables spécimens de l'orfèvrerie limousine du XIIe au XIVe siècle. M. Rupin en a reproduit 660, choisis parmi beaucoup d'autres. Si à ce chiffre on ajoute ceux qu'il se contente de décrire, ceux qui ont échappé à ses recherches, enfin les châsses, crucifix ou reliquaires, etc., détruits depuis le XIVe siècle, on arrive à se faire quelque idée de l'activité prodigieuse de ces ateliers du centre de la France, dont les produits pendant trois siècles ont servi au culte et à l'ornement des églises du monde chrétien.

L'*Histoire des Vaudois*, de M. A. Bérard[2], n'a pas à proprement parler le caractère scientifique; c'est un travail de seconde ou même de troisième main, où l'auteur a trop souvent accepté complaisamment les légendes mises en circulation par certains auteurs sur l'an-

1. Paris, Picard, in-4°, 193-617 p.
2. Lyon, Storck, 1892, in-8°, v-328 p.

tiquité de la secte. Les idées de M. Bérard sont justes en somme, et il flétrit à bon droit les abominables persécutions dont ces inoffensifs paysans des vallées alpines ont été si longtemps victimes. Mais, à vrai dire, n'y a-t-il pas quelque exagération à croire l'Église catholique seule capable de pareilles atrocités? Toute foi ardente mène fatalement à l'intolérance, car quiconque se figure posséder la vérité absolue a peine à admettre que son prochain puisse avoir des opinions différentes. D'autre part, n'est-ce pas s'abuser que faire de ces paisibles montagnards, aux idées quelque peu étroites et enfantines, les ancêtres de notre démocratie moderne? entre l'idéal de celle-ci et celui de ces croyants primitifs, nous ne voyons guère de rapport. Quoi qu'il en soit, on peut louer dans le livre de M. Bérard les intentions plus que la forme quelque peu emphatique; en pareille matière les faits parlent d'eux-mêmes. L'auteur a fait reproduire les gravures du célèbre ouvrage du pasteur Léger; nous croyons devoir en avertir les personnes douées de nerfs un peu délicats, et leur conseiller charitablement de ne point feuilleter le volume, sous peine d'être désagréablement impressionnées. Ces gravures sont d'ailleurs curieuses et montrent de quels raffinements de cruauté est capable la brute humaine une fois déchaînée.

La ville de Louvain, dont M. H. Van der Linden vient de retracer l'histoire constitutionnelle[1], n'est pas citée avant la fin du IXe siècle et ne prit quelque extension qu'après l'expulsion des Normands, longtemps installés sur les bords de la Dyle. Un peu plus tard, c'est une simple forteresse, occupée par le comte du pays; enfin, au XIe siècle, apparaît l'église Saint-Pierre, fondée par le comte Lambert, et autour de laquelle viennent s'installer un grand nombre de familles rurales des environs, qui comptent ainsi jouir des immunités accordées aux hommes d'Église. C'est à cette agglomération que Louvain doit son origine. Ce n'étaient pas des gens libres, mais des demi-libres, exempts de certaines taxes et redevances. Mais, le comte ou duc étant l'avoué de l'église Saint-Pierre, la *familia* de cette église finit, sans perdre ses privilèges primitifs, par passer en partie sous l'autorité du souverain séculier du pays. Comme le remarque M. Van der Linden, le fait peut être allégué par les érudits qui regardent comme beaucoup trop absolue la théorie récemment exposée par M. Sohm sur l'origine marchande de la plupart des villes neuves du territoire allemand. Louvain s'est formée peu à peu, comme une foule de villes neuves du royaume de France, autour d'une église, dont les

1. *Histoire de la constitution de la ville de Louvain au moyen âge.* Gand, libr. Clemm, 1892, VIII-194 p.

privilèges garantissaient les nouveaux venus contre les exactions et les violences des seigneurs laïques.

Ainsi accrue, la population de Louvain cesse bientôt de se livrer exclusivement à l'agriculture; le commerce et l'industrie se développent; un marché se fonde, qui, fréquenté par les gens des environs, ajoute encore à l'importance de la nouvelle cité. D'officiers du comte, choisis par lui dans les rangs de l'aristocratie, les anciens échevins deviennent les représentants de la bourgeoisie, qui prend de jour en jour une part plus importante à la gestion de la cité, et peu à peu on leur substitue le conseil des jurés. A côté d'eux existe la gilde marchande, qui ne comprend que les plus riches commerçants et exerce une action directe sur les affaires publiques. L'organisation de Louvain reste immuable presque vers le milieu du XIVe siècle; c'est une république aristocratique, agitée par des querelles entre les lignages, les grandes familles bourgeoises. Sous Wenceslas, le pouvoir ducal se montre plus favorable aux intérêts des artisans et de la classe moyenne; des luttes sanglantes éclatent, les deux partis sont tour à tour maîtres de la ville, et la démocratie finit par l'emporter; mais cette guerre intestine de plus de vingt ans a ruiné Louvain, qui ne retrouvera plus jamais son ancienne prospérité. L'administration financière est devenue meilleure, plus prévoyante, mais le commerce a quitté le pays sans retour, et la ville végétera obscurément durant les derniers temps du moyen âge.

Le royaume de Majorque fut constitué au XIIIe siècle par Jacques Ier, roi d'Aragon, pour son fils puîné, nommé comme lui; il comprenait les îles Baléares, le Roussillon et la Cerdagne, Montpellier et les dépendances de cette ville, enfin le Carladès. Un pareil état n'était pas né viable; il se composait de lambeaux de territoires éloignés les uns des autres, et, entre les habitants de Montpellier, ceux de Perpignan et ceux de Majorque, il n'y avait rien de commun, ni langue, ni mœurs, ni intérêts. De plus les nouveaux princes se trouvaient dans une situation politique particulièrement difficile; vassaux des rois d'Aragon [1], ils avaient à craindre les revendications de la cour de France sur Mont-

1. Jacques le Conquérant avait affranchi expressément le nouveau royaume de tout lien de vassalité envers celui d'Aragon. Mais cette disposition ne fut pas longtemps respectée; dès 1279, Pierre III d'Aragon contraignait son frère à reconnaître sa suzeraineté; le procédé était violent, mais Jacques le Conquérant connaissait bien peu l'esprit de son temps, s'il avait pu croire que son testament serait respecté sur ce point. Les chroniqueurs du XIIIe siècle lui reprochent amèrement d'avoir démembré le royaume d'Aragon, et, étant donné le caractère des princes de la famille royale, on eût pu assurer d'avance que les dernières dispositions du Conquérant ne seraient pas longtemps observées.

pellier, revendications fondées en droit et difficiles à esquiver. Il leur fallait donc se ménager un appui extérieur. Cet appui, ils le trouvèrent longtemps en France même, mais, le jour où le dernier roi se fut aliéné Philippe VI, la chute de sa maison devint inévitable. Jamais les rois d'Aragon n'avaient abandonné l'espoir de réunir un jour à leur couronne ces provinces mal à propos détachées, et pour comble de disgrâce le dernier roi de Majorque, Jacques II, au moment même où il se brouillait avec la cour de France, sa protectrice naturelle, se trouvait avoir pour adversaire le plus habile, le moins scrupuleux des souverains du XIVe siècle, son propre cousin Pierre IV d'Aragon. M. LECOY DE LA MARCHE vient de consacrer à l'histoire des rapports entre la France et le royaume de Majorque près de 700 pages in-8°; si intéressant que soit le sujet, c'est beaucoup; le titre de l'ouvrage, à vrai dire, est quelque peu incomplet, et l'auteur n'a pu remplir un si grand espace qu'en sortant à chaque instant du cadre qu'il s'était d'abord tracé [1]. L'ouvrage, en effet, paraît assez mal composé, et, pour arriver à faire deux volumes, M. Lecoy a dû développer démesurément certains chapitres. Le premier tome s'ouvre par une longue étude sur la conquête de l'île Majorque par Jacques, fort intéressante sans doute, mais qui n'a rien à faire ici; M. Lecoy procède un peu comme Sterne, qui commence la biographie de Tristram Shandy environ dix mois avant sa naissance. Voilà du coup 100 pages inutiles et à retrancher. Cette suppression et quelques autres moins importantes, celle du chapitre V du livre II par exemple (campagne de Catalogne en 1285) [2], enfin un choix plus discret de pièces justificatives (certaines n'ont qu'un rapport lointain avec le sujet indiqué par le titre), tout cela aurait permis à M. Lecoy de faire tenir tout son travail en un volume. On ne saurait entreprendre ici une critique détaillée d'un ouvrage aussi étendu; on pourrait y relever quelques erreurs, inévitables, à vrai dire, en pareille matière [3]; il sera plus utile d'en indiquer brièvement l'économie, en notant les points qui, à notre avis, appellent la discussion. Après le long préambule signalé plus haut sur les origines lointaines du nouveau royaume, M. Lecoy expose dans quelles circonstances il fut créé

1. *Les Relations politiques de la France avec le royaume de Majorque.* Paris, Leroux, 1892, 2 vol. in-8°, XIV-509 et 576 p.

2. C'est d'ailleurs l'un des meilleurs de l'ouvrage.

3. En voici une assez singulière que nous croyons toutefois devoir signaler à l'auteur; t. II, p. 59, il fait du Donezan, pays tenu des rois d'Aragon par les comtes de Foix, une localité du nom de Donaçavi; si M. Lecoy avait lu attentivement le passage de D. Vaissete qu'il cite, il se serait épargné cette légère bévue.

durant les dernières années du règne de Jacques le Grand, puis il donne quelques détails fort nécessaires sur les enclaves qui servirent à former cet état bizarre (I, 125); sur les îles Baléares, rien à remarquer. Pour le Roussillon, l'auteur paraît ne s'être pas rendu suffisamment compte de la situation du Roussillon et de ses annexes (Conflent, Valespir, Cerdagne française) par rapport à la Catalogne. Dès le xe siècle, les deux pays sont en relations constantes, en dépit des Pyrénées qui les séparent, et le testament du comte Guirard ou Guinard en 1172 ne fera que rendre définitive l'annexion par les souverains espagnols de cette province, annexion préparée depuis deux cent cinquante ans. Tout d'ailleurs contribuait à rapprocher les deux pays : langue, intérêts matériels et institutions. Bien plus, dès le xe siècle, l'influence des futurs rois d'Aragon avait pénétré dans le diocèse de Narbonne, et les comtes de Barcelone avaient pu établir leur autorité dans le sud du Razès; un peu plus tard, cette influence se fait également sentir dans le haut pays de Foix et dans le Donezan. On pourrait encore faire quelques observations sur les pages consacrées à la baronnie de Montpellier; une partie en effet faisait partie de l'ancien comté de Mauguio, mais plusieurs places importantes, situées dans le diocèse de Béziers, n'avaient jamais été sous la suzeraineté du comte de ce nom. Enfin la conclusion du chapitre sur les ressemblances entre l'administration des différentes parties composant le royaume de Majorque (pages 147-148) paraît bien téméraire. M. Lecoy aurait pu s'en tenir à l'expression de *royaume artificiel* qu'il emploie un peu plus loin.

Pierre III d'Aragon n'avait pu prendre son parti du démembrement de l'Aragon fait au profit de son frère Jacques; dès 1277, la guerre est imminente entre les deux frères, et le roi de Majorque doit chercher un appui au dehors. Ni le pape ni Philippe le Hardi ne veulent intervenir, et, en 1279, Jacques est contraint à se reconnaître vassal de son frère pour tous ses États, sauf Montpellier, humiliation qui devait bientôt lui faire accepter l'alliance française. Ce n'est pas que les officiers de Philippe le Hardi ménagent aucunement le futur allié de leur maître; de 1281 et 1282 date l'établissement définitif de l'autorité royale à Montpellier, et pour amener ce résultat, le sénéchal de Beaucaire a recours sans aucun scrupule à la violence. Jacques prête hommage au roi de France (août 1283); vers le même temps, l'alliance se conclut entre les deux cours. Au surplus, pour gagner la Catalogne, l'armée française devra de toute façon traverser les États du roi de Majorque; il faut bien que ce dernier prenne parti pour l'un ou pour l'autre des adversaires. M. Lecoy le loue de s'être décidé pour Philippe III et ne laisse échapper aucune occasion d'in-

criminer violemment la conduite ou les sentiments du roi d'Aragon. C'est, semble-t-il, se laisser abuser par les apparences; en s'alliant à l'ennemi déclaré de son frère, Jacques Ier de Majorque, prince de la famille royale d'Aragon, commettait une vraie trahison. On ne saurait s'étonner que Pierre, au courant de ces intrigues, ait essayé d'en prévenir les effets désastreux en s'emparant par surprise de Perpignan et de la personne de son propre frère. Celui-ci, pour échapper à la captivité, dut passer par un tuyau de privés. Le premier coupable en cette occasion était Jacques, M. Lecoy paraît trop souvent l'oublier.

Les chapitres suivants sur l'occupation du Roussillon par les Français et la campagne de Catalogne sont intéressants et bien étudiés. M. Lecoy cherche, il est vrai, trop souvent à pallier les torts des envahisseurs, qui, tous les chroniqueurs du temps le confessent, se conduisirent en vrais sauvages, notamment à Elne; c'était, au surplus, l'usage du temps, et le passage d'une armée aussi considérable devait être désastreux pour un pays. Quant à la campagne même de Catalogne, elle échoua, on le sait, grâce à l'énergique résistance du roi d'Aragon, soutenu par tous ses sujets, et grâce aussi à l'impéritie des chefs de la croisade, qui ne surent ni garder leur ligne de retraite ni se retirer à temps. La guerre d'Aragon était, quoi qu'en dise M. Lecoy, une grosse faute politique de la part de Philippe III, et on ne voit pas quel parti, au gré de l'auteur, le roi d'Aragon, qui se trouvait en état de légitime défense, eût dû prendre. Lui imputer la responsabilité de cette *guerre fratricide* (p. 219) paraît bien osé, et dire que la campagne de 1285 ne fut pas sans gloire pour l'armée française, c'est jouer singulièrement sur les mots.

Cette préoccupation vraiment excessive dépare également les chapitres suivants, où M. Lecoy explique comment Philippe le Bel, abandonnant les projets impolitiques de son père, laissa la guerre entre la France et l'Aragon se ralentir et s'employa uniquement à faire rendre au roi de Majorque ses États héréditaires; était-ce là, comme le dit M. Lecoy (I, p. 283), abandonner l'allié fidèle de la France? Après de longues négociations fort laborieuses, et grâce à l'appui constant de la papauté, Philippe obtient ce résultat vraiment remarquable (1294) et peut, délivré de tout souci du côté de ses provinces méridionales, s'occuper des affaires d'Aquitaine et de Flandre. Les suites déplorables de la malencontreuse expédition de 1285 se trouvent dès lors entièrement effacées, résultat considérable et qui prouve l'habileté du nouveau roi de France.

Les années suivantes sont plus tranquilles. Jacques, puis son fils et successeur Sanche, restent fidèles à l'alliance française tout en

s'opposant énergiquement aux usurpations des officiers royaux à Montpellier. Sanche a pour successeur, en 1324, son neveu Jacques II; le roi d'Aragon essaie, il est vrai, de s'opposer à l'avènement de cet enfant, mais la cour de France l'oblige à renoncer à toute velléité ambitieuse, et le jeune prince règne paisiblement sous la tutelle de son oncle Philippe jusqu'en 1335. Inutile de raconter comment la légèreté de Jacques II de Majorque et l'ambition de son cousin, l'artificieux Pierre IV, amènent un peu plus tard la disparition du royaume de Majorque; un article publié dans le temps ici même a donné un exposé sommaire de ces événements[1]. M. Lecoy les raconte à son tour plus en détail, non sans une certaine passion contenue, et en oubliant trop souvent que, si le roi d'Aragon montra de la perfidie, son malheureux cousin n'était pas exempt du même défaut. Pierre le Cérémonieux est à coup sûr profondément antipathique, mais sa victime mérite à peine qu'on la plaigne.

Le livre V et dernier est intitulé : *Revendication de la succession de Majorque par le duc d'Anjou, frère de Charles V*. Jacques II avait laissé deux enfants, un fils nommé comme lui, qui périt en 1375, et une fille Isabelle, qui épousa en premières noces le marquis de Montferrat. Cette princesse, qui ne put jamais obtenir le payement intégral des sommes dues à son père par la couronne de France pour la cession de Montpellier, cherchait partout quelqu'un à qui vendre ses droits sur les Baléares et le Roussillon. Elle trouve à point nommé le frère de Charles, Louis d'Anjou, prince élégant, brillant capitaine, mais tête faible; au lieu de poursuivre ses premiers succès contre les Anglais, ce duc se prend, vers 1375, d'un bel amour pour les expéditions aventureuses, perd son temps en ambassades ridicules et épuise d'impôts le pays confié à sa garde. M. Lecoy ne cache point son admiration pour les projets du prince. « La conception politique de Louis d'Anjou, dit-il, était vraiment grandiose. Elle consistait à reconstituer à son profit le royaume de Majorque, récemment démembré, en y comprenant, s'il était possible, Montpellier et sa seigneurie; ce qui, avec la Provence, dont il se proposait de se rendre maître, eût formé, le long des côtes de la Méditerranée, de l'Espagne à l'Italie, une ligne presque ininterrompue de territoires reliés entre eux par une grande affinité de race et de langage, et amené par la suite la formation d'un État maritime de premier ordre » (II, 190). Pour conquérir Majorque et le Roussillon, il fallait recommencer l'expédition de 1285 et créer une marine. Charles V n'avait jamais témoigné le moindre désir de céder

1. *Revue historique*, t. XXIV, p. 268.

Montpellier à son frère; enfin Louis d'Anjou ne devait conquérir la Provence que beaucoup plus tard. Sauf ces quelques difficultés de détail, les projets de Louis d'Anjou étaient des plus pratiques; une fois le royaume créé, il aurait encore eu à faire vivre en bonne intelligence des Catalans, des Provençaux et des Languedociens, c'est-à-dire des ennemis héréditaires. M. Lecoy nous pardonnera cette comparaison irrévérencieuse, mais le duc d'Anjou et la plupart des princes de la maison de Valois nous rappellent le célèbre Picrochole, de facétieuse mémoire. Ils négligent la guerre anglaise, affaire de vie ou de mort pour le pays, et dépensent en croisades ridicules ou en expéditions impolitiques leurs meilleures ressources. M. Lecoy regrette, au point de vue de l'intérêt du royaume, que Louis Ier ne soit pas parvenu à posséder tous les pays sur lesquels il acquit des droits ou émit des prétentions (II, p. 189). Qu'en eût fait la France, grand Dieu! Les guerres d'Italie un peu plus tard n'ont-elles pas suffisamment épuisé le royaume? C'est là, en quelque sorte, du chauvinisme rétrospectif; quelle idée bizarre d'admirer les chimères politiques de ces princes, qui, ayant peine à défendre leur propre patrimoine, rêvent sans cesse de dépouiller autrui!

On sait qu'une grande partie de l'ancien Trésor des chartes de Lorraine est aujourd'hui conservée à Paris, à la Bibliothèque nationale; on y trouve notamment un certain nombre d'inventaires des meubles et joyaux de la maison ducale. L'intérêt de ces documents, principalement pour l'histoire de la tapisserie, a été signalé tout récemment par MM. E. Müntz et Émile Molinier; la Société d'archéologie lorraine, continuant la publication de son recueil de documents, interrompue depuis 1870, n'a pas jugé inutile de leur consacrer un volume entier[1]. Préparé en grande partie par M. Charles Guiot, il renferme vingt inventaires d'armures, de meubles, de vaisselle, de bijoux, de munitions, etc., des années 1530-1606. Les archéologues trouveront dans ces documents beaucoup de renseignements utiles, et de leur côté les historiens y noteront des détails intéressants sur la vie des grands seigneurs du XVIe siècle. L'annotation du volume porte principalement sur les noms d'hommes et de lieux; les éditeurs ont, du reste, dressé un court glossaire des principaux termes techniques relevés par eux dans ces textes.

La collection de tapisseries des palais lorrains était particulièrement précieuse; cette remarque justifiera l'annonce dans le présent

1. *Recueil d'inventaires des ducs de Lorraine*. Nancy, Wiener, 1891, in-8°, XXIII-376 p. Le prochain volume, dès à présent en souscription, renfermera le regeste du duc Mathieu II, préparé par feu L. de Morière.

bulletin du livre de M. E. Gerspach sur *la Manufacture des Gobelins*[1]. Sur l'histoire de cet établissement, les pièces qui y ont été exécutées, les règles suivies durant trois siècles, enfin sur la technique de l'art de la tapisserie, on y lira beaucoup de renseignements curieux empruntés pour une bonne part aux archives mêmes des Gobelins. M. Gerspach condamne avec raison des traditions regrettables trop souvent suivies, et rappelle que la tapisserie ne doit pas être un tableau en fil de laine, mais une tenture, une décoration. Il ne semble pas, au surplus, qu'aux Gobelins plus qu'à Sèvres ces principes essentiels soient encore aujourd'hui toujours parfaitement observés.

Histoire locale. — Dans la plupart des villes de France existaient, avant la Révolution, des confréries militaires d'arbalétriers, d'archers ou d'arquebusiers, reste des anciennes milices municipales. M. l'abbé O. Bled nous envoie l'*Histoire des arbalétriers de Saint-Omer, dits compagnons ou chevaliers de Saint-Georges*[2]. La date de fondation de cette confrérie n'est pas connue; il est probable que, dès le xiiie siècle, les arbalétriers de Saint-Omer formaient une corporation, et les actes parlent souvent de gens de trait envoyés par la ville aux assemblées militaires du pays. Toutefois, le nom du saint patron adopté par ces arbalétriers donne à croire que la confrérie s'organisa définitivement au temps des premiers ducs de Bourgogne de la maison de Valois, ces princes ayant eu, on le sait, pour saint Georges une vénération toute particulière. Le mémoire de M. l'abbé Bled renferme des détails intéressants et parfois pittoresques, empruntés aux riches archives municipales de Saint-Omer, sur les fêtes et la vie intérieure de la corporation. Au xviiie siècle, les assemblées étaient surtout une occasion de banquets, et le rôle militaire des compagnons de saint Georges avait depuis longtemps pris fin; ils formèrent en 1790, après quelque résistance, la première compagnie de la garde nationale de Saint-Omer.

L'*Histoire de Béthune,* par le chanoine E. Cornet[3], est un ouvrage posthume; l'auteur est mort avant d'avoir achevé l'impression du second volume. C'est un travail étendu, trop étendu même, et qui aurait gagné à être un peu condensé. Le premier tome renferme l'histoire de Béthune depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours, le second une étude sur les institutions de cette petite ville et la vie sociale et économique; c'est de beaucoup la meilleure partie

1. Paris, Delagrave, 1892, in-8°, 271 p.
2. Saint-Omer, d'Homont, 1892, in-8°, 159 p.
3. Béthune, A. David, 1892, 2 vol. in-8°, xv-477 p., xxix-515 p.

de l'ouvrage. On y trouvera, sinon une étude critique sur les origines de la commune de Béthune, du moins des détails assez intéressants sur le fonctionnement des institutions municipales de cette ville durant les derniers siècles de l'ancien régime, sur les recettes et les dépenses de la ville, les fortifications, les confréries et corporations, les fêtes populaires et religieuses, les écoles, enfin les maisons religieuses. Ces renseignements étant en général empruntés aux archives municipales, l'auteur a dû forcément, pour les temps anciens, être peu explicite. Il est assez complet pour le XVIe siècle et les deux suivants, et l'exposé qu'il trace de la vie publique et sociale à Béthune à cette époque est curieux et se laisse lire avec intérêt.

L'Université de Douai fut fondée, au milieu du XVIe siècle, par Philippe II; M. G. Cardon, ancien élève de l'École normale supérieure, vient de consacrer à cette affaire un gros volume qui, malgré quelques longueurs, ne manque pas d'intérêt[1]. Les doctrines protestantes ayant gagné la plupart des centres d'étude de l'Europe occidentale, les rois d'Espagne avaient à cœur, non moins que la cour de Rome, de garder la jeunesse studieuse de la contagion. Sévèrement surveillée, l'Université de Louvain assurait aux étudiants thiois des Pays-Bas un enseignement absolument orthodoxe; mais les habitants des pays wallons, de langue française, éprouvaient quelque répugnance à confier l'éducation de leurs enfants à des maîtres étrangers; tout naturellement ils les envoyaient à Paris et à Orléans, centres peu orthodoxes et turbulents. La nouvelle Université de Douai devait donc être comme une forteresse élevée contre les nouveautés venant de France. Louvain sait fort habilement se préserver de cette concurrence tant que vit Charles-Quint, mais, celui-ci disparu, Douai revient à la charge, le magistrat obtient l'appui du cardinal Granvelle et, le 6 janvier 1560, Pie IV fait expédier la bulle de fondation, si impatiemment attendue par la cour d'Espagne et par le gouvernement de Bruxelles. La ville de Douai s'impose à cette occasion de grands sacrifices pécuniaires; le gouvernement royal oblige les abbayes du pays à souscrire à la nouvelle fondation, et bientôt les cours s'ouvrent. Sur toutes ces longues négociations, M. Cardon a réuni beaucoup de curieux renseignements, qu'il expose un peu longuement peut-être. La suite n'est pas moins intéressante. Une fois l'Université fondée, on s'ingénie à y attirer des élèves et à leur trouver des professeurs. On réussit sur tous les points; les étudiants de langue française affluent à Douai; des collèges se fondent, richement dotés; Douai devient le centre d'études

1. *La Fondation de l'Université de Douai.* Paris, Alcan, in-8°, III-543 p.

des Anglais catholiques que la Réforme a chassés de chez eux ; enfin de savants théologiens, des juristes consommés viennent s'y installer. Sur chacun de ces maîtres, l'auteur a réuni beaucoup de renseignements intéressants, puisés aux meilleures sources ; il étudie ensuite l'organisation intérieure du nouveau corps, calquée sur celle de l'Université de Paris, et il insiste avec raison sur le caractère rigoureusement orthodoxe de l'enseignement. Former des théologiens absolument dévoués aux doctrines romaines et ennemis de toute nouveauté, des juristes attachés aux traditions, tel est l'objet que se proposent les nouveaux maîtres. Ils réussissent, et le niveau intellectuel des classes bourgeoises dans les pays wallons se relève sensiblement ; mais cet enseignement reste bien sec et tout formaliste. Partant, aucun progrès possible, toute nouveauté fait horreur à ces maîtres routiniers. Aussi, M. Cardon le fait remarquer en terminant, si la nouvelle Université renferme beaucoup d'élèves, elle n'a pu retenir nombre d'étudiants plus aventureux et d'esprit plus libre, qui s'en vont, en dépit des édits, chercher dans les écoles françaises un enseignement plus vivant et moins attaché à la règle ; le but que les fondateurs du nouveau *studium* se sont proposé n'en a pas moins été atteint : Douai joue dans la partie wallonne des Pays-Bas le rôle de Louvain dans la partie thioise et contribue puissamment au rétablissement et à la conservation des croyances catholiques. Au point de vue scientifique, son rôle restera toujours plus effacé.

L'*Histoire de Beauvais et de ses institutions communales jusqu'au commencement du XVe siècle*, par M. Labande[1], est une thèse de l'École des chartes ; elle fait honneur à la fois à l'auteur et aux maîtres dont il a reçu les leçons. L'ouvrage, tel qu'il est publié, n'est pas sans défauts, et il eût gagné à être resserré et récrit en partie ; la forme laisse trop souvent à désirer ; il n'en représente pas moins un effort considérable, repose sur des recherches étendues, et l'auteur est au courant des nouvelles théories sur les origines des municipalités du nord de la France. La commune de Beauvais s'est formée lentement, par développements successifs ; elle ne sort pas d'une insurrection victorieuse ; elle n'est point le fruit d'une concession gracieuse du souverain. L'évêque de Beauvais, dès le début du XIe siècle, est maître et seigneur dans sa ville épiscopale et ne relève que du roi ; mais les bourgeois jouissent déjà de certaines libertés, de certains privilèges qui, peu à peu, se préciseront, prendront corps et se fixeront dans des chartes de coutumes. La royauté

1. Paris, Picard, 1892, gr. in-8°, XXIII-381 p.

ne joue aucun rôle actif dans ce lent développement; au XIIIe siècle, son intervention, sous saint Louis notamment, est plutôt violente et maladroite; plus tard, devenue plus habile, elle soumet la bourgeoisie de Beauvais à des persécutions savantes et bien conduites, qui doivent à son gré amener la ruine de la commune et l'abandon des libertés par les habitants. A Beauvais, ce résultat est plus lent à venir qu'ailleurs, et, jusqu'au XVIIe siècle, la ville gardera quelques-unes de ses franchises. Mais, dès le XIVe, l'autorité royale a pris pied dans la cité et, sous prétexte de réformer les abus, elle a mis des entraves au libre exercice du gouvernement communal. Sur toutes ces questions, sur le fonctionnement de la commune durant deux siècles, sur les droits respectifs des pairs et de l'évêque, on trouvera dans le livre de M. Labande beaucoup de très curieux renseignements. On peut citer entre autres le chapitre sur le développement du pouvoir épiscopal; l'auteur montre fort bien comment il naît dès le IXe siècle et comment le prélat parvient, au XIe, à évincer le comte. Dès cette époque, M. Labande le suppose, l'évêque de Beauvais aurait été pair de France; le fait est possible, mais, sur l'institution de la pairie, on a bien peu de témoignages avant la fin du XIIe siècle. La *Revue* publiera prochainement un article de M. Lot qui précise la date à laquelle prit naissance la conception, plus littéraire qu'historique, des douze pairs.

Si, dans la grande querelle des Investitures, la plupart des évêques embrassèrent tout naturellement la cause du souverain pontife, quelques-uns, et non les moins connus, se rangèrent au contraire sous la bannière de l'empereur. L'un des plus connus de ces derniers fut Thierry le Grand, évêque de Verdun, dont M. l'abbé GABRIEL vient, sous le titre de *Verdun au XIe siècle*, de retracer la biographie[1]. Il occupa le siège épiscopal durant près de quarante et un ans (1047-1088) et employa ce long laps de temps à des luttes continuelles contre les comtes de Verdun, les trois Godefroi. Partisan dévoué de l'empereur Henri IV, il ménage sa réconciliation avec le pape à Canossa et n'hésite pas, quelques années plus tard, à écrire en faveur du souverain allemand un pamphlet virulent contre Grégoire VII. Thierry est évêque et sait défendre les droits de son église, mais il n'oublie jamais qu'il a prêté serment de fidélité à l'Empire, et, dans une lettre célèbre, il ose rappeler à Hildebrand lui-même les accusations dont ce pontife est l'objet de la part de beaucoup de prélats. L'ouvrage de M. l'abbé Gabriel se laisse lire avec intérêt, mais il aurait gagné à être un peu plus documenté; on

1. Verdun, Reuvet-Lallemand, 1892, in-8°, 519 p.

ne peut plus aujourd'hui, quand on parle de la querelle des Investitures, se contenter de vagues renvois à des chroniqueurs plus ou moins contemporains : il faut consulter les ouvrages des nombreux érudits qui ont écrit sur la matière. Sans imposer à l'auteur la lecture des livres parus en Allemagne, on peut lui signaler le remarquable travail de M. l'abbé Delarc sur Grégoire VII; il y aurait trouvé beaucoup à prendre.

Nous avons annoncé précédemment le premier fascicule des *Rectifications et additions à l'histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris* de Lebeuf, par F. Bournon; le deuxième vient de paraître[1]. On y trouvera des renseignements nombreux et détaillés sur diverses paroisses de l'ancien Paris; d'abord Saint-Sulpice et les établissements existant sur le territoire de cette église; c'étaient principalement des hôpitaux et des couvents, peu de maisons d'instruction. Puis Saint-André-des-Arcs (notice très complète et très neuve), les Cordeliers, différents collèges de la partie occidentale du quartier latin. Viennent ensuite l'église Saint-Laurent et ses annexes; on peut citer à la suite un long chapitre sur Saint-Lazare, un autre sur Saint-Éloi, d'abord abbaye de femmes, puis prieuré d'hommes, enfin maison conventuelle de Barnabites. Suivant toujours l'ordre assez bizarre adopté par Lebeuf, M. Bournon s'occupe ensuite du quartier Saint-Paul (Sainte-Catherine-de-la-Couture, hôtel Saint-Paul, Célestins, couvent de l'Ave-Maria, église Sainte-Marguerite, abbaye Saint-Antoine). Un peu plus loin, on doit citer une bonne notice sur la célèbre abbaye de Saint-Victor; l'auteur aurait pu développer ce qu'il dit de l'école théologique de cette illustre maison. Le fascicule se termine par quelques notes sur le *Dit des rues de Paris*, de Guillot, publié jadis assez inexactement par Lebeuf. Signalons enfin la reproduction d'un vieux plan des quarante-deux paroisses de Paris, qui permet de se rendre compte des anciennes divisions de cette ville, suivies scrupuleusement par l'abbé Lebeuf dans son exposé. Un troisième fascicule, dès à présent sous presse, renfermera l'ancienne banlieue de Paris, aujourd'hui comprise dans l'enceinte fortifiée.

L'*Histoire de Saint-Étienne-du-Rouvray*, par MM. Jean Rondeaux et P. Duchemin[2], ne présente que peu d'intérêt au point de vue général. On connaît assez mal le sort de cette localité, aujourd'hui importante, durant le moyen âge. Toutefois, sans parler de nombreux détails sur l'histoire contemporaine, on trouvera dans le livre

1. Paris, Champion, in-8°, 245-430 p.; plan.
2. Rouen, Lestringant, 1892, 391 p.

de M. Duchemin un curieux tableau, tracé sans prétention, de l'histoire d'une petite localité durant la Révolution française; nous recommanderons notamment les paragraphes relatifs à la société populaire et à la tyrannie exercée par elle sur les habitants paisibles. Elle ne commit pas d'excès bien notables, mais elle se montra tracassière et au demeurant insupportable. Il suffit de se rappeler que la plupart des communes de France furent soumises à ce régime durant plus de deux ans, pour comprendre que le nom de République soit resté si longtemps en exécration. L'ouvrage de M. Duchemin présente au demeurant un réel intérêt pour tous ceux qui cherchent à connaître non seulement l'histoire extérieure, mais aussi l'histoire intime de notre pays.

M. l'abbé Ul. Chevalier a repris la publication des cartulaires dauphinois, commencée depuis si longtemps. La deuxième livraison du tome VI[1] renferme la table de la *Diplomatique de Pierre de Rivaz*, recueil, en deux volumes, de 229 actes des années 542-1276, tous relatifs à une partie du sud-est de la France (Dauphiné et Savoie). L'éditeur indique pour chaque acte les ouvrages où il a paru et publie en appendice le texte de ceux qui sont restés inédits. On y trouvera un plaid de 814, quelques actes du xe siècle et plusieurs diplômes de Frédéric Barberousse; beaucoup des actes sont donnés par M. l'abbé Chevalier d'après les originaux.

M. l'abbé Alis a fait paraître, il y a quelques années, une monographie de la petite ville de Mauvezin; aujourd'hui, il donne au public une *Histoire de la ville et de la baronnie de Sainte-Bazeille*[2], qui nous a paru fort bien faite. L'auteur expose simplement les faits, dont il a su faire une bonne récolte dans les archives de la commune pour les temps modernes, dans les ouvrages imprimés pour le moyen âge. On ne sait rien de positif sur l'origine de la petite ville de Sainte-Bazeille. Habitée dès le temps de la domination romaine, cette localité reçoit, vers le xe siècle, le nom qu'elle porte aujourd'hui; l'histoire de sainte Bazeille est d'ailleurs purement légendaire, et on n'a aucun renseignement sur la vie de cette martyre. Les premiers seigneurs de Sainte-Bazeille sont les Mérondes, puis le domaine passe aux mains des Caumont et des Lisle-Jourdain, et la ville joue un rôle important dans les guerres franco-anglaises. Un peu plus tard, aux Caumont succède leur allié Bérard d'Albret; confisquée sur Charles d'Albret, la seigneurie est donnée par Louis XI à Alain le Grand, passe ensuite aux Bourbons et est réunie à la cou-

1. Romans, R. Sibilat, in-8°.
2. Agen, Michel et Médan, 1892, in-8°, IX-607 p.

ronne sous Henri IV. Enfin elle est de nouveau détachée du domaine royal par Louis XIV, qui donne le duché d'Albret aux Bouillon en échange de la principauté de Sedan et Raucourt. Sur la vie sociale dans cette petite ville durant cette longue période, le mouvement de la population, l'état du commerce et de l'industrie, on trouvera dans l'ouvrage de M. l'abbé Alis une foule de renseignements curieux puisés aux bonnes sources. C'est de l'histoire locale précise et sans prétention[1].

La famille des Guillem, seigneurs de Clermont de Lodève, dont M. E. Martin a dressé à nouveau la généalogie[2], apparaît pour la première fois vers la fin du xie siècle, mais on n'a quelques détails sur elle qu'au siècle suivant. Elle descendait vraisemblablement de quelque viguier carolingien qui avait su rendre sa charge héréditaire. Les Guillem jouent un rôle assez effacé jusqu'à la guerre des Albigeois, mais, dès la fin du xiiie siècle, ils sont les premiers barons du Lodévois, et l'un d'eux, Bérenger V, épouse une fille de Guillaume de Nogaret. Cent cinquante ans plus tard, la branche masculine s'éteint; le nom et les armes sont relevés par les seigneurs de Caylus-Castelnau en Quercy. Les nouveaux maîtres de Clermont sont fréquemment employés par les rois de France dans les affaires publiques; l'un d'eux est longtemps lieutenant d'Anne de Montmorency en Languedoc, et le frère de ce Pierre de Castelnau devient cardinal; enfin, au xviie siècle, ils ont le triste honneur de compter parmi eux le fameux marquis de Saissac, le tricheur le plus audacieux de la cour du grand roi, où pourtant l'on en comptait quelques-uns. Au xviiie, la seigneurie de Clermont passe aux Chevreuse. Élégamment imprimé, le travail de M. Martin renferme beaucoup de renseignements nouveaux sur l'histoire de la province de Languedoc; en appendice, on trouvera quelques chartes inédites intéressant la commanderie de Nebian, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

L'Université de Perpignan avait été réorganisée et restaurée au cours du xviiie siècle[3]. Les commandants de la province de Roussillon, MM. de Noailles et de Mailly, s'étaient évertués à en augmenter la dotation, avaient fait créer de nouveaux cours, et, sans ressem-

1. Citons, comme assez intéressante pour l'histoire du second Empire, la correspondance des généraux Lamoricière et Cousin de Montauban avec le général Bentzmann; M. l'abbé Alis en donne de longs extraits en appendice.

2. *Chronique et généalogie des Guillem, seigneurs de Clermont*, par Ernest Martin. Marseille, Barlatier, in-8°, 235 p.

3. *L'Université de Perpignan avant et pendant la Révolution*, par M. l'abbé Ph. Torreilles. Perpignan, Latrobe, 1892, in-8°, 114 p.

bler absolument à ce que nous appelons aujourd'hui l'enseignement supérieur, les cours de cette Université étaient plus élevés et plus sérieux que ceux des lycées de nos jours. On eût pu la réformer, mais la supprimer, comme on le fit en 1793, était une grave imprudence, d'autant plus qu'on ne mit rien à la place. Les suites de cette suppression ont été en somme lamentables; le clergé a été le plus atteint, mais la classe bourgeoise elle-même y a perdu l'habitude des hautes études et de là tant de conséquences funestes qu'un écrivain illustre mettait tout récemment en pleine lumière. Ces conséquences, M. l'abbé Torreilles les indique discrètement; sans chercher à grandir le rôle de l'Université de Perpignan, il regrette à juste titre qu'on ait supprimé brutalement le seul endroit où les hautes études étaient en honneur en Roussillon, et on ne peut que s'associer à ses regrets; dans cette partie de la France comme ailleurs, si la Révolution a péché surtout par imprévoyance, le premier Empire a travaillé systématiquement et avec quel succès, on le sait, à l'abaissement intellectuel des classes dirigeantes.

A. Molinier.

ESPAGNE.

Documents. — Les publications de documents inédits ont été peu abondantes pendant l'année 1891. Les travaux historiques suscités par le centenaire de la découverte de l'Amérique ont motivé plutôt des réimpressions de livres qu'on trouvait rarement dans le commerce et que très peu de personnes pouvaient, par conséquent, consulter. C'est néanmoins un grand service rendu à la science historique.

La *Colección de documentos inéditos para la Historia de España* a publié trois volumes : le tome XCIX contient la *Relation* de Vincart sur la campagne de Flandres de 1697 et le commencement de la *Chronique* du roi Jean II de Castille par Alvar Garcia de Santa Maria; cette chronique est continuée dans le tome C; enfin le tome CI forme le second volume de la Correspondance des princes d'Allemagne avec le roi Philippe II et des ambassadeurs de celui-ci à la cour de Vienne (1556-1598).

La *Colección de documentos inéditos relativos al descubrimiento, conquista y organización de las antiguas posesiones españolas de Ultramar* s'est augmentée d'un sixième volume, qui est le troisième

concernant l'île de Cuba. Le *Memorial histórico español,* commencé il y a longtemps par l'Académie de l'histoire, est arrivé à son vol. XXIII, quatrième de l'importante Chronique de Miguel Parets relative à « los muchos sucesos dignos de memoria que han ocurrido en Barcelona y otros lugares de Cataluña, » pendant les années 1626–1660. Ce volume contient en appendice 224 documents inédits recueillis par le directeur de la publication, l'académicien M. Pujol y Camps, malheureusement enlevé par la mort, il y a peu de temps, aux travaux historiques. M. Balaguer, ex-ministre des colonies, a été chargé de continuer son travail.

La *Bibliotheca arabico-hispana* en est arrivée au tome VII, qui est le premier du *Dictionarium biographicum* ou *Historia virorum doctorum Andalusiae* de Aben Alfaradhi. Le texte arabe est publié, mais sans traduction.

La *Biblioteca gallega* en est au tome XXV, avec la reproduction de l'ouvrage publié en 1811 par le colonel D. Manuel Garcia del Barrio, sur les « Événements militaires de Galice en 1809. »

Dans une nouvelle « Collection de livres rares et curieux relatifs à l'Amérique, » on a donné la *Verdadera relación de la conquista del Perú,* écrite par Francisco de Xerez, secrétaire de Pizarre, d'après la première édition faite à Séville en 1534. Le second volume de cette Collection contient l'ouvrage du P. Cristobal de Acuña, *Nuevo descubrimiento del gran rio de las Amazonas;* les troisième et quatrième, celle de Diego Andrés Rocha, *Origen de los Indios del Perú, Mejico, Santa Fé y Chile.*

En fait de réimpressions, on peut citer encore les *Diálogos de la vida del soldado,* par Diego Nuñez Alba, dans la « Collection de livres d'autrefois » (*Libros de Antaño*). Plus importante est la publication de l' « Histoire (inédite) du Nouveau-Monde, » par le P. Barnabé Crespo, due aux soins de la Société des bibliophiles andalous, et enrichie de notes et d'illustrations par le savant américaniste M. Jimenez de la Espada. On remarquera aussi le volume XX de la *Colección de libros españoles raros ó curiosos,* intitulé *Pio IV y Felipe II;* il se rapporte aux dix premiers mois de l'ambassade de D. Luis de Requesens à Rome (1563-1564).

Finalement, on doit signaler le volume XVII des « Actes des Córtes de Castille, » qui renferme la table analytique des tomes XII à XVI, et l'édition polyglotte (en espagnol, en portugais et dans les dialectes de la Péninsule) des Actes du troisième concile de Tolède.

Bibliographie. — Citons d'abord la *Bibliografía madrileña ó descripción de las obras impresas en Madrid* (xvie siècle), par M. Perez Pastor; le « Catalogue (très riche et documenté) biographique et

bibliographique des auteurs portugais qui ont écrit en espagnol, » par M. Garcia Perez ; le volume II du « Catalogue des imprimés de la Bibliothèque colombine, » avec des notes, par M. S. Arboli et M. Simón de la Rosa ; la « Collection biographique et bibliographique concernant la province de Zamora, » par l'infatigable investigateur M. Fernandez Duro ; et la *Reseña de los incunables que posee la Biblioteca pública de Mahon,* par M. Roura. Ces *incunables* sont au nombre de 60 avec date, et de 25 sans date. Le plus ancien est de 1475.

Plus importants sont les deux ouvrages auxquels j'arrive maintenant. Le premier est une « Monographie sur les refrains, adages et proverbes castillans, » comprenant un catalogue des ouvrages qui se sont occupés de ce sujet. L'auteur, M. Sbarbi, est un spécialiste dans cette matière, et il a su réunir une liste de livres très copieuse et très variée ; il en cite beaucoup, il est vrai, qui ne sont pas des traités spéciaux sur les refrains, mais qui en parlent incidemment, par exemple des grammaires, des romans, etc. Le Catalogue est précédé d'un discours où M. Sbarbi étudie avec beaucoup d'érudition le caractère, l'importance et l'emploi des refrains. Le tout forme un beau volume in-folio de 412 pages, qui a été publié aux frais de l'État.

La même distinction a été accordée au livre de M. Picatoste, qui a pour titre : « Notes sur une bibliothèque scientifique espagnole du XVIe siècle. » L'auteur examine 1,007 ouvrages sur les mathématiques, l'architecture, l'astronomie, l'astrologie, la géographie, la cartographie, les sciences naturelles, les arts et métiers et la milice ; il les décrit avec un soin minutieux et ajoute parfois des notices biographiques sur les écrivains et des détails sur les établissements d'enseignement de l'époque mentionnée. M. Picatoste (qui vient de mourir) a compris dans son catalogue les ouvrages portugais et les reproductions et traductions faites à l'étranger.

Voilà tout ce que je puis indiquer, exception faite des documents insérés dans les revues et de ceux de la *Casa de Osuna,* dont a déjà parlé dans la *Revue* M. Morel-Fatio.

Ouvrages divers. — Le centenaire de la découverte de l'Amérique n'a produit jusqu'à présent, sauf les livres dont j'ai parlé dans le bulletin de 1890, qu'une « Histoire de Christophe Colomb, » par D. José M. Asensio, écrite spécialement pour accompagner une publication de luxe, ornée de nombreuses gravures et de chromolithographies, qui, à vrai dire, ne sont pas toujours à louer au point de vue de l'art et de la vérité archéologique. L'ouvrage mérite néanmoins d'être cité, surtout à cause des nombreux documents publiés à la fin de chaque livre et des appendices où l'auteur a étudié trois questions intéressantes : la famille de Colomb, les dépouilles de Colomb et les

portraits du grand voyageur. Parmi les documents, on peut signaler les *Instructions* données à Margarit, les lettres et papiers sur la révolte de Roldan, les lettres adressées par les Franciscains au cardinal Cisneros, celles de Colomb à son fils et son testament. Dans l'Introduction, M. Asensio a consacré une étude critique, bien que très brève, aux sources concernant l'histoire de Christophe Colomb.

Le P. Ricardo Cappa a continué ses « Études critiques sur la domination des Espagnols en Amérique » avec un volume, moins important que les précédents, sur « l'Industrie » dans nos colonies américaines.

Cette pauvreté des publications espagnoles sur un sujet aussi intéressant pour notre patrie est due (si l'on néglige ce fait que les spécialistes sont peu nombreux) à ce que l'*Ateneo* de Madrid a organisé une série très complète de conférences sur la découverte de l'Amérique, auxquelles ont pris ou doivent prendre part presque tous ceux qui s'occupent de cet ordre d'études, sans oublier ceux qui, à cette occasion, devaient faire leurs débuts de conférenciers. Ces conférences vont être imprimées et formeront deux volumes, que je m'empresserai de signaler aux lecteurs de la *Revue historique*.

L'« Histoire d'Espagne, » dont j'ai parlé dans le précédent bulletin, n'a pas beaucoup avancé depuis lors. MM. Vilanova et Rada y Delgado ont fini la première partie du livre consacré à la géologie de la Péninsule; elle occupe 268 pages sans aucun rapport avec l'histoire d'Espagne. Quant aux spécialistes, ils ont en médiocre estime ce travail, qui n'a pas assez d'exactitude scientifique et surtout de sens historique. La Préhistoire commence par une Introduction sur les origines, les progrès et l'état actuel de cette science (24 pages), suivie de 112 pages sur la préhistoire en général; c'est un hors-d'œuvre qui, en outre, est très imparfait. La préhistoire ibérique commence à la page 415 et comporte encore une Introduction historique (12 p.), puis viennent l'époque de la pierre taillée et les périodes du cuivre, du bronze et du fer. Parmi d'autres détails, il faut dire que l'auteur soutient l'authenticité des peintures de la grotte de Santillane.

Pour « les Premiers habitants historiques de la Péninsule, » M. F. Fernandez y Gonzalez a seulement ajouté 85 pages à celles que j'ai déjà examinées. Il faudra donc attendre que l'ouvrage soit plus avancé pour en apprécier les conclusions générales. Ces 85 pages renferment deux chapitres sur les Atlantes et sur l'empire ibéro-lybien, et le commencement d'un troisième sur les émigrations ibériques.

M. Rada a entrepris une « Histoire de l'Espagne chrétienne pendant le morcellement de l'empire arabe dans la Péninsule, » c'est-à-

dire depuis le roi Sancho *el Mayor* de Navarre jusqu'à Alphonse VI de Castille. Trente-six pages seulement ont été publiées.

M. Colmeiro s'est chargé des « Rois chrétiens, depuis Alphonse VI jusqu'à Alphonse XI, en Castille, Aragon, Navarre et Portugal. » Il divise son travail, à ce qu'il paraît, en deux parties, dont les 292 p. publiées jusqu'ici ne renferment que la première, c'est-à-dire l'« histoire externe. » Pas une seule note, pas une citation dans toute cette histoire, qui est simplement narrative, mais peu critique et sans documentation. L'auteur a naturellement insisté d'une façon particulière sur l'histoire de la Castille, qui comprend plusieurs chapitres; celle d'Aragon est traitée dans un seul chapitre, ainsi que l'histoire de la Navarre et du Portugal.

L'« Histoire de Castille et de Léon pendant les règnes de Pierre Ier, Henri II, Jean Ier et Henri III » est signée par M. Catalina Garcia, professeur à l'École diplomatique (tome I, 266 pages). Il commence par une étude de 38 pages sur les sources, où il annonce qu'il utilisera plusieurs documents diplomatiques, dont quelques-uns inédits; en réalité, son guide principal est la *Chronique* du roi Pierre Ier par Ayala. L'auteur connaît encore, il est vrai, le livre de Schirrmacher (un livre élémentaire pour de bon); il met à profit les actes publiés dans Rymer et les ouvrages de Zurita. Dans les notes, il fait beaucoup de citations et donne la copie de quelques documents. A la fin, il y aura un index des chartes royales. Le travail de M. Catalina sera goûté par les érudits, quoique jusqu'à présent il soit composé d'après l'ancienne manière d'écrire l'histoire, c'est-à-dire qu'il ne comprenne que l'histoire politique.

L'« Histoire de Charles III » a été confiée à M. Danvila. Confiné dans les travaux de pure érudition, l'auteur ne paraissait pas très qualifié pour cette tâche. Tout d'abord, le titre même semble indiquer l'idée que M. Danvila se fait de l'histoire et donne lieu de craindre que son livre ne soit plutôt une chronique royale qu'une histoire critique de l'Espagne sous Charles III, c'est-à-dire des idées, des institutions, en un mot de la vie même de la nation à cette période, si curieuse et si importante pour le développement de l'Espagne moderne. Pour le moment, M. Danvila étudie l'éducation politique du roi, puis la guerre d'Italie (248 pages en total). Il utilise de nombreux documents tirés des archives d'Alcalà et de la Couronne, la *Gazette de Madrid,* la Correspondance de Tanucci, l'Abrégé inédit du comte de Fernan-Nuñez et la *Storia del R. di Napoli* de Coletta. A ce point de vue, l'« Histoire de Charles III » est très importante, et elle le sera encore plus, si l'auteur met à profit les nombreux documents, nouveaux et inédits, qu'il dit posséder.

L' « Histoire du règne de Charles IV, » par le général J. Gomez de Arteche, est une histoire militaire plutôt que politique. Presque tout le tome I, déjà publié, concerne les guerres avec la France, campagnes de 1793-1794 et 1795, que l'auteur étudie minutieusement en se servant de documents, parmi lesquels il faut citer la Correspondance du colonel Maturana avec le marquis d'Iranda, les manuscrits du maréchal Morla et des papiers inédits de Jovellanos sur Campomanès et Cabarrus. Il cite aussi les articles du P. Delbrel sur le comte de l'Union. M. Gomez de Arteche rectifie plusieurs fois les erreurs des historiens antérieurs. A la fin du volume sont imprimés les documents suivants : autographe de Jovellanos, note sur les vaisseaux de l'escadre armée contre l'Angleterre, déclaration de guerre à la République française (23 mars 1793), conférence d'Iranda avec Servan et traité de Bâle avec les articles publics et secrets.

En résumé, on peut dire que l' « Histoire d'Espagne » est jusqu'ici tout simplement une histoire politique et plutôt *royale*. On ne trouvera rien sur ce qui concerne les institutions, même politiques, ni sur l'art, la littérature ou les classes sociales, excepté dans l'histoire de la période visigothique, dont j'ai déjà parlé dans le bulletin précédent, et qui n'est pas encore finie. Comme cette partie sera probablement la meilleure de l' « Histoire générale d'Espagne, » je me réserve d'en parler plus au long et de donner mon appréciation quand les auteurs MM. Fernandez Guerra et Hinojosa auront accompli leur tâche. Ajoutons que les illustrations continuent d'être très fautives et qu'il n'y a pas toujours de cartes.

L'histoire du droit est représentée par des travaux très importants. Notons d'abord une monographie remarquable d'un jeune avocat de Saragosse, M. Sanz y Ramon, sur « le Privilège des Vingt[1], » un des points les plus importants et plus obscurs de l'histoire du droit d'Aragon. Le Privilège des Vingt fut donné à Saragosse par le roi Alphonse Ier en 1119, après la prise de cette ville ; on a beaucoup discuté sur sa valeur légale et sur la manière d'interpréter quelques-unes de ses clauses. M. Sanz, qui connaît bien son sujet et qui l'a étudié d'après les sources et à l'aide de documents nouveaux ou peu explorés, établit, d'une manière qui semble décisive, la pleine légitimité du Privilège, la faculté d'appliquer la peine de mort qu'il assure aux habitants de Saragosse contre ceux qui offensent la ville, et les différents modes de procédure, tout en rectifiant les erreurs de Pidal et autres auteurs. L'analyse qu'il donne du Privilège est très claire, surtout en ce qui concerne la composi-

1. *El Privilegio de los Veinte*. Zaragoze, 1891. 1 vol. in-fol. de 162 pages.

tion du comité des Vingt, des jurés (*jurados*) et des assemblées dites *Capitol, Consello* et *Concello* (cette dernière est de caractère populaire). M. Sanz a fait suivre sa monographie du texte du Privilège en latin avec une reproduction en photogravure du document qui est conservé aux archives municipales de Saragosse et qui ne semble pas être l'original; vient ensuite un extrait du livre intitulé : *Acuerdos del Capitol y Consello de la Ciudad de Zaragoza en el año 1440,* qui se rapporte à une application du Privilège contre la communauté des villes de Daroca et de Cariñena.

M. Adolfo Posada, professeur de droit politique à l'Université d'Oviedo, a écrit un résumé très exact et très suggestif à propos des « Théories modernes sur l'origine de la famille, de la société et de l'État, » où il examine les idées de Sumner Maine, de Bachofen, de Mac Lennan, de Morgan, de Giraud Teulon, de Lubbock, de Starcke et autres. A remarquer dans ce livre les observations critiques de l'auteur et ses opinions propres, spécialement celles qui concernent la manière de poser les problèmes scientifiques que soulève son étude; par exemple, à la page 46, celui de l'origine de la société et la discussion sur la famille patriarcale. M. Posada se compte parmi les adversaires de la théorie de Bachofen.

Sur ce qu'on peut appeler le parlementarisme médiéval en Espagne, nous avons une livraison de M. Anselmo Salva sur « les Córtes de 1392 à Burgos, » qui renferme des notices inédites prises sur le *Libro de los fechos del Concejo*. Les Córtes dont s'occupe l'auteur furent réunies à l'effet de régler les différends nés entre les royaumes de Castille et de Léon, à cause de la minorité du roi Henri III.

L'obscur problème qui a pour objet les premiers habitants de l'Espagne est toujours très en faveur chez les auteurs qui aiment à produire des théories plus ou moins basées sur des données positives et de sérieuses études. A ces travaux, M. Cuveiro Piñol vient d'en ajouter un, quelque peu volumineux, sur « l'Ibérie préhistorique[1], » où il prétend rectifier quelques faits historiques, depuis les Atlantes, les Berbères et autres populations primitives jusqu'à l'ère chrétienne, car il n'hésite pas à prolonger les temps préhistoriques jusqu'au règne d'Auguste; mais il ne paraît pas que cet ouvrage fasse avancer d'un pas la question ni qu'il ajoute rien aux résultats acquis.

La Collection de monographies relatives à la Catalogne a commencé sa seconde série, qui comprend la lettre B. Cet ouvrage, quand il sera terminé, offrira aux travailleurs un recueil très curieux et

1. Valladolid, 1891. 1 vol.

complet de notices concernant l'histoire politique et l'archéologie de l'antique principauté. Le volume dernièrement publié porte une préface de l'historien des Córtes de Barcelone, M. Coroleu.

Au même genre appartient la monographie de Mosen G. Soler sur la ville de Badalona; elle est ornée de gravures relatives à la partie archéologique, qui est minutieusement étudiée. Citons encore les « Notes historiques et Collection de notices, documents et statistiques sur la ville de San Fernando[1], » et la monographie sur le fort Casal, de M. Gibert y Oliver, qui est une étude de la maison seigneuriale de Calvo, très mêlée à l'histoire de la ville de Reus.

Plus intéressantes sont les « Notices sur les municipalités de Castille[2], » bien que l'auteur, M. E. Romera, n'ait pas donné à son sujet toute l'ampleur qu'il demande. « L'Espagne juive » de M. Casabó ne contient rien de bien nouveau.

Très curieux est le livre de M. Botet sur le jeu des échecs, étude historique de 426 pages, où l'auteur recherche les origines de ce jeu; il nie qu'il ait été inventé par les Hindous.

Les études d'histoire militaire sont représentées par une biographie de D. Xavier de Salas, écrite par M. Vidart, et qui fournit des renseignements sur la marine espagnole du moyen âge, et par des « Notes, » très érudites et copieuses, de M. Arantegui, sur l'artillerie espagnole dans la première moitié du XVIe siècle; il ne manque à ce travail qu'un peu de critique et de sélection rigoureuse pour former un livre définitif sur la matière.

Finalement, on peut citer l'étude de MM. Arrue et Olavarria sur l'Alcazar de Tolède, la seconde édition du livre de M. Fernandez Montaña, *Nueva luz y juicio verdadero sobre Felipe II,* qui contient quelques indications de plus que la première (de 1882), et un travail de M. Chabas sur les Mozarabes de Valence, extrait de la revue *El Archivo,* dont il a été fait mention dans mon précédent bulletin.

Rafael Altamira.

1. 1 vol. de 312 pages. Quelques documents seulement sont inédits.
2. Soria, 1891. 1 vol.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Edward A. FREEMAN. **The History of Sicily from the earliest times**. Vol. III. The Athenian and Carthaginian Invasions. Oxford, Clarendon press, 1892. In-8°, XXXVI-750 pages, avec 4 cartes et plans.

Le troisième volume de l'ouvrage de M. Freeman a suivi rapidement les deux premiers dont nous avons fait un compte-rendu dans la *Revue historique*. Voici ce qu'il contient : Chapitre VIII. Les Guerres contre Syracuse et Athènes, 433-407. § 1 : Les Premières interventions d'Athènes en Sicile, 433-422. § 2 : Les Préparatifs de la grande expédition athénienne, 416-415. § 3 : Le Début de la guerre en Sicile, 415-414. § 4 : Le Siège de Syracuse par les Athéniens, 414. § 5 : La Défense de Syracuse par Gylippe. § 6 : La Guerre maritime et la seconde expédition athénienne, 413. § 7 : La Retraite des Athéniens, 413. § 8 : Les Siciliens dans la mer Égée. Chapitre IX. La Seconde invasion carthaginoise, 410-404. § 1 : La Législation de Dioclès. § 2 : La Conquête de Sélinonte, 410-409. § 3 : La Destruction d'Himère, 409. § 4 : Les Derniers jours d'Hermocrate, 408-407. § 5 : Le Siège d'Akragas, 406. § 6 : L'Avènement de Denys, 406-405. § 7 : Denys et la guerre de Gela, 405. Suit un appendice de 31 notes; le volume contient 4 cartes : Syracuse, la Retraite des Athéniens, Akragas et Gela.

Le sujet traité par M. Freeman dans ce volume, et particulièrement ce qui en forme la partie la plus considérable : l'expédition des Athéniens contre Syracuse, est un des plus intéressants de l'histoire ancienne. Il est à la fois d'un intérêt historique et littéraire, car, outre que cette expédition a été un des événements les plus considérables de l'histoire de l'antiquité, elle nous est encore racontée par Thucydide en deux livres qui peuvent compter parmi les plus remarquables de toute son œuvre. Un récit détaillé de cette campagne présente donc, non seulement l'intérêt général qui se rattache à la tentative des Athéniens de soumettre une ville libre et d'étendre leur domination vers l'Occident, mais encore, pour l'érudit curieux des choses de l'antiquité, cet intérêt particulier d'en étudier ainsi un des historiens les plus éminents. M. Freeman s'est montré à la hauteur de cette double tâche. Ainsi que l'ont prouvé ses deux premiers volumes de l'histoire de la Sicile, il connaît à fond l'organisation des peuples et des États, ce qui lui permet d'apprécier avec justesse la portée de la lutte entre Syracuse et Athènes, et, de plus, il est passé maître en langue et en littérature grecques, capable par conséquent de donner sa valeur à chaque

expression de Thucydide, et Thucydide n'a pas écrit un mot sans réflexion; enfin son style est clair, vivant et pittoresque. Aussi nous donne-t-il, dans la première partie de ce volume, en 436 pages, un récit de la guerre entre Athènes et Syracuse dont la richesse et l'exactitude n'ont pas encore été égalées; ce luxe de détails, qui pourra paraître excessif à quelques-uns, augmente l'intérêt pour ceux de ses lecteurs familiers avec Thucydide, car il est aisé de voir à chaque page combien l'auteur s'est identifié avec cet écrivain qu'il prise à juste titre si haut. La connaissance des lieux que possède M. Freeman lui est cette fois encore éminemment utile. Il a étudié sur place le siège de Syracuse et la retraite des Athéniens, et nous constatons avec plaisir que M. Freeman partage à ce sujet sur tous les points essentiels nos opinions, en grande partie basées sur les idées de Grote; on peut donc considérer, tant que de nouvelles découvertes n'auront pas été faites, que l'histoire et la topographie du siège de Syracuse et la ligne de retraite des Athéniens sont désormais fixées. Sans doute, il se trouve quelques points de détail concernant le siège sur lesquels l'opinion de M. Freeman diffère de la mienne; ainsi, je ne puis me faire à l'idée que, dans Thucydide, VII, 7, le texte μέχρι τοῦ ἐγκαρσίου τείχους doive être maintenu comme le fait M. Freeman pages 679-681; je crois, comme je l'ai déjà dit, que le mot μέχρι s'est glissé dans le texte par mégarde et doit être effacé. Mais il serait trop long de discuter à fond cette question, car, pour éclaircir les points de détail concernant le siège de Syracuse, il faudrait en exposer la topographie générale, ce qui est évidemment impossible ici. A la page 656, M. Freeman fait observer qu'il n'est pas sûr que j'aie raison en admettant, d'après Thucydide, VI, 75, qu'à cette époque le Temenitès n'était pas encore fortifié. J'ai seulement voulu dire par là que cette éminence n'était pas encore rattachée à la forteresse de Syracuse, ce qui est bien aussi l'avis de M. Freeman. — A la page VIII de la préface, M. Freeman déclare ne pas savoir « what Thucydides wrote or what he meant, where, in the letter of Nikias (VII, 13, 2), our present text gives us ἐπ' αὐτομολίας προφάσει. » On s'est perdu en conjectures sans faire attention que Grote a donné de ce passage une explication tout à fait satisfaisante. (Voyez dans mon *Histoire de la Sicile*, II, 413.) — Page 375, M. Freeman appelle « Cava di Calatrella » la gorge par laquelle les Athéniens se retirèrent, et il ajoute : « A name that speaks of Saracen occupation. » Le nom de la gorge est Culatrella, ce qui fait disparaître le radical *Cala*, qu'on trouve dans des mots tels que *Calascibetta*, etc., et enlève au mot toute apparence d'origine arabe. La partie du volume dans laquelle M. Freeman traite la question des sources historiques est fort intéressante. Nous nous trouvons placés ici au même point de vue; il admet avec moi que Plutarque n'a pas copié textuellement les auteurs qu'il cite, mais, au contraire, qu'il a fait, comme il dit page 613, non sans une pointe d'humour, « Very much, what Holm and I have done ourselves. That is to say, they used such authorities as they had, giving perhaps

throughout a certain precedence to some one, certainly preferring the statements of one writer to another in particular places. » On a souvent invoqué l'exemple du moyen âge pour attribuer aux historiens grecs la même méthode de travail mécanique; M. Freeman, qui se meut à l'aise sur le terrain du moyen âge autant que sur celui de l'antiquité, ramène cette comparaison à sa juste mesure (p. 611). Il fait observer que beaucoup d'érudits, s'occupant des sources, oublient « that the final cause of a « source » is not simply to show our ingenuity in finding the way to it, but to draw something from it when it is found » (p. 591). — Pour le poète Demetrios, p. 685, comp. maintenant Susemihl, *Geschichte der griechischen Litteratur in der Alexandrinerzeit,* I, 266. — La seconde partie du volume de M. Freeman, traitant des incursions des Carthaginois et de l'établissement du pouvoir de Denis le Tyran, renferme encore bien des choses remarquables. M. Freeman n'est pas éloigné de croire que c'est avec intention que Denis n'a pas fait son devoir à la bataille de Gela, en d'autres termes qu'il a été traître à sa patrie (p. 570), et il le juge très sévèrement. En étudiant d'après Diodore, XIII, 114, les conditions de la paix (p. 580, et Appendice XXXI), M. Freeman trouve avec raison des obscurités dans le texte de Diodore. Mais elles disparaissent en grande partie si l'on admet les conjectures énoncées par Unger dans le *Philologus,* XXXV, p. 218 (1876), et sans doute inconnues à M. Freeman, d'après lesquelles, au lieu de Καρχηδονίων εἶναι μὲν τῶν ἐξ ἀρχῆς ἐποίκων ἄλλους τε καὶ Σικανούς, il faut lire : Καρχ. εἶναι πλὴν τῶν ἐξ ἀρχῆς ἀποίκων Ἐλύμους τε καὶ Σικανούς. — Le troisième volume de l'œuvre de M. Freeman est absolument à la hauteur des deux précédents. Non seulement il nous donne une image exacte et vivante de l'époque qu'il traite, mais il fait à mainte reprise entrevoir le développement ultérieur de la Sicile et prépare ainsi les volumes qui, d'après le plan de l'auteur, devaient faire suite à celui-ci. Le monde savant et les amis de la littérature déploreront d'autant plus vivement qu'il n'ait pas été donné à M. Freeman d'achever son œuvre. On assure cependant que le volume suivant, comprenant l'histoire de Denys le Tyran, est à peu près terminé en manuscrit, et nous espérons que ceux à qui incombera la tâche de mettre en ordre les papiers du défunt, en première ligne M. Arthur Evans, dont l'ouvrage sur les *Syracusan Medallions* est souvent cité par M. Freeman, réussiront à le mettre en état d'être publié. Mais la mort de M. Freeman est une perte irréparable pour l'histoire de la Sicile. Il ne se trouve certainement personne en état de terminer l'œuvre qu'il avait entreprise avec une intelligence aussi étendue de l'histoire générale. Qui serait capable, par exemple, de nous raconter la période normande en Sicile avec une aussi pleine connaissance de l'époque et des gens, des lieux et des coutumes comme l'eût fait l'auteur de la *Norman Conquest,* lui qui en même temps connaissait la France, son histoire au moyen âge et son architecture comme, en dehors de la France même, peu de savants la connaissent?

A. Holm.

Le Minores gentes ed i patres minorum gentium. ***Contributo alla storia della costituzione romana senato, monarchia, patriziato, plebeiato, dalle origini alla 1ª Secessio Plebis, a. u. c.* 260**, per V. Casagrandi, prof. di storia antica nella r. Università di Catania. Palermo-Torino, Carlo Clausen, 1892. Grand in-8°, xxiii-628 pages.

Le gros livre de M. Casagrandi ne contribuera pas à éclaircir l'histoire des origines du sénat romain. C'est un tissu de combinaisons plus ou moins hasardeuses, une sorte de roman sur la Rome primitive, et, en particulier, sur un prétendu dualisme des *patres majorum gentium* et des *patres minorum gentium,* qui aurait été le nœud de l'histoire de Rome depuis Tarquin l'Ancien jusqu'à la première retraite de la plèbe. L'auteur n'émet pas le moindre doute sur la réalité des rois; il retrouve hardiment toutes les transformations de la royauté jusque dans le moindre détail; par exemple, le chapitre iii traite longuement de la monarchie et du sénat dans la période antérieure à Romulus; dans le chapitre iv, il y a des développements sur « Tullus Hostilius et l'élargissement de la base de la monarchie à Rome, » sur « Ancus Martius et l'affirmation du droit héréditaire. » Sur l'origine des *patres minorum gentium,* M. Casagrandi reproduit, sans la fortifier d'ailleurs de preuves nouvelles, une des hypothèses les plus simples et les plus vraisemblables; il admet qu'ils représentaient l'élite de cette population latine et sabine, groupée dans les faubourgs, sur le Quirinal et le Caelius, sous le nom de plèbe, et qu'ils furent introduits dans le patriciat au nombre de 150 par Tarquin l'Ancien. Mais il va plus loin et prétend augmenter considérablement les connaissances que nous avons sur cette seconde catégorie de familles patriciennes. Il refait leur rôle historique jusqu'ici méconnu : Servius Tullius appartenait à la catégorie des *patres minorum gentium;* c'est grâce à eux qu'il était arrivé au trône; c'est leur hostilité qui le renverse et ramène les Tarquins; c'est leur union avec les *patres majorum gentium* qui amène la chute de la tyrannie et la fondation de la République. Ils forment alors la majorité des patriciens et veulent accaparer les bénéfices de la révolution; ils y réussissent pendant quelque temps, excluent du pouvoir les *patres majorum gentium* représentés par P. Valerius Publicola; l'histoire de Rome est alors la lutte de ces deux fractions de l'aristocratie qui, cependant, après la victoire des Étrusques, finissent par se réconcilier. Il est à peine utile de dire qu'il faut une très forte imagination pour tirer tous ces renseignements des textes classiques. Il n'y a pas moins de fantaisie dans les catalogues que M. C. réussit à dresser des familles patriciennes de la seconde catégorie, des *minores gentes.* Il regarde comme telles toutes les familles patriciennes qui, au premier siècle de la République, ont à côté d'elles une famille plébéienne de même nom; celles qui portent le même nom qu'une tribu rustique ancienne; celles qui ont eu des liens de parenté avec la famille des

Tarquins et qui ont eu beaucoup d'honneurs sous la royauté; celles qui, au début de la République, ont fait partie de la faction tarquinienne; celles qui se sont faites plébéiennes et qui ont fourni des tribuns à la plèbe. Ce sont ces signes et d'autres encore qui lui permettent d'allonger notablement la liste des *minores gentes* connues et d'en retrouver au moins 25. Chaque famille a son chapitre et l'histoire détaillée, sans aucun intérêt du reste, de ses principaux représentants. M. C. se plaint, au début de son livre, que la noblesse plébéienne ait eu honte de ses origines et se soit ingéniée à en faire disparaître les traces : nous ne croyons pas qu'il les ait retrouvées.

Ch. LÉCRIVAIN.

Deutsche Wirthschaftsgeschichte des 10. bis 12. Jahrhunderts, par le Dr Karl Theodor VON INAMA-STERNEGG, président de la commission centrale de statistique et professeur honoraire à l'université de Vienne. Leipzig, Duncker et Humblot, 1891. In-8° de XX-518 p.

Grâce à l'importance qu'on attache aujourd'hui aux questions économiques et sociales, les historiens de l'avenir pourront écrire, avec une précision scientifique et avec toutes les statistiques possibles à l'appui, l'histoire économique de notre temps. Mais la tâche devient singulièrement difficile lorsqu'il s'agit de faire le même travail pour le moyen âge, et d'exposer, dans un tableau d'ensemble suffisamment précis, les progrès parallèles et la situation comparée de l'agriculture, de l'industrie et du commerce. C'est cette tâche qu'a entreprise, il y a longtemps déjà, un des plus savants économistes de l'Autriche, M. Inama-Sternegg. Un premier volume, paru en 1879, s'arrêtait au Xe siècle. L'organisation économique de la monarchie carolingienne et, en particulier, la formation des grands domaines laïques et ecclésiastiques y étaient exposées d'une façon remarquable. C'est l'époque proprement féodale, du Xe au XIIIe siècle, qui fait l'objet de ce second volume, époque ingrate et confuse au premier abord, mais féconde en réalité et profondément instructive lorsqu'on sait discerner, sous la décadence des institutions carolingiennes, la puissance de création qui fit surgir alors des conditions de vie nouvelles. La délimitation chronologique adoptée par l'auteur n'est pas arbitraire. Le trait caractéristique de la période qu'il vient d'étudier, c'est la désagrégation des seigneuries foncières primitives, qui passent en grande partie aux mains des *ministeriales* et des vassaux, désagrégation qui a pour contre-coup une émancipation très marquée des classes rurales et un affaiblissement considérable des anciennes rigueurs du servage. C'est l'époque où s'achèvent les défrichements et la mise en culture du sol de l'Allemagne. C'est l'époque où s'élabore peu à peu la vie municipale, où se forment de nouvelles classes, les classes urbaines, et où, à l'organisation économique, fondée sur les redevances et

prestations en nature, succède une organisation nouvelle, dans laquelle l'argent joue un rôle considérable. C'est enfin l'époque de profondes transformations constitutionnelles, qui réagissent puissamment sur la vie économique de la nation. Dès la fin du XIe siècle, la division carolingienne, établie sur la base des *Gaue* primitifs, avait disparu. Et, au cours du XIIIe siècle dont l'étude rentrait aussi, selon lui, dans ce second volume, on verra se manifester le caractère de cette lente révolution, opérée par la victoire de la féodalité, je veux dire la dislocation générale de l'empire, divisé en une multitude de territoires de toute grandeur, qui sont presque déjà des États souverains.

Le présent volume est divisé en six parties : 1° Achèvement de la mise en culture de l'Allemagne et colonisation des marches de l'Est; 2° Transformation des classes et de l'organisation sociale; 3° Répartition et organisation économique des grands domaines; 4° Production et répartition des produits du sol; 5° Commencements d'une vie industrielle, exploitation des mines et des salines; 6° Commerce et transactions. Dans un appendice ont été réunis divers documents intéressants, tels que l'état des possessions de l'évêché de Freysing, des abbayes de Saint-Emmeran, à Ratisbonne, de Saint-Ulrich et Afra, à Augsbourg, de Tegernsee, d'Osnabrück, de Saint-Liudger, à Helmstedt; des détails sur l'organisation des services et prestations dans les cours de Saxe, de Franconie et de Bavière; des tarifs de péage; des tableaux indiquant les monnaies, poids et mesures, prix des denrées, etc. Ne pouvant étudier dans le détail ces divers points, je me borne à signaler ici quelques-uns des paragraphes les plus importants.

Ce sont d'abord ceux qui nous exposent les procédés divers qui furent employés pour achever la mise en culture de l'Allemagne et coloniser à nouveau, du Xe au XIIe siècle, les marches de l'Est, ravagées, aux IXe et Xe siècles, par les Hongrois. On souhaiterait quelques indications plus précises sur les cessions qui furent faites aux couvents, sur la formation des seigneuries ecclésiastiques et des communautés de colons, et sur la situation juridique de ces derniers; mais il est vrai que le XIe siècle est pauvre en renseignements à cet égard; ils deviennent heureusement plus nombreux au XIIe siècle, surtout à l'égard des couvents cisterciens. Il paraît certain qu'à ce moment la condition des cultivateurs s'est notablement améliorée, par suite surtout de la multiplication des baux héréditaires. Si l'augmentation de la population est moins considérable que ne l'avait soutenu Lamprecht, il est du moins probable qu'elle a marché du même pas que le progrès économique, que l'accroissement de l'ordre et de la liberté et la diminution de la mortalité.

Les transformations des diverses classes de la population sont soigneusement étudiées. A la fin de l'époque carolingienne, c'étaient les non libres qui formaient le fond de la classe rurale répartie dans les domaines qui constituaient les grandes seigneuries foncières. L'auteur énumère plutôt qu'il n'étudie les abus de tout genre dont souffrit alors la société : charges militaires et financières, incertitude du droit, malversations des

avoués et des comtes; il nous montre les hommes libres se plaçant sous la protection des églises et décrit les divers procédés qui amenèrent une diminution de la liberté, en même temps que l'ascension croissante d'un grand nombre de *ministeriales*, par suite de l'accroissement du nombre des fonctionnaires (p. 52-54), mais j'aurais voulu des détails plus caractéristiques sur les faits qui ont amené une amélioration de la condition des paysans demi-libres, sur la reconnaissance en leur faveur du principe de la transmissibilité des terres qu'ils cultivaient et de la fixation des redevances. Signalons toutefois l'intéressant exposé des entreprises dirigées par les seigneurs contre les associations de la marche et de la conquête par eux d'un droit de domaine éminent sur l'*Allmend* de la marche, droit dont ils firent un usage considérable et qui ébranla la vieille organisation autonome des marches (p. 78-80). M. I. estime que le peu qui en avait survécu fut détruit par le développement que prirent les avoueries. L'avoué qui fut installé comme protecteur de la marche en devint le maître et finit par en disposer librement. Il me semble qu'il entrait dans le cadre de l'ouvrage de parler un peu plus longuement des villes, d'insister davantage sur les questions relatives à leur origine et d'étudier, sinon leur mécanisme administratif, au moins leurs rapports avec la population rurale. Ainsi j'estime qu'il y avait moins de différence que M. I. ne paraît le croire (p. 91) entre la population des campagnes et celle des villes, qui n'étaient pas exclusivement des centres industriels et commerciaux, et où l'agriculture tenait une grande place.

M. I. accorde une importance exagérée aux privilèges d'Otton le Grand et aux Gildes. On ne peut rattacher autant qu'il le croit, à l'organisation économique des cours seigneuriales (*Fronhoefe*), celle des villes elles-mêmes. Cette opinion, qui a eu d'ailleurs d'ardents défenseurs, est combattue aujourd'hui à l'aide d'arguments qu'on ne peut se borner à passer sous silence; il n'est guère possible d'admettre que le droit municipal est sorti du *Hofrecht*.

Étudiant la distribution du sol, l'auteur passe en revue les terres du roi, celles des grands seigneurs et celles de l'Église. Les premières ont augmenté par suite de revendications, confiscations, conquêtes sur les marches, acquisitions de terres sans maîtres; mais elles ont surtout diminué par suite des donations faites par la royauté, sans parler des concessions exagérées de droits régaliens. Les terres des seigneurs ont augmenté par suite de défrichements et par l'acquisition de nombreux bénéfices. Ce fut surtout le développement des avoueries qui permit aux seigneurs d'utiliser le rôle de protecteur que leur conférait le titre d'avoué pour se faire remettre, comme une sorte de rémunération, des territoires considérables, et des échanges permirent quelquefois aux seigneurs de concentrer des domaines dispersés et auxquels le manque de cohésion enlevait une partie de leur valeur économique. Quant aux grands domaines ecclésiastiques, ils augmentèrent longtemps par suite de donations, de précaires, d'échanges, de fondations, etc. Mais le droit

que s'arrogèrent les rois de disposer des biens ecclésiastiques (voy., p. 133, l'exemple de Saint-Maximin de Trèves) fit passer dans des mains laïques beaucoup de ces domaines, et l'ordre de Cîteaux seul parvint à en conserver de très étendus. Nous n'avons malheureusement pas, sur l'administration des grands domaines du xe au xiie siècle, de renseignements comparables à ceux que nous fournit le capitulaire « de Villis » pour l'époque carolingienne. On peut affirmer qu'il y a une tendance manifeste à la fixité des redevances, mais je crois qu'au fond les principes posés dans le capitulaire se sont maintenus[1]. D'intéressants détails nous sont donnés sur les cultures : la culture devient intensive à la fin du xiie siècle; les revenus du seigneur se composent essentiellement de deux parties : les produits provenant directement de l'exploitation de la terre seigneuriale et de ses dépendances, et, d'autre part, les redevances et prestations dues par les bénéfices, les biens censuels et les manses non libres ou provenant des divers rapports de suzeraineté. Toute cette partie est la meilleure du livre. Mais l'étude sommaire qui nous est présentée du travail producteur (p. 257 ss.) devrait montrer plus nettement quelle était l'organisation des travailleurs et la vie intérieure des familles de paysans.

Les deux derniers chapitres décrivent les traits essentiels de l'organisation industrielle et des relations commerciales. M. I. passe en revue les différentes industries, meunerie, boulangerie, brasserie, tissage, etc., et constate, d'après les chartes, que très peu d'industries étaient parvenues à un plein épanouissement. Elles apparaissent essentiellement comme des industries domestiques s'exerçant, par les soins de *censuales*, dans les cours seigneuriales. La généralisation du système du métayage brisa les cadres de cette organisation. Il se forma un certain nombre d'*officia* ou *ministeria* rattachés à quatre grandes charges, celles de maréchal, échanson, sénéchal et chambellan. Au développement de l'industrie correspondit bientôt un certain développement du commerce, qui sut se soustraire aux entraves de l'organisation seigneuriale (p. 319). L'époque étudiée par M. I. est l'époque de transition entre une organisation économique, fondée sur des prestations ou paiements en nature, et une organisation nouvelle, où l'argent prend le dessus. Les causes de cette transformation ont été étudiées avec sagacité; la cause principale doit être évidemment cherchée dans le développement des villes et l'essor de leur commerce. Au surplus, les palais royaux, comme les cours seigneuriales, devinrent des entrepôts où l'on prit l'habitude de vendre les excédents du produit des fermes. Mais je doute qu'il y ait lieu de faire l'éloge (p. 389 et 461) de « la politique intelligente des empereurs » en cette circonstance. Les détails sur les monnaies et l'organisation monétaire ne sont pas non plus sans utilité.

L'ouvrage se termine par une brève conclusion : le trait saillant de

1. Voy. le compte-rendu que j'ai fait du grand ouvrage de Lamprecht, *Deutsches Wirtschaftsleben im Mittelalter* (*Rev. hist.*, 1887, p. 371-380).

l'époque carolingienne avait été l'ingérence en matière économique du pouvoir central, et Charlemagne avait donné lui-même pour ses propres domaines un excellent modèle. La désagrégation de l'empire carolingien fit passer aux mains des seigneurs la responsabilité de l'organisation sociale. Il n'y a plus d'unité dès lors dans la politique économique, et on ne peut dire qu'il y a eu un maintien voulu et systématique du système carolingien. En l'absence de toute intervention du pouvoir royal, les faits les plus importants ont été le rôle joué par les *ministeriales* d'empire, la généralisation du fief, et la reconnaissance du principe de l'hérédité des fiefs, la concession des droits de comte à beaucoup de seigneurs ecclésiastiques et de très grands privilèges aux églises. Et M. I. estime qu'en définitive l'organisation, si grandiose en apparence, créée par Charlemagne ne produisit que des effets superficiels. Je pense toutefois que les cadres administratifs carolingiens ont été comme une école où s'est fait l'apprentissage de la vie économique, où se sont formés des employés et des administrateurs capables, qui ont su organiser d'une façon remarquable les principaux services dans les grands domaines. L'époque étudiée dans ce livre coïncide avec un développement intense de la vie populaire et un accroissement notable du bien-être général.

Ces indications générales suffisent à montrer l'importance de ce second volume. Lorsqu'on sait quelle est la conscience scientifique de son auteur, on songe, après l'avoir lu, moins à vérifier l'exactitude des faits énoncés qu'à apprécier l'esprit du livre et son mode de composition. On trouvera peut-être que la bibliographie est insuffisante. Après le grand ouvrage de Lamprecht, plein d'une profusion de science éblouissante et auquel ont été faits d'ailleurs de larges emprunts, l'auteur a paru craindre d'étouffer l'histoire sous l'érudition, en un sujet qui en comporte beaucoup; il a voulu ne pas accabler le lecteur sous le poids des citations; il a négligé beaucoup de théories particulières et de faits accessoires. Waitz et Lamprecht sont à peu près les seuls qui puissent se flatter d'avoir été fréquemment cités par lui. On pourra peut-être aussi critiquer le plan et signaler des lacunes, mais le sujet est si vaste et si difficile à circonscrire qu'il a bien fallu faire un choix, et ce choix a été certainement fait avec goût. J'ajoute que le livre est écrit dans un style limpide qui en rend la lecture agréable. Mais je lui reprocherai volontiers, comme à tant d'ouvrages scientifiques allemands, de manquer de lumière; les vues personnelles font un peu défaut; on voudrait surtout rencontrer çà et là quelques points culminants, d'où le regard pourrait embrasser d'un coup d'œil une partie de cet immense tableau. Mais non! Il suffit de parcourir la table des matières pour voir combien le travail est morcelé et pour reconnaitre que l'orientation générale est assez difficile à découvrir. Ces réserves légères ne m'empêchent pas de rendre pleine justice à cette œuvre d'un professeur éminent, qui sera très profitable pour tous ceux qui mettent au premier rang, dans leurs recherches historiques, l'étude des questions relatives à l'organisation sociale et économique de l'humanité.

Georges BLONDEL.

Gregor X und Rudolf von Habsburg in ihren beiderseitigen Beziehungen. Mit besonderer Berücksichtigung der Frage über die grundsätzliche Stellung von Sacerdotium und Imperium in jener Zeit, nebst einigen Beiträgen zur Verfassungsgeschichte des Reiches, von Dr A. Zisterer. Freiburg i. B. Herder, 1891. In-8°, VIII-170 p.

L'avènement de Rodolphe de Habsbourg au trône impérial après les longs déchirements du grand interrègne est un des faits les plus importants de l'histoire d'Allemagne pendant la seconde partie du moyen âge. Quelles ont été les causes de cette restauration de l'empire, quel rôle les princes laïques ou ecclésiastiques ont-ils joué dans cette circonstance, quel a été le caractère de l'intervention du pape et dans quelle mesure peut-on dire que c'est « par force » qu'il obtint l'élection de Rodolphe? Ce sont là de graves questions, sur lesquelles la critique s'est exercée depuis longtemps. L'ouvrage de M. le Dr Zisterer a pour but de définir, avec plus de précision qu'on ne l'a fait jusqu'à ce jour, le rôle de la papauté. C'est même du pape, beaucoup plus que de l'empereur, qu'il est question dans cet ouvrage, divisé assez arbitrairement, mais écrit du moins dans un style clair, et qui, malgré des longueurs, se lit aisément.

L'auteur a cru devoir mettre d'abord en relief l'importance du pontificat de Grégoire X. De noble extraction, de mœurs pures, d'un caractère doux et de sentiments élevés, ce pape, qui n'a d'ailleurs régné que six ans, fait bonne figure parmi ses contemporains. Il était instruit, non seulement par de fortes études, mais par de nombreux voyages; ses décrétales, celle surtout qui complète la constitution d'Alexandre III sur l'élection des papes, sont remarquables; et on doit le louer d'avoir considéré le ministère de la papauté comme une charge à remplir plutôt que comme une domination à exercer (non ut ambitiose dominium affectemus, sed ut officiose ministerium impendamus). On peut hésiter toutefois à penser que ce pontificat ait eu l'importance que lui reconnait M. Z. « pour rétablir les droits de la papauté sur des bases solides et reprendre, avec les modifications et la prudence nécessaires, l'œuvre de Grégoire VII et d'Innocent III. » C'est à réchauffer le zèle de la chrétienté pour une croisade et à préparer une expédition en terre sainte qu'il fut principalement consacré. C'était là le but essentiel du grand concile général de Lyon de 1274.

Entrant plus nettement dans son sujet, l'auteur nous décrit l'agitation qui se produisit au centre de l'Allemagne dès le printemps de l'année 1273, les intrigues des quatre princes rhénans et en particulier de l'archevêque de Mayence, Werner d'Eppenstein. Je signale surtout quelques considérations intéressantes (p. 21 ss.) sur la situation constitutionnelle de l'Allemagne, sur les difficultés auxquelles se heurtait, en raison de l'absence d'une constitution nationale écrite, la nomination d'un nouvel empereur, et sur la formation du collège électoral; on adopta

une solution intermédiaire au sujet de la septième voix, que le Miroir de Saxe attribuait au roi de Bohême (s'il était Allemand) et le Miroir de Souabe au duc de Bavière. Admettre Ottokar de Bohême, c'était introduire infailliblement une opposition au sein du corps électoral. On déclara que, si le chiffre sept était sacré, la présence effective de sept votants n'était pas nécessaire et qu'un prince présent pourrait voter pour un absent. Il eût fallu insister ici sur la conduite d'Ottokar, nous dire quelles étaient ses chances d'arriver à la couronne, quels étaient ceux des princes qui la lui offraient, et rappeler, au moins en passant, le rôle de son conseiller, l'évêque Bruno d'Olmütz, un véritable homme d'État, qui avait su agir très adroitement auprès du pape. Ottokar fut-il écarté simplement parce qu'on le trouvait trop puissant? ne fut-ce pas plutôt parce qu'il appartenait à la race slave, contre laquelle les Allemands avaient déjà une véritable antipathie?

M. Z. nous expose du moins, aussi clairement que les textes le permettent, la conduite de Rodolphe envers Grégoire X, et, commentant avec sagacité (p. 61-65) la lettre qu'il écrivit à ce dernier, il nous montre son ardent désir d'obtenir la couronne impériale, ajoutant avec raison que l'idée d'une royauté nationale allemande n'était encore guère entrée à ce moment dans les esprits. Les débats qui eurent lieu peu après, le 6 juin 1274, au concile de Lyon, prouvent que le principal désir de Grégoire X était d'organiser une nouvelle croisade; en ce qui concernait la reconstitution de l'Empire, il entendait avant tout maintenir l'intégrité des États pontificaux. Cette question était depuis longtemps une grosse préoccupation pour la papauté. Je crois bien, pour mon compte, que les intentions de Grégoire envers Rodolphe étaient alors nettement arrêtées. M. Z. s'efforce de prouver que la reconnaissance définitive n'était pas formelle, et que plusieurs chroniques contemporaines s'expriment inexactement lorsqu'elles disent qu'au concile de Lyon le pape confirma l'élection de l'empereur. Mais Grégoire n'a pas hésité cependant à intervenir auprès des puissances étrangères, et c'est de Lyon même qu'il a envoyé des ambassadeurs à Alphonse de Castille et à Ottokar (p. 89 et suiv.). Il a fait de sérieux efforts pour maintenir la bonne harmonie entre ce dernier et le nouvel élu. Ce qu'on ne peut malheureusement découvrir dans les nombreux témoignages qui nous sont parvenus, c'est l'existence d'une réglementation précise sur la situation respective de la papauté et de l'Empire. Il semble bien qu'aux yeux du pape, celui qui a été régulièrement élu par les princes électeurs et couronné à Aix-la-Chapelle a seul le droit de prétendre à la couronne impériale, on dit même qu'il a sur elle un droit réel (*jus ad rem*), mais elle ne lui est acquise qu'à la suite d'une consécration spéciale que la papauté a le pouvoir de faire : jusque-là, il ne peut être que roi allemand. M. Z. a raison de distinguer avec soin les deux expressions *nominare* et *approbare* et de réfuter l'opinion contraire de Weiszäcker et d'Engelmann (*Der Anspruch der Päpste auf Confirmation und Approbation bei den deutschen Königswahlen*. Breslau, 1886). Grégoire X

ne revendique pas le droit de nomination, et c'est pourquoi il ne parle, dans sa lettre à Ottokar, que d'une reconnaissance de Rodolphe, à laquelle il a consenti à cause de la situation malheureuse de l'Allemagne et de la terre sainte, et en considération de la justice de la cause de ce prince. Signalons aussi les intéressants détails relatifs à l'entrevue du pape et de l'empereur à Lausanne, en octobre 1275, et au serment prêté par ce dernier et impliquant une séparation rigoureuse entre le spirituel et le temporel.

M. Z. donne en appendice une courte dissertation sur un des livres théoriques les plus importants de cette époque, celui de maître Jordanus, chanoine d'Osnabrück : *De Praerogativa imperii romani,* appelé aussi *Cronica* ou *Tractatus de translatione imperii.* Ce livre n'a qu'une valeur médiocre comme source historique, mais il est très utile pour nous renseigner sur les idées politiques de la fin du XIIIe siècle; il montre en particulier l'échafaudage de conceptions aventureuses élevé sur de simples analogies, à l'exemple de saint Thomas d'Aquin, qui déduisait les rapports du spirituel et du temporel de la comparaison de l'âme avec le corps. Jordanus ne prétend pas faire la philosophie de l'histoire; son livre, écrit à la prière de quelques amis, n'est pas un ouvrage de polémique, mais il pose nettement le principe de l'investiture divine « immédiate » des deux puissances. Il emploie, avec intention sans doute, d'autres images que celles usitées jusqu'alors : le ciel et la terre, au lieu du soleil et de la lune; l'homme et la femme, au lieu des deux glaives, et il évite avec soin la comparaison de l'âme et du corps, qui amène toujours ceux qui s'en servent à accentuer l'idée de sujétion de l'un par rapport à l'autre. On cherche donc alors d'autres raisons historiques pour expliquer les rapports de la papauté et de l'Empire.

Cette dissertation sur le livre de Jordanus conduit M. Z. à repousser l'opinion de Lorenz, attribuant la conduite de Grégoire X en faveur de Rodolphe à la prétendue croyance de ce pape « à une prédestination mystique des Allemands. » Jordanus se borne à accentuer les mérites antérieurs de ceux-ci et les services rendus par eux à l'Église, et il montre que ce n'est pas la dignité impériale conférée par le pape qui mit aux mains de l'empereur ce glaive dont il se sert contre les ennemis de la foi, mais que son titre antérieur de roi lui confère déjà une sorte de sacerdoce qui suffit à cet effet.

Le livre consciencieux dont je viens de présenter l'analyse est en somme d'une lecture profitable; les développements qui nous sont présentés auraient gagné à être encadrés dans quelques indications précises sur la situation générale en 1273. Puisque M. Z. a cru devoir parler des antécédents (Vorgeschichte) de Grégoire X, il eût été aussi opportun de dire quelques mots des antécédents de Rodolphe, de son caractère, de ses idées et de la réputation qu'il s'était déjà acquise. Il eût été bon de rappeler brièvement (et c'est même par là que j'aurais commencé) comment le règne de Frédéric II avait changé la situation de l'épiscopat allemand, et comment la chute du saint-empire, en 1250, avait si bien

rompu l'équilibre de la société chrétienne que certains esprits attristés se croyaient à la fin des temps. Il eût fallu dire quelles étaient les idées respectives des princes, de la petite noblesse et des villes et montrer ce qu'il y avait de nouveau dans la situation de l'Église. C'est à peine si le nom de Charles d'Anjou est prononcé, et pourtant, lorsque Grégoire X monta sur le trône pontifical, c'est l'influence française qu'il trouva d'abord en face de lui. Charles était plus puissant en Italie que ne l'avaient jamais été Manfred et Frédéric II lui-même. Quoi d'étonnant à ce qu'il ait songé pour la couronne impériale à son neveu Philippe III? Si le pape soutint Rodolphe, n'était-ce pas surtout parce qu'il était étranger aux affaires italiennes et qu'il devait se montrer vraisemblablement plus préoccupé de conserver la protection du saint-siège que de maintenir les droits presque oubliés de l'Empire en Italie? S'il resta sourd à la demande de Charles, n'est-ce pas dans la crainte qu'elle contrariât ses projets de croisade en détournant l'expédition sur Constantinople? Il fallait mettre plus en relief la personnalité d'Ottokar, bien autrement puissant que Rodolphe, qui n'avait cessé, jusqu'en 1273, d'être l'ami du saint-siège, et qui pouvait espérer que Rome, après avoir favorisé l'extension de ses pouvoirs, l'aiderait à réaliser ses espérances. Il fallait enfin nous parler un peu du rôle considérable joué en cette affaire par Frédéric III de Hohenzollern, burgrave de Nuremberg, rusé diplomate, qui, après avoir offert jadis la couronne à Ottokar, puis intrigué en faveur de Conradin, s'était finalement tourné vers Rodolphe, devint l'agent principal de la négociation, et sut adroitement circonvenir les princes et désintéresser le palatin Louis de Bavière en lui promettant la main d'une des filles de Rodolphe.

Ces critiques ne m'empêchent pas de rendre justice à un ouvrage qui aide à mieux comprendre le nouveau chapitre de l'histoire de l'Empire et de l'Église qui commence. Malgré le discrédit dans lequel elle était tombée, cette couronne impériale allemande, qu'il sut ressaisir, ne fut-elle pas pour le modeste seigneur de Habsbourg la première cause de la fortune patrimoniale et politique de sa maison?

Georges BLONDEL.

Paul FABRE. **Étude sur le Liber Censuum de l'Église romaine.** Paris, Thorin, 1892. 1 vol. in-8°, VII-233 p.

DU MÊME. **De patrimoniis Romanae ecclesiae usque ad aetatem Carolinorum.** Insulae, ex typis L. Danel. 1 vol. in-8°, 109 p.

DU MÊME. **Le Liber Censuum de l'Église romaine,** publié avec une préface et un commentaire, 1er fasc. Paris, Thorin, 1889. 144 p. in-4° (Bibl. des écoles françaises d'Athènes et de Rome).

M. Paul Fabre a entrepris, dans la Bibliothèque des écoles françaises d'Athènes et de Rome, la publication du *Liber Censuum* compilé en l'année 1192 par le camérier Centius, qui plus tard devint pape sous le

nom d'Honorius III. Un fascicule de cette édition a déjà paru; il ouvre une œuvre magistrale dans laquelle les difficultés du texte sont levées dans de longues notes, très savantes et en même temps très claires, un digne pendant du *Liber Pontificalis* de M. l'abbé Duchesne.

Dans ses deux thèses de doctorat, annoncées en tête de cet article, M. Fabre examine quelques questions principales que soulève ce document. Nous voudrions les signaler ici d'une façon sommaire, en rompant toutefois l'ordre un peu artificiel dans lequel l'auteur les a placées; car, comme il le reconnaît lui-même, il nous présente, dans sa thèse française, moins un livre qu'une série d'études détachées.

M. Fabre, dans un de ses chapitres, celui que nous aurions voulu voir en tête, examine les divers manuscrits du *Liber Censuum;* il en passe en revue dix-neuf, qu'il a découverts dans les bibliothèques de l'Italie, à la Bibliothèque nationale de Paris, à celle de sir Thomas Phillips à Cheltenham (autrefois Middlehill). Il nous fait connaître les moindres particularités de chacun de ces codices. Mais quel est le plus important d'entre eux? Quel est celui qui doit servir de base à une édition de cette œuvre? Le plus difficile n'est pas d'énumérer, mais de classer les manuscrits. M. Fabre écarte d'abord treize exemplaires qui reproduisent purement et simplement le manuscrit *Riccardianus* 228; puis, entre les six exemplaires restants, il donne la préférence au *Vaticanus* 8486. Il prouve, de la façon la plus ingénieuse, que ce manuscrit est l'original même du *Liber Censuum* écrit en 1192 sous les yeux de Centius par Guillaume Rofio, clerc de la Chambre apostolique, et, en ce point, il s'écarte des opinions jusqu'à présent admises par les érudits allemands, entre autres par Sickel. Là ne s'arrête pas sa dissertation. Il nous fait l'histoire de ces six manuscrits principaux; il nous indique dans quelles circonstances ils ont été rédigés ou augmentés; il les suit dans leurs différentes vicissitudes; ainsi, le manuscrit original a été en usage à la chancellerie jusque vers 1295; il fut mis au courant jusqu'à cette date, puis il n'est plus qu'une pièce d'archives. Quand la papauté se rendit à Avignon, il est laissé avec les archives au couvent de Saint-François, à Assise; plus tard seulement, en 1339, il est transféré à Avignon; il revient ensuite à la Vaticane, disparaît à une époque indéterminée et est racheté à une vente privée par le cardinal Angelo Mai en 1821. On voit que M. Fabre a fait de ces manuscrits l'étude la plus détaillée; son édition reposera certainement sur une base solide; elle sera définitive.

Le *Liber Censuum* se compose de deux parties : 1° d'un registre où sont inscrits, province par province, les noms des débiteurs de l'Église romaine et la quotité de leurs redevances; 2° d'un cartulaire qui contient les titres constitutifs de la propriété et de la suzeraineté du saint-siège. La première partie est l'œuvre personnelle de Centius; il a puisé les éléments de ce travail dans les archives romaines qu'il a dépouillées en toute conscience; mais la seconde partie ne lui appartient pas en propre; il n'a fait que transcrire d'anciennes collections. Quelles sont ces collec-

tions? Voilà une deuxième question que se pose M. Fabre. Il prouve que Centius s'est beaucoup servi des deux derniers livres d'un recueil composé en 1189 par le cardinal Albinus et connu sous le titre de *Gesta pauperis scholaris Albini*. Mais Albinus lui-même a employé dans son ouvrage des collections antérieures; dès lors la difficulté est seulement reculée, et il faut déterminer à quelles sources Albinus a puisé. M. Fabre aborde hardiment ce problème et il découvre, dans cette compilation, quatre catégories de documents : 1° le polyptyque fait par le chanoine Benoît entre 1140 et 1143 et que nous connaissons principalement par un fragment conservé à la bibliothèque de Cambrai[1]; 2° un recueil censier fait sous Eugène III; 3° un livre censier fait sous Hadrien IV et dont l'auteur est sans doute le cardinal Boson; 4° des pièces détachées qu'Albinus a réunies lui-même. Pour la première de ces collections, M. Fabre est encore allé plus loin; il a établi que le chanoine Benoît a lui-même puisé dans la collection canonique de Deusdedit, dont la source est une collection perdue du pontificat de Grégoire VII. De degré en degré, il est ainsi remonté aux éléments premiers qui sont plus tard, par une série d'intermédiaires, entrés dans la seconde partie du *Liber Censuum*. Pourtant ici on n'est jamais sûr d'avoir trouvé le vrai fond. Peut-être un jour, grâce à la découverte de nouveaux manuscrits, l'analyse pourrait-elle être poussée plus loin. D'ailleurs, Centius lui-même n'a emprunté à Albericus qu'un certain nombre de documents; il reste à chercher à qui il a emprunté les autres (par exemple les nos 1 à 70 du *Vaticanus* 8486[2]). Les a-t-il pris isolés ou, au contraire, étaient-ils réunis avant lui dans quelque recueil? A ce problème, M. Fabre n'a pas encore trouvé, ce semble, une solution. Nous sommes du moins persuadé qu'il fera tous ses efforts pour la trouver et, s'il n'y arrive pas, nous pouvons affirmer hardiment : le problème est insoluble.

Les deux questions des manuscrits et des sources du *Liber Censuum* que nous avons examinées jusqu'à présent sont particulières; elles n'ont pas par elles-mêmes une importance bien considérable. Dans le livre de M. Fabre, les chapitres qui leur sont consacrés encadrent des chapitres où est traitée une question d'une portée tout à fait générale : quelles sont les origines et quelle est la nature des cens perçus par l'Église de Rome? Ces cens sont levés : 1° sur des terres appartenant au saint-siège; 2° sur des Églises et monastères offerts à l'apôtre; 3° sur des seigneuries, principautés et royaumes temporels.

Ici, nous devons introduire la thèse latine de M. Fabre; car, si, dans le livre français, il a été aussi bref sur le cens provenant des patrimoines, c'est parce que dans l'ouvrage latin il a traité d'une façon très complète

1. Voir le travail de M. Fabre, *le Polyptyque du chanoine Benoît*, dans les Travaux et Mémoires des Facultés de Lille, t. I, Mémoire n° 3.

2. Voir la liste des documents du ms. 8486, par M. Fabre, dans les Mélanges d'histoire et d'archéologie de l'École de Rome, t. III, p. 345 et sq.

une partie de ce sujet[1]. Il commence par définir en quoi consiste un patrimoine; puis il nous parle des hommes qui y sont manant, du mode d'exploitation et de culture, des officiers qui y président; dans une seconde partie, il énumère les principaux domaines que possédait l'Église romaine, au temps de Grégoire Ier, dans les diverses parties de l'Italie, en Dalmatie, dans le midi de la Gaule, en Afrique. Il montre surtout que les patrimoines, d'abord loués à des *conductores* pour un temps déterminé, se sont émiettés peu à peu par l'emphytéose. Le saint-siège concédait des parcelles de ses terres, moyennant un cens, à des particuliers ou à des monastères; il gardait sur elles le domaine éminent, mais, au lieu des revenus, il ne touchait plus qu'une somme fort modique attestant son droit de propriété. Quelques papes essayèrent de réagir; ils exploitèrent de nouveau directement les domaines situés aux portes de Rome; de là ces *domuscultae* sur lesquelles M. Fabre nous donne de si curieux détails; pourtant, le système de l'emphytéose continue et c'est là qu'il faut chercher l'origine de très nombreux cens. — Les cens, pesant sur des terres, ont encore une seconde source (nous revenons maintenant à la thèse française). Beaucoup de terres étaient recommandées au saint-siège; par cet acte, on accordait au pape le domaine éminent et on lui payait une légère redevance; mais on gardait la jouissance de sa terre, qui était désormais couverte de la protection de l'apôtre Pierre et rendue inviolable. Peu à peu, toute distinction s'effaça entre ces deux catégories de cens, celui qu'on payait en raison d'une terre reçue du pape, celui qu'on payait en raison d'une terre recommandée au pape. De l'une et l'autre de ces terres, le souverain pontife était en théorie le vrai propriétaire.

Supposons qu'au lieu d'une simple terre on recommande au pape une église ou un monastère. Et, de fait, à la fin du IXe siècle[2], lorsque les princes carolingiens ne furent plus en état de défendre la propriété ecclésiastique contre les usurpations des seigneurs laïques, des églises et des monastères invoquèrent et obtinrent le patronage pontifical, et cette pratique se poursuivit pendant plusieurs siècles. M. Fabre a réuni tous les actes de recommandation de cette nature qui nous sont parvenus; il les a analysés un à un avec la plus grande pénétration, ne laissant

1. Nous disons une partie du sujet, parce que M. Fabre s'arrête dans sa thèse latine à l'époque carolingienne. Il nous fera sans doute connaître, dans la préface du *Liber Censuum*, l'histoire des patrimoines depuis Léon III jusqu'à l'époque de Centius Camerarius.

2. Il nous est resté quelques bulles antérieures où le pape prend sous sa protection tel ou tel monastère; ainsi nous possédons une bulle par laquelle Jean IV met sous son autorité le monastère de Remiremont (Jaffé-Ewald, n° 2046). La pièce est fausse hors de toute contestation; mais le faux est très ancien, il remonte sûrement au Xe siècle. Il en est probablement de même des autres pièces analogues, et voilà pourquoi, malgré leur manque d'authenticité, elles auraient dû figurer dans l'énumération de M. Fabre. Remiremont a fourni chaque année au pape, pendant le moyen âge, deux haquenées blanches.

aucune phrase obscure, examinant chaque proposition dans tous ses replis, allant, si j'ose dire, jusqu'au fond du document. De cette analyse minutieuse se dégage cette idée générale. Le pape acquiert sur les monastères ainsi recommandés le droit de propriété; droit singulièrement mitigé, puisqu'il n'a pas le domaine utile ni même la libre disposition du domaine éminent; car il ne peut vendre ni céder la moindre parcelle de leurs terres. Mais enfin, malgré toutes ces restrictions, il est le véritable propriétaire, et, comme signe visible de sa propriété, il reçoit un canon récognitif, c'est-à-dire un cens. Le monastère, de son côté, acquiert un certain nombre de privilèges : il est interdit à toute personne humaine d'inquiéter les moines ou de mettre la main sur le bien de leur maison; il est établi que les moines auront le pouvoir de choisir librement leur abbé; souvent aussi l'évêque du diocèse ne peut pénétrer chez eux sans permission. L'on arriva ainsi parfois à considérer le cens, non plus comme signe de la propriété du saint-siège, mais comme le prix, comme le symbole de tous ces privilèges, de la *protectio* et de la *libertas romana*. — Mais (et c'est ici le point culminant de la thèse de M. Fabre) des abbayes dont le saint-siège n'était pas le propriétaire avaient reçu ces mêmes privilèges, et, en raison de ces privilèges et uniquement en raison d'eux, sans qu'il y ait eu recommandation, acquittaient un cens[1]. On confondit les deux catégories de redevances, et la curie romaine s'attribua un droit de propriété, même sur ces dernières abbayes. Pour elle, aussi bien les abbayes recommandées, et jouissant par suite de certaines exemptions, que les abbayes simplement exemptes se trouvaient vis-à-vis du saint-siège, nu propriétaire, dans la situation d'usufruitiers. Le cens levé sur les terres et sur les monastères provient ainsi, aux yeux de la papauté, d'une source unique : la propriété.

Le souverain pontife compte encore, parmi ses *censuales*, des principautés et des royaumes. D'où provient ce cens? L'origine en est diverse. Pendant longtemps, l'empire romain avait été pour les princes barbares la source de toute légitimité; le saint-siège parut tout désigné pour lui succéder dans ce rôle, d'autant plus qu'il représentait sur cette terre Dieu, dont émane toute puissance. Les États naissants et les dynasties nouvelles sentirent le besoin de se faire reconnaître par lui, et quelques-uns marquèrent d'un signe visible leur union avec la papauté : ils s'obligèrent à lui payer une rente annuelle. Telle est la raison du cens que devaient à l'Église romaine le roi des Deux-Siciles, le roi d'Aragon, le roi de Portugal. Le denier de Saint-Pierre que payait l'Angleterre a une autre source : il était d'abord acquitté par chaque famille anglo-

1. A vrai dire, cette thèse, qui nous paraît juste, n'est pas prouvée par M. Fabre. Il montre fort bien (p. 89 et sq.), qu'un certain nombre de monastères paient le cens parce qu'ils sont propriété du saint-siège et non en raison des privilèges spirituels; il aurait dû apporter des exemples d'abbayes n'appartenant pas au saint-siège et qui pourtant doivent, à cause de leurs privilèges, une redevance annuelle.

saxonne pour l'entretien à Rome de la *Schola Saxonum;* puis, des rois de l'Heptarchie s'engagèrent par déférence à payer chaque année une redevance au saint-siège; plus tard, quand l'unité fut faite, les deux contributions se confondirent et, sous cette nouvelle forme, elles continuèrent d'être payées après la conquête danoise et après la conquête normande jusqu'à la Réformation. Mais, quelle que soit l'origine de ce cens, il fut assimilé aux cens payés pour les terres ou pour les monastères. Les royaumes qui l'acquittaient étaient considérés comme étant la propriété de Saint-Pierre, *in jus et proprietatem beati Petri consistentia.* Bientôt même les papes, au lieu d'un simple lien de droit privé, y virent un signe de suprématie politique; les papes reçurent des rois de Naples et de Sicile le serment d'hommage, et Grégoire VII le réclama à Guillaume le Conquérant comme à un vassal. Un dernier chapitre de M. Fabre est consacré à la perception du cens. Le cens fut à l'origine soit levé des agents spéciaux envoyés de Rome, les *actionarii,* soit directement porté au tombeau des apôtres par les contribuables. Plus tard, dans les contrées lointaines, on désigna l'un des abbés ou des évêques de la région pour percevoir les sommes dues au pape; à une époque postérieure, du moins en Angleterre, les prélats prirent à ferme, moyennant une somme fixe, le recouvrement du denier chacun dans son diocèse, et ceci nous explique pourquoi, au début du XVIe siècle, l'on payait encore la même somme qu'à l'époque de Centius Camerarius.

Tel est le résumé de ces deux thèses, faites avec un très grand soin et remplies d'idées justes et fécondes. Dans ce sujet si difficile et si nouveau, M. Fabre a porté la lumière. Quelques questions secondaires seulement demeurent encore obscures; mais nous sommes persuadé que l'auteur les rendra claires, quand il remaniera son double travail, pour en faire la préface de son édition du *Liber Censuum*[1].

Ch. PFISTER.

GAYLORD BOURNE (Edward). **The demarcation line of Alexander VI,** an episode of the period of discoveries. Extrait de « Yale Review, » mai 1892. In-8°, 21 p.

Cette courte mais substantielle étude est consacrée à l'histoire des tentatives qui furent faites dès l'époque des grandes découvertes pour fixer une limite entre les possessions espagnoles et les possessions por-

1. Nous avons très peu d'erreurs de détail à relever. *Petregium*, cité p. 30, est Parrecey, près de Salins (voir l'édit. de la chronique de Saint-Bénigne par Bougaud et Garnier). — P. 35, lisez *Ansbach* au lieu d'*Anspach*. — P. 120, M. Fabre dit que Robert Guiscard s'engage à payer annuellement au pape 12 deniers de Pavie pour chaque paire de bœufs; cette expression demande à être expliquée. — P. 123, les notes sont interverties. — P. 155, au lieu de *Hugues, évêque de Dol*, lisez *Hugues, évêque de Die*.

tugaises. Colomb était à peine revenu de son premier voyage que, sur la demande du roi d'Espagne, le 3 mai 1493, une bulle du pape Alexandre VI attribuait aux Espagnols la possession des pays non chrétiens qu'ils découvriraient. Or, les Portugais avaient obtenu, par une bulle de Sixte IV, un privilège analogue pour les régions nouvelles qu'ils visiteraient depuis le cap Bojador jusqu'aux Indes (ad Indos). Il est probable qu'ils protestèrent le jour même par l'intermédiaire d'un envoyé qu'ils devaient avoir auprès du pape, car le lendemain, 5 mai, une nouvelle bulle fixait la limite des possessions des deux pays à une ligne tirée d'un pôle à l'autre par un point situé à 100 lieues à l'ouest des Açores ou des îles du cap Vert. Le Portugal protesta de nouveau, mais n'eut pas gain de cause. En effet, le 25 septembre suivant, le pape, d'une façon plus explicite, accordait aux Espagnols la possession de tout ce qu'ils découvriraient dans les Indes, à l'ouest de la ligne de démarcation. Le terme Inde restait, il est vrai, très vague, puisque la ligne n'était tracée que dans un seul hémisphère. Ferdinand consentit cependant à reporter plus à l'ouest la limite, et le traité de Tordesillas, signé le 7 juin 1494, la fixa à 370 lieues des îles du cap Vert. Le sacrifice n'était pas considérable, car Colomb estimait à 900 lieues environ la distance des îles Canaries aux terres nouvelles. La nouvelle ligne devait passer à peu près au milieu de l'espace compris entre les îles du cap Vert et l'Amérique. Ce nouvel arrangement ne reçut la sanction papale que par une bulle de Jules II en 1506. Mais comment marquer le point précis où passait la ligne? Il avait été convenu à Tordesillas que les deux parties enverraient des expéditions dans la mer occidentale et que, si l'on trouvait une terre à l'endroit convenu, on y élèverait une tour. Le projet ne reçut pas d'exécution. Cette question de la ligne de démarcation ne tarda pas à soulever de graves difficultés. M. Gaylord Bourne rappelle comment Magellan, mécontent du roi de Portugal, passa en Espagne et prétendit que les Moluques étaient dans la part des rois catholiques. Sa fameuse expédition ayant paru le démontrer, Charles-Quint fit aussitôt (4 févr. 1523) une réclamation auprès du roi de Portugal, qui ne consentit pas, tout d'abord, à entrer en pourparlers. Ce ne fut qu'en 1524, le 11 avril, que se réunit la junte de Badajos pour régler la difficulté pendante. On sait qu'elle n'aboutit à aucune solution. Les astronomes des deux partis ne purent même pas se mettre d'accord sur le point qui devait servir d'origine aux mesures. En 1526, nouvelle tentative infructueuse. En 1529, les deux maisons d'Espagne et de Portugal s'étant unies par un double mariage, Charles-Quint consentit, par le traité de Saragosse, à reconnaître aux Portugais la possession des Moluques, moyennant une indemnité de 350,000 ducats. La limite n'était pas pour cela fixée dans l'Amérique du Sud. Les Espagnols, à la conférence de Badajos, avaient dû, pour s'assurer la possession des Moluques, reporter la ligne à l'ouest, de façon à lui faire couper le continent américain et à laisser le Brésil dans la part du Portugal. Ils n'entendaient cependant pas accepter sur ce domaine toutes les préten-

tions de leurs rivaux. La réunion du Portugal à l'Espagne de 1580 à 1640 empêcha naturellement tout conflit; mais, en 1680, les hostilités faillirent éclater. Une nouvelle conférence se réunit, sans aboutir davantage. Le problème restait insoluble, puisqu'on ne s'accordait pas sur le point de départ des mesures. Les intéressés finirent par le reconnaître en 1750. Les anciens traités furent alors tenus pour nuls. Sans se préoccuper de la ligne de démarcation, on fixa les frontières du Brésil à peu près comme elles sont restées jusqu'à présent, et la possession des Philippines fut reconnue à l'Espagne.

L. Gallois.

Philipp Clüver, der Begründer der historischen Lænderkunde. Ein Beitrag zur Geschichte der geographischen Wissenschaft von Dr J. Partsch, Professor der Erdkunde an der Universität Breslau. — Geographische Abhandlungen herausgegeben von Prof. Dr Albrecht Penck in Wien. Band V, Heft 2. Vienne, Ed. Hœlzel, 1891. 47 p., 1 carte.

Philippe Clüver, dont M. Partsch entreprend de faire revivre la physionomie dans cette brochure et de rappeler les travaux scientifiques, est un géographe assez oublié du commencement du XVIIe siècle, auteur d'une *Introductio in universam geographiam,* manuel très complet, qui fut longtemps classique, et de plusieurs ouvrages de géographie historique : *Germania antiqua* (Leide, 1616), *Sicilia antiqua* (Leide, 1619), *Italia antiqua* (Leide, 1624). Clüver appartenait à une vieille famille patricienne de Brême, dont une branche était allée s'établir à Dantzig. C'est là qu'il naquit en 1580. D'abord page à la cour de Pologne, puis à la cour impériale à Prague, il vint, en 1600, achever ses études à l'Université nouvellement fondée de Leide. Il s'y lia avec Scaliger, et c'est à lui qu'il dut probablement le goût des études historiques. Mais ce n'était pas pour faire de lui un savant que son père l'avait envoyé à l'Université; fort mécontent de le voir dédaigner les études juridiques, il lui refuse tout subside. Clüver ne cède pas, mais alors commence pour lui une période difficile. Il s'engage dans l'armée hongroise pour aller combattre les Turcs. Puis, après un court séjour dans sa famille, qui aboutit à une rupture définitive, il se met à voyager, visite l'Angleterre, l'Écosse, la Suède, l'Allemagne, la France, l'Italie. De 1615 à 1622, année de sa mort, il séjourne à Leide, sauf quelques excursions en Italie, nécessitées par l'achèvement de ses livres.

Ses nombreux voyages et sa parfaite connaissance de l'antiquité l'avaient tout naturellement amené à s'occuper de géographie historique. Nous ne suivrons pas M. Partsch dans l'analyse méthodique et détaillée qu'il a faite de la *Germania antiqua,* de l'*Italia* et de la *Sicilia antiqua.* Ces travaux ont dû rendre aux érudits de grands services. Ils étaient remarquables pour l'époque où ils parurent. Clüver apportait

dans la discussion des problèmes qu'il abordait une autorité indiscutable : il avait visité avec soin les régions dont il parlait; c'était là son originalité. Comme conséquence, il mettait dans ses jugements une grande indépendance d'esprit. M. Partsch n'est-il cependant pas un peu ambitieux pour lui lorsqu'il lui donne le titre de *fondateur de la géographie historique?* D'autres n'étaient-ils pas déjà entrés dans cette voie, et n'y a-t-il pas quelque injustice à les passer totalement sous silence? Puisqu'il résume, à la fin, en quelques pages, l'histoire de la *géographie historique* depuis Clüver, l'auteur n'aurait-il pas dû rechercher également s'il n'a pas eu quelque prédécesseur? On peut dire qu'en réalité aucun des géographes du XVIe s. n'était resté étranger à ces sortes de questions, j'entends des véritables géographes, des savants, qu'il ne faut pas confondre avec les navigateurs. Et, en effet, du moment qu'on cherchait à faire revivre l'antiquité, n'était-on pas nécessairement conduit à retrouver les anciennes divisions du sol sous les nouvelles, à identifier le passé avec le présent? Cette préoccupation n'apparait-elle pas déjà dans les œuvres géographiques d'Æneas Sylvius, au XVe siècle? Ne se rencontre-t-elle pas encore dans la *Germanie* de Pirckeymer, dans la *Description de Nuremberg* de Celtès, dans la *Cosmographie* de Munster, dans sa traduction, considérablement augmentée, de Belleforest? Le dictionnaire géographique d'Ortel n'est-il pas une tentative très méritoire d'identification des noms anciens avec les noms modernes? Les cartographes eux-mêmes n'aiment-ils pas à rapprocher les cartes anciennes des cartes récentes? n'ajoutent-ils pas de véritables atlas modernes aux éditions de Ptolémée? Je sais que l'œuvre de Clüver a une tout autre importance : avec lui, la géographie historique devient une branche distincte, spéciale, de la géographie, comme, avec Ortel et Mercator, qui sont presque ses contemporains, la cartographie ancienne se sépare de la cartographie moderne. La géographie a pris assez d'importance à la fin du XVIe siècle pour qu'il devienne difficile déjà à un savant d'en cultiver toutes les parties. Je sais aussi que la méthode de Clüver est beaucoup plus précise que celle de ses devanciers, qui n'ont touché qu'accessoirement, si on veut, à l'histoire de la géographie. Leurs efforts n'en devaient cependant pas moins être rappelés, ne fût-ce que pour expliquer ce titre de fondateur de la géographie historique, qui, sans autre commentaire, pourrait fausser les idées. M. Partsch fait encore un grand mérite à Clüver d'avoir secoué le joug de Ptolémée, d'avoir montré vis-à-vis des géographes anciens une réelle indépendance. Je crois ces éloges un peu exagérés. Quand, au commencement du XVe siècle, la géographie de Ptolémée fit sa réapparition en Occident, la grande autorité du maître s'imposa à tous les disciples. Mais, au XVIe siècle, il s'en faut que cette autorité soit acceptée sans murmure. De tous côtés, en Europe, on se met alors à dresser de nouvelles cartes. N'était-ce point reconnaître, au moins implicitement, que celles du géographe grec étaient insuffisantes? D'ailleurs, les témoi-

gnages explicites ne manquent pas. Stœffer, qui n'est pas un des plus hardis, écrit dans son *Calendarium magnum*, imprimé à Oppenheim en 1518 : « Quant à la cosmographie de Ptolémée, souvent reproduite par l'art admirable de l'imprimerie, nous la trouvons pleine de fautes et d'erreurs. » De pareils témoignages ne sont pas rares au XVIe siècle. La découverte de l'Amérique par Colomb avait porté au crédit des géographes anciens une redoutable atteinte.

Ce qu'on peut reprocher à M. Partsch, c'est, on le voit, de n'avoir pas marqué assez nettement la place de Clüver dans l'histoire de la géographie. Il y aurait mauvaise grâce à insister sur ces critiques. En écrivant son travail, l'auteur a eu précisément pour but d'apporter des matériaux nouveaux pour cette histoire qui n'est pas faite. Il faut l'en remercier : les monographies de ce genre rendront plus facile la tâche de ceux qui essaieront d'embrasser dans son ensemble l'histoire de la géographie moderne.

L. GALLOIS.

Johannes TREFFTZ. **Kursachsen und Frankreich** (1552-1557). Leipzig, Fock, 1891. In-8°, 164 p.

En Allemagne, quand on a suivi les cours d'histoire d'une Université et qu'on veut faire sa thèse de doctorat, on choisit un sujet bien spécial que l'on commence à une date et que l'on finit à une autre, on ne sait trop pourquoi, car il n'y a ni introduction au début ni conclusion à la fin. On a trouvé dans des archives voisines de l'Université quelques lettres inédites, quelques détails nouveaux sur une époque déjà très connue; vite on se met à l'œuvre, on lit ou on parcourt la « littérature » du sujet, car on est consciencieux; puis, sans donner d'explications, on entre brusquement en matière; on s'arrête quand on a écrit un nombre suffisant de pages, et le tour est joué.

Le livre de M. T. rentre dans cette catégorie de monographies où l'on trouve un grand souci de la vérité, des recherches minutieuses sur des faits minuscules et des remarques souvent ingénieuses, mais où il n'y a ni vue d'ensemble, ni composition, ni plan, et où l'on va d'un point de départ arbitraire vers un but indéterminé. Les rapports de la Saxe et de la France au milieu du XVIe siècle ont certainement un réel intérêt : c'est surtout avec les Électeurs de Saxe, directeurs du Corps-Évangélique, que les derniers Valois se sont entendus pour faire pièce à leurs rivaux Habsbourgs. Mais ce que je m'explique difficilement, c'est pourquoi M. T. commence son étude en 1552, au moment du traité de Passau, sans nous mettre au courant de ce qui précède, et pourquoi il la termine tout à coup en 1557, c'est-à-dire à un moment qui ne marque ni la fin ni le commencement d'une période, ni même un temps d'arrêt quelconque.

Cette critique générale une fois faite, je reconnais que le travail de M. T. est sérieux, qu'il contient des renseignements inédits et qu'il s'appuie sur des connaissances bibliographiques très suffisantes : toutefois, puisqu'il s'est occupé des relations de la Saxe et de la France, pourquoi s'est-il borné aux documents saxons et hessois, sans chercher à les contrôler et à les compléter par des documents français? la Bibliothèque nationale lui en aurait fourni une ample moisson. De plus, parmi les lettres ou mémoires des contemporains, peut-être aurait-il pu se reporter utilement à des sources comme Tavanes, Brantôme ou Hubert Languet.

Dans un premier chapitre, divisé en quatre sections, M. T. a exposé les négociations de Maurice de Saxe et de Henri II en 1552 et 1553. C'est la meilleure partie de la brochure, et la plus neuve grâce à de nombreux documents trouvés aux Archives de Dresde. Le traité de Passau, conclu par les princes protestants avec l'empereur, malgré les stipulations de l'alliance de Chambord, avait mis en défiance la cour de France; on s'y tint quelque temps sur la réserve à l'égard de l'Électeur de Saxe, dont Marillac disait fort bien : « Il n'entre jamais si avant en party, qu'il ne tasche avoir une porte ouverte pour s'encheminer en un aultre » (p. 82). D'ailleurs, le roi ne se souciait guère de lui donner de l'argent, et Maurice en demandait sans cesse; c'est ce qui fit échouer la mission de Caius de Virail en Saxe (fin 1552-commencement de 1553), comme celle de Volradt, comte de Mansfeld, en France (avril-mai 1553). Cependant, en juin 1553, Henri II se décida à envoyer à Metz trois députés, le cardinal Robert de Lenoncourt, le sieur de Vieilleville et l'évêque de Vannes, Marillac, afin d'y traiter avec des représentants de l'Électeur de Saxe et d'autres princes allemands; peut-être une alliance aurait-elle été finalement conclue contre Charles-Quint, si Maurice n'avait été grièvement blessé à Sievershausen, au milieu d'une victoire (9 juillet 1553), et s'il n'était mort deux jours après. Ce fut un grand soulagement pour l'empereur, dont la puissance et même la couronne étaient gravement compromises en Allemagne : la France perdit avec Maurice de Saxe son allié le plus remuant, sinon le plus fidèle.

Auguste, le nouvel Électeur de Saxe, était bien plus pacifique et bien moins ambitieux; il traita, dès le 11 septembre 1553, avec le condottière Albert de Brandebourg, alors au service de l'empereur, et ne se laissa jamais éblouir par les offres de Henri II, même par l'appât de la dignité impériale qu'il s'agissait d'arracher aux Habsbourgs. Dans les premières années de son règne surtout, il ne voulut rien conclure avec la France : en 1555, s'il se prononça pour l'admission des envoyés français à la diète d'Augsbourg, il réclama la restitution à l'Empire des Trois-Évêchés (Metz, Toul et Verdun); en 1556, il congédia poliment mais résolument les agents de Henri II, Virail et Busseck; en 1557, il rejeta les insinuations du landgrave de Hesse, qui le poussait à intervenir en faveur du roi dans ses démêlés avec l'Espagne. Les rapports de la France et de la

Saxe, de 1553 à 1557, se réduisent en somme à fort peu de chose et aboutissent à un résultat négatif; M. T. a eu beaucoup de peine à établir un récit très vide et insignifiant au fond; à plusieurs reprises (p. 119, 123, 125, 154), il est obligé d'avouer qu'il ne peut rien dire de précis, ce qui du reste n'est guère regrettable.

L'impression qui se dégage de la lecture de ce livre c'est que l'auteur y a fait preuve de qualités solides et qu'il mérite d'être loué pour sa scrupuleuse exactitude et pour son désir d'approfondir tout, même les plus petits problèmes; il a seulement besoin de se défier de ces qualités et de s'élever, au-dessus du fouillis des menus faits, à une conception nette des lignes principales et de l'ensemble.

A. WADDINGTON.

L. DESCHAMPS. **Histoire de la question coloniale en France.** Paris, Plon et Nourrit, 1891. In-8° de XVI-405 p.

Ce livre n'est pas une histoire de nos colonies. L'auteur s'est proposé d'étudier la série des réactions produites sur l'âme nationale par la découverte, la conquête, la prospérité, les malheurs ou la perte de nos colonies. Les controverses passionnées auxquelles les questions coloniales ont donné lieu dans ces derniers temps ont fait naître en lui cette conviction que la colonisation, pour réussir, doit nécessairement être « voulue » par la nation. Ce qu'il a tenté de faire, c'est l'histoire des *volitions coloniales* de la France. Ne rappeler les actes que « pour mémoire » ; réunir les documents de tout genre, livres, traités, rapports officiels, journaux, romans, pièces de théâtre, fables même, où l'on peut retrouver les traces des discussions contemporaines; au moyen de ces données, répondre à trois ou quatre questions, délicates à résoudre pour l'historien et dont la solution importe au politique, telles que les suivantes : « Les Français ont-ils le goût de la colonisation? — En ont-ils le génie? — L'action coloniale de la France s'est-elle faite avec ou contre le sentiment national? » voilà le problème que s'est posé M. D.

Hâtons-nous de dire qu'il s'est, en partie au moins, acquitté de cette lourde tâche. Son livre est fait avec soin, et si (le sujet ne nous permettait pas cette espérance) il ne nous apprend guère rien de nouveau, il est plein d'aperçus intéressants et de réflexions ingénieuses. — Il lui manque d'être précédé d'une bibliographie. Nous voyons bien que M. D. a beaucoup lu, qu'il a consulté avec profit les Archives étrangères et les Archives coloniales. Dans ce dernier dépôt, il a patiemment dépouillé vingt-quatre tomes de *Mémoires généraux sur les colonies*, recueillis par Moreau de Saint-Merry[1]. Mais, sur certains points, sa connaissance des

1. Il donne en appendice un très intéressant mémoire, de 1775, sur les colonies d'Amérique.

imprimés n'est pas toujours très complète, et il s'est trop exclusivement contenté des ouvrages publiés en France[1].

Il n'avait point, pour ainsi dire, le choix entre deux plans. Le premier livre est consacré aux *découvertes*, le second à la *plus grande expansion*, le troisième au *déclin*; suit un court chapitre sur la Révolution et l'Empire. Mais M. D. n'a pas cru pouvoir s'en tenir à ces larges divisions. Chaque livre est subdivisé lui-même en trois parties : *l'action*, et c'est le résumé rapide de l'histoire des colonies à telle époque; *l'intérêt*, et c'est l'étude de « la participation spéculative et effective de la nation à l'œuvre coloniale »; *la discussion*, et c'est l'exposé des controverses contemporaines.

Cette division tripartite a l'inconvénient grave de morceler les questions et d'obliger l'auteur à des répétitions. Au lieu de saisir dans son ensemble un grand fait, comme la création de 1664, nous sommes obligés de rechercher dans un premier chapitre l'organisation de la Compagnie; dans un second, et cinquante pages plus loin, nous trouvons les publications qui célèbrent l'œuvre de Colbert; dans un troisième seulement, nous entendons les contemporains apprécier et discuter le système. — La première partie est le plus souvent inutile : l'auteur y dit trop ou trop peu de choses. La seconde et la troisième se distinguent mal l'une de l'autre : pourquoi, au XVIe siècle, « l'opinion, l'initiation du public » sont-elles dans le chapitre de *l'intérêt*, tandis que *la discussion* est réservée « aux curieux, aux opposants, aux apôtres? » M. D. a fini par sentir lui-même combien tout cela était factice, puisqu'en arrivant à la Révolution, il a fondu les trois chapitres en deux sections : *l'action, l'opinion*.

C'est surtout dans le livre Ier que le chapitre relatif à l'action coloniale a tout l'air d'un hors-d'œuvre. Cette période devait être traitée d'une façon très succincte : la France n'a pas de colonies, la question coloniale existe à peine pour elle. Les hardis marins dieppois qui allaient chercher l'ivoire ou la malaguette sur les côtes de Guinée n'étaient point des colons au vrai sens du mot[2]. Exploration et colonisation sont deux choses fort différentes, dont l'une peut exister sans l'autre : témoin les Hollandais, qui n'ont pas eu de très grands voyageurs et qui ont fondé un empire. Parmi nos marins du moyen âge, il n'est guère que Jean de Béthencourt qui ait établi des colonies, mais ce

1. Sa bibliographie est insuffisante sur Lally, sur la polémique de 1769, etc. Parmi les ouvrages publiés à Londres, nous lui signalerons : *l'État actuel de l'Inde et... le commerce de la France* (1787, in-8°), *The trade to India* (1720, in-8°) et surtout un remarquable petit traité, capital sur la question du privilège : *Considerations upon the trade with India, and the policy of continuing the Cy's monopoly* (1807, in-4°). Dans un autre ordre d'idées, Parkman, *The old regime in Canada* (1885), est très bon sur l'œuvre de Colbert.

2. L'auteur le reconnaît, p. 6 : « Ces voyages, il est vrai, n'aboutissent pas à la fondation de colonies. » Il suffisait donc de les rappeler en quelques lignes.

n'étaient pas des colonies françaises. On peut donc appeler, avec M. D. lui-même, Champlain « le premier de nos colonisateurs. »

Ce début n'a pas seulement le tort d'être trop long et cependant incomplet. Il nous prive d'un autre début plus large et plus général. Il eût fallu, dès l'abord, exposer dans toute son ampleur la redoutable antinomie qui explique notre histoire et qui pèse sur notre avenir. Placée à l'ouest de l'Europe, au bord de cet océan où elle enfonce comme un coin le granit breton, baignée par deux mers qu'un isthme étroit rapproche plus qu'il ne les sépare, ouverte à toutes les influences du dehors par ses grandes voies de l'Aquitaine et du Rhône, la France ne semblait-elle pas, entre toutes les nations du monde, désignée par la nature à la domination des mers? Comment expliquer que cette grande colonisatrice n'ait jamais réussi, jusqu'à cette heure, à conserver un empire colonial? L'explication de cette énigme n'est-elle pas en partie dans l'existence de frontières indécises et toujours disputées du côté du nord et de l'est; dans la naissance, à une trop faible distance de ces frontières, d'une capitale purement *terrienne;* enfin dans toutes les circonstances qui ont contraint la France, aux heures décisives de son existence, de renoncer à sa vocation naturelle, l'expansion maritime, pour se jeter à corps perdu dans la politique continentale? Si M. D. avait ainsi voulu éclairer l'histoire par la géographie, son livre y aurait singulièrement gagné en élévation et en unité.

Même au XVIe siècle, la nation s'intéresse beaucoup plus aux voyages et à l'*exotisme* qu'à la colonisation proprement dite. On ne peut guère citer que la tentative de Villegagnon, sur laquelle M. D. ne nous instruit pas complètement. Il ne recherche pas d'assez près pourquoi cette première colonisation française a échoué. Par contre, il est beaucoup trop long sur l'expansion de l'Angleterre à cette même époque. Ce qu'il fallait étudier en Angleterre et en Hollande, c'était moins l'exploration et la conquête que l'organisation de ces puissantes compagnies qui vont servir de modèles aux nôtres. En 1616, ne l'oublions pas, était déjà aux Indes le fameux Th. Roë, dont les mémoires excitent encore l'admiration des économistes.

Arrivant au XVIIe siècle, M. D. s'attache à établir (p. 74), mieux que ne l'avait fait Caillet, « la part très grande qui revient à Richelieu. » La colonisation n'est pas, pour le grand ministre, une simple dépendance de l'administration intérieure, c'est une grande pensée de politique étrangère. Mais, ce que je ne saurais admettre, c'est qu'on n'allât pas encore « au delà des colonies de peuplement, » c'est qu'on ne fît « aucun contrat avec une compagnie de commerce[1]. » Dès 1604, Girard Le Roy avait demandé à Henri IV le privilège exclusif du commerce

1. M. D. se contredit. Il écrit, p. 78, que Richelieu a pris aux Hollandais le modèle des *grandes compagnies privilégiées*, et, deux pages plus loin, que les compagnies de Richelieu n'étaient pas *privilégiées*.

des Indes orientales; ce privilège lui fut accordé pour douze ans en 1611[1] et renouvelé en 1615 aux deux compagnies concurrentes fondues sous le nom de *Flotte de Montmorency*.

Entre Richelieu et Colbert, M. D., acceptant les conclusions de M. Lair et de M. G. Marcel, estime que la tradition coloniale fut conservée par Fouquet. Il signale avec raison le grand nombre (450) des publications relatives aux pays d'outre-mer qui s'impriment de 1600 à 1660 et surtout, fait bien plus considérable encore, le grand nombre de villes où elles sont éditées (25 dans nos limites de 1660). Bien que les récits de missions tiennent encore la première place, cette diffusion de l'intérêt colonial est un phénomène remarquable, qui aide à comprendre la politique de Colbert.

Nous touchons à la partie capitale de l'ouvrage. Nous craignons que l'auteur n'ait un peu exagéré la portée et les effets de l'œuvre coloniale de Colbert. A toute époque, il parait trop disposé à confondre l'extension des colonies sur les parchemins des diplomates avec leur extension réelle. Dire que notre empire colonial sous Colbert couvrait 10 millions de kilomètres carrés, c'est ne rien dire de précis, car, parmi ces prétendues colonies, beaucoup de territoires, tels que le bassin du Mississipi, n'étaient tout au plus que des « zones d'influence. » — L'effet obtenu par Colbert est en somme assez médiocre. L'émigration est presque nulle : en 1674, la Compagnie des Indes occidentales dominait sur 45,000 colons (nous prenons ces chiffres à M. D.); en 1688, vivait, dans ses anciens domaines, une population de 55,000 blancs : soit une émigration annuelle de 750 âmes (349 pour le seul Canada), toutefois, si nous admettons qu'il n'y avait pas encore excédent des naissances sur les décès[2]. Et quels moyens pour atteindre ce résultat? Certes, les violences employées par Colbert (p. 158) pour constituer les compagnies n'avaient rien d'extraordinaire alors, mais elles accusent l'apathie de la nation et elles ont dû avoir pour premier effet d'aviver les défiances. — Sous ce titre : « les Commerçants et la nation », M. D. a écrit dix pages (179-189), les meilleures de son livre, où l'on aperçoit clairement que l'œuvre de Colbert, pour grande qu'elle fût, était toute factice. De nombreuses villes et compagnies souscrivent plus ou moins volontairement (en Auvergne, on eut recours à de véritables dragonnades pour convertir les incrédules); mais, après avoir souscrit, elles paient mal ou ne paient pas (p. 182 et ss.). Pour maintenir le tout petit courant d'émigration qui se dirige vers la Nouvelle-France, Seignelay sera obligé de faire « partir jusqu'à des forçats invalides » et d'engager « jusqu'à des Turcs. » Le nombre des publications coloniales, loin d'augmenter, a

1. Francheville, *Hist. de la Compagnie*, p. 14.

2. Il serait injuste de comparer cette lente croissance avec le développement de l'Australie entre 1851 et 1861. Il suffit de rapprocher ces chiffres de ceux qui indiquent l'accroissement des colonies anglaises d'Amérique de 1660 à 1700.

décru de Richelieu à Colbert, et, symptôme plus grave de la désaffection de l'esprit public, le chiffre des villes provinciales où elles s'impriment est tombé de 120 à 43. M. D. a raison de conclure (bien qu'il n'ait pas assez courageusement préparé cette conclusion) : « Colbert a donc pu créer un immense empire colonial : il n'a pas rendu le pays colonisateur. »

La faute n'en serait-elle pas au système qu'il employa? M. D. déclare qu'il n'a « pas à l'apprécier. » Si pourtant ce système a été — ce qui n'est pas impossible à priori — une des causes de l'insuccès de Colbert, il est du même coup une des causes de la défaveur qu'on a témoignée aux colonies. — M. D., il est vrai, diminue l'importance de ce système. Il avance que, pour Colbert, l'*exclusif* n'était autre chose que l' « interdiction rigoureuse de tout trafic avec l'étranger » et n'avait rien de commun avec le *privilège*. Comment expliquer alors que le roi — c'est-à-dire Colbert[1] — ait contresigné l'article XVIII des demandes présentées par la Compagnie les 26 et 31 mai 1664 : « Que S. M. accordera à lad. Compagnie le pouvoir et la faculté de négocier seule, *à l'exclusion de tous ses autres sujets*[2], etc...? » Il faudrait nous dire ce qu'on pense de ces mesures. Et il n'y a pas à répondre que Colbert n'a fait qu'adopter les idées de son temps, puisque les plaintes des Rouennais en 1604, les cahiers du Tiers de 1614, les protestations de 1665 pouvaient l'éclairer sur l'antipathie que la partie laborieuse de la nation professait à l'égard du privilège, puisque, dans son propre cabinet, « le sr Formont, marchand de Paris, entendant parler... de cette liberté du trafic, dit que, dès lors qu'elle seroit établie, au lieu d'un vaisseau, il en enverroit trois. »

A tout le moins Colbert a-t-il inventé le *pacte colonial*, qu'il indiquait déjà, en 1653, dans un Mémoire à Mazarin, comme le plus sûr moyen de développer les colonies. Ne valait-il pas la peine, sans faire la critique du système, de rechercher en quoi son établissement pouvait fortifier ou ébranler la popularité des colonies? Même indécision sur la grave question de savoir si Colbert eut raison ou tort de remplacer, au Canada et aux Antilles, le régime des compagnies par celui des intendants, de supprimer les libertés locales, de conserver le pire des abus de l'ancien système, l'oppression économique des colons[3].

Arrivant au XVIIIe siècle, M. D. s'élève contre l'injustice historique qui fait porter au gouvernement de Louis XV « la responsabilité de

1. M. D., bien entendu, repousse la thèse soutenue par M. Pauliat dans *Louis XIV et la Compagnie des Indes*.

2. Ce que dit M. D. peut tout au plus s'entendre des colonies de peuplement; mais, précisément à cette page 161, c'est de l'Inde qu'il est question.

3. Deux mots à peine sur ce grave sujet, p. 152 : « *On a même reproché*, non sans raison, à Colbert, etc. » Mais c'est le point capital. Voy. Chailley, *Compagnies sous l'ancien régime* (*Écon. fr.*, juillet 1891).

notre ruine coloniale. » Je ne lui donnerai pas tort. Mais c'est aller loin que de dire du traité de Paris qu'il « n'est pas plus répréhensible que le traité d'Utrecht. » Il est vrai aussi que le ministère accordait, sur le papier, des hommes et de l'argent aux gouverneurs et aux généraux : mais Lally n'était pas encore sorti du port de Brest, déjà on lui enlevait deux bataillons, deux vaisseaux, deux millions[1]. Qu'étaient les efforts du gouvernement français en comparaison des formidables ressources que l'Angleterre prodiguait à ses agents? Les perpétuels changements d'hommes et de système montrent le vague qui régnait dans les cerveaux ministériels; le mot de Choiseul, qu'il avait « attrapé » les Anglais en leur cédant le Canada, est le digne pendant du mot de Voltaire. — Assurément la cour ne fut pas seule coupable, et, parmi les coupables, j'aurais voulu voir signaler les économistes, qui, en blâmant sans discrétion la politique territoriale[2], — si brillamment inaugurée dans l'Inde par Dupleix, si habilement reprise par Clive[3], — ont insinué dans l'esprit public cette funeste idée que les colonies sont inutiles au commerce[4], et tout doucement consolé la France d'avoir perdu un empire.

Si quelque chose relevait du sujet de M. D., c'était assurément l'étude de cette grande controverse qui s'ouvrit en 1769, après la perte de l'Inde, sur la question de savoir si l'on garderait la Compagnie. Morellet, Necker, le comte de Lauraguais, le ministère, une foule d'auteurs anonymes y prirent part, et nous nous étonnons d'en voir un si petit nombre cités par M. D.[5]. Il n'a pas apprécié avec assez de vigueur la fusion de 1719, ni signalé[6] ces variations incessantes des tarifs, ces retours à la prohibition, qui auraient tué tout commerce, si la contrebande n'avait pas existé; ni montré que les actionnaires, hors d'état de prendre leurs dividendes sur les bénéfices commerciaux d'une entreprise qui ne faisait pas ses frais, étaient devenus de véritables rentiers.

Nous n'insisterons pas sur les quelques pages relatives à la Révolution et à l'Empire, puisqu'aussi bien l'auteur reconnaît n'avoir fait qu'effleurer le sujet et annonce l'intention de le reprendre à part. Il

1. *Mém. pr. Lally*, p. 28.

2. Morellet, *Examen de la réponse de Necker* (1769) : « Que veut dire d'ailleurs cette nécessité des conquêtes pour soutenir le commerce? etc. »

3. Macaulay, *Clive*.

4. Cette idée se maintint longtemps dans l'école d'A. Smith. Elle subsistait encore dans la première édition du beau livre de M. P. Leroy-Beaulieu, qui depuis a notablement modifié sa façon de voir.

5. Voy. Morellet, *Mémoire sur la situation actuelle*, suivi des *Doutes d'un actionnaire;* Necker, *Réponse au Mémoire;* Morellet, *Examen de la réponse;* Lauraguais, *Mémoire sur la Compagnie;* Anonyme, *Examen des décisions de M. Morellet*. Ces mémoires se suivent de mois en mois pendant l'année 1769.

6. Il ne l'a guère fait que pour les castors. Mais combien plus intéressante est l'histoire du café (Francheville lui consacre tout un chapitre), celle des toiles de coton, etc.!

tâche d'établir que, dans leurs hardiesses, les assemblées révolutionnaires (au moins la Constituante) ont apporté plus de ménagements qu'on ne veut bien le dire. Pour lui, le véritable auteur de notre banqueroute coloniale, c'est Napoléon.

La conclusion de M. D., c'est que, si la France n'est pas une nation colonisatrice, c'est qu'elle est une nation « latine. » Conclusion un peu inattendue. Il ne lui suffit pas d'accuser La Fontaine d'avoir, — non dans la meilleure de ses fables[1], — détourné les Français de prendre des actions de la Compagnie des Indes orientales; il rend *l'esprit classique* responsable de tout le mal. Pour créer en France une opinion favorable aux colonies, il faut « tout simplement réformer notre enseignement secondaire. » Nous nous refusons à suivre l'auteur sur un terrain qui n'appartient plus à l'histoire. Il nous suffira de retenir de son livre ce fait capital, et qu'il y avait un certain courage à dénoncer : à aucune époque, la colonisation n'a été sincèrement « voulue » par l'ensemble des Français; elle a toujours été l'œuvre de quelques individus, jamais la nation n'a été *complice*. La France a eu des voyageurs, des aventuriers, des hommes d'État qui lui ont donné des empires : il lui a manqué, pour les garder, d'avoir le tempérament colonial. Une certaine timidité des capitaux, une sotte défiance du lointain et du mal connu, une préoccupation excessive des choses continentales, un grossissement des choses intérieures nous ont jusqu'ici empêchés de l'acquérir.

Il faudrait à tout prix éviter d'écrire des phrases aussi peu françaises que celle-ci, p. IX : « Si les colonies ont été en défaveur, quand et pour quelles causes s'est-*elle* manifestée? » ou aussi peu simples que celle-là, p. 385 : « Cette malheureuse centralisation, qui semble collée à nous comme une tunique de Nessus[2]. » — Mais nous en avons assez dit pour montrer que, malgré les lacunes et les taches qui le déparent, ce livre, qui était nécessaire, a été écrit par un travailleur consciencieux et mérite une lecture attentive.

H. HAUSER.

1. P. 215. Il s'agit de *l'Homme qui court après la fortune.*

2. Ou encore, p. 379 : « Fils de 89, quand dépouillerons-nous la livrée consulaire et impériale? » — Depuis que cet article a été écrit, MM. Sorel, dans *le Temps*, et Farges, ici même (L, 93), ont apprécié l'ouvrage de M. D.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

1. — **Revue des Questions historiques.** Juillet 1892. — VACANDARD. Un évêque d'Irlande au XIIe s. Saint Malachie O'Morgair (archevêque d'Armagh et légat du pape, réorganisateur de l'Église d'Irlande, mort à Clairvaux en 1148 auprès de saint Bernard, qui a écrit sa vie). — PIERLING. Les Russes au concile de Florence (expose le rôle du métropolite de Kiev, Isidore, auparavant hégoumène de Saint-Démétrius, qui, d'accord avec Jean Paléologue, voulut faire rentrer l'Église grecque dans le giron de l'Église romaine, mais fut arrêté par le sentiment populaire et par l'hostilité du grand-kniaz Vassili II. Cette tentative eut pour résultat la rupture de la Russie avec le patriarchat de Constantinople). — LECESTRE. La mission de Gourville en Espagne (envoyé en 1669 par Condé pour poursuivre le paiement des 598,271 écus que l'Espagne lui devait. Dans cette mission, qui dura jusqu'en septembre 1670, Gourville s'occupa aussi avec M. de Bonsy des affaires de la succession d'Espagne et réussit à employer comme espionne la propre femme du marquis de la Fuente. M. L. a utilisé pour cette curieuse étude les documents des archives de Chantilly). — FOURNEL. Les théâtres et la Révolution (piquant). — DELATTRE. Une flotte de Sennachérib sur le golfe persique. — ROBIOU. Études sur la première religion des Chinois (analyse la critique faite par M. de Harlez des opinions de MM. Vinson et Réville). — SPONT. La France et la Tunisie au XVIIe s. (d'après la publ. de M. Plantet). — M. DE LA ROCHETERIE. Correspondance du comte de Mercy avec Joseph II et Kaunitz (d'après la publ. de MM. d'Arneth et Flammermont). — Comptes-rendus : *Dresdner*. Kultur u. Sittengeschichte der italienischen Geistlichkeit im 10. u. 11. Jahrh. (bon). — *Quetsch*. Gesch. des Verkehrswesens am Mittelrhein (utile, mal composé). — *J. de Cosnac*. Mazarin et Colbert (hist. anecdotique amusante). — Un canton du Bocage vendéen. Souvenirs de la grande guerre (nombreuses pièces inédites). — *Urseau*. L'instruction primaire avant 1789 dans les paroisses du diocèse actuel d'Angers. — *Comte H. de Chabannes*. Preuves pour servir à l'histoire de la maison de Chabannes (recueil de documents qui formera 8 vol. in-4°, tirés à 70 ex.; important). — Les plus illustres captifs (162 notices sur les captifs d'Algérie, par le P. Dan, publ. par le R. P. Calixte). = Oct. 1892. FÉRET. Les origines de l'Université de Paris aux XIIe et XIIIe s. — Th. DE PUYMAIGRE. Jean l'Aveugle en France (très intéressant article sur les rapports de Jean de Luxembourg avec la France). — DE BROC. Un témoin de la Révolution française à Paris : Jean-Gabriel-Philippe Morice (d'après ses notes écrites après 1814. Morice avait été d'abord clerc de notaire,

puis employé dans les bureaux du Comité de salut public, aux ministères de la justice et de la police; récits assez curieux sur le 10 août, les Journées de septembre, le 9 thermidor, sur Bonaparte). — ALLAIN. L'enquête scolaire de l'an IX (on a reconstitué aux Arch. nat. les résultats de l'enquête ordonnée par Chaptal en 1800. M. A. en donne le dépouillement. Sans permettre une statistique sérieuse, ces documents fournissent un tableau lamentable de la destruction par la Révolution de toutes les institutions d'enseignement public). — FORBES. Une accusation contre Edmond Campion (nie que ce martyr, mis à mort à Tyburn le 1er déc. 1581, ait révélé pendant la torture les noms d'amis catholiques qui l'avaient hébergé). — DE BEAUCOURT. Le mot de l'abbé Edgeworth (maintient l'authenticité des fameuses paroles). — CHARENCEY. Recherches sur quelques dates anciennes de l'histoire du Mexique. = Comptes-rendus : *Mordtmann*. Esquisse topographique de Constantinople (l'époque de la 4e croisade). — *Kraus*. Hist. de l'Église; trad. par MM. Godet et Verschaffel, 3 vol. in-8° (cet excellent manuel a été complété par les traducteurs). — *Paulus*. Der Augustinermönch Johannes Hoffmeister (bonne contribution à l'histoire de la Réforme). — *Gebhardt*. Handbuch der deutschen Geschichte, 2 vol. (ce manuel excellent est dû à la collaboration de plusieurs spécialistes). — *Cuissard*. Théodulfe, évêque d'Orléans. — *Ory*. Les origines de N.-D. de la Charité. — *Loubet*. Carpentras et le Comtat-Venaissin avant et après l'annexion. — *Du Teil*. Le village de Saint-Momelin, Artois et Flandre (excellente monographie). — *P. de Witt*. La jeunesse de Marat. Marat romancier (très curieux).

2. — **La Révolution française**. 1892, 14 oct. — H. MONIN. La fête nationale du 22 sept. 1892 et ses précédents historiques (avec de curieuses illustrations). — THÉNARD. Goujon, électeur dans le canton de Sèvres, 1791. — AULARD. Les conventionnels en mission avant le 10 juillet 1793 (liste de ces commissaires). — BRETTE. Relation des événements depuis le 6 mai jusqu'au 15 juillet 1789; bulletins d'un agent secret. — FLAMMERMONT. L'authenticité des Mémoires de Talleyrand (en tronquant et en défigurant certains passages de la correspondance Mirabeau-La Marck, M. de Bacourt s'est montré éditeur infidèle; il a falsifié les passages injurieux pour Talleyrand. Il a dû appliquer le même système aux Mémoires de Talleyrand; donc l'authenticité de ces derniers est plus que douteuse. C'est pour effacer la trace de ses méfaits que M. de Bacourt a détruit le ms. original de Talleyrand, comme il a fait défense que l'on pût jamais consulter les archives d'Arenberg, où sont les originaux de la correspondance Mirabeau-La Marck). — ÉT. CHARAVAY. L'adjudant général Jouy. — KUSCINSKI. Le conventionnel Du Bouchet. — BRETTE. Les députés de la colonie de l'Ile-de-France en 1790. — Relation des événements depuis le 6 mai jusqu'au 15 juillet 1789; bulletins d'un agent secret; suite.

3. — **Bulletin critique**. 1892, n° 20. — *Spuller*. Lamennais (fort

intéressant, malgré un excès d'admiration pour le héros du livre). — *Meusel*. Lexicon Caesarianum (fait avec beaucoup de soin). — *Gnoli*. Un giudizio di lesa romanità sotto Leone X (étude sur Christophe Longueil et ses correspondants, notamment Bembo et Sadolet; tableau très vivant de la société érudite à Rome au temps de Léon X; le crime commis par Longueil fut, après avoir reçu le droit de cité romaine, d'avoir, dans un discours lu à Poitiers en 1508, osé proclamer la supériorité de la France sur l'Italie). = N° 21. *Mahaffy*. The greek world under roman sway, from Polybius to Plutarch (agréable). = N° 22. *Fabre*. Étude sur le Liber Censuum de l'Église romaine (ouvrage d'un intérêt de premier ordre). = N° 23. *Comte de Cosnac*. Mazarin et Colbert (œuvre d'une vigoureuse et patiente érudition).

4. — Journal des Savants. 1892, oct. — G. Perrot. Les fouilles de Schliemann à Mycènes; fin. = Nov. Janet. Bossuet historien du protestantisme; fin. — G. Paris. Les origines du théâtre italien (d'après Al. d'Ancona, qui vient de donner une nouvelle édit. de ses *Origini del teatro ital.*; résume l'histoire de ce théâtre, qui diffère beaucoup du théâtre français au moyen âge. Il est sorti du grand mouvement de rénovation religieuse qui, à partir de 1259, agita d'abord l'Ombrie puis les pays voisins, ou plus exactement des chants et exercices de dévotion mis en pratique par les flagellants. Là, il a été l'œuvre de laïques préoccupés surtout de faire pénétrer dans les cœurs l'enseignement chrétien, tandis que les mystères français sont l'œuvre de clercs préoccupés de prouver dogmatiquement les mystères de l'Incarnation et de la Rédemption).

5. — Revue critique d'histoire et de littérature. 1892, n° 42. — *Ch. A. Williams*. Die französischen Ortsnamen keltischer Abkunft (un des meilleurs travaux qui aient paru jusqu'ici sur l'étymologie des noms de lieu français d'origine celtique. Des corrections). — *P. Fabre*. Étude sur le « Liber Censuum » de l'Église romaine (excellent). — *Tivaroni*. Storia critica del risorgimento italiano; tome I (l'Italie septentrionale pendant la domination autrichienne; elle est traitée avec science, impartialité et clarté). = N° 43. *Schefer*. Estat de la Perse en 1660, par le P. Raphael du Mans (tableau curieux, tracé peut-être sur la demande de Colbert; longue et savante introduction sur les rapports de la Perse avec l'Europe chrétienne au XVII° s.). — *Rabaud*. Sirven, étude historique sur l'avènement de la tolérance (bon). — *Biadego*. Storia della biblioteca comunale di Verona. = N° 44. *Al. Bertrand*. La Gaule avant les Gaulois (livre agréable; l'auteur ne traite la question qu'au point de vue archéologique, où il ne manque pas de compétence). — *Müllenhoff*. Deutsche Alterthumskunde; vol. III (ouvrage d'une lecture indigeste, mais des plus substantielles; l'auteur, érudit de premier ordre, a traité la question au point de vue linguistique avec une grande supériorité). — *Garrisson*. Paul de Viau, capitaine huguenot, frère du poète Théophile, 1621-1629. = N° 45. Markgraf L. W. von Baden und

der Reichskrieg gegen Frankreich, 1693-1697 (ouvrage fortement documenté qui contient beaucoup de faits nouveaux sur Louis de Bade, sur la guerre contre la France et sur la paix de Ryswick). — *Funck-Brentano.* La question ouvrière sous l'ancien régime (au siècle dernier, les grèves à Paris étaient promptement réprimées par le lieutenant de police, qui envoyait les meneurs à la Bastille; de là la haine des classes ouvrières pour les lettres de cachet et pour la forteresse). — Catalogue des procès-verbaux des conseils généraux de 1790 à l'an II (publication utile, mais qui présente de graves lacunes : tout d'abord on n'a pas défini ce qu'on entendait par « conseils généraux; » en fait, on n'a considéré que les conseils généraux de département; ensuite les archives de ces conseils sont beaucoup moins considérables que celles des directoires de département, où était réellement concentrée l'administration départementale; enfin, on s'arrête en l'an II, alors que les conseils généraux ont duré pendant six ans encore. Article très intéressant de M. Aulard). = N° 46. *Pellegrini.* Studij d'epigrafia fenicia (additions, corrections et commentaires au sujet du tome I du *Corp. inscr. semit.*). — *Attinger.* Essai sur Lycurgue et ses institutions (très intéressant). — *Albanès.* Nouvelles recherches sur Pierre d'Aigrefeuille, évêque de Tulle, Vabres, Clermont, Uzès, Mende et Avignon (l'auteur a entièrement reconstitué la vie de ce prélat et corrigé, chemin faisant, de nombreuses erreurs). — *Hamy.* Documents pour servir à l'histoire des domiciles de la Compagnie de Jésus dans le monde entier, de 1540 à 1773 (beaucoup d'utiles corrections par M. Cordier). = N° 47. *Pasdera.* Dizionario di antichità classica (autant qu'on peut en juger d'après les deux seuls fascicules publiés, ce dictionnaire rendra de grands services, surtout au point de vue archéologique; l'illustration est médiocre). — *Cagnat.* L'année épigraphique. — *Corroyer.* L'architecture gothique (l'auteur s'est entièrement fourvoyé en prétendant faire sortir l'école gothique de l'école romano-byzantine du Périgord, l'ogive du pendentif). — *Guglia.* Die konservativen Elemente Frankreichs am Vorabend der Revolution (livre très bien informé). = N° 48. *Smith.* Handbook for travellers in Syria and Palestine (remarquable). — *Schiaparelli.* Una tomba egiziana inedita della VI^a dinastia (étude importante d'où M. Maspero a tiré le sujet d'un curieux article sur un certain Hirkhouf, d'Assouan, qui fut à trois reprises différentes envoyé en mission au centre de l'Afrique; des inscriptions racontent ses voyages et leurs résultats). — *Chabot.* De S. Isaaci Ninivitae vita, scriptis et doctrina (ouvrage très érudit et important sur la vie monastique chez les Syriens au ve s.). — *Beloch.* Studi di storia antica; fasc. 1 (contient un long mémoire de M. Pedroli sur les tributs payés par les alliés d'Athènes et trois études sur les guerres des Romains contre Annibal). — *Fournier.* Histoire de la science du droit en France; t. III (art. sévère de M. Ant. Thomas; l'auteur travaille trop vite pour faire bien). — *Pirenne.* La version flamande et la version française de la bataille de Courtrai (M. F. Funck-Brentano ne fait qu'annoncer cette étude, se réservant de reprendre la question à fond après une autre étude

annoncée de M. J. Frederichs). — *Reimann*. Abhandlungen zur Geschichte Friedrich des Grossen (six études très solides et impartiales. L'auteur ne craint pas de dire que Frédéric II pratiquait en politique le plus complet détachement de toute obligation morale). — *Neukomm* et *d'Estrée*. Les Hohenzollern (érudition mise au service du chauvinisme le plus vulgaire). = N° 49. *Goldziher*. Mohammedanische Studien; 1re part. (dissertations remarquables sur le génie de la race arabe et le génie de l'islamisme). — *Garofalo*. Iketas signore di Leontini (bon). — *Deloume*. Les manieurs d'argent à Rome jusqu'à l'empire; 2e édit. (améliorée, mais où de graves erreurs se trouvent encore; ce que dit l'auteur de la fortune de Cicéron et des sommes immenses gagnées et dépensées par lui sont de la pure rêverie). — *Cagnat*. L'armée romaine en Afrique (remarquable, mais l'auteur n'a pas approfondi la question, pourtant si importante, de l'assimilation des indigènes). — *Gay* et *Becker*. Précis des institutions du droit privé de Rome (excellent, surtout en ce qui concerne le plan). — *Rauschen*. Die Legende Karls des Grossen im XI et XII Jahrh. (curieux). — *Vanden Linden*. Histoire de la constitution de la ville de Louvain au moyen âge (bonne monographie éclairée par la comparaison avec les institutions des villes voisines; la bourgeoisie de Louvain sort des censitaires de l'Église, soumis primitivement au droit domanial). — *Oman*. The byzantine empire (insuffisant). — *Pichon* et *Vicaire*. Le viandier de Guillaume Tirel dit Taillevent (très curieux pour l'histoire des mœurs. Tirel vécut de 1314 à 1395; c'est probablement à la demande de Charles V qu'il écrivit son livre de recettes de cuisine). — *Lahargou*. Messire J.-L. de Fromentières, évêque et seigneur d'Aire, prédicateur ordinaire du roi, 1632-1684; étude biographique et critique (bon). — *A. Ledieu*. Les étrangers en Picardie : les princes de Savoie-Carignan, derniers seigneurs de Domart-sur-la-Luce (beaucoup de faits nouveaux).

6. — **Études religieuses, philosophiques, historiques et littéraires**. 1892, juillet. — G. Sortais. La fin du paganisme. 2e art. : M. Boissier, le miracle et le martyre. — Août. J. Brucker. Les prophètes d'Israël. 2e art. : l'enseignement des prophètes (la logique commande d'accepter l'origine supra-naturelle, divine, du prophétisme biblique). = Sept. Id. Christophe Colomb, l'explorateur et le chrétien (« la béatification de Colomb rencontre des objections graves, qui n'ont pas encore été réfutées aussi péremptoirement qu'elles le doivent être pour qu'on ose passer outre »). = Oct. Chérot. Le père du grand Condé; ses derniers écrits et le monument de son cœur conservés à Chantilly. — Méchineau. La critique biblique au IIIe s. 3e art. : Bible ancienne contre Bible moderne (la traduction des Septante est souvent fautive; mais ce n'est pas à dire que les Pères qui s'en sont servis ont perdu tout droit à notre confiance; en effet, ils n'ont pas fondé leur argumentation sur un mot, mais sur l'ensemble d'une prophétie).

7. — **Le Correspondant**. 10 oct. 1892. — Marquis de Nadaillac,

L'homme; 1er art.; fin le 21 oct. (les découvertes sur l'homme préhistor. concourent à le séparer nettement des autres espèces animales et nous le montrent dès l'origine avec tous les caractères essentiels de l'homme actuel. M. de N. fait remonter à 10 ou 12,000 ans l'existence de l'humanité). — S. Luce. La mort du roi Charles V (dans cet important article, M. L. traduit le récit en latin de la mort du roi par un témoin oculaire, publié par M. Hauréau au t. XXXI, 2e part. des Notices et Extraits des manuscrits. Ce récit a été reproduit en français par Christine de Pisan dans son *Livre des faits et bonnes mœurs* du roi Charles V, non sans y faire des additions et suppressions assez fâcheuses, à une seule exception près. M. L. met à peu près hors de doute que Philippe de Mézières est l'auteur de ce beau récit). — M. Beulé. Melbourne dans le présent et l'avenir. — Dufougeray. Mgr Maret. = 25 oct. Mgr d'Hulst. M. Renan (art. violemment hostile et inexact). — Dronsart. Gladstone; fin (critique très vive de la politique étrangère de son dernier ministère. Sa conduite dans l'opposition a été anti-patriotique. Éloge de l'homme privé. Conclusion sévère : Gladstone n'aura fait que des ruines). = 10 nov. A. de Tocqueville. Souvenirs. Présidence du prince Louis-Napoléon. Le ministère de 1849 (très intéressant. Portrait remarquable de Louis-Napoléon); fin le 25 novembre (le ministère de 1849). = 25 novembre. Duc de Broglie. Le Concordat; 1er article (d'après les documents publiés par M. Boulay de la Meurthe); fin le 10 décembre (doit être appliqué dans l'esprit où il a été conclu, comme un traité d'alliance entre deux puissances amies). = 10 décembre. Vicomte de Meaux. De la diversité des cultes aux États-Unis (intéressants détails sur la statistique religieuse et sur la tendance à l'unité qui se manifeste aux États-Unis). — Klein. Le cardinal Lavigerie (intéressante biographie). — Perey. Le président Hénault (d'après ses Mémoires inédits; très amusants détails sur sa jeunesse, sur le prince de Léon, sur Mme du Deffand, sur le maréchal de Villeroy). — Mgr Dupanloup et le Concile (réfute une accusation calomnieuse, portée contre Mgr D. par la Revue des PP. Jésuites, celle d'avoir demandé l'évacuation de Rome par les Français si l'infaillibilité était votée).

8. — La Nouvelle Revue. 1892, 15 janv. — L. Quesnel. Un grand médecin au xvie s. : Lopez de Villalobos, médecin des rois Catholiques et de Charles-Quint (d'après sa biographie par M. Fabié). — G. Mary. Un point d'histoire; une lettre de Napoléon (quatre lignes où il annonce ses projets de retraite en Corse après la paix, 2 therm. an IV). = 1er mars. J. Michelet. En Flandre, 1837-1840 (journal de voyage envoyé sous forme de lettre aux princesses d'Orléans, dont Michelet était alors le professeur d'histoire); 1er art., 2e art. et dernier le 15 mars. = 15 mars. Picard Destelan. La prise de Thuan-An (1883) et ses conséquences diplomatiques. = 15 avril. Comte de Moüy. Commencements et fins de siècle (en France, depuis le ier s.). — Gheusi. L'art héraldique au moyen âge. = 1er juin. H. de la Ferrière. Anne Boleyn, d'après les documents nouveaux; suite et fin le 15 juin (son mariage, son procès, sa mort, son

innocence). = 1er août. Vicomtesse DE VAULCHIER. Journal du camp de Richemont sur la Moselle, 1755; suite et fin le 15 août (journal et correspondance de Caumartin, Chevert et d'Argenson; ces extraits font revivre la vie de ce camp, créé à la veille de la guerre de Sept ans pour perfectionner l'éducation militaire des troupes). = 1er sept. MONTECORBOLI. Cialdini. = 15 sept. GRANDIN. Le maréchal de Mac-Mahon; suite le 1er oct. et fin le 15 oct. — MUTEAU. La lettre de cachet au XIXe s. (il s'agit du traitement des aliénés et de l'arbitraire avec lequel on dispose de leur liberté). = 15 oct. Ch. DE MOÜY. Un légat du pape auprès de Louis XIV; fin le 1er nov. (décrit le voyage et la réception du cardinal Chigi, chargé de présenter au roi les excuses du pape à propos de l'affaire des gardes corses). — Mémoires inédits de BILLAUD-VARENNE, rédigés à Cayenne; suite le 1er nov. et fin le 15 nov. (quelques détails sur son séjour à Cayenne, sur le dévouement avec lequel il fut traité par les sœurs grises à l'hôpital, le tout noyé dans une phraséologie où se complait le littérateur disciple de Jean-Jacques, mais où l'on apprend peu de chose sur l'homme et rien sur son rôle pendant la Révolution). = 15 nov. ALBALAT. Chateaubriand et ses amoureuses; suite le 15 déc.

9. — Revue des Deux-Mondes. 1892, 15 oct. — H. HOUSSAYE. La France sous la première Restauration; 2e art. : la renaissance des partis et le ministère du maréchal Soult (expose d'une façon saisissante comment se forma et quel était l'état des esprits au moment où Napoléon quitta l'île d'Elbe). — Fr. FUNCK-BRENTANO. Les lettres de cachet (employées pendant longtemps dans l'intérêt des bonnes mœurs et pour sauver l'honneur des familles, les lettres de cachet devinrent un abus quand le sentiment de l'honneur s'affaiblit dans le gouvernement ainsi que dans les mœurs; elles furent comme le symbole détesté du pouvoir tyrannique après avoir été une arme bienfaisante aux mains du pouvoir paternel). — BRUNETIÈRE. Études sur le XVIIIe s. : la formation de l'idée de progrès (montre le changement qui se produisit dans les mœurs et conduisit au libertinage de l'esprit comme des mœurs, de 1690 à 1715; il y voit trois causes : la révocation de l'édit de Nantes, l'affaire du quiétisme et la persécution dirigée contre les Jansénistes. Tout le terrain perdu par la foi fut gagné par la philosophie. C'est avec Fontenelle que l'on commence à prendre une idée nette du progrès accompli). = 1er nov. CAVAIGNAC. L'évolution agraire en Prusse au XIXe s. (expose, d'après Knapp, le régime de la propriété rurale en Prusse depuis la législation de 1816, qui a été si profitable à la noblesse; la plupart des petits tenanciers furent réduits à l'état de prolétaires ruraux, et c'est pour échapper à ce régime féodal perpétué que tant de prolétaires émigrent jusqu'en Amérique). — FAGUET. Edgar Quinet (étude ingénieuse et profonde. Quinet a été avant tout un théologien, un mystique; il a été le grand prêtre de l'histoire de la Révolution, et, pour finir, de l'univers; il attire parce qu'il est éloquent et il inquiète parce que ses allures de prophète sont aussi contraires que possible à l'esprit de notre temps). = 1er déc. Ph. BERGER. Eugène Burnouf, d'après sa corres-

pondance. = H.-F. Delaborde. Jean de Joinville; l'homme et l'écrivain (article aimable et judicieux par un érudit qui possède bien le sujet). — Valbert. Madame mère (curieux portrait de la mère de Napoléon Ier, d'après l'ouvrage récent du baron Larrey).

10. — Académie des inscriptions et belles-lettres. Comptes-rendus des séances. 1892, mars-avril. — Héron de Villefosse. Un nouveau fragment des *Acta fratrum Arvalium*. — Abbé Duchesne. Les découvertes de l'abbé Saint-Gérand à Tipasa, Algérie. = Mai-juin. Tondini de Quarenghi. La question de la Pâque dans la réforme du calendrier russe. = Juillet-août. Gsell. Note sur les fouilles récentes de Tipasa, Algérie (la basilique de Salsa). — A. de Barthélemy. Note sur le monnayage du nord de la Gaule (la monnaie d'or des peuples du littoral septentrional de la Celtique fut importée par le commerce, vers le commencement du Ier s. av. J.-C., dans la partie de l'île de Bretagne peuplée de colonies venues de Belgique; celles-ci transmirent peu après l'usage de la monnaie dans la Belgique continentale). — Heuzey. Reconstruction partielle de la stèle du roi Eannadou, dite stèle des vautours (elle nous fait connaître le nom et le costume d'Ê-anna-dou, roi de Sirpoula, fils d'Akourgal et petit-fils du très ancien roi Our-Nina). = *Séances*. 14 oct. Abbé Duchesne. La vie et les œuvres de Jean d'Asie (évêque monophysite d'Éphèse vers la fin du VIe s., auteur de plusieurs ouvrages sur l'histoire ecclésiastique de son temps). = 21 oct. Toutain. Rapport sur les fouilles conduites dans les ruines de Chemtou, anc. Simitthu, en Tunisie. — Heuzey. Les fouilles de M. de Sarzek à Tello, en Chaldée. — S. Reinach. Des légendes populaires attachées aux pierres sacrées : dolmens, menhirs, etc. = 28 oct. J. Halévy. Les inscriptions hittites, ou mieux anatoliennes. = 11 nov. Croiset. L'art et les mœurs dans le nouveau discours d'Hypéride. — Robiou. L'état religieux de la Grèce et de l'Orient au siècle d'Alexandre (seconde partie consacrée aux religions d'Asie).

11. — Société de l'histoire du protestantisme français. *Bulletin historique et littéraire*. 1892, n° 8, 15 août. — A. Bernus. Trois pasteurs échappés aux massacres de la Saint-Barthélemy (Toussain, Merlin et L'Espine; d'après des lettres inédites). — Id. Quelques réfugiés de la Saint-Barthélemy à Bâle; extrait du matricule du recteur de l'Université, 1572-1573. — P. Pelet. L'église de Nieulle, commune de Saint-Sornin (Charente-Inférieure), de 1772 à 1794; actes de consistoire et de colloques; fin le 15 septembre. — A. Chenot. Charles Duvernoy, pasteur à Héricourt et à Montbéliard, 1608-1671; fin. = 15 septembre. Ch. Read. Le mémoire du duc de Bourgogne, reproduit et exploité par un soi-disant « ministre patriote » pour endoctriner à son tour le roi Louis XVI, 1787. — N. Weiss. Claude le Painctre, Parisien; son arrêt de mort, 17 nov. 1541. — De Richemont. Interdiction aux Réformés d'enseigner le latin à la Rochelle, 1645. — H. Monod. La jeunesse d'Agrippa d'Aubigné a-t-elle été débau-

chée? (on a mal compris un passage où d'Aubigné parle du siège d'Orléans; en réalité, garçon de onze ans, il se laissa « débaucher, » c'est-à-dire détourner de son travail, pour suivre les soldats dans les tranchées). — ENSCHÉDÉ. Extraits de la Gazette de Harlem, 1699-1700. = 15 oct. J. PANNIER. La plus ancienne église de Réfugiés en Angleterre. Canterbury; ses fondateurs : Utenhove et Perrucel. — N. WEISS. Un jeune martyr angevin de dix à douze ans : René Prevost, 1543. — Une pensionnaire des Ursulines de Paris : Constance-Émilie de la Porte, 1683-1747. = 15 nov. Émile PICOT. Les moralités polémiques ou la controverse religieuse dans l'ancien théâtre français; suite (l'Inquisiteur, par Marguerite d'Angoulême; moralité à deux personnages, c'est à sçavoir l'Église et le commun, etc., 1535). — GUYOT et N. W. Un déménagement de Saumur à Groningue en 1618; lettre inédite de François Gonar. = DE RICHEMOND. Un changeur révoqué pour cause de religion : Gaillard de Rochefort, 1709-1713. — Th. MAILLARD. Complainte véritable des lamentations des pauvres confesseurs qui gémissent dans l'esclavage des galères.

12. — Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France. *Bulletin.* 1892, mai-juin. — Eug. THOISON. Une charte inédite de Philippe-Auguste (concernant certaines concessions de terre faites aux « hôtes » de Fromont et les redevances qu'ils étaient tenus d'acquitter, 1213). — L. LALANNE. Mémoire sur les prisons de Paris en 1644. — G. BAPST. Marat au Jardin des Plantes. — Juillet-août. Le P. E. DE LANMODEZ. Société royale des études orientales et Académie clémentine établies chez les Capucins de Saint-Honoré à Paris, 1765-1768 (documents relatifs à sa fondation). — Contrat de vente de la bibliothèque de Vertot, 5 déc. 1719. — OMONT. Projet d'une bibliothèque publique du Parlement de Paris au milieu du XVIIe siècle. — Produit d'une charge de conseiller au Parlement de Paris, 1750-1766. — *Mémoires.* Tome XVIII, 1891. H. OMONT. Essai sur les débuts de la typographie grecque à Paris, 1507-1516 (suivi d'une liste, avec description et marques d'imprimeur, de 25 volumes grecs imprimés à Paris à cette époque; reproduit en appendice les préfaces de ces éditions, intéressantes pour l'histoire de l'humanisme en France). — Émile CHATELAIN. Le « livre » ou « cartulaire » de la nation d'Angleterre et d'Allemagne dans l'ancienne Université de Paris (description minutieuse de ce ms., récemment acquis par la Bibliothèque nationale, et notes historiques sur les membres de l'Université qui ont signé à ce cartulaire. On possède désormais l'ensemble intégral des archives de cette « nation; » c'est la seule à qui cette bonne fortune soit échue). — C. COUDERC. Cartulaire et censier de Saint-Merry de Paris (le cartulaire comprend 59 actes promulgués entre 1156 et 1285; le censier a été rédigé en 1308). — MUNTZ. L'Académie royale de peinture et de sculpture et la chalcographie du Louvre.

13. — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besan-

çon. Année 1891. Besançon, Jacquin, 1892. — FLEURY-BERGIER. Les droits honorifiques des patrons et des seigneurs dans les églises paroissiales avant la Révolution (l'origine de ces droits est antérieure à la féodalité, puisqu'ils prennent leur source dans le droit de patronage; des droits des seigneurs et des curés; empiétements des uns sur les autres, surtout aux siècles derniers). — Ed. SAYOUS. Les deux frères Augustin et Amédée Thierry à Vesoul et à Luxeuil, 1830-1834 (publie quelques lettres d'Augustin, qui résidait à Vesoul auprès de son frère Amédée, préfet de la Haute-Saône, ou à Luxeuil, pour prendre les eaux). — LOMBART. Babeuf; coup d'œil sur l'histoire du communisme. — PINGAUD. Lettres inédites de Bergier (Bergier, de l'Académie de Besançon, fut nommé chanoine du chapitre métropolitain de Paris; c'est de là qu'il écrivit à son ami, l'abbé Trouillet, les vingt-neuf lettres publiées ici; elles vont de 1770 à 1773 et ne manquent pas d'intérêt pour l'histoire du mouvement philosophique).

14. — Académie nationale de Reims. *Travaux*. Vol. LXXXIX, année 1890-1891, t. I. Reims, Michaud, 1892. — JADART. Revue de cinquante ans : 1841-1891 ; notice suivie de la liste générale des membres de l'Académie depuis sa fondation. — Comte DE MARSY. Les origines tournaisiennes des tapisseries de Reims. — JADART. Un précurseur de la Croix-Rouge : Pierre Bachelier de Gentes, 1611-1672 (secours aux malades et aux blessés après les combats de la Pompelle, 1657, de Sommessy, 1650, et au camp de Vervins, 1653. = T. II. Ch. GIVELET, H. JADART et L. DEMAISON. Bibliographie monumentale du canton d'Ay; 9e fascicule.

15. — Annales de l'Est. 1892, juillet. — A. DEBIDOUR. Le général Fabvier; suite (son procès devant la cour des Pairs comme complice du soulèvement projeté par le capitaine Nantil; grâce au duc de Broglie, il fut mis en liberté après quatre mois de détention préventive, 1821). — THIAUCOURT. Les bibliothèques de Strasbourg et de Nancy. = Octobre. C. BENOIT. La Grèce ancienne étudiée dans la Grèce moderne. Souvenirs personnels des commencements de l'École française d'Athènes. — G. COUSIN. Les idées politiques d'Aristote. — THIAUCOURT. Les bibliothèques de Strasbourg et de Nancy; suite. — Ch. NERLINGER. Thann à la fin du xve s., 1409-1374 (sous la domination bourguignonne).

16. — Annales de Bretagne. 1892, juillet, t. VII, no 4. — ÉON. Toullier; 4e partie : 1815-1820 (Toullier, doyen de la Faculté de droit de Rennes, fut révoqué le 31 décembre 1816, pour le fait de n'avoir pas inspiré aux élèves « des sentiments tels que l'État est en droit de les attendre »). — VIGNOLS. Un capitaine improvisé; singuliers exploits d'un capitaine de navire marchand, 1730-1731. — J. LOTH. Un décret de la Convention nationale en breton. = Tome VIII, no 1. Léon MAÎTRE. Condivicnum; l'enceinte de la cité (étude sur la topographie et les monuments de Nantes à l'époque romaine). — LOTH. De quelques prétendues traditions historiques en Bretagne (que les habitants de

l'Ile-aux-Moines sont d'origine bretonne et non espagnole; que leur langue, en dépit des désinences en *o* et en *ès*, est celtique et sans aucun mélange de castillan). — VIGNOLS. Les Prussiens dans l'Ille-et-Vilaine en 1815. — ÉON. Toullier; fin.

17. — Annales du Midi. 1892, oct. — C. PORTAL. Les insurrections des Tuchins dans les pays de langue d'oc, vers 1382-1384 (les Tuchins furent de simples brigands, sans idée politique et sans but égalitaire; ils ne formèrent jamais un parti politique. Mémoire très documenté). — C. DOUAIS. Les guerres de religion en Languedoc, d'après les papiers de Fourquevaux; suite : décembre 1572 à février 1573. — L.-G. PÉLISSIER. Mirabeau en Savoie et le gouvernement sarde, 1776 (après s'être évadé du château de Dijon, Mirabeau s'enfuit en Suisse; pendant son séjour à Thonon, son extradition fut, à la requête du marquis de Mirabeau, demandée au gouvernement sarde, qui ordonna des poursuites contre le fugitif. Cet épisode, resté inconnu à l'historien des Mirabeau, est conté d'après le dossier même de l'affaire, copié aux archives de Turin). — DOUAIS. L'inquisition en Roussillon; cinq pièces inédites : 1315-1564. — F. ANDRÉ. Saint Vincent Ferrier en Gévaudan, août-septembre 1416. — H. OMONT. Documents relatifs à l'établissement de l'Académie de sculpture et de peinture de Toulouse.

18. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. *Bulletin.* Année 1892, vol. XLVI. — Ch. MOISET. Le chevalier d'Éon de Beaumont (résumé de sa vie avec quelques détails nouveaux sur les biens du chevalier à Tonnerre et une liste de ses ouvrages). — Fr. MOLARD. Histoire de l'ancien trésor de la cathédrale d'Auxerre (suivie d'intéressantes pièces justificatives). — MONCEAUX, abbé G. BONNEAU et F. MOLARD. Inventaire du trésor actuel de la cathédrale d'Auxerre (article intéressant, accompagné de belles reproductions en phototypie). — MIGNOT. Trouvaille de Villiers-Nonains; description des types (167 pièces de monnaies françaises du XVe s. trouvées à Manifacier en 1891).

19. — Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux. 1892, n° 1. — Eug. BOUVY. Dante et Vico. — L.-G. PÉLISSIER. La politique du marquis de Mantoue pendant la lutte de Louis XII et de Ludovic Sforza, 1498-1500 (ce marquis donne un exemple curieux des « opinions successives » que pouvait professer un des plus rusés chefs d'État italiens du XVIe s. et des avantages que cette politique pouvait lui rapporter). = N° 2. BLADÉ. Fin du premier duché d'Aquitaine (guerres de Hunald contre Charles et Pépin; il mourut en 756. Il y eut donc deux Hunald : le duc de ce nom, mort en 756, et qui fut père de Gaïfer, et un autre qui souleva l'Aquitaine contre Charlemagne en 769). 1er article.

20. — Revue de Champagne et de Brie. 1892, avril-mai. — L. LE CLERT. Documents pour servir à l'histoire de Piney-Luxembourg. — P. LAURENT. Annales de dom Ganneron, Chartreux du Mont-Dieu;

suite : 1132-1148-1200. — E. DE B. Catalogue des pièces manuscrites composant la collection dite « Topographie de Champagne » à la Bibliothèque nationale. = Juin-juillet. J. RÉGNIER. Nouveaux documents sur la famille Godet; extraits des archives de l'état civil de Vadenay. — N. ALBOT. Les religieuses chanoinesses du Saint-Sépulcre de Charleville; suite. — E. CARRÉ. Histoire et cartulaire du prieuré de Notre-Dame et Sainte-Marguerite-de-la-Presle; suite et fin. — ROSEROT. Répertoire historique de la Haute-Marne; bibliographie, suite. — H. JADART. Nicolas Colin; sa vie, ses œuvres et sa bibliothèque; fin. — N. GOFFART. Précis d'une histoire de la ville et du pays de Mouzon; suite : les sièges de 1650 et de 1653; suite en août. = Août. LAGAILLE. Quelques documents du XIIIe s. conservés aux archives hospitalières de Rethel. — CHAUVET. Le procès de Henri-Cécile Pot, seigneur de Turgis (au sujet d'une part de l'héritage de sa femme). = Sep tembre. JADART. La famille de la Salle à Reims, du XVIe au XVIIIe s. Nouveaux documents extraits des archives de cette ville. — LAURENT. Annales de dom Ganneron; 13e centurie : 1200-1300. — GOFFART. La monnaie de Fumay.

21. — L'Intermédiaire de l'Ouest. N° 1, juillet 1892. — Ch. DE GRANDMAISON. Établissement d'une Université à Tours (accordée par le roi en janvier 1594; la chose n'aboutit point, faute d'argent). — CLOUZOT. Spectacles populaires en Poitou (XVIIe et XVIIIe s.). — BARBIER DE MONTAULT. Lectionnaire de la vie de sainte Radegonde.

22. — Revue de Saintonge et d'Aunis. 1892, 1er juillet. — Denys D'AUSSY. Erreurs ou omissions d'auteurs saintongeais : Philippe-Auguste en Saintonge, 1194 (ce voyage de Philippe-Auguste est une erreur de Massiou, qui a confondu le Poitou avec la Normandie et Niort avec Vaudreuil). — Deux lettres de Louis XI, 1471-72. — La nouvelle du meurtre de Henri IV donnée à Pons. — Un annaliste du Périgord : dom Leidet (mort en 1776). — J. PELLISSON. Les anciennes foires : les foires de Cognac, de Parcoul, de Mornac. = 1er novembre. Le sceau de Taillebourg. — L. AUDIAT. Encore le vaisseau « le Vengeur » (donne les noms des marins embarqués sur ce vaisseau; explique comment, le vaisseau ayant été obligé d'amener son pavillon, c'est le capitaine Renaudin et ses officiers qui durent quitter le bord les premiers pour être transportés sur le « Culloden. » Quant aux hommes de l'équipage, on put en sauver 270 sur un chiffre total de 723). — Lettres d'indulgences de la cathédrale de Saintes.

23. — Revue de l'Agenais. 1892, 31 mars et 30 avril. — Ph. LAUZUN. Le Refuge, ou Maison du Bon-Pasteur à Agen; suite. — THOLIN. La ville d'Agen pendant les guerres de religion du XVIe siècle; suite : 1580-1791. — Mémoires du capitaine Jérôme-Étienne Besse, ancien soldat de la Grande-Armée; suite : 1796-97 (on aurait bien dû identifier tous les noms de lieu de ces mémoires; il en est de si estropiés qu'ils sont méconnaissables). — Abbé BERTRAND. L'abbaye d'Eysses en

Agenois; 1er art. = 31 mai et 30 juin. BLADÉ. Les Ibères (les habitants de la primitive Aquitaine se rattachaient à la race ibérienne par la race et par la langue, qui était le basque. Les Basques français ne sont que les descendants non romanisés de ces Ibères; à aucune époque, et notamment en 587 ap. J.-C., ni les Vascons d'Espagne, ni les Vardules, Caristes et Autrigons ne se sont emparés d'une portion quelconque de l'ancienne Novempopulanie). — A. DE LANTENAY. Mémoire pour l'histoire de l'abbaye lès-Villeneuve-d'Agenois; suite et fin. — Mémoires du capitaine Jérôme-Étienne Besse, ancien soldat de la Grande-Armée; chap. VI, de l'an IX à 1808. = 31 juillet-31 août. LAUZUN. Les hôpitaux de la ville d'Agen avant 1789. — Mémoires du capitaine Jérôme-Étienne Besse, ancien soldat de la Grande-Armée; fin : 1808-1809 (ces mémoires s'arrêtent, inachevés, après la bataille de Wagram). — Les religionnaires d'Agenais émigrés en 1685 (publie un « Estat de ceux de la R. P. R. d'Agen qui y possédaient des biens-fonds). — Notes prises sur le registre formant l'état civil de la paroisse d'Anthé, commune de Tournon d'Agenais, de 1700 à 1790.

24. — Revue de Gascogne. 1892, juillet-août. — Ph. LAUZUN. Châteaux gascons de la fin du XIIIe s. : le château du Tauzia. — TAUZIN. Les diocèses d'Aire et de Dax pendant le schisme d'Occident; 2e art. : diocèse d'Aire. — DELBREL. Un évêque du temps de la Révolution : Louis-Apollinaire de la Tour-du-Pin-Montauban, archevêque d'Auch, précédemment évêque de Nancy, après le concordat archevêque-évêque de Troyes, 1744-1802. — ESPÉRANDIEU. Les inscriptions des Lactorates; inscriptions funéraires; suite; fin en sept.-oct. = Sept.-oct. BALENCIE. La cité de Bigorre (Tarbes a été, dès l'origine, le chef-lieu de cette cité, et non Saint-Lézer). — Abbé BREUILS. Les fresques de l'église de Panjas. = Novembre. DELBREL. L.-A. de la Tour-du-Pin-Montauban, archevêque d'Auch, précédemment évêque de Nancy, après le concordat archevêque-évêque de Troyes, 1744-1802.

25. — Société archéologique de Tarn-et-Garonne. *Bulletin.* T. XX, année 1892, 1er trimestre. — FORESTIÉ. Les livres de comptes des frères Boysset, marchands de Saint-Antonin de Rouergue au XVIe s. — BARBIER DE MONTAULT. Bulle d'institution d'un notaire apostolique. — GUIRONDET. Nobiliaire du canton de Saint-Antonin; suite : les La Valette-Parisot. — Chanoine POTTIER. Un Montalbanais armé du XIVe s. (décrit le costume militaire d'un chevalier dessiné dans le cadre d'une grande lettre ornée). = 2e trim. MILA DE CABARIEU. Le bureau des Trésoriers de France de Montauban, 1635-1790; chap. I : création et installation du bureau. = 3e trim. J. MOMMÉJA. Le rôle des moines dans l'architecture du moyen âge. — Abbé TAILLEFER. Aliénation des biens ecclésiastiques dans le diocèse de Cahors en 1576. — GUIRONDET. Nobiliaire du canton de Saint-Antonin; 5e branche : de la Valette-Labro.

---

26. — Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la

Belgique. T. XXIII, 2e livr. — E. Reusens. Documents relatifs à l'histoire de l'Université de Louvain ; suite (ces documents concernent les collèges fondés à Louvain par les ordres religieux, notamment par les Oratoriens, les Minimes, les Dominicains et les Augustins. — Programme d'un collège pour les jeunes gens de famille noble, élaboré par Erycius Putaneus (lettre d'Erycius Putaneus au comte Ch. de Longueval en 1617). — A. de Leuze. Documents relatifs à la vicairie de Laroche en Luxembourg (décret concernant les dimes et les conflits de compétence au XVIe et au XVIIe siècle).

27. — Bulletin de la Société royale belge de géographie. 1892, n° 3. — J. du Fief. L'enseignement supérieur de la géographie en Belgique (projet détaillé de réformes). — A. Harou. La commune de Familleureux (étude très intéressante de géographie locale). — A. d'Herbomez. Géographie historique du Tournaisis (discute en passant l'opinion de Longnon sur le *Pagus pabulensis*). — A. Harou. La commune de la Louvière (bonne monographie).

28. — Le Muséon. T. XI, n° 3. — A. Roussel. Étude sur la religion indoue. — E. Babelon. La chronologie des rois de Citium. — M. Pognon. Quelques rois du pays d'Achnounnak. — R. Basset. L'insurrection algérienne de 1871 dans les chansons populaires kabyles. = N° 4. E. Beauvois. La découverte du Groënland par les Scandinaves. — C. de Harlez. Le mariage de l'empereur de la Chine (rituel impérial).

29. — Revue belge de numismatique. 1892, n° 3. — E. Babelon. Numismatique d'Édesse en Mésopotamie. — N. Van Werveke. Deux monnaies luxembourgeoises de Henri VII et de Jean l'Aveugle. — Roest. Essai de classification des monnaies du comté puis duché de Gueldre. — M. Lemaire. Les procédés de fabrication des monnaies et médailles depuis la Renaissance. = Comptes-rendus : *P. de Vaissière.* La découverte à Augsbourg des instruments mécaniques du monnayage moderne et leur importation en France en 1550, d'après les dépêches de Ch. de Marillac, ambassadeur de France (excellent). — *E. Demôle.* Histoire monétaire de Genève, de 1792 à 1848 (beaucoup de science et de méthode).

30. — Revue de Belgique. 1892, n° 7. — M. Heins. Gand contre Termonde (intéressant épisode de l'histoire industrielle des Flandres au XIVe s.; en 1345, les Gantois prirent les armes contre les Termondois pour défendre leur monopole en matière de fabrication de draps). = N° 8. Ch. Rahlenbeck. Les trois régentes des Pays-Bas, 1507-1567. I. Marguerite d'Autriche (esquisse biographique. L'auteur met en lumière l'attitude ferme de la gouvernante à l'égard du clergé des Pays-Bas). = 1892, n° 9. H. Francotte. La richesse dans l'ancienne Rome (d'après A. Deloume : les manieurs d'argent à Rome). — E. Marcel. Une prisonnière de la Bastille (il s'agit de Mme Staal-Delaunay).

31. — Revue de l'instruction publique en Belgique. 1892, 3e livr. — E. Gossart. Jeanne la Folle, d'après une publication récente (quelle

que soit l'opinion que l'on ait sur l'état mental de Jeanne, on peut dire qu'elle a été victime de la raison d'État). = Comptes-rendus : *J.-P. Waltzing*. Le recueil général des inscriptions latines et l'épigraphie latine depuis cinquante ans (excellent). — *Huelsen* et *Lindner*. Die Alliaschlacht (prouvent à l'évidence que la bataille de l'Allia n'a pu se livrer que sur la rive droite du Tibre, en face de l'embouchure de la Bettina). — *M. Prou*. Recueil de fac-similés d'écritures du XIIe au XVIIe siècle (exemples bien choisis). = 4e livr. J.-P. WALTZING. Une lettre de Symmaque concernant les *Corporati urbis Romae* (interprétation du 14e rapport de Symmaque à l'empereur). = Compte-rendu : *F. Brobant*. Histoire politique interne de la Belgique (excellent manuel).

32. — Bulletin de la Société des bibliophiles liégeois. T. IV, 7e et 8e fasc. — A. BODY. Les aventuriers à Spa au XVIIIe s. (détails inédits et curieux sur le séjour à Spa du prince d'Albanie, du prince Justiniani, de Casanova, du baron de Trenck). — E. M. Trois lettres relatives au sanglier des Ardennes, 1480-1482 (proscription de Lamark par Louis de Bourbon ; guerre dans le comté de Looz en 1482 ; détails nouveaux). — DEMARNEFFE. Sébastien La Ruelle et Lambert de Tornaco (lettres inédites qui jettent un jour fâcheux sur le caractère du célèbre agitateur liégeois. L'éditeur leur accorde peut-être trop aisément crédit).

33. — Bulletin de la Commission de l'histoire des églises wallonnes. T. V, 3e livr. — E. LESENS. La colonie protestante hollandaise à Rouen au XVIIe siècle (d'après les registres de l'ancienne église de Rouen). — VAN DEN ES. La famille du Cloux (étude généalogique sur cette famille protestante, originaire de Sedan et qui émigra en Hollande à la révocation de l'Édit de Nantes). — L. BRESSON. Notice sur le comité wallon pour les affaires vaudoises (histoire très intéressante de l'intervention des protestants hollandais en faveur des Vaudois persécutés en Piémont vers 1664. Aujourd'hui encore le comité vaudois de Hollande subsidie largement les églises « des vallées » piémontaises). — BUYSKES. Extraits de la correspondance des ambassadeurs des Provinces-Unies à la cour de France, 1680-1718 (ces extraits relatent de nombreuses démarches faites par les ambassadeurs hollandais en faveur de leurs coreligionnaires).

34. — Annales de la Société archéologique de Namur. T. XIX, 4e livr. — A. BEQUET. Les cimetières de la forteresse d'Éprave : la croix rouge (relevé des objets trouvés lors de l'exploration du cimetière d'Éprave (pr. de Namur) pendant les années 1889 à 1891). — E. DEL MARMOL. Notices généalogiques sur quelques familles nobles du comté de Namur (familles Mahy, Bouhon, d'Obin, de Cuvelier, de Quarré, etc.). — J. CHALON. Essai monographique. Les périodiques namurois (relevé très intéressant des journaux qui ont paru à Namur depuis 1796). — Inauguration de l'empereur Léopold II comme comte de Namur (procès-verbal de cette cérémonie qui eut lieu le 21 août 1791).

35. — Annales du cercle archéologique du pays de Waas.

T. XIII, 4e livr. — Van Naemen. Épitaphier wasien (tombes modernes de Lokeren). — J. Geerts. Le renouvellement des décisions des keures du pays de Waas, Beveren, Termonde, etc. (copies de documents du xvie siècle conservés aux archives de Gand. Il y a notamment un curieux règlement sur la navigation de l'Escaut et le texte des serments prêtés par les pensionnaires et les échevins des villes).

---

36. — Historische Zeitschrift. 1892, Bd. XXXIII, Heft 1. — Wittich. Sur Wallenstein; fin (la trahison formelle de Wallenstein date du 16 août 1633, de l'entrevue de W. avec Arnim à Schweidnitz, où W. proposa de s'unir à la Saxe contre l'empire et contre les Espagnols qu'il détestait). — Niese. Sur la Constitution d'Athènes d'Aristote (croit à l'authenticité de l'ouvrage, mais relève les erreurs nombreuses de la partie historique; ne lui accorde guère qu'une valeur littéraire). — Lehmann. Traités de la Prusse avant la seconde guerre de Silésie (publie 1° le traité avec la France, signé à Paris le 5 juin 1744, par lequel la France promet à la Prusse le reste de la Silésie et une partie de la Bohême, et la Prusse à la France Tournay, Furnes, Beaumont, Chimay et le démantèlement de Luxembourg; et 2° le traité du 27 juillet avec le landgrave de Hesse-Cassel, alors Frédéric, roi de Suède, où le roi de Prusse lui promet la dignité électorale et le duché de Brabant ou un équivalent). = Comptes-rendus : *Mitsukuri*. Englisch-niederlændische Unionsbestrebungen im Zeitalter Cromwell's (clair et exact). — *Nordvall*. Svensk-ryska underhandlingar före freden i Kardis, 1658-1661 (excellent et très neuf). — *E. de Barthélemy*. La France et le Danemark, 1751-1770 (analyse de la correspondance diplomatique du cabinet français avec ses agents de Suède pendant le ministère de Bernstorff). — *Boethius*. Gustav IV Adolfs fœrmyndareregering och den franska revolutionen (neuf; montre que les négociations de la France avec la Suède en 1793-1794 ont été plus importantes qu'on n'a cru). — *Hallier*. Kulturgesch. des xix Jahrh. in ihren Beziehungen zu der Entwickelung der Naturwissenschaften (mauvais). — *Keg-Aberg*. De diplomatiska fœrbindelserna mellan Sverige och Storbritannien under Gustav IV Adolfs Krig emot Napoléon intill Konventionen i Stralsund (fait mieux connaître la convention de Pétersbourg de 1805 et les relations anglo-suédoises). — *Egelhaaf*. Deutsche Gesch. im xvi Jahrh. bis zum Augsburger Religionsfrieden; I, 1517-1526 (consciencieux, mais prolixe). — *Riezler*. Gesch. Baierns; III, 1347-1508 (très important; l'état des mœurs, littérature et arts traité avec soin). — *Hasse*. Schleswig-Holstein-Lauenburgische Regesten und Urkunden; II, 1250-1300 (peu d'inédit). — *Chalybæus*. Gesch. Ditmarschens bis zur Eroberung des Landes im J. 1559. — *Blümcke*. Pommern wæhrend des nordischen siebenjæhrigen Krieges (très neuf). — Preussische Staatsschriften aus der Regierungszeit K. Friedrich II. Der Beginn des 7 jæhrigen Krieges (12 pièces sur le conflit avec Mecklembourg-

Schwerin, 26 sur l'occupation de la Saxe, 1 sur le duc de Broglie, 1 relative à la Pologne. Très utile). — *Brown*. George Buchanan, humanist and reformer (très intéressant). — *Gigas*. Grev Bernardino de Rebolledo (ambassadeur d'Espagne en Danemark, 1647-59; d'après les archives de Simancas). — *Duhr*. Pombal, sein Charakter u. seine Politik (injuste). — *Merkel*. Un quarto di secolo di vita comunale e le origini della dominazione Angioina in Piemonte. — La dominazione di Carlo I d'Angiò in Piemonte e in Lombardia e i suoi rapporti colle guerre contro re Manfredi e Corradino (remarquable). — *Carutti*. Regesta comitum Sabaudiae, marchionum in Italia, ab ultima stirpis origine ad a. 1253 (C. croit que la maison de Savoie descend des rois de Bourgogne). — *Larsen*. Kampen om Kalmar 1611. — Kalmar-Krigen (bon). — *Pappenheim*. Die altdænischen Schutzgilden (très approfondi). — Kong Christian den Fjerdes egenhændige Breve, udgiven ved C. Bricka og J. Fridericia (livr. 15-18; 1623-1631). — *Sars*. Udsigt over den Norske Historie III (1319 à 1536; points de vue originaux et souvent paradoxaux). — *Carlson*. Gesch. Schwedens. VI, 1697-1706 (neuf et excellent). — *Karlsson*. Den svenske konungens domsrätt och formerna för dess utöfning under medeltiden (bon travail sur les attributions judiciaires des rois de Suède jusqu'à 1470). — *Zettersten*. Svenska flottans historia åren 1522-1634. — *Stavenow*. Om riksrådsvalen under frihetstiden. — Om formerna för uskottsval under frihetstiden (deux bonnes études sur le régime de liberté parlementaire en Suède de 1708-1772). — *Arnheim*. Die Memoiren der Kœnigin von Schweden, Ulrike Luise, Schwester Friedrich's d. G. (critique minutieuse de cette source importante mais partiale). — *Odhner*. Sveriges Politiska historia under Konung Gustaf III's Regering. I (1771-1778; a étudié à fond les archives de Stockholm). — *Venberg*. Om svenska riksdagen, dess Sammansättning och verksamhetsformer, 1772-1809 (étude sur les assemblées d'États en Suède). — *Weeke*. Libri Memoriales Capituli Lundensis (nouvelle édition). — *Brasch*. Det polske Kongevalg, 1674. — Des Bannerherrn Heinrich v. Tiefenhausen des Ælteren von Berson ausgewählte Schriften u. Aufzeichnungen (biographie et comptes. Curieux pour l'histoire des provinces baltiques à la fin du XVIe s.). — *A. v. Transeh-Roseneck*. Gutsherr u. Bauer in Livland im XVII u. XVIII Jahrh. (bon). — *Glaser*. Skizze der Gesch. u. Geographie Arabiens v. den æltesten Zeiten bis zum Propheten Mohammed II (ce volume géographique est d'une importance capitale; place Ophir à Bachrein sur la côte est de l'Arabie). = Bd. XXXIII, Heft 2. LENZ. Sur la bataille de Frankenhausen (critique des sources; le *Glaubwürdiger Unterricht* et le récit de la guerre des paysans de Peter Haarer sont indépendants l'un de l'autre; mais il est difficile de préciser ce qu'on doit penser du fond même des choses). — WENCK. Sainte Élisabeth (critique des sources; met en lumière tout ce qu'il y eut de maladif et de faux dans la piété et la charité de sainte Élisabeth). — SYBEL. Gneisenau et son gendre le comte F. W. de Brühl (31 lettres des années 1829-1831

extraites de la correspondance de Gneisenau et de Brühl, très intéressantes sur la situation militaire de la Prusse, sur la révolution de Juillet, l'insurrection de Pologne, les affaires de Belgique). = Comptes-rendus : *Holm.* Griechische Geschichte (M. Bauer, tout en rendant justice à la science de M. H., critique les formes trop concises et trop tranchantes du style et des idées aventureuses sur le rôle de la Macédoine en particulier). — *Beloch.* Storia Greca I (la méthode appliquée par M. B. aux époques légendaires est mauvaise). — *E. Curtius.* Die Stadtgeschichte von Athen; mit einer Uebersicht der Schriftquellen zur Topographie von Athen v. A. Milchhœfer (très remarquable). — *Gardthausen.* Augustus u. seine Zeit; I, 1; II, 1 (excellent; les notes formeront un 2e fascicule de chaque vol.). — *Schultze.* Geschichte d. Untergangs des griechisch-rœmischen Heidenthums II. Die Ausgænge (soigné, peu original). — *Wirth.* Danaë in christlichen Legenden (peu critique). — *J. Réville.* Études sur les origines de l'épiscopat. La valeur du témoignage d'Ignace d'Antioche (prouve l'authenticité des sept lettres écrites sous Trajan. L'épiscopat n'a pas encore le caractère sacerdotal). — *Paret.* Priscillianus, ein Reformator des IV Jahrh. (n'a rien compris à Priscillien, qui n'est pas un réformateur). — *Ebner.* Die klœsterlichen Gebetsverbrüderungen bis zum Ausgange des karolingischen Zeitalters (bon). — *Schwarzlose.* Der Bilderstreit (plus théologique qu'historique). — *Henner.* Beitræge zur Organisation und Kompetenz der pæpstlichen Ketzergerichte (bon; étudie l'époque qui s'étend entre Grégoire IX et Sixte V; s'occupe uniquement de l'inquisition romaine). — *Sægmueller.* Die Papstwahlen u. die Staaten von 1447 bis 1555. — *Wahrmund.* Beitræge zur Geschichte des Exclusionsrechtes bei den Papstwahlen (W. soutient contre S. que le droit d'exclusion est devenu à la fin du XVIIIe s. une institution positive fondée sur la coutume). — *Meinecke.* Die deutschen Gesellschaften u. der Hoffmann'sche Bund (exagère l'importance de ces associations pour la formation de l'unité allemande). — *Elkan.* Das Frankfurter Gewerberecht v. 1617-1631 (bon). — *Burr.* The fate of Dietrich Flade (a retrouvé les actes de cet extraordinaire procès de sorcellerie qui fit périr par le feu, en 1589, un éminent professeur de droit; mais n'a pu découvrir les raisons secrètes qui ont excité contre lui l'électeur Jean VII). — *Haun.* Bauer u. Gutsherr in Kursachsen (utile). — *Ferrai.* Lorenzino de' Medici e la società cortigiana del Cinquecento (agréable, mais mal conçu; documents précieux). — *G. v. Gabelentz.* Confucius u. seine Lehre. — *Howard.* An Introduction to the local Constitutional History of the United States. I. Development of the Township, Hundred and Shire (a été tout à fait dévoyé par les idées de Freeman sur la relation des institutions américaines avec celles du moyen âge anglais et les institutions germaniques en général). — *E. Campbell Mason.* The Veto power. Its Origin, Development and Function in the United States (très utile). — *Bourinot.* A Manuel of the Constitutional History of Canada. — *O. v. Lippmann.* Geschichte des Zuckers (érudit). =

Bd. XXXIII, Heft 3. HOLLÆNDER. Une ambassade suisse à la cour de France en 1557 (d'après le récit d'un des députés, Œchsli. Il raconte le voyage, fait le portrait des principaux personnages, entre autres celui de la reine Catherine. L'ambassade, qui avait pour objet d'obtenir le retrait des mesures de violence projetées contre les réformés des vallées vaudoises, n'obtint que de bonnes paroles). — WIEDEMANN. Le traité de Nymphenbourg du 22 mai 1741 (confirme par de nouveaux arguments l'opinion de MM. Heigel et Droysen sur la non authenticité de ce prétendu traité). — LEHMANN. La Prusse et le service militaire universel en 1810 (rapports de Scharnhorst et Boyen en faveur du système; memoranda d'Altenstein et de Dohna contre le système). = Comptes-rendus : *Finke*. Ungedruckte Dominikanerbriefe des XIII Jahrh. (161 lettres écrites entre 1250 et 1294 aux ou par les Dominicains d'Allemagne, provenant du registre d'Hermann de Minden; très précieuses). — *Funke*. Le pape Benoit XI (apologie peu probante). — *Sachsse*. Bernardus Guidonis Inquisitor u. die Apostelbrüder (le passage sur les frères apostoliques placé à la fin du livre V de la *Practica* a été d'abord un récit isolé composé en 1316). — *Pieper*. Die Propaganda-Kongregationen u. die nordischen Missionen im XVII Jahrh. — *Müllenhoff*. Deutsche Alterthumskunde II, v, 2. Beovulf. Untersuchungen über das angelsæchsische Epos u. die ælteste Gesch. der germanischen Seevölker (beaucoup d'érudition et aussi d'hypothèses. Le t. II traite des limites des races germaniques à l'est et à l'ouest). — *Menzel*. Die Entstehung des Lehnswesens (exposé incomplet des controverses sur ce sujet). — *Hegel*. Stædte u. Gilden der germanischen Vœlker im Mittelalter, I, II (très important; c'est la constitution des villes qui a permis aux gildes de se développer; ce ne sont pas les gildes qui ont été l'origine des constitutions municipales). — *Weskamp*. Das Heer der Liga im Westfalen zur Abwehr dés Grafen v. Mansfeld u. des Herzogs Christian v. Braunschweig, 1622-1623. — *Lehmann*. Quellen zur deutschen Reichs u. Rechtsgeschichte (bon recueil de textes pour l'usage des séminaires). — *Altmann* u. *Bernheim*. Ausgewählte Urkunden zur Erlæuterung der Verfassungsgeschichte Deutschlands im Mittelalter (excellent recueil de même genre). — *E. v. Schwind*. Zur Entstehungsgeschichte der freiern Erbleihen in den Rheingegenden u. den Gebieten der nœrdlichen deutschen Kolonisation des Mittelalters. — *Bræcker*. Deutschland vor tausend Jahren. I. Geschichte d. deutschen Volkes u. d. d. Reiches von 843 bis 1024. II. Die Zeit v. 882 bis 1024 (très original). — *Looshorn*. Der heilige Bischof Otto. — *Juritsch*. Gesch. d. Bischops Otto I v. Bamberg, 1102-1139. — *Maskus*. Bischof Otto I v. Bamberg als Bischof, Reichsfürst u. Missionær (le travail de L. est détestable, celui de J. consciencieux mais faible, celui de M. très bon). — *Herre*. Ilsenburger Annalen als Quelle der Pœhlder Chronik (prouve que la chronique de P. a suivi de 1138 à 1164 une seule source, probablement des annales d'Ilsembourg; le reste est hypothétique). — *Bloch*. Forschungen zur Politik Kaiser Heinrich's VI in den Jahren 1191-

1194 (bon). — Das Rothe Buch v. Weimar, hsgg. v. D. Francke (utile par la connaissance des revenus des landgraves au XIVe s.). — *Laband.* Die Thronfolge im Fürstenthum Lippe. — *O. v. Havermann.* Gesch. v. Braunschweig u. Hannover. III (excellent). — *Schleiden.* Schleswig-Holsteins erste Erhebung 1848-49 (intéressant). — Urkunden u. Aktenstücke z. Gesch. des Kurfürsten Friedrich Wilhelm v. Brandenburg; 13. Bd. Politische Verhandlungen. IX, hsg. v. R. Brode; 14. Bd. Auswærtige Akten. III hsg. v. A. Pribram (art. important de Heyck sur ces deux belles publications). — *Kindt.* Gründe der Gefangenschaft Richard's I v. England (l'avidité de Henri VI). — *Dieckmeyer.* Die Stadt Cambrai. Verfassungsgeschichtliche Untersuchungen aus dem X bis gegen Ende des XII Jahrh. (bon). — Lettere e documenti del Barone Bettino Ricasoli, t. VI et VII (1862-1866; recueil d'une haute valeur).

37. — Archivalische Zeitschrift. Bd. III, 1892. — Geib. Sceaux de rois et empereurs d'Allemagne de Charlemagne à Frédéric Ier, qui se trouvent aux archives de l'État bavarois à Munich; suite. — L. von Rockinger. Une collection bavaroise de clés pour le déchiffrement des lettres chiffrées au XVIe s. — F. Falk. Les localités du « Pagus Rhenensis » notées dans le « Codex diplomaticus Laureshamensis, » 167-273. — Simonsfeld. Un formulaire du chapitre d'Eichstætt à la bibliothèque de Munich (analyse minutieuse de ces formules du XIVe au XVe s.; texte de 12 chartes). — Primbs. Additions à l'article sur les sceaux de la maison de Wittelsbach. — Id. Liste des sceaux de la noblesse allemande et surtout bavaroise, ainsi que des villes allemandes et surtout bavaroises, qui forment la collection de moulages métalliques aux archives de l'État à Munich (article fort détaillé). — F. Falk. Les coadjuteurs du diocèse de Mayence, du VIIIe au XVIIIe siècle.

38. — Zeitschrift für deutsche Culturgeschichte. Bd. II, Heft 3-4, 1892. — Varges. Origine des villes allemandes (les villes ne sont sorties ni du marché ni de la guilde; elles ont leur base dans le village et les communautés rurales. La ville se distingue du village en ce qu'elle possède la paix du roi, « pax Dei et regis. » Appendice sur l'importance de la « paix urbaine; » esquisse le développement des villes au moyen âge). — Wehrmann. Histoire de la bière en Poméranie, du XIIe au XVIIIe s. — J.-G. Weiss. L'approvisionnement de l'armée de Tilly (d'après les notes du baron Erhard de Muggenthal, commissaire de l'archevêque de Mayence à l'armée de Tilly vers 1620). — Mielke. Sur l'usage fréquent en Allemagne de donner des noms aux maisons (cet usage remonte à la Germanie primitive, mais il a été surtout en vigueur chez les Francs et les Alamans. Liste de ces noms et leurs rapports avec la mythologie allemande). — Ch. Meyer. Étude sur l'histoire sociale dans les villes impériales (1° extraits des lettres et journaux d'Albert Dürer; 2° la médiatisation de Nuremberg en 1790-1806; 3° la chronique strasbourgeoise de Fritsche Closener; 4° Memmingen à

l'époque de la Réforme; 5° Augsbourg, son administration et ses finances au moyen âge : les Juifs; Burkhart Zink, chroniqueur d'Augsbourg au xve s.). = Bd. III, Heft 1. Id. Études sur l'histoire de la société moderne (1° la bourgeoisie municipale, du moyen âge au xviiie s.; 2° la classe ouvrière en Allemagne depuis le xive s.; 3° histoire des paysans). — C. Bauer. Le journal d'un mousquetaire prussien pendant la guerre de Sept ans, publié par Kerler.

39. — Archiv für katholisches Kirchenrecht. Heft 4, 1892. — Wahrmund. Sur l'histoire du droit d'exclusion dans les élections pontificales au xviiie s. (récit du conclave de 1730 où Clément XII fut élu; dans cette circonstance le droit d'exclusion exercé par les grandes puissances fut admis par le clergé lui-même. Actes sur l'histoire de ce conclave d'après un ms. de la Barberina).

40. — Jahrbücher für protestantische Theologie. Jahrg. XVIII, Heft 2, 1892. — Lipsius. Luther et la doctrine de la pénitence (exposé minutieux et critique). = Heft 3. Brandt. L'âme après la mort, d'après les idées de la religion mandéenne et persane. — Bratke. Le jour de la naissance de Jésus, d'après la table de Pâques d'Hippolyte (discute ces hypothèses récentes de Lagarde). — E. Schuerer. Qu'est-ce que Γαλατία dans l'épître de saint Paul aux Galates? (c'est la Galatie, au sens étroit du mot; la lettre ne s'adresse nullement aux communautés chrétiennes de la Lycaonie et de la Pisidie). — L. Cohn. Fragments de Philon et des pères de l'Église primitive (il y a, dans les « Catenae » et dans plusieurs florilèges gréco-chrétiens, de nombreux fragments contenant des commentaires de la Bible). — Wendland. Sur Philon (additions au précédent mémoire).

41. — Theologische Studien und Kritiken. Jahrg. 1892, Heft 4. — C. Clemen. L'état présent de la vie religieuse dans la Grande-Bretagne; suite. — Bratke. En quelle année mourut le Christ? (probablement en l'an 29). = 1893, Heft 1. Seesemann. Les Nicolaïtes (recherches approfondies sur les origines, l'histoire et le caractère de cette secte chrétienne de l'âge apostolique, d'où sortit plus tard le gnosticisme). — Nic. Mueller. Conrad Wimpina (professeur de théologie aux Universités de Leipzig et de Francfort-sur-l'Oder et chanoine de Brandebourg; adversaire de Luther à la diète d'Augsbourg en 1530). — Bajorath. Jean de Labadie, 1610-1670; influence qu'il exerça sur la société des frères fondée par le comte Zinzendorf.

42. — Zeitschrift für alttestamentliche Wissenschaft. Jahrg. XII, Heft 1, 1892. — Couard. Importance religieuse et nationale de l'arche d'alliance des Hébreux (aux plus anciens temps, les Israélites considérèrent l'arche d'alliance comme la demeure terrestre du dieu Jahvé; le coffre servait alors à conserver certaines pierres que les Israélites honoraient comme des fétiches. Plus tard il reçut le nom d'arche de la loi, et ces fétiches nationaux devinrent les tables de la loi).

43. — Zeitschrift für Kirchenrecht. Bd. II, Heft 2, 1892. —

H. Sachsse. Les mss. de la bibliothèque royale de Berlin qui contiennent la Summa de Pancapalea et celle de Rolandus. — Distel. Cinq consultations théologiques sur le mariage des prêtres en Saxe, 1571.

44. — Untersuchungen zur deutschen Staats-und Rechtsgeschichte. Heft 39, 1891. — Lass. Les avoués au temps des coutumiers nationaux et des capitulaires (leur compétence, leurs salaires, leur surveillance; influence du droit romain sur leur condition). = Heft 40. Weyl. Rapports juridiques de la papauté avec l'État et l'Église dans l'empire franc au temps des Carolingiens (art. très détaillé de 239 pages. Parle du droit des papes au couronnement des rois et empereurs francs, de la situation du pape comme évêque de l'empire franc, et de ses rapports avec le clergé, les couvents et les missionnaires, de la législation et des dispenses ecclésiastiques, etc.).

45. — Zeitschrift für vergleichende Rechtswissenschaft. Bd. X, Heft 3, 1892. — Friedrichs et Kohler. Études sur la législation japonaise (étudient aussi le développement historique de la société au Japon, l'histoire de la féodalité, des institutions politiques et judiciaires, etc.).

46. — Indogermanische Forschungen. Bd. II, Heft 1-2, 1892. — H. Hirt. De la place occupée par les Thraces et les Phrygiens dans la carte de langues indo-européennes (ces deux peuples sont étroitement apparentés entre eux). — Kossinna. Le nom d'Arminius, chef des Chérusques, est-il d'origine allemande? (oui; la forme primitive est « Ermin »).

47. — Zeitschrift für deutsches Alterthum. Bd. XXXVI, Heft 2-3, 1892. — Much. Les Germains étaient-ils nomades? (non. La patrie primitive des Germains fut la Suède et les pays voisins, et là déjà ils pratiquaient l'agriculture. Il est faux que la population primitive de la Scandinavie ait été finnoise). — Martin. La légende du roi Arthur et du Saint-Graal (parle des ouvrages récents de Zimmer, Rhys et Heinzel). — Schrœder. Deux généalogies des Carolingiens et des rois de Kent, d'après des mss. de Paris. = Comptes-rendus : *Bœheim*. Handbuch der Waffenkunde (sans grande valeur). — *Schultz*. Das hœfische Leben zur Zeit der Minnesænger (2e édit. très améliorée; additions et corrections). — *Manitius*. Geschichte der christlichlateinischen Poesie (très insuffisant). — *Müllenhoff*. Deutsche Alterthumskunde. Bd. V, 2e Abtheil. (très important).

48. — Zeitschrift für deutsche Philologie. Bd. XXV, Heft 2, 1892. — R. Rœhricht. Deux récits de pèlerinage à Jérusalem (ils sont du xvie s. et ont été composés sans doute par des Suisses; ils sont importants pour la topographie de la Palestine à cette époque).

49. — Beihefte zum Militær-Wochenblatt. 1891, Heft 1. — Kunz. La bataille de Buzenval, 19 janv. 1871. = Heft 2. A. von Rœssler. Les plans d'offensive et de défensive de Frédéric II dans la seconde

guerre de Silésie. = Heft 4-5. Von Meyerinck. Les troupes prussiennes pendant la Révolution de Berlin en mars 1848. — Von Boguslawski. Biographie du général prussien C. A. de Boguslawski, 1758-1817 (important pour l'histoire de la guerre de 1806-1807).

50. — Alemannia. Jahrg. XIX, Heft 2-3, 1892. — L. B. Légendes et superstitions à Lenzkirch. — Pfaff. Formules de conjuration contre des ennemis. — Id. Le prix du vin à Rottenburg sur le Neckar en 1545-1620. — Id. Liste des revenus perçus par Burkhard d'Uesenberg dans le village d'Achkarren, près de Fribourg, xive s. = Jahrg. XX, Heft 1. H. Meyer. L'Université badoise de Fribourg en 1806-1818. — Heyck. Chartes du Brisgau (relatives à la possession du domaine de Weinstatten, près de Staufen. Huit pièces de 1271 à 1315). = Comptes-rendus : *Stœber*. Die Sagen des Elsasses ; nouv. édit. par Mündel (excellent). — *Poinsignon*. Geschichtliche Beschreibung der Stadt Freiburg (bon).

51. — Deutsche Revue. 1892, janvier. — La vie du comte Albert de Roon; suite : 1875-1878. 23e art. en février : mars-déc. 1878; 24e art. en mars : fin. — G.-E. von Natzmer. La vie à la cour de Berlin de 1826 à 1862, d'après une correspondance. — Wohl. Le cardinal Haynald, archevêque de Kalocza en Hongrie. — Wiedemann. Seize ans dans le cabinet de travail de Ranke; suite en février et en mars. = Février : La vie du roi Charles de Roumanie; 1er art. (son élection); suite en mars (son avènement). — La domination universelle de l'Angleterre et son rôle en Irlande et en Égypte (par un ancien ambassadeur). — J. von Gruner. Pourquoi Justus Gruner fut-il exécuté à Prague le 21 août 1812 ? (il était membre du Tugendbund, qui préparait la guerre contre la France. La police française poursuivait sa condamnation. Comme le gouvernement prussien craignait qu'à cette occasion des papiers compromettants ne tombassent aux mains de Napoléon, il proposa de lui-même à l'Autriche de faire exécuter Gruner et de le soustraire ainsi aux poursuites françaises. Important pour l'histoire des rapports entre la France, l'Autriche et la Prusse en 1812). = Mars. Comte W. de Roon. Dans l'armée commandée par le roi, le ministre de la guerre appartient-il au quartier général? (oui. Proteste contre certains passages des écrits posthumes du comte Moltke. Détails sur certains faits des guerres de 1864, 1866, 1870-71, sur les idées militaires représentées alors par le ministre de la guerre, Albert de Roon, père de l'auteur, et sur ses rapports avec le roi Guillaume). — Froschhammer. L'origine des guerres et le fanatisme religieux (l'église catholique est un danger pour la paix).

52. — Deutsche Rundschau. 1892, mai. — R. Preuss. Lettres de Thomas Carlyle à Varnhagen d'Ense, 1837-1857; fin. — Blennerhassett. Les mémoires de Talleyrand et sa correspondance diplomatique. = Juin. Aug. Kluckhohn. Publications récentes sur Wallenstein. = Août. Lady Blennerhassett. Bons mots de Talleyrand. = Sept. Max Lenz. Notre Institut historique à Rome (à propos des deux premiers vol. des « Nuntiaturberichte aus Deutschland »). = Oct. O. Hartwig. Florence et Dante

(résumé biographique sur la jeunesse de Dante; Florence à cette époque, sa constitution, état des parties, origines de sa prospérité commerciale). 1er article. = Nov. L. Bamberger. A. Chuquet; un modèle d'impartialité historique (fait un long et brillant éloge de l'historien, si prisé chez nous, mais peu connu encore en Allemagne, des « Guerres de la Révolution »). — Hartwig. Florence et Dante; fin (la vie, l'éducation, les idées de Dante jusqu'à son exil). = Déc. E. du Bois-Reymond. Maupertuis (sa vie et ses travaux; sa vie écrite par La Baumelle et les faux qu'elle contient. Étude sympathique sur l'homme qui servit de trait d'union entre les deux académies de Paris et de Berlin; « il n'y avait pas alors de haine nationale entre nous et un peuple qui, à cette époque, nous dépassait dans les recherches scientifiques et dans l'art de la forme, que depuis nous avons réussi à égaler en beaucoup de points, à dépasser peut-être sur quelques-uns et dont nous ne cessons de saluer avec plaisir les mérites dans le domaine des choses de l'esprit »).

53. — Grenzboten. 1892, n° 28-29. — La Chine et l'Occident; leurs rapports depuis le xvie s. = N° 31. Le pays de Tuisco (parle de l'ouvrage publié par Krause sous ce titre; remarques sur la patrie et sur l'histoire primitive des peuples aryens).

54. — Protokolle der Generalsammlung des Gesammtvereins der deutschen Geschichts-und Alterthums-Vereine. Sigmaringen, 1891. — Zingeler. Histoire populaire de la dynastie et du pays de Hohenzollern. — Von Thudichum. Un nouvel essai pour dresser des cartes historiques. — Von Lehner. Le musée princier au château de Sigmaringen.

55. — Altpreussische Monatschrift. Bd. XXVIII, 1891. — R. Fischer. La guerre dans le duché de Prusse, en 1563 (campagne d'Érich II, duc de Brunswick, en Prusse). — Sembrzycki. Limites du territoire occupé par le peuple Atton des Jagdzwinger. — Frœhlich. Contributions à l'histoire sociale de la Prusse polonaise, 1473-1686 (d'après les registres municipaux de Schwetz).

56. — Preussische Jahrbücher. Bd. LXIX, Heft 5, 1892. — Philippi. Les guildes d'artisans au moyen âge (les associations d'ouvriers ont joué un rôle important dans le développement économique du moyen âge et exercé une influence très bienfaisante). — W. von Wulf. La guerre des Hussites (expose la tactique des chefs hussites. La barricade faite de chariots a pris une place importante dans leur système militaire, mais n'a jamais été utilisée que dans un but défensif). = Heft 6, 1892. W. Kawerau. Le mariage dans la littérature du xvie s. (Luther avait suscité un nouvel idéal évangélique de la vie de mariage et de famille qui ne put l'emporter sur les idées du moyen âge qu'après de nombreux combats. Jugements d'un grand nombre d'écrivains du xvie et du xviie s. sur ces questions). = Comptes-rendus : *Schulte*. Markgraf Ludwig Wilhelm von Baden und der Reichskrieg gegen Frankreich, 1693-1697 (bon). — *Mosen*. Die Memoiren der Prinzessin Charlotte Amélie de la

Trémoille, Græfin von Aldenburg, 1652-1732 (important). = Bd. LXX, Heft 1. O. Jæger. Alexandre le Grand (repousse les attaques contre la politique et le caractère d'Alexandre; il fut un souverain de premier ordre). = Heft 2. L'irrédentisme suisse et les idées du professeur Hilty. — Dœring. Frédéric le Grand considéré comme moraliste (efforts pour introduire dans les écoles l'enseignement de la morale sans religion; les écrits qu'il composa dans ce but ont une haute valeur). — Rohrbach. La bataille du 5 avril 1242 entre les Russes et l'armée de l'ordre Teutonique sur l'Eise, près du lac Peipus (elle se termina par la victoire des Russes et eut pour résultat de soustraire la Russie du Nord-Ouest à la domination de l'ordre).

57. — Forschungen zur Brandenburgischen und Preussischen Geschichte. Bd. V, Heft 1, 1892. — Liesegang. Les institutions de Neuruppin (détails sur la plus ancienne histoire des comtes de Ruppin; recherches sur le diplôme de 1256 qui conféra les droits de Stendal à Neuruppin et sur les réformes ultérieures de ce statut. Intéressant pour l'histoire sociale et pour celle des origines du patriciat municipal. Appendice sur la charte de Stendal donnée à Wittstock et à Kyritz). — Bornhak. L'établissement du conseil général de Brandebourg, en 1604 (important pour l'histoire des progrès de la centralisation créée au détriment de la féodalité). — Pribram. La politique étrangère de l'électeur de Brandebourg Frédéric-Guillaume; 1640-1686. — C. Breysig. L'administration des impôts en Brandebourg de 1660 à 1697 (cette administration, sur laquelle les propriétaires fonciers avaient jusque-là exercé une influence prépondérante, fut alors centralisée entre les mains de l'État, ce qui permit de fortifier notablement l'armée brandebourgeoise). — H. Hueffer. Le cabinet prussien de 1713 à 1808 (biographie et portrait des principaux membres du cabinet, d'après des documents inédits). — W. Schultze. Une attaque du ministre von Heinitz contre l'administration de la régie dirigée par des employés français en Prusse (adressée en 1788 au roi Frédéric-Guillaume II; le ministre avait déjà adressé sur ce sujet à Frédéric II un mémoire qui eut pour résultat de faire prendre de sévères mesures contre les employés français). — Naudé. Le trésor d'état prussien sous Frédéric-Guillaume II et sa déroute; 1er art. (exposé détaillé de sa déplorable situation après la mort de Frédéric II). — Roloff. Réorganisation du ministère des affaires étrangères en 1802 (publie 4 lettres du comte de Haugwitz et de Lombard, 1790-1802). — A. Kleinschmidt. Les comtes de Stolberg-Wernigerode au temps de la Confédération du Rhin (en 1807, le comté de Wernigerode fut incorporé au royaume de Westphalie, et les efforts tentés pour assurer à ses comtes une situation privilégiée furent sans résultat). — Sello. Mélanges sur l'histoire ancienne du Brandebourg (1° les conquêtes du margrave Albert II aux pays de Barnim et de la Sprée supérieure, 1210-1220; 2° acquisition des pays de Barnim et de Teltow par les margraves Jean I et Otton III; 3° il est faux qu'il ait existé une prévôté indépendante à Cologne sur la Sprée au moyen âge). — F. Hirsch. Documents

relatifs à l'histoire du procès de haute trahison intenté au colonel prussien Christian Ludwig de Kalckstein, 1660-1670. — J. Bolte. Chansons hollandaises sur Frédéric le Grand. — J. Krebs. Deux lettres de l'année 1813 (adressées au comte de Danckelmann; intéressantes pour l'histoire de la campagne du général York et sur l'état de la Silésie avant l'explosion de la guerre).

58. — Zeitschrift für die Geschichte und Alterthumskunde Ermlands. Bd. IX, Heft 3, 1891. — Wœlky. Les plus anciens chambriers et les fonctions de chambrier en Ermlande (dans l'organisation de l'ordre Teutonique, ces fonctionnaires étaient chargés de lever les impôts et d'administrer les biens des seigneurs). — Id. Histoire de Crossen jusqu'en 1714.

59. — Schriften des Vereins für Meiningische Geschichte und Landeskunde. Heft 11, 1891. — Rœhrig. La paroisse de Langenschade (histoire détaillée d'après des documents inédits). = Heft 13, 1892. Hartmann. Bibra; son histoire politique, sociale et religieuse.

60. — Quartalblatt des historischen Vereins für das Grossherzogthum Hessen. 1892, Heft 2. — Baron Schenk zu Schweinsberg. La dignité princière inféodée au landgrave Henri Ier de Hesse, 1292. — Rœschen. Histoire de la ville de Lambach (à l'aide de documents inédits). — Lotz. Le pont romain de Bürgel sur le Mein, entre Offenbach et Hanau. — Rœschen. Ordre de Gustave-Adolphe à ses commissaires en Vettéravie pour y lever des contributions, 4 mars 1632.

61. — Reutlinger Geschichtsblætter. 1892, n° 5. — Drueck. Le district de Reutlingen pendant la période alémanno-franque (d'après de nombreux objets de cette époque trouvés dans des tombeaux).

62. — Berichte des freien deutschen Hochstiftes zu Frankfurt a. M. Bd. VIII, Heft 3-4, 1892. — Schwemer. Les mémoires de Marbot (il faut s'en servir avec précaution, car il s'y trouve beaucoup d'erreurs). — Wasserzieher. Frédéric-Christian, duc de Sleswig-Holstein-Augustenburg, 1765-1814 (parle surtout de ses rapports avec Schiller). — O. Liermann. Études épigraphiques sur l'histoire sociale de l'Asie Mineure à l'époque de l'empire romain (à l'aide des inscriptions).

63. — Archiv für Geschichte und Alterthumskunde von Oberfranken. Bd. XVIII, Heft 2, 1891. — F.-C. von Guttenberg. Régestes de la famille des chevaliers de Blassenberg; première partie (analyse de 128 actes, 1148-1299). — Bauer. L'architecte Carl von Gontard à Bayreuth, 1754-1765.

64. — Jahresbericht des historischen Vereins Dillingen. Jahrg. IV, 1891-92. — Schild. Biographie des personnages célèbres nés à Dillingen. — Popp. La route militaire des Romains le long de la rive droite du Danube, près de Günzbourg.

65. — Sammelblatt des historischen Vereins Eichstætt.

Jahrg. VI, 1891. — O. Rieder. Comment était puni l'homicide à Eichstætt, au xve et au xvie s. — F. Winkelmann. Les fouilles du castellum romain de Pfünz en 1891 (inscription de l'an 211, vases, marques de potier). — L. von Seckendorff. Contributions à la biographie du prince-évêque Caspar de Seckendorff, 1542-1595. — Schlecht. Sur l'histoire du concile de Constance (extraits du cod. Vatic. Palat. lat. 593, qui contient une série de discours relatifs au concile de Constance). — Id. Sur l'histoire d'Eichstætt pendant la guerre de Trente ans (1° lettre de 1633 relative à l'occupation d'Eichstætt par les Suédois; 2° mémoire du prince-évêque d'Eichstætt, de 1640, sur la pénible situation du diocèse accablé par les maux de la guerre).

66. — Oberbayerisches Archiv für vaterlændische Geschichte. Bd. XLVII, 1891-92. — Ch. Hæutle. Le duc de Bavière-Ingolstadt Louis VII le Barbu; sa mort, son enterrement, son épitaphe (il mourut en 1447). — Id. De quelques statuts municipaux des villes de l'ancienne Bavière; suite (Neuœtting, 1321; Neustadt sur le Danube, 1273; Schongau, fin xive s.; Vilshofen, 1345; Wasserburg, 1374; Weilheim, 1382). — Pfund. La chasse à l'ours dans la haute vallée de l'Isar, xve-xixe s. — Baader. Histoire du district de Windach; suite : 1596-1821. — Ferchl. Contributions à l'histoire du monastère de Karlstein à Reichenhall, du commencement du xvie s. à la fin du xviiie. — Wessinger. Liste des moines qui vécurent au monastère augustin de Weihern, du xiiie au xviiie s.

67. — Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst. Bd. XI, Heft 1, 1892. — Ohlenschlager. Les résultats fournis par les plus récentes fouilles des ruines romaines en Bavière, qui ont été faites dans ces vingt-cinq dernières années. — Id. Alta Ripa (forteresse romaine sur le Rhin, dans le palatinat bavarois, près Spire, aujourd'hui Altrip; on en a récemment découvert les vestiges). — F. von Duhn. Sculptures romaines trouvées à Neuenheim, près Heidelberg. — C. Zangemeister. Antiquités romaines sur le versant occidental des Vosges (d'après Save : Bulletin de la Soc. philom. vosgienne. Saint-Dié, XIII, 1888. Recherches sur les colonies de Sarmates établies en Germanie et en Gaule sous l'empire romain). — Deppe. La bataille de Teutobourg (elle fut livrée les 2-3 août 9 av. J.-C.). — L. Huberti. Études sur l'histoire des premiers conciles assemblés en France pour le rétablissement de la paix (Charroux 989, Narbonne 990, Anse 994. Histoire du droit de vengeance en Allemagne, surtout dans l'empire franconien. Ni les coutumiers des peuples allemands, ni les lois des rois franconiens n'ont pu en affaiblir la pratique à un degré appréciable). — W. Ribbeck. Recherches sur le prétendu privilège du pape Sylvestre pour l'évêque de Trèves Agricius (des reliques et de la sainte robe de Trèves). = Heft 2. Hummel. Des péages levés sur les bateaux naviguant sur le Mein de Wertheim à Mayence (jusqu'à la fin du xve siècle; les octrois de Francfort-sur-le-Mein; tarifs d'octroi, etc.). — Schœnen.

Les fondations bienfaisantes de Cologne pour l'encouragement des études scientifiques, du XVe siècle à 1815 (surtout sous Napoléon Ier). = Compte-rendu : *Riese*. Das rheinische Germanien in der antiken Litteratur (bon).

68. — Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins. Bd. VII, Heft 3, 1892. — Obser. Le marquis de Poterat en 1796 (ses tentatives pour organiser un soulèvement dans les territoires autrichiens et badois; ses rapports avec les républicains allemands du Rhin et de l'Allemagne méridionale; art. important fait à l'aide de nombreux documents inédits). — H. Witte. Sur la guerre de Bourgogne en 1475 (article très détaillé). — E. Krueger. Origine des Zæhringen; suite (histoire et liste des terres possédées par la puissante maison souabe des Alaholfing; des maisons qui les possédèrent ensuite. Montre les rapports qui rattachent entre elles les maisons de Zæhringen, Bade, haute Lorraine et Habsbourg; art. important accompagné de tableaux généalogiques). — Al. Schulte. Le ms. dit de Manesse à Heidelberg (les auteurs des poésies transcrites dans le célèbre ms. sont classés selon leur condition sociale : princes, ministériaux, gentilshommes campagnards, nobles urbains, prêtres, savants et bourgeois, y forment autant de groupes qui se suivent; cet ordre une fois déterminé, on peut arriver à mieux déterminer chaque auteur). — Inventaire des archives communales des districts d'Adelsheim et de Sæchingen.

69. — Württembergische-Franken. Nouv. série, Heft 4, 1892. — Kolb. Sur l'histoire des Franciscains à Schwæbisch-Hall, 1236-1524. — Id. Régestes pour l'histoire du monastère franciscain de Schwæbisch-Hall, 1398-1520. — Hartmann. Turenne dans la Franconie wurtembergeoise, 1673. — Id. La chèreté de 1770-1772.

70. — Beitræge zur Geschichte des Niederrheins. Jahrbuch des Düsseldorfer Geschichtsvereins. Bd. VI, 1892. — Eschbach. Explication étymologique des noms de lieu du cercle de Dusseldorf. — Bloos. Liste des bourgmestres de Dusseldorf, 1303-1886. — Bone. Liste des bourgmestres et conseillers de Kaiserswerth, 1564-1890. — Wachter. Mélanges sur l'histoire du grand-duché de Berg. — Schwarz. Une sorcière brûlée à Gerresheim en 1738.

71. — Mittheilungen aus dem Stadtarchiv von Kœln. Heft 21, 1892. — Schwœrbel. Les livres de compte de Cologne de 1351 à 1798 (liste de 1,500 de ces registres, avec une histoire des finances de Cologne). — Hœhlbaum. Idées et jugements sur le soulèvement de Cologne en 1525. — Keussen et Knipping. Liste des mss. et chartes relatifs à l'histoire de Cologne et du pays rhénan, qui ont été acquis à la mort du chanoine Kessel pour les archives de la ville (46 mss. et un grand nombre de chartes allant de 1258 à 1450). — Hœhlbaum. Projet d'une milice pour le Rhin inférieur et la Westphalie en 1591 (dressé par le palatin Georges-Jean de Deux-Ponts-Veldenz; il est très fantaisiste et n'a pas été mis à exécution).

72. — Mittheilungen des Vereins für die Geschichte und Alterthumskunde von Erfurt. Heft 15, 1892. — Œrgel. Contributions à l'histoire de l'humanisme à l'Université d'Erfurt (correspondance de savants d'Erfurt au temps de l'humanisme et de la Réforme; montre la grande importance de l'humanisme à l'Université d'Erfurt au commencement du xvie s.; rapports de ces humanistes avec Luther. Article important). — Beyer. Histoire de la corporation des menuisiers à Erfurt, du xve au xixe s. — Loth. Ordonnances du magistrat d'Erfurt contre la peste et autres épidémies au xvie et au xviie s. — Gœckeler. Traces de croyances aux divinités germaniques dans les usages populaires d'Erfurt et des environs de nos jours. — Von Tettau. Sur Nicolas de Bibra, l'auteur de l'« Occultus, » poème dirigé contre la hiérarchie catholique, vers 1450. — Un manifeste du Conseil d'Erfurt contre l'archevêque Diether de Mayence en 1480. — Pick. La visite du roi Frédéric-Guillaume III de Prusse à Erfurt, en 1803.

73. — Zeitschrift des Harzvereins für Geschichte und Alterthumskunde. Jahrg. XXIV, Heft 2, 1891. — Gess. Documents sur l'histoire de la Réforme luthérienne dans les montagnes du Harz (47 pièces de 1514 à 1537). — Bode. Nouvelles sources pour l'histoire de la ville de Goslar. — Jacobs. Documents sur l'histoire du comté et de la ville de Wernigerode (10 actes de 1317 à 1438). — Id. Deux documents sur la société des arquebusiers de Halberstadt, 1502 et 1543.

74. — Geschichtsblætter für Stadt und Land Magdeburg. Jahrg. XXVII, Heft 1, 1892. — Cramer. Contributions à l'histoire de la saline prussienne de Schœnebeck, 1704-1890, d'après des documents inédits. — C. Wittich. Le sac de Magdebourg par Tilly, en 1360 (étude critique sur les sources contemporaines).

75. — Neues Lausitzisches Magazin. Bd. LXVIII, Heft 1, 1892. — Jecht. Des noms de famille à Gœrlitz (ils ont commencé d'être en usage dans la première moitié du xive s.). — Stœckhart. La famille noble de Damnitz. — Jecht. Georges Embrich, conseiller et marchand de Gœrlitz, 1422-1507.

76. — Mitteilungen des Vereins für Geschichte Dresdens. 1892, Heft 10. — Buchwald. Lettres d'un fonctionnaire saxon, Johann Daum, 1625-1670 (important pour l'histoire de la guerre de Trente ans). — Extraits des notes de bourgeois de Dresde qui, après l'incendie de 1685, recueillirent des aumônes pour la ville en Allemagne, en Suisse et dans les Pays-Bas.

77. — Hansische Geschichtsblætter. Jahrg. 1890-91. — W. von Bippen. Fondation de la cour d'appel à Lubeck (après la dissolution de l'empire allemand et de la cour aulique de Wetzlar, on essaya d'établir dans les villes de la Hanse un tribunal suprême pour les villes libres; négociations dans ce but de 1806 à 1820. En 1820 fut fondée la cour d'appel pour les villes libres de Hambourg, Brème, Lubeck et Francfort;

elle a rendu de grands services jusqu'à ce qu'elle eût disparu dans la nouvelle organisation judiciaire de l'empire). — H. Ulmann. La politique du grand Électeur dans la Baltique (cette politique eut pour conséquence la ruine de la domination suédoise dans la Baltique, l'indépendance commerciale de la Prusse et le droit pour elle à la libre navigation). — Techen. La population de Wismar au moyen âge et les obligations militaires des bourgeois (d'après des documents inédits). — Koppmann. Statuts des arquebusiers de Lubeck de 1616 (histoire et organisation de cette confrérie au xvie et au xviie s.). — W. Stieda. La compagnie des marchands de harengs à Rostock (de la pêche au hareng au moyen âge; importance de la péninsule suédoise de Schonen comme place de commerce. A Stettin, Deventer, Wismar, Hambourg et dans d'autres villes se fondèrent au moyen âge des sociétés pour l'exploitation en commun de la pêche au hareng, sous le nom de « sociétés des marins pour Schonen. » Histoire de la société de Rostock d'après des documents inédits; après le déclin de sa première splendeur, cette société s'unit en 1566 à la société des marins de Bergen ou société des pêcheurs pour Bergen. Statuts de la nouvelle société qui se trouva ainsi fondée). — W. von Bippen. Réception de la ville de Brême dans la Hanse (en 1358; avant cette année, Brême n'appartenait pas à la Hanse). — C. Koppmann. Les troubles intérieurs de Lubeck en 1530-1531. — D. Schæfer. Sur l'histoire de Marcus Meyer (il était capitaine de lansquenets au service de Lubeck contre le Danemark en 1534-1536).

---

78. — Archiv des Vereins für Siebenbürgische Landeskunde. Bd. XXIV, Heft 2, 1892. — J. Gross. Histoire de la famille Heydendorff (important pour l'histoire de la Transylvanie au xviie et au xviiie s.). — Duldner. Gabriel Polnar, évêque de Bosnie, 1493-1502 (ses missions diplomatiques et politiques comme ambassadeur de Ladislas II, roi de Hongrie). — Teutsch. Contributions à l'histoire de la Transylvanie au xviiie s.; suite (publie deux actes de 1776 relatifs à un projet ayant pour but d'effacer les distinctions ethniques du pays et de fondre ensemble les éléments hongrois et transylvains).

79. — 50 Bericht über das Museum Francisco-Carolinum in Linz. 1892. — L. Prœll. Un journal de Linz sur l'invasion des troupes françaises en Autriche, 1800-1801. — Straberg. Deux inscriptions romaines de Schmiedberg près d'Enns (de l'an 160 ap. J.-C.).

80. — Mitteilungen des nordbœhmischen Excursions-Clubs. Jahrg. XV, Heft 2, 1892. — Bernau. La forteresse de Schreckenstein sur l'Elbe en Bohême (histoire détaillée du xiie au xviiie s. d'après des documents inédits). — Anders. Des enceintes circulaires préhistoriques (elles servaient probablement au culte; on les trouve aussi bien chez les Slaves que chez les Celtes et les Germains).

81. — Mittheilungen des k. Kriegsarchivs in Wien. Nouv. série, Bd. VI, 1892. — Hausenblas. L'Autriche dans la guerre contre

la Révolution française; suite (récit très détaillé des événements de la campagne dans les Pays-Bas d'avril à fin juil. 1792; avec cinq grandes cartes). — ZERBONI DI SPOSETTI. La lutte contre l'insurrection du Piémont en 1821 et l'occupation du pays par les troupes autrichiennes jusqu'en 1823, d'après des documents inédits. — KEMATMUELLER. Le régiment de dragons autrichiens du duc Jules-Louis de Savoie (c'était un frère du prince Eugène; le régiment fut créé en 1683; il prit une part brillante à la guerre contre les Turcs; à Péterwardein, en 1691, il fut surpris par les troupes ottomanes et écrasé). — VON DUNCKER. Documents militaires et politiques sur l'histoire de la première guerre de Silésie, 1741 (art. très important et détaillé avec d'intéressants détails sur la politique de l'Autriche, de la Prusse, de la France et de l'Angleterre. L'auteur critique vivement la conduite de Frédéric le Grand et réfute les critiques portées contre celle de l'impératrice Marie-Thérèse).

82. — Mittheilungen des Vereins für Geschichte der Deutschen in Bœhmen. Jahrg. XXX, Heft 4, 1891. — NEUWIRTH. Construction de l'église de Brüx, 1517-1532 (extraits de comptes). — TEISCHER. La langue et la littérature allemande en Bohême (1° protecteurs de la poésie allemande en Bohême au XIIIe et au XIVe s.; 2° histoire de la traduction allemande de la Bible en Bohême au XIVe s.). — LOSERTH. Anabaptistes allemands-bohémiens en Bohême et dans les pays voisins. = Compte-rendu : *Strnad*. Urkundenbuch der Stadt Pilsen. Bd. I (important). = Jahrg. XXXI, n° 1. SCHLESINGER. Une constitution de l'empereur Charles IV sur le partage de ses territoires entre ses trois fils : Wenceslas, Sigismond et Jean, 1376 (trouvée par l'auteur dans un formulaire de la ville de Saaz). — WINTERA. Histoire du protestantisme à Braunau (très détaillée, d'après des documents inédits; publie sept actes de 1587 à 1606). — GRADL. Documents tirés des archives municipales d'Éger; suite (nos 72-82, 1420-1432; important pour l'histoire des guerres contre les Hussites). — MAYER. Un privilège faux du monastère de Kladrau, 1197. — R. MUELLER. Les constructions et tombeaux de la famille noble de Salhausen, XVe-XVIIIe s. — M. VON WULF. La force des armées hussites (elle était beaucoup moindre qu'on ne l'admet d'ordinaire; les Hussites ne mirent jamais en ligne plus de 25 à 30,000 hommes). = Comptes-rendus : *Schlesinger*. Urkundenbuch der Stadt Saaz (important). — *Volkmer* et *Hohaus*. Geschichtsquellen der Grafschaft Glatz. Bd. V (important). — *Rezek*. Geschichte Bœhmens und Mæhrens in der Neuzeit (bon).

83. — Mittheilungen des Musealvereins für Krain. Jahrg. V. Laibach, 1892. — WALLNER. Histoire du duché de Carniole et du littoral maritime autrichien voisin au début de la guerre de la Succession d'Autriche (préparatifs militaires pendant les années 1741-1742. L'étroitesse du patriotisme local entrava les efforts énergiques de Marie-Thérèse. Important pour l'histoire des institutions politiques et militaires des provinces méridionales de l'Autriche). — RUTAR. La navigation sur

le Laibach, depuis l'antiquité romaine jusqu'à nos jours). — WALLNER. Les possessions et revenus de la chartreuse de Freudenthal en Carniole et les statuts de ce monastère concernant la nourriture et la boisson des moines en 1659.

84. — Wiener Studien. Jahrg. XIV, Heft 1, 1892. — WIRTH. Le 14e livre des oracles sibyllins (ils se rapportent aux règnes des empereurs romains de César à Dioclétien). — ZINGERLE. L'auteur du « Bellum Alexandrinum » (les chap. I-XX ont été composés par César, le reste ajouté par Hirtius. Les trois livres sur la guerre civile qui sont donnés par les mss. n'en formaient à l'origine que deux; le troisième livre était constitué par le récit d'Hirtius sur la guerre d'Alexandrie. Contre les hypothèses de Landgraf sur la part que, dit-on, prit Asinius Pollion à la composition du Corpus Caesarianum). — WEINBERGER. Le théâtre antique d'après le commentaire du Donat sur Térence.

85. — Académie des sciences de Cracovie. *Comptes-rendus des séances.* 1892, juillet. — *Kleczynski.* Les recensements dans l'ancienne république de Pologne. = Octobre. *Windakiewicz.* Renseignements sur les actes de l'Université de Bologne, de 1381 à 1600. — *Benis.* Matériaux pour l'histoire de l'imprimerie et de la librairie en Pologne. — *Kallenbach.* Mémoires de Jean Gollius, bourgeois polonais, 1650-1653. — *Lewicki.* Rapport du roi Jean-Albert sur la campagne de 1497. — *Kleczynski.* De l'impôt général de capitation en Pologne et des registres de recensement dont il est la base.

---

86. — The english historical Review. Vol. VII, oct. 1892. — R. ALLEN. Gerbert, le pape Sylvestre II (bon résumé des travaux récents sur le personnage; appendice sur « Gerbert et la légende »). — MACPHERSON. L'église du Saint-Sépulcre à Jérusalem; suite : les constructions de l'empereur Constantin Monomaque, 1008-1130. — Miss BATESON. L'avancement dans le clergé sous le duc de Newcastle (publie un choix amusant de lettres de sollicitations et de recommandations adressées au duc). — S. MÜNZ. Gregorovius. — DANIELL. Une description de la Conquête par figures (analyse le passage où Baudri de Bourgueil décrit la chambre d'Adèle, fille du Conquérant, et les sujets brodés sur les tapisseries qui décoraient sa chambre. La tapisserie de Bayeux doit avoir été fabriquée à la même époque, soit entre 1079 et 1107). — ROUND. « Solinum » et « Solanda » (ces deux mots ne sont nullement synonymes, comme on l'admet d'ordinaire. Conjecture sur le sens vrai du mot « virgata »). — J. GAIRDNER. Lettre concernant l'évêque Fisher et sur Thomas More, 1535 (par un chartreux d'Axholme). — HUTTON. Lettres inédites de l'archevêque Laud et de Charles Ier. — PHILLIPS. William Goffe le Régicide (rectifie l'art. du « Dictionary of nat. biography »). — JENKS. Quelques lettres de Thurloe et de Meadowe (trouvées à la bibliothèque publique d'Auckland, en Nouvelle-Zélande; onze lettres des années 1657-58). = Comptes-rendus : *Mahaffy.* Pro-

blems in greek history (les vues de l'auteur ne sont pas toujours neuves ni justes, mais elles sont suggestives). — *Macray*. Charters and documents illustrating the history of Salisbury in the XII and XIII cent. — *W. Urwick*. The early history of Trinity college, Dublin, 1591-1660 (excellent). — *Brutails*. Étude sur la condition des populations rurales du Roussillon au moyen âge (excellent; il est fort instructif de comparer cette condition avec celle des paysans anglais à la même époque). — *Errera*. Les Masuirs (bonne étude sur d'anciennes formes de la propriété en Belgique). — *Heyck*. Geschichte der Herzoge von Zæhringen (excellent). — *Ingram*. England and Rome (systématique et insuffisant, surtout pour la période du moyen âge; les rapports de la royauté avec le clergé depuis Henri VIII sont mieux présentés). — *Archbold*. The Somerset religious houses (publie d'intéressants documents sur la suppression des maisons ecclésiastiques en Somerset; mais il n'a fait qu'effleurer le sujet). — *R. Garnett*. The accession of Queen Mary (publie avec un soin irréprochable le récit d'un contemporain : Antonio de Guaras, marchand espagnol résidant à Londres). — *Beesly*. Queen Elizabeth (assez bon résumé biographique). — *Shaw*. Minutes of the Manchester presbyterian classis; 2e et 3e part. (documents importants pour l'histoire de la secte presbytérienne pendant la Révolution). — *Warner*. The Nicolas papers. Vol. II : janv. 1653-juin 1655 (intéressant pour l'histoire des intrigues à la cour de Charles II à Spa et à Cologne). — *Law*. The history of Hampton Court palace. Vol. III (bon). — *Fiske*. Civil government in the United States, considered with some reference to its origine (clair et précis; jugements équitables et exempts de passion). — *Linton*. The english republic (intéressante étude sur le mouvement républicain en Angleterre au XIXe siècle et sur son avortement). — *Krause*. The growth of german unity; an historical and critical study (judicieux, mais écrit avec un parti pris germanique très accentué). — *Jenks*. The government of Victoria, Australia (bon). — *Puschmann*. A history of medical education, transl. by. *H. Hare* (bon). — *Smith*. Christian monasticism, IV-IX cent. (recueil d'articles publiés dans divers dictionnaires ou encyclopédies; des redites, des erreurs, peu de critique). — *Tarducci*. La patria di Giovanni Caboto (l'auteur fait naitre Cabot à Venise; il est plus probable qu'il était génois).

87. — The Athenæum. 1892, 23 juillet. — *J. S. Cotton*. Rulers of India : Mountstuart Elphinstone (bonne biographie). — *George F. Warner*. The Nicholas papers : correspondence of sir Edward Nicholas, secretary of state. Vol. I et II : 1641-1655 (documents intéressants, bien publiés et avec un excellent index). — *Shore*. A history of Hampshire, including the isle of Wight (bon). = 30 juillet. *Jusserand*. A french ambassador at the court of Charles II (intéressants commérages qui n'ajoutent pas beaucoup à ce qu'on savait déjà). — *H. Owen*. The description of Pembrokshire, by G. Owen of Henllys, lord of Kemes (description importante pour la géographie historique. Lord Kemes vécut de 1552 à 1613). — *Fiske*. The discovery of America, with some account of

ancient America and the spanish conquest (bonne mise en œuvre des ouvrages d'érudition sur le sujet; beaucoup d'enthousiasme et assez de critique). = 6 août. *Abbott*. History of Greece; vol. II (mise en œuvre diligente des textes anciens, mais aucune force de conception ni de style). — *Mgr Gradwell*. Suecat : the story of 60 years of the life of S. Patrick, 373-433 (ce n'est qu'une série de conjectures et d'hypothèses sans fondement historique solide). — Une lettre de Voltaire (écrite en anglais à Thiriot, fin 1726 au commencement de 1727; malheureusement, ce n'est qu'un fragment : le début et la fin manquent). — *Blomfield*. History of lower and upper Heyford. — *Venables*. The chronicle of Louth park abbey (cette chronique, connue de Tanner, avait longtemps été considérée comme perdue; bonne édition, avec une traduction estimable). — *Inderwick*. The story of king Edward and New Winchelsea (quelques documents sur la reconstruction de Winchelsea par Édouard Ier). — *Ém. Ollivier*. Michel Ange (l'ancien ministre a jugé le grand artiste et son temps en théologien plus expert aux subtilités de la casuistique catholique qu'en historien; ce livre fera mieux connaître l'auteur que l'artiste). = 20 août. *Fowler*. The cuscher book of Selby; vol. I (cartulaire du XIVe s., bien publié). — Index of wills in the York registry, 1514-1553. = 27 août. *Orpen*. The song of Dermot and the earl (excellente édition). — *Wise*. Rockingham Castle and the Wattons (contient plusieurs documents intéressants). — *Cave-Browne*. The history of Boxley parish. = 3 sept. *Sir Lepel Griffin*. Rulers of India : Ranjit Singh (estimable). — *Kay*. Yaman; its early medieval history (excellente histoire de l'Yémen avec l'histoire abrégée de ses dynasties par Ibn Khaldoun). = 10 septembre. *Th. Olden*. The church of Ireland (fort intéressant, surtout pour la période antérieure à la conquête normande). = 17 septembre. *L. von Ompteda*. Christian Friedrich Wilhelm Freiherr von Ompteda (excellente biographie d'un officier anglo-hanovrien qui joua un rôle des plus honorables, et parfois héroïque, dans les guerres contre la France de 1793 à 1812). — *A. Forbes*. The Afghan wars, 1839-42 and 1878-80 (récit brillant et captivant). = 24 sept. The diplomatic reminiscences of lord Augustus Loftus, 1837-1862. — *Percy Gardner*. New chapters in greek history : historical results of recent excavations in Greece and Asia Minor (recueil d'articles déjà publiés à l'usage du grand public). — *Boulger*. Lord William Bentinck. — *Hazlitt*. The livery companies of the city of London (l'auteur a pris pour base principale de son travail les enquêtes faites par la commission parlementaire instituée pour connaître l'organisation des « Compagnies » à livrée et le rapport déposé il y a une dizaine d'années, sur le sujet; malheureusement, il a laissé échapper trop d'erreurs pour qu'on accorde pleine confiance à son livre). = 1er oct. *Col. Mackenzie*. Mutiny memoirs (curieux détails sur la révolte des Cipayes, par un ancien officier de cavalerie volontaire). — F. The deeds of Beowulf (traduction et notes estimables; l'introduction ne fait pas faire un pas à la solution du problème de Beowulf; il n'y

pas lieu de tenir compte de son livre). — *Mahaffy*. Problems in greek history (intéressant). — *Sir W. Anson*. The law and custom of the Constitution. Part II : the Crown (excellent). = 8 oct. *J. A. Matthews*. A history of the parishes of St Yves, Lelant, Towednack and Zennor, in the county of Cornwall (bon). — *W. Besant*. London (amusant, instructif et bien illustré). — *Garnier*. History of the english landed interest : its customs, laws and agriculture (ouvrage de vulgarisation entrepris par un homme du métier qui donne trop de place à ses théories personnelles, mais qui décrit avec intérêt ce qu'il connaît bien). = 15 oct. *Archbold*. The Somerset religious houses (documents précieux pour l'histoire de l'abolition des établissements monastiques au comté de Somerset). — *Conway*. The life of Thomas Paine (intéressante biographie, qui tourne trop souvent au panégyrique). = 22 oct. *Thuasne*. Djem Sultan, fils de Mohammed II, 1459-1495 (remarquable). — *Bayle*. The county of Durham (description des châteaux, églises et manoirs; c'est un guide très bien fait). = 29 oct. *Markham*. A history of Peru (excellent; l'auteur connaît bien le pays et son histoire, il professe pour les Incas une admiration qui fausse parfois son jugement; mais c'est la meilleure histoire générale du Pérou qui ait encore été écrite). — *E. de Bourgade La Dardye*. Paraguay; the land and the people (utile manuel). — *Gilbert*. Calendar of ancient records of Dublin. Vol. III : 1610-1651. — 5 nov. *Couch*. Reminiscences of Oxford by Oxford men 1559-1850 (anecdotes découpées dans des livres imprimés et très accessibles; pourquoi les admettre dans le recueil de la société d'histoire d'Oxford ?). — *Nœldeke*. Sketches from eastern history, translat. by *J. S. Black*. — *Macmahon*. Far Cathay and farther India (suggestif et intéressant).

88. — The Academy. 1892, 15 oct. — *H. Morse Stephens*. Albuquerque (utile contribution à l'histoire de l'Inde) — *E. Abbott*. A history of Greece. Vol. II (excellent). — *Judeich*. Kleinasiatische Studien (ces études tentent à traiter la même question, celle de savoir si, au IVe s. av. J.-C., l'Asie-Mineure serait conquise par l'influence persane ou par l'influence grecque). = 22 oct. *Hazlitt*. The livery companies of London (compilation très consciencieuse et utile). — *Elton*. The career of Columbus (bon). — *Middleton*. The history and pratice of illuminating (remarquable). — *L. de Lantsheere*. De la race et de la langue des Hittites (excellent; c'est le meilleur livre, au dire de M. Sayce, qui ait été encore écrit sur le sujet). = 5 nov. The diplomatic reminiscences of *lord Aug. Loftus*, 1837-1862. — *The O' Clery*. The making of Italy, 1856-1870 (fort intéressant exposé par un ennemi déclaré des révolutions qui ont fait l'unité de l'Italie). — Une lettre attribuée à Cromwell (C. H. Firth : la lettre 200 publiée par Carlisle est une fabrication du XVIIIe s.). = 19 nov. *Morse Stephens*. Orators of the french Revolution (choix remarquable et très suggestif de discours prononcés par les principaux orateurs de la Révolution; ils donnent une image fidèle de l'éloquence politique des Français qui se grisent de mots et transforment

les faits par amour de la phrase. L'Anglais ne peut comprendre ce goût du mirage grandiloquent et mensonger, où se reflète, avec leur incurable vanité, le goût des Français pour l'idéal exalté). — La Couvade; genèse d'un mythe moderne (Strabon a dit que, chez les Basques, quand une femme venait d'accoucher, elle se levait aussitôt et son mari prenait au lit sa place, sans doute pour couver le nouveau-né! Cette assertion, reproduite par des écrivains du XVIIe siècle, a passé dans des ouvrages récents : Legrand d'Aussy, Francisque Michel, Quatrefages, et, sur la foi de ceux-ci, dans les livres de Lubbock, de Spenser, du Dr Tylor, etc. Les observateurs sérieux n'ont jamais vu trace de cette coutume; mais Strabon le dit, et tout le monde le répète encore! C'est un mythe). = 3 déc. *Verney*. Memoirs of the Verney family during the civil war (intéressant).

89. — Transactions of the R. historical Society. Vol. VI, 1892. — Dr G. von Bulow (avec l'assistance de M. W. Powell). Journal du voyage de Philippe-Jules, duc de Stettin-Poméranie, en Angleterre, pendant l'année 1602 (texte allemand avec trad. anglaise en regard). — Thornton. La langue roumaine (tient comme un fait acquis la continuité du latin rustique parlé en Roumanie depuis Trajan). — O. Browning. L'évolution de la famille. — M. Burrows. La publication des rôles gascons par les gouvernements anglais et français, considérée comme un nouvel élément de l'histoire d'Angleterre (de l'importance de ces rôles au point de vue de l'histoire de l'Angleterre extérieure; combien le catalogue qu'en a donné Carte est incomplet et quels services on peut attendre de l'accord des deux gouvernements qui a permis d'en reprendre, avec de grandes chances de continuité et de succès, la publication intégrale). — Oman. Quelques notes sur la Πολιτεία τῶν Ἀθηναίων (ce traité est l'œuvre d'Aristote; critique du témoignage qu'il apporte sur des points de détail). — Sir Horace Rumbold. Notes sur l'histoire de la famille de Rumbold au XVIIe s. — Leadham. L'enquête de 1517. Terrains enclos et tenanciers expulsés (le texte de cette enquête est précédé d'une longue et importante introduction où l'auteur étudie la condition de la classe rurale au moyen âge et où il s'efforce de réfuter la théorie de M. Ashley sur la « villein tenure. » Les évictions n'ont pas été aussi nombreuses ni aussi arbitraires qu'on l'a dit. Article important). — Le mouvement historique pendant l'exercice de 1891-92.

90. — The contemporary Review. 1892, déc. — Stuart-Glennie. Origines aryennes (les Aryens et les Sémites sont deux groupes de peuples appartenant à une race primitive qui habitait l'Asie centrale à une époque où cette Asie était séparée de l'Europe par une vaste mer dont le lac Baïkal, la mer d'Aral et la Caspienne ne sont que des vestiges. Après une séparation, ils s'établirent l'un dans les steppes actuelles de la Russie méridionale, l'autre dans la plaine qu'arrosent le Tigre et l'Euphrate). — R. Heath. Hans Deck l'Anabaptiste (d'après sa biographie par le Dr Keller, archiviste à Münster).

91. — Quarterly Review. T. CLXXV, juillet-octobre 1892. — Le professeur FREEMAN (il est prudent de vérifier les autorités de cet historien : par exemple, son récit de la bataille de Hastings est singulièrement fantaisiste. Freeman, qui s'était fait une réputation d'érudit modèle, ne consultait jamais les manuscrits). — Hymnes et Hymnographes (le nombre des hymnes chrétiens est d'environ 400,000. Le dictionnaire hymnologique de Julian en étudie 30,000). — Pitt et sa politique de guerre (à propos du livre de lord Rosebery). — Le cardinal Manning (étude impartiale et très sympathique malgré la divergence des opinions religieuses). — Sir Walter Ralegh (d'après sa biographie par M. Stebbing, la plus sincère, la plus calme que l'on ait encore publiée). — La Sicile antique (Freeman a laissé manuscrits plusieurs autres volumes de sa nouvelle œuvre, qui seront édités par les soins de son gendre M. Arthur Evans). — La correspondance de Johnson (de même que Pitt, Johnson a beaucoup gagné dans l'estime des lettrés instruits par les derniers travaux sur le XVIIIe siècle, et tous deux sont admirés aujourd'hui de gens qui leur auraient fait une opposition violente de leur vivant).

92. — Edinburgh Review. T. CLXXVI, juillet-octobre 1892. — Le crime et la législation criminelle aux États-Unis (l'histoire critique ne peut se dispenser de relever que, dans le pays le plus riche, le plus libre, le plus démocratique du monde, la moralité politique et administrative semble tombée au plus bas, et que les vices d'une république prospère égalent ceux d'un empire en décadence). — L'histoire d'Israël d'après Wellhausen (fantaisiste, bonne à déconsidérer l'érudition. L'auteur, malgré sa connaissance de nombreuses langues orientales, ne paraît savoir ni l'assyrien, ni le phénicien, ni le moabite. Il ignore les monuments contemporains, ainsi que les mœurs de l'Orient). — L'espionnage et la délation en Irlande (pendant le ministère de Pitt et la crise de 1798. Très curieux et intéressant, notamment pour les rapports de l'Irlande avec la République française. Les ouvrages de M. Fitzpatrick, bien informés pour tout ce qui touche à son pays, sont remplis d'erreurs dès qu'il parle de l'étranger). — Les Souvenirs du maréchal Macdonald. — La découverte de l'Amérique (d'après les publications de MM. John Fiske, Henry Harrisse et Winsor. Aux exagérations dénigrantes et malveillantes de ce dernier envers Christophe Colomb, préférerait encore, s'il faut choisir, les exagérations admiratives de M. Roselly de Lorgues). — Les Mémoires de Mme de Gontaut. — Les princes de la maison de Condé (le duc d'Aumale a décidément un faible trop marqué pour le grand Condé, dont il vante infiniment les mérites en le comparant à Hannibal. Vif éloge, quand même, de son dernier volume). — Les Souvenirs de la famille Verney (mémoires d'une famille au XVIIe siècle, dont les papiers ont été déjà consultés par des historiens sérieux, comme M. S. R. Gardiner). — L'union de l'Angleterre et de l'Écosse (d'après la correspondance inédite du jeune duc d'Argyll avec lord Godolphin, 1705-1706). — Le maréchal de Saxe

et le marquis d'Argenson (analyse des derniers volumes du duc de Broglie).

---

93. — The Yale Review. Vol. I, fasc. 1. — Bourne. La ligne de démarcation d'Alexandre VI (voy. plus haut, p. 150). — E. Woollen. Les troubles ouvriers en 1834-37 (curieux, surtout comme point de comparaison avec ce qui se passe de nos jours). — H. Villard. Le système des tarifs en Allemagne (depuis 1853). = N° 2. G. B. Adams. Pétrarque et les débuts de la science moderne (l'empereur Charles IV déféra au jugement critique d'Érasme deux prétendues lettres de César et de Néron invoquées par le duc d'Autriche Rodolphe IV pour justifier certaines prétentions que repoussait l'empereur. La réponse de Pétrarque est un modèle de perspicacité et inaugure brillamment l'ère nouvelle, celle de la critique et de la science). — J. Schwab. L'emprunt des confédérés à l'étranger; épisode de l'histoire financière de la guerre de Sécession. = N° 3. R. Bacon. Le caractère de Christophe Colomb. — Fr. W. Williams. Les Guildes en Chine et au moyen âge (détails sur les confréries de marchands en Chine; ils peuvent aider à faire mieux comprendre les guildes du moyen âge).

---

94. — Archivio storico italiano. 1892, tome X, disp. 3. — Fr. Savini. Le « castrum Aprutiense » des lettres de saint Grégoire le Grand doit-il être identifié avec le Terame moderne? Le mot « Aprutium » a-t-il servi au moyen âge à dénommer la ville de Terame, ou seulement son territoire? (il a servi à désigner la ville et non le territoire). — Staffetti. Charles-Quint à Spire en 1544, d'après des documents contemporains (publie trois documents tirés des archives de Massa). — Rondoni. Un chroniqueur populaire au temps de la domination française en Toscane (publie de nombreux extraits des « Recordi » et des « Notizie di San Miniato » dus à un certain Tedesco et allant de 1798 à 1809). — Alfani. La société « Columbaria » de Florence pendant l'année 1891-92; rapports sur ses travaux. — Carnesecchi. Catherine des Alberti Corsini (ses difficultés avec la « balia » de Florence, qui persécutait la maison des Alberti; son testament, daté du 1er février 1472). — Zanelli. Le serment de fidélité de Buoso da Dovara à Alfonse X de Castille, 1271. — C. Paoli. Instruments pour écriture (décrit une sorte de plume, différente du calame, qui est représentée dans certaines miniatures italiennes). = Bibliographie : *Reich*. Del più antico statuto della città di Trento. Il secondo statuto dei sindaci del comune di Trento (fait avec critique; le décret de Frédéric Ier pour Trente, de 1182, est apocryphe). — *Gitterman*. Ezzelin von Romano. 1re partie : die Gründung der Signorie, 1174-1244 (important, surtout en ce qui concerne Vérone et ses institutions). — *Fumi*. Statuti e regesti dell' opera di S. M. d'Orvieto. — *Siragusa*. L'ingegno, il sapere e gl' intendimenti di Roberto d'Angió, con nuovi documenti (superficiel; n'apprend rien de nouveau). — *Sabbadini*. Biografia documentata

di Giovanni Aurispa (bonne biographie qui intéressera tous les historiens de l'humanisme italien). — *Costantini*. Il cardinal di Ravenna al governo di Ancona, e il suo processo sotto Paolo III (biographie bien documentée d'un des prélats les plus cultivés et les plus vicieux du XVIe s.). — *V. Rossi*. Pasquinate di Pietro Aretino ed anonime per il conclave e l'elezione di Adriano VI (bon). — *Carini*. L'Arcadia dal 1690 al 1890. Vol. I, 1690-1725 (beaucoup de faits sur l'histoire de cette académie et des académiciens; mais c'est un livre fait beaucoup trop vite et pénible à lire). — Memorie storiche della città e dell' antico ducato della Mirandola. Vol. VII-IX. — *D. Berti*. Scritti varii. = Correspondance : Allemagne; publications relatives à l'histoire de l'Italie au moyen âge. = Archives et bibliothèques : don du marquis Vieri Giugni Canigiani de Cerchi aux archives d'État de Florence (579 pièces sur parchemin depuis 1225; plus de mille registres et liasses depuis 1272).

95. — Rivista storica italiana. Anno IX, 1892, fasc. 3. — ZANELLI. Brescia sous la domination de Filippo Maria Visconti, 1421-1426 (avec sept pièces inédites publiées en appendice). — CAPASSO. La diplomatie pontificale en Allemagne au XVIe s. (d'après les rapports adressés au pape par les nonces et publiés par l'institut historique de Prusse). = Comptes-rendus : *Clemen*. Die Portrætdarstellungen Karls des Grossen (excellent bien que trop touffu). — *Mirbt*. Die Wahl Gregors VII (bon). — *Stocker*. Ueber Johannes de Cermenate (étude remarquable). — *Gabotto*. Lo stato sabaudo da Amadeo VIII ad Emanuele Filiberto, 1451-1467. Vol. I (contient beaucoup de faits inconnus auparavant). — *Id*. Un nuovo contributo alla storia dell' umanesimo ligure (excellente étude sur l'enseignement à Genève au XVe s.). — *Capasso*. Il primo viaggio di P.-L. Farnese, gonfaloniere della chiesa negli stati pontificii, 1537 (important pour l'histoire du pontificat de Paul III). — *Demaria*. Carlo Emanuele II e la congiura di Raffaele Torre, 1672 (important pour l'histoire des rapports du duc de Savoie avec la république de Gênes). — *Fitzgerald*. King Theodore of Corsica (compilation faite d'après des sources bien connues, fort exploitées et peu sûres; beaucoup de faits, rien de bien nouveau). — *Venturi*. Le controversie del granduca Leopoldo I di Toscana e del vescovo Scipione de' Ricci con la corte romana (bonne contribution à l'histoire civile et ecclésiastique de la Toscane à la fin du XVIIIe s.). — *Gabotto*. Ricerche e studi sulla storia di Bra. Vol. I (bon).

96. — Archivio della società romana di storia patria. Vol. XV, fasc. 1-2. — C. CALISSE. Constitution du patrimoine de Saint-Pierre en Toscane au XVe s. (1° le recteur et sa cour; 2° l'administration de la justice; 3° les finances; 4° la milice; étude minutieuse sur l'administration des territoires compris dans les districts de Viterbe, de Civitavecchia et d'Orvieto). — FONTANA. Documents sur l'hérésie luthérienne en Italie, tirés des archives du Vatican; 1er art. (publie 63 pièces allant de 1524 à 1538; important). — TOMASSETTI. De la campagne

romaine; suite (en appendice, des notes nouvelles sur les voies Nomentana et Salaria, ainsi que sur Mentana). — Rodocanachi. Statuts de la corporation des cochers de Rome. — E. Celani. Les parchemins des archives Sforza-Cesarini (décrit 103 pièces allant de 1052 à 1499). — M. Pelaez. Visions de S. Francesca Romana; texte en langue vulgaire du xve s.; suite et fin (avec des notes grammaticales et un glossaire). — J. Guiraud. L'abbaye de Farfa à la fin du xiiie s. (publie 1° une bulle d'Urbain IV, 23 février 1262, par laquelle le pape met ce monastère sous la protection du saint-siège. A cette occasion, la bulle énumère les dépendances et possessions de l'abbaye; 2° un acte par lequel l'abbé et les moines nomment le moine Berardo de Rieti syndic et procureur du monastère à Fermo et à Ascoli).

97. — Archivio storico lombardo. Anno XIX, 1892, fasc. 3. — Ferrai. Les annales de Dazio et les Patarins (il n'y a aucune raison pour douter que Dazio, évêque de Milan au vi^e s., ait réellement composé les plus anciennes annales de la métropole milanaise; mais ces annales, portant la trace et la preuve de l'autonomie des anciens évêques, se trouvèrent démodées et comme animées d'un esprit dangereux quand les Patarins eurent fait triompher la réforme ecclésiastique au xie s. et que la suprématie de l'évêque de Rome se fut établie définitivement dans toute l'Italie du Nord; la victoire des Patarins les fit tomber dans l'oubli. Le chroniqueur Landolfo, du xie s., a recueilli le dernier écho des prétentions autonomistes exprimées dans ces Annales). — G. Romano. Les rapports entre Milan et Pavie dans la formation de la seigneurie des Visconti; étude sur les origines et le développement de la seigneurie (met en relief la figure de fra Giacomo Bussolari, des ermites de Saint-Augustin, qui, de 1343 à 1347, dirigea le mouvement autonomiste républicain à Pavie). — Z. Volta. Le collège universitaire Marliani à Pavie (documents surtout du xve s.). — Vignati. Francesco de Lemene et sa correspondance inédite; suite et fin : 1666-1698. — Beltrami. Les protocoles originaux de la régence provisoire du royaume d'Italie dans les années 1814 et 1815.

98. — Archivio storico per le provincie napoletane. Anno XVII, 1892, fasc. 2. — G. del Giudice. Riccardo Filangieri au temps de Frédéric II, de Conrad et de Manfred; suite (après la mort de Frédéric, Filangieri tenta de rendre l'indépendance à sa patrie sous la protection de l'Église; aussi fut-il persécuté par Conrad; ce dernier mort, il appuya Manfred même contre l'Église et le poussa à fuir Naples pour ne pas tomber aux mains du pape, qui voulait rétablir effectivement la domination pontificale dans l'Italie du Sud). — Gabotto. Quelques notes chronologiques sur la vie de l'astrologue Luca Gaurico. — E. Nunziante. Les premières années de Ferdinand d'Aragon et l'invasion de Jean d'Anjou; premier article. — M. Schipa. Le duché de Naples; période lombarde. Chap. iv : le duché soumis à l'empire, 681-766; ch. v : les deux premières dynasties du duché indépendant, 764-840 (fondation du duché;

Étienne II, duc et évêque de Naples, et les ducs de sa famille; le duc Bon et la seconde dynastie; art. très détaillé). — B. Capasso. Le plan de Naples au xie s.; suite (avec un grand plan très détaillé). — G. de Blasiis. Le séjour de Boccace à Naples; suite.

99. — Archivio storico siciliano. Anno XVII, 1892, fasc. 2. — Guarneri. Notes sur la gestion d'une maison baronnale et sur l'administration de la justice en Sicile vers la fin du xviiie s. (il s'agit de la maison du duc de Terranova). — Salamone-Marino. La Révolution française de 1789 dans les chants du peuple sicilien. = Comptes-rendus : I Siciliani in Salonicco nel anno m c lxxxv, ovvero l'espugnazione di Tessalonica, narrata dallo arcivescovo Eustazio, tradotta da *Gius. Spata* (important). = Fasc. 3. Columba. Thémistogène, historien du ive s. avant J.-C. (cet historien syracusain, dont le nom nous est connu seulement par un passage de Xénophon, écrivit avant 371 une Anabase que l'historien grec a utilisée). — Id. Philiste, historien syracusain du ive s. av. J.-C.; suite (ses écrits ont servi de source à Éphore et à Théopompe; fragments de ses œuvres). — Oliva. Sur deux éditions messinoises inconnues jusqu'ici en Sicile (deux éditions incunables d'une « Fior de terra sancta » par Jérôme Castellione, imprimées à Messine, la première sans doute en 1492, la seconde en 1499). — Salvo-Cozzo. Giovanni Aurispa et la chronologie de quelques-unes de ses lettres. — S. Romano. Une nouvelle conjecture relative à l'écueil dit du « Malconsiglio » (des légendes relatives à cet écueil, situé en face de l'entrée du port de Trapani, et qui ne serait autre qu'un vaisseau miraculeusement métamorphosé en pierre). = Comptes-rendus : *Arenaprimo*. La Sicilia nella battaglia di Lepanto. Vol. I (utilise des documents inédits). — *Cremona*. Delle origini di Caltagirone (consciencieux).

100. — Nuovo archivio veneto. Anno II, 1892, tome IV, 1re partie. — Morsolin. Nouveaux documents sur le concile de Vienne, 1537-1538. — Cipolla. Publications relatives à l'histoire d'Italie pendant le moyen âge, 1891; suite : la Renaissance. — Picenardi. Le grand prieuré de l'ordre de Jérusalem à Venise (notes historiques, inscriptions; série chronologique des grands prieurs). — Piva. Une conspiration contre Ludovic le More (publie une lettre où est exposé tout au long le plan préparé pour chasser Ludovic de Milan en 1488). = Comptes-rendus : *Gelcich*. Breve appendice ai documenti per l'istoria politica e commerciale della repubblica di Venezia dei signori Tafel e Thomas (décrit un ms. du xive s., contenant la copie de statuts promulgués au temps d'Henri Dandolo et de Tiepolo). — *Biadego*. Storia della biblioteca comunale di Verona (bon).

101. — R. Deputazione di storia patria (Romagne). Atti e Memorie, 3e série, vol. X, fasc. 1-3, janvier-juin 1892. — Gandini. Voyages, chevaux, harnachements et écuries des gens d'Este au xve s.; étude historique (d'après de nombreux textes inédits). — Pellegrini. Le serven-

tois des Lambertazzi et des Geremei (publie en appendice plusieurs fragments de chroniques relatives à la lutte entre ces deux factions). — Albini. Un duel entre Guido Rangone et Ugo Pepoli dans les chroniques et dans les poésies du temps (publie un poème en hexamètres de P. Fr. Modesti et la chronique d'Alamanno di Achile Bianchetti sur ce duel à grand spectacle qui eut lieu le 31 déc. 1516). — Solerti. La vie à Ferrare dans la première moitié du xvie s., d'après Ag. Mosti. — Favaro. L'université de Bologne en 1610, d'après une correspondance du temps. — F. von Duhn. Les rites funéraires à Vulci d'après Gsell.

102. — Giornale ligustico. 1892, mai-juin. — Braggio. La révolution piémontaise de 1821 (notes et documents inédits publiés à l'occasion des ouvrages récents de MM. Perrero et Costa de Beauregard). — G. Sforza. Sphragistique ligure. — C. Claretta. Le duc Emmanuel-Philibert de Savoie à Nice en juillet 1551. = Juillet-août. A. B. Confalonieri et F. Gabotto. Notes biographiques sur Démétrius Chalcondyle; 1er art.; suite et fin en sept.-oct. — G. Ferraro. Les Pygmées (légende ethnographique et mythologique des fourmis). = Bibliographie : *F. Gabotto.* Lo stato sabaudo da Amadeo VIII ad Emanuele Filiberto I, 1451-1462 (très consciencieux). = Sept.-oct. Bertana. Un socialiste du xvie s. Notes sur la vie et sur les écrits d'Antonfrancesco Doni (il ne faut pas prendre plus au sérieux ces écrits que l'auteur ne le faisait lui-même; il n'était pas révolutionnaire, mais satirique. Quant au fond, ses idées sont empruntées à l'Utopie de Th. More).

103. — Studi e documenti di storia e diritto. Anno XIII, fasc. 3, 1892, juillet-sept. — P. Savi. La « doctrine des Douze apôtres » (étude sur le document trouvé et publié par Ph. Bryennios). — Catellani. Le droit international privé dans l'ancienne Grèce (admission de l'étranger à la résidence transitoire et au domicile, à Sparte et à Athènes; les classes inférieures de la population d'Athènes et de Sparte et leur condition juridique; les esclaves; rapports entre l'esclavage et l'extranéité; les effets de l'émancipation; le droit de cité originaire ou acquis à Sparte et à Athènes; l'étranger et l'administration de la justice; Grecs et Barbares). — Cerasoli. Documents pour l'histoire de Castel S. Angelo (1° l'ange placé au sommet du château; 2° le trésor pontifical du château). = Fasc. 4. Grisar. Les tombes des apôtres à Rome; études d'archéologie et d'histoire. — Cozza-Luzi. Orestis, patriarchae Hierosolymitani, vita et conversio s. s. Christophori et Macarii (publie le texte parallèle de ces deux vies en grec et en latin). — Celani. Le statut de la commune de Montelibretti (analyse de ce texte, qui a été rédigé au xve siècle).

---

104. — El Archivo. Tomo VI, cuaderno 4°, juin 1892. — J. Costa. Antiquités ibériques (très nouveau). — J. Vives Ciscar. Notices sur Pep de l'Horta (Pep fut un *guerrillero* célèbre pendant la guerre de l'Indépendance. Les notices sont d'un contemporain). — M. Rico. Archéo-

logie d'Alicante (nouvelles découvertes de monnaies, faïences, etc.; il y avait peut-être là une ancienne ville dont jusqu'ici on ne savait rien). — J. Simonet. La tour de la Vela à Grenade. = Cuaderno 5°, juil. E. Hinojosa. Les débiteurs privés de sépulture (très intéressant, avec des renseignements nouveaux pour ce qui concerne le droit espagnol). — Danvila. Recherches sur le judaïsme en Espagne. — Fajarnes. La population ébusitène (île d'Ibiza) dans les xviie et xviiie s. — F. Duro. Lieu de naissance de Colombo (la ville de Saona, d'après de récentes recherches). — Chabas. Alcira et ses archives municipales.

105. — Boletin de la R. Academia de la Historia. T. XX, fasc. 1-4, janv.-avril 1892. — Manuel Colmeiro. Les Cortes de 1392 à Burgos (brève analyse d'un travail de D. Anselmo Salvá sur un épisode du règne de Henri III *el doliente*). — Francisco Coello. Relations extérieures du Maroc (examen d'un travail, fort incomplet, présenté en ms. par D. Theodoro de Cuevas). — Études sur la division territoriale de l'Espagne (examen d'un travail signé : *Espartaco,* fait surtout au point de vue militaire et signalé à l'attention du gouvernement). — Adresse au directeur de l'instruction publique, sur le rapport de D. Cesáreo Fernández Duro, pour lui recommander le *Bulletin de la Société géographique de Madrid.* — Antonio María Fabié. Rapport peu favorable sur un opuscule de D. José Ignacio Valenti : Étude historique sur Fr. Juan Péréz de Marchena. — Fidel Fita. Onze bulles inédites[1] de Boniface VIII relatives à la biographie de San Pedro Pascual, évêque de Jaén et martyr (en date des 13 et 27 févr. 1296, 15 et 23 mars 1296, 15 mars 1298, 7 mai 1298, et les cinq autres du 29 janv. 1300. A la suite, divers documents sur San Pedro Pascual et notes sur ses œuvres). — Romualdo Moro. Fouilles archéologiques à Valdocarros, endroit désert près de Arganda del Rey (à 28 k. au sud-est de Madrid. Restes d'un village romain). — José Maria Quadrado. Arnaldo Descors et Fr. Bernal Boyl. Éclaircissements biographiques, politiques et littéraires (quelques renseignements historiques sur l'île de Majorque et trois pièces de la fin du xve s. en dialecte de l'île). — Juan Éloy Diaz-Jiménez. Immigration mozarabe dans le royaume de Léon. Le monastère d'Abellar et des saints martyrs Cosme et Damien (testament de Cixila, 927, contenant l'indication de divers manuscrits. Liste des abbés du monastère). — Eduardo Saavedra. Monastère de Gradefes, province de Léon (avis défavorable à la déclaration de monument historique). — Juan Facundo Riano. L'art à Santiago de Compostela pendant le xviiie s. (par D. Manuel Murguia. Appréciation favorable). — Vicente Barrantes. Histoire de la piraterie malaiso-mahométane à Mindanao, Joló et Bornéo (par D. José Montero Vidal. Compte-rendu élogieux). — Fidel Fita. Fr. Bernal Boyl. Documents inédits (à joindre, dans les *Variétés* du même

1. Certaines de ces bulles ont été déjà publiées en analyse ou in extenso dans les *Registres de Boniface VIII* (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome); cf. n°s 958, 976, 977, 990, 3470.

numéro : Fr. Bernal Boyl et D. Juan de Albion, du même auteur). — Réception des ordres sacrés par D. Juan Rodriguez de Fonseca, archidiacre de Séville et d'Avila, en 1493. — Cesáreo Fernandez Duro. Livres nouveaux relatifs à Christophe Colomb et à la découverte du nouveau monde (sur le lieu d'origine de Christophe Colomb. Sur ses chaines, fausses selon toute apparence. Sur l'étymologie juive du nom *Guanahani*). — Joaquin Botet y Sisó. Monument romain de Lloret de Mar, province de Gérone (tour funéraire). — Romualdo Moro. Explorations archéologiques à Perales de Tajuña. — José Gómez de Arteche. Documents tirés des archives de la maison d'Albe (compte-rendu du livre publié par la duchesse d'Albe. Cf. *Revue historique*, sept. 1891, compte-rendu de M. Morel-Fatio). — Cesáreo Fernandez Duro. Histoire de D. Diego de Alvear y Ponce de Leon (brigadier de la Flotte, par sa fille dona Sabina de Alvear y Ward. Compte-rendu). — Antonio Sanchez Moguel. *Os filhos de D. João I*, par J. P. Oliveira Martins (examen critique). — Ulysse Robert. État des monastères espagnols de l'ordre de Cluny, aux xiiie-xve s., d'après les actes des visites et des chapitres généraux (publication d'actes des chapitres généraux et des procès-verbaux de visite, précédée d'une introduction intéressante en français). — Fidel Fita. La province espagnole de l'ordre de Cluny (à propos de l'art. précédent). = Dans les *Variedades :* Rafael Romero y Barros. Pavage romain (en mosaïque) découvert à Bobadilla. — Marquis de la Vega de Armijo. Mosaïques (romaines) de Bobadilla (transportées à la Huerta de los Arcos, près Cordoue). — Roque Chabas. Inscriptions romaines. — Rafael Romero y Barros. Pierre du xe s. trouvée récemment à Cordoue. — Fidel Fita. Premières années de l'épiscopat en Amérique (documents). = Dans les *Noticias :* Nominations de nouveaux membres, notes sur des antiquités et des inscriptions, notices bibliographiques sur le t. XXIII du *Memorial histório español* (t. IV de la chronique de Miguel de Parets), sur *la Reine Jeanne la Folle*, par don Antonio Rodriguez Villa, et sur *les Faceries ou Conventions communales dans le pays basque*, par M. Wentworth Webster.

106.—Bollettino storico della Svizzera italiana. 1892, janv.-févr. — Personnages célèbres qui ont traversé le Saint-Gothard. — Bertoni. Pour l'histoire du val de Blenio; suite en mars-avril. — Pour l'histoire des châteaux de Morcote et de Capolago; suite en mars-avril et en mai-juin. — Maîtres de grec, poètes et chanteurs à la cour de Savoie au xvie s. — Nouvelles contributions à la généalogie de la famille de Sax. — Fêtes et représentations à Genève en 1485 pour l'entrée des ducs de Savoie : Charles et Blanche de Montferrat. = Mars-avril. Tableaux généalogiques des familles patriciennes du canton du Tessin. = Juillet-août. — Le prêtre L. Cerri d'Ascona et sa chronique inédite intitulée : Abrégé des révolutions en Italie et en Suisse, 1798. = Nov. Un passage de troupes italiennes par le Saint-Gothard en 1650 et l'« épître » poétique du capitaine Cristoval de Viruès (épître espagnole en vers).

107. — Indicateur d'histoire suisse. Nouv. série, 22e année, 1891. — G. DE WYSS. Discours prononcé, le 24 septembre 1890, à Soleure, à l'ouverture de la séance annuelle de la Société générale d'histoire suisse. — E. EGLI. Le soi-disant martyrologe de Fintan. — F. VON JECKLIN. Le coutumier de Winkel. — Th. DE LIEBENAU. Note pour servir à l'histoire de l'Université de Bâle. — P. VAUCHER. Une remarque sur la chronique de Justinger. — Th. DE LIEBENAU. François de Sickingen et les Suisses. — E. HAFFTER. Une source nouvelle pour l'histoire des troubles des Grisons au XVIIe s. (deux articles). — R. MAAG. Un projet relatif à la Franche-Comté, 1595. — G. MEYER VON KNONAU. Sur la nomination des évêques Burchard de Bâle (1072) et Burchard de Lausanne (1073). — A. BERNOULLI. Les traditions des Waldstaetten dans le *Livre blanc* de Sarnen (cf. *Revue*, t. XLVII, p. 235). — Th. DE LIEBENAU. Une réclamation des « héritiers » du bailli Gessler, 1819. — A. KÜCHLER. Liste des personnes qui, de 1550 à 1830, ont été admises au *Landrecht* d'Obwalden. — G. TOBLER. Publications historiques de la Suisse pendant l'année 1890. — E. EGLI. Sur le prétendu siège épiscopal de Nyon. — A. MÜNCH. Le « Monne de Basele » de la bataille de Crécy (chronique de Froissart) et les relations des Münch de Landskron avec la maison de Lorraine. — R. DÜRRER. L'original du pacte de Zurich du 1er mai 1351 (archives de Nidwalden). — J. DÜRRER. Le plus ancien *Landbuch* d'Obwalden. — W. MERZ. Trois recès oubliés de l'an 1445. — Th. DE LIEBENAU. Une lettre du pape Clément VIII à l'évêque André de Constance, 1596. — Th. VETTER. Jean-Rodolphe Schmid, baron de Schwarzenhorn, 1590-1667. — Th. DE LIEBENAU. Échos de la seconde guerre de Vilmergen. — IDEM. Le Suisse de la rue aux Ours à Paris, 1732. — V. VAN BERCHEM. Notes sur l'histoire vallaisanne : I. La donation du comté du Vallais à l'évêque de Sion par Rodolphe III, roi de Bourgogne, 999. — R. HOPPELER. Sur la liste des prévôts du Saint-Bernard. — Th. DE LIEBENAU. Relations des couvents d'Interlaken et de Goldbach. — A. BÜCHI. Propositions de paix faites à une diète de Zurich (oct. 1477) par les ambassadeurs bourguignons. — F. JECKLIN. Une pièce relative au bourreau des Grisons, 1741. — W.-F. DE MÜLINEN. Notices nécrologiques. — A. BERNOULLI. Fragments d'annales zurichoises du XIVe s. — Th. DE LIEBENAU. Médiation du pape Sixte IV entre le Milanais et les Suisses, 1483. — A. BERNOULLI. Une chronique zurichoise de la guerre de Souabe et des guerres d'Italie, 1499-1516. — A. KÜCHLER. Descendants d'Arnold de Melchthal. — H. WARTMANN. Sur la provenance des documents rétiens de Ratisbonne. — A. BERNOULLI. Le chapeau de la légende de Tell.

108. — Quellen zur Schweizergeschichte. Bd. X, 1891. — Documents rétiens du XIVe et du XVe s. tirés des archives centrales de la maison de Thurn et Taxis, à Ratisbonne, et publiés par H. Wartmann. = Bd. XI-XII, 1891. Correspondance de P.-A. Stapfer avec P. Usteri et F.-C. de la Harpe, publiée par R. Luginbühl.

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — M. Henri Lavoix est mort le 22 octobre à l'âge de soixante-douze ans. On lui doit le *Catalogue des monnaies musulmanes de la Bibliothèque nationale,* tome I : Khalifes orientaux (1888), et un mémoire sur les Monnaies à légendes arabes frappées en Syrie par les Croisés (1877).

— M. le marquis d'Hervey de Saint-Denis est mort le 4 novembre dernier à l'âge de soixante-neuf ans; il était professeur au Collège de France et membre de l'Institut. On lui doit une *Histoire du théâtre en Espagne,* des études sur *l'Agriculture des Chinois,* sur *l'Art poétique en Chine,* etc.

— M. Siméon Luce, membre de l'Institut, chef de section aux Archives nationales et professeur à l'École des chartes, vient de mourir subitement le 14 décembre, dans sa cinquante-neuvième année. Nous ne pouvons aujourd'hui qu'annoncer cette nouvelle qui affligera tous ceux qui s'occupent de l'histoire du moyen âge, surtout à l'époque de la guerre de Cent ans.

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres a mis les deux sujets suivants au concours pour 1895 : 1° prix ordinaire : étude sur la chancellerie royale depuis l'avènement de saint Louis jusqu'à celui de Philippe de Valois; 2° prix Bordin : étudier quels rapports existent entre l'Ἀθηναίων πολιτεία et les ouvrages conservés ou les fragments d'Aristote, soit pour les idées, soit pour le style.

— M. Ph. Berger a été élu membre de l'Académie des inscriptions en remplacement de M. Renan.

— M. G. Radet a soutenu, le 28 novembre dernier, devant la Faculté des lettres de Paris, deux thèses : *la Lydie et le monde grec au temps des Mermnades* et *De coloniis a Macedonibus in Asiam cis Taurum deductis* (Thorin).

— La librairie Armand Colin a mis en vente les quatre premiers fascicules d'une *Histoire générale du IVe siècle à nos jours,* qui comprendra douze volumes environ. Elle est l'œuvre de divers collaborateurs sous la direction de MM. Lavisse et Rambaud. Le tome I, consacré aux « Origines » (395-1095), contient les chapitres suivants : chap. I, le monde romain jusqu'à 395; chap. II, le monde barbare, l'invasion, le royaume ostrogoth d'Italie; chap. III, les royaumes barbares de la Gaule : Burgondes, Wisigoths, Francs, la royauté mérovingienne (par A. Berthelot); chap. IV, l'empire romain d'Orient, 395-717 (par Ch. Bayet); chap. V, formation du pouvoir pontifical : l'Italie byzantine, lombarde, papale; la propagande chez les Barbares, 395-756 (par E. Lavisse); chap. VI, avènement de la maison carolingienne; chap. VII, l'empire de

Charlemagne; chap. VIII, destruction de l'empire carolingien, 814-887 (par A. BERTHELOT); chap. IX, Mohammed et l'Islamisme, 622-750 (par M. WAHL); chap. X, le royaume de France, 887-1108 (par Ch. V. LANGLOIS et A. LUCHAIRE); chap. XI, l'Allemagne et l'Italie, 887-1056 (par Ch. BAYET); chap. XII, les Iles Britanniques, 395-1087 (par Ch. BÉMONT); chap. XIII, l'empire byzantin du VIIIe au XIe s. (par Ch. BAYET); chap. XIV, l'Europe orientale : Slaves, Lithuaniens, Hongrois, depuis les origines jusqu'à la fin du XIe siècle (par F. DENIS); chap. XV, les empires arabes, du VIIIe au XIIe s. (par M. WAHL). Depuis le 1er novembre, il paraît un fascicule chaque quinzaine au prix de un franc.

— Nous avons annoncé (*Revue historique,* XLV, 212) l'entreprise formée par M. Ch. V. LANGLOIS de publier dans les *Notices et extraits des manuscrits* une série de monographies sur les recueils de formules épistolaires conservés dans les bibliothèques de France et d'Angleterre. Nous avons analysé (*ibid.*) le 1er fascicule de cette publication. Deux autres fascicules ont paru depuis sous le même titre général : *Formulaires de lettres du XIIe, du XIIIe et du XIVe siècle.* Le 2e fascicule contient l'analyse et des extraits d'un formulaire de l'ordre de Prémontré (ms. n° 8 de la bibl. mun. de Soissons); il est extrait, comme le premier, du t. XXXIV, 1re partie, des *Notices.* Le 3e fascicule, qui vient de paraître, est extrait du t. XXXIV, 2e partie, de la même collection; il contient des extraits de trois formulaires orléanais du temps de Philippe-Auguste et de saint Louis, conservés à la Bibliothèque nationale et à la bibliothèque municipale de Rouen. Les documents, en partie fabriqués par les *dictatores* de l'école d'Orléans, que l'on trouvera dans le 3e fascicule, ne sont pas sans intérêt pour les personnes qui s'occupent de l'histoire de la première moitié du XIIIe siècle.

— Nous avons rendu compte de l'important travail de M. l'abbé DUCHESNE sur les anciens catalogues épiscopaux de l'église de Tours (XLIV, 340), dans lequel il démontrait que cette église ne devait pas remonter plus haut que le IVe siècle. Dans un *Mémoire sur l'origine des diocèses épiscopaux dans l'ancienne Gaule,* publié au tome L des *Mémoires* de la Société des Antiquaires, il a repris la question pour la Gaule tout entière et a tiré les conclusions les plus intéressantes de l'examen de tous les catalogues épiscopaux qui nous ont été conservés. Sur 118 évêchés, il en est 85 dont la date de fondation ne peut être déterminée; parmi ceux-là, 17 seulement nous sont expressément connus comme existant au IVe siècle. Pour les 33 autres, un seul, celui de Lyon, existait au IIe siècle; 4, Toulouse, Vienne, Trèves et Reims, remontent au milieu du IIIe siècle; 6, Rouen, Bordeaux, Cologne, Bourges, Paris, Sens, à la fin du IIIe siècle; les 22 autres sont du IVe s. M. D. conclut que l'organisation ecclésiastique s'est produite d'abord dans les centres les plus importants et que les petits évêchés n'ont été créés qu'à une époque tardive. Pendant longtemps, Lyon a été le seul centre ecclésiastique pour un très vaste territoire. Dans la haute Italie, du reste, et même en Orient, nous constatons des phénomènes ana-

logues; Théodore de Mopsueste les a signalés. Les conciles nous confirment ce lent développement de l'organisation épiscopale en Gaule, et les légendes sur l'origine des églises en sont une preuve de plus. M. D. démontre en effet que les légendes sur Valence, Besançon, Langres et Autun sont sorties d'une même plume; elles remontent au VIe siècle et rattachent toutes ces églises à celle de Lyon. Ce n'est qu'au VIIIe siècle qu'on voulut donner à toutes les églises des origines apostoliques.

— Frédéric de Lorraine, d'abord bibliothécaire de l'Église romaine sous Léon IX, puis abbé du Mont-Cassin, devint pape en 1057 sous le nom d'Étienne; il n'occupa le siège de saint Pierre que pendant sept mois, étant mort le 29 mars 1050. M. Ul. Robert a réuni sous ce titre : *Un pape belge. Histoire du pape Étienne X* (Bruxelles, in-18, 121 pages), tout ce qu'il a pu trouver sur ce personnage, assez effacé à vrai dire, et qui ne dut sans doute son élection qu'à l'absence d'Hildebrand au moment de la mort de Victor II. S'occupa-t-il de la querelle des Investitures? On n'en sait rien; en tout cas, Allemand d'origine, il aurait probablement, s'il avait vécu, orienté tout différemment la politique pontificale. Il eut le mérite en mourant de prévoir et de préparer l'élection d'Hildebrand.

— Sous ce titre : *Quelques mots sur la médecine au moyen âge* (Paris, Ollier-Henry, 1892, in-8o, 60 pages), M. le docteur Rieunier a résumé les principales notions médicales éparses dans le *Speculum majus* de Vincent de Beauvais. La récolte est assez maigre; le savant dominicain s'était contenté de quelques extraits de Rhazès et d'Avicenne, et tout ce qu'il rapporte est connu d'ailleurs. La médecine fit sans doute quelques progrès au XIIIe siècle, mais ce n'est pas dans une compilation telle que le *Speculum* qu'on a chance de trouver la trace de ces progrès.

— Le tome X du *Recueil de voyages et de documents pour servir à l'histoire de la géographie*, publié par MM. Schefer et Cordier (Leroux), est consacré aux *Voyages en Asie du bienheureux frère Odoric de Pordenone*, publiés avec une introduction et des notes par M. H. Cordier. Le texte choisi par M. Cordier dans cette belle publication est la version française de Jean le Long d'Ypres contenue dans les mss. 1380 et 2810 du fonds français de la Bibliothèque nationale. Il l'a accompagnée d'un commentaire perpétuel historique et géographique pour lequel il a utilisé l'étude très complète qu'il a faite des manuscrits latins, français, italiens et allemands d'Odoric. Il a réussi à en cataloguer 73, tandis que Yule n'en connaissait que 41 et Domenichelli 59, et il a consacré tant aux manuscrits qu'aux imprimés des voyages d'Odoric et aux ouvrages qui en traitent une étude bibliographique remarquablement détaillée et précise. Il a aussi, à la fin de son intéressante introduction biographique, indiqué le rapport des deux principales rédactions des Voyages d'Odoric, celle qui fut dictée en 1330 au frère Guillaume de Solagna et celle qui fut rédigée à Prague en 1340

par Henri de Glatz, d'après les récits des compagnons d'Odoric, avec les additions postérieures qui y furent faites. Toutefois M. Cordier n'a pas cru pouvoir classer d'une manière critique tous les manuscrits ni en déterminer exactement la filiation. Il a par contre très bien déterminé la place que tient le Voyage d'Odoric parmi les autres voyages dans l'Extrême-Orient au XIIIe et au XIVe siècle et montré qu'il a été une des sources des récits du fabuleux Mandeville, dont M. Montégut racontait récemment les voyages imaginaires aux lecteurs de la *Revue des Deux-Mondes*. Le travail de M. Cordier ajoute beaucoup à ce que la belle publication de Yule en 1866 avait appris sur Odoric.

— L'*Assise du bailliage de Sens en 1340 et 1341*, publiée par M. DE ROZIÈRE (Larose et Forcel, in-8°, 94 pages), est un document de la plus haute valeur. C'est le seul registre connu d'Assises de bailliage au XIVe siècle. Il est de cinquante ans antérieur aux registres civils du Châtelet et fournit les renseignements les plus précieux tant sur l'organisation des tribunaux du bailliage que sur la procédure. M. de R. a mis en lumière, dans une excellente introduction, l'importance des documents publiés par lui.

— Les nos 16 et 17 (10 et 25 juillet 1892) de l'*Université de Toulouse*, revue bi-mensuelle, contiennent une courte *Histoire de l'Académie et de la Faculté de théologie de Montauban* par M. Jean MONOD.

— M. L. PÉLISSIER a fait paraître, « per le Nozze Lefranc-Vauthier, » une plaquette intitulée : *les Préparatifs de l'Entrée de Louis XII à Milan*, dans laquelle il a réuni 12 documents tirés des archives milanaises en les faisant précéder d'une notice. L'entrée de Louis XII fut très brillante, mais les préparatifs en furent laborieux, les Milanais ayant fait, mais en vain, tout leur possible pour éviter de loger les Français chez l'habitant et pour restreindre les dépenses de la réception du roi. — M. Pélissier a encore donné, dans les *Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux*, et à part, un article important sur *la Politique du marquis de Mantoue pendant la lutte de Louis XII et de Ludovic Sforza, 1498-1500*.

— M. P. BARAGNON, qui prépare une édition des Mémoires de Jacob Rossel, baron d'Aigaliers, a consacré à ce curieux personnage, qui joua un rôle considérable dans la pacification des Cévennes, une brochure très intéressante (*le Baron d'Aigaliers. Recherches et documents*. Nîmes, Gervais-Bidot, in-8°, 50 pages). Appuyé sur de nombreux documents inédits, il montre d'Aigaliers, dans ses négociations avec Basville, Villars et Louis XIV en faveur de ses coreligionnaires, aussi naïvement maladroit, mais beaucoup plus honnête et sympathique que ne l'avaient représenté les historiens protestants, M. Puaux et les frères Haag.

— Peu de temps après son *Monluc*, M. Ch. NORMAND nous a donné un *Greuze* où l'on retrouve, à un degré plus affiné encore, son sens de la réalité historique et son talent d'écrivain ; il s'y révèle en outre comme un critique d'art délicat et judicieux. L'ouvrage, bref et bien

composé, est d'une lecture très agréable; il est illustré d'un grand nombre de planches, dont quelques-unes sont très bien venues. (Collection des « Artistes célèbres, » librairie de l'Art. In-4°, 112 pages.)

— M. Ch. Larivière a consacré une brochure, intitulée : *Mirabeau et ses détracteurs* (Fischbacher, 51 pages), à examiner la valeur des attaques dirigées contre le caractère et le talent de Mirabeau.

— M. Flammermont a publié, dans la *Révolution française* du 14 novembre dernier, un article fort curieux intitulé : *l'Authenticité des Mémoires de Talleyrand.* Il n'y est question qu'incidemment et par voie d'analogie de ces Mémoires; mais M. Flammermont y revient sur la manière dont M. de Bacourt a publié la correspondance de Mirabeau avec La Marck. Il a retrouvé aux archives de Vienne deux pièces, émanant l'une de Montmorin, l'autre de Pellenc, qui ont été imprimées par M. de Bacourt avec des modifications et des suppressions importantes, modifications et suppressions qui portaient pour la plupart sur des passages fâcheux pour la mémoire soit de Talleyrand soit du duc d'Orléans. M. F. en conclut que, si M. de Bacourt a agi avec aussi peu de scrupule comme éditeur de la correspondance de Mirabeau, il a *dû* agir de même comme copiste des Mémoires de Talleyrand. On pourrait répondre à M. F. que les cas ne sont pas identiques, que l'attachement de M. de Bacourt à Talleyrand, qui faisait de lui un éditeur infidèle de papiers hostiles à son ami, devait en faire un copiste fidèle des Mémoires confiés à son honneur, que d'ailleurs il ne suffit pas que M. de Bacourt ait été capable d'altérer les Mémoires pour affirmer qu'il les a certainement altérés, qu'enfin rien ne nous prouve, ni que la copie de la lettre de Montmorin qui se trouve à Vienne soit conforme à l'original que M. de Bacourt a consulté, ni que la minute sur laquelle il a publié la lettre de Pellenc soit conforme à l'original et à la copie des archives de Vienne. Mais il est certain que les documents mis au jour par M. Flammermont, rapprochés du fait que le manuscrit original des Mémoires a disparu et du fait que la famille d'Arenberg met sous séquestre les papiers de La Marck et en a refusé communication à des historiens aussi scrupuleux et aussi impartiaux que M. Stern, rendent très suspecte la manière dont M. de Bacourt a rempli ses devoirs soit d'éditeur de Mirabeau soit de copiste de Talleyrand. Il nous semble qu'il serait du devoir de la famille d'Arenberg d'élucider la question en ce qui concerne Mirabeau. Quant à Talleyrand, si le manuscrit original a réellement été détruit, on en sera réduit à juger par analogie, ce qui est un procédé périlleux, et à faire de la critique subjective, ce qui est plus périlleux encore. — M. Flammermont a jugé bon d'agrémenter son article d'attaques et d'insinuations contre la *Revue historique,* qui, dans la polémique entre lui et M. Bertrand, aurait cherché à le gêner de toutes les manières dans son droit de riposte pour complaire à M. de Broglie. Tous ceux qui connaissent la *Revue* et ses directeurs souriront de ces imaginations; elles

montrent que le sens critique de M. Flammermont n'est pas toujours aussi sûr et aussi impartial qu'on pourrait le souhaiter.

— M. H. Harrisse a publié à l'occasion du centenaire de Christophe Colomb un volume intitulé : *Christophe Colomb devant l'histoire* (Welter), dans lequel il a relevé avec autant d'érudition que d'humour les légendes innombrables et saugrenues mises en circulation sur le célèbre navigateur. Ce volume est une contribution des plus piquantes à la critique historique.

— M. L. Lamairesse, ancien ingénieur en chef des établissements français de l'Inde, a écrit en trois volumes l'histoire religieuse et philosophique de l'Inde : *l'Inde avant le Bouddha, la Vie du Bouddha, l'Inde après le Bouddha* (G. Carré, 3 vol. in-12). Le dernier est celui qui offre le plus d'intérêt, M. Lamairesse ayant pu y faire usage de ses observations personnelles.

— M. F. Dreyfus a publié sur l'*Arbitrage international* (C. Lévy) un excellent petit livre où l'on trouvera l'histoire des idées d'arbitrage jusqu'à la Révolution, puis des congrès et des tentatives d'arbitrages généraux ou spéciaux de 1794 à nos jours, l'histoire du mouvement parlementaire et diplomatique qui tend à régler de plus en plus par des conventions pacifiques toutes les relations internationales, et enfin un exposé des projets soit de procédure arbitrale internationale, soit de juridiction internationale permanente. — M. Revon a fait paraître un ouvrage important sur le même sujet.

— M. G.-D. Weil a étudié, dans une brochure intéressante, l'*Attitude de l'Angleterre vis-à-vis de la France en 1870-1871* (Marpon et Flammarion, 88 p. in-8°).

— M. Ed. Waldteuffel a adressé, dans un sentiment excellent assurément, à l'empereur Guillaume II, un *Mémoire pour la rétrocession de l'Alsace-Lorraine* (Perrin). Dans son introduction, il appuie sa proposition sur un argument sérieux : les charges intolérables que l'annexion de l'Alsace-Lorraine impose à l'Europe. Mais le corps de l'ouvrage est tout entier consacré à un exposé très fantaisiste, écrit en un style bizarre, des injustices commises par les Allemands au détriment des Gaulois depuis Clovis jusqu'au traité de Verdun. Si M. W. avait attendu quelques semaines, il aurait pu invoquer des arguments moins préhistoriques. M. de Bismarck ayant ouvertement avoué qu'il avait volontairement, par une falsification de textes, provoqué la déclaration de guerre de 1870, parce que la guerre était nécessaire pour faire l'unité allemande et que sans cette falsification la guerre n'aurait pas eu lieu, l'annexion de l'Alsace-Lorraine apparaîtra aux nations européennes et même aux Allemands beaucoup moins justifiée qu'elle ne le serait si la France avait eu seule la responsabilité de la déclaration de guerre.

— M. Ch. Benoist, dans sa brochure sur *l'État et l'Église* (Colin, 67 p. in-16), a mis avec talent en lumière le caractère et les avantages du concordat de 1801, les dangers d'une séparation de l'Église catho-

lique et de l'État. Il donne malheureusement à la pragmatique sanction dite de saint Louis une importance historique que cette pièce apocryphe n'a jamais eue.

— La *Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure* décernera, en 1893, un prix de 600 francs au meilleur mémoire sur un sujet d'archéologie intéressant le département de l'Eure.

— M. C. Jullian a composé, pour la *Monographie,* sur Bordeaux, publiée par la municipalité bordelaise, un *Aperçu historique; des origines à 1789* (Bordeaux, Gounouilhou, 76 p. in-4°), qui se distingue, comme tous les écrits de M. Jullian, par la netteté des idées et du style.

— Nous croyons devoir signaler deux très intéressantes brochures de M. A. Vernière. La première est intitulée : *les Évêques auxiliaires en Auvergne et en Velay antérieurement au XVIIIe siècle* (Clermont-Ferrand, 1892, in-8°, 36 p.). On y trouvera d'utiles renseignements sur certains évêques *in partibus* que les textes anciens citent sans toujours donner leurs noms patronymiques. L'autre mémoire, plus étendu (*Le président Jean Savaron.* Clermont-Ferrand, 1892, in-8°, 100 p.), renferme une bonne biographie de cet érudit distingué, qui entretint des relations d'amitié avec la plupart des savants de son temps; en appendice, M. Vernière publie quelques lettres de Savaron et le catalogue de son cabinet; on y trouvera également plusieurs lettres de Peiresc et la correspondance du savant auvergnat avec Besly, Dupuy et quelques autres.

— On a tout récemment découvert, dans l'église de Panjas (Gers), de curieuses peintures du XIIe et du XIIIe siècle, représentant le martyre de saint Laurent, des scènes de la Passion et quelques épisodes empruntés à l'Apocalypse. M. l'abbé Cazauran vient de les décrire longuement; par la même occasion, il a réuni quelques détails sur l'histoire ancienne de cette localité, jadis chef-lieu d'une baronnie, puis d'un comté, possédé par la maison de Pardailhan (*Comté de Panjas, son passé, son église et ses peintures romanes.* Paris, Maisonneuve, 1892, in-8°, 43 p.).

— L'utilité d'un musée aux Archives nationales est rien moins que démontrée. Sans le supprimer entièrement, on vient de le réduire considérablement et d'en publier un *Catalogue sommaire,* avec notice historique sur le Palais des Archives par M. J. Guiffrey (Paris, Delagrave, in-18). Cette notice est fort intéressante. Le catalogue est en partie un extrait sommaire du volume in-4° publié en 1872. Les notices nous ont paru suffisantes; signalons pourtant la phrase suivante (p. 46), qui donnera le frisson à tous les paléographes; il s'agit d'un acte du Midi de 970 : « L'écriture de cet acte montre la transition de l'onciale (?) aux caractères gothiques (?). »

— M. L. Lex a publié, en 1891, l'inventaire des archives communales de Givry (Saône-et-Loire); ces archives, assez riches, lui ont fourni la matière d'une intéressante *Notice historique* (Chalon-sur-Saône, 1892, in-8°, 88 p.); on y trouvera des renseignements précis et puisés

aux sources sur l'histoire de cette localité; en appendice sont publiées quatre pièces, dont trois chartes de libertés de 1283, 1286 et 1323, et un curieux règlement de police de 1784. Page 76, l'auteur cite un passage de Papillon, qui attribue à un certain Jean Girard, prêtre à Givry, au xve siècle, un *Historie de sanctorum vitis,* dont le début était : *Universum tempus.* Il faut, croyons-nous, rectifier la notice du savant bibliographe; ce Jean Girard était peut-être un fort savant homme, mais l'ouvrage en question n'est certainement pas son œuvre; c'est la *Legenda aurea* de Jacques de Varaggio; Papillon aura pris un ex-libris pour un nom d'auteur.

— A partir du 1er janvier 1893, une *Revue internationale de sociologie,* dirigée par M. René Worms, paraît chez MM. Giard et Brière, 16, rue Soufflot, tous les deux mois par fascicule de 60 à 80 pages, au prix de 10 francs par an. Elle a pour but de « faire connaître les plus intéressants parmi les faits sociaux de tout genre, passés ou présents, et d'indiquer, mais sobrement, les conclusions qui s'en dégagent. L'observation et l'expérience sont sa règle. Elle se refuse à toute théorie préconçue, désireuse sans doute d'aboutir à la découverte d'idées générales exactes, mais estimant que ces idées ne peuvent se tirer que de la minutieuse étude du réel. » Elle contiendra des articles de fond écrits dans un esprit purement scientifique, une chronique des faits sociaux et des analyses de livres. Elle est ouverte aux écrivains de tous les pays et de toutes les écoles. — Nous souhaitons bonne chance à cette intéressante entreprise.

— M. l'abbé U. Chevalier a envoyé à l'imprimeur la suite de son précieux *Répertoire des sources historiques du moyen âge;* le tome II contiendra la « Topo-bibliographie, » c'est-à-dire « tout ce qui n'est pas personnage; » il offrira « la bibliographie de l'universalité des sujets sous lesquels peut être classée alphabétiquement l'histoire médiévale dans ses moindres détails. » Ceux qui ont pratiqué le tome I de l'ouvrage (Bio-biographie) attendront avec impatience le nouveau volume. Il paraîtra en six fascicules mis en vente au prix de 7 fr. 50 chacun, ou de 35 fr. pour ceux qui se libéreront intégralement en souscrivant (chez Paul Hoffmann à Montbéliard).

— M. L. Bougier a achevé et mis en rapport avec les derniers programmes le *Cours de géographie* qu'il publie à la librairie Alcan. Un atlas complétera ce cours, qui est, pour la richesse des renseignements qui y sont accumulés, le plus complet de ceux qui sont en usage dans nos lycées. M. Bougier, tout en faisant sa place à la méthode qui prend les régions comme base de la description géographique, conserve une très grande importance à la division par bassins, ce qui se justifie dans la géographie économique et politique, car le groupement des hommes et leurs relations commerciales sont surtout déterminés par les voies fluviales.

— Nous signalerons comme particulièrement intéressants, dans les

fascicules 64 et 65 du *Nouveau Dictionnaire de géographie universelle* de Vivien de Saint-Martin et Rousselet (Hachette), les articles suivants : Soudan, South Australia, Spitzberg, Stockholm, Straits Settlements, Suède, Suez, Suisse, Sumatra. Le soin avec lequel est traitée la partie bibliographique mérite d'être spécialement signalé.

— Les fascicules 6 à 8 du *Dictionnaire général de la langue française,* par MM. Darmesteter, Hatzfeld et Thomas (Delagrave), nous conduisent de *Céphalalgie* à *De*. Soit au point de vue des étymologies, soit à celui du classement des mots d'après l'ordre historique de leur dérivation, ce dictionnaire constitue un progrès marqué sur tous les travaux lexicographiques antérieurs.

Allemagne. — Le 12 septembre est mort le Dr Aug. Mueller, professeur de langues orientales à l'Université de Halle. On lui doit une remarquable *Geschichte des Islam im Orient und Occident* (2 vol., 1885-87) et une *Orientalische Biographie.* Il n'avait que quarante-quatre ans. — Le 17 septembre est mort Rud. von Ihering, professeur d'histoire du droit à l'Université de Gœttingue; ses travaux sur le droit romain et sur la philosophie du droit lui avaient acquis la célébrité; il avait soixante-quatorze ans. — Le 6 octobre est mort Arnold Gædeke, professeur à la « Technische Hochschule » de Dresde, à l'âge de quarante-huit ans. Il a publié : *Die Politik Œsterreichs in der spanischen Erbfolgefrage* (2 vol. 1877); *Maria Stuart* (1879); *Wallensteins Verhandlungen mit den Schweden und Sachsen, 1631-1634* (1885). — Le 13 octobre est mort l'ancien directeur du Musée national de Nuremberg, Aug. von Essenwein, très versé dans l'histoire de l'art; c'est à lui que le Musée doit l'énergique impulsion qui l'a fait prospérer dans ces vingt dernières années. — Le 2 novembre est mort à Tœlz en Bavière Fr. von Hellwald, à qui l'on doit de nombreux ouvrages, d'un caractère surtout de vulgarisation, sur la géographie et l'histoire des mœurs; nous citerons : *Kulturgeschichte* (3e édit., 1884); *Haus und Hof in ihrer Entwickelung* (1888); *Die menschliche Familie nach ihrer Entstehung und Entwickelung* (1888); *die Welt der Slaven* (1890). — Le 6 novembre est mort, âgé de cinquante-quatre ans, le Dr W. Maurenbrecher, professeur d'histoire à l'Université de Leipzig; il était directeur de l'*Historisches Taschenbuch.* Parmi ses nombreuses publications, nous citerons : *England im Reformationszeitalter* (1866); *Studien und Skizzen zur Geschichte der Reformationszeit* (1874); *Geschichte der katholischen Reformation,* vol. I (1889); *Geschichte der Gründung des deutschen Reichs* (1892).

— M. Erich Marcks a été nommé professeur d'histoire à l'Université de Fribourg en Bade. — Le Dr Friedensburg a été nommé directeur de l'Institut d'histoire à Rome.

— L'Académie de Prusse a voté 6,000 m. pour l'édition de la Correspondance politique de Frédéric le Grand; 3,000 m. pour le *Corpus insc. graecarum;* 900 m. pour la carte des études linguistiques du Dr J. Meier.

— Dans la séance de l'Académie des sciences de Berlin du 3 novembre dernier, M. A. Harnack, le professeur de l'Université de Berlin bien connu par ses beaux travaux sur l'histoire des dogmes et la littérature chrétienne des premiers siècles, a fait un rapport sur les fragments de l'évangile et de l'apocalypse de Pierre, découverts à Akhmîm et publiés par M. Bouriant dans les *Mémoires de la mission française au Caire* (t. XIX, 1er fasc.). Il conclut en disant que quiconque voudra désormais faire une étude critique des évangiles canoniques devra s'occuper de l'évangile de Pierre et en adressant à l'éditeur ses plus chauds remerciements. C'est peut-être la découverte la plus importante qu'on ait faite depuis plusieurs années dans le domaine de l'histoire des origines du christianisme.

— Il n'y a plus à faire l'éloge de la *Geschichte Alexanders des Grossen* de Droysen. Nous n'avons qu'à en annoncer la 4e édition (Gotha, Perthes), ornée de cartes des champs de bataille du Granique, d'Issus, de Gaugamèle, de la campagne de l'Inde et une carte d'ensemble des expéditions d'Alexandre dressées par M. Kiepert.

— M. E. Heyck a tout récemment fait paraître une histoire des ducs de Zähringen; dans une brochure supplémentaire (*Urkunden, Siegel und Wappen der Herzoge von Zähringen*. Fribourg-en-Brisgau, Mohr, in-8°, 1892), il publie le texte de 23 diplômes et actes de ces princes et donne quelques détails sur les sceaux employés par eux ; ces sceaux, reproduits en phototypie, datent des XIIe et XIIIe siècles ; tous, sauf un seul, offrent le type équestre.

Livres nouveaux. — Antiquité. — *A. Schulten*. De conventibus civium romanorum. Berlin, Weidmann. — *P. Jœrs*. Untersuchungen zur Gerichtsverfassung der römischen Kaiserzeit. Leipzig, Hirschfeld. — *B. Keil*. Die Solonische Verfassung in Aristoteles' Verfassungsgeschichte Athens. Berlin, Gærtner. — *H. Peter*. Die Scriptores historiae augustae. Leipzig, Teubner. — *Th. v. Stamford*. Das Schlachtfeld im Teutoburger Walde. Cassel, Fischer. — *H. Berger*. Geschichte der wissenschaftlichen Erdkunde der Griechen, 4e partie. Leipzig, Veit. — *E. Meyer*. Zur ælteren griechischen Geschichte. Halle, Niemeyer. — *W. Spiegelberg*. Studien und Materialen zum Rechtswesen des Pharaonenreiches der Dyn. XVIII-XXI. Hanovre, Hahn.

Histoire générale. — *J. Stass*. Deutsches Leben zur Zeit der Sæchsischen Kaiser. Berlin, Springer. — *Bleibtreu*. Geschichte und Geist der europæischen Kriege unter Friedrich dem Grossen und Napoleon. Leipzig, Friedrich. — *K. Lamprecht*. Deutsche Geschichte. Vol. III. Berlin, Gærtner. — *Ch. Meyer*. Hardenberg und seine Verwaltung der Fürstenthümer Ansbach und Bayreuth. Breslau, Meyer. — *O. Redlich*. Die Anwesenheit Napoleons I in Düsseldorf, 1811. Düsseldorf, Lintz. — *A. von Ruville*. Die Auflösung des preussisch-englischen Bündnisses 1762. Berlin, Peters. — *Bilbassoff*. Geschichte Katharina II; trad. en allemand. Berlin, Cronbach. — *O. Winkelmann*. Der Schmalkaldische Bund 1530-1532 und der Nürnberger Religionsfriede. Strasbourg, Heitz. — *Grützmacher*. Die Bedeutung Benedikts von Nursia und seiner Regel in der Geschichte des Mönchtum's. Berlin, Mayer et Müller. — *Gætte*. Geschichte der deutschen Einheitsbewegung im 19 Jahrh. Vol. I : 1807-1815, 2e moitié. Gotha, Perthes. — *Sægmüller*. Die Papstwahlbullen und das staat-

liche Recht der Exclusive. Tubingue, Laupp. — *R. Much.* Deutsche Stammsitze; ein Beitrag zur ältesten Geschichte Deutschlands. Halle, Niemeyer. — *K.-A. Schmid.* Geschichte der Erziehung. Vol. III, 1re partie. Stuttgart, Cotta. — *C. Klein.* Reimund von Aguilers; Quellenstudie zur Geschichte des ersten Kreuzzuges. Berlin. Mittler. — *C. Kohne.* Das Hansgrafenamt; ein Beitrag zur Geschichte der Kaufmannsgenossenschaften u. Behördenorganisation. Berlin, Gærtner. — *E. Marcks.* Gaspard von Coligny; sein Leben und das Frankreich seiner Zeit. Bd. I, 1e Hælfte. Stuttgart, Cotta.

Histoire locale. — *Binterim* et *Mooren.* Die Erzdiœcese Kœln bis zur französischen Staatsumwælzung. Vol. I. Dusseldorf, Voss. — *M. Hoffmann.* Geschichte der freien und Hansestadt Lübeck. 2e partie. Lubeck, Schmersahl. — *Tolkin.* Geschichte der französischen Colonie von Magdeburg. Vol. III, 1re part. Magdebourg. Faber. — *Jrnecke.* Die Gewerbe-Politik des ehemaligen Königreichs Hannover. 1815-1866. Marbourg. Elwert. — Osnabrücker Urkundenbuch. Bd. I, 772-1200. Osnabrück. Rackhorst. — *Ehrenberg.* Urkunden und Aktenstücke zur Geschichte der in der heutigen Provinz Posen vereinigten ehemals polnischen Landestheile. Leipzig, Veit.

Autriche-Hongrie. — Le 24 octobre dernier est mort le Dr Anton Gindely, un des principaux historiens de la Bohême et de l'Autriche. Né à Prague en 1829, il était depuis 1862 professeur à l'Université allemande de cette ville; il y déploya une remarquable activité littéraire. On n'en rappellera ici que les points principaux. Dès le début, ses travaux se portèrent surtout sur l'histoire du xvie et du xviie siècle. Il s'était proposé d'écrire une histoire de la Bohême au temps de la Réforme, ou plutôt une série d'ouvrages relatifs à cette époque. Le premier, paru en 1857-58 avec un titre très général, s'annonçait justement comme la première partie de cette grande histoire; en sous-titre, il s'intitulait *Geschichte der Böhmischen Brüder*. En réalité, c'est plus qu'une histoire de l'unité des frères bohêmes, c'est une histoire générale du pays, surtout au xvie siècle, considérée au point de vue des affaires religieuses et ecclésiastiques. Gindely n'a jamais renoncé à son plan primitif, mais il l'a modifié en une certaine mesure. En 1862 et 1865 parut un ouvrage en deux volumes : *Geschichte Rudolfs II und seiner Zeit, 1600-1612*. Ce que Gindely se proposa ensuite comme programme de travaux fut une grande histoire de la guerre de Trente ans fondée sur des recherches étendues dans les archives d'une partie de l'Europe; il avait en effet une prédilection marquée pour cette nature de sources, pour les documents inédits tirés des archives, au point même qu'il leur accorda, surtout dans ses travaux postérieurs, une importance un peu exclusive. Rien d'ailleurs ne put détourner Gindely de ses recherches; sa situation comme chef des archives de Bohême les lui rendit encore plus faciles. Dans les archives étrangères, il fit faire pour ses archives à lui des copies qui se rapportent à l'histoire de la Bohême, soit au xviie siècle, et en particulier pendant la guerre de Trente ans, soit aux siècles antérieurs. C'est à l'aide des matériaux ainsi réunis qu'ont été dressés les *Landtagsakten*, à la publication desquels Gindely a pris part lui-même; et c'est encore à la guerre de

Trente ans que ces matériaux se rapportent. De là vient la prodigieuse quantité de documents que nos archives possèdent maintenant sur cette période, et qui ne serviront plus guère désormais, puisqu'ils étaient la préparation des travaux publiés ensuite par l'auteur; son œuvre prit en effet toujours de plus en plus le caractère d'une histoire diplomatique de la guerre de Trente ans. En 1869 en parut le tome I avec le sous-titre : *Geschichte des Bœhmischen Aufstandes vom J. 1618.* Ce soulèvement, comme on sait, dura deux ans, jusqu'à la bataille de la Montagne Blanche (1618-1620); c'est comme le premier acte de la guerre de Trente ans. Gindely l'a exposé en 3 volumes; les tomes II et III ont paru en 1878. Dans l'intervalle, entre le tome I et les deux suivants, l'auteur fut affligé d'une longue maladie produite en grande partie par l'excès de travail. Continué et achevé dans de telles dimensions, l'ouvrage eût atteint à des proportions gigantesques. En 1880 parut le tome IV, relatif aussi aux affaires de Bohême, c'est-à-dire au changement qui suivit l'écrasement de l'insurrection; il comprenait en outre une histoire de la guerre du Palatinat en 1621-1623. L'ouvrage en est resté là; non pas que Gindely se soit reposé depuis, mais, avant même le tome I de sa Guerre de Trente ans, un autre sujet l'avait attiré : l'histoire de Wallenstein, ou mieux la question de Wallenstein, qui se rattachait sans doute encore à la guerre de Trente ans, mais qui en brisait le cadre. Gindely ne cessa d'en accumuler les matériaux; de là sa monographie *Waldstein* (Gindely avait une prédilection pour cette forme de nom) *wæhrend seines ersten Generalats im Lichte gleichzeitiger Quellen, 1625-1630;* elle parut en 1886 et souleva une vive polémique : Wallenstein trouva des apologistes et des adversaires. Un d'eux a dit à ce propos de Gindely qu'il était « au-dessous de lui-même. » Ce n'est pas ici le lieu de prendre parti dans cette polémique. Il faut surtout se garder de croire que chez Gindely l'historien se soit placé au point de vue national tchèque; c'est justement le reproche contraire qu'on lui adressait du côté national. Il était maître de la langue tchèque, et plusieurs de ses écrits ont été publiés dans cette langue; mais ses principaux ouvrages sont écrits en allemand, ce qui d'ailleurs ne préjuge en rien les sentiments de l'auteur. En réalité, Gindely, au point de vue national, était indifférent. Ce genre d'indifférence politique n'est pas rare dans l'empire d'Autriche, qui possède tant de nationalités. Cet état d'esprit se montre dans ses œuvres. De même, en ce qui concerne la religion, Gindely était catholique, mais sa religion n'a pas exercé d'influence sur l'historien. Il n'a pris non plus aucune part à la vie politique. Aussi ne s'échauffe-t-il jamais en présence des faits qu'il raconte; à cet égard, il a été « objectif » comme peu d'historiens l'ont été dans l'histoire moderne, toujours plus passionnante que celle des événements accomplis depuis longtemps. Dans la question de Wallenstein cependant, il transperce quelque chose de ses sentiments personnels. De bonne heure, et dès les premières années de ses recherches scientifiques,

il était arrivé à la conviction que Wallenstein avait trahi l'empereur; par la suite, plus il poussa loin ses fouilles dans les archives, plus ce jugement se fortifia en lui et devint sévère. Dans son Histoire de la Guerre de Trente ans (IV, 8), il le place sur le même rang qu'un Christian de Halberstadt, qu'un Mansfeld. Il lui reconnaît bien sans doute une plus haute valeur, mais il le juge guidé, comme eux, uniquement par l'intérêt personnel; il n'a pas trouvé en lui de mobiles plus élevés ni plus profonds, et cela non pas seulement sur le point de savoir ce que Wallenstein machinait dans ses derniers jours, ni ce qu'il aurait fait si le destin ne l'avait arrêté, mais en ce qui concerne sa personnalité tout entière. Souvent les historiens se prennent de prédilection pour leur héros; plus ils s'en occupent, plus leur appréciation devient sympathique. Chez Gindely, c'est plutôt le contraire qui arriva : il se fit l'accusateur public de Wallenstein, même du Wallenstein des années 1625-1630; naturellement, il rencontra des contradicteurs, aussi passionnés dans la défense que lui dans l'attaque. Entre ces opinions extrêmes, il y a place pour une opinion moyenne, qui ne serait ni une apologie ni un réquisitoire. Néanmoins, il faut regretter que la mort soit venue enlever trop tôt Gindely à cette discussion et ajourner, pour longtemps peut-être, la solution de l'énigme. — Parmi les derniers travaux de Gindely, nous en citerons encore un : *Geschichte des 30 jæhrigen Krieges,* résumé remarquable qui atteignit bientôt à une seconde édition, et où nous possédons ce que Gindely a fait de mieux. I. Goll.

— Le 10 octobre est mort Ferencz Salamon, professeur ordinaire d'histoire à l'Université de Budapest; il avait soixante-sept ans.

Belgique. — Un des hommes qui en Belgique connaissent le mieux l'histoire du xvie s., M. Ch. Rahlenbeck, a publié une étude savante et suggestive sur *les Trois régentes des Pays-Bas (1507-1567),* qui furent la tante de Charles-Quint, Marguerite d'Autriche, sa sœur la reine douairière de Hongrie, Marie, et sa fille naturelle la duchesse de Parme, Marguerite. Ces trois femmes remarquables ont été l'âme du gouvernement depuis la minorité de Charles-Quint jusqu'au commencement des guerres religieuses sous Philippe II (Bruxelles, Weissenbruch, 52 p.; extrait de la *Revue de Belgique*). — Dans la même revue, M. Ernest Gossart, conservateur à la Bibliothèque royale de Bruxelles, a donné une notice curieuse sur deux filles naturelles de Charles-Quint, l'Italienne Thaddée et l'Espagnole Juana, dont l'existence nous est révélée par quelques pièces qui ont passé inaperçues jusqu'ici, quoique publiées en 1887 dans le tome LXXXVIII des *Documentos ineditos para la historia de España.*

— Le tome XXIX et dernier du *Cours d'histoire nationale* de Mgr Namèche, ancien recteur de l'Université catholique de Louvain, vient de paraître. Il expose l'histoire de la Belgique sous le Consulat et s'arrête à l'année 1804. L'auteur déclare ne pas vouloir pousser son

grand ouvrage jusqu'à nos jours. Commencé, il y a près de quarante ans, par l'auteur, qui était alors un jeune abbé sans notoriété, ce *Cours d'histoire nationale* comprend le résumé et souvent même une partie du texte de la plupart des livres écrits en français sur l'histoire de Belgique. C'est une vaste compilation comme il y en a peu en histoire dans ce siècle (Louvain, Ch. Fonteyn).

— M. Van Werveke a commencé la publication d'une curieuse *Étude sur le cours de l'Escaut et de la Lys-Durme au moyen âge,* dont la première partie a paru dans la livraison de septembre 1892 du *Bulletin de la Société royale belge de géographie* (Bruxelles, secrétariat de la Société).

— Le livre de M. Georges Cardon, *la Fondation de l'Université de Douai,* sera lu avec intérêt par tous ceux qui étudient l'histoire de la contre-Réforme catholique dans les Pays-Bas à la fin du XVIe s. et au siècle suivant (352 p.; Paris, Alcan).

— M. Ernest Discailles, professeur à l'Université de Gand, a publié le premier volume de son étude sur *Charles Rogier (1800-1885),* d'après des documents inédits. Ce volume raconte la biographie de Rogier avant la révolution belge de 1830, dont il fut un des chefs principaux (212 p.; Bruxelles, Lebègue).

— L'abbé A. Auger nous a donné presque en même temps deux livres qui ne manqueront pas d'intéresser vivement ceux qui étudient l'histoire religieuse de la Belgique et de la Hollande : *Étude sur les mystiques des Pays-Bas au moyen âge* (355 p.; Bruxelles, Hayez) et *De doctrina et meritis Joannis von Ruysbroeck* (210 p.; Louvain, sans nom d'éditeurs).

— Signalons un ouvrage anglais sur un épisode militaire important du commencement du XVIIe s. : *The Siege of Ostend or the new Troy, 1601-1604,* par M. Ed. Belleroche (119 p., 2 pl. et 1 carte; Londres, Spottiswoode).

— M. H. Pirenne n'a pas voulu laisser sans réponse le mémoire de M. Funck-Brentano sur la bataille de Courtrai; sous ce titre : *la Version flamande et la version française, note supplémentaire* (Gand, 1892, in-8°, extrait des *Bulletins de la commission royale d'histoire de Belgique*), il s'efforce de réfuter les arguments de son adversaire. Quelques-uns des nouveaux arguments présentés par le savant belge ne nous ont pas paru à dédaigner; mais, avant de conclure, il faut attendre un travail annoncé de M. Jules Frederichs sur le même sujet et la réplique de l'auteur français qui le suivra.

Livres nouveaux. — *L. Lahaye.* Étude sur l'abbaye de Waulsort, de l'ordre de saint Benoît (944-1795). 298 p.; Liège, Grandmont. — *A. Gallet-Miry.* Les États de Flandre sous les périodes espagnole et autrichienne. 156 p.; Gand, J. Vuylsteke. — *Abbé A. Coulon.* Histoire de Mouscron. 900 p.; Courtrai, Nys. — *L. Hacault.* Les colonies belges et françaises du Manitoba. 80 p.; Bruxelles, Vromant. — *Eug. Soil.* Les tapisseries de Tournai. 460 p.; Tournai, Vasseur. — *J. Leclercq.* Voyage au mont Ararat. 329 p.; Paris, Plon. — *L. Gilliodts van*

Severen. Coutumes des pays et comté de Flandre. Quartier de Bruges. T. V (Sysseele, Thourout et Wateroliet). Bruxelles, Gobaerts. — *Nap. de Pauv.* Son Excellence Gilles de Hase, Gantois, généralissime de la république de Venise. 112 p.; Bruxelles, Hayez. — *J. Th. de Raadt*. De heerlykheden van het Land van Mechelen. Norderwyck en zyne heeren. 94 p.; Turnhout, Splichal. — *Abbé Ch. Tyck*. Notices historiques sur les congrégations et communautés religieuses et les instituts de missionnaires fondés au XIXe s. 422 p.; Louvain, Ch. Peeters. — *E. de Moors*. Congo. Études. 107 p.; Anvers, Legros. — *M. F. Wodon*. Les États de la Plata. 14 p.; Bruxelles, Weissenbruch. — *J. F. Colfs*. La filiation généalogique de toutes les écoles gothiques. T. IV et dernier (école flamboyante, religieuse et civile). 100 fr. pour l'ouvrage complet. 628 p.; Bruxelles, Polleunis; Paris, Baudry. — *Max Rooses*. L'œuvre de P. P. Rubens, histoire et description de ses tableaux et dessins. T. V, 470 p.; Anvers, Maes. — *Max Rooses*. Plantyn en de Plantynsche drukkery. 2e édit., 206 p.; Anvers, Buschmann. — *F. Nautet*. Histoire des lettres belges d'expression française. T. I, 143 p.; Bruxelles, Rosez. — *A. Cauchie*. La grande procession de Tournai; notice historique. 127 p.; Louvain, Ch. Peeters. — *Comte Th. de Renesse*. Dictionnaire des figures héraldiques. 1er fasc., 127 p.; Bruxelles, Société belge de librairie. — *Général-baron Vander Smissen*. Souvenirs du Mexique, 1864-1867. 232 p.; Bruxelles, Lebègue. — *Le P. Ch. Croonenberghs*. Le Canada. 371 p.; Paris, Delhomme. — *P. Claeys*. Les expositions d'art à Gand, 1792-1892. 130 p.; Gand, Vanderhaegen.

Pays-Bas. — Nous pouvons annoncer le troisième volume du *Catalogue des pamphlets de la Bibliothèque royale de la Haye*, composé par M. Knuttel (chez Nyhoff, la Haye). Ce volume décrit entre autres une collection très vaste de mazarinades, plus de 450 numéros.

— La question du lieu de naissance de Christophe Colomb a été le sujet d'une discussion très animée entre M. l'abbé Brouwers, qui défend les titres de Calvi et est président de la commission néerlandaise pour la statue à placer dans cette ville, et M. Niemeyer, qui se déclare pour Gênes, dans un article très savant de la *Revue de Gids*. La discussion, un peu vive, a eu lieu dans le *Journal de Rotterdam*.

— M. Bezemer a publié dans la Collection des travaux de la Société pour les sources du droit national les vieilles coutumes de la ville de Bréda.

— M. Muller, d'Utrecht, a donné une nouvelle étude très remarquable sur les archives de l'ancien diocèse d'Utrecht comme introduction à sa liste des restes des archives épiscopales d'Utrecht (chez Nyhoff, la Haye). Il y décrit sommairement l'histoire de ces archives et leur état actuel.

— Du *Bullarium Trajectense* de M. Brom le premier volume est complet. L'ouvrage contient jusqu'à 1347 une collection de 1,200 documents, dont la plupart offrent peu d'intérêt pour l'histoire politique du temps; l'historien de l'Église y trouvera plus à glaner. Ajoutons que l'édition est des plus soignées.

— L'ouvrage de M. Rengers (chez Nyhoff, la Haye), sur l'histoire parlementaire des Pays-Bas après 1849, sera terminé dans quelques mois;

la livraison, dernièrement parue, va jusqu'à 1877 et donne, comme les précédentes, un aperçu très utile et lisible des discussions parlementaires de cette époque.

— Dans les *Verslagen en Mededeelingen* de l'Académie royale nous remarquons une belle étude de M. DE HARTOG sur la charte du Japon et un article très intéressant de M. QUACK sur les idées d'un économiste hollandais du XVIIe siècle, nommé Plockhoy, qui développa en Hollande et en Angleterre des idées sur une réforme collectiviste de la société humaine; l'auteur a été le devancier de l'Anglais Bellers, qui excita l'admiration d'Owen et de Marx; il tâcha de gagner Cromwell à ses idées, qui ont des rapports très intimes avec celles des Labadistes.

— Dans les *Bydragen* de M. FRUIN nous trouvons un long article très détaillé de M. KLUIT sur les délits de presse en Belgique sous le régime de Guillaume Ier; le savant auteur y donne une foule de renseignements sur cette matière peu connue mais très intéressante pour l'histoire de la séparation du royaume des Pays-Bas. M. HEERES y donne un aperçu bibliographique très complet et très bon de la littérature historique, se rapportant à la Hollande et paru dans les années 1888-1891.

Suisse. — M. B. VAN MUYDEN, dans sa brochure sur *le Droit d'asile en Suisse au XVIe s.* (Lausanne, Bridel, 19 p. in-8°), tout en rappelant l'accueil hospitalier fait aux protestants fugitifs après la Saint-Barthélemy par les cantons réformés et par Genève, qui refusèrent d'en livrer un seul, étudie surtout, d'après les instructions inédites de Charles IX à ses ambassadeurs en Suisse et leur correspondance, les efforts faits par le roi pour faire croire que le massacre du 24 août n'avait été qu'un accident causé par un complot protestant et obtenir le maintien de l'alliance avec les Suisses.

Italie. — Le « Recueil de documents et d'études, » publié sous les auspices de la commission chargée d'honorer le quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique (Commissione Colombiana), sera divisé en six sections. La 1re (3 vol.) comprendra tous les écrits authentiques connus de Colomb, publiés d'après les originaux par M. Cesare DI LOLLIS; la 2e (3 vol.) contiendra le « Codice diplomatico » des « questions colombines » par M. C. DESIMONI; les « Colomb, corsaires du XVe s., » par M. A. SALVAGNINI, et les « Médailles et portraits de Colomb; » la 3e partie (2 vol.) aura pour objet : « les Sources italiennes pour l'histoire de la découverte de l'Amérique, d'après les lettres et les récits des contemporains; » elle sera préparée par M. G. BERCHET; la 4e partie se rapporte aux constructions navales et à l'art de la navigation au temps de Colomb, aux plus anciennes cartes qui se trouvent en Italie sur l'Amérique, etc.; la 5e partie sera formée de monographies relatives aux précurseurs et aux continuateurs de l'œuvre de Colomb et aux récits italiens de son temps; la 6e partie donnera la bibliographie italienne des livres imprimés relatifs à Colomb et à la découverte de l'Amérique.

LISTE DES LIVRES DÉPOSÉS AU BUREAU DE LA REVUE[1].

(Nous n'indiquons pas ceux qui ont été appréciés dans les Bulletins et la Chronique.)

P. Arvers. Les guerres des Alpes. Guerre de la succession d'Autriche, 1742-48. Mémoire extrait de la correspondance de la cour et des généraux par F.-E. de Vault. 2 vol. 740 et 876 p. Berger-Levrault. — Aubier. Commandant Parquin. Souvenirs et campagnes d'un vieux soldat de l'Empire, 1803-1814. Ibid. xxxvi-394 p.

H. Baumgarten. Geschichte Karls V. Bd. III. Stuttgart, Cotta, xviii-371 p. — Bodemann. Aus den Briefen der Herzogin E. Ch. von Orléans an die Kurfürstin Sophie von Hannover. Hanovre, Hahn. 2 vol. viii-439 et 412 p. — W. Busch. England unter den Tudors. Bd. I. Stuttgart, Cotta. xii-434 p. — Hæbler. Maria J. A. Herzogin zu Sachsen Königin von Spanien. Dresde, Bænsch. — Hermann. Lehrbuch der griechischen Antiquitæten. Staatsalterthümer, 6e édit., 2e partie, par V. Thumser. Fribourg-en-B., Mohr. Prix : 12 m. — Dr Hirsch. Studien zur Geschichte König Ludwigs VII im Frankreich, 1119-1160. Leipzig, Fock. iii-116 p. Prix : 1 m. 75. — G. Koch. Beiträge zur Geschichte der politischen Ideen und der Regierungspraxis. 1re partie : Absolutismus und Parlamentarismus. Berlin, Gærtner. viii-184 p. — J. Kretschmer. Die Invasionsprojekte der katholischen Mæchte gegen England zur Zeit Elizabeths. Leipzig, Duncker et Humblot. 215 p. Prix : 4 m. 20. — H. Spangenberg. Cangrande della Scala, 1291-1320. Berlin, Gærtner. 219 p. — Szanto. Das griechische Bürgerrecht. Fribourg-en-B. iv-165 p.

R. Fester. Regesten der Markgrafen von Baden und Hachberg. 1050-1515. Innsbruck, Wagner. Fasc. 1-2. — H. Schlitter. Die Reise des Papstes Pius VI nach Wien; ein Beitrag zur Geschichte des Beziehungen Josefs II mit der römischen Curie. Vienne, Tempsky (Fontes rerum austr., vol. XLVII : Diplomata et Acta). xix-229 p.

J. L. Brandstetter. Repertorium über die in Zeit und Sammelschriften der Jahre 1812-90 enthaltenen Aufsætze und Mitteilungen schweizergeschichtlichen Inhaltes. Bâle, Geering. iv-467 p. Prix : 8 fr.

J. R. Boyle. Comprehensive guide to the county of Durham. Walter Scott. viii-733 p. — Stopford A. Brooke. The history of early english litterature, to the accession of king Alfred. Macmillan, 2 vol. xvi-344 et 337 p. — W. F. Fitzpatrick. Secret service under Pitt. Longmans. x-390 p. — James Mackinnon. Culture in early Scotland. Williams et Norgate. xii-239 p. — S. H. Reynolds. The table talk of John Selden. Oxford, Clarendon press. xxv-220 p.

Edw. J. Lowell. The eve of the french Revolution. Boston et New-York, Houghton, Mifflin et Cie. viii-408 p. — H. Ch. Lea. A formulary of the papal penitentiary in the xiiith. century. Philadelphie, Lea frères.

M. Campori. Corrispondenza tra L. A. Muratori e G. G. Leibniz. Modène, Vincenzi. xliii-335 p. Prix : 6 l. — Fr. Mitti. Leone X e la sua politica. Florence, Barberà. xii-462 p. Prix : 4 l.

1. Les livres dont le format et le lieu de publication ne sont pas indiqués sont en in-8° et publiés à Paris ou (pour les livres anglais) à Londres.

L'un des propriétaires-gérants, G. Monod.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

LA FRANCE EN ALSACE

APRÈS LA PAIX DE WESTPHALIE.

(Suite.)

III.

Pendant toutes ces démarches, l'Alsace avait vu s'abattre sur elle la petite armée du duc Charles IV de Lorraine. On n'avait pas oublié les exploits antérieurs du condottière de grand lignage, quand, après la bataille de Nordlingue, il avait passé sur la rive gauche du Rhin et saccagé Riquewihr. C'était pour prendre leurs quartiers d'hiver que ses bandes venaient cette fois en Alsace, et, ce qu'il y avait de singulier, c'est que les officiers de l'évêché de Strasbourg avaient fait courir le bruit qu'elles y étaient autorisées par le roi de France. Colmar reçut même une lettre qui l'affirmait positivement et dont il fit part au commandant de Brisach. Dans sa réponse du 9 janvier (*n. st.*)[1] Charlevois lui en témoigna toute sa surprise; lui-même venait de recevoir un avis semblable, dont il ne croyait rien, « estant tres certain que le Roy est mis faussement en jeu ; » car, « bien loing d'accorder quartier d'hyver en Alsace aux Lorrains, Sa Majesté lui commande de se tenir sur ses gardes dans les derniers ordres qu'elle lui a enuoyés par la commodité de madame la maréchale de Guebriant, qui est arrivée icy depuis hier. Il n'y a point de doute, continue-t-il, que ceste aduis de l'Euesché ne soit plus partial que veritable, et je croys fermement que c'est un artifice de ces officiers pour pallier de ce pretexte les diuers aduis qu'ilz ont donné au pays, que les Lorrains ne viendroient pas en Alsace et que personne n'avoit que faire de rien sauuer, pour ainsy pouuoir mettre tous les pauures peuples auec leurs biens entre les mains de ces trouppes-

1. Archives de Colmar, ibid.

là, auec qui ilz sont en grande intelligence, ayant desjà enuoyé de leur député (*sic*) au-devant d'elles jusques à Haguenau. Voyant leurs fourberie (*sic*), je me suis saisy ce matin de Markelsheim[1], affin que les ennemys ne s'en puissent préualoir pour incommoder tout le pays, et je vous asseure, Messieurs, si ces troupes lorraines approchent, que je donneray tant de preuue (*sic*) de la fausseté de cest aduis de l'euesché, qu'on n'aura pas sujet de doubter que c'est contre le consentement du Roy et le nostre que ces trouppes viendront prendre quartier en Alsace, estant resolu de m'employer de touttes mes forces pour les traicter comme les plus grands ennemys du Roy... Je donneray aussy, disait-il en terminant, toutes les assistances possibles aux estats voisins qui les voudront incommoder. »

On sait ce que fut, pour l'Alsace, ce passage des Lorrains que Charlevois s'apprêtait à repousser de son mieux[2]. Deux de nos documents nous donnent approximativement la date de leur arrivée dans le pays haut et celle de leur départ. L'un est une supplique du prévôt, du bourgmestre et de la justice de Winzenheim, présentée, le 19/29 décembre[3], à la ville de Colmar, lui demandant pour leurs ressortissants la permission de se réfugier dans ses murs, pour le cas prévu où les habitants seraient réduits à quitter leurs demeures ; l'autre est une lettre de Münster, du 10 mai[4], dont le magistrat remercie Colmar d'avoir permis au pasteur Jean Scheurer de faire de fructueuses collectes parmi la bourgeoisie protestante, pour l'aider à réparer son temple dévasté. S'il fut cruel pour le pays, du moins l'ennemi n'y prolongea-t-il pas son séjour. Pendant que, dans une lettre de Haguenau à Sélestadt, du 26 mars[5], il est encore question des mouvements qu'il se donnait et qui ne permettaient pas de confier des lettres à la poste, dans une dépêche de M. de Moirous, datée de Philipsbourg, du 13 avril[6], on en parle comme si l'invasion avait pris fin. Il en est également question dans une lettre de Graass aux villes impériales, Vienne, 6 mars[7]; si à la cour on n'avait pas ignoré ces

1. Markolsheim, qui appartenait à l'évêché de Strasbourg.
2. Strobel, *Geschichte des Elsasses*, t. V, p. 7-12.
3. Archives de Colmar, ibid.
4. Ibid.
5. Ibid.
6. Ibid.
7. Ibid.

événements calamiteux, on s'y était surtout intéressé en raison de l'attitude de la Décapole, qui, mise en demeure de s'entendre avec la régence de Brisach et avec le lieutenant général Reinold de Rosen pour repousser l'invasion, avait décliné toute participation, en se référant au traité de paix et en déclarant qu'en leur qualité d'états de l'Empire, les villes ne se prêteraient à rien de contraire à la neutralité qu'elles entendaient garder, ce dont on avait été on ne peut plus satisfait en haut lieu.

IV.

Cependant l'Alsace était à peine évacuée que M. de Moirous écrivit, le 13 avril[1], à Haguenau, pour lui demander si les Dix villes étaient disposées à reconnaître le comte d'Harcourt comme grand bailli, ayant eu tout ce temps pour y réfléchir et s'informer auprès « du collège électoral et assemblée de Francfort. » Pour sa part, il pensait « qu'il n'y pouvait plus avoir lieu de différer l'exécution de cette affaire, à laquelle il avait reçu nouvel ordre de tenir la main, » et il ajoutait :

Je vous fais cette lettre pour vous y convier et les autres villes impériales, tant de la part de Sa Majesté que de Son Altesse, et vous envoie pour cet effect les reversails qu'elle vous doit donner et celui que vous devez réciproquement me faire delivrer pour ladite Altesse.

..... C'est pourquoy, Messieurs, vous verrez lesdits reversails et vous prendrez la peine d'assembler avec vous des députez desdites autres villes impériales, pour résoudre avec eux les reversails qui doivent aussy estre réciproquement donnez entre Son Altesse et elles, et auxquels il y aura peu de chose à changer,..... et prendrez, s'il vous plaist, resolution du jour auquel ie me rendray à Haguenau, pour satisfaire à ce que vous pouvez désirer de moy, au nom de Sadite Altesse, et achever enfin avec vous une affaire qui devroit estre faicte, il y a longtemps, et par laquelle je craindrois à la fin que le Roy ne vous fît quelque reproche, et à moy aussy, qui ay jusques à présent faict vos excuses et les miennes sur le logement des Lorrains. Mais ie n'auray plus de subjet maintenant de prétendre une plus grande longueur, et d'autant moins qu'en suitte de la lettre que vous et les aultres villes avez escrites à Son Altesse, elle vous

1. Archives de Colmar, ibid.

croit tous fort disposez à faire ce à quoy vous estes obligez envers le Roy et envers elle[1].

On sait que, pour les réversales de Haguenau, la formule n'était pas la même que pour les autres villes. En sus de ses droits de protection, le grand bailli y exerçait en effet, par lui-même, par son lieutenant, par son prévôt ou par son receveur, des droits de juridiction, et il s'engageait en conséquence « à faire justice et droit à tous, tant riches que pauvres, qu'ils soient de la ville ou pays, tant dedans que dehors ou d'alentour, et à juger les causes qui appartiennent à la justice ou siège d'icelui, selon le jugement de la plus grande partie du conseil et non autrement. » S'il arrivait qu'un juif habitant de Haguenau fût accusé de quelque méfait, le grand bailli reconnaissait que c'était devant le conseil que le coupable devait en répondre, en présence du grand bailli ou de son lieutenant, et promettait de tenir pour jugé ce que la plus grande partie du conseil prononcera. Enfin, il s'obligeait spécialement de leur conserver le droit de la Forêt sainte ou forêt de Haguenau, « et qu'aucune brebis n'y aille paistre. » Mais ce qui intéressait toutes les villes dans les formules que M. de Moirous proposait à Haguenau, c'était l'entrée en matière, où il établissait que, par la paix de Westphalie, « le grand bailliage de Haguenau, dépendant immédiatement de Sa Majesté impériale et de l'Empire romain de la nation allemande, » avait été « rendu et cédé à tout jamais à Sa Majesté très chrétienne,... avec les droits, juridictions et souveraineté, comme l'empereur, l'Empire et la maison archiducale d'Autriche l'ont possédé, tenu et protégé, » et que cette cession avait été « confirmée par Sa Majesté impériale, par tous les électeurs et princes de l'Empire romain, et spécialement par la maison archiducale d'Autriche, comme grands baillis, administrateurs et possesseurs de ce grand bailliage de Haguenau. » En se référant aux textes qui avaient transféré à la France les droits des archiducs sur le grand bailliage, le mandataire du comte d'Harcourt passait sous silence et les réserves du § *Teneatur* et les déclarations limitatives des états, et se plaçait à un point de vue absolument inacceptable pour les Dix villes. Cependant, en lui accusant réception, le 19 avril, Haguenau évita de discuter la thèse et se borna à rappeler les réponses que la Décapole avait faites au roi et au comte d'Harcourt, le 28 et le

1. Philipsbourg, 13 avril 1651 (Archives de Colmar, ibid.).

19/29 novembre précédents, et, en se retranchant, d'une part, sur l'état de désolation où les Lorrains avaient réduit la haute Alsace et le danger d'un retour offensif, qui pouvait ne pas encore avoir permis aux bourgeois des villes supérieures de rentrer dans leurs foyers, d'autre part, sur les sacrifices que l'entretien et l'évacuation de la place de Frankenthal mettaient à la charge des villes inférieures, il le pria de lui laisser le temps nécessaire pour que les intéressés pussent mûrement délibérer sur ce qu'il y avait à faire.

Pendant cet échange de lettres avec Haguenau, Colmar était en butte à d'autres instances, de la part tant de M. de Moirous que du comte de Cerny. En réponse à une lettre du 28 mars, où évidemment on lui avait marqué les appréhensions que causait la nomination du nouveau grand bailli, le premier écrivit de Philipsbourg, 14 avril[1], « que l'intention du Roy et moins encore celle de Son Altesse monseigneur le prince Henry de Lorraine, comte de Harcourt,... n'est point de préiudicier » à leurs privilèges, « dans lesquels Sadite Majesté et Son Altesse les désirent maintenir et protéger, et elle est preste de leur en donner un revers, tels qu'ils pourront voir par la dépêche » adressée à ce sujet à MM. les magistrats et conseil de Haguenau.

M. de Cerny se montrait encore plus pressant :

J'estime, écrit-il de Brisach, 23 avril[2], que vous ne deuez plus reuoquer en doubte le droit que Son Altesse Monseigneur le comte de Harcourt a de prendre sur vos villes[3], après les esclaircissements que M. de Moirous..... vous en a donné (*sic*), qui n'aura pas manqué, comme je crois, de vous faire sçavoir que ceux que vous prétendiez qui y deussent faire quelqu'obstacle, se sont trouvés fort surpris que vous les missiez en jeux, pour soustenir une si mauvaise cause : voilà leurs propres termes. Vous sçauez les obligations que vous y auez. C'est pourquoy ie ne vous repprocheray rien du passé; mais seulement je vous despeche la présente pour vous suplier de me mander le temps auquel vous pouuez satisfaire ce que vous deuez à Son Altesse, qui me presse extrêmement de luy rendre un certain et préfix sur ce sujet.

Ce prétendu désaveu infligé aux villes par ceux sur qui elles

1. Archives de Colmar, ibid.
2. Archives de Colmar, ibid.
3. Il s'agit sans doute du recouvrement du tribut, que le prince réclamait comme un émolument attaché à son office.

comptaient pour les soutenir dans leur résistance, — nous verrons qu'il s'agit des états récemment réunis à Francfort, — aurait eu de quoi ébranler leur confiance dans la bonté de leur cause, si elles avaient pu prendre à la lettre les assertions de M. de Cerny. Heureusement un rescrit de l'empereur Ferdinand III, daté de Vienne, 29 mai[1], les tira de toute incertitude à cet égard :

« Sur le rapport qui nous a été fait, » disait en substance cette dépêche, « de votre plainte contre la couronne de France, et le grand bailli qu'elle vous a donné, nous vous faisons savoir que, pour notre part, nous ne demandons qu'à nous en tenir aux termes de l'instrument de paix, de même que nous avons toujours compté qu'elle n'exigerait rien de plus sur les Dix villes que les droits qu'il lui a reconnus. Mais, du moment que, contre notre attente, elle prétend davantage, nous vous enjoignons de nous en rendre compte et, entre-temps, de ne vous prêter à rien qui pût préjudicier à nos droits et à ceux de l'Empire, ou à votre immédiateté, en faisant appel aux conseils et à l'assistance du sieur de Goll, à qui nous écrivons sous cette même date. »

Cette lettre parvint à nos villes sous le couvert de M. de Goll, que S. M. accréditait ainsi officiellement auprès d'elles. Il avait reçu pour instructions de les avoir en bonne recommandation et de tenir le gouvernement impérial au courant de ce qui se passerait encore. Une expression à noter dans l'une et l'autre missive, c'est la qualification de landgraviat de Haguenau donnée au grand bailliage, aussi impropre que celle de landgraviat de la basse Alsace, employée dans l'art. LXXIV du traité de Munster.

Évidemment l'empereur se complaisait à la résistance que les villes opposaient à M. de Moirous; sa lettre les encourageait à persévérer; malheureusement elle ne répondait nullement à la requête où elles avaient dénoncé les agissements du mandataire du comte d'Harcourt. Elles auraient voulu être éclairées sur la valeur de leurs griefs et savoir si elles étaient fondées à soutenir chacun en particulier. Le pis était qu'en restant dans les généralités, en s'abstenant de rien préciser, le rescrit impérial autorisait les représentants du gouvernement français à se prévaloir du vague des termes pour s'en faire un argument en faveur de leur thèse.

Quoi qu'il en soit, après l'avoir prié, le 28 mai, de prendre

1. Archives de Colmar, ibid.

encore patience, les villes n'avaient plus aucune bonne raison pour retarder davantage leur réponse à M. de Moirous. En se référant à leurs déclarations antérieures, qu'il n'était pas en leur pouvoir de prendre part à la présentation de leur nouveau grand bailli avant d'y être autorisées par l'empereur, vu le serment solennel qu'elles avaient à prêter et où S. M. et le Saint-Empire étaient également intéressés, elles lui écrivirent, sous la date du 8/18 juillet[1], que l'empereur venait enfin de leur notifier ses intentions, et son rescrit, dont elles joignaient une copie, était formel à cet égard; il n'entendait pas que la présentation du nouveau grand bailli fît tort à l'immédiateté des villes ni à leurs vieilles coutumes et leur enjoignait de ne rien faire sans l'assistance de M. de Goll; or, comme elles ne cessaient de le répéter, l'ancien usage voulait qu'en cas de vacance du grand bailliage, la présentation du nouveau titulaire se fît par l'intermédiaire d'une commission impériale et que, pour se légitimer, il s'obligeât, par un serment personnel et par des réversales en due forme, à maintenir aux villes leurs régale, droits, privilèges et juridictions. Maintenant que S. M. s'est prononcée, sans qu'on puisse rendre les Dix villes responsables du retard, elles espéraient qu'on ne leur en voudra pas si, mises en garde par le chef de l'Empire, aussi bien que précédemment par ses corps constitués, elles veillent à s'assurer les bénéfices de la paix, qui leur a maintenu leur condition au même titre qu'aux autres états immédiats. En terminant, elles protestaient que, sitôt qu'il aura été déféré aux injonctions de l'empereur et aux stipulations des traités, elles se soumettraient sans réserve à ce que l'on exigeait d'elles.

Il est impossible de ne pas faire honneur à M. de Goll de l'inspiration de cette dépêche. Chargé, comme il était, de la direction de ces négociations, il avait toute la confiance de la Décapole, qui ne lui en laissait ignorer aucun incident. C'est ainsi qu'il fut informé, l'un des premiers, d'une conversation qu'un envoyé de Colmar avait eue, à Brisach, avec le comte de Cerny et avec un autre agent français, l'auditeur général Georges Welcker, laquelle avait roulé en grande partie sur les affaires du grand bailliage. L'envoyé en avait gardé l'impression que la régence ne considérait pas le texte des réversales proposées par M. de Moirous comme définitif, et qu'il serait sans doute possible de le modifier. Il parut

1. Archives de Colmar, ibid.

opportun à M. de Goll de s'assurer si telles étaient aussi les dispositions du délégué du comte d'Harcourt, et son avis fut que, sans attendre sa réponse à leur lettre du 8/18 juillet, les villes lui écrivissent pour lui demander s'il était dans les mêmes dispositions que MM. de Cerny et Welcker; dans ce cas, pour mieux préparer la voie à un accommodement, elles proposeraient de réunir la diète pour délibérer sur la formule qui répondrait le mieux aux convenances des uns et des autres. Pour le moment, il aurait voulu s'en tenir là et ne pas engager de discussion ni sur la présentation du grand bailli, ni sur l'acquit du tribut à l'Empire, bien persuadé qu'on aura d'autres occasions encore d'y revenir. Entretemps, M. de Goll se proposait de retarder son départ d'une quinzaine de jours pour pouvoir conférer de l'affaire, soit avec le corps des villes, soit avec les trois principales, Haguenau, Colmar et Sélestadt[1].

Une réponse de M. de Moirous, datée de Brisach même, 1er août 1652, et adressée à Haguenau[2], rendit superflue la lettre de rappel qu'on parlait de lui écrire. Nullement gêné par le rescrit de l'empereur, il disait en commençant :

Vous avés très grand tort d'avoir faict des plaintes à Sa Maiesté impérialle, puisque vous scaués bien qu'au nom du Roy et de Son Altesse, Monseigneur vostre Landvogtt, ie n'ay jamais rien désiré de uous que conformément aux articles de la paix, auxquels les lettres reversailles dont ie uous ay enuoyés le projet, se rapportent entièrement, et uous uoyés aussy que la lettre que l'empereur uous a escrite..... condamne vostre procéder, aussy bien que cy-desuant a faict l'assemblée de Francfort, comme uous auez ueu par l'escript que ie vous ay enuoyé de S. A. E. de Mayence. Après quoy ne pouuant plus m'imaginer que uous ueuillés plus longtemps manquer à signer les susdittes lettres reuersailles et me les enuoyer pour receuoir celles de laditte Altesse, i'attendray, dans le quinziesme de ce mois, cest effect de la bonne uolonté que uous me promettés fort inutilement depuis dix mois, et du debuoir auquel uous estes obligez enuers le Roy par les susdicts articles de la paix, auxquels ie uous déclare encore que ie n'entend point deroger, mais bien faire obéir et recognoistre Sa Maiesté.

Haguenau, à qui cette lettre fut remise d'abord par l'intermé-

1. Lettre de Sélestadt à Colmar, 5 août (Archives de Colmar, ibid.).
2. Archives de Colmar, ibid.

diaire de Wildermuit, « correspondant françois à Strasbourg, » la transmit, sous la date du 6 août, à Sélestadt. La nouvelle mise en demeure de M. de Moirous ne l'avait nullement convaincu. Pour passer outre à la prise de possession du grand bailliage, il avait beau démontrer que la prestation du serment et l'échange des réversales devaient se régler sur le traité de paix, et que l'empereur désapprouvait les villes de faire tant de difficultés, on se refusait à voir l'expression d'un blâme dans le contexte de son rescrit, et, quant à l'opinion de l'assemblée de Francfort, que l'électeur de Mayence devait avoir communiquée aux villes, comme on n'en avait eu connaissance que par le diplomate français d'Avaugour, on était fondé à n'en pas tenir compte. Il parut de plus inadmissible que l'échange des réversales se fît par correspondance, ce qui aurait eu pour effet de supprimer l'acte de présentation. Bref, Haguenau était d'avis que, plus M. de Moirous insistait pour obtenir que l'on se soumît, plus on était fondé à garder l'attitude qu'on avait prise et où visiblement l'empereur encourageait à persévérer. Quoi qu'il en soit, avant de convoquer la diète de la Décapole, il voulait savoir si le mandataire de S. M., M. de Goll, pourrait y assister.

Ce dernier était encore à Sélestadt, et il fut facile de s'entendre avec lui. Il conseilla de se borner à accuser réception de sa lettre à M. de Moirous, en lui annonçant qu'on allait réunir la diète au premier jour. Lui-même retarderait son départ d'une quinzaine pour prendre part aux délibérations qui devaient assurer « la liberté et l'immunité de la patrie[1]. »

Conformément au conseil de M. de Goll, Haguenau, Colmar et Sélestadt, au nom de la Décapole, informèrent M. de Moirous, par une lettre du 10 août, qu'avant de lui répondre il fallait consulter les autres villes, qu'on allait les convoquer d'urgence et que les résolutions qu'on prendra s'inspireront à la fois du traité de paix et des us et coutumes, et que la satisfaction qu'il en ressentira le dispensera de recourir à des mesures qui ne seraient pas justifiées et qui démentiraient le caractère qu'on lui reconnaissait dans tout le pays.

Mais l'impatience gagnait M. de Moirous de plus en plus, et il répondit le 15 août[2] : « Vous pouuiez espargné la peine d'une

1. Lettre de Sélestadt à Colmar, 9 août 1652 (Archives de Colmar, ibid.).
2. Archives de Colmar, ibid.

lettre, lorsque vous m'auez escrit celle que je uiens de receuoir, puisque vous ne me faites pas de response plus positiue sur ma dernière lettre que celle que ie receus par la bouche de MM. vos députez à Ensisheim, il y a dix mois, que depuis ce temps-là vous auez éludé, par un proceder fort desobligeant enuers moy et fort éloigné de la deference et respect que uous deuez envers le Roy et Son Altesse monseigneur vostre Landfogt, la résolution que uous estes obligez de prendre pour le reconnoistre, receuoir les lettres reuersailles que ie uous ay offertes de sa part et donner celles que uous deuez suiuant l'instrument de paix. Aussy ie ne considere uostre derniere lettre que comme une suite des fuites auec lesquelles uous abusez depuis si long temps de la patience de Sa Maiesté, auec lesquelles uous me prenez pour un insensible et me uoulés faire passer pour un negligent. En uerité uous auriez raison desormais de me croire l'un et l'autre, si ie n'employois le pouuoir et authorité de Sa Maiesté et de S. A. pour l'execution des choses auxquelles uous deuriez uous estre soumis depuis un si long temps, auec aussy peu de fruit que si ie uous demandois une iniustice, et uous y procedez auec aussy peu de consideration que si ie uous estois enuoyé de la part de vos inferieurs. Si, pour m'acquitter enfin de ma commission, uous me contraignez à me seruir d'autres uoyes que celles de la ciuilité, i'en seray très marry ; mais ie seray fort iustifié, et personne du monde ne scauroit approuuer le proceder que vous auez tenu et que uous continuez. »

Tout, dans cette lettre, montrait la volonté d'en finir avec ces lenteurs calculées, où les villes semblaient mettre toute leur habileté et tout leur espoir. La diète se réunit sans retard à Sélestadt, et, cette fois, ce fut M. de Goll qui répondit lui-même à M. de Moirous. S'autorisant, pour intervenir, de la lettre de l'empereur, du 12 juillet, qui lui recommandait la cause de la Décapole dans ses difficultés avec la France, il commença par protester du sincère désir des villes d'arriver à une entente ; à cet effet, elles venaient d'avoir une conférence à Sélestadt pour préparer le texte des nouvelles réversales, et elles étaient même sur le point de communiquer leur rédaction à M. de Moirous, quand elles ont reçu successivement ses lettres du 1er et du 15 août, où, dans son impatience, il allait jusqu'à les menacer d'user de contrainte, quand tout, dans leurs délibérations, témoignait d'un réel bon vouloir ; elles ne s'attendaient pas à ce qu'on le prît sur ce ton avec elles, ni que l'une ou l'autre pût être l'objet de sa disgrâce,

surtout après avoir été traitées en ennemies par le duc de Lorraine, par l'unique raison qu'il était en guerre avec la France. Ainsi menacées, elles ont eu recours à M. de Goll pour qu'il témoignât de leurs dispositions conciliantes et leur évitât des rigueurs qui manqueraient leur objet, si le but de M. de Moirous était de leur arracher des concessions contraires aux us et coutumes, aussi bien qu'aux injonctions de l'empereur, sans valeur d'ailleurs, puisqu'elles leur auraient été arrachées par la force et la violence. Quant au projet de réversales sur lequel la Décapole avait été appelée à délibérer, M. de Goll estimait, lui aussi, que le texte avait besoin d'être revu, et même qu'il y aurait lieu de le soumettre à l'empereur, à qui les villes prêtent serment chaque année, et dont elles sont obligées de maintenir la suzeraineté, en même temps que leur immédiateté; ce serait manquer à ce qu'elles doivent à S. M., si elles se départissaient, en quoi que ce fût, de ce qui a toujours été de règle. En se réunissant prochainement, la diète s'entendra sur un projet de réversales qui, au fond comme dans la forme, s'en tiendra fidèlement à la tradition, et que M. de Moirous pourra accepter de confiance. Une fois que toutes les formalités auront été remplies, rien n'empêchera plus le roi de France de traiter ce pays, comme ses plénipotentiaires l'ont promis, avec plus d'égard que tout autre, et de faire jouir les Dix villes de sa protection spéciale. Si, contre toute attente, M. de Moirous passait outre aux résolutions qu'il annonçait, ce ne serait évidemment pas agir selon le sentiment de S. M. très chrétienne, car elle n'a aucun intérêt à donner des appréhensions à l'empereur, non plus qu'au corps germanique : ni l'un ni l'autre ne sauraient rester insensibles aux plaintes de ses membres opprimés. En terminant, M. de Goll ajoutait qu'à son avis, il n'y aurait aucun inconvénient à accorder à la Décapole les délais nécessaires, d'autant plus qu'en la brusquant, le seul résultat qu'on obtiendrait, ce serait de refroidir l'affection qu'elle porte à la France.

A cette longue lettre, datée de Sélestadt, 19 août 1652[1], M. de Moirous répondit, deux jours après[2], en marquant à M. de Goll qu'il « étoit fort ayse d'apprendre que les Dix villes impériales lui avoient fait part du sujet qu'elles lui avoient donné de se

1. Archives de Colmar, ibid.
2. Brisach, 21 août, ibid.

plaindre des longueurs qu'elles apportent, depuis dix mois, en une affaire dont la résolution pouvoit être prise dès leur première conférence, si elles avoient été aussi franches et sincères que lui, et que, pour lui faire voir la netteté de son procédé, il avoit prié M. l'auditeur général Welcker de se transporter le surlendemain à Sélestadt pour voir MM. les députés et pour chercher ensemble l'expédient le plus convenable et le plus prompt de se rendre réciproquement justice. » Mais la diète n'avait pas attendu jusque-là pour se séparer, et M. de Goll écrivit à M. de Moirous, le 22 août[1], pour lui en exprimer son regret; toutefois, il offrit de conférer de l'affaire à Brisach même, où il devait passer dans cinq ou six jours, et au besoin de se faire accompagner par des représentants de la Décapole. Dans les dispositions où il se trouvait, la proposition était tout à fait au gré de M. de Moirous, qui répondit aussitôt qu'il l'acceptait, et que, dans les délais fixés, il se tiendrait à la disposition de M. de Goll, en lui faisant comprendre qu'il serait bon que les envoyés des villes, qui se joindraient à lui, fussent munis de pouvoirs.

V.

M. de Moirous, qui, dans sa réponse, avait dit à M. de Goll que « leurs maîtres à tous deux lui sauroient sans doute beaucoup de gré du soing qu'il aura pris de l'aiustement de l'affaire, » croyait de bonne foi qu'il allait avoir cause gagnée. Ce qui l'affermissait encore dans sa confiance, c'était l'empressement avec lequel les états de la haute Alsace prenaient part à ce moment à un nouvel essai d'organisation de la ligue pour la défense du pays[2]. La ligue remontait aux guerres de Bourgogne, au temps de l'alliance de l'Alsace avec la Suisse, et, chaque fois que quelque danger menaçait le pays, on essayait de la remettre sur pied pour suppléer, par une sorte de fédération temporaire, à l'insuffisance du pouvoir impérial, qui avait toujours été hors d'état de protéger cette frontière. On peut induire de la lettre de Graass[3] qu'il y avait eu une première fois des pourparlers sur l'initiative de la

1. Archives de Colmar, ibid.
2. Voir, dans mes *Mélanges alsatiques* (Colmar, 1892, in-8°), La Ligue inférieure en Alsace, p. 2-86.
3. Vienne, 6 mars 1652, citée ci-dessus, page 226.

régence de Brisach, lors de l'approche des Lorrains, et que l'opposition des Dix villes les avait fait avorter. Quoi qu'il en soit, l'expérience du passé avait eu raison de leur parti pris, et la crainte d'une nouvelle invasion amena un rapprochement. Les états de la haute Alsace se réunirent à Colmar, le 19/29 août [1], sur la convocation de la régence de Brisach, pour se concerter sur les mesures à prendre. A leur tête figurait la France, représentée par l'auditeur général Welcker ; après lui venaient le grand cellérier de Murbach et le greffier de Guebwiller pour les abbayes de Murbach et de Lure, mais simplement autorisés à assister aux délibérations pour en rendre compte à leurs commettants; le grand bailli de Riquewihr pour le duc de Wurtemberg, dont les pouvoirs n'étaient pas limités; enfin des envoyés de Colmar, de Kaysersberg, de Münster et de Türkheim. On fut bientôt d'accord qu'il ne fallait pas se laisser surprendre, comme l'année précédente, et, pendant que l'auditeur général taxait lui-même la France à 1,000 fantassins et à 100 cavaliers, le contingent de Murbach fut fixé à 125 fantassins et 8 chevaux; celui de Wurtemberg, pour Horbourg et Riquewihr, à 50 fantassins et 6 chevaux; pour Montbéliard, à 100 fantassins et 10 chevaux; celui de l'évêque de Strasbourg, pour le mandat de Rouffach, à 100 fantassins et 5 chevaux; celui des quatre villes impériales, à 150 fantassins et 2 cavaliers. Éventuellement, on comprit dans ces levées l'évêque de Bâle pour 300 hommes de pied et 30 chevaux. En fait d'artillerie, la régence de Brisach s'engageait à fournir deux pièces de campagne, les villes impériales un canon, et l'on compta l'évêque de Bâle pour un fauconneau. Suivant l'occurrence, ces troupes devaient se réunir soit à Thann et à Cernay, soit à Bergheim, sous la direction de deux commissaires, l'un à la nomination de la France, le second à celle des autres états. Ce petit corps parut suffisant pour tenir en échec tous ceux qui, contrairement au traité de paix, susciteraient des troubles dans le pays.

L'événement montra combien il était urgent de se mettre en garde; car, dans le courant du mois de septembre, les Lorrains, qui tenaient garnison sur la frontière, s'emparèrent du château de Windstein, près de Niederbronn, ce qui leur permettait d'étendre de plus en plus leurs quartiers et de mettre une bonne

1. Procès-verbal des résolutions prises (Archives de Colmar, ibid.).

partie de la basse Alsace à contribution. Quoique le danger de nouvelles incursions n'eût pas échappé à la diète du cercle du Haut-Rhin, qui, pour y parer, venait de tenir une séance à Worms, le pays bas crut nécessaire de faire aussi quelque chose pour sa sécurité. Des représentants de l'église et du grand chapitre de Strasbourg, des diverses villes et de la noblesse immédiate se rencontrèrent, le 8 novembre (*n. st.*), à Strasbourg. L'assemblée décida, en premier lieu, que chaque seigneurie armerait ses vassaux et leur ferait réoccuper les châteaux forts qu'elle avait évacués pour éviter qu'ils eussent le sort du Windstein; ensuite, que chacun veillerait aux passages qui donnaient accès en Alsace et les mettrait en état de défense. A la première alerte, des estafettes en transmettront la nouvelle au poste le plus rapproché, en même temps que le tocsin avertira les populations d'alentour; les localités ou les particuliers qui, d'une manière ou d'une autre, conniveraient avec l'ennemi, seront sévèrement punis. Comme on ne pouvait pas compter sur les seuls ressortissants pour le poursuivre, il fut décidé qu'on mettra sur pied un corps de 300 fantassins et de 150 dragons, l'estimant suffisant pour garder le pays; pour les premiers, la solde mensuelle fut fixée à 6 florins; pour les seconds, à 10 florins.

Pour parfaire cette troupe, l'église de Strasbourg était imposée à 100 fantassins et 38 dragons, le comté de la Petite-Pierre à 6 fantassins et 4 dragons, le comté de Hanau à 50 fantassins et 46 dragons, Linange à 4 fantassins et 2 dragons, Linange-Westerbourg à 4 fantassins et 4 dragons, Strasbourg, Haguenau, Sélestadt, Obernai et Rosheim à 111 fantassins et 41 dragons, la noblesse équestre à 20 fantassins et 11 dragons.

Cette organisation, appuyée d'un règlement à l'usage des soldats, devait entrer en vigueur le 1er décembre et ne durer que trois mois. Il fut décidé qu'on en ferait part tant à la régence de Brisach qu'aux postes lorrains de Hombourg, de Landstuhl, de Windstein et de Bitche. Outre ces mesures de défense, la diète prit quelques dispositions pour remédier aux désordres où les propriétés étaient tombées, par suite de la guerre, et pour reconstituer les livres terriers[1].

Ainsi, sans compter sur le secours d'autrui, dans la haute et la basse Alsace, on se préparait également à tenir tête aux Lor-

1. Recès de la diète (Archives de Colmar, ibid.).

rains; seulement, pendant qu'ici on se contentait de mettre momentanément une espèce de maréchaussée sur pied, là on s'entendait pour former un petit corps d'armée susceptible de marcher à l'ennemi. Ce n'était pas la première fois qu'on prenait des mesures de ce genre; mais, ce qui ne s'était jamais vu, c'est que les deux moitiés de la province eussent organisé leur défense sans entente commune, chacune indépendamment de l'autre. Il est à présumer que si, dans cette circonstance, elles ne s'entendirent pas, l'éloignement qu'on éprouvait pour la France et pour l'influence qu'elle prétendait exercer en était l'unique cause.

VI.

Ce sont évidemment les mêmes appréhensions qui, pendant ce temps, faisaient avorter encore une fois les négociations de M. de Moirous. Il dut en éprouver d'autant plus de mortification que l'arrivée du comte d'Harcourt en Alsace semblait devoir en rendre le succès plus certain. Le 2 septembre[1], S. A. écrivit de Brisach à la Décapole pour l'informer de son intention « de se faire recevoir en personne en sa charge de grand bailly de Haguenau, » persuadé que sa présence fera « cesser les difficultés que l'on auoit trouvées à sa réception. » En même temps, il fixa le 20 septembre pour y procéder « auec les cérémonie et obseruances qui y sont requises, soit en la ville de Haguenau ou bien par deça, pour éuiter les dépenses qu'il faudra faire et dont il sera bien aise d'exempter les villes, sans que cela puisse estre tiré à conséquence ni préiudicier aux anciennes coustumes. »

Mais, au moment où cette mise en demeure leur parvint, les villes avaient déjà pris leur parti. Colmar, aussi bien que Haguenau, avait trouvé de graves inconvénients à envoyer des députés à Brisach; on s'en était expliqué avec M. de Goll, qui avait trouvé leurs motifs plausibles et qui s'était même chargé de les faire agréer à M. de Moirous. Avant d'entrer en conférence avec lui, elles auraient voulu, disait-il, avoir une déclaration plus catégorique, que lui, de Goll, s'était fait fort d'obtenir de S. A.[2].

A vrai dire, ce n'était là qu'une défaite, et lui-même encoura-

1. Archives de Colmar, ibid.

2. Lettre de Haguenau à Sélestadt, du 29 août 1652 (Archives de Colmar, ibid.).

geait les villes à exiger davantage. Le 12 et le 13 août[1], il avait écrit au Dr Isaac Volmar pour lui expliquer ce qu'il comptait faire; à son avis, les villes devaient tenir bon et ne reconnaître le comte d'Harcourt qu'à la condition qu'il se fît présenter par des commissaires impériaux, *pro conservando summo imperii jure*. Volmar trouvait le conseil bon; mais, dans sa réponse, datée de Prague, 13 septembre, il ne cacha pas qu'il doutait que les Français en passeraient par là. Le traité de Munster, en effet, leur ayant cédé ce droit d'avouerie provinciale, *solches landvogtey recht*, à perpétuité, pour en jouir de la même manière que précédemment la maison d'Autriche, avec la plénitude de la juridiction, de la supériorité et du suprême domaine, de telle sorte que, dorénavant, ni l'empereur ni aucun prince de sa famille ne pussent prétendre ou usurper aucun droit ou pouvoir dans les territoires cédés à la France, sur l'une et l'autre rive du Rhin, Volmar ne voyait pas comment on pourrait exiger qu'une commission impériale présidât à l'installation du nouveau grand bailli; mais il lui parut qu'on pourrait tourner la difficulté, en chargeant un commissaire d'assister les villes, lequel veillerait à ce que la France n'entreprît rien sur l'immédiateté garantie par le traité; M. de Goll, déjà investi du mandat de S. M., était tout désigné pour remplir cette fonction, et, au besoin, on pourrait lui faire renouveler ses pouvoirs par la diète générale qui, sur la convocation de l'empereur, devait se réunir, le 31 octobre, à Ratisbonne.

Dans l'une ou l'autre de ses lettres, M. de Goll avait parlé à Volmar du bruit qu'on avait fait courir qu'à l'assemblée de Francfort les états s'étaient désintéressés du sort de la Décapole; Volmar lui certifia qu'il n'en était rien; lui-même était présent, et il pouvait affirmer qu'aucun député n'avait tenu de propos pareil. Ce qui était vrai, c'est que, quand cette question fut mise en délibération, il ne se trouva personne qui eût des instructions pour la traiter.

Dans la même lettre, Volmar parla aussi des contributions que l'empereur avait à réclamer des villes. Avant de se séparer, les états qui avaient pris part à la paix de Westphalie avaient mis à sa disposition cent mois romains pour parer aux premiers besoins. Le trésorier général avait même mis le premier terme en

1. Archives de Colmar, ibid.

recouvrement; mais Kaysersberg, cruellement éprouvé par l'invasion lorraine, avait demandé, sinon une réduction, du moins un délai pour s'acquitter. Malheureusement, le trésor devait encore aux Espagnols 60,000 rixdales pour lesquels les assignations étaient déjà lancées, et il n'y avait donc rien à faire. Volmar était du reste lui-même porteur, de même que M. de Goll, d'une assignation sur la contribution des villes d'Alsace : celle de M. de Goll ne montait pas à moins de 12,000 florins, et son collègue voulait savoir si les villes sur lesquelles il était colloqué avaient fait honneur à la signature de l'empereur; les siennes avaient fait des difficultés ou, du moins, elles avaient voulu l'ajourner jusqu'après la future diète, dans le secret espoir qu'elle reviendrait sur le vote des cent mois romains. Mais il leur avait répondu que l'empereur n'en laisserait rien rabattre, qu'elles devaient être trop heureuses s'il ne réclamait pas davantage, et que, d'ailleurs, plusieurs cercles s'étaient déjà complètement libérés. C'est ainsi qu'il était parvenu à les mettre à la raison, si bien qu'elles lui ont déjà versé 7,800 florins et se sont engagées à en payer autant à la Saint-Martin, et ainsi de suite jusqu'à parfait règlement de compte. M. de Goll pourra se servir des mêmes arguments : ce serait mal reconnaître ce que la Décapole devait aux plénipotentiaires impériaux, si elles voulaient les chicaner sur ce qui leur revenait légitimement, et surtout les mal disposer pour elles, au moment où la France cherchait à les réduire en servitude et qu'elles avaient le plus besoin de leur appui.

VII.

Bien avant que les Dix villes eussent pris connaissance de cette lettre (M. de Goll ne la leur communiqua que le 5 octobre), elles avaient eu à Strasbourg, le 10 septembre, à l'occasion du message du comte d'Harcourt, une conférence avec l'auditeur général Welcker. Après de longs débats, elles avaient fini par obtenir un nouveau sursis, sous la promesse de se déclarer sitôt après la diète du cercle du Haut-Rhin, qui allait se réunir à Worms[1]. Mais, au lieu de lui annoncer qu'elles se soumettaient, elles firent intervenir les états, qui écrivirent au comte d'Harcourt, le

1. Lettres de Welcker, du 12 novembre, de Sélestadt, du 14 novembre (Archives de Colmar, ibid.).

17/27 septembre[1], pour le prier de ne pas trop presser les villes au sujet de la prestation du serment réciproque, de l'échange des réversales, du paiement du tribut à l'Empire, toutes questions sur lesquelles elles n'étaient pas encore d'accord avec Sa Grâce; après en avoir référé à l'empereur, dont elles attendaient les résolutions, elles craignaient que le comte ne prît en mauvaise part les lenteurs de cette procédure; mais, venant d'être informés par des lettres du comte de Cerny et par l'auditeur général Welcker que son intention était de réclamer, au nom de S. M. très chrétienne, droit de séance et de vote à la prochaine diète de Ratisbonne, ce qui déciderait implicitement de la question du grand bailliage, les états du Haut-Rhin, qui considéraient dès maintenant le prince comme un des leurs, se plaisaient à croire qu'il se prêtera au nouvel atermoiement qui s'impose.

VIII.

En même temps que les états s'interposaient auprès du comte d'Harcourt, les représentants de la Décapole à la diète de Worms s'entendirent pour faire une nouvelle démarche auprès de l'empereur. Nous ne possédons plus le texte de cette requête, qui était datée du 6/16 septembre; cependant, son contenu nous est connu par un mémoire postérieur du 12 décembre[2], où les villes exposaient à S. M. le point où les dernières négociations avaient mené l'affaire de la présentation: elle devait se faire sans aucune des solennités requises, sans l'échange des serments accoutumés, avec des réversales qui auraient passé le Saint-Empire sous silence pour ne mettre en avant que l'instrument de paix, et, dorénavant, le tribut aurait été acquis *ipso facto* au roi de France. Ce fut aussi dans cette session que les députés s'entretinrent, mais sans pouvoir s'entendre, des armements que la perspective d'une nouvelle invasion des Lorrains imposait au cercle. Une réponse de Sélestadt, à une lettre du 24 septembre[3], nous initie aux divergences qui firent avorter alors ces pourparlers. Colmar semble lui avoir durement reproché l'attitude de son envoyé, qui, lors de la dernière diète de Worms, comme à la précédente, aurait empêché l'organisation de la défense commune

1. Archives de Colmar, ibid.
2. Archives de Colmar, ibid.
3. Archives de Colmar, ibid.

d'aboutir, après que la majorité s'y était déjà ralliée; on avait même insinué que c'était à l'instigation d'autres états intéressés à la ruine du pays que Sélestadt s'était refusé à y prendre part. Sélestadt repoussa avec indignation les reproches de son allié; jamais, à aucune diète, ni de l'Empire, ni du cercle, ni des villes, il n'avait refusé de faire cause commune avec les autres états, quand il s'agissait de pourvoir à la sécurité de la patrie; si, au cas particulier, son mandataire a fait ses réserves, c'est qu'au cours d'une discussion où il n'avait été question que de mesures absolument insuffisantes pour la défense particulière du cercle, il s'était produit une motion pour leur donner plus d'extension. Comme ses instructions ne prévoyaient rien de pareil, le député de Sélestadt avait demandé à en référer à ses commettants, qui n'auraient jamais cru que sa conduite les rendrait suspects à leurs voisins.

En attendant, et pour en revenir aux affaires du grand bailliage, on ignore l'accueil que le comte d'Harcourt fit sur le moment à l'intervention officielle de la diète de Worms. Ce qui est certain cependant, c'est qu'elle ne lui parut pas dispenser les villes de la réponse définitive qu'elles avaient promise à Welcker. Après l'avoir vainement attendue pendant deux mois, il chargea l'auditeur général de leur marquer son déplaisir de ce manque d'égards et de déférence. Pour lui, il était à bout de patience, et, pour en finir une bonne fois avec ces tergiversations, qui, depuis trop longtemps, empêchaient le roi, son maître, de se mettre en possession de ce que le traité de Munster lui avait accordé, il fit annoncer, non plus à Haguenau ou à Colmar, quoiqu'ils eussent la préséance, mais à Sélestadt, qu'il viendrait, le mardi 26 novembre, se faire reconnaître en personne par le corps des villes. En notifiant les volontés de S. A., par une lettre datée de Brisach, 12 novembre[1], Welcker s'excusa de la forme péremptoire qu'il lui donnait, ne pouvant faire autrement, après les reproches que sa mansuétude antérieure lui avait attirés; en terminant, il adjura la Décapole de se départir de la superstition des formes, en considération des franchises et coutumes que le prince était tout disposé à lui reconnaître.

En dépit de ce que cette nouvelle mise en demeure avait de comminatoire, les villes s'en émurent si peu que, le 22 no-

1. Archives de Colmar, ibid.

vembre[1], Colmar reçut avis de Sélestadt que ni Haguenau, ni Wissembourg, ni Landau, ni Rosheim n'avaient encore fait connaître leurs résolutions. Sélestadt se décida au dernier moment, le 24 novembre, à faire savoir à Brisach que personne ne se trouverait au rendez-vous. A la même heure arrivait à Sélestadt le chambellan du comte d'Harcourt, M. de Gallinger, qui venait retenir, au nom de son maître, le logement pour trente chevaux. Chez le bourgmestre-régent, à qui il s'était adressé, il apprit que, le matin même, on avait prévenu Welcker de ne pas se déranger. L'envoyé de Brisach prit le parti d'attendre, à Sélestadt, le retour du messager. Il s'était fait accompagner par le quartier-maître de la maréchaussée (*Creutzreuter?*); l'un ou l'autre connaissait le greffier-syndic Jean Vogelbach; ils allèrent le saluer à la chancellerie, et, par la même occasion, ils lui firent confidence de la mission dont ils étaient chargés. Ce fut le greffier qui apprit à ces sous-ordres que les villes, ou du moins la plupart, n'avaient pas pu se résoudre à venir à Sélestadt, et que quelques-unes n'avaient même pas encore fait connaître les dispositions où elles se trouvaient, ce qui leur donna sujet de parler de l'affaire du grand bailliage et des usages qui s'observaient, lors de la présentation d'un nouveau grand bailli; il insista sur les difficultés qui causaient tous ces retards, le mode de paiement du tribut, la teneur des réversales proposées, qui passaient sous silence et l'empereur et l'Empire, et protesta du désir des villes de trouver un accommodement qui mît les deux parties d'accord. La solution dépendait uniquement de S. A. impériale, à laquelle les villes s'étaient adressées à plusieurs reprises. Ce qui couperait court à tout, ce serait une cession générale des droits que la maison d'Autriche tenait de l'Empire, une assignation qui, une fois pour toutes, autoriserait les villes à payer leur tribut à la France et une formule *ne varietur* des réversales en question. Tant que tout cela n'aura pas été éclairci en haut lieu, il ne fallait pas en vouloir aux villes, si elles ne se laissaient pas fléchir; au point où l'on en était, la moindre compromission leur attirerait la disgrâce de l'empereur, qui ne manquerait pas de leur faire expier rudement toute concession intempestive. M. de Gallinger se montra touché de la perplexité où se trouvaient les villes et parut comprendre leur répugnance à se

1. Archives de Colmar, ibid.

rendre à ce que l'on exigeait d'elles. Il promit de faire part à qui de droit de ce qu'il venait d'apprendre et ajouta que, si le comte d'Harcourt pouvait seulement conférer avec elles pendant une heure, cela avancerait les affaires plus que trois ans de contestations. Après avoir vainement attendu le retour du messager, qui ne revint qu'à trois heures, sans apporter de réponse ni même de récépissé, Gallinger et son compagnon retournèrent à Brisach[1].

Être convoquées par leur grand bailli et ne pas daigner se rendre à son appel, il n'était pas possible aux Dix villes de manquer plus complètement aux égards qu'elles lui devaient. Essayèrent-elles du moins de se justifier de cette suprême inconvenance? On pourrait le supposer d'après la minute d'une lettre, sans date ni souscription, de la main de Salzmann, le greffier-syndic de Colmar. Ce n'est pas au nom de la Décapole qu'elle a été écrite; sans doute n'a-t-elle été signée que par Haguenau, par Colmar et par Sélestadt; elle n'était destinée ni au comte d'Harcourt ni à M. de Moirous; tout indique que c'est une réponse à la dernière mise en demeure de l'auditeur général Welcker. Quoi qu'il en soit, malgré certaines répétitions, elle ne fait pas double emploi avec les premiers mémoires relatifs à la reconnaissance du grand bailli, et, à ce titre, elle vaut la peine d'être analysée[2].

En commençant, les signataires protestent qu'ils n'entendent en aucune façon discuter les droits dont S. M. très chrétienne a investi le comte d'Harcourt, en tant qu'ils se maintiennent dans les termes du traité de paix et que l'immédiateté garantie aux Dix villes le comporte; tout au contraire, ils se félicitent de ce qu'un si grand prince soit chargé de leur continuer, au nom de la France, la protection dont la Décapole a joui pendant de nombreuses années. Ils font observer cependant que, particulièrement dans le dernier projet de réversales, S. A., pas plus que M. de Moirous, ne tient compte de la distinction établie par l'instrument entre le grand bailliage et les Dix villes, parce qu'il n'a pas égard au § *Tertio imperator*, où la préfecture de Haguenau et la Décapole sont confondues avec les possessions autrichiennes cédées à la France, ni aux restrictions du § *Teneatur Rex*, où la cession est expressément réduite aux droits utiles de

1. Lettre de Sélestadt à Colmar, 25 novembre (Archives de Colmar, ibid.).
2. Archives de Colmar, ibid.

la maison d'Autriche, à savoir, d'une part, le grand bailliage avec les villages qui en dépendent, la justice haute et basse, les rentes, redevances et autres produits, tels qu'ils lui avaient été engagés par l'Empire; de l'autre, non les villes immédiates proprement dites, mais le droit de protection que le grand bailli exerçait sur elles, à l'exclusion de toute supériorité, ainsi qu'en font foi les anciennes réversales dont elles sont nanties. Alors que le grand bailliage était entre les mains soit des archiducs, soit des électeurs palatins, le titulaire était tenu de se présenter en personne aux villes, corps absolument distinct du grand bailliage, à moins qu'il n'en eût reçu dispense, et il prêtait et recevait le serment réciproque usité, en s'obligeant à ne pas porter préjudice aux villes dans l'exercice de ses fonctions. Comme aucune de ces formalités n'a encore été remplie et qu'il serait compromettant pour les villes de se prêter, sans l'aveu de l'empereur, à quoi que ce soit qui pût porter atteinte à leur condition d'états de l'Empire, telle qu'elle résulte à la fois du traité et de la déclaration des états, elles se plaisent à croire que le comte d'Harcourt ne leur saura pas mauvais gré si elles prennent toutes leurs précautions pour sauvegarder leurs franchises, immédiatetés et bonnes coutumes. Comme l'affaire intéresse d'ailleurs la Décapole entière, rien ne pourra se faire tant que toutes les villes ne seront pas d'accord. Une fois qu'on se sera entendu, S. A. pourra compter qu'elles s'acquitteront avec respect de toutes les prestations qu'elles lui doivent.

C'était encore une de ces promesses dont les villes avaient été si prodigues; mais, venant après l'engagement qu'elles avaient pris de se prononcer définitivement après la diète de Worms, ce n'en était pas moins une fin de non-recevoir, une quasi-rupture qui aurait justifié toutes les sévérités. Mais, tout gouverneur de Brisach qu'il était, le comte d'Harcourt n'était sans doute pas en mesure d'agir, ou plutôt l'état d'impuissance où la Fronde réduisait le gouvernement amoindrissait son autorité. Aussi, l'auditeur général ne se départit-il pas dans sa réponse d'une certaine mesure dans la forme, sans transiger toutefois sur le fond. « J'ai rendu compte au prince de mon mieux, » écrivit-il, le 28 novembre, à Sélestadt[1], « des résolutions dont vous m'avez fait part; S. A. m'a marqué tout son ressentiment de ce procédé, qui l'offense;

1. Archives de Colmar, ibid.

elle s'en remet au temps pour la solution de l'affaire, bien persuadée qu'Elle trouvera d'autres occasions de faire valoir les droits que la paix de Westphalie a conférés au roi, et de lui procurer, à l'instar des autres couronnes, l'exécution du traité. Ce qui a le plus offusqué le prince, c'est qu'après vous être montrés disposés à vous conformer à tout ce qui avait été convenu précédemment à Strasbourg, vous n'êtes maintenant plus d'accord sur rien. Pour ma part, j'avais cru traiter avec d'honorables villes impériales et ne mettais aucunement leur bonne foi en doute. C'est dans cette conviction que j'en ai référé à mes supérieurs, qui me reprochent maintenant de m'être fié à des gens si irrésolus. Ce qui en résultera, je l'ignore; dans tous les cas, il me répugnerait qu'on en vînt aux extrémités auxquelles on serait fondé de recourir, sans que loyalement aucun état pût nous donner tort. Ces messieurs des villes feraient bien de ne pas donner créance à chaque nouvelle qui court, et de ne pas se laisser aller à témoigner un tel mépris à la couronne de France et au grand bailli qu'elle leur a donné. »

Sans s'alarmer outre mesure en recevant cette lettre, Sélestadt en demanda d'abord son avis à Colmar et s'entendit avec Haguenau sur la suite à y donner[1]. On tomba d'accord de répondre à Welcker qu'on ne songeait nullement à revenir sur ce qui avait été convenu à Strasbourg, où tout s'était borné à sacrifier la prestation du serment réciproque; quant aux réversales proposées, comme elles passaient sous silence les droits réservés à l'Empire, aussi bien que ceux des villes, si leurs députés les ont acceptées *ad referendum*, c'était sous la clause formelle que l'empereur, dont on attendait les résolutions, en agréerait la formule. Inculper la Décapole d'avoir cherché le moyen de traîner l'affaire en longueur, c'est méconnaître absolument ses intentions; elle a agi ainsi en vertu de la supériorité que même les nouvelles réversales reconnaissent au corps des villes et conformément au serment qu'elles ont prêté, et, de fait, elles ne pouvaient faire autrement, après que, par son dernier rescrit, l'empereur les a mises en garde contre toute innovation préjudiciable au Saint-Empire ou à leur immédiateté, contre toute contravention aux anciens usages et bonnes coutumes. Après cela, comme il est avéré, par le témoignage de l'agent qu'elles ont spécialement accrédité auprès de

1. Lettre du 6 décembre (Archives de Colmar, ibid.).

S. M., qu'une résolution définitive ne peut plus guère se faire attendre, elles ne voient pas qu'elles se soient comportées autrement que leur honneur l'exige, ni que leurs mandataires aient manqué de droiture. Mais, si l'on peut s'entendre sur les termes des réversales, il ne faut pas oublier que rien n'est fait quant au tribut à l'Empire; c'est une question à part, la plus controversable de toutes, que, des deux côtés, on a reconnu ne pouvoir être tranchée, sans dommage pour les villes, que si l'empereur les déchargeait de payer cet impôt au fisc impérial, au moyen soit d'une quittance générale, soit d'une assignation en règle au profit du grand bailli. Enfin, on protesta derechef qu'on n'avait jamais eu la pensée de chicaner le roi sur les droits qui lui revenaient; on exprima l'espoir que, quand on était si près de s'entendre, S. A. voudra bien ne pas rendre les villes responsables de retards qui ne sont pas de leur fait, et que, de son côté, l'auditeur général n'incriminera plus la conduite de leurs députés. Cette lettre, signée des Dix villes, fut envoyée à Welcker sous la date du 10 décembre[1].

Deux jours après, le 12[2], elles écrivirent à leur agent à Vienne, Jean Graass, en lui envoyant en même temps une nouvelle supplique à l'empereur. Dans leur dépêche à Graass, elles rendaient compte de la pression dont elles étaient l'objet depuis l'arrivée du comte d'Harcourt, lequel, en prenant possession du grand bailliage, prétendait passer outre à la présentation et à la prestation des serments, ne délivrer que des réversales illusoires et se faire payer le tribut à l'Empire sans autre forme de procès. De tout cela on a fait part à S. M., le 6/16 septembre, sans que, jusqu'ici, l'approche de la diète qu'elle a convoquée à Ratisbonne lui ait laissé le loisir de se prononcer; mais aujourd'hui que MM. les Français menacent de se passer du concours des villes, il faut coûte que coûte obtenir de l'empereur qu'il décide de ce qu'elles doivent faire. A cet effet on chargeait Graass de remettre à S. M. une quatrième requête pour lui rappeler la situation critique où l'on se trouvait. Le mémoire était encore plus pressant que la lettre; il exposait à Ferdinand III qu'il n'était plus possible, avec le comte d'Harcourt, de gagner du temps en alléguant qu'on attendait des ordres, quand le gouvernement impérial marquait si peu d'empressement à les donner; que S. A. commençait à trou-

1. Archives de Colmar, ibid.
2. Ibid.

ver injurieux, pour elle et pour le roi très chrétien, les moyens dilatoires qui mettaient obstacle à l'exercice des droits que son maître tenait du traité de paix ; que les villes pouvaient à la rigueur dispenser leur grand bailli de se faire reconnaître en personne et renoncer à son serment, s'il les tenait quittes du leur, mais qu'elles ne pouvaient passer outre à la prétérition des droits qui leur compétaient comme états de l'Empire, et au paiement des contributions qu'elles doivent à S. M. et non à leur grand bailli. Mais, quelque fondées qu'elles fussent à maintenir leur attitude sur ces deux points, il était à craindre qu'à la suite du revirement qui venait de se produire dans les affaires en France, le gouvernement ne tentât un coup de force qui pourrait être dommageable aux Dix villes, dont plusieurs seraient hors d'état de résister. Aussi espéraient-elles que S. M. ne les laissera pas plus longtemps dans cette incertitude et voudra bien se prononcer conformément à leurs vœux et à leurs intérêts.

X. MOSSMANN.

(*Sera continué.*)

SUR UNE PAGE INCOMPLÈTE

DE

L'HISTOIRE DE PORT-ROYAL

Il pourra sembler étrange qu'on se flatte d'ajouter utilement quelque chose au copieux chef-d'œuvre de Sainte-Beuve sur Port-Royal. L'essayer est pourtant mon dessein, y réussir mon espérance.

Dans l'histoire de Port-Royal, à ses débuts, se trouve une courte période de douze années, comprise entre l'établissement définitif de la mère Angélique Arnauld au monastère de Port-Royal des Champs et l'incarcération de l'abbé de Saint-Cyran au château de Vincennes. « Cet intervalle, dit Sainte-Beuve, est assez ingrat « et fort mesquin de détails[1]. » « Ingrat, » je le veux bien, quoiqu'il y ait peu de sujets qui méritent d'être qualifiés ainsi, quand on consent à les fouiller jusqu'en leur fonds et leur tréfonds; mais « fort mesquin de détails, » il n'en est rien. Pour une fois, Sainte-Beuve a mal cherché, ou plutôt il a négligé de chercher. Lui qui a fureté partout avec tant de pénétration et de patience, lui dont le souvenir est resté vivant dans nos dépôts publics de livres et de manuscrits, il semble s'être formé sur ce point, qu'il regarde d'avance comme sacrifié, un jugement préconçu. Il n'a connu ni les menus détails ni même les choses d'importance, ou, quand il a connu celles-ci, à ma grande surprise il les a méconnues. Si nous avons, tous, nos moments de lassitude, c'est un peu

1. *Port-Royal*, t. I, p. 328, l. I, ch. 12. In-8°, 2e édition. Paris, Hachette, 1860. — Je citerai d'après cette édition, parce que je l'ai sous la main; mais, comme elle n'a pas d'index, j'indique aussi le livre et le chapitre, du moins la première fois que j'y renvoie. D'ailleurs, à peu près tout ce que dit Sainte-Beuve sur cette période est contenu dans un seul chapitre. Il a été publié une édition in-12 avec un index très développé.

tôt, pour un auteur, de paraître las dès ses premières pages. Il a montré sans doute, dans cinq ou six gros volumes, qu'il savait se ressaisir; n'importe : dans l'occasion dont il s'agit, cet esprit si curieux et si fin n'a montré par hasard ni curiosité ni finesse. Il mentionne une pièce capitale, et il n'exprime seulement pas le regret de ne l'avoir point sous les yeux, ni même son étonnement qu'elle soit introuvable. A-t-il du moins tenté quelques efforts pour la retrouver? J'en doute, car son siège était fait : n'ayant pris la plume qu'après avoir étudié du plus au moins l'histoire de Port-Royal dans toute son étendue, il était prévenu en faveur de cette pieuse maison. Ce qu'il rencontrait sur le point dont il s'agit, au courant de ses lectures, dérangeait pour quelques jours la belle harmonie de l'ensemble tel qu'il l'avait conçu. Infidèle à son génie, ce merveilleux critique a parlé rapidement et comme avec dédain de ce qui le gênait ou l'étonnait. Je m'assure que, s'il vivait encore, il ne se pardonnerait pas ce moment d'oubli.

La pièce capitale dont je parle se trouve manuscrite à la Bibliothèque de l'Institut, et M. Ludovic Lalanne a bien voulu me la signaler. C'est un mémoire adressé par M. Zamet, évêque de Langres, au cardinal de Richelieu sur les filles de Port-Royal et l'abbé de Saint-Cyran. L'authenticité en est garantie par la signature de M. de Harlay, évêque de Saint-Malo, et par celles de deux notaires « garde-nottes du Roy, » qui déclarent avoir collationné à l'original. Nous pouvons encore fournir une autre preuve de quelque prix : Antoine Le Maistre, le fameux avocat, a prétendu rétorquer toutes les assertions du mémoire, et, pour le faire avec plus de précision, il les reproduit en tête de chacun de ses articles ou chapitres, membre de phrase par membre de phrase, si bien que, sauf quelques modifications insignifiantes, rendues nécessaires par les coupures, pour que chaque lambeau, ainsi détaché des autres, présentât un sens complet, on peut, en les rajustant bout à bout, rétablir dans son intégrité le mémoire de l'évêque, tel que nous le présente la pièce manuscrite. Comme le texte imprimé ne s'en retrouve pas, du moins jusqu'à présent, Sainte-Beuve n'aurait pu faire état, pour le reconstituer, des citations de Le Maistre, que rien ne garantissait exactes et surtout complètes; mais pas plus la réponse de Le Maistre que le mémoire de Zamet ne sont venus à sa connaissance, en sorte que ce qu'il y a de vraiment essentiel dans l'affaire, avec bien d'autres choses encore, lui a échappé.

Imprimé par indiscrétion et malgré son auteur, le mémoire de l'évêque de Langres ne tarda pas à disparaître de la circulation. Il n'en est plus fait mention au XVIIe siècle, quand l'heure de cette crise est passée, et le XVIIIe paraît bien ne l'avoir pas connu. Les historiens qu'eut alors Port-Royal sont peu disposés à y regarder de près : un d'eux ne craint pas d'affirmer que, dans leurs réponses au prélat, la mère Angélique et Antoine Le Maistre n'ont pas en vue le même mémoire. Ils supposent donc qu'il y en eut deux, ce qui prouve qu'ils n'ont point eu sous les yeux le seul dont l'existence puisse être affirmée. De plus, ils ont fort mal lu les réponses dont ils parlent, car il suffisait de les rapprocher pour se convaincre qu'elles rétorquent les mêmes assertions, presque dans le même ordre, c'est-à-dire sauf les inévitables échappées du caprice féminin.

Évidemment je n'ai pas de plus impérieux devoir que de livrer à l'impression la pièce manuscrite dont l'heureuse rencontre m'a mis la plume à la main : il faut bien diminuer dans l'avenir les chances que ce document pourrait avoir de disparaître à nouveau; mais il me semble que je dois en outre et auparavant produire dans leur vérité et leur variété les incidents qui y donnèrent occasion, qui le commentent et en quelque sorte l'expliquent, non sans recevoir de lui une utile lumière.

I.

Trois personnages figurent au premier plan dans ce petit drame de la vie religieuse : Sébastien Zamet, duc-évêque de Langres; la mère Angélique Arnauld, abbesse de Port-Royal; l'abbé de Saint-Cyran, directeur spirituel du célèbre monastère. A proprement parler, ce drame n'est qu'un duel où Zamet a pour adversaire Angélique, soutenue, poussée peut-être par Saint-Cyran, qui reste dans la coulisse.

Le premier des trois qui paraît sur la scène, c'est Angélique. D'elle nous ne rappellerons que ce qui est le plus propre à marquer le trait distinctif de son caractère, de ce caractère qui eut une si grande part dans les péripéties et dans le dénouement. La fille du célèbre avocat Arnauld fut toujours extrême dans ses sentiments comme dans ses pensées, et les événements mêmes de son existence la mirent plus d'une fois, sans qu'il y eût de son fait,

hors de la juste et commune mesure. S'il n'était pas rare en ces temps-là qu'on entrât au couvent dès le bas âge, il était rare qu'une fillette de sept ans et demi fût nommée coadjutrice d'une vieille abbesse et envoyée, pour se former à la vertu, dans ce monastère de Maubuisson, scandaleux dès le règne de saint Louis et dont les désordres, renouvelés par les faiblesses d'Henri IV, défrayaient les conversations entre Poissy et Pontoise. Ses bulles d'institution lui ayant été assez justement refusées par la cour de Rome, elle apprenait qu'on pouvait tout faire par désir du succès, même prendre le nom d'autrui, même ajouter dix années à l'âge tenu pour insuffisant : audacieuses entorses à la vérité, fâcheux exemples donnés à sa fille par un père honoré de tous, et qui, dans un retentissant plaidoyer, avait si rudement malmené les Jésuites.

Devenir abbesse en titre à Port-Royal dans l'année même où elle faisait sa première communion, subir pour confesseurs et directeurs des Bernardins accrédités dans la maison, qui n'entendaient pas le *Pater,* qui passaient leur temps à la chasse, qui ne prêchaient plus qu'aux professions, qui ne recommandaient plus la communion qu'une fois par mois et aux grandes fêtes, quand elles ne tombaient pas en temps de carnaval et de mascarades[1], telle était la destinée d'Angélique grandissante, telle l'école où se devaient façonner son caractère et son esprit. Il y a des natures sur lesquelles tout glisse ; elle n'était point de ces natures-là. De race ardente et passionnée, elle ne le cédait en ardeur et en passion ni à sa charmante sœur Marie-Claire, dont nous verrons plus bas s'accuser les affections tenaces, ni à celui de ses frères que Boileau appelle « le grand Arnauld, » et que Jurieu qualifie « d'esprit violent et immodéré[2]. »

Sa crise de jeunesse fut donc assez vive. Les historiens de Port-Royal nous la montrent alors peu scrupuleuse pour la récitation du bréviaire, donnant sa préférence aux romans, sans préjudice des plaisirs du dedans et du dehors[3]. Et ils ne parlent que d'après

1. Voy., sur ces commencements de la mère Angélique, Sainte-Beuve, *Port-Royal,* t. I, p. 88, l. I, ch. 4.

2. *Ibid.*, t. V, p. 161, l. VI, ch. 4.

3. *Histoire de l'abbaye de Port-Royal* par l'abbé Besoigne (anonyme), docteur de Sorbonne, un des appelants de la bulle *Unigenitus,* ce qui lui valut un exil dont il revint. Il a publié plusieurs ouvrages de piété assez secs. Cologne, 1752, 6 vol. in-12. T. I, p. 8, 9. Bibl. nat., L²d. 96.

elle : « Avançant en âge, a-t-elle écrit, j'avançois en malice, « car je ne pouvois plus souffrir la religion, que je n'avois jamais « regardée que comme un joug insupportable..... Je menois une « vie toute païenne et profane..... Je me proposois que, quand je « serois vieille, je ferois pénitence. En attendant, je me licentiois « et m'allois promener chez de nos voisins avec une ou deux « religieuses, et on commençoit aussi à me visiter[1]. » Les divertissements sous le voile ne lui suffisant pas, elle ne songeait à rien moins, en son âge de quinze ans, qu'à retourner au monde sans en avertir son père ni sa mère, et à « se marier quelque « part, » c'est elle-même encore qui nous le déclare[2].

Du jour au lendemain, pourtant, ses idées changent sur ce sujet, car de transitions il ne peut être question avec son humeur primesautière et impétueuse. Qu'est-il donc survenu? Elle est tombée gravement malade, elle a dû être ramenée à la maison paternelle. Là, quoique « toutes les nouvelles de Paris et de la « cour se débitassent auprès de son lit, » elle est si vivement touchée des soins de ses parents qu'elle n'a plus le courage de les

1. *Relations écrites par la mère Marie-Angélique Arnauld de ce qui est arrivé de plus considérable dans Port-Royal*, p. 11. 1 vol. in-12, sans lieu, 1716. Bibl. nat., L²d. 81. Sainte-Beuve n'a pas eu ce précieux volume sous les yeux. S'il a connu une partie de ce qui y est contenu, c'est que les écrivains de Port-Royal se répètent et se reproduisent beaucoup; mais des parties fort importantes lui ont échappé. L'ouvrage dont il s'est le plus servi est intitulé : *Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal et à la vie de la Révérende mère Angélique de Sainte-Magdelaine Arnauld, réformatrice de ce monastère*. 3 vol. in-12. Utrecht, 1742. Bibl. de l'Institut, T 153ᵇ; Bibl. Sainte-Geneviève, H 963, 6-8. Il y renvoie très souvent, mais en se bornant à indiquer le tome et la page, sans distinguer par leur titre les différentes relations dont ces volumes se composent. Celle à laquelle je renvoie ici est la seconde du tome Iᵉʳ. Elle est intitulée : *Relation de ce qui s'est passé de plus considérable à Port-Royal depuis l'établissement de la réforme jusqu'en* 1638, *par la mère Marie-Angélique de Sainte-Magdelaine Arnauld*, et commence à la p. 262 du premier volume. Voy., pour le passage cité, à la p. 268. Il est à remarquer qu'on a reproduit dans divers recueils les relations d'Angélique, mais pas toujours avec exactitude. On fait volontiers des suppressions. Le texte du volume intitulé *Relations*, etc., paraît bien être le vrai texte, comme le plus étendu. La première relation du tome Iᵉʳ porte ce titre : *Relation ou histoire suivie de la vie de la mère Marie-Angélique Arnauld, depuis son entrée à Port-Royal des Champs jusqu'à l'établissement de Port-Royal de Paris, avec une chronologie qui indique ce qui est arrivé jusqu'à sa mort, par la mère Marie-Angélique de Saint-Jean Arnauld*, nièce de la première Angélique. Selon l'abbé Goujet, c'est Angélique de Saint-Jean qui a dressé le recueil des relations contenues en ces trois volumes.

2. *Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal*, t. I, p. 268.

affliger en jetant le voile aux orties. Revenue à la santé, elle rentre donc à Port-Royal, mais sans avoir renoncé complètement à Satan et à ses pompes : elle avoue s'être fait faire en cachette un corps de baleine pour paraître de plus belle taille[1]. Le vieil esprit s'agite encore; on peut dire cependant que dès lors il est vaincu. La preuve en est qu'il suffit pour faire jaillir l'étincelle sainte d'un capucin de mauvaises mœurs, girouette impudique, qui apostasia, puis revint au giron de l'Église[2], et de qui elle a écrit elle-même qu'il « étoit extrêmement déréglé et qu'il avoit « fait de grandes sottises en des maisons religieuses[3]. » L'esprit souffle où et quand il veut.

Angélique est désormais sur la grande route des austérités à outrance. Rester dans son monastère, sa crosse d'abbesse en main, c'est trop peu se mortifier. Elle voudrait se cacher dans quelque coin obscur où elle ne verrait plus personne, pas même ses proches, où elle ne serait connue que de Dieu. Ayant renoncé, pour des raisons que nous ne savons pas, à son projet de Thébaïde, elle s'immolera sur place autant que faire se peut, et elle contraindra ses religieuses au degré d'immolation qu'elle se croit permis, elle réformera Port-Royal. Ses modèles seront les plus exigeants des chrétiens, ces Jansénistes qui, au XVIIe siècle, s'indignaient qu'un jésuite fît prier publiquement pour un soldat hérétique qu'on allait passer par les armes, et dont les descendants, au XIXe, voient dans cette opinion que les enfants morts sans baptême ne sont pas damnés, non seulement une erreur, mais encore une horreur[4]. Les deux capucins qu'elle consulte sur ses projets de réforme ne parviennent pas à mettre d'accord leurs conseils? la voilà qui, dans sa sévérité désolée, redouble de rigueurs contre elle-même, va prier la nuit dans un grenier, se cautérise les bras avec de la cire brûlante, jusqu'à ce que, enfin, son père plus sage la conjure de renoncer à ces pratiques sans mesure ni raison. Et qu'on n'allègue pas qu'elle souffrait alors de la fièvre quarte. La fièvre était en permanence dans ce vallon marécageux de Port-Royal des Champs, dans ce monastère malsain, aux cellules humides, à l'église basse et froide, où l'on descendait, la nuit, pour les offices, s'agenouiller sur les dalles. Or,

1. *Relations*, etc., p. 13.
2. Besoigne, t. I, p. 13.
3. *Mémoires pour servir*, etc., t. I, p. 271, 272.
4. Voy. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. IV, p. 223, 224, l. v, ch. 5.

elle laissait du répit tour à tour à ses victimes, et les accès de sainte folie revenaient, sans qu'on les pût couvrir de cette excuse. Ce n'est point parce qu'elle avait la fièvre qu'Angélique se jugeait indigne de la communion, qu'elle en restait cinq mois éloignée, qu'elle en détournait avec elle plusieurs de ses compagnes[1]. Cette abstention prolongée paraît excessive même à ses amis : pour l'excuser, il ne faut pas à Antoine Le Maistre moins de vingt-deux pages, sans compter les précédents qu'il invoque de sainte Geneviève et de saint Siméon Stylite[2]. La coupable elle-même confesse sa faute, s'en repent et plaide les circonstances atténuantes, la nécessité où elle s'était crue de faire un « renouvel-« lement[3]. »

A peine est-il besoin de rappeler, comme nouvel indice de ce caractère qui va d'un bond aux extrêmes, cette fameuse journée du guichet, si bien racontée par Angélique et par Sainte-Beuve,

1. *Mémoire de l'Évesque de Langres touchant les filles de Port-Royal et l'abbé de Saint-Cyran, leur directeur*, § 4. Bibl. de l'Institut, ms. — Supplément au fonds Godefroy.

2. *Apologie pour feu Messire Jean Du Vergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran, divisée en quatre parties, dont les deux premières contiennent la response à l'extrait d'une information prétendue que l'on fit courir contre luy l'an* 1608, *et que les Jésuites ont fait imprimer l'an* 1644 *à la teste d'un libelle diffamatoire intitulé :* SOMMAIRE DE LA THÉOLOGIE DE L'ABBÉ DE SAINT-CYRAN ET DU SIEUR ARNAULD. *Et les deux dernières qui ont esté adjoutées à cette deuxième édition contiennent la response générale et particulière à un mémoire de Monsieur l'Évesque de Langres*, p. 60. Sans nom de lieu, 1645, petit in-18. Bibl. nat., D. 610. Invent., D 11995. — Sur la garde, au crayon : *par Antoine Le Maistre, d'après Barbier.* — Dom Clémencet n'a pas lu sans doute ce titre interminable (ni peut-être vu l'ouvrage), sans quoi il n'aurait pas écrit ce qui suit : « Ces deux écrits (contre l'information) forment la « deuxième et la quatrième partie de l'apologie de M. de Saint-Cyran. Lorsqu'on « les fit imprimer, on y ajouta les deux autres parties, la première et la troi-« sième. » (Voy. *Histoire de Port-Royal depuis la réforme de l'abbaie jusqu'à son entière destruction*, t. II, p. 133. Amsterdam, 1755, in-12. Bibl. nat., L³d. 100, et Bibl. de l'Institut, T 153*.) Il aurait pu savoir et voir que la troisième et la quatrième partie sont notoirement et visiblement de Le Maistre, qu'elles répondent toutes deux à l'évêque de Langres, et que les deux premières, qu'il dit être d'Arnauld, répondent aux Jésuites, ont même été pour ce motif plusieurs fois réimprimées à part.

3. *Mémoire de la mère Angélique pour servir d'éclaircissement contre celui de M. de Langres*, dans *Relations*, etc., p. 106. C'est un des nombreux documents que n'a pas connus Sainte-Beuve. — Angélique se défend mieux, tout en avouant de n'avoir pas communié, une année, à la grande solennité de Pâques. Comme elle était indisposée ce jour-là, sa communion avait été ajournée à l'octave, avec la permission de son directeur.

où la jeune abbesse, s'autorisant du concile de Trente pour établir la clôture absolue, refusait de recevoir ailleurs que derrière la grille son père, qui, jusqu'alors, était toujours entré en maître à Port-Royal. Ce n'était pas dureté de cœur, puisqu'elle s'évanouissait en voyant le chagrin violent (toujours la violence dans cette famille!) de M. Arnauld; c'était du moins une marque nouvelle d'une tendance funeste à toujours dépasser les justes bornes, tendance contre laquelle la mettaient en garde tous ceux qu'elle aurait dû le plus écouter : et M. Arnauld, homme de tant de poids, sans parler de l'autorité paternelle, bien mieux établie alors qu'elle ne l'est de nos jours, homme sensé qui la conjurait de se conserver elle-même, au lieu de se ruiner par d'indiscrètes austérités, et le père Archange Pembroke, un Anglais précurseur de Saint-Cyran à la direction de Port-Royal, assez dur envers lui-même pour n'avoir, en ses années d'infirmités, d'autre monture qu'un âne, mais pondéré comme on l'est dans son pays, et avertissant sa pénitente que « quant à l'honneur qu'elle devoit à « Monsieur son père et à Mademoiselle sa mère, qu'il se peut « étendre autant que l'obligation qu'elle a au service de Dieu et « à sa profession le lui peuvent permettre; » ajoutant même aussitôt, comme pour enfoncer davantage son conseil dans l'esprit : « Pensez aussi que la religion ne détruit pas le droit naturel, ains « le raffine, le confirme et l'accroît[1]. »

De fait, malgré les plus sages conseils, Angélique restait la même, un esprit à outrance. On ne se refait pas. Ayant renoncé au désert, elle en conservait le regret et en inspirait le désir aux enfants dont elle vivait entourée. Si l'âge et la règle devaient, un jour, apaiser tout cela, comme le dit Sainte-Beuve, on en pourrait disputer. Dans tous les cas, rien n'était apaisé au cours de la période où s'enferme cette étude; tout, au contraire, se res-

1. Bibl. nat., mss. 29e paquet, n° 4, art. 2, résidu de Saint-Germain, dans Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. I, p. 188-190, l. I, ch. 8. — On peut voir encore sur le P. Archange la relation des *Entretiens d'Antoine Le Maistre avec la mère Angélique*, dans *Relations*, etc., p. 144, et *Relations sur la vie de la R. M. Angélique de Sainte-Magdelaine Arnauld, ou recueil de la M. Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly sur la vie de sa tante la M. Marie-Angélique de Sainte-Magdelaine Arnauld, sur la réforme des abbayes de Port-Royal, Maubuisson et autres, faites par cette sainte abbesse*, p. 45, 46, dans les *Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal*, t. III, 1737, in-12. Bibl. nat., L³d. 86. Les collections de la Bibl. nat. sur Port-Royal sont incomplètes, dépareillées.

sentait de la fougue des jeunes années. Il semble même que, par une imprévoyance difficile à comprendre, on prît plaisir à échauffer encore ces ardeurs intempérantes, en chargeant cette jeune fille d'introduire la réforme dans les maisons où le mal était le plus grave, dans ce Maubuisson notamment, dont les désordres s'étaient aggravés après la mort d'Henri IV. Les vicissitudes de cette direction orageuse sont connues : l'abbesse combattue en ses desseins durant cinq années (1618-1623), chassée, ramenée d'office, outragée par les religieuses qu'elle contrariait, défendue par les autres avec une ardeur qui allait jusqu'à insulter les opposantes, jusqu'à leur arracher le voile de dessus la tête. Ce n'était pas un régime propre à calmer une nature impétueuse, à assouplir un caractère obstiné.

Si Angélique plie jamais, ce sera de son plein gré, par entraînement, et, à vrai dire, le jour en est proche. De retour à Port-Royal, elle passera bientôt du premier plan au second, ou plutôt, si c'est encore elle qui paraît et qui commande, elle ne fait plus que servir de porte-voix à une volonté non moins forte, mais plus réfléchie que la sienne, qui a conquis sa confiance, qui inspirera désormais ses réformes et tous ses actes importants. L'abbé de Saint-Cyran a mis un pied dans Port-Royal. Dès l'année 1620, à Poitiers, où il résidait alors, il avait connu Arnauld d'Andilly, l'aîné des frères d'Angélique. Touché de la résolution que celle-ci avait prise et effectuée d'amener de Maubuisson à Port-Royal trente jeunes filles qu'on ne voulait plus dans ce monastère de perdition, parce qu'elles étaient sans dot, il lui écrit, quoique non connu d'elle, une lettre de félicitations. D'où un commerce de missives, puis, à partir de 1623, de visites. Dix années encore, ces rapports directs seront rares : l'abbesse aurait bien voulu prier Saint-Cyran de prendre, à Port-Royal, la direction des personnes ; elle n'osait, tant elle se faisait de lui une haute idée[1]. Il ne deviendra directeur qu'en 1635, ce qui ne prouve pas qu'il eût beaucoup désiré l'être : son ambition, disait-il, était plus grande que celle de M. le cardinal, parce qu'il prétendait à un royaume plus grand que la monarchie du monde. Mais, avant d'imposer, à titre officiel, la doctrine qui lui est propre, il l'insinue par le moyen d'Angélique, pour qui le bien n'est plus que ce qu'il conseille, d'Angélique devenue comme l'argile entre ses fortes mains.

1. Besoigne, t. I, p. 122, 123.

En 1623 et pendant treize années encore, l'abbé de Saint-Cyran se fait modeste et petit; il tisse lentement sa trame; il noue sans empressement sensible des relations plus ou moins suivies, plus ou moins intimes, avec les principaux membres du monde ecclésiastique. Il parvient si avant dans les bonnes grâces de Richelieu que Richelieu, après lui avoir inutilement proposé, en 1615, le poste de premier aumônier auprès d'Henriette de France, dont on préparait le mariage en Angleterre, lui offrait successivement cinq évêchés et même plus. A chaque offre nouvelle, Saint-Cyran venait remercier, et le cardinal, ne lui pouvant faire accepter la mitre, le payait en compliments. On rapporte que, le reconduisant un jour, il lui frappait sur l'épaule et disait à ses courtisans : « Messieurs, vous voyez là le plus « savant homme de l'Europe[1] ! »

C'est moins par sa science que par son caractère qu'il exerça une action si puissante sur un groupe d'hommes et de femmes tous fort loin d'être les premiers venus. Phénomène incontestable, et qui toutefois nous surprend encore, près de trois siècles écoulés, M. de Saint-Cyran manquait des agréments qui attirent : il était réservé, taciturne, sans gaîté, même quand il plaisantait, sans rien de moelleux; il avait une sorte de lenteur et de froideur peut-être voulues. Mais son ardeur tournée en dedans, dit Sainte-Beuve, n'en avait que plus de fond et d'énergie. Les rapports qu'il nouait avec les gens devenaient vite une véritable prise de possession. Rien n'est curieux comme de voir ses fidèles, quand ils sont attaqués en même temps que lui, bien moins attentifs à se défendre eux-mêmes ou leurs autres amis qu'à défendre ce père spirituel dont la pensée est toujours présente à leur esprit, dont le nom revient toujours sur leurs lèvres. Il n'en sera pas de même avec la génération suivante, qui, faute de l'avoir connu personnellement, n'aura pas subi le charme mystérieux ou la fascinante attraction. Pour Nicole, il a été une terre capable de porter beaucoup, mais féconde en ronces et en épines, un homme quelque peu bizarre et particulier en doctrine plutôt que grand[2]. A distance, on ne pouvait qu'être défiant d'un prêtre catholique qui, par plus d'un point, touchait au calvinisme, et qui « avait des « idées de réforme vive et radicale, et une haute ambition de régé-

1. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. I, p. 315, l. I, ch. 11.
2. *Ibid*, t. I, p. 281-295, 304, 315, l. I, ch. 11; t. IV, p. 306, l. V, ch. 7.

« nérer le christianisme, en le retrempant à la source des pères[1]. »

Sur ce personnage, sans pareil peut-être dans ce temps qui lui pouvait seul donner naissance, nous n'en dirons pas davantage pour l'heure. Son portrait a été définitivement tracé; il est de ceux qu'on ne refait pas. Tout le monde sait que ce lointain ancêtre de nos doctrinaires était, non pas un roseau peint en fer, mais une barre de fer pointue, pénétrante, et douée de mouvement, comme pour augmenter sa force de pénétration. S'il a paru nécessaire d'insister sur un trait particulier du caractère d'Angélique, c'est qu'on n'avait pas fait ressortir suffisamment jusqu'ici ce que ce caractère avait d'excessif, et que dans ce qu'il avait d'excessif est pour une assez grande part l'explication des faits mal connus que nous aurons à exposer.

II.

Mais nous devons auparavant présenter aux lecteurs le troisième des personnages essentiels dans notre petit drame de couvent, celui des trois que notre XIXe siècle est le plus en droit d'ignorer. Si M. Zamet, quoiqu'il porte un nom fameux, quoiqu'il ait été évêque de Langres, duc et pair de France, dort depuis deux cent cinquante ans et plus dans une obscurité profonde, la faute en est d'abord à lui, qui a voulu s'envelopper d'ombre et de silence; ensuite aux historiens de Port-Royal, qui, par suite de sa résolution, se sont trouvés porter seuls la parole devant la postérité; enfin à Sainte-Beuve, qui les remplace auprès de nous grâce au prestige du talent, et trop disposé à les suivre pour se demander s'ils observent, envers cet adversaire de leurs clients, le devoir de l'impartialité. Peu propres comme ils le sont à animer les choses dont ils parlent, ils ont rendu cette période incolore et insipide au point que notre curieux et subtil critique s'en est détourné avec dédain et s'est résigné, contre son ordinaire, à n'entendre qu'une cloche et qu'un son. Il ne paraît pas avoir même cherché s'il existait ou non une biographie de M. Zamet, évêque de Langres. Moreri, Papillon le lui auraient appris, s'il avait eu l'idée de les consulter sur ce point. Il y aurait même vu que l'auteur de cette biographie avait le mérite, précieux

1. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. IV, p. 313, l. v, ch. 7.

dans l'espèce, d'être non pas un Jésuite, c'est-à-dire un ennemi de Port-Royal, mais un Oratorien, c'est-à-dire un ami.

Le P. Edme Bernard Bourrée[1], fils d'un avocat de Dijon (1652-1722), trouvait le loisir, entre les confessions, prédications et conférences théologiques dont il vivait occupé, de publier quarante volumes[2], parmi lesquels il en est un qui, au douzième chapitre de sa troisième partie, contient un *Abrégé de la vie de Messire Sébastien Zamet, évêque de Langres, duc et pair de France*[3]. L'ordre religieux où il était entré n'avait que d'excellents rapports avec Port-Royal, à peine de fondation plus récente. Saint-Cyran entretenait à l'Oratoire d'étroites relations, notamment avec le P. de Bérulle, fondateur de l'ordre; il lui rendait des services, sollicitait pour tel de ses livres l'approbation de Jansénius, et Jansénius la donnait de confiance « en vue des « secours qu'on pouvait tirer des Pères de l'Oratoire, » et il prenait parti pour eux dans leur querelle contre les Carmes pour la conduite des Carmélites[4]. Nous avons donc les meilleures raisons de tenir le P. Bourrée pour impartial, car il est ami de Port-Royal comme de Zamet, et, dans son désir de ne point prendre parti entre eux, il garde un silence absolu sur leur querelle, seul moyen pratique de mener à bonne fin cette opération de politique courante qu'on appelle ménager la chèvre et le chou. Si l'on ajoute qu'il nous fournit des détails qu'on chercherait vainement ailleurs, on avouera qu'il était fâcheux pour Sainte-Beuve de retracer, sans le secours de cet ouvrage, l'histoire d'une période qu'il appelle lui-même « la période de M. Zamet. »

Sébastien Zamet, « M. Zamet, » comme l'appelle toujours son biographe, était le second fils du financier de ce nom et de ce prénom qui, fils lui-même d'un cordonnier, étant venu avec Cathe-

1. On écrit aussi Bourée et Bourré (le P. Lelong); mais Moreri et Papillon doivent être suivis de préférence, ce dernier surtout. Voy. *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne*, t. I, p. 96. Dijon, 1742, in-fol. (Bibl. nat., Inventaire, Q 70.)

2. Moreri et Papillon donnent la liste des ouvrages du P. Bourrée.

3. *Vie de Mme de Courcelle de Pourlan, dernière abbesse titulaire et réformatrice de l'abbaye de Tart.* Lyon, 1699, in-8°. Bibl. nat., L27n. 5011, et Bibl. Mazarine, n° 50199. L'exemplaire de la Bibl. nat. contient les portraits gravés de Mme de Courcelle et de M. Zamet. La vie de celui-ci commence à la p. 397 et n'en a pas moins de 100. L'ouvrage tout entier est anonyme; mais à la marge de la première page se trouvent ces mots à la main : *par le P. Bourée*, attribution que confirment d'ailleurs Moreri et Papillon.

4. Voy. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. I, p. 313, l. I, ch. 11.

rine de Médicis en France, y avait obtenu d'Henri III et surtout d'Henri IV une amitié intéressée : Henri IV, en particulier, payait cet Italien de ses repas fins et de ses complaisances immorales en l'appelant « mon compère et mon cousin d'argent, » en lui permettant surtout de « faire ses besognes, » pour employer l'expression de Commynes. Les deux fils d'un tel père rougissaient-ils de lui? Ce qui est positif, c'est qu'ils ne lui ressemblaient guère. L'aîné, Jean, baron de Murat et de Billy, lui succédait dans ses charges, mais se distinguait par sa piété comme par sa bravoure, qui lui coûtait la vie au siège de Montpellier (1620). Le cadet, Sébastien, « valait beaucoup moins en son « genre, » dit cavalièrement Sainte-Beuve[1], écho aggravé de Dom Clémencet, qui, s'il voit en lui un « esprit très variable et « fort borné, » ajoute du moins qu'il était plein de bonnes intentions[2]. Pour le P. Bourrée, « il a rempli l'image d'un parfait « évêque; » il fut un « incomparable évêque; » après sa mort, on l'appela « le grand évêque[3]. »

Sortons de ces généralités, quoiqu'elles aient leur prix quand c'est la postérité qui parle. M. Zamet, « richement partagé de « tous les biens du corps et de l'esprit, avoit le génie naturelle- « ment beau ; il fit dans son bas âge un progrès surprenant dans « les lettres et dans les sciences. » Ainsi parle, en panégyriste, un écrivain qui a des habitudes de panégyriste[4]. La vérité est probablement entre deux : un honnête homme qui n'avait point un génie extraordinaire. Je dois dire cependant que son portrait en pied, qu'on voit en tête de sa vie par Bourrée, nous présente, s'il y faut ajouter foi, une physionomie jeune, régulière, douce, aimable, et que les seules pages qu'il nous ait été donné de lire de lui, — on les verra plus loin, — nous le montrent écrivain plus sobre et plus nerveux qu'on n'avait accoutumé de l'être à Port-Royal.

Ses adversaires de Port-Royal signalent à l'envi les dérèglements de ses jeunes années, qu'il pleura plus tard, nous disent-ils, et dont il avait horreur[5]. Comme nous savons quel avait été

1. *Port-Royal*, t. I, p. 329, l. I, ch. 12.
2. *Histoire de Port-Royal*, t. I, p. 144.
3. *Vie de M. Zamet*, p. 397, 400, 491.
4. *Ibid.*, p. 403, 411. Le P. Bourrée a publié en 1702 cinq volumes intitulés : *Panégyriques des principaux saints*, et, en 1707, *Nouveaux panégyriques*.
5. Dom Clémencet, *Hist. de Port-Royal*, t. I, p. 141.

son père, nous supposons aussitôt d'énormes écarts. Mais point. Personne n'articule rien de grave ni de précis. Sainte-Beuve parle, d'après ses sources habituelles, d'une vie mondaine, dissipée, fastueuse[1], et Bourrée nous apprend que M. Zamet se plut aux riches bénéfices qu'il avait reçus. C'est en cela, ajoute-t-il, comme s'il eût craint qu'on ne prît ou qu'on ne voulût prendre le change, *c'est en cela qu'on peut dire que sa jeunesse fut fort déréglée*[2]. Si ce grand coupable n'avait pas de plus gros péchés sur la conscience, on pourrait sans scrupule lui donner l'absolution et penser que ceux qui l'accusent sans réserves ont abusé de son naïf repentir.

Admettons pourtant qu'on ne nous dit pas tout et que le *mea culpa* put avoir quelques causes plus sérieuses. Comme on s'abstient de nous les faire connaître, il faut bien en venir tout de suite au chemin de Damas que Sébastien Zamet trouva dans une maladie grave et dans un risible incident[3]. A partir de ce moment décisif, personne n'articule plus rien contre sa vie et ne donne rien à entendre ou à sous-entendre contre ses mœurs. C'en est fini tout au moins des voyages fréquents, des voyages de plaisir. Il s'astreint à la résidence, il ne vient plus à Paris que pour les assemblées du clergé ou pour les affaires des établissements religieux dont il a accepté la direction. Il se fait une loi de la simplicité. Va-t-il à ce monastère de Tart, près de Dijon, dont il a entrepris la réforme, il laisse ses gens à l'hôtellerie et demande une cellule aux Pères de l'Oratoire dans leur maison. Il mange avec eux au réfectoire, il fait lui-même son lit et balaye sa chambre, « partout « il s'épargnoit moins qu'une bête de charge. » Qu'il ressentît des dégoûts, ce n'est pas douteux : de ses anciennes élégances il avait conservé un grand raffinement de propreté. Son supplice, dans la vie commune, était de se débarbouiller au lavoir où s'étaient décrassés des moines affranchis de toute délicatesse à cet endroit. Nous n'en croirons donc pas l'apologiste, quand il assure que l'évêque de Langres restait dans cette promiscuité des mois et

1. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. I, p. 329, 330, l. I, ch. 12.

2. Bourrée, *Vie de M. Zamet*, p. 403.

3. L'incident est curieux. Zamet partait pour Paris en grand équipage. Une sorte d'idiot assistait à son départ. « Veux-tu, lui dit-il, mander quelque chose à la cour? — Vous allez à Paris? répond l'idiot en son patois. Et si le loup vient, qui nous défendra? » De ce jour l'évêque comprit la nécessité de la résidence. (Bourrée, p. 404-410.)

même des années. Il ne l'aurait pu, d'ailleurs, sans manquer à certaines de ses obligations, celle entre autres de faire exactement la visite de son diocèse, qu'il s'était imposée, et à pied encore! et qu'il remplit tant que ses infirmités ne l'en empêchèrent pas, c'est-à-dire quarante-trois ans de sa vie d'évêque[1].

Cette simplicité dont il avait fait sa loi, il l'exigeait de ses subordonnés. Il tenait à ce que ses prêtres ne marchassent point sur le bout des pieds en sautillant; il leur interdisait les cheveux longs. La désobéissance pouvait provoquer le refus d'un bénéfice. Il lui arriva, recevant la visite d'un clerc orné d'une chevelure mérovingienne, de la lui couper de ses propres mains[2]. Très doux d'habitude, comme saint François de Sales son modèle, il savait, au besoin, sortir de son caractère et trouver de l'énergie. La porte d'un couvent qu'il voulait réformer lui est refusée? Il la fait enfoncer selon les règles et formes de la justice, et il envoie la supérieure en pénitence dans une autre maison. En vain M. le Prince et son fils lui écrivent-ils en faveur de ces dames : il sait résister au sang royal. C'est qu'il voulait, ajoute son panégyriste, « que « les religieuses agissent beaucoup et parlassent peu, se retran- « chassent toute inutilité et ne se nourrissent point de la baga- « telle[3]. »

Doux ou ferme selon les cas, il n'est jamais ni l'un ni l'autre avec excès; il sait rester dans la juste mesure. Ami des Oratoriens, il n'est pas ennemi des Jésuites. S'il accepte des mains de son ami Bérulle un Oratorien pour directeur[4], s'il donne à cet ordre, dans la ville de Langres, un séminaire pour la théologie, il permet aux Jésuites d'ouvrir en face un collège pour l'enseignement de la jeunesse[5]. Les deux compagnies rivales seraient-elles d'humeur à croiser le fer sous ses yeux, il saurait bien les condamner au désarmement. Ainsi au siècle suivant Massillon, retiré dans son diocèse et faisant à un visiteur de marque les honneurs de son jardin épiscopal, lui disait : « Regardez, là-bas, un

1. Bourrée, p. 435. Dom Clémencet, t. I, p. 141.
2. Id., p. 414-435.
3. Id., p. 444-447, 457. Je ne vois donc pas que Sainte-Beuve soit autorisé à écrire, même dans une note en petits caractères : « Ce M. Zamet me fait l'effet d'un cardinal de Rohan anticipé, de celui que nous avons vu archevêque de Besançon, pieux et coquet, sincère et fastueux, officiant avec pompe et ferveur sous ses dentelles. » (T. I, p. 331, note, l. I, ch. 12.)
4. 1622. Dom Clémencet, t. I, p. 141.
5. Bourrée, p. 414, 415.

« spectacle bien extraordinaire. — Quoi donc? — Cet Oratorien « et ce Jésuite qui jouent ensemble aux boules. Voilà pourtant à « quoi je les ai réduits! » Éloquence et style à part, il devait y avoir dans Zamet quelque chose de Massillon.

Sur cette partie de son existence, au reste, les historiens de Port-Royal, qui lui deviendront plus tard si sévères, n'ont que des éloges. Comment donc en un plomb vil l'or pur s'est-il changé? A ce vers de Racine Boileau répondrait par le sien, si heureusement imité de Virgile, sur le fiel qui entre dans l'âme des dévots. C'est pour n'avoir prêté l'oreille qu'aux voix dénigrantes de Port-Royal que Sainte-Beuve, malgré sa merveilleuse divination de critique, a pu écrire les lignes suivantes: « La période de « l'histoire de Port-Royal qui comprend l'intervalle de saint « François de Sales à Saint-Cyran, et ce qu'on peut appeler la « période de M. Zamet, faillit tout compromettre par les illusions « où l'on s'engagea et semble près de réaliser l'idéal du mauvais « goût Louis XIII en dévotion: on croit assister à un commen- « cement de décadence[1]. » L'exposé des faits permettra de juger ce qu'il faut retenir de cette assertion.

III.

Pour les filles de Port-Royal, M. Zamet n'était point un inconnu. Sa renommée avait percé les murs de leur maison retirée et solitaire. Elles connaissaient sa vie de pénitence; elles avaient conçu de lui une haute idée[2]. De plus, elles avaient sous les yeux un grand tableau de saint Jean au désert que le frère de M. de Langres, en mourant, avait légué à M. Arnauld d'Andilly, et que celui-ci, presque aussitôt, donnait à Port-Royal des Champs. C'était comme un premier lien d'amitié entre le monastère et cette famille puissante des Zamet, si bien en cour. Mme de Chantal, fondatrice de la Visitation Sainte-Marie, par les éloges qu'elle faisait de l'évêque à la mère Angélique, augmentait encore son vif désir de le connaître[3]. C'est ainsi que M. Zamet, se trouvant à Paris en 1626 pour l'assemblée du clergé, eut avec l'abbesse de Port-Royal une ou plusieurs entre-

1. *Port-Royal*, t. I, p. 330, l. I, ch. 12.
2. Dom Clémencet, t. I, p. 141.
3. *Mém. pour servir à l'hist. de Port-Royal*, t. III, 1737. *Relations sur la vie de la R. M. Angélique, recueil de la M. Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly*, p. 133.

vues et put lui demander des conseils sur la réforme du monastère de Tart, à laquelle il donnait alors tous ses soins[1].

Il ne paraît pas avoir été un grand écrivassier. Pas une ligne de lui ne nous apprend ce qu'il pensait, à ce moment-là, d'Angélique; mais Angélique, plus portée à prendre une plume qu'elle maniait fort bien, nous a laissé ses impressions des premiers jours sur « cet évêque, » comme elle l'appelle invariablement avec dédain, parce qu'elle ne parle de lui qu'après leur brouille. « Il « me parut, écrit-elle, tout plein de zèle, de mortification et de « vraie dévotion. Et pour ce que je n'avois alors personne[2], il me « fut aisé de prendre créance en lui et de le prier de m'assister « de ses saints conseils. Et véritablement, ceux qu'il me donna « au commencement étoient très saints et me servirent beaucoup, « surtout à me détacher des désirs opiniâtres que j'avois de sortir « de céans pour aller à la Visitation[3]. »

L'hésitation, le trouble, le désarroi étaient grands pour lors à Port-Royal. Angélique, n'ayant pu remettre Maubuisson dans la bonne voie, avait dû disperser aux autres maisons de l'ordre une partie des sujets. Les tourments de sa conscience délicate s'ajoutaient encore aux tourments de sa responsabilité engagée[4]. Zamet « l'apaisa, la décida à renouveler tout haut ses vœux, et « sans aucune des réserves mentales qu'elle s'était permises jus- « que-là. Tous les prétextes de sortie s'évanouirent. » Ce service, selon Sainte-Beuve, fut le seul qu'elle reçut de lui[5]. Voilà qui est bientôt dit. Sans y regarder de très près, on aurait pu reconnaître tout au moins un autre service rendu, et bien plus grand, parce qu'il s'étendait à toute la communauté : c'est à l'évêque de Langres que les pieuses filles durent d'être transférées à Paris, en lieu plus sain et moins étroit pour quatre-vingt-quatre qu'elles étaient. C'est même dans l'effusion de leur reconnaissance qu'elles chargèrent ce protecteur officieux du soin de leurs âmes et de leur maison, en qualité de supérieur. Les fruits, nous dit le P. Bourrée, furent excellents[6].

1. Besoigne, t. I, p. 147.
2. S. François de Sales était mort, et les autres directeurs, pour diverses causes, avaient été écartés.
3. *Relations*, etc., p. 62, 63; *Mém. pour servir*, etc., t. I, p. 226, 2e relation. Sainte-Beuve donne ce texte (t. I, p. 330, l. I, ch. 12).
4. Voy. Bourrée, *Vie de M. Zamet*, p. 451-455.
5. *Port-Royal*, t. I, p. 130, l. I, ch. 12.
6. Bourrée, p. 455. Cf. Besoigne, t. I, p. 132.

Dans le principe, il y eut comme une lune de miel. Les difficultés du dehors y contribuaient sans doute. L'ordre de Cîteaux, dont relevait Port-Royal, en jugeait les austérités exagérées et choquantes. Le général de l'ordre, M. de Nivelle, menaçait d'interdire ce qu'il appelait discrètement des singularités. Du consentement de M. Zamet, qui ne la détournait donc pas de la voie austère, la mère Angélique sollicitait et obtenait d'Urbain VIII (juin 1627) un bref qui faisait passer la communauté sous l'ordinaire, c'est-à-dire sous la direction supérieure de M. de Gondi, archevêque de Paris. Qu'ils eussent été bien inspirés dans cette démarche, c'est contestable : Sainte-Beuve nous avertit dès ce moment que Port-Royal n'échappait ainsi à un général incommode que pour se heurter à l'écueil des archevêques de cour, où il devait à la fin se briser[1]. Mais on ne prévoit pas de si loin les malheurs. Cette campagne, ce succès, avaient cimenté l'alliance entre Zamet et Angélique : l'évêque retirait à l'ordre de Cîteaux le monastère de Tart comme celui de Port-Royal et le faisait passer sous sa propre juridiction ; il envoyait quelques-uns des meilleurs sujets de chacune des deux maisons dans l'autre, afin de les unir étroitement et d'y faire régner le même esprit. En novembre 1629, Agnès, sœur d'Angélique, arrivait à Tart, et, en janvier 1630, Port-Royal recevait Mme de Courcelle de Pourlan, dite sœur Jeanne de Saint-Joseph. Déjà avait été accompli, toujours sous l'inspiration de Zamet, un acte décisif : dès 1626, Angélique à Paris, Mme de Courcelle à Dijon s'étaient entendues pour demander simultanément que leurs abbayes respectives fussent mises à l'élection, et, l'ayant obtenu, elles se démettaient l'une et l'autre de leur charge d'abbesse[2]. Enfin, si M. Zamet, dans son diocèse, gouvernait en grande partie le monastère de Tart par ses confidents de l'Oratoire, c'est à eux aussi qu'il confiait le gouvernement de Port-Royal. Que les historiens de Port-Royal impliquent l'Oratoire, jeune encore et inexpérimenté, dans leurs griefs ultérieurs contre l'évêque de Langres; qu'ils reprochent à cet ordre d'avoir donné aux filles l'habitude qui ne les quitta plus de trop raisonner et subtiliser, d'abuser de la confession, de s'essayer à faire des miracles plutôt que de se réformer elles-mêmes, peu

1. *Port-Royal*, t. I, p. 330-331, l. I, ch. 12.
2. *Relations*, etc., p. 68; Bourrée, *la Vie de Mme de Courcelle*, p. 202, 221-224; *Port-Royal*, t. I, p. 332-333, l. I, ch. 12.

importe ici : nous signalons un moment unique, où l'accord règne entre Zamet, l'Oratoire, Tart et Port-Royal.

Ce moment dura peu. Des principes différents et certaines répugnances d'instinct l'écourtèrent. En vain avait-on voulu que les deux maisons eussent le même esprit. Tart était beaucoup moins éloigné que Port-Royal des recherches du monde, et, comme on y vivait à proximité de Langres, Angélique voyait la cause du mal dans « cet évêque, » ou tout au moins lui reprochait-elle d'en prendre trop aisément son parti, se contentant, dans sa mollesse, de plaindre les filles qui ne se réformaient pas[1].

Angélique étale complaisamment ses griefs. Elle accuse l'abbesse qui l'avait remplacée après sa démission, la mère Geneviève Le Tardif, une des professes venues de Tart, d'avoir changé, par ordre de son évêque, toute la conduite de Port-Royal, « qui étoit « dans une très grande docilité, pauvreté et simplicité, ce qui « faisoit nos sœurs toutes bêtes, ce disoit-on. Celles qui venoient « ou revenoient de Tart en rapportoient la coutume de parer les « mortes de fleurs et de beau linge, comme de prodiguer le lumi- « naire. On prioit tout le monde de venir dire la messe et prêcher. « On faisoit tous les jours des connoissances nouvelles. Beaucoup « ne bougeoient du parloir à parler à des pères (de l'Oratoire). « Ce qui me fâcha le plus, c'est qu'on mit au tour et à la sacristie « les plus imparfaites, que je n'avois jamais voulu employer, et « cela pour les contenter. On ne vouloit plus recevoir de pension- « naires, si elles n'étoient filles de marquis ou de comtes. On se « moquoit de la simplicité de l'apprêt des viandes du réfectoire[2]. « Au grès on substituoit la faïence fine. Il falloit, tous les jours, « changer de potage et faire des saupiquets d'œufs qui nous « étoient inconnus, avec force épices. A l'église, force parfums, « plissures de linge et bouquets. Il falloit aussi renouveler les « robes plusieurs fois par an, car on n'y vouloit plus de pièces. » On plaisantait, on faisait de l'esprit, on faisait jeu de tout. « Telle « fille pleuroit le matin de sa pénitence, qui en rioit le soir. Celles « qui étoient les plus difficiles à leur manger, mangeoient après,

1. Besoigne, t. I, p. 148, 149.

2. Mangeait-on encore de la viande à Port-Royal? Nous voyons ailleurs que dès 1614 Angélique en avait imposé l'abstinence. Voy. *Mém. pour servir à l'hist. de Port-Royal*, t. III. *Relation de la vie de la R. M. Angélique*, p. 61 (1737). Mais souvent alors le mot de *viandes* s'employait d'une manière générique, dans le sens de *mets*.

« pour se mortifier, des chenilles et autres ordures. » La récréation, qu'Angélique avait changée en conférence, est rétablie. Il s'y fallait « moquer les uns des autres, s'entre-contrefaire, et l'on « appeloit cela se déniaiser[1]. »

Tous ces griefs réunis ne constitueraient peut-être pas un cas pendable. Jusqu'où devait aller le vœu de pauvreté, de pénitence, telle était la question qui se posait, et l'on avouera qu'il n'était pas facile de dire à quel point juste il convenait de s'arrêter. Mais dans la vie religieuse on se brouille, on s'est même brûlé pour moins que cela.

Il y avait d'ailleurs une dissidence plus grave, et non plus seulement de degré, mais de principe : l'esprit de simplicité doit-il aller jusqu'à l'ignorance, jusqu'à l'ignorance absolue? Tel paraît avoir été le sentiment d'Angélique, non celui de Zamet. « Il y en « avoit plusieurs, écrit-elle, qui ne savoient pas écrire quand « elles avoient été reçues, et voyant que c'étoient des esprits assez « médiocres qui ne pouvoient pas être employées à des charges « où il fallût écrire, je jugeois inutile qu'elles l'apprissent. On « voulut aussitôt qu'elles le sussent et on garnit incontinent « toutes les cellules d'écritoires, afin que tout le monde écrivît, « au lieu qu'auparavant il n'y avoit que les officières qui en « eussent ou celles que l'on destinoit à écrire ce qui étoit néces- « saire pour la communauté. On disoit qu'il falloit rendre toutes « les sœurs capables de tout. Il leur falloit écrire pour façonner « les esprits[2]. »

Ici, c'est bien le conflit, non encore terminé aujourd'hui, de deux écoles. Zamet appartient à l'école de Molière et de Fénelon qui veulent des clartés soit de tout, soit au moins de beaucoup de choses. Angélique est de ceux qui, dans notre siècle même, estiment que, si une femme doit savoir écrire, c'est tout juste assez pour tenir le compte de sa blanchisseuse, plus d'aisance à manier la plume ne lui pouvant servir qu'à tracer des billets doux. La doctrine n'est pas encore bien fixée dans son esprit; mais elle est en train de se fixer, et, comme toujours, au sens extrême; la contradiction des idées, leur lutte éclate en ce court

1. *Relations*, p. 69-71; Besoigne, t. I, p. 152, 162.

2. *Relations*, etc., p. 69, 70; *Mém. pour servir*, etc., t. I, p. 333, 2e relation. Sainte-Beuve cite ce passage, mais avec des coupures. Il supprime notamment les saupiquets d'œufs et les épices. Pourquoi? (Voy. *Port-Royal*, t. I, p. 334, l. I, ch. 12.)

passage : au début, Angélique n'y parle d'exclure de l'instruction que les incapables ; quelques lignes plus bas, elle avoue qu'à Port-Royal on ne donnait des écritoires qu'aux officières. Son dessein s'accuse de supprimer l'écritoire partout où l'écriture n'est pas d'usage strictement obligatoire. Cette intelligence supérieure représente donc par système la pure doctrine de l'éteignoir, au moins pour le couvent, et cela en présence d'un évêque qui y voulait, lui, quelque lumière : sujet de désaccord assez grave venant s'ajouter à tant d'autres.

Mais il y a plus ; il y a des différences de pratique personnelle, et peut-être de nature, qui éloignent progressivement l'un de l'autre Angélique et Zamet. Celui-ci, dans une maison qu'il voulait rendre aristocratique, tenait à ce que les cellules fussent « proprement ornées[1]. » Si l'ornement n'était pas nécessaire, la propreté l'était, et nous avons vu que, sur ce point, l'évêque de Langres se montrait fort délicat. Or, un certain nombre de fervents ont toujours pensé se rendre agréables à Dieu en négligeant le soin de leur corps. Ainsi a fait, depuis, saint Benoît Labre ; ainsi faisaient, aux abords de Port-Royal, Pascal tenant le balai pour un objet inutile, M. de Pontchâteau, un de ces « Messieurs, » qui, à mesure qu'il avançait dans la voie de sa conversion, supprimait insensiblement tous ses meubles « si « propres, » et renonçait à changer de chemise[2]. Saint François de Sales lui-même, au dire de Mme de Chantal, ôtait aux filles de la Visitation l'usage du linge et leur faisait prendre des chemises de serge dont elles se plaignaient à lui quelque temps après, disant que cela leur donnait de la vermine. Angélique, qui tient le fait de Mme de Chantal, le rapporte, dit-elle, pour montrer que « ce saint homme n'avoit point une dévotion doucette, ainsi qu'on « l'a voulu persuader[3]. » C'est donc par esprit de pénitence et pour n'être pas suspecte d'une dévotion doucette qu'elle avait supprimé de son usage les chaussettes de linge, et qu'elle couchait sans se déshabiller, ce qui infestait de vermine ses habits. Mais elle devait aller bien loin dans cette direction, puisque son père, qui l'en reprenait vivement, lui déclarait tout net qu'elle le ferait mourir de chagrin[4].

1. Besoigne, t. I, p. 152.
2. Du Fossé, *Port-Royal*, t. III, p. 255, l. III, ch. 17 ; t. V, p. 106-108, l. VI, ch. 3.
3. *Mém. pour servir*, etc., t. I, p. 316, 2e relation.
4. Besoigne, t. I, p. 36.

Inflexible sur ce point, comme sur tous, comme elle l'avait été dans la fameuse journée du guichet, elle s'enfonçait chaque jour plus avant dans son système. Elle était partie de cette idée que c'était « bassesse de rechercher des ajustements ridicules sur les « habits mêmes de religion, » et « qu'elle eût été bien sotte d'af- « fecter de choisir de belles étoffes de laine, puisque, après tout, « la moindre servante du monde eût toujours été plus brave « qu'elle[1]. » Remplacer la toile par la serge, pour ses compagnes comme pour elle-même, c'était admissible ; s'imposer personnellement la privation de certains soins qui semblent obligatoires, soit encore, si l'on ne nuit ainsi qu'à soi ; mais faire de cette négligence la règle et reprocher à M. Zamet de ne l'avoir pas imposée aux maisons qu'il dirigeait, voilà qui passe les limites. Or, nous avons là-dessus son formel témoignage : « Il vouloit, « dit-elle, que tout fût dans un grand ajustement *et propreté*[2]. » Si c'était un crime devant Dieu, ce crime était, nous l'avons vu, celui de M. Arnauld, l'avocat, et son fils le grand Arnauld y trempait lui aussi, puisqu'il blâmait, quoique discrètement, aux lettres qu'il écrivait à M. de Pontchâteau, les excès de ce solitaire dans cette forme de la pénitence, où la pénitence cesse bien vite d'en être une par l'habitude transformée en seconde nature[3].

Enfin, nous devons signaler encore une autre cause de mécontentements réciproques, où chacun refusait d'assumer sa part de responsabilité. Port-Royal s'était gravement endetté. Angélique en rejette la faute sur Zamet, et non sans quelque apparence : les dépenses qu'il s'interdisait pour lui-même, il les admettait, il les encourageait pour autrui. « Tout notre établissement fait, » disait Angélique à son neveu Antoine Le Maistre, dans des entretiens que celui-ci nous a conservés, « nous ne devions rien. La « vraie et sage conduite à suivre étoit de bâtir à mesure qu'il « nous viendroit de l'argent. » Mais une Mme de Pontcarré, séparée de son mari, ayant voulu habiter Port-Royal, « je la reçus,

1. *Mém. pour servir*, etc., t. III. *Relations de la vie de la R. M. Angélique*, p. 11 (1737).

2. *Relations*, etc., p. 72, 73 ; *Mém. pour servir*, etc., t. I, p. 337, 2e relation. — Toutes les fois que Sainte-Beuve rencontre dans un texte ce mot de *propreté*, il le remplace par des points. C'est qu'il ne faut pas qu'Angélique soit soupçonnée de pareils travers. Cela dérangerait le siège fait de l'apologiste. Nous verrons qu'il supprime encore d'autres choses d'importance.

3. Sainte-Beuve (*Port-Royal*, t. V, p. 108, l. VI, ch. 3) donne en note le texte d'Arnauld.

« ajoute-t-elle, sans en demander avis à cet évêque qui s'en étoit « retourné en son diocèse, auquel j'écrivois pourtant toujours « pour toutes choses, et ne lui dis pas celle-là qui étoit la plus « importante et qui nous a été en punition de Dieu une source de « beaucoup de maux[1]. »

Mme de Pontcarré, en entrant au monastère, y apportait 24,000 livres. Zamet voulut que cette somme fût employée à bâtir le grand dortoir. Ce n'était point là, je suppose, une dépense de luxe. La faute fut uniquement de n'avoir pas pressenti où peuvent conduire architectes et maçons. — « Ces 24,000 livres, « dit Angélique, ne suffirent presque qu'aux fondements. » — Fallait-il laisser l'œuvre interrompue, en attendant de nouvelles ressources? L'évêque de Langres ne le pensa point. Fils de financier, il poussa aux emprunts. Seulement, lorsque Angélique lui dit à brûle-pourpoint : « Eh bien, prêtez-nous de l'argent, » il s'y refusa, quoiqu'il en eût de disponible, « croyant qu'il y « avoit peu de sûreté. » Admettons le fait; l'interprétation en est aussi peu sûre que peu charitable; il n'y faut voir qu'une malice sournoise. Le refus de Zamet était conséquent au système aristocratique qu'il voulait faire prévaloir. « Ne prenez, répétait-il, que « des filles riches, et elles vous défrayeront de tout. » Si, malgré ses conseils, Angélique s'obstinait aux filles pauvres et de nul secours, pourquoi aurait-il payé les frais d'une obstination invincible? Nous lisons à ce sujet une anecdote qui a bien l'air d'une épigramme, et que la mère dut colporter verbalement avant de la consigner par écrit. Un prêteur se présenta, demandant quelles seraient les garanties. « Je ne puis vous obliger, répondit-elle, « que le bien de l'abbaye, qui est petit, et la providence de Dieu, « qui est grande. » Et ce prêteur comme il y en a peu donna son argent à rente. Quand les autres, moins accommodants, se présentaient en créanciers, Angélique les faisait recevoir par la seule des religieuses qui fût dans le secret de ces embarras. Emprunter pour bâtir, emprunter pour payer les intérêts des emprunts, telle était la situation. Pour verser soit 44,000 écus de capital, soit 80,000 livres d'intérêts, il fallait recourir aux expédients. 17,000 livres tombent du ciel, le duc de Longueville

1. *Relations*, p. 65; *Relations de plusieurs entretiens de la M. Angélique avec M. Le Maistre, qu'il écrivoit en sortant d'avec elle dans le dessein de s'en servir pour écrire son histoire un jour*, p. 154, au vol. des *Relations*, à partir de la p. 23.

jugeant à propos de racheter une rente. Cette somme sert à boucher un des trous béants, non sans protestations des bonnes sœurs, qui, mal tenues au courant d'un budget si obéré, blâment fort l'aliénation du capital[1].

Ces embarras financiers se prolongèrent bien au delà du moment où nous sommes, et jusqu'à celui où M. Zamet aura définitivement quitté Paris, où M. de Saint-Cyran, détenu au château de Vincennes, écrira à la mère Angélique qu'elle « a bien « fait d'aliéner ce petit capital du duc de Longueville et que la « providence de Dieu est visible en cette rencontre[2]. » Mais ils contribuèrent, dès le début, pour une forte part, au trouble qui s'introduisit dans les rapports de l'évêque et de l'abbesse. « J'avois, « écrit celle-ci, souvent de la peine de tout cela (tout cela, ce « sont ses griefs divers); mais je n'en disois rien; et quand je « me demandois en secret : à quoi tout cela est-il bon? je me « répondois : à détruire mon propre jugement. On voyoit bien, « sans que je le disse, que je n'approuvois pas, et cet évêque me « dit une fois que je lui nuisois céans. Et, comme je lui représen- « tois que je ne disois rien, il me répondit : « Votre ombre nous « nuit. » — Je lui dis : « Envoyez-moi où vous voudrez, j'irai[3]. »

Fixés plus tard sur le papier, postérieurement à la brouille, ces propos ne sont encore alors que simples propos en l'air qui ne tirent pas à conséquence, qui n'empêchent pas de vivre sur un pied de politique courtoise, et même, à l'occasion, bienveillante, confiante. Ni Angélique ne songe à s'en aller, ni Zamet à la renvoyer[4]. « Avec tout cela, poursuit-elle, je m'accoutumois à tout

1. *Relations*, etc., p. 65; *Relations de plusieurs entretiens*, etc., ibid., p. 154, 155. Cf. Besoigne, t. I, p. 154.

2. *Relations de plusieurs entretiens*, etc., p. 155.

3. *Relations*, etc., p. 70, 71.

4. Est-ce aux derniers mots de la citation précédente que Besoigne (I, 152) fait allusion quand il dit que M. Zamet songeait déjà à se débarrasser d'Angélique? Je ne sais; mais je tiens pour assuré qu'il confond les temps. Ses assertions sont en contradiction avec celles de l'abbesse. Comment croire, après ce qu'on vient de lire, que « à bonne intention on la faisoit aller au chapitre tête et pieds nus, on lui suspendoit au col un panier plein d'ordures, on lui couvroit la figure d'un masque de papier en l'appelant hypocrite » (Besoigne, I, 153)? Un autre historien de Port-Royal, l'abbé Guilbert, dit bien aussi, quoique avec des détails moins crus, qu'en 1630, après sa démission, Angélique fut mise au rang des novices et qu'on la faisait marcher la dernière de toutes. (*Mémoires historiques et chronologiques de l'abbaye de Port-Royal des Champs depuis sa fondation en* 1204 *jusqu'à la mort des dernières religieuses et amis*

« et vivois en grande union avec la mère abbesse et la prieure, « toutes deux venues de Tart[1]. » Or, de ces deux personnes, Geneviève Le Tardif et Mme de Courcelle, elle vient de parler en termes assez peu favorables, car elle les regardait comme les instruments de « cet évêque » pour tout changer dans l'ordre de la maison. L'explication d'une mansuétude qui lui est peu habituelle se trouve dans un motif personnel qui n'a pas été démêlé jusqu'ici, ou qu'on a évité de mettre en lumière. Sur un point particulier qui lui tient doublement au cœur, elle s'entend à merveille avec l'évêque dont elle blâme tantôt la mollesse, tantôt les excès de rigueur[2] : ils sont d'accord pour créer une maison nouvelle vouée à l'adoration perpétuelle du saint sacrement, forme du culte qu'elle avait déjà introduite à Port-Royal, et elle voyait jour à quitter ce Port-Royal où elle n'avait plus d'autorité officielle, pour retrouver, entre d'autres murailles, les joies du commandement.

F.-T. PERRENS.

(*Sera continué.*)

de ce monastère, t. II, part. I, p. 467. Utrecht, 1758, in-12. Bibl. de l'Institut, T 153c. L'ouvrage est anonyme, mais l'auteur en est notoirement l'abbé Guilbert.) Certes, de tels détails n'auraient en soi rien d'invraisemblable, étant donné ce qu'on sait de la vie des couvents; mais on aurait peine à les accorder soit avec les propos déjà vus d'Angélique, soit surtout avec les événements que nous allons rapporter. Sainte-Beuve, qui n'a pas connu ceux-ci ou qui les a mal connus, n'en a pas moins senti que ces détails de mauvais traitements étaient bien invraisemblables, et il les a supprimés. On ne peut, cette fois, que l'approuver en cette suppression et l'imiter.

1. *Relations*, etc., p. 69, 71. Cf. Besoigne, t. I, p. 152.

2. Angélique reprochait par instants à Zamet, le croirait-on? d'abuser des jeûnes au pain et à l'eau, des disciplines terribles, des pénitences par trop humiliantes. Serait-ce une allusion à ces humiliations que, selon Besoigne et Guilbert, elle aurait subies? Sainte-Beuve ne rapporte qu'un trait de sévérité, mais qui se tourne un peu contre Angélique : sa sœur Marie-Claire paraissant à Zamet trop passionnée pour elle, il lui conseilla de ne parler jamais avec elle, et, pour lui rendre l'obéissance plus facile, il l'envoyait à Tart, auprès de son autre sœur Agnès. (Voy. *Port-Royal*, t. I, p. 352, l. II, ch. 1.)

MÉLANGES ET DOCUMENTS

OBSERVATIONS CRITIQUES

SUR LES *ÉCONOMIES ROYALES*[1].

I.

MAXIMILIEN DE BÉTHUNE, BARON DE ROSNY.

Nous avons eu l'occasion, en écrivant l'histoire de Gabrielle d'Estrées, de convaincre à maintes reprises l'auteur des *Économies royales*, non seulement d'inexactitude, mais d'altération volontaire de la vérité, de falsification et de fabrication de documents. Déjà M. de Kermaingant, en étudiant les relations diplomatiques de Henri IV avec l'Angleterre, M. H. Ritter, en examinant le fameux projet d'une république chrétienne, M. Jung, M. Loiseleur avaient été amenés à formuler des jugements sévères sur la véracité de Sully. Il nous a semblé intéressant de soumettre les *Économies* à un examen méthodique pour fixer d'une manière plus complète et plus sûre le jugement que la critique doit porter sur l'œuvre tout entière. Nous pensons que les lecteurs de la *Revue historique* trouveront intérêt à lire quelques-uns des chapitres de notre enquête. Nous croyons que les *Économies royales* de Sully n'ont pas eu pour but de glorifier Henri IV. La façon dont elles sont rédigées, le peu de souci qu'elles témoignent pour la gloire du roi nous laissent croire que la glorification de Sully a été le souci véritable de l'auteur des *Économies*. Nous en trouvons la preuve dans le soin particulier et dans l'esprit qui ont présidé à la rédaction d'un livre qui a paru en France à la même époque que les *Économies*. Nous voulons parler de l'*Histoire généalogique de la maison de Béthune*.

En 1639, le dernier septembre, André Duchesne, historiographe du roi, publia à Paris, en un volume in-folio fort compact, l'*Histoire de la maison de Béthune*. Il contenait 575 pages de généalogie et de

1. Nous publions ici quelques fragments inachevés de notre regretté collaborateur. Il n'a pas pu les revoir ni les corriger. Nous serions heureux que d'autres savants continuassent le même examen critique.

commentaires et 400 pages de preuves. Je crois que l'orgueil nobiliaire, les exagérations habituelles à Rosny en semblable matière ne se sont jamais donné carrière avec une telle hardiesse. Cette œuvre, pour laquelle aucune dépense typographique ne paraît avoir été négligée, est venue presque en même temps et comme en cadence inspirer aux lecteurs une admiration sans bornes pour l'illustre maison d'où est sorti Rosny, de même que le récit des *Économies* est destiné à provoquer une admiration analogue pour la sagesse, l'habileté, le courage héroïque de Rosny. C'est ainsi que cet habile politique prenait à sa solde le généalogiste le plus savant de l'époque, qui semble avoir eu pour mission de ne rien ménager pour exalter le descendant des anciens seigneurs de Béthune. Dès les premiers mots de la dédicace à Sully, on est frappé de l'interminable liste des seigneuries, des duchés, des principautés souveraines, des marquisats, des comtés, des vicomtés, des baronnies, etc., etc., qui accompagnent le nom de Rosny depuis qu'un généalogiste de profession est, moyennant finances, chargé de sa gloire. Il n'est question ici que de la grandeur, de la générosité des seigneurs de Béthune et en particulier de celui qu'il s'agit spécialement de louer de son incomparable fidélité à servir le roi et son État, de sa valeur et de sa magnanimité aux périls de la guerre, de sa singulière prudence aux conseils de la paix, de sa constance admirable, etc., etc., etc. Cela n'est qu'un début dont on ne peut guère soupçonner tout de suite les admirables développements.

Le titre seulement de quelques-uns des chapitres en dira plus long que toute la phraséologie habituelle aux secrétaires que nous retrouvons ici à notre grand étonnement. Le chapitre IV du livre I traite « des surnoms et sobriquets que les seigneurs de Béthune ont portez pour marque de leur Grandeur. » Le chapitre V traite « des armes, tenans ou supports, cimier et cry de guerre de la maison de Béthune. » Le chapitre VI énumère les hautes et illustres alliances de la même maison. Le chapitre VII parle des grandes terres et seigneuries qui leur ont appartenu. Enfin, le chapitre VIII énumère les autres marques d'excellence et de grandeur qui se trouvent chez eux.

La table généalogique de cette maison, pour laquelle toutes les formules de l'admiration sont épuisées, se compose de vingt et une générations, qui commencent en l'an 970 pour se terminer six cents ans plus tard au petit-fils du duc de Sully, Maximilien-François de Béthune III. De tous temps les grands hommes ont puisé leur origine même parmi les dieux. Les origines des Béthune, qui n'ont aucune modération en ce genre, nous mettent en quelque méfiance. Les Othons, empereurs d'Allemagne, la maison d'Autriche, les princes français, qui ont remplacé les Romains en Gaule, ont été rattachés,

mais avec peu de précision, à l'origine des Béthune. Quant à André Duchesne, plus modéré et plus habile, il déclare que les Béthune descendent véritablement de la famille des vieux comtes d'Artois. C'est déjà une assez satisfaisante ancienneté, car ces comtes ont pour compères des *Pépin*, des *Carloman*, des Charlemagne, des Louis le Débonnaire.

Duchesne, qui a comme un remords d'avoir imaginé une aussi haute extraction à son héros, dit que semblables preuves eussent pu être accompagnées d'une démonstration littérale si le malheur des guerres passées n'eût empêché que l'on eût les vieilles chartes des abbayes de Saint-Vaast et de Saint-Bertin, d'où la vérification plus entière d'une si noble origine se doit principalement espérer : ou si ceux qui ont autrefois eu la liberté de les lire, quand ils ont recherché les premiers mémoires de cette maison, n'eussent point borné leur travail à la seule connaissance du nom de Béthune, sans l'étendre et relever jusqu'à celle des anciens comtes d'Artois. Pour couper court aux alliances de la maison de Béthune, arrivons à une fille de cette maison : « Mahaut, » laquelle prit alliance avec Guy, comte de Flandre. La matière semble assez circonscrite, mais, comme dit Saint-Simon, nous allons voir qu'elle rendra. « D'elle sont descendus quatre comtes de Flandres, avec autant de ducs de Bourgogne, sept archiducs d'Autriche, quelques ducs de Brabant, de Nivernois, de Mantoue, de Bavière, de Clèves, de Juliers et de Bar. Elle a donné à l'Allemagne six empereurs...! des rois à la France...! » et c'est à une seule fille que Rosny doit une telle parenté. En ce moment, combien Henri IV nous paraît un petit compagnon, avec ses montagnes du Béarn, en songeant à toutes ces riches possessions des comtes de Flandre, des quatre ducs de Bourgogne, des ducs de Brabant, des six empereurs, etc., etc.! N'oublions pas cependant qu'André Duchesne semble dire qu'il n'a fait que rendre justice au surintendant de Henri IV, que du chef de sa maison est descendue toute la plus auguste et la plus sublime noblesse de l'empire des chrétiens.

En examinant les grandes terres et seigneuries qui ont appartenu à la maison de Béthune, n'oublions pas que nous nous proposons pour but de bien préciser la biographie de Rosny à son entrée dans le monde. Nous cherchons à vérifier tout ce qu'il raconte à la postérité sur sa fortune et sur sa famille. Nous sommes forcé de déclarer en toute conscience que nous ne croyons pas à tout ce qu'il a fait dire dans sa vieillesse aux généalogistes qui ont travaillé pour lui. Nous ne croyons pas non plus aux récits de sa jeunesse qu'il a dictés et inspirés à ces insaisissables secrétaires qu'on retrouve en toutes occasions et dont les personnalités échappent toujours à ceux qui veulent préciser et contrôler tout ce qu'il affirme.

Sur ce chapitre des grandes terres et des seigneuries si importantes des Rosny, nous serons bref, car tout se borne à la terre de Rosny qui composait tout le patrimoine de sa famille. C'était, quoi qu'il en dise, une terre peu étendue, d'un fort petit revenu, comme nous l'apprend Marbault.

Cette terre de Rosny fut possédée successivement par diverses familles seigneuriales ; un mariage l'apporta à la maison de Béthune. Mais l'ancien ministre de Henri IV fut tenté de se faire attribuer comme ancêtres ou au moins de rattacher à sa famille tous les Rosny illustres qui avaient occupé tour à tour cette terre. Ainsi il fait rappeler par Duchesne qu'Ide de Rosny fut mariée à Jean III, comte de Dreux, seigneur de Montpensier, prince du sang royal. C'était une idée fixe de Sully de se rattacher à la maison royale, et, dans les *Économies royales,* il mettra dans la bouche du roi des paroles sur lesquelles il voulait fonder ses prétentions.

La terre de Sully fut acquise par le ministre de Henri IV vers 1602, et, un peu plus tard, en février 1606, Henri IV l'érigea en duché-pairie, pour reconnaître les services rendus par le marquis de Rosny. Le nouveau duc de Sully se cherchera des ancêtres dans les familles qui avaient autrefois occupé cette terre, et cela contre toute vraisemblance. Il fait écrire par Duchesne : « Par une heureuse rencontre, le duc de Sully se trouve être issu de la race des anciens seigneurs qui ont possédé autrefois avec tant de renom cette terre de Sully. Étant véritable qu'Anne de Melun, dame de Rosny, son ayeule, descendait d'Adam, vicomte de Melun, et de Jeanne de Sully son épouse, laquelle était sœur de Henry, seigneur de Sully, grand bouteiller de France. » Pourquoi le nouveau duc tenait-il tant à se rattacher aux anciens seigneurs ? C'est que l'un d'entre eux, Jean, avait épousé Marguerite de Bourbon, et ainsi un lien nouveau aurait attaché le ministre à la famille royale. Concluons en disant qu'il n'a jamais existé une parenté quelconque entre le Sully des *Économies royales* et les Sully d'autrefois, quoi qu'ait pu faussement dire le surintendant et comme ne l'a jamais dit Henri IV.

Pour la famille même de Béthune, le duc de Sully et Duchesne se sont rendus coupables de singulières exagérations. Selon eux, la grandeur des seigneurs de cette maison a paru aux grands sceaux où ils se sont fait représenter à cheval, tenant l'épée nue d'une main et l'écu de leurs armes de l'autre. Ils étaient barons, chevaliers, baronnets et figuraient parmi les plus grands du royaume. On peut aussi rappeler la formule : « Par la grâce de Dieu, » dont ils ont usé dans leurs chartes à l'imitation des rois, et ajouter encore qu'ils ont battu monnaie particulière en leurs noms.

Nous devons reconnaître que ces marques répétées de puissance inspirent quelque défiance. Tous ces grands seigneurs de la maison de Béthune auraient brillé déjà vers l'an 1000. Or, Clémence de Béthune, châtelaine de Bourbourg, et Mahaut de Houdain vécurent seulement vers 1248. L'intervalle qui sépare ces personnages historiques et les premiers Béthune légendaires est comblé par des noms empruntés à l'histoire de la maison de Gand, de la maison de Coucy et de la maison de Guines. Aux anciens Béthune, Duchesne attribue du reste des descendances illustres. De Jeanne de Béthune, vicomtesse de Meaux, seraient issues les maisons de Montferrat, de Saluces, de Ferrare, de Modène, la maison d'Este, celle de Guines, etc. Une fille de la maison de Béthune épousa, en 1383, Jean de Roye, seigneur d'Aunoy. On rencontre dans sa postérité les Soissons, les Condé, les Larochefoucauld, les Rosny, les Créquy. Voir aussi la postérité de Jeanne de Béthune, comtesse de Marle, vicomtesse de Meaux, et plus loin encore la maison de Luxembourg.

Avec Jean de Béthune, baron de Baye, Alpin, baron de Baye et de Mareuil, nous sortons enfin des suppositions généalogiques de Béthune. Les documents cités deviennent certains et faciles à contrôler. Aussi sommes-nous obligé de reconnaître que tous ces brillants seigneurs sont devenus bien moins puissants, leurs parentés sont moins brillantes, les terres et les châteaux moins importants, et cette gloire éclatante avec laquelle Maximilien de Béthune impose silence à ses contradicteurs, à ceux qui mettent en doute sa parenté avec les Carolingiens et plus tard avec les Bourbons, finit par s'éclipser avec les années. Au xve siècle, à la veille de la gloire personnelle de Rosny, le lustre de sa famille se ternit; il n'est plus question d'alliances royales, la branche de Rosny ne possède plus qu'un seul fief, la terre même de Rosny. Le fief est même si petit qu'on ne peut le partager et qu'un lot se compose de la maison et l'autre de forêts que l'on prétend n'être qu'un bois sans importance, quoi qu'en disent les *Économies royales*, qui parlent avec aplomb des coupes de haute futaie que leur maître y pratique. Alpin de Béthune, baron de Baye et de Mareuil, et sa femme Jeanne-Juvénel des Ursins eurent pour fils et successeur Jean de Béthune, seigneur et baron de Rosny, qui épousa, dès qu'il fut majeur, Anne de Melun, fille de Hugues de Melun, vicomte de Melun, etc., etc., et de Jeanne de Hornes son épouse. Elle était issue de plusieurs princes et princesses des maisons royales de France, d'Angleterre, de Castille, etc., etc., et sa généalogie reproduite par l'histoire de la maison de Béthune, publiée par les soins de Maximilien de Béthune, témoigne de l'excellence de sa noble et glorieuse extraction.

Le mariage fut célébré en 1529, les nouveaux époux prirent pos-

session de la seigneurie et baronnie de Rosny que la nouvelle mariée apportait en dot à Jean de Béthune. Ils eurent plusieurs enfants : 1° François de Béthune; 2° Alpin de Béthune, du nom de son aïeul; 3° Marie de Béthune, femme de Jean Raguier; 4° Jeanne de Béthune, femme de G. de Torcy; 5° et Anne de Béthune, religieuse à Poissy.

François de Béthune continua la lignée et, en 1554, à vingt et un ans, il prit possession de la baronnie de Rosny, qu'il recueillit dans l'héritage de sa mère Anne de Melun, qu'il avait perdue plusieurs années auparavant, le 13 janvier 1540. Quant aux biens qui venaient de ses propres ancêtres, son père Jean de Béthune avait été obligé de les aliéner tous. François de Béthune avait épousé Charlotte Dauvet.

Leurs enfants furent :

1° Louis de Béthune, né en 1558, mort en 1576.

2° Maximilien de Béthune, duc, pair et maréchal de France, etc.

3° Jean de Béthune, qui mourut jeune.

4° Salomon de Béthune, chevalier, seigneur de Rosny et de Villeneuve en partie, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, conseiller en ses conseils et gouverneur de la ville et citadelle de Mantes[1].

5° Charles de Béthune, mort en bas âge.

6° Philippe de Béthune, comte de Selles, seigneur de Chabris, etc., etc., chevalier des ordres du roi, conseiller en ses conseils et capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances.

7° Jacqueline de Béthune, dame de Badefou.

Maximilien, Salomon et Philippe partagèrent entre eux, au mariage de Jacqueline, dame de Badefou, les biens de la maison de Béthune, le 6 février 1585. Leur père n'eut rien à recueillir dans la succession de la terre et seigneurie de Rosny et de Villeneuve-en-Chevrie. Quant à Mme de Badefou, elle toucha pour sa part en tout 1,000 écus, dont elle donna quittance à ses frères le 11 novembre 1598.

Pour rehausser encore les Béthune, Duchesne attribue à Anne de Melun la descendance la plus illustre. Selon lui, elle était issue en ligne féminine des rois de France, d'Angleterre, de Navarre, de Castille, de Portugal et des deux empereurs de Constantinople. En remontant en arrière à un degré plus éloigné, Anne de Melun descendait de Hugues Capet, roi de France, et de sa femme Adélaïde, en passant par Robert de France, Henri Ier, Philippe Ier, Louis VI dit le Gros, Louis VII (voir p. 426 de l'*Histoire de la maison de Béthune*).

Ce fut Anne de Melun qui apporta à cette famille de Béthune,

1. De Béthune l'aîné, cousin de Maximilien de Béthune, ne fut jamais gouverneur d'Éauze, quoi qu'en disent les *Économies*, p. 24, col. 2. Voir plus bas.

d'origine si illustre, un peu de bien. François de Béthune avait été dépouillé de tous les grands biens de ses ancêtres et il eût pu être surnommé *sans terre* avec beaucoup plus de raison que ne le fut autrefois Jean, fils de Henri II d'Angleterre, sans les seigneuries de Rosny et de Villeneuve qui lui échurent cependant dans la succession de Anne de Melun sa mère. Car, malgré tout, cette maison de Béthune s'est relevée et a été comblée de richesses, charges et honneurs, grâce à l'industrie, fidélité, valeur et autres excellentes et rares perfections qui se sont rencontrées avec la splendeur de cette maison et la gloire de la personne de Maximilien de Béthune, duc de Sully, pair et maréchal de France.

Il naquit au château de Rosny, le 13 décembre 1559. Dès l'année 1576, il se signala dans le métier des armes. Le roi de Navarre le fit son chambellan en 1580 et le nomma un de ses conseillers d'État. A en croire Sully lui-même, il commença à écrire ses mémoires dès sa première jeunesse, à l'âge de dix ans. Le premier livre de cet ouvrage important et très long va de l'année 1570 à l'année 1601. Ce premier livre s'arrête à la page 354 du premier volume et se compose de 99 chapitres; le second volume va jusqu'à la fin de l'année 1605. Ces mémoires étaient écrits par des secrétaires qui avaient adopté une forme assez bizarre. Ils s'adressaient directement à Sully lui-même, en adoptant la forme d'un récit de ses actions. Arrivés à la fin de l'année 1605, les matériaux semblent faire défaut aux secrétaires, ils paraissent vouloir s'arrêter et borner leur tâche à la rédaction de son éloge ou mieux de son panégyrique. Ils terminent cette apologie avec la seconde partie des mémoires qui s'arrête à la page 122 du tome II. Le duc de Sully survécut trois ans au moins à l'impression des deux premières parties de ses mémoires et mourut le 22 décembre 1641. Pour répondre au vœu général de voir continuer cette publication, le savant Jean Le Laboureur, historien connu de l'époque, obtint la permission de continuer les *Économies*, qui furent reprises à la page 122 de notre second volume; les nouveaux rédacteurs furent deux secrétaires, dont le récit, tout à fait semblable pour la prolixité du style à celui de leurs prédécesseurs, fut continué jusqu'au mois de février 1611, époque à laquelle le duc de Sully fut mis hors de toutes ses charges. Le surplus ne se compose plus que de manuscrits divers ramassés par les secrétaires parmi les papiers du maître; ils sont réunis sans ordre, et le soin a été laissé à ceux qui voudront les lire de les ranger avec soin. Jean Le Laboureur publia ces nouveaux documents et en fit deux nouveaux in-folio qui parurent en 1662.

Revenons de nouveau à toutes ces publications qui, réunies, forment ce qu'on appelle soit les *Mémoires de Sully*, soit les *Économies royales*.

Le père de Maximilien de Rosny espérait qu'il relèverait un jour la splendeur de sa famille. On était en 1571, il avait dix ans, et son père lui tint un discours qu'il prononça en la chambre de la haute tour du château en la seule présence de son précepteur Durandière. Plus tard, au mois de mai 1572, la reine de Navarre écrivit au père de Rosny de venir avec son fils la trouver à Vendôme, où elle était avec le prince de Navarre qui n'avait alors que seize ans. Rosny se jeta aux genoux du prince et de la reine de Navarre et, d'après le récit des *Économies*, leur jura en très beaux termes, avec tant de grâce et d'une voix si agréable, une fidélité entière, qu'ils conçurent dès lors de bonnes espérances de lui.

Au dernier chapitre du second volume de ces *Mémoires* (chap. CXLII, p. 40, t. III), notre auteur nous a donné la copie d'une lettre qu'il écrivit au roi et qui commence en ces termes : « Sire, ayant été présenté à Votre Majesté par mon père, pour entrer à son service dès l'année onzième de mon âge, il ne me doit pas, au moins ce me semble-t-il, être imputé à témérité, si je me glorifie de ne l'avoir jamais abandonnée depuis, mais continuellement l'avoir servie... » Cette allégation des *Économies* est quelque peu contradictoire avec la réalité, car Sully, en différentes occasions, a abandonné, pour quelque temps au moins, le service du roi de Navarre, puisque dans sa jeunesse il avait été chercher fortune en Flandre. Pour être exact, il faut dire cependant que les *Économies royales* commencent au mois d'août 1572, à la Saint-Barthélemy. Rosny (on sait que par une fiction il fait parler son secrétaire) prétend que, n'étant âgé que de onze ans, il se trouvait à Paris au moment où éclatait la Saint-Barthélemy : il se préparait, au matin de cette sanglante journée, à aller faire la cour au roi de France et aux princes de sa maison, lorsque les troubles éclatèrent et l'éloignèrent. L'enfant, car Rosny n'avait alors que onze ans, avait déjà un gouverneur, qui s'appelait le sieur de Saint-Julien, et un valet de chambre. Il échappa au massacre, rencontra ce jour-là même deux archers au service de son père, auquel ils donnèrent de ses nouvelles. Enfin il gagna le collège de Bourgogne où il fut recueilli, mais il n'eut depuis aucune nouvelle ni de son gouverneur qui disparut, ni de son valet de chambre. Trois jours après il reçut de son père l'ordre, par les archers qu'il avait rencontrés, de continuer ses études. Le jeune Rosny, ainsi abandonné à lui-même, commence à mener à Paris une vie en partie double, pleine d'invraisemblance et de con-

tradiction. Tout en étudiant au collège de Bourgogne, il voit continuellement le roi de Navarre et le prince de Condé, que, comme domestique, il avait la liberté de venir servir, ce qu'il faisait soigneusement. En d'autres circonstances, il était traité comme un criminel, malgré la protection du roi de Navarre, ou bien il était chassé de la cour et s'occupait d'histoire, de mathématiques et faisait dès cette époque paraître son inclination vers la vertu. Il s'occupait avec soin de travaux divers, et, pendant les années 1572, 1573, 1574 et 1575, il fit de sa main un recueil des principaux événements de sa vie, qui composèrent les chapitres VI et VII. Il est difficile et même impossible, à cause de l'extrême jeunesse de Sully, à cette époque, de lui attribuer la rédaction de ses *Mémoires;* il ne s'embarrasse pas pour si peu et raconte que Lusignan fut défendu par M. de Rohan, père de celui *qui est à cette heure*, dit-il. Il désigne dès cette époque celui qui, plus tard, deviendra son gendre.

Ce précoce courtisan a déjà sous ses ordres quatre secrétaires qui ne le quittent pas pendant son séjour à Paris. Dès le mois de février 1576 (chap. VII des *Économies*), le roi de Navarre quitte subrepticement Paris en compagnie de Rosny et, chose qu'aucun historien n'a racontée, ils s'enfuient à Alençon et gagnent, avec le prince de Condé et le duc d'Alençon, l'armée protestante. Les secrétaires jouent encore un rôle personnel dans le chapitre VII, ils tombent malades, vont se faire soigner au château de Rosny et abandonnent alors leur jeune maître à Paris.

II.

Année 1576.

AFFAIRE D'ÉAUZE. — M. DE SAINT-CRICQ. — ATTAQUE DE MIRANDE (chapitre IX).

Ce chapitre est fort long dans le texte des *Économies royales.* Marbault donne aux récits qu'il contient des démentis successifs. Il prétend d'abord que l'affaire d'Éauze s'est passée tout au rebours de ce que raconte Sully, ce qui ne serait pas étonnant, s'il était vrai, comme le dit Marbault, que Sully n'y était pas.

Il paraît établi qu'une trahison dont fut victime Henri de Navarre en 1576 mit ses jours en danger. Un sieur de la Serre de Lussan, vassal du roi de Navarre en son duché, en fut l'auteur. Les habitants et les magistrats convièrent le roi à venir à Éauze. Il s'y présenta lui cinquième, la porte s'ouvrit, mais à peine était-il entré que la

herse tomba et qu'un des habitants dit : *Coupa lo rastel, che prou n'y a, lo Rey y es.* Le roi fut ainsi pris au piège entre les mutins qui lui portaient l'arquebuse à la poitrine et la porte qui s'était refermée. Heureusement que trois des gardes du roi de Navarre, qui étaient entrés à pied, purent ouvrir une autre porte à ceux qui étaient demeurés dehors et purent sauver le prince. Duplessis-Mornay accompagnait le roi ce jour-là et a laissé un récit tout différent de celui qui a été inventé par Sully. Seul, il mérite confiance, car c'est un serviteur qui a bien connu cette affaire, qui a été un des juges de ceux qui furent exécutés pour cet attentat et qui a assisté à toutes les péripéties de la révolte.

Si on en croyait Sully, la herse enferma dans la ville en retombant non pas le roi de Navarre et quatre compagnons, mais le roi et quinze ou seize desdits compagnons. Tout le monde s'arma dans la ville, diverses troupes tombèrent à plusieurs reprises sur le prince et ceux qui l'entouraient, le tocsin sonna furieusement, des cris retentirent de tous côtés. Trois ou quatre des émeutiers criaient : « Tirez à cette jupe d'écarlate, à ce panache blanc, car c'est le roi de Navarre. » Le trouble commença à se mettre dans le peuple; du dehors on essayait de rompre les portes; plusieurs de cette populace se mirent à lutter en sa faveur; bref, le roi et ses partisans l'emportèrent, ils pendirent quelques habitants à la grande satisfaction des autres. D'après les *Économies*, Rosny et son cousin M. de Béthune se conduisirent vaillamment. Rosny prétend avoir sauvé le roi, comme il le raconte toujours en semblable occasion, et M. de Béthune se distingua tellement qu'il fut nommé gouverneur d'Éauze.

Il paraît malheureusement certain pour l'intérêt du récit que Rosny n'était pas à Éauze et que son cousin M. de Béthune ne fut jamais gouverneur d'Éauze, mais bien un sieur de Batz, auquel le roi de Navarre écrivait quelques jours après cette lettre :

Monsieur de Batz, pour que je ne puis songer à ma ville d'Euse qu'il ne me souvienne de vous, ni penser à vous qu'il ne me souvienne d'elle, je me suis deslibéré vous establir mon gouverneur en icelle et pays d'Eusan. Adonc aussy me souviendra quand et quand d'y avoir un bien seur amy et serviteur sur lequel me tiendray reposé de sa seureté et conservation pour tout ce dont je vous ai bien voulu choisir. Mais d'ici a ce qu'ayez receu certaines lettres et instructions, vous en allez en la dite ville et y amenez assez de vos amis pour y estre le maistre et empescher que l'on y remue. Dieu vous ait, Monsr de Batz, en sa sainte garde.

Vostre affectionné amy,

HENRY.

(*Lettres missives*, tome I, page 118.)

L'affaire de Mirande suit presque immédiatement dans les *Économies royales* le roman raconté sur Éauze. Le récit de l'une et l'autre affaire est également inexact. Rosny prétend que le roi de Navarre, étant à Nérac, « eut advis qu'un gentilhomme catholique, qui tenoit son parti, nommé Saint-Cricq[1], s'étoit d'abord saisi de la ville de Mirande, mais qu'ensuite il avoit été contraint de se retirer dans une tour et portail proche des murailles, où il se résolvoit de se défendre, attendant du secours qu'il lui prioit de lui donner promptement; à quoy, désirant satisfaire, il partit aussitost et manda aux garnisons voisines de le suivre et de se trouver à un certain rendez-vous qu'il leur donna, auquel s'estant trouvé d'assez bonnes troupes de cavalerie et d'infanterie, il marcha ainsi droit à Mirande, mais il étoit arrivé que sur l'alarme de la surprise de cette ville, tous les gens de guerre catholiques du voisinage s'étant jettés dedans, ils attaquèrent si furieusement et persévéramment ce portail, qu'avant l'arrivée du roy de Navarre ils forcèrent Saint-Cricq et les siens et les firent tous brûler dedans. »

Ce récit de Sully est encore démenti par l'histoire. Ce démenti est formulé par un contemporain, Jean d'Andras de Samazan, qui écrivait, vers 1615, sur le même sujet, et dont le travail a été édité en 1880 par MM. de Carsalade du Pont et Tamizey de Larroque. Ces deux savants commentateurs réprouvent la version de Sully et adoptent celle donnée par l'adversaire de M. de Saint-Cricq, qui ne le fait pas brûler dans le château de Mirande, mais qui le fait mourir d'une balle de mousquet.

DESCLOZEAUX.

(Sera continué.)

1. Il s'agit ici de Daniel de Saint-Cricq, fils cadet de Timothée de Saint-Cricq, capitaine de lansquenets. La famille de Saint-Cricq est une des plus anciennes du Béarn.

JOURNAL ET CORRESPONDANCE

DE

LA REINE CATHERINE DE WURTEMBERG.

(Suite.)

Le 6 juillet. — M. Planat est arrivé à huit heures du matin, revenant de Stuttgard ; il m'a remis une lettre de mon frère avec le renvoi de mes observations et de la lettre de mon mari.

Voici la copie de la lettre du roi, ainsi que ma réponse :

« J'ai reçu, ma chère sœur, vos deux lettres du 2 juillet et du 3, ainsi que les incluses. Si l'urgence des circonstances me force de vous parler avec franchise de choses qui peuvent vous déplaire, vous ne m'en voudrez pas et n'y verrez que l'intérêt sincère pour votre position présente et future. La lettre de votre mari contient le projet de venir vous joindre à Wildbad ; cette course, au moment où la présence de M. Lascases à Baden éveille tous les soupçons, ne manquerait pas de faire naître mille conjectures qu'il est prudent et nécessaire d'éviter dans un moment où vous vous proposez de faire auprès des cours alliées des réclamations pour votre sort futur ; je crois donc, chère sœur, qu'il est absolument nécessaire de ne rien changer dans votre position avant le Congrès et de reculer l'époque où votre mari et vous prendrez une résolution définitive après la fin de cette réunion, qui doit décider aussi sur le succès de vos réclamations. Quant aux réflexions que vous m'avez communiquées, répondant aux observations du comte de Zeppelin, je rends justice à l'esprit qui les a dictées, mais ne peux pas partager l'opinion qu'elles réfutent entièrement les faits.

« Votre mari, en prenant part à la bataille de Waterloo, a concouru à toutes les suites de la déclaration de Vienne, et il sera toujours très difficile de persuader à ses ennemis de lui accorder une indemnité pour cela ; il est illusoire de vouloir partager votre sort du sien : il ne doit, il ne peut l'être ! il ne peut plus être question d'une réclamation de droit, mais bien d'une adresse faite à vos deux parents : les empereurs de Russie et d'Autriche ; les liens de parenté doivent décider cette question bien plus que la politique.

« Voilà, chère sœur, ma façon de voir dans cette affaire, et, si vous désirez encore quelques éclaircissements, j'aimerais à vous les donner

de bouche à votre passage par ici, qui, d'après ce que vous me dites, doit être dans quelques jours.

« Stuttgard, 5 juillet 1815. »

Réponse à la lettre de mon frère.

« Mon cher frère, je suis touchée de la sollicitude que vous apportez à nos intérêts et de l'empressement que vous avez mis à me répondre, je vais de suite informer mon mari de vos bonnes intentions. Le conseil que vous lui donnez d'ajourner son voyage pour ce pays ne peut le contrarier et ne me déplaît nullement, puisqu'il est fondé sur notre propre intérêt. Mon mari ne faisait sans doute cette demande que dans la persuasion où il était que nos affaires pouvaient s'arranger avant une décision du Congrès. Vous en jugez autrement, et, comme vous êtes plus à même que nous d'apprécier le moment et les circonstances favorables à nos intérêts, nous nous en remettons entièrement à vos lumières.

« Il ne me reste plus, mon cher frère, qu'à vous demander quelle est la forme d'adresse ou de mémoire que je dois présenter aux deux empereurs, quels sont les arguments que vous jugez convenable que j'emploie et quels sont ceux qu'il faudra supprimer ? Si vous aviez la bonté de m'indiquer les points principaux, je m'occuperais de suite de faire rédiger cette pièce, pensant qu'il n'y a pas de temps à perdre.

« Je comptais partir le 11 de ce mois, mais le billet ci-joint me force encore à retarder mon départ, c'est ce qui m'engage aussi à vous importuner encore de mes lettres; je sais, mon cher frère, combien j'ai besoin de votre indulgence, car je vous fatigue continuellement de mes affaires, mais veuillez vous rappeler toujours que je n'ai au monde d'autre soutien que vous.

« J'espère qu'à mon passage à Stuttgard ou même auparavant, si vous le voulez (mes bains finissent le 10), vous me permettrez de vous faire une visite et d'aller vous embrasser ainsi que ma sœur et mes jolies petites nièces.

« Wildbad, 6 juillet 1818. »

J'ai envoyé une estafette à mon mari; elle lui apporte la lettre de mon frère, ma réponse, une copie du billet d'Abbatucci, qui m'oblige à prolonger mon séjour ici et le post-scriptum suivant :

« La menace de quitter l'Europe a fait le plus grand effet, et c'est peut-être à elle que nous devrons d'obtenir quelque chose. Le premier mouvement du roi avait été très favorable, le second, comme de coutume, l'a été beaucoup moins. Il serait ici trop long de détailler ce qui a donné lieu à tout cela. Nous l'avons exactement consigné dans notre journal. Sur l'observation que M. Planat a faite à Malchus que, d'attendre jusqu'au Congrès, il fallait au moins vivre, il a répondu que quelques semaines n'empiraient pas les affaires présentes et pouvaient assurer le (la fin manque) ... que je n'ai eu d'autre parti à prendre que de me mettre au lit en arrivant; il était d'ailleurs trop tard pour pouvoir faire quelque chose en ville. »

Ce matin à huit heures, j'ai été moi-même au palais remettre la lettre de la reine adressée au roi son frère. Le roi était en conférence avec un ministre d'État. J'ai donné ma dépêche à M. de Grawenilt, aide de camp de service, qui s'est chargé de la remettre au roi. J'ai ensuite fait plusieurs courses pour affaires de la maison. M'étant informée si la reine douairière était encore à la retraite, on m'a informée que Sa Majesté était retournée à Louisbourg pour faire les préparatifs de son voyage au Deinach, où elle compte se rendre mardi prochain. J'allais donc pour mettre à la poste la lettre dont la reine m'avait chargée pour elle, lorsque j'ai rencontré le baron de Wachmann qui a bien voulu la prendre, me promettant de l'envoyer de suite, ainsi que celle destinée à Mlle d'Unruh.

A onze heures, j'ai été chez M. de Malchus qui m'a reçue avec sa cordialité ordinaire. Je suis entrée sur-le-champ en matière avec lui, voulant mettre à profit le temps que je passe ici. Je lui ai dit : « La reine compte partir dans huit ou dix jours et voit avec peine que ses affaires sont peu avancées... » Il m'interrompit en disant : « Elles le sont beaucoup plus qu'elle ne pense, car le roi est venu hier chez moi, tenant à la main une lettre de sa sœur dans laquelle il y en avait une du prince Jérôme, et m'a dit : « Mon cher Malchus, quelle que soit ma gêne et le peu « de moyens que j'ai, je suis décidé à faire une espèce de sort à ma sœur. « Nous en causerons aujourd'hui, et, comme toutes les lettres et les « écritures n'avancent à rien, je désire que vous alliez demain à Wild- « bad pour vous entendre à ce sujet avec elle, je lui écrirai que je vous « ai donné mes pleins pouvoirs, et j'approuverai tout ce que vous ferez. « Je suis déjà bien gêné et bien restreint, mais je retrancherai encore « s'il le faut, pour trouver sur ma liste civile de quoi entretenir ma « sœur. Maintenant, que pensez-vous de la demande de mon beau-frère « de venir ici ? » M. de Malchus fit observer au roi que l'autorisation nécessaire pour que le roi Jérôme pût venir en Wurtemberg entraînerait de longues négociations et dont l'effet serait peut-être d'inquiéter et de refroidir les monarques alliés, tandis qu'on avait besoin de les trouver bien disposés lorsqu'ils seraient réunis à Aix-la-Chapelle, qu'en conséquence il était d'avis de remettre au temps du Congrès toutes les demandes qu'on aurait à faire touchant le prince et la princesse de Montfort. Quant à l'autre point, il lui fit observer qu'il ne suffisait pas de faire du bien à sa sœur, mais qu'il fallait le faire de manière à assurer le sort de son neveu; le roi en demeura d'accord. Néanmoins, M. de Malchus devait se rendre aujourd'hui à Wildbad, lorsque ce matin, de très bonne heure, il a reçu un billet du roi dans lequel il lui dit qu'il pense effectivement qu'il faut remettre toutes choses jusqu'après le congrès et qu'il l'invite lui (Malchus) à se rendre chez lui demain matin pour conférer ensemble sur toutes ses affaires.

Il me paraît que les conseils de la reine et de Wintzingerode ont eu beaucoup de part à ce changement de résolution du roi, et je crois même que, par esprit de conciliation, M. de Malchus prend l'endosse de certaines choses qu'il n'a pas dites, mais qu'il sait devoir être moins désagréables venant de lui que de tout autre.

Ne pourrait-on pas croire aussi que la reine a retenu le roi et l'a engagé à remettre toutes choses après le Congrès, parce que si les souverains alliés font quelque chose, il se trouverait dispensé de rien faire? mais, dans ce cas, on ne se trouverait point engagé à venir ici. Voilà pourquoi il importe de ne pas trop s'avancer.

Ce récit de M. de Malchus répondant à beaucoup de questions que je me proposais de lui faire, je me suis borné à lui dire : « Je ne... » (suite manque). Wintzingerode a dit à M. Planat qu'on verrait ici de mauvais œil que tu t'opiniâtrasses à garder Schönau, qu'il fallait faire les choses de bonne grâce et sans arrière-pensée. La chose est si délicate que je ne veux hasarder aucun conseil là-dessus. Il est essentiel que le plus grand secret soit gardé sur l'entrevue que j'ai eue avec Lascases. Il est très positif qu'on l'ignore ici entièrement jusqu'à présent, ceci te donnera l'idée du peu de police qui se fait. Mais il y a un grand déchaînement contre lui, et je crains qu'il ne lui arrive malheur.

M. Planat m'a rendu compte par écrit de sa mission à Stuttgard; je ne puis mieux faire que de la transcrire ainsi qu'il suit :

Journal de M. Planat du samedi 4 juillet.

« Je suis arrivé hier soir à neuf heures et demie, malade et souffrant tellement (suite manque) ... vous cache pas que la reine est inquiète de l'espèce d'affectation que met le roi à ne jamais lui parler de son mari ni dans ses lettres ni dans sa conversation; cela lui fait craindre que, s'il vient s'établir en Wurtemberg, il n'y soit pas traité d'une manière convenable, et alors vous concevez combien elle en serait malheureuse. » M. de Malchus me répondit : « Je vous assure que la princesse a tort de s'en tourmenter; en général, je vois qu'elle a des préventions et qu'elle connaît mal son frère, il n'y a dans cela aucune affectation de la part du roi. Il est franc et loyal, et si le prince Jérôme vient dans ce pays, il est bien décidé à le traiter comme son beau-frère. Je vous répète ce que j'ai dit à la reine lorsqu'elle était à Louisbourg. » Le roi m'a dit : « Du moment que j'ai reconnu le prince Jérôme pour le mari de ma sœur, fût-il un paysan, je le traiterai comme mon beau-frère et je me moquerai du qu'en-dira-t-on. »

Je parlai alors à M. de Malchus de la reine; il me dit : « La reine est encore mieux disposée pour le prince que pour sa belle-sœur. Je lui ai entendu dire plusieurs fois : « Qu'a-t-on à lui reprocher? trop de faci-« lité, des mœurs un peu légères, mais quel est l'homme qui n'a pas de « semblables reproches à se faire? » Le roi aussi m'a dit mille fois : « Mon beau-frère est un très bon enfant, que j'aime de tout mon cœur; « je n'ai qu'un reproche à lui faire, c'est d'être trop complaisant pour « sa femme, qui lui fait faire des dépenses au-dessus de leurs moyens. »

(En lisant cette phrase, je me mis à fondre en larmes; être calomnié par ses parents est une chose affreuse surtout quand, comme moi, on n'a cessé de remplir scrupuleusement ses devoirs. Voilà le fruit d'une

amitié à toute épreuve pour la duchesse Louis. C'est à elle (je le suppose du moins) que je dois de passer pour méchante; elle ne peut pas sentir les torts qu'elle a envers moi, et elle me les suggère pour se laver devant le monde de l'indigne conduite qu'elle a tenue vis-à-vis de moi. Je suspecte aussi M. de Pfühl d'avoir accrédité cette opinion (que c'est moi qui pousse mon mari à des dépenses onéreuses); ayant eu le malheur de le contrarier dans l'affaire de Graimberg, son amour-propre était intéressé à ce que cette affaire fût conclue, et dès lors sa bile s'est déchaînée contre moi. Je suis à même de me convaincre journellement que M. de Pfühl n'a pas rempli sa mission, qu'il n'a travaillé que pour lui, qu'il n'a fait autre chose à Stuttgard que de manger notre argent et de fronder notre conduite.)

J'interrompis M. de Malchus en lui disant : « Expliquez-moi, je vous prie, pourquoi on affecte maintenant de dire du mal de la reine et de crier que c'est elle qui ruine son mari tandis qu'autrefois on la louait en toute occasion même aux dépens du roi dont on lui disait des horreurs? » Il me répondit : « Les horreurs qu'on lui a dites du roi, c'est qu'il était libertin, mais de nos jours on ne fait pas attention à cela. Quant à l'opinion du roi son frère sur sa propension à la dépense, cela doit tenir aux rapports qu'on lui fait. »

Je jetai en avant quelques mots pour savoir si on conservait l'idée d'une séparation; M. de Malchus se mit à rire et me dit : « Cela n'est plus de saison, et comment voulez-vous qu'on y pense, puisque c'est la seule chose dont on loue la princesse? En tout cas, vous pensez bien que je ne m'y prêterais pas; du reste, je ne saurais trop répéter à la princesse, il faut qu'elle dépouille toute prévention, qu'elle ait dans son frère une confiance absolue et surtout de l'abandon. Elle le connaît mal. Il est froid, mais bon au fond, il a de la peine à se décider, mais aussi cette lenteur donne un caractère plus solide à tout ce qu'il fait. Il faut donc patienter quelques semaines, et je puis vous assurer que la reine sera contente de son frère, mais il ne faut rien précipiter, rien vouloir emporter d'assaut. »

Je dis à M. de Malchus qu'on était loin de vouloir rien forcer, mais que la gêne et l'extrême nécessité rendaient importun malgré soi; que c'était la faim qui chassait le loup hors des bois. Il me répondit : « Quelques semaines de patience n'empireront pas beaucoup les affaires présentes et peuvent assurer le succès des affaires à venir. » Je ne voulus pas répéter la menace de quitter l'Europe, pensant qu'il faut être très sobre de pareils arguments, sans quoi on les prend pour des gasconnades.

J'ai entamé ensuite le chapitre des réclamations touchant le contrat de mariage et le traité de Fontainebleau et lui ai répété à peu près tout ce que j'avais mis dans la note en réponse au rapport de M. de Zeppelin. Je l'ai trouvé très opposé à cette démarche et de manière à me faire croire qu'il avait travaillé à ce rapport. J'en fus fâché, lui ayant dit que je le trouvais faible de raisonnement, il m'assura qu'il ne le connaissait pas. Il m'a dit qu'il existait une convention secrète des

monarques alliés qui annulait le traité de Fontainebleau, excepté en ce qui concernait le prince Eugène. Quant au contrat de mariage, il me dit que si on consultait la correspondance du domaine extraordinaire, on trouverait que l'empereur n'a pas voulu reconnaître l'apanage du prince Jérôme du moment où il a été roi de Westphalie. Nous avons discuté longtemps ces deux points et je ne me tiens pas pour battu. Je lui ai demandé ensuite si le roi ne trouvait pas d'inconvénient à ce que son beau-frère conservât Schönau, à quoi il m'a répondu : « Le roi conçoit que son beau-frère se réserve un asile en cas d'accident quoiqu'il y ait peu de probabilité que le prince Paul parvienne jamais au trône. Mais, Schönau étant un objet onéreux, il lui paraît qu'il voudrait mieux s'en défaire et acheter un domaine plus utile, car, en supposant que Schönau donne un jour des revenus, ils passeront à entretenir le château et le parc. » Je lui dis : « Pourvu qu'on soit d'accord sur le principe, le reste se discutera plus tard, et vous sentez qu'il faut pour vendre Schönau attendre qu'il se présente une occasion favorable. » Il trouva cela très juste.

« Pensez-vous, » lui dis-je ensuite, « que la princesse doive prolonger son séjour ici pour attendre un résultat ? » — « Non, me dit-il, j'y verrais plutôt de l'inconvénient à cause du voisinage de Baden. M. de Lascases inquiète beaucoup le monde. Le grand-duc l'a reçu en secret, le prince Eugène va à Baden et le verra sans doute, en voilà assez pour faire jaser. »

Je l'observai attentivement pendant ce discours, mais je n'aperçus rien sur sa figure qui pût me faire croire qu'il était instruit de notre entrevue du Dobel, cela me fit voir qu'il n'y avait nullement de police ici. Je lui dis seulement : « En vérité, il faut convenir que, de nos jours, les gouvernements de l'Europe sont bien pusillanimes. Quelle crainte, au nom du ciel, peut exciter un homme qui, seul au milieu de l'Europe, vient tâcher d'émouvoir les cours en faveur d'un autre homme enfermé sur un rocher au milieu de la mer, à 500 lieues de tout continent ? On ne voit donc pas que par là on le rend toujours plus grand. Quant à Lascases, c'est un ange, un vrai martyr, il n'y a qu'à se prosterner et à l'adorer. » — « Tout cela est bel et bon, me dit-il, mais tant il y a qu'on est inquiet et qu'on le redoute. » — Je ne voulus pas pousser ce dialogue plus loin, et, revenant à nos affaires, je lui dis : « Il serait pourtant à désirer que la reine pût voir son frère et l'entretenir sérieusement avant son départ. » — « C'est bien mon avis, me répondit-il, et j'en ai déjà parlé au roi. Stuttgard ne me paraît pas propre pour cela à cause des cérémonies et des étiquettes. Il vaudra mieux se donner un rendez-vous sur la route dans un lieu dont on conviendra. En deux heures de conversation intime, on peut faire beaucoup de choses. »

Je n'ai pas besoin de dire que notre conversation fut entrecoupée de longues digressions sur l'administration du Wurtemberg. M. de Malchus ne tarit pas sur ce sujet, et il faut savoir l'écouter. Il m'a dit qu'il était en guerre ouverte avec la noblesse et surtout avec les médiatisés.

Il se vante d'avoir dit dernièrement à un prince médiatisé : « J'ai le plus grand respect pour votre rang, et, dans la société, je vous rendrai toujours tout ce qui vous est dû, mais, en administration, vous n'êtes pas plus, à mes yeux, que le dernier paysan ; ainsi, si vous conservez ces vieilles prétentions, je vous combattrai à outrance, et il faudra bien que l'un ou l'autre succombe. » Je lui dis, ce qui est vrai, que son administration avait de nombreux partisans dans la bourgeoisie et les classes inférieures, et que j'avais eu plusieurs occasions de m'en convaincre. Il me répondit qu'il le savait, qu'il s'embarrassait peu du suffrage de la noblesse, et il ajouta : « Dans notre siècle, quand on marche avec le peuple, on est bien fort. » Lui ayant témoigné le désir de faire ma cour à Mme de Malchus, il m'a engagé à prendre le thé ce soir à sept heures et demie. J'oubliais de dire que M. de Malchus m'a parlé de Kaula en disant que le roi l'avait engagé fortement à faire une avance sur les diamants, ajoutant qu'en rendant ce service à son beau-frère, c'était comme s'il le rendait à lui-même. D'après cela, il ne doute pas que Kaula ne termine cette affaire.

En le quittant, j'ai été chez le comte de Wintzingerode, que je n'ai pas trouvé, mais bien l'ennuyeux Wachmann, véritable fâcheux qu'on rencontre partout. Je me suis inscrit chez M. le comte de Wintzingerode.

Au mois de juillet 1818, Catherine se rendit dans les États de son frère.

Le 16 juillet. — Je suis partie ce matin à huit heures et demie, accompagnée de la comtesse Altems et de M. Planat. La reine nous a fait donner des chevaux pour nous mener jusqu'à Calw ; à Böblingen, je me suis arrêtée une demi-heure pour manger un morceau. Je suis arrivée à Stuttgard à deux heures et demie ; M. de Seckendorff, grand maître du roi, et Mlle de Bauer m'ont reçue à la descente de la voiture. Mon frère est venu à ma rencontre au premier salon et m'a conduite chez la reine, que j'ai trouvée très bien remise de ses couches. Après les premiers compliments et la demande réciproque de nos santés, nous nous sommes assis sur le canapé (elle me donne toujours la droite), et mon frère vis-à-vis de nous dans un fauteuil. Au bout de quelques moments, il m'a dit : « Eh bien ! savez-vous ce qui se passe de nouveau dans notre famille ? » — « Oui, la reine m'en a dit un mot, c'est de Paul dont il est question ? » — « Oui, malheureusement, savez-vous toutes les horreurs qu'il a faites, en connaissez-vous tous les détails ? » — « A peu près. » — « Jugez donc que la princesse a signé un papier, par lequel elle avoue tous ses torts, et c'est devant M. de Galatin, mon ministre, qu'elle l'a fait. Sa famille ne veut pas la garder, disant qu'ils sont trop pauvres, et, ma foi, d'après l'aveu de son déshonneur, je ne puis plus la recevoir à la cour, et elle ne peut plus revenir dans le pays. Paul m'a déjà fait écrire par mon ministre qu'il veut s'en séparer ; mais j'ai déclaré que je n'y donnerai jamais mon consentement, car je suis

certain qu'il ferait quelque sot mariage. Il est cause de la mauvaise conduite de sa femme; il a fait tout au monde pour la livrer dans les bras de M. de Vitrolle, avec qui il est très lié, et je crains qu'il ne soit fourré par lui dans quelque intrigue politique, mais, ce qu'il y a de plus affreux, c'est que M. de Saussure a des lettres de la princesse et qu'il a déclaré qu'il ne les rendrait pas, à moins que le prince ne lui rembourse une somme de 1,500 francs, qu'il prétend lui être due par lui, et, s'il ne le fait pas, il le menace de le traduire devant les tribunaux. Eh bien! malgré cela, il n'a pas le courage de se battre avec lui. Paul m'a demandé à revenir dans le pays, mais, ma foi, après tout ce qui s'est passé, je ne puis plus le revoir, il faudrait que je le misse dans une forteresse et que je le traitasse comme a fait feu le roi. Cela n'est pas dans mon caractère. » — La reine me demanda si j'avais conservé des relations avec le prince Paul; je lui dis que non et je lui racontai les propos qu'il avait tenus avant et après mon mariage, et entre autres qu'il m'avait dit en dernier lieu à Paris : « Votre famille n'est que de la canaille, et, pour bien faire, il faudrait les égorger tous, car sans cela le repos de l'Europe sera constamment troublé. » — « Il pouvait le penser, » répliqua la reine, « mais au moins ne devait-il pas vous le dire. » — Je fus, j'en conviens, stupéfaite de cette réponse, cependant je me possédai et ne répliquai rien. — Nous fûmes interrompus ici par l'arrivée des enfants; après les avoir caressés, on les renvoya, et nous nous rassîmes; le roi me dit : « Parlons maintenant de vos affaires : je crois que la seule chose que vous avez à faire c'est d'écrire à l'empereur de Russie et à l'empereur d'Autriche une lettre, mais qui ne parle ni de votre contrat de mariage ni du traité de Fontainebleau. Je crois que cette marche vaut mieux que de remettre des notes, qui, naturellement, seraient renvoyées aux ministres, qui ne chercheraient qu'à y mettre de l'opposition, et je doute que vous en tiriez jamais quelque chose. Je crois que vous devez rappeler à l'empereur de Russie les promesses qu'il vous a faites à Paris et dont m'a parlé Malchus. Jusqu'à présent, je les ignorais. » La reine l'interrompit un moment pour me demander ce qu'étaient ces promesses. Je lui dis que, lorsque je parlai de mes affaires à l'empereur Alexandre en 1814, il trouva mes réclamations très justes et qu'il me dit : « On assure bien un sort au vice-roi, pourquoi ne vous en assurerait-on pas un? Il est bien juste que je fasse pour vous ce que je ferai pour lui, d'autant plus que vous êtes ma parente et que lui ne m'est rien. »

A cela j'osai dire à l'empereur que peut-être il trouverait quelques difficultés à vaincre, puisque mon père voulait que je me séparasse de mon mari et qu'alors il ne voudrait pas entendre parler de me fixer un sort : « Oh! » dit l'empereur de Russie, « heureusement que le roi votre père ne fait pas la loi et que je puis aussi dire un mot; veuillez donc seulement me remettre vos pleins pouvoirs, ma chère cousine, et ce sera une affaire personnelle à moi. » — « Pourquoi, » me dit la reine, « n'avez-vous pas rappelé cette promesse à l'empereur? » — « Je l'ai fait lors du

Congrès de Vienne, et, bien plus, dans la lettre que je lui ai adressée, je lui ai rapporté ses propres phrases. » — « C'est singulier, il ne nous en a jamais parlé. Vous a-t-il répondu? Êtes-vous sûre que cette lettre lui soit parvenue? » — « Très sûre, mais il n'a jamais daigné me répondre, et depuis je ne lui ai plus écrit que pour lui demander de s'intéresser à ce que je ne fusse pas transportée dans le Wurtemberg lors de la guerre de 1815, mais il ne répondit pas plus à cette lettre qu'aux autres; seulement il pria la duchesse Louis de l'excuser auprès de moi de ne m'avoir pas vue lors de son passage à Göppingen, les circonstances ne le lui permettant pas. »

Je demandai alors à mon frère quelles démarches j'aurais à faire vis-à-vis des deux autres puissances : la Prusse et l'Angleterre. « Je ne vous conseille pas, me dit-il, de vous adresser à elles. La première ne manquerait pas de revendiquer ses droits sur vous. Pour la seconde, elle est si longue dans ses opérations que le Congrès serait dix fois fini avant que vous n'obteniez une réponse. Au reste, ces deux cours feront ce que voudront la Russie et l'Autriche. Toujours est-il essentiel pour vous de voir l'empereur de Russie avant ou après le Congrès, et pour cela Golowkin pourra le mieux vous guider. On dit actuellement qu'il passe par Berlin pour se rendre au Congrès et que ce n'est qu'à son retour qu'il passera par Vienne. J'espère le voir, je ne sais point encore où, mais je vous promets qu'alors je lui parlerai de vos affaires. Tout cela tiendra à ce qu'il parle à Richelieu et qu'il fasse exécuter cela par la France avant que les troupes alliées ne sortent, car vous sentez bien qu'une fois dehors les Bourbons ne feront plus rien. » — « Puis-je dans ma lettre dire à l'empereur que vous voulez bien appuyer ma demande? » — « Oui, mais surtout ne parlez pas de vos prétentions; priez-le de faire un traité simulé pour vous, comme il l'a fait pour Marie-Louise et pour le prince Eugène, car, si vous parliez d'autre chose, il mettrait de suite en avant la bataille de Waterloo. » Je me mis à rire et je dis : « Oh oui, on est bien heureux de pouvoir mettre quelque chose en avant. » Je demandai ensuite à la reine si elle ne trouvait pas ma réclamation juste. « Très juste, me dit-elle, et je ne doute pas que, si vraiment l'empereur de Russie le veut, cela ne réussisse, surtout ayant des liens de famille avec vous qu'il n'a pas avec les deux autres. »

Après une pause, le roi me dit (mais certainement il plaidait le faux pour savoir le vrai) : « Vous avez vu Lascases? » — « Oui, au Dobel, » lui dis-je sans hésiter. J'aimai mieux convenir tout franchement du fait que de m'exposer à ce qu'il l'apprît d'ailleurs, ce qui lui aurait fourni l'occasion de dire que j'usais de fausseté avec lui. Je vis aussi sur sa physionomie l'étonnement que lui causa cette franchise. Cependant il me dit : « L'univers entier croira que vous voulez bouleverser l'Europe. » — « Vous avez trop d'esprit tous deux pour le croire. Comment voulez-vous que moi et M. Lascases tout seuls nous troublions le repos de l'Europe? » La reine me dit : « Vous ne persuaderez cela à personne. »

— « Pourvu que vous en soyez convaincus, le reste m'est bien égal. J'ai voulu avoir des nouvelles sûres de mon frère, car nous n'en avons plus de directes depuis trois ans. » — « Lui écrivez-vous ? » — « Non, puisqu'il ne peut correspondre qu'en montrant ses lettres au gouverneur et que nous ne pouvons mettre sur l'adresse le titre qui lui convient. Il ne peut même pas écrire au prince régent sans que ses lettres soient lues par sir Hudson Lowe. » — « Mais sa femme lui écrit, il a des nouvelles de son fils, elle vient de lui envoyer 400,000 francs. » — « L'Autriche peut l'avoir fait mettre dans les gazettes, mais je pense bien vous assurer que l'impératrice ne lui écrit pas et qu'il n'a pas de nouvelles directes d'elle et de son fils depuis qu'il est à Sainte-Hélène. Le botaniste Werner, qui a accompagné M. de Stürmer, commissaire autrichien, avait apporté à l'empereur une boucle des cheveux de son fils qui lui avait été remise par sa bonne. Hudson Lowe l'a appris et l'a fait chasser immédiatement de l'île. C'est un matelot anglais qui lui a fait cadeau d'un buste de son fils. Sa mère vient de lui envoyer 30,000 francs, et nous allons tous nous cotiser pour lui envoyer le peu que nous pourrons. » — « Mais lui laissera-t-on cet argent ? » — « Non, il est remis aux ministres anglais, et avec cela on lui achète des habits et même des chemises, dont on l'a laissé manquer jusqu'à présent. » — « Ose-t-il lire tout ce qu'il veut ? » — « Mon Dieu, non, car les journaux qui sont un peu en notre faveur lui sont interdits, et on ne lui donne que des pamphlets écrits contre lui et il les lit religieusement. » — « Vous savez sans doute qu'il a été transféré de Longwood à Plantation-House et qu'on sait qu'il sera mieux. » Après une pause, je dis au roi : « Maintenant, mon cher frère, veuillez me dire tous deux si cela vous est agréable que nous venions nous établir dans votre pays ? » et en prononçant les derniers mots je me tournai vers la reine, qui répondit en riant : « Il est assez plaisant que ce soit plus directement à moi que vous adressiez cette demande. » Le roi ne répondit rien que : « Voyez ma position, je suis aux avant-postes, je suis entouré d'ennemis. La Bavière, comme vous pensez bien, ne m'aime pas ; je suis à couteau tiré avec la Prusse, je m'oppose à tout ce qui se fait à Francfort, je suis assez bien avec l'Autriche ; je vous le répète, ma politique n'est que d'être Wurtembergeois. Le Congrès décidera beaucoup de choses, et, quoiqu'on dise que les affaires d'Allemagne n'y seront point traitées, c'est une folie, ils ne veulent pas que nous y soyons ; je n'en suis pas fâché, parce que les petits souverains ont toujours l'air de sots devant ces grands potentats ; mais, qu'aucun de nos ministres ne puisse y être, ceci est fort. La question de savoir si les troupes alliées doivent évacuer la France y sera décidée. » — « Je la croyais toute décidée, » lui dis-je. — « Non, puisqu'ils prétendent qu'ils ne s'assemblent que pour cela. Au reste, je vous conseillerai de voir l'empereur de Russie, qui doit se rendre à Vienne après le Congrès ; ainsi vous ferez bien de ne pas vous éloigner de... jusqu'à cette époque. Il aurait sans doute mieux valu que vous le vissiez avant le Congrès, mais, enfin, cela ne se pouvant pas,

tâchez de le voir à Vienne. J'ai parlé à Wintzingerode qui en vient; il me dit que le prince de Metternich ne lui a jamais parlé de l'affaire qui vous concerne; je doute donc beaucoup qu'il vous appuie au Congrès. De plus, le prince de Metternich l'a chargé de me dire que si jamais l'affaire d'Ochsenhausen s'arrangeait entre nous, il me priait de ne point le confier au prince, puisque cela pourrait donner du louche dans sa conduite vis-à-vis de l'empereur.

Je crois qu'on ne veut plus nous donner Ochsenhausen, parce qu'on voit que c'est une très bonne affaire. La reine, voulant placer sa fortune ici, voudra peut-être le garder pour elle.

La manière dont mon frère insiste en toute occasion pour que je voie l'empereur de Russie me fait croire qu'ils ont l'idée qu'il nous proposera de nous établir dans ses États; à ce sujet, je me suis rappelée que dans la première entrevue que M. Planat eut avec Wintzingerode, ce dernier lui dit que le prince Jérôme aurait dû demander du service à l'empereur de Russie, qui sans doute lui aurait donné quelque grand gouvernement. M. Planat repoussa cette idée en la traitant de plaisanterie. Le roi me demanda ensuite où en était l'affaire de mes diamants et le procès de Maubreuil; je lui dis que M. Abbatucci nous avait fait espérer un moment que nous pourrions ravoir les 84,000 francs parce qu'il était riche, mais que depuis je n'en avais plus entendu parler. Il me pria de raconter à la reine les détails de toute cette affaire et me dit : « N'est-ce pas que les ordres de Maubreuil étaient signés par le général Sacken? » — « Oui, certainement. » — « Les avez-vous lus? » me dit la reine. — « Lus et tenus dans mes mains, ma chère sœur. » — « C'est un peu fort. » — Là-dessus le roi dit : « Au reste, je l'ai toujours dit et on n'a jamais voulu me croire. » — La reine reprit : « C'est un si mauvais homme que rien ne m'étonne de lui. »

Je leur contai alors la manière dont nous avions rattrapé mes diamants et les 400,000 francs qu'il nous avait fallu donner pour les ravoir, ainsi que la mission qu'avait eue Maubreuil d'égorger l'empereur, Joseph et mon mari, et les deux millions que M. de Talleyrand lui avait promis, commission dont il n'avait pas voulu se charger, la trouvant trop périlleuse.

La reine me dit : « Mais pourquoi ne revendiquez-vous les 400,000 fr. que vous avez payés pour vos diamants? » — « A qui les demander? à Monsieur qui m'a fait voler? » — Là-dessus, le roi me demanda comment allaient mes affaires avec H.....; je lui rapportai ce qu'Abbatucci m'avait mandé de Paris, qu'il avait fait signifier le jugement à H....., qu'il s'occupait à faire rédiger un mémoire à consulter pour fixer la marche du procès, et qu'enfin il devait venir à Stuttgard pour me faire signer les titres et que c'était pour cela que je restais jusqu'au 24, mais pas plus tard, parce qu'il me tardait d'aller rejoindre mon mari. Je lui dis aussi que M. H..... avait menacé de forcer mon mari, si on intentait un procès, de compter avec le domaine extraordinaire. « Mais nous ne demanderions pas mieux,

ajoutai-je, car si mon mari doit 1,200,000 francs à ce domaine, il a aussi 12 millions à en réclamer. » Au reste, parlez-en avec Malchus, il connaît tous les détails de cette affaire.

« Schwartz qui vient de Paris, dit le roi, m'a dit aussi qu'il était certain que lorsque H..... se verrait poussé jusque dans ses derniers retranchements, il offrirait d'entrer en arrangement, mais il est bien convaincu qu'il ne tiendrait aucun de ses engagements. »

La reine me demanda pourquoi nous avions agi si légèrement dans cette affaire : je lui contai comment la chose s'était passée, et j'ajoutai que, si on n'avait pas été un fripon, il nous aurait vraiment rendu un grand service. Elle reprit : « Mais comment se fait-il qu'H..... vous ait encore volé 1,200,000 francs, et pourquoi ne les réclamez-vous pas maintenant ? » — « Parce que malheureusement nous n'avons pas de titres. » Je lui dis alors que nous avions perdu cette somme par la faute du feu roi, en lui rapportant tout ce qui s'était passé à ce sujet. Elle me dit ensuite : « Comment votre mari peut-il avoir eu une confiance aussi aveugle dans un pareil fripon ? » — « Malheureusement le roi ne le connaissait pas comme tel, et, lui ayant sauvé la vie trois fois, il devait s'attendre à le trouver reconnaissant. » — « Comment croyez-vous, dit le roi, que l'affaire se termine ? Vous rendra-t-on les terres de France ? Villandry n'est-il pas encore vendu ? » — « Je crois que M. Abbatucci a fait mettre le séquestre sur Stains, mais, pour Villandry, je crois que, lorsque H..... a eu vent des poursuites qu'on allait faire, il a voulu le vendre, cependant, je ne crois pas qu'il ait effectué ce projet. » — Nous en sommes restés là de notre conversation, le roi nous ayant quittés un moment pour aller signer des papiers.

Étant restée seule avec la reine, elle est encore une fois revenue sur l'histoire des diamants, sur les conversations que j'avais eues avec l'empereur de Russie; je lui contai de nouveau tout encore bien en détail, et j'ajoutai qu'il était impossible d'avoir été plus aimable vis-à-vis de moi qu'il ne l'avait été, que même il avait bien voulu me dire qu'il m'estimait plus encore depuis que j'avais refusé de me séparer de mon mari. — « Je n'ai jamais bien conçu, dit la reine, pourquoi votre père a insisté sur ce point, il m'a une fois fait l'honneur de m'en parler et je lui ai dit ce que j'en pensais. » — « Vous conviendrez que, quelque malheureuse que j'aie pu être avec mon mari, ce qui n'est certainement pas, aimant et adorant mon mari, je ne pouvais, dans ce moment-là surtout, consentir à une séparation. » — « C'est très juste, car enfin c'est la seule *chose de bonne dans toute cette affaire.* »

Je conviens que, dans le premier moment, je fus choquée de ce propos, car c'est comme si le reste de ma conduite était blâmable; cela me rappela le propos que M. de Malchus avait tenu à M. Planat, quelques jours auparavant, et j'hésitai si je ne lui demanderais pas ce qu'on avait à me reprocher du reste. Réflexion faite, je me tus. Elle me dit alors : « J'espère voir l'empereur de Russie, je le désire, puisque sans doute ce sera la dernière fois que je le verrai, et que je suis toujours restée

sur un pied amical avec lui, quoiqu'il m'ait refusé la première demande que je lui aie jamais faite. » — « Oui, lui dis-je, sans le vouloir il y a toujours de ces contacts qu'on ne peut éviter. » — Je n'en aurai jamais, mais le malheur de mon frère est qu'il n'a jamais été homme, car de petit garçon il est devenu empereur. Elle me conta alors que tout de suite après l'avènement de son mari au trône, elle avait demandé à son frère, comme faveur particulière, de vouloir bien reprendre Paul à son service, qu'elle savait qu'il ne l'avait pas mérité, mais que c'était un service personnel qu'il rendrait à son mari. L'empereur lui répondit qu'il ne pouvait pas donner ce mauvais exemple à son armée.

Depuis ce moment, ils sont en froid, et elle paraît très piquée de ce refus de l'empereur. Elle me dit aussi que deux ans d'absence devaient naturellement refroidir l'amitié.

L'affectation que tous deux mettent à dire chaque moment qu'ils sont mal avec la Russie me paraît suspecte; car, aussi bien que nous l'apprenons, la Russie ne peut l'ignorer. Je crois donc que c'est un peu joué; et comment, avec l'esprit qu'elle a, la reine peut-elle s'être refroidie avec son frère, pour une chose dans laquelle il avait parfaitement raison? Le roi revint une demi-heure après être sorti; nous nous mîmes à table vers cinq heures. On me fit asseoir sur un canapé et tous les deux assis de chaque côté de moi sur des chaises. Cette affectation de politesse est un contraste avec le reste de leur conduite, en sorte que cela paraît une ironie plutôt qu'une marque de déférence. Après le dîner, la reine commença à dire : « Il paraît que ce Lascases va publier quelque chose ? » — « Oui, dis-je, je sais qu'il va publier les lettres qu'il a écrites au sujet de son enlèvement de Sainte-Hélène. » — Ils me demandèrent de leur conter ce qui avait occasionné cet enlèvement. Je les satisfis en leur rapportant ce que m'avait dit Lascases à ce sujet, et j'ajoutai en finissant : « Il faut avouer que les Anglais s'entachent par la conduite qu'ils tiennent vis-à-vis de l'empereur, d'abord de l'avoir transporté à Sainte-Hélène, puis ensuite de le traiter comme ils le font, le laissant manquer de tout. »

« Quant à l'avoir transporté à Sainte-Hélène, » dit la reine, « je ne puis jamais être de votre avis, aussi ne discutons pas là-dessus. » — Le roi dit : « Lascases avoue pourtant que le manuscrit de Sainte-Hélène n'est pas de Bonaparte ! » — « Oui, dis-je, c'est vrai, mais il paraît qu'on a puisé dans ses papiers des phrases et des pages entières de lui et qu'un autre s'est donné la peine de les coudre ensemble. » — La reine reprit : « Si nous pouvions donc une fois lire quelque chose qui fût de sa plume, et s'il pouvait donc être vrai ! »

Nous parlâmes ensuite de l'ouvrage de Mme de Staël, qu'elle trouve, comme moi, mauvais et nullement véridique, surtout en ce qui regarde l'empereur : « C'est, au reste, une très méchante femme, » dit la reine, « et à laquelle on a fait beaucoup trop d'honneur en l'exilant de France et en défendant son ouvrage sur l'Allemagne. » — Je me permis de dire que son ouvrage dernier ne passerait pas à la postérité. — « Je

suis de votre avis, » dit-elle. — Je lui contai alors les anecdotes que Lascases m'avait rapportées. Nous rimes beaucoup du *luxe* de *méchanceté* et de la *maigreur*, etc., etc. — Elle me dit que, la seule chose qu'elle trouvât bien, c'était la description du retour de Cannes à Paris. « Aussi, ajouta-t-elle, rien n'est plus sublime, l'histoire n'offre rien de pareil. Il est pénible de voir qu'un homme aussi extraordinaire, aussi grand, qui avait l'univers à ses pieds, si heureux, si rempli de gloire, n'ait pas profité de son bonheur, ait manqué de caractère dans les derniers moments. Depuis la bataille de Waterloo, c'était comme si son âme se fût envolée. Ce n'était plus le même homme. Pourquoi ne s'est-il pas mis à la tête de la populace de Paris? Pourquoi n'a-t-il pas pris le commandement de l'armée de la Loire? » — « En conscience, lui répondis-je, il ne pouvait pas être le roi de la canaille, et, quant à l'armée, il ne voulait pas occasionner de guerre civile. Jusqu'au dernier moment, il a espéré que les alliés consentiraient à la régence. S'il avait gagné la bataille de Waterloo, les choses auraient été bien différentes, vous ne comptez pas non plus les trahisons qui ont eu lieu lors de l'arrivée de l'empereur à Paris; on le croyait soutenu par l'Autriche, et, lorsqu'on a vu la guerre s'allumer et que 800,000 hommes marchaient contre un seul, cela a paralysé les esprits. » — « Et ce champ de mai, me dit-elle, qu'est-ce que cela voulait dire? » — « Rien n'a été plus beau, jamais on ne vit plus d'enthousiasme qu'au champ de mai. Ces trente mille députés, organe de toute la France, étaient dans le meilleur esprit. »

Le roi, qui jusque-là n'avait dit mot et n'avait pris aucune part à notre conversation, dit : « Il faut de ces choses-là aux Français, il leur faut des spectacles pour les amuser. »

Nous parlâmes ensuite de Fouché. Ils le regardent comme un grand homme. Je me permis de dire qu'il pouvait avoir des moyens, mais quoique je lui portasse de la reconnaissance pour avoir sauvé mon mari, je serais la première à dire qu'il avait trahi l'empereur et qu'il s'était indignement conduit dans les derniers temps de son règne, ayant eu toujours, même à l'insu de l'empereur, des relations avec les alliés. Le roi me dit : « Cela est si vrai que, lorsque j'étais à Vienne, allant un jour chez Metternich, je trouvai dans son antichambre Montrond, et le prince me dit : « C'est Montrond que Fouché nous envoie, nous allons « voir ce qu'il nous apporte. »

La reine me demanda tous les détails de l'évasion de mon mari et de la manière dont Fouché l'avait sauvé en 1815; je la satisfis. Elle me demanda ensuite si Fouché était déjà établi à Lintz; je lui dis qu'il n'y serait qu'au mois d'août et qu'il y avait acheté une assez jolie maison. La reine me dit avoir lu dans les gazettes que Fouché était à Vienne; je lui dis que j'en doutais, puisque jusqu'ici le gouvernement autrichien n'avait jamais voulu le lui permettre, malgré toutes les démarches qu'il avait faites.

On nous amena la petite Sophie qui est maigre et chétive; il est à craindre que cette enfant ne vive pas, la reine étant accouchée quinze

jours avant terme. Je dis à la reine que j'espérais que, l'année prochaine, elle réparerait la faute qu'elle avait faite cette année et qu'elle aurait un fils. — « Oui, me dit-elle, je me suis méprise. » — « Convenez, » dis-je à Fritz, « que vous en êtes un peu fâché. » — « Non, en vérité, me dit-il, cela m'est égal d'avoir un fils ou non. » La reine l'interrompit en disant : « Ma sœur, n'en croyez pas un mot, il ne vous dit pas ce qu'il pense. » — « Je le crois bien, aussi je n'en crois pas un mot. » — « Vous avez tort, » reprit le roi, « il ne vaut pas la peine que je laisse un aussi mince héritage à mon fils, et, ma foi, la place que j'occupe n'est pas à envier. J'aimerais trop mon fils pour la lui désirer. Je ne suis entouré que d'ennemis, je travaillerai pendant dix ans, et une année détruira tout le fruit de mes travaux. » La reine répliqua : « Cependant, si nous avions un fils, cela réunirait tous les partis. »

Le roi revint ensuite sur le sujet de Paul et me dit : « Vous verrez que tout cela finira par un grand esclandre. » Je ne pus m'empêcher de dire : « Mais cent fois mieux, si cela finit ainsi, car alors cela vous donnera les moyens de vous assurer de lui. » Il me dit : « Le meilleur serait de pouvoir le mettre dans un service étranger. » La reine dit à cela : « Mais qui voudrait de lui, car enfin il a couru le monde, et, excepté l'Espagne, le Portugal et l'Italie, il s'est déshonoré partout. Jugez donc que la première fois que je l'ai vu, c'était à Carlsbad, au moment où il venait de se sauver d'ici, et, devant ma cour autrichienne et russe, il nous débite sur le compte de votre père, de votre mère et de votre frère toutes les horreurs imaginables. Il voulut aussi commencer à en dire autant de ma tante Louis : halte-là, dis-je, pour celle-là, je la connais, et vous n'en direz pas un mot. De là, il fait la campagne, Dieu sait comment il s'y conduit. La seule affaire dans laquelle il se trouve, il se fait battre par le général Maison et lui-même s'enfuit, il pille, il vole; lorsqu'il vient à Paris, il demande en grâce à mon frère de pouvoir aller en Angleterre; mon frère le lui accorde. Là, il n'y a sortes d'horreurs qu'il n'ait faites, entre autres, à un dîner chez un ministre où tout Londres était, il enivre le prince d'Orange et s'en vante à l'univers entier. La princesse de Galles prend ce prétexte pour rompre son mariage avec le prince d'Orange, personne de la famille royale ne voulait plus le recevoir, et même mon frère ne voulut plus le voir. C'est à ma prière que l'empereur lui a enfin permis d'aller à Pétersbourg. Pour prix de cela, il dit à ma mère et à la comtesse S..... que le roi ne peut pas avoir d'enfant et que, si j'en ai jamais, ce sera par inconduite. Sur ces entrefaites, l'empereur de Russie retourne dans la capitale, et Paul a le talent de lui persuader de faire tout au monde pour empêcher cette union. En 1815, lorsque la guerre recommença, il écrit à l'empereur qu'il veut faire la campagne et que s'il ne lui accorde pas la permission, il quittera le service; avant d'attendre la réponse, il quitte son poste et vient à Dresde; l'empereur qui apprend cela lui envoie sa démission. Depuis, au jour de naissance de la reine douairière, il nous tombe, comme une bombe, à Louisbourg. Vraiment, c'est la cause

essentielle de la mort de votre père, car vous n'avez pas d'idée de l'état dans lequel il s'est trouvé. Lorsque votre père fut mort, le roi a fait tout au monde pour se réconcilier avec lui, mais il n'y a pas eu moyen. Enfin, il quitte le pays, puisqu'il le désirait; tout d'un coup, il remet à la diète de Francfort cette fameuse note et il se rallie à tous les mécontents. Comment voulez-vous que votre frère revoie jamais un homme pareil, à moins de le renfermer entre quatre murailles? »

Ici finit notre conversation, et je pris congé d'eux, promettant de passer quelques heures avec eux, comme ils me l'avaient proposé, à mon passage, lors de mon départ.

Il est à remarquer que je n'ai jamais pu parler seule au roi, depuis que je suis dans le pays; la reine a l'air de craindre de me voir parler en particulier avec mon frère, et elle s'arrange toujours de manière à l'empêcher. Il faut aussi observer que le premier mouvement du roi est toujours bon, mais que lorsqu'il a eu le temps de parler avec la reine, cela change. Je ne suis pas la seule qui ait fait cette remarque. La reine subjugue, domine le roi avec toute la finesse et l'astuce russe, jointe à l'ascendant d'un esprit qui n'est vraiment point ordinaire. Mon frère n'est point à la hauteur du poste qu'il occupe; bon dans le fond, il est faible et tout esprit fort le maîtrise. C'est ainsi qu'il l'est par sa femme, par Malchus et par Wintzingerode. Il s'agit de savoir si ce triumvirat sera toujours d'accord. Dans plusieurs occasions, je me suis aperçue que Wintzingerode et Malchus ne le sont pas toujours, et M. Wintzingerode ne se cache pas pour dire que Malchus est un bon calculateur, mais un mauvais diplomate. Pour ce qui est de mes affaires, je crois qu'elles ne seront décidées qu'après le Congrès et surtout qu'on ne veut rien faire en l'absence du vieux Wintzingerode; je regardais au contraire cette absence comme favorable à mes intérêts, mais il n'est parti qu'à bonne enseigne. Je me propose cependant encore d'envoyer M. Planat à Stuttgard, lorsque j'aurai écrit mes deux lettres aux empereurs de Russie et d'Autriche, pour savoir de M. de Malchus sur quoi je dois compter, ses conversations précédentes étant toutes contraires à celles que j'ai eues avec mon frère en dernier lieu.

Je crois aussi démêler que, si nous obtenons quelque indemnité des souverains alliés, le roi se croit dispensé de faire quelque chose pour nous, et, dans le fond, je crois qu'il ne se soucie pas que nous soyons établis dans le pays, toujours par le même principe de faiblesse, car l'on n'est fort ici qu'en paroles, mais vraiment point en action, et la seule chose qui me fait espérer que nous obtiendrons peut-être quelque indemnité des alliés, c'est que l'intérêt personnel du roi s'y trouve intéressé. La reine, à ce que je crois remarquer, est jalouse de moi. Elle ne supporte pas qu'on puisse jouir comme elle de quelque réputation. Elle semble reconnaître avec dépit que je suis placée plus haut qu'elle dans l'opinion et elle cherche, par la même raison, à me rabaisser par ses propos, toutes les fois que l'occasion s'en présente. Elle n'a d'autre bonheur que celui de briller et de passer pour une femme au-dessus de

son sexe. Elle n'entrevoit pas que le rôle qu'elle joue peut un jour lui attirer beaucoup de désagrément, car celui qu'elle fait jouer à mon frère est celui d'un petit garçon; à la cour on ne parle que d'elle, même les aides de camp du roi ont plutôt l'air d'être ceux de la reine. Elle déteste la société des femmes, et son bonheur est de pouvoir donner des décrets; étant chargée de la surveillance du comité des pauvres, elle institue dans ce moment-ci une maison d'éducation pour les jeunes demoiselles.

Je suis partie à sept heures du soir, très fatiguée et vraiment affligée du peu de succès de ma course, devant avouer qu'on m'avait fait faire quatorze lieues pour me dire d'écrire à l'empereur de Russie! Je conviens qu'il faut avoir la patience d'un ange pour supporter avec calme de pareils procédés. Du reste, je dois dire que j'ai trouvé mon frère plus amical et plus affectueux que jamais, et je crois que la grande franchise que j'ai mise à dire que j'avais vu Lascases, tout en les contrariant intérieurement, m'avait fait du bien dans leur esprit.

Je suis arrivée ici à minuit et demi avec une migraine effroyable.

Baron Du Casse.

(Sera continué.)

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

TRAVAUX SUR L'ANTIQUITÉ ROMAINE.

I. Histoire politique et religieuse. — C'est un bonheur pour nous que de pouvoir placer en tête de ce Bulletin le nom de M. Fustel de Coulanges[1]. Plus peut-être que l'histoire grecque ou que l'histoire du moyen âge, l'histoire romaine l'attirait; elle convenait à son esprit ami de la précision, de l'enchaînement et de la logique; il retrouvait les qualités qui lui étaient chères dans le développement même du peuple romain. Au lendemain du jour où il termina *la Cité antique*, que le nom de Rome avait servi à conclure, M. Fustel de Coulanges voulut reprendre par le détail tous les problèmes d'histoire romaine qu'il y avait brièvement exposés; il voulait intituler ce nouveau livre : *Questions romaines*. Dans une note que sa famille a conservée, nous voyons quels étaient les sujets auxquels il se serait attaché de préférence : *du Degré de certitude de l'histoire romaine* (c'eût été la préface; M. Fustel de Coulanges y voulait réagir contre cette tendance au scepticisme qui gagne de plus en plus l'étude des origines de Rome et qui fait presque regarder de nos jours Niebuhr comme un conservateur), *de l'Asile*, *de la Plèbe*, *du mot Quirites*, *du Consulat*, *des Chevaliers*, *les Patres conscripti*, *le Cens*, *la Clientèle*, *les Tribuni aerarii*, *la Patrum auctoritas*, *les Nexi*, *l'Auxilium tribunitium*, *le Partiri corpus addicti*, *le Droit de propriété*, *la Plèbe classe pauvre*. C'étaient là surtout des sujets d'histoire primitive, auxquels il faut ajouter ces deux questions suggestives : *Marius, plébéien? Les augures se regarder sans rire?* Fustel de Coulanges savait qu'on pouvait encore beaucoup dire sur tous ces points. Ce qu'il n'a pu faire, il est à souhaiter que d'autres l'entreprennent, et si, parmi ses élèves et ses admirateurs, il en est un qui veuille prendre un de ces problèmes comme sujet de thèse ou de travail, il peut être assuré de ne point faire fausse route en s'inspirant des idées de l'historien.

1. *Questions historiques*. Paris, Hachette, in-8° de xvi-522 p., 1893.

M. Fustel de Coulanges avait rédigé la plus grande partie du chapitre qu'il voulait consacrer à *la Plèbe;* c'est ce chapitre qui paraît dans le nouveau volume, *Questions historiques*, qui vient d'être publié. On devine quelle est la thèse qui y est soutenue : « Ce qui faisait différer le patricien du plébéien, ce n'était pas la richesse; car il y avait des plébéiens très riches, comme des patriciens pauvres. Ce n'était pas la possession du sol; car, s'il est douteux que les plébéiens aient pu, dès l'origine, être propriétaires du sol, il est certain qu'ils le devinrent d'assez bonne heure, sans cesser pour cela d'être plébéiens. Ce n'était pas la force des armes; car, si les patriciens étaient guerriers, les plébéiens l'étaient aussi, et ils purent toujours arriver aux plus hauts grades militaires. Ce n'était pas l'illustration de la race; car plusieurs familles plébéiennes égalèrent la gloire des plus illustres patriciens sans qu'elles pussent pourtant sortir de la plèbe... Cette division... ce n'était pas la volonté des hommes qui l'avait créée, et, lorsqu'il s'agit de la détruire, on rencontra un obstacle devant lequel les volontés se brisèrent pendant cent cinquante ans. Cet obstacle était dans les croyances des hommes, c'est-à-dire dans ce qu'il y a de plus fort et de plus insurmontable. La manière dont les vieilles générations avaient conçu les dieux, la religion, les rites, les prières avait établi dès l'abord une infranchissable barrière entre la caste patricienne, qui était seule en possession des croyances et des formules, et la classe plébéienne, qui n'avait, à l'origine, ni sacerdoce ni culte. » — Si d'autres éléments sont venus modifier l'opposition entre la plèbe et le patricien, on ne peut méconnaître qu'une différence originelle et essentielle a été la religion, et que la religion seule a retardé indéfiniment la fusion entre les deux castes. Il ne me semble pas qu'on puisse désormais ébranler cette théorie.

On trouvera réimprimé dans ce volume l'ouvrage de M. Fustel de Coulanges sur *Polybe ou la Grèce conquise par les Romains,* qui a conservé, aujourd'hui encore, toute sa valeur de doctrine; on y trouvera aussi son étude sur *la Question de droit entre César et le sénat*, où les éléments du problème sont si nettement indiqués, et quelques pages fines et hardies *sur la Manière de lire les auteurs anciens* et en particulier Tite-Live, pages où se lisent ces mots, qui résument toute la méthode de M. Fustel : « Le fond de l'esprit critique, quand il s'agit de l'histoire du passé, est de croire les anciens[1]. »

M. Hennebert termine, avec ce troisième volume, son *Histoire*

1. Voir encore, p. 83, la discussion de *la Théorie de M. Mommsen sur la communauté des terres chez les Romains;* p. 300, une étude de *Chio sous les Romains*. Les autres parties du volume ne concernent pas l'histoire romaine.

d'Annibal[1]; il l'achève comme il l'a poursuivie, avec un profond amour de son sujet et de son héros, avec une verve toute militaire, alliée à une habitude toute littéraire de la narration historique, avec la connaissance immédiate des textes et des travaux modernes. — M. Thiers a consacré à Hannibal les pages les plus belles et les plus émues de son *Histoire de l'Empire* : « Comme militaire, Napoléon n'a qu'un égal ou un supérieur (on ne saurait le dire), Hannibal. En contemplant cet admirable mortel, doué de tous les génies, de tous les courages, on cherche une faiblesse et on ne sait où la trouver. » M. Hennebert a sur Hannibal le même sentiment que Thiers, et on dirait que son livre est le développement de la pensée de l'historien de Napoléon. — Cela nous fait d'autant plus regretter que cette *Histoire d'Annibal* se termine si rapidement, on peut dire si brusquement. Ce volume renferme Trasimène, Cannes, Zama, c'est-à-dire la véritable vie militaire et politique d'Hannibal. Nous passons trop vite sur ces années, et nous devinons plus que nous ne voyons les merveilles stratégiques de quelques-unes de ces campagnes, qui arrachaient à Tite-Live des cris d'admiration. — Ce qui semble manquer le plus à ce livre, c'est l'étude de l'œuvre politique d'Hannibal en Italie et en Afrique. M. H. réfute fort bien la légende du lendemain de Cannes et des délices de Capoue; mais on aimerait savoir ce qu'Hannibal fit à Capoue, essayant d'organiser avec un parti la capitale et la fédération de l'Italie anti-romaine. C'est dans cet examen d'Hannibal, démocrate et politique, qu'on pourrait peut-être trouver la cause de ses échecs en Italie et en Afrique. A lire ce livre tout militaire, on s'étonne à bon droit que la fin du héros ait été la défaite irrémédiable: presque constamment vainqueur, il ne le fut jamais grâce au hasard; il n'épargna rien pour avoir la victoire, et il l'eut; comment alors s'expliquer l'incroyable désastre de sa tentative, si on n'en cherche la cause ailleurs que dans l'histoire de ses campagnes, si on ne montre qu'il avait contre lui l'Italie et, plus encore que les hommes, les institutions, les mœurs et l'irrésistible entraînement des peuples vers la fédération aristocratique[2]? — Peut-être encore Hannibal nous apparaît-il trop dans ce

1. *Histoire d'Annibal*, par le lieutenant-colonel Hennebert, t. III. Paris, Imprimerie nationale, et Didot, éditeur, in-8° de 434 p., planches et plans, 1891.

2. M. Hennebert n'abuse-t-il pas un peu des citations d'auteurs modernes et en particulier de Népomucène Lemercier, dont le jugement n'importe guère à l'histoire? — Le *Tu Marcellus eris* de Virgile ne nous paraît pas s'appliquer à l'adversaire d'Hannibal (p. 198). — M. H. cite et transcrit volontiers les inscriptions; mais il n'est pas toujours heureux dans ses choix. Les inscriptions de Spolète (p. 70) sont trop modernes pour mériter l'insertion dans cette histoire; de même l'épitaphe de Scyphax (p. 339); la dédicace *Volturno Sancto*

livre comme le modèle du général et du soldat, tel qu'un Français du XIXe siècle peut le concevoir. « Il était, en un mot, inspiré de l'esprit militaire... » dont la devise est « Dieu, patrie, service, ordre, consigne. » M. Hennebert ne nous a-t-il pas mis en présence d'un Hannibal habillé et discipliné à la moderne, et bien différent du grand Carthaginois, à l'âme indépendante et indomptable?

Dans son *Histoire de Munatius Plancus*[1], M. Jullien fait revivre avec esprit et bonheur l'intéressante physionomie du fondateur de Lyon. Il a su fort bien saisir et marquer les différentes attitudes de ce personnage intelligent, habile et fuyant, qui fut le premier après les grands chefs de la dernière guerre civile. — Ami de Cicéron, Plancus ne lui écrit jamais qu'au nom de la patrie menacée : il paraît alors presque grand par le patriotisme, et on peut croire un instant qu'un triumvirat de Plancus, de Cicéron et de Brutus eût sauvé la République. Puis, ami d'Antoine, il le sert au mieux des intérêts de Cléopâtre. Enfin, ami d'Octave, il est un des plus solides champions et un des administrateurs les plus nets du régime impérial; ce fut lui qui donna à l'Empire l'élément principal de sa force en imaginant pour Octave le titre de *Augustus*. Il n'est aucun personnage des guerres civiles dont Plancus n'ait été, quelques mois de suite, l'ami et, qui plus est, le serviteur vraiment utile. Nul n'approcha de plus près les grands rôles et l'ambition suprême sans y toucher. — Fut-il parmi les sages ou parmi les fous? M. J. répond avec raison, ni l'un ni l'autre, et il nous donne les vrais motifs de cette éternelle défaillance de la vie de Plancus. Plébéien d'abord, il y avait pour lui, dans cette Rome encore respectueuse du passé, impossibilité morale à prendre le premier rang. Puis, à cet homme d'esprit et d'action, à cette intelligence souple et saine, il manqua toujours le caractère : « Son grand tort ne fut pas de passer d'un camp à un autre, mais de porter tour à tour dans chacun d'eux une ardeur sans égale. Il n'avait pas assez le respect de lui-même pour garder quelque fierté avec les autres; il avait trop d'ambition pour se résigner à ne pas paraître et à ne pas agir. » Tant qu'autour de lui les partis luttaient, il leur prêtait tour à tour sa foi et son talent. Attaché à un homme et à une besogne, il était un collaborateur éminent : « Il avait les qualités de prudence, de perspicacité et de modération qui font les bons administrateurs. Préfet de la ville, consul, gouverneur de province, il fit

(p. 95) est fausse (cf. Orelli, 1649; *Corpus*, X, 460*). — Il n'y a aucune allusion railleuse dans la création du dieu *Rediculus* (p. 265).

1. *Le Fondateur de Lyon; Histoire de L. Munatius Plancus*, par Émile Jullien, professeur à la Faculté des lettres de Lyon. Paris, Masson; in-8° de 218 p. et 1 pl., 1892 (*Ann. de l'Univers. de Lyon*, t. V, 1er fasc.).

sans bruit et d'une main légère beaucoup d'excellente besogne. » Incapable d'être un maître, il était pour son maître le premier des serviteurs. Il eût été le principal ministre de César si César avait vécu.

Le livre de M. J. est fort intéressant, bien écrit, alerte et vivant. Il témoigne d'un grand sens historique. C'est l'œuvre d'un littérateur qui n'ignore rien de l'histoire. Son appréciation sur la portée du titre de *Augustus* est d'une justesse parfaite et doit demeurer. Il caractérise avec vérité l'importance et le rôle des colonies de la Gaule. La discussion qu'il engage sur la fondation de Lyon et sur le texte de Dion Cassius qui la mentionne est nouvelle, hardie et pénétrante[1]. M. J. connaît les textes à fond et a lu les ouvrages de seconde main[2], mais il use de son érudition d'une façon discrète : sous des dehors aimables, on sent une main solide.

L'histoire religieuse de la fin de l'Empire ramène, comme toujours, le nom de M. Le Blant, dont la dernière brochure, *les Sentences prononcées contre les chrétiens*[3], est aussi utile à la connaissance de la

1. Dion Cassius, 46, 50, nous apprend que Plancus (vers mai ou juin 43) fonda Lyon, sur l'ordre du sénat, à l'aide de Romains chassés autrefois (ποτὲ ἐκπεσόντας) de Vienne, par les Allobroges et déjà établis (ἱδρυθέντας) près du confluent du Rhône et de la Saône. Suivant M. Jullien, César aurait créé une colonie romaine à Vienne et ce sont ces colons que les Allobroges auraient chassés et qui seraient devenus le noyau de la colonie de Plancus. — Il résulte du moins de cette discussion que Plancus, en somme, fit peu de choses à Lyon; c'est un ordre du sénat qui l'y envoya, et le site avait déjà été choisi, accepté et occupé par les Romains de Vienne. — A qui donc rapporter le mérite d'avoir compris l'admirable situation de Lyon et préparé ses destinées de capitale? Est-ce au sénat ? Mais j'imagine qu'il ne cherchait à ce moment dans la Gaule que son intérêt personnel. Est-ce à ces Viennois réfugiés ? mais qui leur a indiqué Lyon ? Je doute fort que ce soit Plancus. Et je crois volontiers, bien que jusqu'ici ni textes ni inscriptions ne justifient cette hypothèse, qu'il faut en faire la gloire à Jules César lui-même. Il avait, avant de mourir, arrêté sans doute le plan des futures colonies de la Gaule, et le sénat a dû hériter de son programme comme de sa loi agraire. — Un médaillon publié par M. Allmer (*Lyon*, t. II, p. 172) nous montre Plancus saluant le Génie des Lyonnais de ces paroles : *Habeas propitium Caesarem!* S'agit-il d'Auguste? cela paraît douteux. Ne s'agirait-il pas de César mort et divinisé ?

2. Son appréciation des dissertations de Kleyn et de Klerck sur Plancus est fort juste; mais M. J. est trop modeste en disant qu' « ils n'ont guère laissé à découvrir. »

3. *Mélanges G.-B. de Rossi* (*Mélanges de l'École française de Rome*, t. XII); 1892. — Ce n'est pas ici le lieu de parler de son nouveau recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule, monument aussi admirable que le premier. — Dans son article sur *Aere Cura* et *Ditis pater* (*Revue archéologique* de 1892), M. Gaidoz essaie de montrer que ces deux divinités sont des créations factices et relativement récentes : comme son article est dirigé un peu contre nous, M. Gaidoz comprendra que nous fassions des réserves sur ses conclusions; mais

procédure juridique des Romains que de la psychologie des martyrs. — La *Revue de l'histoire des religions* a publié, après la mort de M. Courdaveaux, son étude sur *Clément d'Alexandrie*[1].

II. Droit, institutions et mœurs[2]. — Nous n'avons pas cette année, dans l'histoire du droit romain, à signaler un ouvrage d'une importance aussi générale que *l'Ancien droit* de M. Cuq[3]. Mais les monographies sérieuses et complètes ne manquent pas. Parmi les plus fouillées, il faut signaler celle que M. Audibert vient de donner sur *la Folie et la Prodigalité*[4]. Le savant professeur de Lyon cherche à prouver la thèse suivante : « La loi des Douze-Tables ne mettait en curatelle que les fous appelés *furiosi;* quant aux aliénés d'un autre genre, *dementes*, elle n'en parlait pas. D'autre part, elle n'atteignait que les prodigues qui dissipaient les biens paternels recueillis *ab intestat.* » On reconnut plus tard qu' « il était nécessaire d'instituer une protection pour les fous et les prodigues, alors même que l'intérêt des *gentiles* n'était pas engagé, et à cette idée toute nouvelle répondit la création des curatelles honoraires[5] : celle du *demens* ou *mente captus* et celle du prodigue procèdent d'un seul et même principe. » La thèse est neuve, séduisante et fort bien défendue[6].

M. Desserteaux commence un grand et solide travail sur *les Effets de l'adrogation*[7]. — On ne saurait trop dire et trop penser de bien des recherches de M. Monnier sur l'ἐπιβολή byzantine[8]. L'ἐπιβολή a pour but d'assurer le recouvrement de l'impôt foncier et a pour effet

il faut avouer que ses recherches sont excellentes de finesse, d'érudition et d'esprit.

1. Mai-juin 1892.

2. Quoique ce soit seulement un recueil de morceaux choisis, empruntés aux auteurs anciens ou aux écrivains modernes, qu'il nous soit permis de signaler ici les *Lectures historiques* sur l'*Histoire romaine* de M. Paul Guiraud (Paris, Hachette, in-12, 712 p., grav. nombr., 1893). Tout le monde y trouve son profit et parfois un vrai régal : les étudiants, les maîtres et tous les amis de l'antiquité romaine.

3. Nous ne connaissons qu'au dernier moment le *Précis des institutions du droit privé de Rome*, de May et Becker, publié par Larose et Forcel.

4. *Études sur l'histoire du droit romain*, I : *La Folie et la Prodigalité*. Paris, Larose et Forcel, in-8° de 338 p. Quelques extraits assez longs avaient paru dans la *Nouvelle revue historique de droit*, 1890.

5. Voyez, sur les destinées de l'ancienne curatelle, l'article de M. Audibert dans la *Nouvelle revue historique de droit* de 1891, article qui sera compris dans un volume en préparation.

6. Sa théorie sur les deux genres de folie vient d'être acceptée par M. Petit, de la Faculté de Poitiers, dans son *Traité élémentaire de droit romain*, 1892.

7. *Revue bourguignonne de l'enseignement*, t. II, 1892.

8. *Nouvelle revue historique de droit français et étranger*, 1892.

de dépouiller de leurs biens certains contribuables au profit d'autres contribuables mieux en mesure de payer le fisc; ç'a été, à l'origine, une véritable *impositio terrarum* : les terres sans maître ou, plutôt, abandonnées de leurs maîtres comme peu rémunératrices leur sont enlevées et attribuées à d'autres propriétaires avec la charge d'en payer l'impôt. On ne s'explique pas un acte si étrange et si contraire à nos mœurs, si on ne se rend pas compte de la misère financière et du désarroi de la fiscalité impériale à partir du IVe siècle. M. Monnier est amené ainsi à suivre le développement historique et juridique de l'*impositio terrarum* et de l'ἐπιβολή depuis Aurélien, et les historiens, comme les juristes, trouveront un grand profit à lire ces pages, où les textes sont suivis de si près, où l'auteur fait preuve d'une science précise et d'un véritable flair historique. Si nous ne nous trompons, il se place désormais au premier rang parmi les historiens du droit byzantin.

La traduction du *Manuel* de Mommsen et Marquardt se poursuit très rapidement, malgré les difficultés multiples de la tâche. Ont paru cette année les trois volumes suivants : — *Le Droit public de Mommsen*, tome II, traduit par M. Girard; nous n'avons qu'à répéter sur cette traduction sobre et claire les éloges qu'elle a mérités pour les autres volumes de cette série[1]. — Le tome Ier de la *Vie privée* de Marquardt, confié à M. Henry, offre les mêmes qualités[2]. — Nous ferons, après bien d'autres, de grandes réserves sur le volume relatif à l'*Organisation de l'Empire*, traduit et, plus encore, commenté par MM. Louis-Lucas et Weiss[3]. Les auteurs ont dénaturé le caractère primitif de l'ouvrage en l'allongeant à plaisir par une bibliographie indigeste, souvent inutile, parfois dangereuse. Si Marquardt n'a voulu citer, à propos de l'Italie antique, ni Guarnacci ni Micali, il fallait respecter ses scrupules. La bibliographie de la Gaule renferme dans ce volume un millier peut-être de titres jetés dans un pêle-mêle chaotique, et, parmi ces titres, que de mauvais livres, que de titres étrangers à Rome, à la Gaule et à la science la plus élémentaire! En citant tout au long Bacon-Tacon, *le Bugey, origine du Delta celtique*, et autres volumes aux titres suggestifs, les auteurs ne peuvent avoir qu'une excuse, c'est de ne les avoir point lus, et qu'un but,

1. *Manuel des antiquités romaines*, t. II : *le Droit public romain*, t. II, traduit par P.-Fr. Girard. Paris, Thorin, in-8° de 402 p., 1892.

2. *Id.*, t. XIV : *la Vie privée des Romains*, t. I, traduit par Victor Henry, 452 p., 14 grav., 1892.

3. *Id.*, t. IX : *Organisation de l'Empire romain*, t. II, traduit par P. Louis-Lucas et A. Weiss, 700 p., 1892.

c'est d'empêcher qu'on les lise[1]. Dans ces conditions, ce volume du *Manuel* devient d'un maniement difficile, d'une lecture ingrate, et beaucoup auront le droit de préférer l'édition allemande, où l'on trouve si vite ce que l'on cherche. La traduction est d'ailleurs bonne et l'impression soignée.

M. l'abbé Jail a donné une excellente traduction du *Précis d'antiquités romaines* de Krieg[2]. Elle rendra des services; le traité est complet, exact et précis, et il offre ceci de particulier qu'il renferme une topographie historique de Rome : c'est là une partie importante pour la connaissance de l'antiquité et la lecture des textes, et une partie trop souvent oubliée dans les manuels. — Nous voilà abondamment pourvus de manuels traduits de l'étranger, près d'une demi-douzaine. Que cela ne nous fasse pas oublier celui de M. Bouché-Leclercq, si savant, si honnête et si clair, et qui est encore le modèle du genre.

M. Friedländer a récemment donné du festin de Trimalchion une curieuse édition commentée qui a eu en Allemagne et mérite d'avoir en France un grand succès. M. Boissier a écrit à ce propos[3] sur Pétrone et le *Satyricon* quelques-unes de ces pages érudites et charmantes dont il est coutumier. — M. Boissier a raison de placer à Cumes le festin de Trimalchion. Il hésite à mettre à Marseille le début de l'ouvrage, et j'avoue partager son hésitation. Au temps d'Auguste ou de Claude, temps que décrit l'auteur du *Satyricon*, tous les anciens s'accordent à nous montrer dans Marseille une ville sage, simple et de fort bonnes mœurs. L'aristocratie romaine y envoyait ses enfants pour les mettre à l'abri des mauvais contacts, qui ne manquaient pas dans les cités littéraires de la Grèce propre. « Ce qui, » dit Tacite[4], « fit la particulière austérité de la jeunesse d'Agricola, c'est que, dès

1. Avec ce système d'additions, la loi du flaminat narbonnais, qui, on l'avouera, n'a pas une importance capitale pour l'histoire romaine, se trouve transcrite et commentée tout au long trois fois dans ce *Manuel*. Les mêmes ouvrages (parmi les plus mauvais) sont cités deux ou trois fois dans des bibliographies différentes. Nous trouvons dans ce volume, à propos d'Athènes gréco-romaine, 78 lignes de bibliographie sur la *Politique des Athéniens*, d'Aristote. — M. Louis-Lucas vient de faire ses débuts dans le *Dictionnaire des Antiquités*, art. *exactio*. Le lecteur sérieux est véritablement navré de voir l'incroyable bavardage bibliographique auquel l'auteur se livre à propos de tout. M. Lucas, qui est fort capable de rendre des services à la science, l'entrave et la complique, et se fait tort à lui-même. Tout ce qu'il écrit gagnerait singulièrement à être réduit.

2. Paris, Bouillon, in-8° de 480 p. et 54 grav. et plans, 1892.

3. *Le Festin de Trimalchion*, dans le *Journal des Savants* de juillet et août 1892.

4. *Vita Agricolae*, 4.

son enfance, il eut pour résidence d'études Marseille, *locum graeca comitate et provinciali parcimonia mistum ac bene compositum.* » On ne se représente pas le héros du *Satyricon* dans ce cadre de vie bourgeoise.

M. Boissier affirme, et on ne saurait trop le répéter après lui, qu' « il n'y a pas tant d'exagération » dans le festin de Trimalchion. Ce qui aujourd'hui peut nous paraître fantaisie monstrueuse ou cocasse était pour les Romains spectacle quotidien. Les inventions de Pétrone n'ont rien d'une bouffonnerie rabelaisienne. Elles sont, si étonnant que cela paraisse au premier abord, de touche légère et d'allure vraisemblable. Il ne serait pas difficile de montrer que bien des Romains se sont assis à des tables aussi prodigieusement servies que celle de Trimalchion. Les détails de sa vie et de son intérieur sont d'une précision tout historique. Sa fameuse épitaphe est conforme aux traditions épigraphiques, et, glissée dans le *Corpus*, on ne la jugerait pas « fictice » ou « fausse. » Tout, dans la conversation du personnage, a dû être copié sur le vif. Pétrone a eu ses modèles, et il a été bon historien. — On connait par exemple l'étrange tombeau que Trimalchion se fait préparer, *ipse sibi vivus paravit*, comme diraient les inscriptions[1] : « Je te prie, tu feras sculpter sur la façade de mon tombeau des navires voguant à pleines voiles; tu me représenteras assis sur un tribunal, vêtu de la prétexte, orné de cinq anneaux d'or et versant des pièces au milieu de la foule. Tu n'oublieras pas le peuple se réjouissant... A ma droite, tu placeras la statue de ma chère Fortunata, tenant une colombe et conduisant en laisse une petite chienne. Ailleurs, tu placeras de larges amphores bien bouchées et une urne brisée sur laquelle un enfant pleurera. Et enfin, au milieu, une horloge, afin qu'en regardant les heures, bon gré mal gré, on puisse lire mon nom. » Il suffit d'étudier nos musées pour voir que les riches entrepreneurs ou négociants gallo-romains se faisaient volontiers construire de pareils tombeaux; la colombe, la chienne, le tribunal, les amphores, les navires, le peuple en liesse, nous avons cela souvent sur nos bas-reliefs sépulcraux. Et, quant à l'horloge, c'est un de ces artifices nombreux auxquels les Romains recouraient pour obliger le promeneur à lire leur nom et leur épitaphe : *Viator, remane, renova nomen;* « reste et lis[2], » demande au passant le mort du tombeau : décider les vivants à lire et à prononcer leur nom était le superstitieux désir de tout bon païen. « Soyons persuadés, » conclut justement M. Boissier, « que Pétrone n'a rien ima-

1. *Satyricon*, 71.
2. *Corp. inscr. lat.*, II, 4379.

giné et que toutes ses affirmations reposent sur des faits réels[1]. »

M. Paris a examiné les droits politiques des femmes dans les villes d'Asie Mineure sous l'Empire romain; le sujet est original et l'étude intéressante[2]. La thèse si nouvelle et si complète de M. Radet ne concerne que les colonies macédoniennes en Asie; mais on y peut reconnaître une fois de plus comment l'organisation de l'Empire alexandrin a dû servir de modèle à celle de l'Empire romain[3]. Enfin, M. Beurlier a repris avec force et ampleur la question du culte des empereurs dans un article de savante vulgarisation[4].

III. Afrique romaine[5]. — L'Afrique romaine nous retiendra cette année plus longtemps que la Gaule. Jamais la France, par les publications et par les fouilles de ses érudits, n'a rendu plus de services à la connaissance de ce pays que pendant ces deux dernières années : les musées s'organisent[6], les inscriptions s'accumulent dans les recueils; Timgad, Chemtou, le Bou-Kournéin, Cherchell[7], Gouraya[8], bien d'autres ruines encore[9] livrent leurs secrets, et de beaux livres font passer sous nos yeux l'image ressuscitée de cette vaste Pompéi, qui est l'Afrique romaine.

Au premier rang, il faut placer le nom de M. Cagnat. Successeur de Léon Renier au Collège de France, il s'est fait son héritier dans la science des antiquités africaines, et dans l'une et l'autre place il continue l'œuvre et rappelle le talent du maître regretté.

1. M. Deloume a donné une seconde édition, corrigée et augmentée, de son livre si plein de vues nouvelles et de faits curieux sur *les Manieurs d'argent à Rome*. Paris, Thorin, in-8° de xii-350 p., 1892. De fortes réserves sur le fond de l'ouvrage ont été faites dans un récent article de la *Revue critique*.

2. *Quatenus feminae res publicas in Asia Minore, Romanis imperantibus, attigerint* (thèse latine). Paris, Thorin, in-8° de 142 p., 1891.

3. *De coloniis a Macedonibus in Asiam deductis* (thèse latine). Paris, Thorin, in-8° de 92 p., 1892.

4. *Le Culte aux souverains*, dans la *Revue des Questions historiques*, janvier 1892.

5. Cf. la *Chronique de l'Afrique romaine*, par Toutain (*Mélanges de l'École de Rome*, avril 1892), et l'intéressant article de M. Diehl, dans la *Revue internationale de l'enseignement* du 15 août 1892 sur les *Découvertes de l'archéologie française en Algérie et en Tunisie*.

6. Voyez les publications parues sous la direction de M. de la Blanchère : *Collections du musée Alaoui*, Paris, 1890 et s.; *Musées et collections archéologiques de l'Algérie : Musée d'Alger*, par M. Doublet, Paris, 1890; de Constantine, par MM. Doublet et Gauckler, 1893.

7. Fouilles de M. Waille.

8. Fouilles de M. Gauckler.

9. Recherches et fouilles de M. Gsell en Numidie. Nous reviendrons sans doute plus tard sur les belles fouilles de M. Gsell à Vulci en Étrurie, éditées par Thorin à Paris, in-4°.

Le livre de M. Cagnat sur *l'Armée romaine d'Afrique et l'occupation militaire de l'Afrique sous les Romains*[1] est le plus beau qui ait été encore consacré à l'Afrique romaine. Il l'est par ses dehors : disposition des matières parfaitement claire, correction typographique irréprochable, groupement harmonieux des notes et des tableaux justificatifs, héliogravures et bois d'une incomparable netteté[2]; mais il l'est surtout par son mérite intérieur : l'abondance et l'exactitude des renseignements originaux, la richesse de la bibliographie, la sûreté de l'érudition, une exposition précise, des vues d'ensemble, la grande importance historique des questions qu'il résout et des réflexions qu'il suggère.

Le livre Ier est consacré à l'*Histoire des guerres d'Afrique sous l'Empire romain*. — M. Cagnat constate avec raison (p. 90) qu'il est fort difficile de se rendre compte de l'importance relative de ces différentes guerres, étant donnée la manière dont elles nous sont connues. Les guerres de Tacfarinas et de Firmus ont eu d'éloquents historiens, Tacite et Ammien, qui n'ont négligé en les racontant aucun épisode pittoresque; aussi sommes-nous tentés de leur assigner une exceptionnelle gravité. En réalité, il est probable qu'elles n'ont pas eu plus de conséquence que cette terrible révolte du temps d'Auguste, connue seulement par six lignes de Dion Cassius, ou que les incursions des Maures en Bétique sous Marc-Aurèle, ni surtout que la mystérieuse insurrection de la Kabylie au IIIe siècle[3]. — Ce qui ressort de tout ce chapitre, c'est que, sauf peut-être sous Trajan et sous Hadrien, l'Afrique n'eut pas, à proprement parler, un moment de repos absolu, et qu'aucune génération n'y connut sans intermède la domination de la *Pax romana;* en Gaule, cette paix a duré au moins un siècle; il n'y a pas dans l'Empire de pays qui ait été plus souvent troublé que l'Afrique, et troublé d'une manière plus régulière et plus monotone. — C'est que l'adversaire n'y vient presque jamais de la frontière, comme l'ennemi du Rhin, du Danube ou de l'Euphrate; c'est dans l'intérieur même de la province qu'il prend naissance et qu'il se renforce le plus aisément. Sous Tibère, Tacfarinas est un ancien soldat de l'armée romaine; le noyau de ses troupes est formé de déserteurs et de brigands indigènes : c'est une bande de pillards avant d'être une troupe armée. A la fin du IIIe siècle,

1. Paris, Imprimerie nationale, Leroux, éditeur, in-4° de XXIV-810 p.; nombreuses planches hors texte et gravures dans le texte, 1892.

2. L'héliogravure qui représente la cavalerie maure de la Colonne Trajane (de M. Dujardin) est remarquable; de même, les vues du prétorium de Lambessa.

3. Il y aurait peut-être à compléter l'étude chronologique des guerres de la fin du IIIe siècle.

les *Babares* et les *Quinquegentanei*, qui faillirent engloutir l'Afrique romaine, descendaient du Babor et du Djurdjura : pour les Romains, c'étaient des rebelles plus que des ennemis. — Aussi les guerres d'Afrique n'ont-elles pas le caractère de grandes expéditions suivies, comme celles de Germanie, d'Illyricum ou de Syrie : ce sont des incursions insaisissables, des soulèvements simultanés qui surprennent et environnent, des bandes qui naissent on ne sait où, on ne sait de qui, et qui deviennent en un clin d'œil une troupe, une armée, une nation. En quatre lignes, Tacite nous marque la rapide progression : *primum vagi ad praedam..., dein more militiae compositi..., postremo valida gens*[1]. Le plus souvent, c'est un brigandage par larges razzias, sans vue d'ensemble chez l'ennemi, sans possibilité chez les Romains d'une répression définitive.

La nature de ces guerres explique la manière dont s'est faite *l'Occupation territoriale de l'Afrique* (liv. III[2]). — Il faut reconnaître, avec M. Cagnat, qu'il y a eu chez César et Auguste, qui ont conçu le système de la défense militaire de l'Afrique romaine, et chez Trajan ou Hadrien, qui l'ont développé, une profonde intelligence des choses, des hommes et du sol africains; on peut dire à coup sûr qu'en Afrique comme en Gaule rien de ce qu'ont arrêté les deux fondateurs de l'Empire n'a été livré au hasard. — En Gaule l'ennemi est le voisin, le Germain : aussi les moyens de défense militaire sont accumulés et, à vrai dire, immobilisés à la frontière : de Leyde à Constance, c'est un camp retranché continu, à l'abri duquel la Gaule vit, en province désarmée, pacifiée, d'une existence civile et bourgeoise. En Afrique, l'occupation militaire est partout, elle est aux frontières, elle est surtout à l'intérieur. Y a-t-il même une vraie frontière[3]? Les Romains n'ont pas l'idée en Afrique des murs formant *limes*, comme ceux de Bretagne ou de Germanie. L'Afrique est partout pays frontière. Il y a des postes, *castella, burgi, turres*, du côté du désert; il y en a en Kabylie, dans le Babor, sur les plateaux, sur le rivage, dans les vallées de l'Oued-Chéliff et de l'Oued-Sahel[4]. L'Empire romain a cher-

1. *Annales*, 2, 52.

2. Nous aurions préféré que ce livre vînt après l'exposé des guerres, avant l'étude de l'organisation des forces militaires. Avant d'étudier comment l'armée était constituée, il était peut-être indispensable d'examiner, au point de vue stratégique, le pays qu'elle avait à défendre : la composition de l'armée africaine s'explique par la manière dont elle devait se cantonner et assurer la protection de l'Afrique.

3. Cf., p. 671, les excellentes remarques de M. Cagnat sur *l'Occupation du* limes *et le système défensif*.

4. M. Cagnat donne une série de bonnes cartes. Nous aurions aimé une carte d'ensemble où l'importance stratégique des différentes places fortes fût plus

ché les nœuds stratégiques de l'intérieur et les a occupés par ses soldats : rien de pareil en Gaule ni dans l'Italie impériale; l'Afrique romaine est exactement traitée comme l'Italie du IIIe siècle avant notre ère, comme un pays à tenir sans cesse à la gorge. L'étude du massif de l'Aurès, centre stratégique de l'occupation, est particulièrement intéressante et remarquablement faite par M. Cagnat. « Le pâté de l'Aurès était entouré d'une ceinture de postes militaires..., au sud, faisant rempart contre les nomades du désert, au nord, contre les indigènes de l'Aurès même, » et, pour assurer les communications entre les deux lignes, des postes « gardent les passages creusés par les rivières à travers la montagne » (p. 584). — C'est un peu le système actuel de l'occupation militaire en Afrique : de la même manière, la France se défend aujourd'hui, comme se défendait autrefois la Gaule, surtout par les forts de ses frontières. A quinze siècles de distance, la crainte des mêmes ennemis a amené en Gaule et en Afrique les mêmes règles de stratégie défensive.

Ces nécessités de la défense expliquent la manière dont a été composée l'armée romaine d'Afrique (liv. II, *l'Armée d'occupation jusqu'à Dioclétien*). — En Gaule, le long du Rhin, vous avez un mur compact : huit légions, des troupes auxiliaires groupées autour d'elles. En Afrique, une seule légion, la *IIIa Augusta :* campée d'abord à Tébessa, elle s'installe sous Trajan à Lambessa, à proximité de l'Aurès, massif central de la défense et centre de ralliement des troupes. Puis, partout, des détachements dont l'importance et l'origine varient à l'infini : auxiliaires, *numeri*, vétérans cantonnés, corps d'irréguliers indigènes. — M. Cagnat a consacré à ces dernières troupes un chapitre fort curieux (p. 325 et suiv.). L'Empire choisissait certaines tribus pour les armer, leur donnant des chefs romains et surveillant par elles les tribus hostiles. — Cette politique était habile, mais fort délicate; ces indigènes pouvaient aussi bien servir de complices aux pillards contre lesquels on les armait : en Afrique, Rome ne fut sans doute jamais sûre de ses amis ni avertie de ses ennemis. Quatre siècles d'insurrections montrent qu'elle ne réussit pas entièrement dans son œuvre.

Il n'y a pas, dans l'histoire militaire de l'Empire romain, de province organisée de cette manière, obligée de faire chez elle-même sa propre défense, où la guerre soit moins une affaire de politique extérieure que de sûreté générale.— Remarquons que, sous le Bas-Empire, c'est ce système de défense à l'intérieur qui sera appliqué dans toutes

nettement indiquée, par exemple par des lettres de grosseurs diverses, une carte où l'on saisit mieux la structure militaire de l'Afrique romaine.

les provinces, en Gaule, en Italie, en Bretagne même, comme il l'est en Afrique depuis César et Auguste : c'est ce qui explique pourquoi la réorganisation de l'Empire vers l'an 300 a relativement moins transformé l'Afrique que les autres provinces (liv. IV, *l'Occupation militaire de l'Afrique après Dioclétien*)[1].

Voilà les principales questions d'intérêt général que provoque la lecture de ce livre. Ajoutons que, dans l'examen de l'organisation des troupes, il résout un certain nombre de problèmes de détail, ce qui rend son livre indispensable pour bien connaître les antiquités militaires de Rome[2]. — De la même manière, l'étude précise, claire et minutieuse sur la topographie militaire du pays et sur l'archéologie des *castra* africains, étude qui est, dans le détail et l'ensemble, la partie la plus complètement neuve et originale de ce travail (p. 497-716), en fait un ouvrage de première importance pour tous les explorateurs et les historiens futurs de la France africaine.

De ce livre il résulte en somme une impression rassurante pour la domination française. Quatre cents ans après la conquête, des insurrections d'indigènes menaçaient de mettre fin à la domination de Rome, et, cependant, vivant ainsi au jour le jour, l'Afrique a pu se romaniser, au moins à la surface. Qu'on prenne maintenant nos cinquante années de colonisation et qu'on les compare à n'importe quelles cinquante années de l'Empire romain : on ne trouvera dans l'histoire présente de l'Afrique ni plus de luttes ni moins de travaux. Nous avons fait au début de notre œuvre plus que les Romains au moment le plus facile de leur tâche. « Tout l'avantage, dit M. Cagnat, est de notre côté. » — M. Cagnat dédie son livre « à l'armée française d'Afrique et de Tunisie » ; tout bon Français doit le remercier de l'avoir écrit.

En collaboration avec M. Schmidt, désigné par l'Académie de Berlin[3], M. Cagnat vient de faire paraître un premier supplément au tome VIII du *Corpus inscriptionum latinarum*. C'est, je crois, la première tentative qui ait été faite, depuis vingt ans, d'une entente officielle, directe et continue, entre un savant français et un savant allemand ; et je ne pense pas que la science ait à s'en plaindre ni que

1. Cette période est peut-être un peu abrégée dans le livre de M. Cagnat.

2. Notamment, p. 125, l'état-major d'un légat ; p. 192, les grades des centurions ; p. 339, l'escadre d'Afrique ; p. 377, les services administratifs de l'armée ; p. 427, les travaux des soldats en temps de paix ; p. 457, caisses d'épargne et collèges militaires.

3. *Inscriptionum Africae Proconsularis Latinarum supplementum ediderunt Renatus Cagnat et Johannes Schmidt, commentariis instruxit Johannes Schmidt.* Berlin, in-fol. (p. 1143-1666 du t. VIII du *Corp. inscr. lat.*), 1891.

les deux collaborateurs aient regretté un instant de travailler ensemble. — M. Cagnat a, dans le détail, les honneurs de ce volume, qui renferme surtout les inscriptions de la Tunisie; il a trouvé (seul ou en mission avec M. Reinach) un très grand nombre de ces textes; il a vérifié ceux que ses prédécesseurs avaient trouvés depuis dix ans; il en a contrôlé une bonne partie sur des estampages envoyés à Paris; il a fait à la bibliothèque Mazarine le dépouillement des papiers de Léon Renier. Le commentaire, quoique dressé en principe et rédigé par M. Schmidt, lui doit infiniment. — Quel bénéfice scientifique pour la Tunisie que l'apparition de ce nouveau volume! Le recueil de Wilmanns, paru il y a dix ans, ne renfermait que 2,000 inscriptions trouvées dans la Régence; on en connaît aujourd'hui près du quadruple. Le protectorat français a eu dans le domaine archéologique d'inappréciables conséquences.

Enfin, c'est M. Cagnat qui, en collaboration avec M. Bœsvillwald, a entrepris cette superbe publication de *Timgad,* qui va nous faire revivre dans ses monuments et son éclat la cité morte de Numidie[1].

Après le sanctuaire de Saturne d'Aïn-Tounga, exploré il y a quatre ans par MM. Cagnat et Berger, voici celui du djebel Bou-Kournéïn, en Tunisie, qui, grâce aux fouilles et aux découvertes de M. Toutain, nous est connu maintenant dans ses moindres détails[2]. C'est un important chapitre ajouté à l'histoire religieuse de l'Afrique phénicienne et romaine. — M. Toutain a trouvé sur les hauteurs du Bou-Kournéïn, à 500 mètres d'altitude, près de 400 stèles consacrées à *Saturno Balcaranensi* et datant de l'époque impériale. *Balcaranensis* est visiblement le nom romanisé du dieu et du lieu, nom que perpétue aujourd'hui encore celui de Bou-Kournéïn. « Il est facile de voir, » dit avec raison M. Toutain, « que *Balcaranensis* est l'appellation latine d'un *Baal* indigène, sans doute *Baal Qarnaïm :* le *Baal* phénicien a été identifié avec Saturne par les Romains, et le dieu [comme Jupiter ou Mars en Gaule] a reçu comme épithète ce qui était autrefois son nom principal[3]. » — Il est à remarquer que M. Toutain n'a pas trouvé le

1. Bœsvillwald et Cagnat, *Timgad,* 1re livr. Paris, Leroux, 1891.

2. *Le Sanctuaire de Saturne Balcaranensis au djebel Bou-Kournéin* (*Tunisie*), p. 1-124 des *Mélanges de l'École française de Rome* pour avril 1892.

3. Je me demande même s'il n'y a pas eu une double transformation de la divinité du mont : on peut supposer une divinité indigène topique appelée *Carn* ou de tout autre nom approchant et identifié par les Puniques avec *Baal, Baal Qarnaim* (comme les Romains ont réuni en Gaule *Mercurius Dumias*); puis une assimilation de ce *Baal Qarnaim* avec le Saturne romain, assimilation assez mal faite, puisque dans cette seconde identification le *Baal* (de *Balcaranensis*) fait double emploi avec Saturne. Il ne faut pas oublier qu'en

moindre débris de temple, et il résulte évidemment de ses fouilles qu'il n'y en avait pas. M. Toutain rappelle, avec un grand à-propos, que les Phéniciens comme les Juifs adoraient volontiers la divinité sur les hauts lieux, et qu'ils l'adoraient sans temple et sans statue, dans une simple enceinte sacrée pourvue d'un autel ; et il cite le texte célèbre de Tacite sur le mont Carmel[1] : *Carmelus... ita vocant montem deumque :* « le même nom sert au dieu et au mont ; » *nec simulacrum deo aut templum, ara tantum et reverentia :* « un simple autel sans temple. » Les fouilles du Bou-Kournéin sont un éclatant commentaire du passage de Tacite. Au second siècle de notre ère, les Africains romanisés conservaient encore intact le culte des hauts lieux de la tradition phénicienne.

M. Pallu de Lessert s'est fait une spécialité de l'étude de l'organisation provinciale africaine. Son nouveau mémoire sur les *Vicaires et comtes d'Afrique* est digne des précédents[2] ; il est composé avec érudition et conscience. On pourra discuter avec lui quelques points de détail, mais sa liste et son classement des fonctionnaires africains du Bas-Empire rendront de grands services à ceux qui s'occupent de cette question si importante de la chronologie du IVe siècle. Nous regrettons seulement qu'il n'ait pas étudié dans deux parties différentes les vicaires et les comtes, et qu'il ait laissé échapper bon nombre de fautes d'impression dans les noms propres[3].

L'Égypte romaine est un peu une dépendance archéologique de la France, grâce aux découvertes de notre école du Caire. A ce titre, et aussi par son origine et par sa valeur, l'*Essai* de M. Abdallah Simaïka *sur la province romaine d'Égypte depuis la conquête jusqu'à Dioclétien*[4] mérite d'être signalé. C'est une thèse de doctorat en droit, soutenue devant la Faculté de Montpellier : l'auteur est du Caire et il parle avec émotion, dans sa préface, de sa bien-aimée

Afrique les divinités ont vu se superposer à elles deux panthéons successifs, qui tous deux se sont comportés avec elles de la même manière.

1. *Histoires*, II, 78.

2. *Vicaires et comtes d'Afrique* (*de Dioclétien à l'invasion vandale*), extrait des *Notices et Mémoires de la Société archéologique de Constantine*, t. XXVI. Constantine et Paris (Picard et Pedone-Lauriel), in-8° de 184 p., 1892.

3. L'inscription d'Aïn-Ouessel, qui nous donne un chapitre nouveau de la *lex Hadriana*, connue déjà par le fameux texte de Souk-el-Khmis, vient de fournir à M. Mispoulet une étude serrée et habile dans la *Nouvelle revue historique de droit* (mars-avril 1892). Cf., sur cette inscription, Carton, *Revue archéologique*, même date.

4. Paris, Thorin, in-8° de 236 p., 1892. Une autre thèse de droit a paru sur le même sujet en 1891 à Paris : Guillaumot, *l'Égypte province romaine*. Elle est beaucoup moins importante que celle-ci.

patrie. Mais il se montre aussi Français dans son livre, par sa méthode, sa clarté, la sûreté de ses informations. M. S. s'excuse d'avoir traité ce sujet; qu'il se rassure, il l'a bien traité, en connaissance de cause, d'une façon complète et exacte. Nous lui reprocherons de ne pas résumer et de ne pas conclure; nous ne serons pas toujours d'accord avec lui sur le détail, mais évidemment ce livre, s'il est un début, n'est pas un essai.

IV. Gaule romaine. — Nous n'avons pas cette année de beaux livres d'ensemble sur l'histoire de nos origines, mais une série de bonnes recherches ou de brillantes études.

C'est une théorie extrêmement hardie que celle que soutient M. Reinach dans la *Revue celtique*[1]. — On sait que la Gaule n'a laissé, de l'époque immédiatement antérieure à la conquête romaine, aucune représentation figurée, aucun vestige de statue de pierre ou de bois; et cependant, à l'époque lointaine du renne et des cavernes, nos ancêtres n'ignoraient pas l'art de graver et de sculpter l'os ou l'ivoire, comme le montrent les découvertes de Chaffaud ou de Bruniquel. Comment s'expliquer cette brusque disparition de tout art plastique chez les Gaulois? M. R. suppose qu'il y a eu une prohibition solennelle, sans aucun doute de nature religieuse, édictée contre les images taillées, et cette prohibition viendrait de la caste des druides : les druides, comme Numa, comme Moïse, comme tant de législateurs primitifs, auraient défendu de modeler aucune statue. — On pourra discuter cette doctrine, mais nul n'en contestera la logique, la science et l'extrême intérêt; elle semble jeter comme une vive lueur sur ces problèmes de nos origines nationales, où M. R. devient désormais un maître.

M. Chr. Pfister étudie avec cette précision, cette honnêteté, cette sûreté du doigté scientifique auxquelles il nous a accoutumés, les monuments mégalithiques et celtiques de Sainte-Odile en Alsace, qui ont soulevé tant de controverses[2]. Il voit à juste titre dans les vestiges principaux ceux d'un *oppidum* gaulois; il est vrai qu'on ne trouve pas à Sainte-Odile de débris analogues à ceux qu'offrent en si grand nombre le Beuvray ou les autres *oppida* des derniers temps de la Gaule indépendante; mais l'*oppidum* de Sainte-Odile a servi, sous Rome et plus tard, de lieu de défense, a été constamment habité; les autres *oppida*, évacués dans les premiers temps de la conquête romaine, sont demeurés à demi intacts, riches en ruines et en débris.

1. Salomon Reinach, *l'Art plastique en Gaule et le druidisme*, t. XIII de la *Revue celtique*, 1892.

2. *Les Anciens monuments de Sainte-Odile*, dans les *Annales de l'Est* d'avril 1892.

— Cette dernière remarque est très importante pour l'histoire de la Gaule. Nous avons vu, pour notre compte, un de ces *oppida* évacués, selon toute vraisemblance, vers les premières années du règne de Tibère, alors que peut-être une mesure générale obligea les Gaulois à délaisser ces retraites, dangereuses pour le nom romain : les poteries, les clous et les ferrures apparaissent à fleur de sol ; on voit encore les maisons et on devine les rues ; le temple ou l'édifice principal domine de ses ruines les autres débris et, au pied, gît une large plaque de pierre, destinée à porter une inscription ou une sculpture et abandonnée par l'ouvrier au moment où il y travaillait encore. On devine une bourgade où la vie a été interrompue en un jour, sur un ordre subit[1].

Le mémoire de M. Bladé sur *les Ibères*[2] a fait une grande impression sur tous ceux qui l'ont lu, comme on a pu s'en rendre compte aux séances de l'*Association française pour l'avancement des sciences*, tenues à Pau en septembre 1892 ; c'était justice, car les conclusions sont nettes et déduites avec une rigueur scientifique : « Il est historiquement et philologiquement prouvé que les habitants de la primitive Aquitaine se rattachaient à la race ibérienne par la race et par la langue. Et, par langue, il faut entendre ici l'idiome dont est issu le basque actuel, parlé sur l'un et l'autre versant. Les Basques français ne sont que les descendants, non romanisés, de ces Ibères. A aucune époque, les Vascons d'Espagne ne se sont emparés d'une portion quelconque de l'ancienne Novempopulanie et n'y ont importé leur type ethnique et leur langage. » M. Bladé ne s'étonnera pas de nous voir adhérer complètement à ses doctrines ; mais qu'il nous permette de regretter sincèrement les polémiques personnelles auxquelles il s'est livré, qui ne peuvent qu'en atténuer l'effet et en compromettre le légitime succès.

Le zèle des épigraphistes gallo-romains ne se relâche pas un instant. M. Espérandieu continue, dans la *Revue de Gascogne*, le recueil[3] des inscriptions de Lectoure et prépare celui des inscriptions périgourdines. M. Mowat a fait une très heureuse excursion épigraphique dans la Mayenne[4]. M. Lebègue, après nous avoir donné, dans le *Corpus*

1. M. Justin Bellanger vient de faire paraître une traduction française de César, *Guerre des Gaules* (Paris, Thorin, 1892), dont les notes ne sont pas toujours heureuses. Nous n'avons pas reçu l'ouvrage du colonel Stoffel sur la guerre entre César et Arioviste.

2. *Les Ibères*, par J.-F. Bladé ; in-8° de 40 p. (extrait des *Actes de la Société des belles-lettres d'Agen*), 1892.

3. Réuni à l'instant en volume, *Inscriptions antiques de Lectoure*, in-8° de 148 p., Auch et Paris (Thorin), 1892.

4. *Les Dernières découvertes épigraphiques dans le dép. de la Mayenne*, dans le *Bulletin hist. et archéol. de la Mayenne*, 1892.

grec de l'Académie de Berlin, les inscriptions grecques de la Gaule, termine[1] le recueil des *Inscriptions pyrénéennes :* Sacaze l'avait commencé, M. Lebègue, à l'aide des papiers laissés par son ami, l'achève avec un soin et un désintéressement dignes de la reconnaissance de tous. M. Germer-Durand annonce, dans la nouvelle *Histoire de Languedoc,* les inscriptions de Nîmes et du pays nîmois. Enfin, leur doyen et maître à tous, M. Allmer, publie, avec la collaboration de M. Dissard, le quatrième volume de ses *Inscriptions du musée de Lyon,* qui sera son plus beau livre et le meilleur recueil d'épigraphie gallo-romaine paru dans notre pays[2]. Je ne connais pas encore les deux livres de M. Bazin sur *Nîmes,* sur *Lyon et Vienne gallo-romains ;* mais, sachant de près comment l'auteur les a faits, je les garantis sûrs, précis et intéressants[3]. — M. Rochetin commence un travail sur *Avignon dans l'antiquité*[4], le premier examen sérieux qui ait été encore fait sur les origines de cette ville[5]. M. Sagnier continue ses études sur la numismatique de Vaucluse[6] : cette petite Académie de Vaucluse est vaillante et ses Mémoires précieux pour l'histoire. — M. Jourdanne, qui deviendra sans aucun doute l'historien du Narbonnais, vient de publier une étude érudite sur *les Littérateurs narbonnais à l'époque romaine*[7].

Voici un travail original et qui peut donner le branle à toute une série de curieuses recherches : c'est celui de M. le docteur Mollière[8]

1. *Revue des Pyrénées* (*Association Pyrénéenne*).

2. Allmer et Dissard, *Inscriptions antiques du Musée de Lyon*, t. IV, 516 p., 165 grav.

3. *Nîmes gallo-romain, guide du touriste archéologue.* Nîmes, Michel, 300 p. et grav., 1892. Nous recevons en ce moment ce volume : il y aurait bien à faire quelques réserves de détail. — *Vienne et Lyon gallo-romains.* Paris, Hachette, 400 p. et grav., 1892.

4. *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1892, 3e trimestre.

5. M. Rochetin admet avec raison qu'Avignon a dû être fortifiée sous Auguste, comme Nîmes, Orange, Vienne, Apt et les autres colonies de la Narbonnaise. Voyez, à propos de ces fortifications gallo-romaines, le récent ouvrage de M. le colonel de la Noë sur *les Fortifications antiques.*

6. *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1891-1892.

7. Paris, Leroux, 1892, et dans le *Bulletin de la commission archéologique de Narbonne* de 1892. Nous recevons du même : *les Variations du littoral narbonnais*, sérieuse étude sur la topographie du pays à l'époque romaine (Paris, 1892). Nous ne connaissons encore que le titre des ouvrages suivants : L. de la Marsonnière, *Claudia Varénilla* [sans doute de l'inscr. de Poitiers], Paris, Lecène et Oudin ; Eck, *les Deux cimetières gallo-romains de Vermand et de Saint-Quentin*, Paris, Leroux ; Mentienne, *Cimetière gallo-romain de Bry*, Paris, Dupont.

8. *Recherches sur l'évaluation de la population des Gaules et de Lugdunum*, etc. Lyon, in-8° de 102 p., 1892 (Académie de Lyon).

sur la durée de la vie à Lyon et dans les cités romaines. Sur 4,000 inscriptions funéraires de Rome, il a trouvé 2 centenaires et 16 octogénaires; à Lyon, sur 166 épitaphes, 2 de nonagénaires, 1 d'octogénaire; en Afrique, comme on l'a souvent remarqué d'ailleurs[1], les centenaires abondent, 121 sur 4,000 et, parmi eux, des hommes de 110, 115, 120, 125, 126, et même 131 et 132 ans. L'âge moyen serait en Afrique de 51 ans. — On a trouvé pour Bordeaux, comme durée moyenne de la vie, un chiffre qui se rapproche de la moyenne contemporaine, 36 ans[2]. Mais il faut se rappeler sans cesse le danger de ces statistiques; elles sont forcément incomplètes, car les Romains ne gravaient pas d'ordinaire l'âge des tout petits enfants.

Enfin, l'histoire de la Gaule au IIIe siècle[3], la période la moins connue et peut-être la plus attirante de notre passé, commence peu à peu à sortir de la pénombre. Les milliaires de Rennes, savamment étudiés par trois érudits[4], nous montrent avec quel soin et quelle ténacité les empereurs gallo-romains ont pris à tâche de reconstituer en Gaule le nom romain et la prospérité matérielle. La découverte numismatique d'Évreux[5] nous fait assister à un nouvel épisode de la grande invasion de 276-277 : les trésors enfouis à l'approche des barbares et jamais recouvrés. Nous avons là une preuve de plus de la violence destructrice de cette invasion, qui a fait plus pour le malheur de la Gaule que toutes les courses célèbres des barbares du Ve siècle. C'est cette année-là que périt véritablement la première Gaule romaine. L'Histoire Auguste le dit en une ligne; mais presque toutes nos ruines datent de là : avec elles nous voyons le désastre et nous jugeons de son étendue. Camille JULLIAN.

NÉCROLOGIE.

La *Revue historique* a annoncé dans son dernier numéro la mort de M. Siméon LUCE, membre de l'Institut et professeur à l'École des

1. Cf. le discours de M. Boissier à la séance du 27 mai 1891 du *Comité des travaux historiques et scientifiques*.

2. *Inscriptions romaines de Bordeaux*, t. II, p. 552.

3. *Les Gaulois et les Germains sur les monnaies romaines*, tel est le titre d'une brochure érudite, complète et utile de M. Blanchet sur les représentations numismatiques des Gaulois et des Germains (Bruxelles, 1891). La brochure de M. Amtmann (*Lit nuptial*, Bordeaux, Feret, 1892) ajoute un très curieux monument à la connaissance de la céramique et de l'art gaulois.

4. MM. Decombe, Espérandieu et Robiou, dans les *Annales de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*. Sur 13 milliaires, 10 sont de Postume, Victorin, Tétricus.

5. Conclusions fort justes de M. Ferray, *le Trésor militaire d'Évreux*, dans la *Revue numismatique* de 1892, p. 7-28.

chartes. La perte est sensible pour l'érudition française; M. Luce était encore dans la force de l'âge, aussi ardent au travail que par le passé, et l'on pouvait espérer que longtemps encore il continuerait ses beaux travaux sur l'histoire des derniers siècles du moyen âge.

Siméon Luce était né, le 29 décembre 1833, à Bretteville-sur-Ay (Manche). Dès l'École des chartes, où il entra en 1856 pour en sortir deux ans plus tard, il se montra ce qu'il devait être toute sa vie : travailleur, curieux et perspicace. Comme thèse, il avait composé une histoire de la Jacquerie, qui dès l'année suivante lui valait le titre de docteur ès lettres; aujourd'hui à peu près introuvable et toujours estimé, cet excellent ouvrage faisait bien augurer des futurs travaux du jeune historien. L'un des premiers, il montrait quelles ressources on pouvait trouver pour la critique des chroniqueurs du XIVe siècle et du plus grand de tous, Froissart, dans les innombrables documents diplomatiques de ce temps. Patient et méthodique, il savait trouver les faits et les mettre en lumière, et il prenait dès lors possession de cette histoire de la guerre de Cent ans, dont il devait faire l'objet favori de ses études et qu'il allait entièrement renouveler. Sa thèse latine était une étude sur la chanson de geste de Gaidon, dont un peu plus tard il publia le texte avec Francis Guessard. A ce moment, semble-t-il, il hésitait encore entre l'histoire politique et l'histoire littéraire du moyen âge. Dès 1861, l'édition de la *Chronique des quatre premiers Valois,* découverte par lui et publiée sous les auspices de la Société de l'histoire de France, prouvait qu'il avait définitivement trouvé sa voie. En 1866, il entreprend pour cette même Société l'édition de Froissart, projetée depuis déjà bien des années et dont nul n'avait encore osé se charger. On sait ce que vaut cet admirable travail, quelles ressources fournit aux historiens le commentaire scrupuleusement exact dont l'éditeur a enrichi la célèbre chronique. Tout le XIVe siècle revit dans ces notes copieuses, la suite des faits y est pour la première fois bien établie, et le travail que Léon Lacabane, un des prédécesseurs de Luce, n'avait pu terminer que pour la campagne de Guyenne en 1345 et 1346, celui-ci a su l'exécuter jusqu'à la fin du premier livre. L'édition reste malheureusement inachevée; quelqu'un des jeunes confrères de Siméon Luce acceptera sans doute la tâche ardue de la parfaire, mais au premier éditeur reviendra toujours le mérite d'avoir ouvert la voie, d'avoir indiqué la marche à suivre pour critiquer Froissart, admirable, mais trop souvent peu exact écrivain.

L'édition de Froissart est l'œuvre principale de Luce; on peut encore citer la *Chronique du Mont-Saint-Michel,* publiée par lui pour la Société des anciens textes, 1879-86, avec un riche appendice

de documents inédits. Mais, outre ces travaux de patientes recherches et de science exacte, le regretté académicien en a laissé d'autres encore plus importants à notre gré. Luce était érudit dans l'âme et savait à merveille tous les secrets de ce métier difficile, mais il se sentait aussi historien, et il éprouvait l'ambition légitime, après avoir trouvé les faits, de les raconter et d'en montrer la liaison et les suites.

De là trois ouvrages qui constituent ses meilleurs titres à notre reconnaissance et qui l'ont fait connaître, non seulement des érudits, mais encore du grand public lettré. Le premier en date (paru en 1876) est une histoire de Bertrand du Guesclin[1]. En réunissant les éléments de son annotation de Froissart, Luce avait été frappé de voir combien mal on connaissait la vie du grand connétable, libérateur de la France. Il voulut élever à cet excellent auxiliaire de Charles V un monument vraiment digne de lui; il voulut aussi le replacer dans le milieu où il avait vécu, nous faire connaître les compagnons d'armes et les adversaires de ce rude jouteur. De là un livre plein d'intérêt et vraiment vivant; jamais encore on n'avait étudié l'histoire intime du XIVe siècle avec autant de perspicacité et de rigueur à la fois. On a pu faire à l'ouvrage quelques reproches mérités; le cadre est un peu grand pour le héros. Bertrand du Guesclin, le bon batailleur, s'y meut trop à l'aise et les meilleurs chapitres du livre, les plus nouveaux à coup sûr, sont ceux où il n'est point question de lui. On a pu également reprocher à l'auteur un goût immodéré pour la généralisation, pour les conclusions trop précipitées. Mais tous les détails réunis par Luce lui ont permis de tracer un tableau exact et pittoresque de la vie politique et sociale de la France au milieu du XIVe siècle, et, depuis Michelet, aucun historien n'avait peint de traits plus saisissants les misères de ces temps troublés. Nous nommons Michelet avec intention, car, sans vouloir établir entre cet admirable écrivain et Luce une comparaison que ce dernier lui-même eût trouvée ridicule, cet excellent érudit, on ne saurait le nier, a subi plus d'une fois l'influence du grand historien. Il a voulu comme Michelet faire revivre le moyen âge, et, si trop souvent la forme le trahit, s'il montre trop de goût pour les métaphores ambitieuses et les phrases à effet, telle page de l'histoire de du Guesclin, plus simplement écrite, avec moins de prétention, se laisse lire agréablement et fait bien connaître les gens et les choses du XIVe siècle.

Du Guesclin était avant tout pour S. Luce le libérateur de la France; les goûts personnels, l'amour du savant historien pour l'ancienne France devaient un jour ou l'autre lui faire étudier la vie de

1. Le premier volume seul a paru.

Jeanne d'Arc. Après les travaux de Quicherat, après l'histoire de M. Wallon, enfin après les pages admirables consacrées à cette noble figure par Michelet, il semblait difficile de trouver des faits inédits, de développer des aperçus nouveaux. De longues recherches dans les archives de Paris et des départements, un examen minutieux des actes du procès ont permis à Luce d'atteindre ce résultat inespéré, et son bel ouvrage sur *Jeanne d'Arc à Domrémy* (Paris, 1886, in-8°) renferme un tableau, nouveau à plus d'un égard, du milieu où naquit et vécut l'héroïne jusqu'à son départ de Domrémy; on y voit quelles influences morales et religieuses elle subit, comment en un mot elle devint la pieuse inspirée, l'ardente française qui devait délivrer Orléans et rendre aux armées de Charles VII la confiance et l'élan d'autrefois. Cet ouvrage remarquable, les articles réunis par M. Luce sous ce titre : *la France pendant la guerre de Cent ans* (Paris, 1890, in-18), montrent de quelle force de travail, de quelle ardeur de curiosité l'auteur était capable. Élu en 1882 membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, chargé, la même année, du cours de critique des sources nouvellement créé à l'École des chartes, il avait pu, en même temps qu'il publiait ces deux volumes et nombre de mémoires intéressants, s'acquitter honorablement des fonctions de professeur, nouvelles pour lui. Jamais encore il n'avait eu à s'occuper de la littérature latine du moyen âge; il ignorait la langue allemande, indispensable à quiconque veut étudier les chroniques de l'époque barbare et féodale; il sut à force de travail triompher de ces difficultés. Il apprit l'allemand, il se mit au courant des travaux modernes parus sur l'historiographie française et professa un cours nourri de faits, peut-être trop savant pour ses auditeurs, mais qui, à défaut de vues d'ensemble, donnait tous les détails nécessaires sur la vie et les œuvres des annalistes français du VIe au XIIIe siècle.

Jamais dans son cours Luce n'a atteint le règne de François Ier, limite ordinaire de l'enseignement à l'École des chartes; peut-être était-il trop scrupuleux; il voulait ne rien avancer que de certain, refaire la notice de chaque écrivain, vérifier toutes les assertions des érudits qui en avaient parlé avant lui. De là l'obligation de lire la plume à la main des centaines de chroniques et d'annales. Ces travaux préliminaires une fois terminés, Luce aurait sans doute pu réduire son enseignement à de justes limites et doter la science française d'un manuel des sources historiques du moyen âge, comparable à celui de Wattenbach. Le temps lui a manqué pour rédiger cet ouvrage. Il laisse également inachevée l'édition de Froissart, mais, malgré ces lacunes, son œuvre historique est assez considérable pour faire vivre son nom tant que subsistera en France le

goût des hautes études et de la culture scientifique. A la fois érudit et historien, il a renouvelé tous les sujets auxquels il a touché, et nul à l'avenir ne pourra étudier la guerre de Cent ans sans avoir sous la main les éditions critiques et les ouvrages d'exposition du savant académicien.

TRAVAUX SUR L'ÉPOQUE MODERNE.

XVIe, XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES. — M. le comte Léonel DE LAUBESPIN vient d'offrir à la Société de l'histoire de France l'*Éphéméride de l'expédition des Allemands en France par Michel de la Huguerye*, qu'il a publiée avec la collaboration de M. Léon MARLET (Renouard, in-8°). On sait que, dans cette expédition, entreprise pour frapper au cœur la Ligue et les Guises en ravageant leurs terres de Lorraine (août-décembre 1587), La Huguerye remplaça en quelque sorte celui qui devait en être le chef, Jean-Casimir de Bavière, retenu à Heidelberg par la tutelle de son neveu, l'électeur palatin Frédéric IV. C'est dire tout l'intérêt qu'offre ce document. Il faut cependant toujours penser en le lisant que La Huguerye, sorte de condottiere peu recommandable, l'a écrit pour être agréable à Jean-Casimir et qu'il ne l'a remanié plus tard qu'avec des intentions tout aussi peu désintéressées. MM. de Laubespin et Marlet l'ont publié avec grand soin; les tables sont excellentes, le commentaire est abondant et précis. Je n'oserais en dire autant de l'introduction, où la phrase est vraiment trop prétentieuse, jusqu'à montrer dans les dernières lignes *des mains guidées par des avis*. Un peu plus de simplicité n'aurait fait qu'ajouter à la valeur de ce travail, qui, du reste, n'en est pas moins très méritoire.

M. Martin PHILIPPSON a terminé, avec les tomes II et III de son *Histoire du règne de Marie Stuart* (E. Bouillon), in-8°, la tâche qu'il avait entreprise, et son travail est à la fois le plus complet et le plus exact de tous ceux qui ont paru sur le même sujet. Fidèle à son titre, il s'est arrêté à cette date décisive du 15 mai 1568, où Marie cessa de régner en mettant le pied sur le territoire anglais. Dès lors en effet, comme il le dit fort bien, « son existence appartient plutôt au domaine de la biographie qu'à celui de l'histoire générale » (p. 428). J'ajouterai que, pour juger Marie Stuart avec impartialité au point de vue de son rôle politique, de ce qu'elle a voulu faire autant que de ce qu'elle a fait, il était nécessaire qu'il en fût ainsi. Le charme de séduction qui émanait d'elle ne lui a pas seulement gagné le cœur de ses contemporains; plus d'un de ses historiens s'est laissé gagner par lui, et son jugement a été mitigé encore par la compassion qu'inspirent la captivité et la mort de

Marie. La femme en effet se relève par la dignité et le courage qu'elle montra dans les derniers temps de sa vie, mais, quand il s'agit de juger la reine, c'est la reine uniquement qu'il faut considérer, comme l'a fait M. Philippson. Ce qui se dégage de son livre, c'est que la triste destinée de Marie Stuart a eu deux causes principales : l'une est un défaut de caractère, l'autre une conception politique impossible à réaliser. Très intelligente, très courageuse, très habile, douée d'un véritable sens des affaires et d'une décision parfois virile, Marie s'est retrouvée femme dans plusieurs des circonstances capitales de sa vie ; elle a sacrifié plus d'une fois, en un instant, par un brusque revirement, tous les fruits d'une politique conduite depuis longtemps avec persévérance, habileté et sagesse. C'est ainsi qu'elle a agi en épousant Darnley et Bothwell, et plus tard en abdiquant à Loch-Leven, puis en se réfugiant en Angleterre. Voilà pour le défaut de caractère. Quant à la conception politique impossible à réaliser que poursuivait Marie, ce n'était rien moins que le triomphe du catholicisme en Angleterre et en Écosse, triomphe qui, en réunissant les coreligionnaires des deux pays pour un but commun, aurait assuré l'unité politique de l'île. Cette suprématie de la cause catholique, elle en a poursuivi la réalisation contre le vœu de ses sujets avec autant de conviction que de courage, mais aussi avec autant de dissimulation que de ténacité. M. Philippson a le premier mis en lumière les rares qualités d'énergie et d'habileté diplomatique dont Marie Stuart a fait preuve soit dans ses luttes contre ses sujets rebelles, soit dans ses négociations avec les puissances étrangères. Ces grandes qualités l'ont abandonnée le jour où sa haine pour Darnley et son amour pour Bothwell lui ont fait subordonner toute sa conduite à la satisfaction de passions purement personnelles. Cela ressort avec une clarté parfaite du livre de M. Philippson, comme en ressortent aussi avec une même évidence les responsabilités de Marie dans le meurtre de Darnley. Son jugement me paraît sur ce point si discuté d'une justesse et d'une équité remarquables. Il établit nettement que Marie a été coupable, connaissant les projets des assassins, de ne pas en avoir averti celui qui devait en être la victime, mais c'est avec raison qu'il trouve des circonstances atténuantes dans la conduite de Darnley à son égard et dans le milieu de bandits où le malheur des temps la réduisit à vivre. Tel est ce livre, très bien informé, fruit de recherches considérables et d'une critique exercée. Bien composé, écrit avec équité et agrément, il témoigne d'une connaissance approfondie de l'époque dont s'occupe l'auteur. Ce n'est pas seulement le meilleur récit du règne de Marie Stuart,

c'est un chapitre des plus intéressants de l'histoire des luttes religieuses du XVIe siècle.

Cette histoire, M. Albert CALLET a voulu en écrire une page dans sa notice sur *Philibert Berthelier* (Fischbacher, in-8°). C'est une physionomie curieuse que celle de ce Bressan, qui mourut pour avoir défendu l'indépendance genevoise contre l'ambition des ducs de Savoie, et dont les fils furent les victimes de Calvin. Son biographe l'a étudié avec un parti pris de sympathie qui demanderait un examen approfondi, mais qui donne à son livre une allure vive et gaillarde qui n'est pas sans agrément.

Le récent volume de M. Berthold ZELLER, *la Minorité de Louis XIII, Marie de Médicis et Sully* (Hachette, in-8°), ne comprend que les deux premières années de la régence, 1610 et 1611. Au début, Marie de Médicis semble vouloir continuer la politique de son mari; les anciens ministres de celui-ci, Sully, Villeroy, restent à la cour, semble-t-il, avec leur ancienne puissance; mais, d'une part, l'influence grandissante de Concini, de l'autre, celle du prince de Condé, de retour de son exil volontaire, aboutissent, bien que mutuellement hostiles l'une à l'autre, à un résultat unique : l'abandon à peu près complet de la politique de Henri IV. A la fin de janvier 1611, Sully quitta définitivement la cour, et à l'intérieur comme à l'extérieur une politique nouvelle fut inaugurée. C'est au moment où Marie de Médicis va donner pleine carrière à ses idées personnelles, ou plutôt à celles de ses favoris, que se clôt le livre de M. B. Zeller. Ses mérites comme ses défauts procèdent d'une même origine, l'emploi trop exclusif des documents italiens et en particulier des dépêches des ambassadeurs toscans. Non pas que ces dernières soient sans intérêt et que l'auteur n'ait eu raison d'en tirer profit dans son travail, comme de nous en donner en appendice un catalogue et des extraits précieux, mais elles ne justifient pas toute l'importance que M. B. Zeller leur a accordée. Quels que soient en effet la finesse et l'esprit d'observation des négociateurs florentins Botti et Cioli, quelque activité souvent brouillonne que mette le premier au service du mariage franco-espagnol, il est bien évident qu'ils sont plus encore des intrigants que des hommes politiques et qu'ils ne connaissent vraiment bien que ce qui se passe dans l'entourage direct de la reine. A ce dernier point de vue, en revanche, leur témoignage est de premier ordre, et les pages qu'ils ont inspirées à M. B. Zeller sur la vie privée de la reine sont, pour cette raison même, les meilleures du livre.

M. B. Zeller nous avait donné des détails sur l'élévation des Concini, M. R. DE CRÈVECŒUR nous en apporte de tout à fait curieux sur

leur chute dans *un Document nouveau sur la succession des Concini* (Champion, in-8°). Ce document est un arrêt du conseil du roi du 31 mars 1618 relatif à la liquidation de la succession du favori et de sa femme. Indépendamment de l'intérêt qu'il présente au point de vue anecdotique, il permet de se rendre compte de deux faits importants au point de vue de l'histoire générale. Le premier, c'est que la façon dont les Concini avaient arrangé leur fortune, presque tout entière au nom de Léonora Galigaï, montre bien qu'elle était leur principale et plus importante préoccupation. Ils n'ont vu dans la faveur de la reine qu'un moyen de satisfaire leur insatiable cupidité. Le second, c'est que cette insatiable cupidité fut égalée, sinon dépassée, par les courtisans qui se partagèrent leurs dépouilles. Vitry dut toucher ses 200,000 livres de justification sur les fonds déposés chez le banquier Lumagne avant même que la confiscation fût prononcée. J'ajouterai que M. R. de Crèvecœur a publié ce texte important avec le plus grand soin, le faisant précéder d'une introduction excellente, le munissant de notes et d'un index.

Ce n'est pas ainsi qu'a agi M. Eug. Halphen, en se réduisant au rôle d'un *fidèle copiste* pour la publication du *Journal inédit de Arnaud d'Andilly* (Jouaust, in-8°). Ce document, malheureusement défiguré par de nombreuses lacunes, comprend toute l'année 1621. On y trouvera des détails sur la situation des protestants en France à cette date, notamment sur la sédition soulevée contre eux à Blois le 4 mai (p. 26), sur la campagne du roi dans le midi, le siège de Saint-Jean-d'Angély défendu par Soubise (p. 38 et suiv.), l'échec du secours amené aux Montalbanais par Beaufort et Pennaveyre (p. 90).

Dans ses deux volumes sur *Mazarin et Colbert* (Plon, in-8°), M. le comte de Cosnac n'a pas eu l'intention de tracer le portrait en pied des deux personnages. Supposant connu du lecteur l'ensemble de la vie politique de Mazarin et de Colbert, il s'est attaché à résoudre quelques-uns des problèmes qu'elle soulève encore, à pénétrer dans le détail de leur caractère et de leur vie privée, à nous montrer en eux les hommes plutôt que les ministres. Cela est surtout vrai pour Colbert, qui nous apparaît dans cet ouvrage avant tout comme l'intendant et l'homme d'affaires de Mazarin. Une grande connaissance du temps et des personnages, des recherches approfondies et souvent des trouvailles heureuses, une façon de conter vive et animée rendent les deux volumes de M. de Cosnac très intéressants. C'est une causerie plutôt qu'un livre composé, mais une causerie pleine de simplicité et de bonne grâce. L'auteur a indiqué lui-même dans son introduction les points sur lesquels il apporte des détails nouveaux, empruntés la plupart du temps aux documents inédits. Il croit par

exemple avoir démontré que Mazarin, étant prêtre, n'a pu épouser Anne d'Autriche; j'avouerai qu'il ne m'a pas convaincu, quoique ses arguments méritent considération. De même, tout en pensant que Colbert a été jusqu'à présent trop surfait, je ne serai pas sur son compte aussi sévère que M. de Cosnac. En revanche, il n'y a rien à retrancher à toutes les preuves qu'il apporte de l'avarice et de la rapacité de Mazarin; il donne sur son essai d'entente avec Pimentel dès 1651 (I, 198), sur sa conduite dans le mariage de ses nièces, sur la façon dont il administrait sa fortune mobilière (II, 115), sur ses spéculations, d'une honnêteté douteuse, comme fournisseur de l'armée (II, 197) des détails d'un extrême intérêt. On comprend que Louis XIV eut hâte de se soustraire à la tutelle d'un pareil ministre, comme il le tenta dès 1655 (I, 479). Mais ce n'est pas donner une idée exacte des deux volumes de M. de Cosnac que de signaler ces détails, quelque intéressants qu'ils soient. Cette série de portraits, d'anecdotes et de récits est dominée par une idée maîtresse que l'on suit à travers toutes les pages du livre, mais qu'il a exposée particulièrement en deux endroits (I, 398; II, 336). Cette idée, c'est que tous les malheurs de la France sous Louis XIV et depuis viennent de l'abaissement de la noblesse et du développement parallèle de la centralisation et du pouvoir absolu. « La monarchie, dit M. de Cosnac, avec le régime d'absolutisme qu'elle avait inauguré, ne pouvait pas s'accommoder de la vieille indépendance de la noblesse; celle-ci, tout en versant son sang sur tous les champs de bataille, servait sans se courber; il fallait à la monarchie, pour son œuvre nouvelle, toute la souplesse de la bourgeoisie, à laquelle elle transféra l'influence politique. Par suite, la centralisation de toutes les forces vitales de la France dans une main unique produisit une puissance et une grandeur éphémères; l'épuisement et la décadence ont suivi » (I, 399). Il y a du vrai et du faux dans ces idées. Tout en me paraissant à peine trop sévère pour la bourgeoisie, M. de Cosnac me semble trop indulgent pour la noblesse. On ne peut que souscrire à ce qu'il dit de son courage; mais il lui a manqué, pour jouer le rôle indiqué par M. de Cosnac, une chose essentielle : il lui a manqué l'esprit politique. Elle n'a eu ni l'intelligence qui prévoit les changements politiques et sociaux inévitables, ni la hardiesse qui les accomplit avant qu'ils soient irrésistibles, ni la ténacité à suivre pendant de longues années cette ligne de conduite. Il faut peut-être le regretter; en tout cas, il faut souhaiter que ce qui reste de la vieille aristocratie ne se confine pas dans la stérile religion des regrets et des souvenirs et qu'elle apporte à la jeune démocratie qui s'avance, et qui n'a à son égard ni les rancunes ni les préjugés de

la bourgeoisie, avec les glorieux exemples de son passé, ce qui lui reste des vertus élevées et brillantes qui constituaient le gentilhomme français d'autrefois.

Le Marquis de Ruvigny, par M. A. de Galtier de Laroque (Plon, in-12), est une page de l'histoire du protestantisme au XVIIe siècle, écrite avec sérieux et dans un esprit de tolérance qui fait honneur à l'auteur; malheureusement, ce dernier n'est pas au courant des travaux historiques et il est trop indulgent pour Ruvigny. La conduite de Ruvigny au sujet de Tancrède de Rohan est au moins obscure. Enfin il est impossible de juger son rôle politique sans étudier celui qu'il remplit comme ambassadeur en Angleterre, partie de sa vie que M. de Galtier de Laroque a volontairement laissée de côté. Je ne crois pas, d'autre part, qu'il ait eu une mission en Portugal autre que de pure courtoisie à l'égard de la princesse de Nemours. En résumé, l'étude de M. de Galtier de Laroque laisse beaucoup à désirer sous le rapport de l'information, et l'on aurait voulu de plus le voir étudier moins superficiellement le rôle des Ruvigny au moment de la Révocation.

C'est encore un recueil de documents importants sur l'histoire religieuse du XVIIe siècle que celui des *Lettres du cardinal Le Camus* que publie le P. Ingold (Picard, in-8°). La physionomie du personnage s'en détache avec netteté comme celle d'un prélat austère, savant et pieux, très dévoué à ses devoirs. On y verra ce qu'était la vie d'un évêque dans ces conditions (p. 43 et 617); on y verra aussi son état d'esprit quand il se tenait, comme le faisait Le Camus, éloigné des Jésuites, avec lesquels il eut de fréquentes disputes (p. 112 et 230), et, somme toute, assez rapproché des Jansénistes, comme il convenait à un correspondant d'Arnauld. C'est par hasard qu'il emploie, en parlant de la religion, des expressions comme celles-ci : « Quand on aime bien, on n'a pas besoin de beaucoup de méthodes et de livres pour voir que son amant est aimable » (p. 12). Le plus souvent, son style a une tout autre allure, comme lorsqu'il parle de ces religieux qui se tiennent « incessamment devant Dieu, comme un ver de terre, dans une humiliation continuelle » (p. 76). D'une foi naïve, témoin l'épisode du serpent attaquant un blasphémateur (j'ai vu le serpent, dit Le Camus p. 133), il y alliait parfois une remarquable liberté d'esprit. Bien qu'il eût approuvé la révocation de l'édit de Nantes (p. 447), il n'en était pas moins partisan résolu des mesures de douceur pour amener des conversions parmi « ces pauvres gens qui se sont changés par la seule crainte des gens de guerre » (p. 455), et il empêchait qu'on ne les forçât par ces moyens à recevoir les sacrements (p. 467). Il expose enfin tout un plan de conversion (p. 461),

fondé sur des prières et des instructions en français, laissant entendre qu'il ne serait pas hostile même à la communion sous les deux espèces, qui est à la fois très évangélique et très hardi. M. Ingold a publié ces textes avec grand soin[1].

Avec Le Camus on voit, du dehors, un coin du monde janséniste; on y pénètre franchement avec le très consciencieux volume de M. A. Le Roy, *la France et Rome de 1703 à 1715* (Perrin, in-8°). Comme beaucoup parmi ceux qui ont écrit sur le jansénisme, M. Albert Le Roy s'est proposé de reprendre l'histoire de cette doctrine et de ses défenseurs au point où l'avait laissée Sainte-Beuve, en un mot de continuer *Port-Royal*. Au point de vue de l'abondance et de la sûreté des informations, on peut dire qu'il a presque égalé son modèle, et, si l'on ajoute à cela que son livre, sauf un chapitre final assez inutile sur les derniers jours de Louis XIV, est fort bien composé, qu'il est écrit dans une langue très souple et très vivante, malgré quelques légères traces d'affectation, on jugera de toute la valeur que présente ce volume, qui, nous l'espérons et le désirons, sera suivi de plusieurs autres. Qu'a-t-il donc manqué à M. Le Roy et pourquoi son œuvre, avec tout le talent dont elle témoigne, reste-t-elle inférieure à celle de Sainte-Beuve? La partie historique est excellente; l'auteur a su dominer les documents dont il se servait. La bulle *Unigenitus* est vraiment le centre de son livre; on voit poindre l'orage qu'elle déchaînera sur l'église de France dès les premières persécutions dirigées contre le père Quesnel; bientôt celui-ci est réduit à une captivité suivie d'une évasion dont le récit est tracé dans quelques pages des plus passionnantes. La lutte ne s'arrête pas pour cela; la bulle *Vineam Domini Sabaoth* (1705) met à néant la doctrine subtile définie par les Jansénistes, *séparabilité du droit et du fait*. La destruction de Port-Royal, un des actes les plus coupables de Louis XIV, le met dans une situation où il était désormais impossible de reculer. Après cela il fallait obtenir du pape la fameuse bulle et, l'ayant obtenue, il fallait l'imposer. C'est au récit de ces événements que sont consacrés les derniers chapitres du livre de M. Albert Le Roy. Ce n'est, comme nous l'avons dit, ni le talent ni la valeur scientifique qui y manque; ce qui y manque, ce qui le rend inférieur à celui de Sainte-Beuve, c'est la large compréhension, sympathique assurément, mais par-dessus tout humaine et indépendante, des hommes et des idées du jansénisme. L'auteur a su, je le répète, dominer les documents dont il se servait; il n'a pas su ou pu dominer son sujet. Là où Sainte-Beuve est juste,

1. Signalons, à un autre point de vue, le passage de la page 32 sur la mort de Madame.

parce qu'il est sceptique et par conséquent tolérant, M. Le Roy juge à côté parce qu'il est janséniste et gallican. Je ne parle pas seulement de ses jugements sur les personnes, qui me paraissent pourtant trop sévères à l'égard de Louis XIV, de Mme de Maintenon et de Noailles, sinon à l'égard du P. Letellier, je parle de ses jugements sur les idées. Il ne se rend pas compte que, si le jansénisme a gardé une certaine faveur, ce n'est pas à cause de sa doctrine si sèche, si désolante, si antihumaine, ce n'est pas même à cause des admirables caractères qu'il a produits, c'est parce qu'il a représenté à un moment donné la cause de la liberté dans ce qu'elle a de plus sacré, la liberté de conscience. Qu'ils le veuillent ou qu'ils ne le veuillent pas, les Jansénistes, en luttant contre les Jésuites, ont servi la cause de la tolérance et de la libre-pensée. Ils sont, bon gré mal gré, un des chaînons du lien qui joint les libres esprits du XVIe siècle à ceux du XVIIIe et du XIXe siècle; Pascal en un sens a contribué à unir Rabelais à Voltaire. Mais c'est là le côté dogmatique du jansénisme; il a eu aussi un côté politique par lequel, comme l'a fort bien montré M. A. Le Roy, il se relie étroitement au gallicanisme. Au fond, l'idée de l'un comme de l'autre, car, s'il y a encore des gallicans, le gallicanisme n'existe plus, c'était, pour employer l'expression même de l'auteur, « une Église de France séparée de Rome. » M. Le Roy ne voit d'alternative qu'entre cette Église ou « une Église de Rome séparée de la France, » entre un schisme ou la séparation de l'Église et de l'État. Nous pensons quant à nous que ce sont là des questions purement politiques et qui ne peuvent se résoudre que par des moyens politiques. Le Concordat en est un et non pas des plus mauvais, à condition qu'on l'applique du côté de l'État dans un esprit de liberté et de respect des choses religieuses, du côté de l'Église sans empiétements et avec le sentiment que, si la France est divisée profondément au point de vue religieux, il y a au moins une religion qui s'impose à tous les cœurs et qui domine même toutes les croyances, c'est celle de la patrie.

Le persécuteur le plus ardent des Jansénistes, le P. Le Tellier, n'a pas été attaqué seulement par M. Albert Le Roy. M. Léon Séché est venu à la rescousse dans une *Lettre au P. Bliard* (Perrin, in-8°), qui avait défendu son confrère dans son livre *les Mémoires de Saint-Simon et le P. Le Tellier*. Nous n'avons pas reçu cet ouvrage, et je ne peux, par conséquent, savoir ce que vaut la défense du célèbre Jésuite par le P. Bliard, mais il est heureux pour l'auteur des Mémoires que ses jugements soient corroborés par des travaux d'une autre valeur que ceux de M. Séché.

On ne sort pas des querelles religieuses avec l'ouvrage du P. Cha-

POTIN, *la Guerre de la succession de Poissy* (Picard, in-8°). Pour avoir eu beaucoup moins de retentissement que la grande guerre du jansénisme, elle n'en est pas moins intéressante. Sans doute il nous importe peu aujourd'hui qu'en 1660 la succession de Louise de Gondi comme prieure ait été donnée par un coup d'autorité à Guyonne de Cossé-Brissac et que, quelques années après, le duc de Chaulnes, ambassadeur à Rome, ait consacré beaucoup des efforts de sa diplomatie à établir sa sœur au monastère de Poissy comme prieure perpétuelle. Mais, outre que ces événements sont racontés par le P. Chapotin avec beaucoup de science et d'intérêt, ils sont un exemple frappant de l'abus de centralisation auquel était arrivé le gouvernement de Louis XIV et combien il s'immisçait en des matières où le pouvoir civil n'avait que faire. A cet égard, l'Église est autrement libre depuis la Révolution qu'elle ne l'était sous l'ancien régime.

Nous n'avons reçu que récemment la *Correspondance des consuls d'Alger*, publiée il y a déjà assez longtemps par H.-D. DE GRAMMONT (Alger, Jourdan, in-8°). Ces lettres, adressées par les consuls français d'Alger à la Chambre de commerce de Marseille, vont du consulat de René Lemoine (12 avril 1690) à celui de M. de Jonville. La dernière est du 4 août 1742. Bien que la politique générale ne soit représentée dans cette correspondance que par quelques passages et qu'elle soit presque entièrement consacrée aux nombreuses affaires de détail suscitées par les pirateries barbaresques, elle n'en est pas moins intéressante et complétera utilement la publication de M. Plantet sur les correspondances des deys d'Alger avec la cour de France. L'annotation de M. de Grammont est, comme toujours, abondante et sûre, mais il est permis de regretter l'absence totale de sommaires et de tables.

M. Eugène PLANTET, dans sa nouvelle et très intéressante publication, *Correspondance des beys de Tunis et des consuls de France avec la cour* (Alcan, in-8°, tome I, n'est pas tombé dans ce défaut. Il a muni ce premier volume, qui va de 1577 à 1700, d'une introduction un peu confuse, peut-être parce qu'elle est très détaillée, mais pleine de renseignements, de listes des beys de Tunis, des consuls et vice-consuls de France à Tunis, des envoyés extraordinaires de France à Tunis et de Tunis en France, enfin des traités entre la France et Tunis. Deux tables, l'une chronologique, l'autre alphabétique et analytique, permettent de retrouver facilement les documents qui sont publiés et annotés avec soin. Le livre s'ouvre par des lettres patentes à Henri III établissant un consulat de France à Tunis (28 mai 1577), mais nos relations avec la Régence remontent bien plus haut. Avant même l'expédition de saint Louis, dès 1253, Marseille avait obtenu

pour un de ses marchands les droits d'un agent consulaire. Elle avait des relations avec Tunis avant même cette date, car ses statuts municipaux de 1228 font mention de commerce de vins avec la Régence. Ces relations se continuèrent jusqu'au moment où elles se régularisèrent et se fixèrent par l'établissement officiel du consulat, et à partir de ce moment nous pouvons les suivre sans interruption, grâce à M. Plantet. La mission de Savary de Brèves aboutit au traité d'août 1605. Sanson Napollon, le P. Le Vacher y développèrent successivement notre influence, qui, grâce au dernier, ne fut pas trop atteinte par les maladresses de Demolin (1666). D'Estrées l'augmenta encore en signant le traité pour cent ans du 30 août 1685. Au moment où se ferme ce premier volume, il y a certainement encore bien des tiraillements causés par la question principale en Barbarie, la course et ses suites, c'est-à-dire l'esclavage des chrétiens, mais, en somme, nous étions à Tunis en assez bonne posture, meilleure assurément qu'à Alger.

On le devait beaucoup à nos diplomates, un peu à notre marine, sur laquelle M. Lambert de Sainte-Croix vient de publier un livre qui n'ajoutera pas grand'chose à ce qu'on en savait, *Essai sur l'histoire de l'administration de la marine de France, 1689-1792* (Calmann-Lévy, in-8°). C'est un simple résumé d'après des ouvrages de seconde main, et ceux-ci ne sont pas toujours très bien choisis. L'auteur cite bien les archives de la marine, correspondance générale, mais je doute que ses fouilles y aient été aussi prolongées et aussi fructueuses qu'il eût été nécessaire. Son livre est donc mal informé, et, bien qu'il soit écrit avec clarté et facilité, il ne fera que faire désirer davantage l'histoire précise et complète de l'administration maritime, qui reste encore à faire.

M. A. Legrelle a terminé par un quatrième volume, consacré à la solution (1700-1725), son vaste travail sur *la Diplomatie française et la succession d'Espagne* (Pichon, in-8°). L'ensemble des faits de cette période était connu depuis longtemps; M. Legrelle n'y a pas moins ajouté des détails nouveaux. Cela tient à sa méthode de recherches approfondies et de citations abondantes, méthode sur laquelle nous avons déjà formulé notre opinion à propos des précédents volumes et sur laquelle, par conséquent, nous ne reviendrons pas. Ce qu'il est intéressant de voir, c'est le jugement d'ensemble qu'au terme de son consciencieux labeur M. Legrelle porte sur les acteurs et les événements du grand drame qu'il a étudié. C'est vers Louis XIV que vont ses admirations les plus complètes et ses sympathies les plus sincères. Il ne croit pas qu'il ait jamais tenté d'obtenir la couronne impériale; il blâme Fénelon et Vauban de leurs cri-

tiques à son égard; il va même jusqu'à excuser sa politique à l'égard des protestants, attribuant aux Dragonnades de 1683 le mérite d'avoir prévenu en partie l'insurrection cévenole; il est vrai que, sur la foi des Mémoires de Noailles, il juge que les dragons étaient chargés de porter aux réformés des paroles de clémence et demeuraient l'arme au bras (p. 338). C'est un jugement auquel je ne saurais m'associer. Sans méconnaître les grandes qualités de Louis XIV, je ne puis tout admirer en lui. Au point de vue même de la succession d'Espagne, je suis d'avis, comme M. Legrelle, qu'il était très sincère dans ses offres de partage et qu'il n'accepta la succession entière que la main forcée par les circonstances, mais il faut bien reconnaître que toutes les apparences étaient contre lui et qu'il fut tout naturel que Guillaume III crût à sa duplicité. Comme M. Legrelle encore, je blâme énergiquement les réformés qui portèrent les armes contre leur patrie, mais l'auraient-ils fait sans la persécution? Il compare leur conduite à celle des Vendéens et des émigrés, mais il oublie que les Vendéens ne se soulevèrent pas seulement contre la regrettable persécution religieuse dont ils étaient victimes, mais aussi contre la conscription, qui était pourtant un devoir national. La vérité, c'est qu'il faut blâmer toujours le crime contre la patrie et blâmer aussi la tyrannie d'où qu'elle vienne, que le tyran ait nom Louis XIV ou qu'il s'appelle la Convention. Du jugement trop favorable que M. Legrelle porte sur Louis XIV s'ensuit naturellement celui, trop défavorable à notre avis, qu'il porte sur Guillaume III et la politique de la coalition. Il serait trop long et inutile, d'ailleurs, de le discuter à fond. J'aime mieux m'associer pleinement à celui qu'il porte sur l'Espagne, dont il signale avec raison le noble effort, accompli sous l'influence de la France et entravé par ce qui a toujours été la plaie de ce grand pays, ses prêtres et ses moines. De même pour le jugement qu'il porte sur Torcy, sur la supériorité de la France au point de vue moral dans cette guerre et enfin sur le XVIIIe siècle, dans lequel je vois difficilement, avec M. Legrelle, « le berceau du catholicisme indépendant, » mais que j'aime parce qu'il a été, comme le dit justement l'auteur, « compatissant plus que tout autre aux misères humaines » (p. 803).

C'est parce que je l'aime et que je lui suis fidèle, à ce grand XVIIIe siècle, que j'ai lu avec le plus vif plaisir et que je recommande tout particulièrement aux lecteurs de la *Revue* le *Voltaire*, de M. Edme Champion (Flammarion, in-12). Ce n'est pas que je partage absolument toutes les opinions de l'auteur. C'était un homme que Voltaire, et il y a des taches dans sa vie, comme il y a des fautes dans ses ouvrages, mais M. E. Champion, tout en se montrant parfois (comme à propos de la Pucelle, des sentiments patriotiques de

Voltaire et de son acrimonie dans la discussion) un peu apologiste quand même, le juge, en somme, avec équité et en pleine connaissance de cause. Il a lu Voltaire en effet, et il le connaît certes infiniment mieux que la plupart de ceux qui l'attaquent. Il montre ce qu'il faut penser au vrai du pessimisme de Candide, sur quels fonds solides reposent l'Essai sur les mœurs et le Siècle de Louis XIV, il a élucidé la question, si controversée, du sermon des Cinquante, etc. Il était bon, il était nécessaire que ce livre fût écrit; il faut remercier M. E. Champion de l'avoir fait avec tant de clarté, de science et de conscience.

On trouvera la confirmation de bien des idées émises par M. E. Champion dans le livre de M. Camille Rabaud, *Sirven, étude historique sur l'avènement de la tolérance* (Fischbacher, in-12). Mais M. C. Rabaud n'a pas mis seulement en relief le rôle de Voltaire dans cette célèbre affaire, il l'a étudiée en elle-même d'après des documents tirés des archives locales, auxquels sont venues s'ajouter les traditions mêmes du pays, traditions toujours vivantes, puisque le village de Saint-Alby, où fut retrouvé le corps de la fille de Sirven, en a gardé, à tort du reste, le nom de Saint-Alby-Faux-témoin. Son livre eût peut-être gagné à être débarrassé, en certaines pages, de ses allures de sermon, mais il est fait avec soin et inspiré par un esprit de réel et sage libéralisme.

Sous le titre de *les Guerres des Alpes; Guerre de la succession d'Autriche* (1742-1748) (Berger-Levrault, 2 vol. in-8°), M. le colonel Arvers a fait à la fois une publication de textes et écrit un ouvrage original. Le tome I, en effet, est formé uniquement d'un Mémoire extrait de la correspondance de la cour et des généraux par le lieutenant général de Vault, qui fut directeur du Dépôt de la guerre de 1763 à sa mort. Ce Mémoire, relatif à toutes les campagnes de 1741 à 1748 en Italie, sur les Alpes, en Savoie, en Dauphiné, dans le comté de Nice et en Provence, a été publié par M. Arvers avec une notice sur l'auteur, des notes et une série de croquis très nettement établis. Le tome II est une œuvre plus personnelle et non moins utile. Campagne par campagne, M. Arvers résume les opérations, et il les résume avec une extrême précision et une extrême clarté, en général sans en faire la critique. Ensuite, il donne, sous la double désignation, que je ne m'explique guère, de pièces relatives et annexes, les documents qui corroborent à la fois le Mémoire de M. de Vault et son propre travail. C'est une masse énorme de documents, publiés avec soin et disposés avec une méthode qui en rend l'usage facile. Il aurait été à désirer que M. Arvers indiquât ses sources avec plus de précision et munit sa publication d'un index.

Je ne vois pas que *la Vicomtesse Adolphe, Rose-Marie-Hélène de Tournon,* méritât les honneurs du gros volume que lui a consacré M. Marius Tallon (Paris, Fischbacher, in-8°). Il ne lui est pas d'ailleurs consacré tout entier. On y trouvera sur les du Barry une foule de détails déjà connus et qu'il était parfaitement inutile de rééditer. Était-il même bien utile de consacrer tout un volume à cette fille de vieille et bonne maison qui consent, et ses parents le permettent volontiers, à épouser, pour la fortune qu'il tient de la favorite, le vicomte Adolphe du Barry, le fils du comte Jean du Barry, de ce triste personnage qu'on appelait Le Roué? Le mariage fut malheureux; d'ailleurs la vicomtesse Adolphe paraît avoir été digne des alliances qu'elle contractait. Après avoir vu tuer son premier mari en duel, avoir porté gaiement son deuil de veuve et soutenu contre son beau-père un procès qui n'était honorable pour personne, elle se remaria avec son cousin le marquis de Claveyson et mourut, toute jeune encore, peu de temps après. M. Tallon n'a su sauver que faiblement le vide et le peu d'intérêt de cette histoire.

On aurait tort de chercher dans le livre de M. K. Waliszewski, *le Roman d'une impératrice, Catherine II de Russie* (Plon, in-8°), une histoire de la vie et du règne de la célèbre Sémiramis du Nord. Est-ce même bien *Roman* qu'il aurait fallu dire, et n'est-ce pas plutôt *portrait?* C'est un portrait, en effet, et aussi détaillé que possible, que nous donne M. Waliszewski. Il suit, il est vrai, Catherine depuis sa naissance jusqu'au moment où elle arrive au trône, nous donnant, sur son enfance à la petite cour d'Anhalt-Zerbst, sur son arrivée en Russie, sur son mariage, sur son intérieur et sa vie privée jusqu'à cette date du 9 juillet 1762 où un coup de fortune, médité depuis longtemps, en fit une des plus puissantes souveraines de l'époque, les détails les plus circonstanciés; mais, à partir du moment où Catherine arrive au trône, l'ordre chronologique est brisé et l'histoire proprement dite fait place à l'étude physiologique, psychologique et morale du personnage. Il nous montre dans Catherine une femme chez laquelle le trait essentiel est le caractère. D'un esprit très ouvert, mais non pas créateur; plutôt femme de gouvernement que femme d'État; grand'mère sans être mère; écrivain surtout quand elle ne se pique pas de l'être; se laissant aller à son tempérament sans s'y soumettre, elle a eu une qualité essentielle qui a développé et augmenté toutes les autres; elle a su vouloir. C'est là le fonds de sa nature, et M. Waliszewski l'a fort bien montré. Son volume est, du reste, le fruit de nombreuses lectures, et il les a mises en œuvre avec une réelle habileté. J'ajouterai qu'au point de vue du style il est en grand progrès; il y a encore dans ce volume des traces de recherche et de

préciosité, mais la langue en est bien supérieure à celle de ses études précédentes sur Marie de Gonzague et sur Marie d'Arquien.

Louis FARGES.

M. l'abbé SICARD, déjà avantageusement connu par son livre sur les études classiques avant la Révolution (cf. *Rev. hist.*, XXXIV, 490), vient de faire paraître le premier volume d'un important ouvrage sur l'*Ancien clergé de France* (Lecoffre). Ce premier volume est intitulé : *les Évêques avant la Révolution*. Il se divise en deux livres, consacrés, l'un à la situation sociale et politique des évêques, l'autre à leur administration épiscopale. On trouvera autant de profit que d'agrément à le lire. L'auteur a une lecture immense, et le tableau qu'il trace n'est pas une collection d'anecdotes prises au hasard, mais le résultat de la réunion patiente et de la comparaison judicieuse d'une masse énorme de faits. Sans doute, il a étudié son sujet avec une bienveillance préconçue pour les représentants de l'Église au XVIIIe siècle, mais aussi avec la volonté bien arrêtée de chercher et de dire le vrai. Il n'a rien dissimulé des défauts du clergé de l'ancien régime (sauf sur le chapitre des mœurs, qu'il a laissé dans une ombre discrète), et il a abordé les questions les plus délicates, comme celle du jansénisme et du gallicanisme, avec autant de franchise que d'impartialité. Il a su écrire un livre très vivant et très solide où il a réussi à faire apprécier les services rendus par l'épiscopat du XVIIIe siècle tout en faisant comprendre les vices de son organisation. L'épiscopat au temps de Louis XVI, exclusivement recruté dans la haute noblesse, en était arrivé à considérer les riches bénéfices et les hautes fonctions ecclésiastiques comme nécessairement dévolus aux cadets des grandes familles pour permettre à l'aîné d'hériter seul des biens et des titres; à moins, toutefois, que quelque infirmité physique ou intellectuelle ne rendît l'aîné incapable de faire carrière dans le monde et ne le rejetât dans l'Église. De là un grand nombre d'évêques qui n'ont point la vocation et qui manquent de sévérité dans leur vie, parfois même de croyances. On les nomme beaucoup trop jeunes, généralement entre trente et quarante ans; ils font carrière dans l'épiscopat comme on ferait carrière dans la magistrature ou dans l'armée, et, au lieu de s'attacher d'une manière indissoluble au siège où ils ont d'abord été nommés, ils passent d'un siège à l'autre, contrairement aux règles ecclésiastiques. C'est qu'aussi il y a de singulières différences entre les sièges au point de vue de l'agrément de la vie et de l'abondance des revenus, entre des sièges qui, comme Vence, rapportent 7,000 livres et ceux qui, comme Strasbourg, Paris, Cambrai, etc., en rapportent plusieurs centaines de mille, sans compter les abbayes et autres bénéfices qui viennent s'y

ajouter, et qui s'élèvent souvent à plus de 100,000 livres. Ceux qui occupent les résidences les plus ingrates sont précisément ceux qui ne sont pas assez riches pour entretenir autour d'eux une cour de grands vicaires, comme le font les titulaires des sièges opulents, ni pour venir à Versailles faire le métier de courtisans. Mais dans son ensemble l'épiscopat jouit d'une magnifique opulence. M. Sicard évalue ses revenus à 14 millions environ. Cette fortune permet aux évêques de vivre dans un faste inouï, de construire de superbes palais dans leur ville épiscopale, de ravissantes maisons de campagne où ils se livrent aux plaisirs de la chasse et de la société, et d'avoir encore des hôtels à Paris. Ils vivent en très grands seigneurs, ont des titres féodaux aussi nombreux que sonores, et les appellations de Monseigneur, de Votre Grandeur, Votre Éminence entrent de plus en plus dans l'usage. Beaucoup d'évêques résident à la cour plus que dans leur diocèse; mêlés aux affaires de l'État et aux intrigues du château, ils compromettent l'Église par leur complaisance pour les vices de la royauté et contribuent à créer cette idolâtrie monarchique qui devait être si fatale à la monarchie même.

M. Sicard a fait un tableau très complet de tout ce faste, de toute cette mondanité de l'épiscopat; mais il a aussi fait ressortir les mérites du clergé du XVIIIe siècle. Ces grands seigneurs ecclésiastiques étaient en général très préoccupés de la prospérité de leur diocèse. Non seulement ils entretenaient largement toutes les œuvres de charité, et à leur mort léguaient au diocèse la fortune que leurs fonctions leur avaient permis d'acquérir, mais leur sollicitude s'étendait à tous les intérêts du diocèse, intellectuels et économiques aussi bien que religieux. L'instruction publique était une de leurs premières préoccupations, et, après l'expulsion des Jésuites, c'est grâce à eux que plus de cent collèges, privés de leurs maîtres, ont pu continuer à fonctionner. Dans les pays d'États, ils s'occupent de tous les détails de l'administration, encouragent l'agriculture, surveillent les travaux publics. Dillon, archevêque de Narbonne, et président des États de Languedoc, est le bienfaiteur du pays par le zèle avec lequel il s'occupe de tous ses intérêts temporels. Quand on crée les assemblées provinciales, les évêques les président et sont les plus ardents à l'œuvre. — Le nombre des évêques non résidents n'est pas d'ailleurs aussi grand qu'on l'a cru quelquefois, il ne dépasse pas un quart du nombre total. S'il y a des évêques qui changent de siège, beaucoup d'autres restent fidèlement attachés à leur diocèse, et, comme ils sont nommés jeunes, ils les gouvernent longtemps, et ces longs règnes épiscopaux sont un bienfait pour leurs administrés. Peu d'évêques sont vraiment étrangers aux préoccupa-

tions religieuses; on n'en compte guère que quatre dont on puisse affirmer qu'ils étaient indifférents à toute croyance; on en voit par contre qui, par leur foi, comme par l'austérité de leur vie, sont de véritables saints. — L'épiscopat était, dans sa généralité, instruit et zélé; les évêques, les uns par la rigueur, d'autres par la tolérance, sont arrivés à vaincre le jansénisme, tout au moins à le détruire dans le clergé même; tout en restant fidèles aux principes généraux du gallicanisme, tout en faisant adopter partout la liturgie gallicane au détriment de la liturgie romaine, tout en enseignant, sur l'autorité pontificale, une doctrine nettement hostile à l'infaillibilité, ils se rapprochèrent du pape. M. Sicard a consacré des chapitres très intéressants à ces questions du jansénisme et du gallicanisme. Il nous montre le bas clergé plus fidèle que les évêques aux traditions gallicanes et les idées presbytériennes d'où sortira la constitution civile se glissant peu à peu parmi les curés.

M. E. Bourgeois, au cours des recherches entreprises pour son mémoire sur Dubois qui a été couronné par l'Académie des sciences morales, a eu connaissance à Parme, au collège de Saint-Lazare, grâce à la complaisance de M. l'abbé Bersani, du volumineux recueil manuscrit des lettres écrites par Alberoni au comte Rocca, ministre des finances du duc de Parme, pendant qu'il faisait partie de l'entourage du duc de Vendôme, puis de celui des deux femmes du roi d'Espagne Philippe V. Il a jugé avec raison que ce recueil méritait de voir le jour, éclairerait plus d'un point obscur de la période qui s'étend de 1705 à 1719 et surtout ferait mieux connaître un personnage à qui les médisances de Saint-Simon ont fait une assez fâcheuse réputation. Ces 615 lettres (en français jusqu'au 1er mai 1713, puis en italien), précédées d'une très vive et intéressante introduction, et enrichies d'une copieuse table alphabétique et de sommaires français pour les lettres italiennes, forment un beau volume des *Annales de l'Université de Lyon*[1]. Si M. Bourgeois s'est peut-être exagéré le service rendu par cette publication à la mémoire d'Albéroni, il ne s'est pas trompé en pensant qu'elle modifierait sensiblement l'idée que l'on avait de son rôle et de son attitude. Saint-Simon a fait de lui un plat valet des puissants qu'il fréquentait, un obscène bouffon qui n'a jamais songé qu'à pousser sa fortune. Bouffon et courtisan, préoccupé de sa fortune, Albéroni le fut sans nul doute, et la correspondance même publiée par M. Bourgeois nous le montre tel. La plus célèbre des anecdotes de Saint-Simon, celle du « c... d'angelo, » n'est

1. *Lettres intimes de S. M. Alberoni adressées au comte J. Rocca*, avec un portrait et deux fac-similés. Paris, Masson, 1893, 705 p. gr. in-8°.

point absolument invraisemblable. Il a conservé beaucoup de la bassesse de son origine, et rien dans ses lettres ne nous révèle un grand politique ni un puissant esprit. Mais, ce qui ressort aussi de ses lettres et ce que M. Bourgeois a bien mis en lumière dans son introduction, c'est qu'Albéroni a été un fidèle serviteur de la maison Farnèse et qu'il a poursuivi, avec persévérance, par des moyens qui manquaient de grandeur, une politique qui n'en était pas dépourvue. Si sa correspondance est toute farcie de fromages, de saucissons, de truffes et de bouteilles de vin, c'est qu'en restant dans les bonnes grâces de l'épicurien Vendôme et de la sensuelle Élisabeth, il espère d'abord sauver la monarchie de Philippe V, puis délivrer l'Italie du joug autrichien. Si, en 1718, il a trop aisément cru au succès, s'il a accepté avec une légèreté trop confiante une guerre qu'il n'avait, du reste, pas provoquée, le but qu'il se proposait était digne d'être poursuivi, et, en Espagne, où il a gouverné quatre ans sans autre titre que celui de confident de la reine et de résident du duc de Parme, Albéroni a eu le mérite de s'attirer bien des haines par sa politique de réforme, d'ordre et d'économies. Il a été victime de l'échec de ses plans italiens, conçus d'une manière à la fois ambitieuse et inconsidérée, mais, s'il n'a pas eu un génie égal à son ambition, et si les circonstances et son caractère l'ont condamné à la servir par de petits moyens et dans des positions équivoques, cette ambition, du moins, n'avait rien de vulgaire.

Publications diverses. — La nouvelle année nous a, comme d'habitude, apporté quelques publications illustrées, qui, sans avoir un caractère strictement historique, méritent cependant d'être signalées aux historiens.

Nous avons déjà parlé plus d'une fois des ouvrages de M. Grand-Carteret, qui s'est fait à la fois l'historiographe de l'imagerie et de la caricature, et l'historien anecdotique de notre siècle par l'image et la caricature. Ses livres sur Bismarck, Crispi, Wagner en caricatures, sur les mœurs et la caricature en France, sur la femme en Allemagne, ses chroniques par l'image de la *Revue encyclopédique* seront un jour consultés avec fruit par les savants qui s'occuperont de la politique, des arts, des lettres et des mœurs de notre temps. — Il aura conservé et rendu accessibles à nos neveux des documents que leur nature rend éphémères et périssables entre tous. Dans son dernier ouvrage, *Dix-Neuvième siècle* (Didot), M. Grand-Carteret a donné un exemple plus frappant encore de sa conception du rôle de l'image dans l'étude de l'histoire. Ce n'est pas seulement les aspects extérieurs de la vie du siècle en France qu'il a rendus sensibles par ses reproductions, c'est aussi les modifications de l'esprit public, les

grands courants de pensées et de sentiments qui ont agité notre pays et notre temps. Les seuls titres des chapitres disent assez l'intérêt du volume : les Étapes et l'esprit du XIXe siècle; les Cours, les souverains, les chefs d'État et la vie officielle; Classes, mœurs, influences et théories sociales; les Femmes et leur rôle, l'émancipation, la beauté, l'enfance et la maternité, jouets et jeux, éducation; les Salons et les clubs, usages et mœurs intimes; le Costume civil et les modes; le Costume et l'esprit militaires; les Théâtres; les Plaisirs publics; Fêtes et cérémonies nationales; la Cuisine et la table; Restaurants et cafés; les Moyens de transport et la locomotion; le Goût littéraire et le goût intime; les Forces modernes, la presse, les magasins et la réclame, les expositions; les Inventions nouvelles et la médecine; Paris moderne; Fin de siècle. Quelque riche que soit ce programme, il est aisé de voir qu'il pourrait être encore étendu, que bien des côtés de la vie sociale, le barreau, l'enseignement, etc., pourraient y rentrer. Tel qu'il est, il donne un tableau très vivant des transformations de la société française, et le texte, très sérieux sous sa forme allègre et légère, ne visant ni à la satire ni au panégyrique, donne toute leur valeur aux illustrations.

L'ouvrage de M. Arsène ALEXANDRE sur l'*Art du rire et de la caricature* (May et Motteroz), qui est un joli et amusant recueil de dessins comiques, commençant à l'Égypte antique pour finir au Chat-Noir, en passant par toutes les époques et tous les pays, nous a causé quelque déception. Nous croyions y trouver une histoire du rire et de la caricature conçue à un point de vue soit psychologique, soit artistique, soit purement historique; mais le texte de M. Alexandre n'est qu'un commentaire agréable et purement littéraire d'illustrations qui, malgré leur intérêt et leur bonne exécution, sont loin de fournir une histoire complète et méthodique de la caricature. Les nations étrangères y figurent, mais dans des proportions très restreintes. C'est la caricature française moderne qui y tient la place d'honneur. A ce point de vue, le volume de M. Alexandre est curieux à consulter.

Les mêmes éditeurs ont fait paraître un ouvrage sur le Paris moderne, qui fournit un utile complément à l'œuvre classique, mais déjà un peu ancienne, de Maxime Ducamp, *Paris et ses organes*. C'est le *Paris ignoré* de M. STRAUSS. Le titre pourra causer quelques méprises; on croira au premier abord que M. Strauss a voulu décrire les dessous de la vie parisienne, le monde obscur des mendiants, des malfaiteurs, des petits métiers inavoués; ce qu'il a décrit est, au contraire, tout l'ensemble des services municipaux, services hospitaliers, pénitenciers, scolaires, postaux, police, édilité, voirie, ali-

mentation, octroi, etc.; toutes ces choses qui nous paraissent simples, naturelles et connues, et qui sont au fond très compliquées, très extraordinaires et très ignorées. M. Strauss nous les explique avec netteté dans un style sobre, précis et intéressant, et des artistes habiles y ont rendu ces explications vivantes et sensibles aux yeux par des illustrations où ils ont su mettre du pittoresque dans des sujets qui, par eux-mêmes, ne paraissaient guère en comporter.

Le *Rembrandt,* de M. E. Michel (Hachette), est une œuvre d'une valeur exceptionnelle, autant par le mérite de l'illustration que par celui du texte. Les 343 reproductions d'œuvres du maître contenues dans ce beau volume en font un véritable musée rembrandtesque, et, sauf quelques rares exceptions, les dessins et gravures intercalés dans le texte sont aussi parfaits que les photographies et héliogravures tirées en planches séparées. Les paysages à l'eau-forte de Rembrandt, ces chefs-d'œuvre trop peu connus du profane, ont été reproduits avec un bonheur particulier. M. Michel a apporté à l'étude de la vie et de l'œuvre de Rembrandt le sens artistique délicat et la minutieuse et exacte érudition dont il a déjà donné tant de preuves. Il a replacé Rembrandt dans le milieu de Leyde, où il s'est formé, puis dans celui d'Amsterdam, où il a vécu, et il a suivi, avec une pénétrante sagacité, l'influence des circonstances de sa vie sur son développement artistique. La figure de ce Spinoza de la peinture, qui a su pénétrer plus profondément et exprimer avec plus de force qu'aucun autre les mystères de la nature, de la vie et de l'âme, a été rendue par M. Michel avec un puissant relief. Il nous montre l'influence exercée sur son génie par les deux femmes, Saskia et Hendrickje Stoffels, qui ont occupé son cœur et sa vie, ses rapports avec les peintres contemporains, portraitistes et paysagistes, et avec ses élèves, la part à faire à ses élèves dans son œuvre; il explique comment l'incohérence apparente de sa vie se concilie avec la discipline de son génie artistique et nous fait voir dans la hardiesse croissante de son esprit créateur et de sa main, à mesure qu'il avance en âge, la marque d'une science et d'une exécution toujours plus sûres d'elles-mêmes, qui osent tout, parce qu'elles peuvent tout.

Un autre ouvrage illustré, publié par la maison Hachette, *les Capitales du monde,* n'a point de caractère scientifique, mais les notices pittoresques et psychologiques qu'il renferme offrent, sous une forme légère, bien des traits fins ou profonds. M. de Vogüé y parle de Saint-Pétersbourg, F. Coppée de Paris, Pierre Loti de Constantinople, M. Paléologue de Pékin, G. Boissier de Rome, etc. Ed. Rod y esquisse, à propos de Genève, une remarquable analyse du caractère genevois, où la malice s'allie à la bienveillance et où une critique souriante et

mesurée se mêle à une juste estime, le plus joli morceau de psychologie sorti de sa plume, plus habile encore à décrire le réel qu'à imaginer. Les esprits les plus sérieux trouveront leur profit à lire ce livre, dont les admirables illustrations sont un plaisir pour les yeux.

On a tant parlé des réformes universitaires depuis quelques années que le public, un peu désorienté par la multiplicité de ces réformes et un peu sceptique sur leurs résultats, serait bien aise qu'on lui montrât, à côté des intentions et des espérances, les progrès réalisés. En attendant le moment, sans doute un peu éloigné encore, où l'on pourra constater les résultats intellectuels de changements qui ont jusqu'ici plus détruit de choses anciennes que créé de choses nouvelles, plus troublé les habitudes prises que fondé des méthodes meilleures, voici M. Marion, l'éminent professeur de pédagogie de la Sorbonne, qui nous décrit *l'Éducation dans l'Université* (Colin) dans un livre du plus noble et du plus encourageant optimisme. Des esprits chagrins trouveront sans doute que les tableaux de M. Marion ressemblent plus aux programmes et aux rapports de l'École alsacienne qu'aux pratiques de certains lycées, et que ce qu'il a été facile de réaliser dans une petite école d'externes est bien difficile à transporter dans de vastes lycées d'internes, mais il n'en est pas moins vrai qu'un effort sérieux a été fait dans le sens des réformes préconisées par M. Marion, que l'administration universitaire met le zèle le plus louable et le plus persévérant à encourager ces efforts, et que l'on peut espérer voir un esprit nouveau, plus libéral, plus humain, plus vivant pénétrer peu à peu la vieille Université créée par Napoléon. On en sera persuadé en voyant avec quel ton de joyeuse confiance un jeune professeur, M. Léo Claretie, parle de *l'Université moderne* (Delagrave) dans un très beau volume illustré par M. Geoffroy. N'est-ce pas déjà un signe des temps que l'on puisse publier comme livre d'étrennes une description des écoles, facultés et collèges, de la vie qu'on y mène, de l'instruction qu'on y donne, un livre offrant aux yeux, comme récréation, les portraits plus ou moins ressemblants des universitaires les plus fameux, que l'on suppose assez connus pour ne pas même mettre leurs noms au bas des vignettes? C'est supposer que les choses scolaires ont pris aux yeux du public une importance et un intérêt tout nouveaux. Je crois bien que c'est le cas en effet et que beaucoup de gens trouveront plaisir à retrouver, dans le très aimable et agréable livre de M. Claretie, l'image légèrement embellie des lycées et des écoles où étudient leurs enfants, et à deviner les noms des professeurs ou des administrateurs crayonnés de chic par M. Geoffroy. Car le très habile et touchant peintre de l'enfance pauvre n'a pas jugé nécessaire de

serrer de trop près ses modèles; il s'est contenté souvent d'à peu près où il y a plus de verve que d'exactitude, et qui font parfois de ses illustrations des devinettes qu'on peut utiliser comme jeu de société. M. Claretie, lui non plus, n'a pas prétendu à une rigoureuse exactitude, et, dans plus d'un de ses chapitres, on trouverait aussi des croquis « faits de chic. » Mais il s'y trouve aussi beaucoup de verve, de bonne humeur, une chaleur généreuse et communicative. Si la jeunesse tout entière voit et juge l'Université comme ce jeune professeur, c'est que l'Université est bien vivante et qu'on peut espérer pour elle, après une période de tâtonnements et d'incertitude, un regain de prospérité et de grandeur.

Le volume de M. V. Bérard, *la Turquie et l'Hellénisme contemporain* (Alcan), est à la fois un très pittoresque récit de voyages à travers l'Albanie et la Macédoine, de Durazzo à Monastir par Pekini, Elbassan et Okhrida, et de Monastir à Kalambaka, sur la frontière thessalienne, par Florina, Kastoria et Grévena, et un livre d'histoire et d'ethnographie politique sur les races, les langues et les religions qui se disputent la possession future d'une Macédoine délivrée de la domination turque. Ce n'est pas une tâche facile que de démêler les forces relatives des groupes en lutte dans la péninsule des Balkans et de prévoir l'avenir qui leur est réservé. Nulle part le problème ne se présente sous un aspect plus compliqué que dans la Macédoine contemporaine. Il fut un temps où la question politique s'y présentait sous un aspect très simple : tout ce qui était musulman comptait comme turc, tout ce qui était chrétien comptait comme grec, et il ne paraissait pas douteux que, si l'empire turc s'écroulait, la Grèce serait son héritière en Macédoine. Mais la conduite mesquine, intéressée et oppressive du patriarchat grec, la propagande slave faite par la Russie, l'éveil des ambitions de tous les petits États de la péninsule balkanique, favorisé par le principe des nationalités, a fait de la Macédoine le foyer d'une lutte ardente de races, de langues et de religions. Il y a aujourd'hui en présence : les Musulmans, au nombre de 6 à 700,000, mais parmi lesquels il n'y a guère plus de 120 à 150,000 Turcs, et dont le reste, Albanais ou Slaves d'origine, sera aisément attiré par d'autres groupes; les Bulgares, qui considèrent la Macédoine comme leur étant dévolue au nom de l'ethnographie, qui ont obtenu des Turcs, grâce à la création de l'exarchat bulgare, un patriarchat autonome et leur indépendance religieuse vis-à-vis des Grecs, qui enfin, grâce à l'appui de la Russie d'abord, puis, grâce à celui du jeune royaume de Bulgarie, ont créé 217 écoles primaires, 11 écoles supérieures, un gymnase pour répandre leur langue et leurs idées; les Hellènes, qui, grâce à leur ancienne prépondérance

sur la population chrétienne et à la générosité patriotique des Grecs de tous les pays méditerranéens, tiennent encore la tête avec leurs 333 écoles, peuplées de 18,541 élèves; enfin les Valaques, longtemps confondus avec les Hellènes, mais qui aujourd'hui, soutenus par la Roumanie, ayant à leur tête un homme d'une activité, d'un dévouement et d'une intelligence extraordinaires, Apostolo Margariti, et trouvant des alliés chez les catholiques et les Albanais, commencent, eux aussi, une propagande nationale et ont déjà créé 30 écoles avec 16 à 1,700 élèves. A toutes ces prétentions rivales viennent s'ajouter aujourd'hui celles des Serbes, qui soutiennent que les Slaves de Macédoine sont Serbes et non Bulgares. Chacun des groupes invoque l'histoire : les Grecs remontent à Alexandre le Grand et à l'empire de Byzance, les Bulgares à leur tzar Samuel au xe siècle, les Valaques à l'empire valaque du xiiie; les Serbes à leur empereur Stéphane Douschan au xive. Chacun d'eux arrange à sa façon l'ethnographie et la statistique; chacun d'eux attise les passions religieuses ou leur obéit. Les Turcs entretiennent soigneusement ces querelles, qui seules leur permettent de maintenir leur domination malgré les convoitises et les intrigues des puissances européennes et l'insubordination de leurs sujets. Quant aux Albanais, musulmans de nom, chrétiens de tradition et d'instinct, ils profitent de la situation pour gouverner et exploiter au nom des Turcs cette *Macédoine* de races et de religions antagoniques. M. Bérard, à force de loyauté et de bonne humeur, a su vivre en bonne intelligence avec les représentants attitrés de ces partis hostiles, et, à force de sagacité et d'impartialité, arriver à corriger leurs erreurs intéressées et évaluer avec justesse leurs forces respectives et leurs espérances d'avenir. Malgré sa sympathie pour les Hellènes, il ne croit pas que les difficultés actuelles puissent trouver leur solution ni dans une annexion à la Grèce ni dans une annexion à la Bulgarie. Il ne croit pas davantage à une confédération balkanique ou à un partage équitable entre tous les compétiteurs. Il ne voit que trois solutions : le maintien de la domination turque, l'annexion à l'Autriche, pour laquelle les Valaques travaillent inconsciemment, ou enfin la création d'un nouvel État qui s'étendrait de l'Adriatique à l'Archipel et qui appartiendrait à la plus vigoureuse et à la plus politique de toutes les races en présence, aux Albanais. La peinture que M. Bérard nous fait des mœurs, de la vie, du caractère des Albanais est, avec le portrait d'Apostolo Margariti, le chef du mouvement valaque, la partie la plus originale de son livre. Nous engageons les hommes politiques comme les historiens à le lire et à le méditer.

G. Monod.

BOHÊME.

Il y a déjà longtemps qu'a paru (XL, 136) mon dernier bulletin sur les publications historiques concernant la Bohême; aussi devrai-je me restreindre aux ouvrages les plus importants parus sur ce sujet depuis 1888. Je citerai en première ligne le nom du plus ancien et du plus remarquable parmi les auteurs qui s'occupent de l'histoire de la Bohême. J'ai déjà signalé à plusieurs reprises l'importance de l' « Histoire de la ville de Prague, » par M. Tomek (*Dejepis Prahy*); dans le septième volume, paru en 1886, le récit atteint l'année 1478, et l'auteur s'arrête là. Le huitième volume, paru en 1891, contient une description de Prague au xve siècle, qui se continuera encore dans le volume suivant; il débute par la topographie historique de Prague pendant la période hussite et expose avec une grande richesse de détails les changements survenus dans la capitale pendant ces temps si troublés; il a été souvent possible de suivre de dix ans en dix ans les transformations de certains quartiers de la ville, voire même d'édifices et de maisons particulières. Au tableau extérieur de la ville se joint dans la seconde moitié du volume celui de l'organisation administrative et sociale. Cette histoire de Prague est en réalité une histoire de la Bohême et en particulier de sa capitale.

M. Sigismond Winter (*Kulturní obraz mest českých*. Prague, 1890, 1892, Fr. Rivnáč) consacre aux villes de Bohême en général un vaste ouvrage, dont deux volumes ont paru en 1890. L'auteur l'annonce comme étant une peinture morale (kulturní obraz) des villes bohêmes. Dans le domaine que l'on a coutume de désigner, — je ne sais si c'est toujours avec raison, — par « l'histoire de la civilisation, » on a souvent rencontré dans ces dernières années le nom de M. Winter : il a publié, généralement d'abord dans des revues, des articles nombreux dont la matière est d'ordinaire empruntée à la vie des cités au xvie siècle et qui côtoient souvent d'aussi près le roman que l'histoire. Le présent ouvrage, en deux volumes, est une œuvre vigoureuse; cependant il ne nous donne nullement une histoire des villes de Bohême, mais, comme l'indique d'ailleurs le titre, une description des villes et de la vie municipale limitée au xve et au xvie siècle. Cette observation ne contient aucun blâme; l'auteur s'en est tenu à son programme : parler de la ville bohême à l'époque de la Renaissance; il a rassemblé un grand nombre de matériaux et les a très

habilement mis en œuvre. Ce qui manque au travail, c'est une base historique. Une introduction d'importance proportionnée à celle de l'ouvrage aurait mieux fait comprendre au lecteur l'intérêt et le développement de la vie municipale que les quelques mots d'entrée en matière par lesquels débute le premier volume.

Dans le domaine de l'histoire de la civilisation, — pour nous en tenir à l'expression consacrée, — nous trouvons, depuis quelques années, les productions littéraires de M. C. Zibrt. Indépendamment de ses articles de revues, il a publié, en 1888, une monographie dans laquelle il retrace avec succès l'histoire du jeu d'échecs en Bohême. Depuis lors, c'est de l'histoire des mœurs et des coutumes qu'il s'occupe; il a rassemblé, dans des brochures et de nombreux articles[1], d'immenses matériaux, sans avoir toujours réussi à se rendre assez maître de son sujet et à lui donner une forme satisfaisante; il écrit trop et trop vite. Nous sommes fondés cependant à bien augurer de l'avenir, puisque son dernier et son plus important ouvrage est aussi le meilleur. C'est une « Histoire du costume en Bohême[2]. » M. Zibrt a entrepris de traiter l'époque précédant la révolution hussite, et cette partie de l'ouvrage, illustrée de nombreuses gravures, est parue à l'heure qu'il est. La seconde partie, depuis le xve siècle, sera traitée par M. Winter. Le travail de M. Zibrt mérite d'autant plus d'éloges qu'aucun ouvrage de quelque importance n'avait paru avant le sien sur cette matière; ici encore il accumule les documents avec un zèle remarquable et prouve qu'il connaît à fond la littérature de son sujet. Je n'admettrais cependant pas sans discussion toutes ses conclusions, spécialement en ce qui concerne les premiers chapitres traitant des époques les plus reculées. Sans doute, les sources dont on dispose sont très rares. Mais, si l'auteur veut pénétrer même jusqu'aux temps pour lesquels nous ne possédons pas de documents, il doit se contenter d'émettre de simples hypothèses. En ce qui concerne la forme de l'ouvrage, je ne puis retenir une observation, c'est qu'il est trop délayé. L'auteur aime à dire des choses simples en beaucoup de mots et à redire trop souvent ce qui a déjà été dit. Je ne sais si l'ouvrage n'aurait pas pu ou plutôt dû être diminué d'une bonne moitié.

En ce qui concerne l'histoire du droit, j'ai encore un nom nouveau à présenter aux lecteurs du Bulletin. La Bohême était anciennement divisée en « cercles » (kraj) qui ont conservé jusqu'à nos jours leur importance en ce qui concerne l'organisation judiciaire, tandis que,

1. Il en a rassemblé un certain nombre sous le titre *Listyz českych kulturnich dejin*. Prague, 1891.
2. *Dejiny kroje v zemich českych*. Prague, F. Simáček, 1892.

dans l'administration politique, ils ont été remplacés par les « okres » (correspondant à l'allemand Bezirk). L'histoire de l'organisation de ces cercles, dans les siècles passés, constitue une partie importante de l'histoire des institutions politiques de la Bohême, et, dans cette histoire, le siècle de Marie-Thérèse et de Joseph II (1740-1790) fait époque. Sous ce règne en effet les cercles perdirent ce qui restait de leur administration autonome; l'état moderne, absolu, s'empara par sa bureaucratie des anciennes institutions et les fit servir à ses desseins, ce qui, on ne peut le nier, constituait un progrès sous bien des rapports. C'est l'histoire de cette transformation des anciens cercles que le Dr Bohuš Rieger[1] s'est proposé de traiter. Il le fait à la fois en juriste et en historien; reculant de plus en plus les bornes de son sujet, il commence par une introduction sur l'histoire de la constitution des cercles en Bohême depuis ses origines jusqu'au milieu du XVIIIe siècle; c'est cette partie seulement de l'ouvrage qui est parue. Elle a d'ailleurs sa valeur propre en ce que l'auteur y résume les recherches de ses devanciers, tout en les continuant à travers la période si peu étudiée de 1620 à 1740. Peut-être le volume, qui a 371 pages, aurait-il gagné à être abrégé; si l'auteur avait moins insisté sur les détails et su éviter des redites, il eût été plus accessible au lecteur qui n'est pas homme du métier; peut-être, au contraire, celui-ci prisera-t-il très haut cette abondance de détails. La partie qui me satisfait le moins est celle qui traite des origines des « cercles. » Il est vrai que les sources sont très rares pour cette époque, et l'histoire intérieure de la Bohême, notamment en ce qui concerne l'histoire des institutions politiques dans les temps reculés, restera sans doute, même dans l'avenir, basée en grande partie sur des hypothèses. Les historiens devront cependant, tôt ou tard, entreprendre la revision de l'histoire ancienne de la Bohême et renoncer alors à plus d'une théorie longuement caressée; cette réflexion s'applique aussi bien au livre de M. Rieger. Sans doute, ce n'est pas à lui qu'incombait la tâche de cette revision; mais je ne puis comprendre les suppositions gratuites et inutiles que M. Rieger fait dans la note, page 22, sur l'origine du mot « comes » et sa signification en Bohême. Le mot est-il donc originaire de Bohême, et est-il permis de parler, seulement en passant et entre parenthèse, d'une « analogie avec les comtes francs ? »

M. Ladislav Čelakovský, un de nos érudits les plus estimés, a publié récemment un aperçu de l'histoire du droit en Bohême, c'est-

1. *Zřízení krajské v Čechách.* I. *Historický vývoj do r.* 1740. V Praze, F. Tempsky, 1889.

à-dire l'histoire des sources et du droit public[1]. L'auteur expose, avec une grande concision, les progrès accomplis sur ce terrain pendant les dernières années, progrès auxquels il a largement contribué par ses études de détail; parmi celles-ci mentionnons un mémoire récent sur les registres judiciaires et leur histoire en Bohême[2]. Cependant, là encore, nous nous apercevons combien serait utile la revision que nous avons réclamée plus haut; ainsi, quand l'auteur traite des rapports entre la Bohême et l'empire, ses vues sont quelquefois absolument insoutenables; il est vrai qu'elles ont une origine plus ancienne et avaient été admises par d'autres érudits, comme Palacky.

M. Josef Kalousek a donné de son ouvrage, paru en 1871, sur le droit public en Bohême et son histoire, une nouvelle édition revue (1892)[3], surtout en ce qui concerne le premier chapitre relatif aux rapports de la Bohême avec l'empire. Cette « édition revue » marque un progrès sur la précédente; l'auteur s'est rapproché du but que doit se proposer toute recherche impartiale, mais la revision eût gagné à être plus complète encore. M. Kalousek, comme M. Celakovsky, se refuse à admettre qu'il fut un temps où la Bohême était reconnue fief d'empire, et c'est précisément de la manière affirmative ou négative de résoudre cette question que l'on a tiré des conséquences, pour le présent, dans nos luttes politiques. Par malheur pour les études historiques en Bohême, les Tchèques, pas plus que les Allemands, ne sont toujours ni partout exempts de parti pris; ils ne prennent pas dans les textes les résultats qui s'y trouvent réellement, ils y cherchent ce qu'ils veulent y trouver. Il est vrai, d'autre part, que cet antagonisme politique et national excite à la critique et au contrôle réciproque, et il nous est aisé de prouver qu'il peut y avoir des polémiques fructueuses. L'une d'elles portait sur la question de savoir quelle a été l'extension du servage chez les paysans en Bohême, du xe au xiie siècle. M. Jules Lippert essaye, dans un journal politique (*Bohemia*, 1890), de prouver qu'il n'y avait à cette époque presque pas de paysans libres en Bohême;

1. *Povsechné české dejiny právní*. Prague, 1892. — C'est le tirage à part d'un article paru d'abord dans une nouvelle encyclopédie publiée par J. Otto (Prague). Les articles historiques groupés sous la rubrique Bohême sont d'inégale valeur. Outre le mémoire de M. Celakovsky, nous y avons remarqué un aperçu de l'histoire politique de la Bohême jusqu'en 1420 de M. Kalousek et une histoire de la littérature ancienne de la Bohême de M. J. Hanus; dans ce dernier article, on ne retrouve pas ces falsifications qu'on a voulu faire prendre pour d'anciens chants nationaux; nous ne mentionnerons pas une observation malheureuse ajoutée par la rédaction.

2. Parue dans les *Publications de la Société des sciences de Bohême*, année 1890, sous le titre : *O domácích a cizích registrech*.

3. *České státní právo*. Prague, Bursik et Kohout, 1892.

M. J. Peisker s'élève contre cette opinion; reprenant avec plus de développement et de force les idées de Palacky, il prétend, au contraire, que la Bohême a eu ses paysans libres comme ses serfs. Les articles de M. Peisker ont également paru, d'abord dans un journal politique (*Politik*), puis en tirage à part[1]. Si le débat se continue, il semble probable que M. Peisker restera maître du terrain. Sa publication prouve, en tous les cas, qu'il a étudié à fond et dans tous ses détails la question agraire en Bohême et fait désirer qu'il y consacre un jour une monographie.

Les premiers chapitres du tome III de l'« Histoire de Charles IV, » par M. Werunsky[2], sont consacrés à l'histoire intérieure de la Bohême; le sujet traité dans le reste du volume ne rentre pas dans le cadre de ce Bulletin. Le reproche général que l'on peut faire à ce travail, si important et si approfondi, s'applique aussi à ce volume: quelques parties auraient pu être traitées d'une manière plus étendue, beaucoup d'autres, au contraire, gagneraient à être écourtées.

La période la moins étudiée et par conséquent la moins connue de l'histoire de la Bohême est celle qui est le plus rapprochée de nous; elle commence à la guerre de Trente ans et s'étend jusqu'à nos jours. J'ai eu, cependant, dans mon dernier Bulletin déjà, le plaisir de saluer sur ce terrain un travailleur consciencieux et bien connu, M. Rezek. Sa « Chronique de Bohême et de Moravie » (*Českomoravská Kronika*), parue aussi en livraisons, se poursuit vaillamment, quoique plus il avance, moins il trouve de travaux préliminaires. Cet excellent ouvrage a, pour le moment, dépassé le milieu du XVIIe siècle; les sections sont intitulées: « Histoire de l'invasion saxonne en Bohême, 1630-1631, » « Histoire de la Bohême de 1637 à 1643, » et « Histoire moderne de la Bohême et de la Moravie, » dont le premier volume atteint 1657[3]. Le contenu en est aussi riche que varié et prouve que l'histoire intérieure des pays bohémiens à cette époque n'est pas aussi pauvre que notre ignorance nous le fait souvent croire. Je serais presque tenté de dire que le récit de M. H. Rezek est parfois surchargé; il serait plus agréable pour le lecteur si l'auteur avait relégué un certain nombre de détails dans les notes. L'introduction de la troisième partie doit être rangée parmi les meilleurs morceaux que

1. *Die Knechtschaft in Böhmen*. Eine Streitfrage der böhm. Socialgeschichte. Prague, 1890.

2. *Geschichte K. Karls IV und seiner Zeit*. Dritter Band, 1355-1368. Innsbruck, Wagner, 1892.

3. *Dejiny saského vpádu do čech*, 1630-1631. Prague, L. Kober, 1888. — *Deje čech a Morary*, 1637-1648. Prague, 1890. — *Dejiny čech a Morary nové doby I*. Prague, 1892.

nous ait donnés M. Rezek ; il jette un coup d'œil rétrospectif sur le passé et accorde l'importance qu'elle mérite à la période moderne de l'histoire bohême. Il s'est produit à cette époque, dans les rapports des pays bohémiens, de profondes transformations desquelles dépend en grande partie leur état actuel, et un ouvrage tel que celui de M. Rezek sera éminemment utile pour nous aider à les comprendre à l'époque contemporaine. On sait qu'elles ont porté particulièrement sur le terrain religieux ; aussi est-ce l'histoire de ce qu'on appelle la réforme catholique en Bohême qui a été jusqu'à présent traitée le plus à fond : M. Thomas Bílek, connu par son ouvrage sur la confiscation en Bohême, a consacré un ouvrage spécial à cette révolution religieuse[1].

Ce bouleversement a chassé du pays une grande partie de la population protestante de Bohême, ainsi que les adeptes de l'Unité des frères bohêmes, et c'est de cette émigration qu'est sorti Jean Amos Comenius. Il resta même à l'étranger un fils fidèle de son peuple, et il compte parmi les classiques de la littérature tchèque. Mais son importance est plus considérable encore ; il n'appartient pas exclusivement à la Bohême. Les recherches sur sa vie et sur son œuvre, qui ont été poursuivies sans interruption au siècle dernier en Bohême et même au dehors, ont reçu une nouvelle impulsion, en 1892, à l'occasion du 300e anniversaire du célèbre pédagogue. Une société internationale, la « Société de Comenius, » s'est fondée, admettant des publications scientifiques dans son programme. Le premier volume de la revue qu'elle publie en langue allemande[2] contient une nomenclature des ouvrages parus sur Comenius dans les cinquante dernières années ; la liste des publications françaises sur ce sujet a été dressée par M. E. Robert, de Montpellier. L'année 1892 a apporté un appoint considérable à cette catégorie de publications. Toute l'activité littéraire de M. Fr. J. Zoubek s'est portée, dans ces dernières années, sur la personne et l'œuvre de Comenius ; il a publié ses articles dans différentes revues. Il a préparé aussi une nouvelle édition de sa « Biographie de Comenius, » ouvrage estimé paru déjà en 1871 ; mais la mort l'a surpris avant qu'il l'eût achevée. A l'aide des papiers qu'il a laissés, M. J. V. Novák l'a complétée et publiée[3]. M. H. Josef Smáha commence une nouvelle biographie[4] de Comenius, qui n'est pas arrivée encore au delà du premier fascicule. Enfin, parmi les publications en langue allemande parues en 1892 se trouvent encore deux

1. *Reformace Katolická*. Prague, Fr. Bačkovsky, 1892.
2. *Monatshefte der Comenius-Gesellschaft. I.* Leipzig, R. Voigtländer, 1892.
3. *Život Jana Komenského*. Vydává J. V. Novàk V. Praze, J. Otto, 1892.
4. J. Smáha, *I. A. Komensky*. V. Prezov, 1892, J. Bayer.

biographies de Comenius qui méritent une mention spéciale; l'une, assez courte, de M. A. Vrbka[1], l'autre, plus étendue, de M. J. Kvacsala[2]. Celle-ci est la biographie la plus complète que nous possédions de Comenius; l'auteur a utilisé des sources jusqu'à présent inconnues ou insuffisamment étudiées et a traité à fond des questions que ses prédécesseurs s'étaient contentés d'effleurer; il a également travaillé avec soin son analyse des œuvres de Comenius. Cependant, son ouvrage ne satisfera pas absolument le lecteur; l'auteur est slave et a utilisé jusqu'à trois langues dans ses publications : le tchèque, l'allemand et le magyar; aussi lui arrive-t-il souvent de ne pas manier celle qu'il emploie avec assez de dextérité. Si l'on excepte la correspondance de Comenius, dont il sera question plus loin, son travail comptera néanmoins parmi les plus remarquables qui aient paru en 1892 sur Comenius.

Les articles de M. E. Denis, dont j'ai parlé avec plus de détails dans mes précédents bulletins, n'étaient que les avant-coureurs d'un ouvrage plus considérable qui traite en deux volumes l'histoire de la Bohême de la moitié du xve siècle jusqu'au début de la guerre de Trente ans (1620)[3]. Je ne puis que réitérer ici les éloges que j'ai décernés à l'auteur dans mon dernier bulletin. M. Denis connaît ses devanciers et les met à profit, mais il conserve son indépendance vis-à-vis d'eux. On aurait tort de ne voir dans son travail que le résumé de leurs travaux, dans ses jugements que le reflet des jugements d'autrui et en particulier des historiens tchèques. M. Denis écrit en ami, mais non pas en admirateur absolu de la nation tchèque; le point de vue religieux auquel il se place (M. D. est protestant) n'est pas sans influer sur ses jugements, mais il ne les fausse pas. Une traduction tchèque, qui est en cours de publication[4], prouve que le public tchèque peut apprendre beaucoup de l'ouvrage de M. Denis. Le traducteur, M. J. Vančura, a augmenté l'original d'un grand nombre de notes qui le complètent et en quelques détails le rectifient.

J'arrive maintenant à parler des publications de sources dont j'ai fait souvent mention dans mes précédents bulletins. Dans les années 1889 à 1892, il a paru trois nouveaux volumes de l'*Archiv česky*, les tomes IX, X et XI, qui contiennent une foule de matériaux précieux pour

1. *Leben und Schicksale des J. A. Comenius*. Znaim, Fournier u. Haberler, 1892.

2. *J. A. Comenius*. Leipzig et Vienne, J. Klinkhardt, 1892.

3. *Fin de l'indépendance bohême*. I. Georges de Podiebrad et les Jagellons. II. Les premiers Habsbourg. La défenestration de Prague. Paris, A. Colin et Cie, 1890.

4. *Konec samostatnosti české*. Prague, Bursik et Kohout.

l'histoire de la seconde moitié du XVe siècle et la première moitié du XVIe. Le tome VII des Actes de la Diète (*Snemy; Landtagsverhandlungen*), paru en 1891, comprend les années 1586 à 1591; le *Codex diplomaticus Moraviae* atteint en 1890, avec son 12e volume (1391-1399), la fin du XIVe siècle. M. J. Emler termine la publication de ses *Libri Confirmationum* avec les livres VIII, IX et X (1421-1436); un nouveau volume de l'ouvrage de M. H. Jireček, le *Codex juris Bohemici*[1], contient des documents pour l'histoire du droit public au XIVe siècle. La Société historique allemande, qui a commencé, il y a des années, une collection de cartulaires municipaux, vient d'en faire paraître, après un laps de temps assez long, le second volume, contenant le cartulaire de la ville de Saaz (Zatec)[2], en fort belle édition. La plus importante des villes de la Bohême occidentale, Plzen (Pilsen), a fait rassembler et publier les documents relatifs à son histoire. L'éditeur, M. I. Strnad, s'est acquitté à la perfection de sa tâche[3].

Le nombre des revues périodiques qui s'occupent de l'histoire de la Bohême s'est trouvé encore augmenté; après une interruption de plusieurs années, la société fondée pour encourager l'étude de la littérature tchèque en Moravie a repris, en 1891, le cours de ses publications (*Časopis Matice Moravské*).

Les études historiques en Bohême ont fait un grand pas en avant quand on a fondé l'« Académie bohême pour les sciences, les arts et les lettres, » créée en 1891. Je noterai ce qu'elle a publié de plus remarquable dans le domaine historique, et en première ligne l'édition de la « Correspondance de Jean Amos Comenius[4]. » Écrite, à peu d'exceptions près, en latin, elle comprend 243 numéros et embrasse un cercle étendu de savants contemporains. Il eût été désirable que l'éditeur, M. A. Patera, ajoutât au texte des notes plus nombreuses et plus détaillées. M. F. Tadra nous a donné dans ces dernières années une série d'articles remarquables, parus soit dans des revues soit dans les bulletins de l'Académie de Vienne; ce sont des formulaires et des documents pour l'histoire de la diplomatique bohême. En outre, il a publié une Histoire des chancelleries dans les pays bohémiens sous les Luxembourg (1310-1420)[5]. Nous sommes redevables à M. V. E. Mourek[6] d'une édition diplomatiquement très

1. *Codex Juris Bohemici*, tomi II, pars 3. Prague, Fr. Tempsky, 1889.
2. *Urkundenbuch der Stadt Saaz*. Bearbeitet von L. Schlesinger. Prague, 1891.
3. *Listár Kral. mesta Plzne*, I, 1300-1410. Plzen, 1891.
4. *Jana Amosa Komenského Korrespondence*. Prague, 1892.
5. *Kanceláre a pisari v zemich českych*, 1310-1420. Prague, 1892.
6. *Kronika Dalimilova*. Prague, 1891.

exacte du manuscrit le plus important de la Chronique de Dalimil, qui se trouve actuellement à Cambridge. Enfin nous mentionnerons encore l'étude de M. I. Truhlář, où sont rassemblés et présentés dans un tableau d'ensemble les renseignements disséminés de toutes parts sur les débuts de l'humanisme en Bohême[1].

L'Académie dont il a été question plus haut a été fondée dans le but de stimuler l'étude en langue tchèque des sciences et des arts. Le dualisme national se fit jour immédiatement, et la création de l'Académie provoqua la formation d'une « Société allemande pour l'étude des sciences, des arts et des lettres en Bohême. » Il faut espérer que les sciences et les arts, et spécialement les études historiques, tireront profit de la rivalité de deux institutions. C'est avec l'appui de la Société que je viens de mentionner qu'a paru le premier volume de l'« Histoire des arts du dessin en Bohême sous les Luxembourg, » de M. I. Neuwirth[2]. Il comprend une introduction et l'histoire de l'architecture, si riche dans cette période. Le nouvel ouvrage de M. Neuwirth se rattache étroitement à son « Histoire de l'art chrétien en Bohême jusqu'au commencement du XIVe siècle, » ouvrage dont j'ai parlé avec les plus grands éloges dans mon dernier bulletin. Les publications de M. Neuwirth sont de beaucoup les plus remarquables qui aient été faites depuis des années sur l'histoire de l'art en Bohême.

Je terminerai en parlant de l'important travail entrepris par M. Auguste Sedláček sur les châteaux, les bourgs et les lieux fortifiés de Bohême[3], mais je dois auparavant m'acquitter d'une dette. J'ai annoncé en 1882 les débuts de l'ouvrage, et depuis je n'en ai plus fait mention. Dans le cours des dix dernières années, il n'a pas paru moins de huit gros volumes in-4°, illustrés de nombreuses gravures; avançant de cercle en cercle, il décrit les châteaux et les lieux fortifiés de Bohême, ceux qui subsistent encore comme ceux qui sont tombés en ruines, et il en raconte l'histoire. Cet ouvrage a nécessité, de la part de l'auteur, non seulement l'étude des livres déjà édités, mais de minutieuses recherches dans les archives; il témoigne d'une extraordinaire et rare puissance de travail. Quand il sera terminé, ce sera un monument unique en son genre.

I. Goll.

1892.

1. *Počátky humanismu v čechách.* Prague, 1892.

2. *Geschichte der bildenden Kunst in Böhmen vom Tode Wenzels III bis zu den Hussitenkriegen.* I. Band. Prague, J. G. Calvé, 1893.

3. *Hrady, zámky a tvrze království českého*, I-VIII. Prague, 1882-1891, Fr. Simácek.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Geschichte des Orients und Griechenlands im sechsten Jahrhundert v. Chr., von Heinrich WELZHOFER. Berlin, O. Seehagen, 1892, 322 p.

Voici un nouveau volume de cette histoire générale de l'Orient qu'a entrepris d'écrire M. Welzhofer. Rappelons tout d'abord que ce n'est point là un travail de recherche scientifique destiné à faire avancer nos connaissances dans ce vaste domaine, mais un livre de vulgarisation. A vrai dire, il me semble comme tel trop complet, et il court peut-être le risque, n'apprenant rien aux spécialistes et trop long pour les profanes, de n'être lu ni des uns ni des autres. Je me hâte de dire que ce serait dommage. Ce n'est point ici le lieu de discuter les mérites du système qu'a choisi M. W. et qui consiste à découper l'histoire en tranches de cent années pour la présenter dans une série de tableaux synoptiques, mais il est incontestable qu'un livre de cette nature a sa grande utilité, même et surtout, — dans notre époque de spécialisation à outrance, — pour le savant qui, confiné dans l'histoire d'un certain peuple à une certaine époque, est fatalement exposé à perdre le sens de l'équilibre. Pour le VIe siècle avant J.-C. particulièrement, cette vue d'ensemble est fort intéressante, elle rend éclatant le contraste entre le formidable développement de la puissance perse, réunissant sous un seul sceptre toute l'Asie, de l'Archipel à l'Indus, et l'incroyable morcellement de la Grèce qui a, pour ainsi dire, à ce moment autant d'histoires que de villes.

Le livre est divisé en trois parties, deux consacrées à l'Asie, une à la Grèce. La première expose l'état de l'Asie à la veille de la conquête perse; un long chapitre y décrit les mœurs, institutions, religion des Mèdes, un autre trace rapidement l'histoire de l'empire babylonien récemment restauré par Naboupaloussour et nous met au courant des affaires de l'Égypte (Psamitik I, Niko II) et de celles des Juifs; un brillant tableau du règne de Naboukoudouroussour II termine cette sorte d'introduction. La deuxième partie comprend la vie et l'avènement de Cyrus, une caractéristique des Perses, que M. W. croit devoir combler de toutes les vertus, parce qu'Aryens, la conquête de la Lydie et de l'empire de Babylone par Cyrus, celle de l'Égypte par Cambyse, le règne de Darius, son expédition en Thrace et ses premiers démêlés avec les Grecs. La troisième partage de son mieux ses 140 pages entre les différentes cités grecques. Athènes et Sparte ont naturellement la plus grosse part, mais M. W., poussant à l'extrême son respect de la chronologie, juge à propos de couper en deux l'histoire d'Athènes, et,

peut-être pour préparer le lecteur à l'avènement du tyran athénien, il intercale entre Solon et Pisistrate un long chapitre sur les tyrans Périandre de Corinthe, Clisthène de Sycione, Pittacus de Mytilène, Polycrate de Samos, sur les troubles de Milet et les entreprises de colonisation de cette ville. Enfin on revient à Pisistrate et on quitte Athènes après les réformes de Clisthène. Le chapitre sur Sparte contient forcément peu de choses : on l'allonge de quelques pages sur les colonies de Sicile et d'Italie, leurs guerres incessantes, et la sauvage destruction de Sybaris vient couronner dignement ce tableau, en somme peu édifiant, de l'état politique de la Grèce, déchirée pour ainsi dire par des guerres civiles à deux degrés : guerre entre les cités, guerre à l'intérieur de chacune d'elles. Le dernier chapitre, « la vie spirituelle, » où M. W. revendique, titres en main, pour le VIe siècle un peu de la gloire littéraire et artistique qu'on dispense trop exclusivement selon lui au Ve, ne parvient pas à effacer cette pénible impression.

Étant donné son but de vulgarisation, je ne reprocherai pas trop vivement à M. W. une tendance marquée à préférer la version la plus poétique, notamment sa fidélité exagérée à Hérodote (à propos de Phraortès, de Dejocès, de Cyrus et de sa guerre en Lydie), à Bérose[1]. Mais je lui pardonnerai moins facilement son obstination à croire à la valeur historique de la Cyropédie (sur l'autorité de laquelle il défend la vraisemblance des considérations philosophiques auxquelles se livre Cyrus à son lit de mort), et pas du tout son dédain de l'Ἀθηναίων Πολιτεία, dont il se débarrasse à peu de frais dans une note de quelques lignes où il nous prévient qu'il n'en tient pas compte, vu que plus il la considère *plus elle lui fait mauvais effet !* La résurrection de l'Ἀθηναίων Πολιτεία était peut-être intempestive au moment où M. W. mettait sous presse, mais ce n'était pas là une raison pour lui refuser tout crédit. Le chapitre sur Solon eût eu cependant tout à gagner à profiter de l'heureuse découverte de 1891.

Où M. W. est, au contraire, trop savant, c'est lorsqu'il veut à tout prix trouver des indices de parenté, une sorte de sceau du sang entre les peuples indo-européens... pardon ! indo-germaniques. Ainsi, page 172, à propos de l'expédition de Darius en Thrace : « Les Scythes, ces parents ou ancêtres des Germains, tenaient la servitude pour le plus grand des maux. » A la page 171, il déclare que les jugements favorables que les Grecs ont portés sur les anciens Perses ont leur cause profonde dans la parenté des deux peuples qui se manifeste en dépit

1. Encore devrait-il ne pas entreprendre témérairement la défense de ces agréables conteurs. Ainsi, p. 8, l. 7, parlant sur la foi de Bérose d'une dynastie mède régnant à Babylone 2500 ans avant J.-C., il déclare que c'est *sans motifs suffisants* qu'on a voulu faire de ces Mèdes des Élamites. Il ignore l'existence d'une inscription (Maspero, *Hist. anc. des peuples de l'Orient*, p. 160 ; G. Smith, *History of Assurbanipal*, p. 251) où le roi Assourbanipal raconte qu'il a rapporté de Suse, capitale du royaume d'Élam, une statue de la déesse Nana enlevée 1635 ans plus tôt par Koudour-Nakhounté, roi de Suse.

de l'abîme politique qui les sépare. Quelques pages plus loin, quand Darius, de retour de Thrace, fait rentrer dans la voie de l'obéissance les Grecs d'Asie : « Les Lemniens, qui sont regardés comme les descendants directs des Pélasges, ne se soumirent qu'après une longue et vaillante résistance. » Très jolie aussi et aussi peu scientifique l'idée que si, seuls des tribus Thraces, les Gètes tentèrent de résister à Darius, c'est que, « contrairement à la plupart des peuples de l'antiquité (?), ils avaient une conception nettement définie de l'immortalité humaine. » Sourions, mais ne nous fâchons pas trop, car ce sont là les défauts d'une qualité : une imagination poétique qui rend d'ailleurs le livre agréable et à laquelle M. W. doit un certain charme de style et quelques effets d'évocation.

J. Bérard.

Gustave Attinger. **Étude sur Lycurgue et ses institutions.** Neufchâtel, Attinger frères. 52 p. in-8°, 1892.

L'auteur nous avertit modestement qu'il n'a pas la prétention de renouveler son sujet. « Mon dessein a été de me rendre compte par moi-même de l'état de la question. Si je publie aujourd'hui le résultat de mon enquête, c'est pour fournir à mes collègues dans l'enseignement le moyen de s'orienter plus facilement que je n'ai pu le faire moi-même, dans un sujet qui est doublement important, puisqu'il intéresse à la fois les professeurs et les savants. » M. Attinger s'occupe successivement des sources anciennes, des opinions émises sur Lycurgue par les historiens modernes, enfin les institutions de Sparte et de la personne de son législateur. Les résultats auxquels il s'arrête sont plausibles : il attribue à Lycurgue, qu'il refuse de considérer comme un être mythique, « l'introduction d'un code éducatif destiné à rendre les jeunes Spartiates capables de continuer l'œuvre de leurs pères, » rejette entièrement les récits biographiques qui le concernent et marque le parallélisme de sa légende avec celle de Solon. Il se tient ainsi dans une région moyenne entre les partisans de la tradition recueillie par Plutarque et les sceptiques intransigeants qui font de Lycurgue un simple doublet d'Apollon. Dans le détail, je ne vois pas qu'il ait émis aucune idée originale ; mais, étant donné le but de son travail, il faut convenir que les débutants trouveront à y apprendre. C'est, en somme, un bon article d'encyclopédie, dans le genre de celui qu'Ihne a publié sur le même sujet dans le *Dictionary* de Smith, mais qu'on n'est pas obligé de trouver meilleur[1].

Salomon Reinach.

1. Quelques noms propres sont mal orthographiés : Fustel de *Coulange* (p. 12), *Herrmann* (p. 15). A quoi bon nous apprendre que le livre de Trieber est épuisé (p. 13), lorsqu'il en est de même de beaucoup d'autres ouvrages cités? L'ordre dans lequel sont alléguées les opinions des modernes (p. 13 et suiv.)

Das Martyrium der thebaischen Legion, von Dr Franz Stolle. Breslau, Müller et Seiffert, 1891. 1 vol. in-8°, 112 p.

Il existe de petits problèmes d'archéologie et d'histoire dont la bibliographie passe démesurément l'importance. Le problème de la légion dite thébéenne est de ceux-là. On ferait un fort rayon de bibliothèque de tout ce qui s'est écrit pour ou contre les Thébéens : Dubourdieu au XVIIe siècle, les Bollandistes et de Rivaz au XVIIIe, Braun en 1855, tout récemment encore M. Ducis et M. Allard... Nous ne parlons pas des articles d'encyclopédies, des *excursus* d'histoires générales, ni même enfin des deux copieux volumes sur *Saint Maurice et la légion thébéenne,* de M. Bernard (de Montmélian). M. Stolle a cru devoir reprendre ce sujet, sans s'émouvoir de ce qu'il était épuisé, sans se préoccuper de le renouveler. Il y avait à nous donner une édition critique de la lettre d'Eucher à Salvius : M. Stolle a reproduit le texte qu'en a donné Ruinart, en y signalant, il est vrai, une grave interpolation. Il y avait à étudier les relations que l'on pourrait saisir entre la passion de saint Maurice à Agaune et la passion de cet autre Maurice exécuté à Apamée avec soixante et dix soldats. M. Stolle a traité trop légèrement ce point important. Sur le fond même du débat, on reconnaitra qu'il a discuté avec conscience l'hypothèse de la décimation d'une légion chrétienne à Agaune, et que, tout en répudiant avec une judicieuse critique nombre d'arguments très reprochables que certains ont exploités, il conclut en fin de compte à la réalité de cette décimation et à l'autorité du document qui nous la rapporte.

Cette conclusion, qui est aussi celle de M. Allard, dans sa remarquable *Histoire des persécutions,* ne nous paraît pas démontrée.

Y a-t-il eu, au début soit du règne, soit de la persécution de Dioclétien, une *legio thebaea,* dont les soldats, qui étaient chrétiens, ont été passés par les armes à Agaune, aujourd'hui Saint-Maurice, dans le Valais?

On a fait valoir, contre la réalité de ce fait, le silence des historiens contemporains : il est certain que ni Eusèbe, ni Lactance, ni Orose, ni Sulpice-Sévère ne parlent du massacre d'une légion chrétienne à Agaune, et l'épigraphie est muette. Cette difficulté a été relevée par M. Duruy. Nous ne nous y arrêterons pas, étant loin de la trouver rigoureuse. Mais il suffit d'en donner acte pour déblayer du coup le terrain et nous trouver immédiatement en présence du document unique, selon M. Stolle, sur lequel repose la légende d'Agaune, nous entendons l'*Epistula Eucherii ad Salvium,* document dont M. Stolle a, croyons-nous, exagéré l'autorité et l'importance.

Qu'elle soit d'Eucher, évêque de Lyon († 450), qu'elle soit seulement du Ve siècle, c'est ce dont il est impossible de fournir la preuve exacte,

est défectueux : le *Handbuch* de Hermann est mentionné en dernière ligne, parce que la *sixième* édition de ce vieux livre a commencé à paraître en 1889 !

et du reste il importe peu à la solution du problème. Mais, ce qui est assuré, c'est que l'auteur de ce récit était d'un siècle et demi au moins postérieur à l'événement qu'il raconte; il n'avait pas de documents anciens pour source de son récit, il en tenait la tradition orale de personnes capables, qui la tenaient de saint Isaac, évêque de Genève, qui la tenait, croit-il, du bienheureux évêque Théodore, lequel vivait dans les dernières années du IVe siècle. Or, cette tradition orale, dont il se réclame, quelle était-elle?

Il faut faire une part considérable à la rhétorique dans l'*Epistula Eucherii*, à la raison d'art et à l'amour du style. « Tandis que les fidèles viennent de diverses provinces offrir l'or et l'argent en l'honneur et au service des saints, souffrez que je leur offre cet écrit, et en retour demandez-leur pour moi le pardon de mes péchés et leur perpétuel secours et patronage à l'avenir... » Ainsi débute notre auteur, et tout son dessein est de mettre la passion des martyrs d'Agaune en beau langage : « Sanctorum passionem pro honore stylo explicamus. » Le procédé apparaît dès l'exorde; il montrera toutes les ressources du métier. — Le paysage : « Agaune est à quatorze milles de la tête du Léman, dans une vallée resserrée; on y arrive par un chemin âpre et étroit, car le Rhône, qui ronge à leur base les rocs de la montagne, laisse à peine un étroit défilé; mais, les gorges franchies, soudain la vallée s'élargit, et, entre les pentes rocheuses, s'ouvre une plaine... » — Le discours direct : « Empereur, nous sommes soldats et nous t'appartenons; mais nous sommes aussi esclaves, nous le disons librement, de Dieu; à toi notre service, à Dieu notre innocence; de toi nous recevons notre solde, de Dieu la vie... » Et ce développement d'antithèses artificielles se poursuit trente-quatre lignes d'affilée. — Ailleurs le discours indirect : « Vociferatio passim ac tumultus in castris exoritur affirmantium nunquam se ulli in haec tam sacrilega ministeria cessuros, » etc. — Plus loin enfin, dans le récit de la décimation des soldats chrétiens, un pastiche des récits classiques de batailles : « Qui cum missi ad beatissimam legionem venissent, stringunt in sanctos impii ferrum mori non recusantes vitae amore; caedebantur itaque, » etc. Tout le morceau est de cette façon, et cette façon n'est pas pour nous inspirer confiance.

Il faut faire sa part aussi à l'esprit de reconstruction historique (voy. Stolle, p. 69), et se dire que notre auteur n'était pas artiste à raconter la passion des martyrs d'Agaune sans reconstituer le milieu. Il débute ainsi : « Sous Maximien, qui eut avec son collègue Dioclétien l'empire de la république romaine... » Suit un portrait de Maximien. Il poursuit : « Si quelques-uns, sous le règne de Maximien, osaient professer le culte du vrai Dieu, des troupes de soldats les saisissaient pour les mener au supplice... Or il y avait une légion,... une légion comptait alors six mille six cents hommes : cette légion avait été mandée d'Orient par Maximien pour lui venir en aide... Quand les soldats virent qu'on les envoyait exterminer des chrétiens, ils déclarèrent qu'ils n'obéiraient pas... Leur *primicerius* était Maurice; ils avaient Exupère pour *campi-*

ductor; Candide était *senator militum...* Les soldats de la légion s'appelaient Thébéens. » — Cette reconstitution du cadre historique est d'un bien méchant historien. La persécution qu'il nous décrit est celle qui a éclaté en 303 : or, depuis l'établissement de la tétrarchie, en 292, le gouvernement de la Gaule appartenait à Constance Chlore, et Maximien-Hercule, ayant dans le sien l'Italie, l'Espagne et l'Afrique, n'avait pas à intervenir chez son collègue. Si le fait de la décimation de la légion dite thébéenne est vraiment imputable à Maximien-Hercule, il sera indépendant de la persécution de 303, il sera antérieur à l'établissement de la tétrarchie, et nous consentirons à le placer, par hypothèse, au début de la campagne menée en 286 par Maximien-Hercule contre les Bagaudes insurgés de Gaule. Ainsi l'entend M. Allard. A quoi M. Ducis objecte qu'en 286 il n'y avait pas encore de *Legio Thebaeorum,* ces légions, d'après les titres que leur donne la *Notitia dignitatum* au ve siècle, étant des créations contemporaines de la tétrarchie. Assurément, réplique M. Allard; aussi ne peut-il être question d'une légion massacrée à Agaune, mais d'une simple *vexillatio,* tirée probablement de la Thébaïde, sans compter que, à la fin du IIIe siècle, il y avait beau temps que les légions romaines ne comptaient plus six mille six cents unités. Ainsi parlent les défenseurs d'Eucher, ceux-là même qui tiennent pour digne de foi le récit qu'il fait de la décimation d'une légion thébéenne au cours de la persécution de Dioclétien, mais en la plaçant en dehors de ladite persécution, en l'entendant de Thébéens qui ne seraient pas une légion, et en affirmant que « cette construction historique est l'œuvre personnelle de l'écrivain du ve siècle et qu'elle se soutient mal. » Comment donc en parleraient des critiques qui ne la tiendraient pas pour digne de foi?

Pour nous, une fois éliminé de l'*Epistula Eucherii* tout ce qui est pure amplification de rhétorique, il demeure un résidu de données positives qui sont les suivantes. Au temps où l'*Epistula Eucherii* a été composée, il y avait à Agaune une basilique; cette basilique renfermait des corps de martyrs dont l'*invention,* au sens liturgique du mot, datait du temps de l'évêque Théodore, c'est-à-dire de la fin du IVe siècle; cette basilique était un lieu de pèlerinage de grand renom dans l'Église mérovingienne. L'*Epistula Eucherii* nous donne les noms de trois de ces martyrs : Maurice, Exupère, Candide. Et, dans son paragraphe VI, qui est interpolé, on en mentionne un quatrième, du nom de Victor. Ces martyrs passent pour avoir été soldats.

Or, ces données positives se retrouvent, au VIe siècle, dans tous les textes où il est question d'Agaune et de ses martyrs, textes qui tous sont indépendants, au moins, me semble-t-il, de l'*Epistula Eucherii.* — 1° Fortunat, dans son petit poème *De martyribus acaunensibus,* parle de Maurice et de ses quatre compagnons, comme Eucher, mais il ne les traite pas de Thébéens :

> Ecce, triumphantum ductor fortissime, tecum
> Quattuor hic procerum pignora sancta jacent...

Tali fine polos *felix exercitus* intrans
Junctus apostolicis plaudit honore choris.

— 2° Le martyrologe dit hiéronymien, tel que nous le donne la recension auxerroise de la fin du VIe siècle, enregistre au 22 septembre les martyrs d'Agaune : Maurice, Exupère, Candide, Victor, Innocent, Vital et leurs 6,585 compagnons anonymes, un nombre qui fait penser au chiffre de l'effectif des anciennes légions, sans que cependant le martyrologe parle soit de légion, soit de Thébéens. — 3° Grégoire de Tours, dans son *De gloria martyrum,* composé en 590, parle de la basilique d'Agaune; des « sepulchra beatissimorum martyrum *legionis felicis* » qu'on y vénère; du roi Sigismond, qui a voulu y être enterré « in consortio sanctorum » (ceci vers 523); de saint Maurice, qui paraît être le premier de ces martyrs et celui qui parle en leur nom dans de miraculeuses apparitions; enfin du roi Gontran, qui envoie demander aux moines « qui sanctis agaunensibus deserviunt » des reliques ou *pignora* de ces martyrs. Ici encore rien des Thébéens. — 4° Ailleurs, à la fin du dixième livre de l'*Historia Francorum,* achevé en 592, Grégoire de Tours parle de la basilique de Saint-Martin, qu'il vient de rebâtir : il a tenu à retrouver le coffret d'argent où ont été déposés les « pignora sanctorum » qui ont servi à consacrer l'ancienne basilique, ce coffret renfermant, au dire de quelques vieux prêtres (sicut a longevis aevo presbiteris comperi), des reliques des saints d'Agaune. On a fait des recherches; on a retrouvé la pierre scellée qui renfermait les reliques consécratoires, et, quand elle a été ouverte, on y a trouvé une cassette ou capsule d'argent renfermant des *pignora* de nombre de saints, soit martyrs, soit confesseurs, y compris des légionnaires d'Agaune (*beatae legionis*). Or, nous savons que ladite basilique de Saint-Martin avait été consacrée par saint Perpetuus vers 472. Toutefois le recueil des inscriptions de la basilique de Saint-Martin, recueil compilé dans la première moitié du VIe siècle, renferme une liste épigraphique des reliques de l'autel de la basilique consacrée par Perpetuus. Cette liste donne cinq noms : saint Jean-Baptiste, saints Gervais, Protais, Félix et *Victor*. Rien nommément des Thébéens d'Eucher. — 5° Nous possédons le sermon prononcé par Avit, évêque de Vienne, le 22 septembre 515, dans la basilique d'Agaune (in basilica sanctorum acaunensium), à l'occasion de l'inauguration du monastère qui la dessert; et, dans son exorde, Avit rappelle que, au cours de l'office, on a lu la passion des saints de la légion heureuse (*felicis exercitus*), sans que l'on puisse dire que cette passion soit le récit déclamatoire d'Eucher, puisque saint Avit, non plus que Grégoire de Tours, ne parle de Thébéens.

Ainsi le martyrologe hiéronymien, Avit, Fortunat, Grégoire de Tours témoignent ensemble de l'existence de la basilique d'Agaune, de la présence de corps de martyrs enterrés et vénérés dans cette basilique, enfin de la qualité de soldats donnée à ces martyrs. Avit et Fortunat, l'un orateur, l'autre poète, parlent tous deux du *felix exercitus* auquel ont appartenu ces soldats; Grégoire de Tours, plus précis, parle de *legio*

felix. Je ne voudrais pas affirmer que cette expression n'est point mystique ; je ne voudrais pas affirmer que *legio felix* est le nom propre d'une légion historique et dont les inscriptions nous signalent des quartiers dans la vallée du Rhône. Je dis seulement que ni Grégoire de Tours, ni Avit, ni Fortunat, ni le martyrologe hiéronymien n'ont traité les martyrs d'Agaune de Thébéens.

Au VIe siècle, on connaissait des Thébéens, ceux de Cologne. Il y avait là aussi des martyrs dont la légende faisait des soldats : on avait représenté leur passion dans une mosaïque dorée, qui leur avait valu le nom de *sancti aurei*. On montrait le puits où leurs cadavres avaient été, dit-on, entassés, et où leurs ossements étaient encore. On disait qu'ils étaient cinquante et qu'ils appartenaient à la *legio sacra Thebaeorum*. C'est Grégoire de Tours qui nous l'apprend dans son *De gloria martyrum ;* mais il ne fait aucun rapprochement entre ces martyrs de Cologne et les martyrs d'Agaune, et il n'épouse même pas le sentiment qui en fait des membres d'une *legio sacra Thebaeorum :* « ... dicuntur L viri ex illa legione sacra Thebaeorum pro Christi nomine martyrium consummasse. » La *Notitia dignitatum* au Ve siècle nous parle de *Thebaei* servant en Italie et sur le Rhin : dans l'imagination populaire, semble-t-il, ces *Thebaei* devinrent les derniers représentants de l'armée impériale. Les soldats martyrs de Cologne furent pour elle des Thébéens; puis ce fut le tour de ceux d'Agaune; on en retrouvera à Trèves, à Bonn, à Xanten, à Soleure, à Zurich, à Turin, à Bergame...

En résumé : une basilique consacrée à la fin du IVe siècle, des reliques très célèbres au Ve et au VIe siècle, quelques noms (Maurice, Exupère, Candide, Victor, Innocent, Vital...), le souvenir énigmatique d'une *legio felix,* c'est là tout ce que l'on trouve de solide dans la légende d'Agaune. La tradition locale est tout entière dans ces quelques faits : le reste est conjecture pseudo-historique ou artifice oratoire. Que d'obscurités! que de questions sans réponse! C'est le malheur de ces petits problèmes de soulever plus de questions qu'on n'en peut résoudre, — même avec l'érudition et la bonne foi de M. Stolle.

Pierre BATIFFOL.

Étude sur l'organisation municipale de la ville de Verdun (XIIe-XVIe siècle), par H. LABANDE, archiviste paléographe. (Extrait de l'*Inventaire sommaire des Archives communales de Verdun antérieures à 1790.*) Verdun, Ch. Laurent, 1891. In-4° de 76 p.

L'auteur, chargé de faire l'inventaire des archives communales de la ville de Verdun antérieures à la Révolution, a été tout naturellement amené à s'occuper de l'histoire et des institutions de cette ville, et il a donné comme préface à son inventaire le résultat de ses études. On doit d'autant plus l'en féliciter que l'ouvrage, d'ailleurs estimable, de l'abbé Clouet sur Verdun a passablement vieilli et que les institutions y sont

faiblement traitées. C'est sur ce point qu'ont porté les investigations de M. Labande, et on peut dire qu'il a renouvelé le sujet pour le XIIIe-XIVe siècle. Je me bornerai à analyser brièvement son étude.

On sait que l'histoire et les institutions des trois cités de Metz, Toul et Verdun ont présenté durant tout le moyen âge et jusqu'aux temps modernes les plus frappantes analogies. Leurs constitutions offrent des particularités intéressantes et leur situation même entre la France et l'Empire donne à leur histoire plus qu'un intérêt local. Dès l'époque mérovingienne, l'évêque apparaît à Metz seul maître de la *cité,* comme l'a montré Fustel de Coulanges dans *la Monarchie franque.* En fut-il de même à Verdun? C'est probable, à certains indices, sans qu'on puisse pourtant l'affirmer absolument. Au début du Xe siècle, en 914, Verdun est sous la domination d'un certain comte Ricuin; puis, sous le règne des Ottons, le comté appartenait à Godefroy dit le Captif. On ignore quand et comment le comté lui fut donné. La puissante famille de Godefroy, qui dominait tout le royaume de Lorraine, ne put cependant s'assurer la possession du Verdunois. Dans les dernières années du Xe siècle, peu après 991, l'empereur fit don du comté à l'évêque de Verdun par un acte qui a malheureusement disparu. Ni la maison d'Ardenne ni le comte de Bar n'acceptèrent cet état de choses. Après plus de 150 années de luttes sanglantes, l'évêque triompha pourtant et expulsa le comte. Ses droits ou ses prétentions furent confirmés par la bulle d'or de Frédéric II du 17 août 1156, et, à partir de cette époque, il ne fut plus question de comtes laïques de Verdun. — Ainsi, à la fin du XIIe siècle, les seuls pouvoirs étaient l'évêque et l'avoué (qui remontait à l'époque carolingienne), l'empereur n'ayant toujours qu'une autorité purement nominale. Quant à la communauté des bourgeois de Verdun, il est impossible de préciser l'époque où elle s'est constituée. Il en est de même du reste de toutes les communes, et pour cause. On sait seulement, par un diplôme du roi Conrad, qu'en 1142 la ville avait déjà des coutumes. La corporation, la « commune » des habitants est officiellement constatée dans un diplôme de Henri VI du 18 août 1195. Ce document ne nous renseigne pas sur l'organisation de la bourgeoisie de Verdun, mais il nous fait connaître au moins son existence. Aussitôt constituée, la commune eut à lutter contre l'évêque, et ces démêlés sanglants durèrent deux siècles. Cette opposition des comtes et des évêques est, comme on sait, un fait universel (si on excepte Noyon) et fatal. A Verdun comme ailleurs, les émeutes tournèrent toujours au profit des évêques. Il est vrai que dans la paix, ou plutôt dans l'intervalle des trêves, les bourgeois reconquéraient peu à peu le terrain perdu par une suite d'usurpations lentes et opiniâtres. Le pouvoir impérial joua durant le XIIIe siècle, comme la royauté française au XIIe, un rôle équivoque. Ainsi, Henri, roi des Romains, fils de Frédéric II, accorde, en 1127, les privilèges les plus larges aux bourgeois pour les révoquer quelques mois plus tard.

Dès la fin du XIIIe siècle, les membres de deux ou trois familles, les

lignages, usurpent une autorité tyrannique et soulèvent contre eux, non seulement les métiers, mais les autres bourgeois non compris dans leur clientèle et parenté. L'intervention des seigneurs du voisinage en faveur de différents partis ne fit qu'augmenter l'anarchie. Depuis la chute des Hohenstaufen, l'Empire n'était plus que l'ombre d'une ombre. Dès la fin du XIIIe siècle, les regards se tournèrent vers le seul pouvoir supérieur vraiment fort de l'époque. En 1305, l'évêque Thomas de Blamont concluait un traité avec le roi de France. La commune, de son côté, sollicitait la protection de Louis le Hutin. Celui-ci, par une ordonnance de juillet 1315, s'engageait à la prendre sous sa *garde;* la ville devait payer cette protection 500 livres par an et fournir 50 hommes à cheval et 50 archers pour le service du roi. Celui-ci déclarait bien ne vouloir acquérir aucun droit sur la juridiction; mais ces restrictions devaient fatalement être illusoires. Avec le XIVe siècle commence une nouvelle période pour l'histoire de la commune. Il convient donc de revenir en arrière et d'esquisser la physionomie de ses institutions telles qu'elles nous apparaissent au XIIIe siècle.

La justice était rendue par trois corps : 1° les échevins du palais épiscopal, présidés par le *decanus civitatis;* 2° les échevins de la vicomté avec le maître échevin, appelé aussi vicomte; 3° enfin, les jurés ou « wardours de la paix » (généralement treize) constituaient ce qu'on appelait le *Nombre*. Ces trois corps étaient nommés par l'évêque. Les échevins étaient la continuation des *scabini* carolingiens. Les échevins de la vicomté n'étaient autres que l'ancien tribunal de l'avoué, démembrement de celui de l'évêque. Enfin, le troisième corps et le plus récent représentait plus spécialement la commune, bien qu'en théorie il fût un arbitre permanent entre l'évêque et les habitants. Il ne faudrait pas, bien entendu, chercher à trop préciser la compétence de ces trois corps. Néanmoins, on voit que les échevins du palais ne connaissaient plus que des affaires civiles. Les causes criminelles étaient portées au *Nombre* et à la vicomté. Quant aux rapports financiers et administratifs entre l'évêque et les bourgeois, ils furent fixés à la suite de la « guerre des lignages » par la charte de paix de l'évêque Henri de Granson (1292). Depuis lors, cette charte fut renouvelée annuellement. L'évêque conservait, théoriquement, le droit d'empêcher la levée des impôts votés sans son autorisation préalable.

Au cours du XIVe siècle, la guerre des métiers contre les « lignages » se poursuivit plus âpre que jamais. Il semblait qu'il y eût pour le roi de France belle matière à intervention. La guerre de Cent ans annula son influence au profit des comtes de Luxembourg et de Bar, et même de l'Empire. En 1357, l'empereur Charles IV cassa dans une bulle d'or les gardes des rois de France. Nous ne pouvons naturellement songer même à analyser les luttes de cette période et les nombreux changements du régime municipal. Par le traité de 1363, conclu entre la cité, le duc de Luxembourg et le duc de Bar, les droits de garde de ce dernier furent reconnus, les métiers condamnés et expulsés pour toujours

de l'administration de la ville. Le gouvernement des lignages, appuyé par l'empereur, les ducs de Luxembourg et de Bar, resta maître et pour deux siècles.

Ainsi installé, le gouvernement des lignages reprit pour son compte la lutte contre l'évêque. Il obtint facilement de Charles IV et de ses successeurs des bulles déclarant Verdun cité impériale et réussit à réduire de plus en plus le pouvoir de son rival. Ces luttes permirent à l'influence française de reparaître. L'évêque Liebaud profita de l'expédition de Charles VI en Gueldre (1388) pour entamer des négociations qui aboutirent, le 30 septembre 1389, à un traité de pariage. Les *citains* refusèrent d'approuver ce traité et ils eurent l'habileté de le faire révoquer en obtenant à la place le rétablissement de la garde de France. Ils tournèrent ainsi les positions de l'évêque tout en s'assurant l'appui du roi de France. A partir de ce moment, sauf l'interruption du premier tiers du xve siècle, l'influence française ne cessa d'augmenter dans l'Est, grâce surtout à Charles VII et à Louis XI. On parle toujours de l'acquisition des Trois-Évêchés en 1552. En réalité, il n'y eut point de révolution à Verdun, du moins au point de vue extérieur. Si en droit Verdun ne fut reconnu à la France que par les traités de Westphalie, en fait l'influence du roi y prédominait depuis trois siècles. Néanmoins, à partir de 1552, il y eut une garnison française dans la ville et les empiétements des gens du roi furent plus hardis et plus rapides.

Cette date de 1552 intéresse beaucoup plus l'histoire intérieure de Verdun. C'est alors que l'épiscopat, en la personne de Nicolas Psaulme, ressaisit le pouvoir et met fin à la domination des trois lignages de la Porte, d'Azanne et d'Estouf, qui durait depuis plus de deux cents ans. Le règlement du 15 juin 1552, complété en 1574, bouleversait les institutions de la ville. Il était établi dans la cité trois corps : l'échevinage du palais, le sénat ou magistrat, la justice temporelle, tous à la discrétion de l'évêque. A partir de la mort de Nicolas Psaulme (1575), ce fut entre le magistrat et les officiers du roi que la lutte s'engagea ; elle se termina par la défaite complète de la municipalité en 1680. Depuis cette date, les institutions verdunoises furent complètement réformées par la royauté et perdirent presque toute originalité. Pour la période de 1552 à 1680, M. Labande s'est borné à analyser le travail de M. Petitot-Bellavène (*Deux siècles de l'histoire municipale de Verdun*, 1573-1789, in-8°, 1891).

Ce résumé très sec d'un ouvrage déjà trop concis donnera néanmoins, je l'espère, une idée de l'intérêt que présente l'histoire de nos anciennes municipalités. Les habitants de nos petites villes de province, aujourd'hui si mortes, ont vécu d'une vie intense pendant dix siècles. L'auteur paraît avoir été plus frappé des inconvénients de l'ancien régime municipal, et, dans sa conclusion, il oppose à leur « tyrannie » la « tutelle d'un gouvernement qui peut donner à tous une protection efficace et assurer la liberté individuelle de chaque citoyen. » Il y aurait bien à discuter à ce propos. L'État, à mes yeux, loin de se soucier de la liberté individuelle, en est l'ennemi naturel, et cela fatalement. Le despotisme

de clocher est odieux, je le veux bien; mais le despotisme de l'État, d'une abstraction puissante et irresponsable, est redoutable et de plus en plus effrayant.

Il me reste à présenter maintenant de courtes rectifications de détail. L'auteur s'est trop exclusivement servi de l'ouvrage de l'abbé Clouet pour retracer l'histoire de la ville jusqu'au XIIIe siècle. Aussi ses dates sont parfois trop vagues. Il aurait dû utiliser les *Jahrbücher des deutschen Reichs,* qui lui auraient permis de préciser davantage sa chronologie et de ne pas nous dire que tel événement s'est passé « vers 990, » « vers 1025, » etc. — P. 10. Heimon a succédé à Adalbéron dans l'évêché de Verdun, non « vers 990, » mais en 991, son prédécesseur étant mort en Italie le 19 mars 991. — P. 10. Gothelon a été nommé duc de Lorraine en 1012. — P. 7, n. 5. Le plaid « de mancipiis s. Remigii » est publié dans Marlot (*Hist. de Reims,* II, 808). — P. 9. Ricuin, comte de Verdun, est mort en 923; il n'a aucun lien de parenté avec Godefroy le Captif. — P. 10. L'empereur serait très mal disposé, vers 990, envers la famille de Godefroy. C'est une erreur complète, du moins à cette date, cette famille étant la plus fidèle et la plus dévouée de l'Empire. — P. 11. A l'époque carolingienne, le peuple ne joue aucun rôle dans le choix de l'*advocatus.* — P. 12. Il est absolument erroné de dire que l'avoué exerce la moyenne justice. L'auteur sait bien que cette théorie de la moyenne justice ne fait que poindre au XIIIe siècle seulement. En réalité, l'avoué exerce la haute justice, et sa seule raison d'être est même, à l'origine, que l'exercice de cette haute justice comporte des châtiments sanglants interdits à des clercs. La charte de Saint-Vanne de 952, que cite l'auteur à la même page 12, aurait dû l'avertir de sa méprise. — P. 12-13. Le *decanus civitatis* qui préside les échevins du palais n'a aucun rapport avec le *decanus* mérovingien. Celui-ci est un agent surtout militaire et ne se trouve que chez les Bavarois. Quant au *decanus* des textes carolingiens, c'est un intendant rural analogue aux *villici* et aux *majores.* — P. 15-16. L'auteur a tort d'appeler Henri *VII* le roi des Romains fils de Frédéric II. Henri VII est le chef de la maison de Luxembourg, empereur de 1308 à 1313. — Enfin, pourquoi cet emploi perpétuel de l'expression « Empire d'Allemagne? » Elle est très usitée, je le sais, mais il faut la proscrire énergiquement, car elle fausse l'histoire. L'Empire d'Allemagne date du 18 janvier 1871. Il n'y a pas eu d'Empire d'Allemagne au moyen âge, mais l'Empire romain de nation germanique, ce qui est une conception très différente. Quand on y fait allusion, il vaut mieux dire tout simplement « l'Empire. »

Répétons en terminant que M. Labande nous a donné un travail très consciencieux, neuf pour l'étude des institutions de Verdun aux XIIIe-XIVe siècles, et félicitons-le de ne pas s'être laissé rebuter par un des sujets les plus ingrats et les plus obscurs que nous offre l'histoire des anciennes municipalités. Il serait à souhaiter que l'auteur étendît ses recherches à Metz et à Toul et nous donnât une étude comparée des institutions des Trois-Évêchés. Ferdinand LOT.

Enquêtes et Procès. Étude sur la procédure et le fonctionnement du Parlement au XIVe siècle, par P. GUILHIERMOZ. Paris, Alphonse Picard, 1892. 1 vol. in-4°, XXX-646 p.

Grâce aux travaux récents de plusieurs érudits, et notamment de MM. Aubert et Ch.-V. Langlois, l'histoire du Parlement et des institutions judiciaires de la France au moyen âge a été singulièrement élucidée. M. Guilhiermoz vient d'apporter un tribut important à ces études en décrivant l'enquête judiciaire, qu'il regarde comme « le mode de preuves par excellence de la procédure française » dans la première moitié du XIVe siècle. La méthode suivie par la Chambre des Enquêtes a contribué à faire triompher la procédure écrite, et elle a exercé une influence si profonde sur le droit français que, de nos jours encore, il en subsiste des traces dans la pratique du Conseil d'État et de la Cour de cassation. Le livre de M. Guilhiermoz offre donc un intérêt particulier, et l'on peut affirmer sans exagération que c'est un travail excellent et définitif.

« Il est rare, nous dit l'auteur, de rencontrer, sur un sujet d'histoire des institutions, une abondance et une variété de sources comparables à celles qui s'offrent aux historiens du Parlement pour le XIVe siècle. » Mais beaucoup de ces documents sont manuscrits ou bien ont été édités sans critique. M. Guilhiermoz s'est attaché à la publication de deux Styles, qui complètent le *Stilus Curie Parlamenti* de du Breuil, composé pour les avocats : le *Style de la Chambre des Enquêtes* est destiné aux juges, et le *Style des Commissaires* s'adresse aux personnages que la Cour charge d'instruire les enquêtes. M. G. date ces deux styles de 1336 ou 1337 et en attribue, avec assez de vraisemblance, la rédaction à un certain Pierre Dreue, maître de la Chambre des enquêtes. Suivent de nombreuses pièces justificatives : l'Appendice I contient plusieurs enquêtes du XIIIe siècle, empruntées aux rouleaux du Trésor des chartes; l'Appendice II est consacré aux « évangiles » extraits des listes de Pierre de Bourges et de Jean du Temple; l'Appendice III comprend des arrêts, des jugés, des commissions fournis par les registres du Parlement.

La publication de ces textes constitue la plus grande partie du volume. M. Guilhiermoz s'est modestement proposé d'en exposer le commentaire; en réalité, il a décrit d'une façon magistrale la procédure de l'enquête, et il a, comme il le dit lui-même, « déterminé l'origine des différents éléments qui la constituaient. » — Pour donner une idée exacte de ses conclusions, nous ne pouvons mieux faire que de suivre avec lui les différentes phases de cette procédure.

Dans tout procès, si l'instruction par écrit ne suffit pas, si le demandeur propose de prouver son dire par témoins, la Cour ordonne l'appointement *en faits contraires*. Chacune des parties propose d'abord sa demande et sa conclusion, puis rédige les *articles*, où elle énonce les faits qui soutiendront cette conclusion. Mais elle ne doit reproduire que

les faits qui ont été exposés dans les plaidoiries; la concordance est vérifiée par les maîtres de la Grand'Chambre : *accorder les articles* est une opération délicate, qui souvent donne lieu à des débats compliqués.

A la fin de chaque Parlement, la Cour « ordonne commissaires » pour faire l'enquête. Ces commissaires, que l'on appelle généralement *auditeurs,* peuvent être ou juges ou simplement référendaires, ce qui est le cas général; ils sont choisis soit dans le pays, soit parmi les membres de la cour royale.

Les auditeurs se transportent sur les lieux, après avoir envoyé des lettres d'ajournement aux parties. Les parties comparaissent : elles doivent faire réponse par *credit vel non credit,* c'est-à-dire doivent jurer qu'elles croient vrais tous les faits proposés dans leurs articles : procédé emprunté au droit canonique et issu du serment de calomnie; mais, tandis que le serment de calomnie vise tout l'ensemble du procès, le *credit vel non credit* n'intéresse que les réponses. — Les témoins comparaissent alors. Depuis 1278, leurs dépositions ne sont plus communiquées à la partie adverse, ce qui est contraire aux règles posées par saint Louis, qui suivait strictement la pratique de la procédure canonique. A partir du XIVe siècle, le style du Parlement interdit de produire plus de dix témoins sur chaque article. Ils sont entendus non plus par *tourbe,* mais isolément; leurs dépositions sont écrites par un greffier, qui doit leur en donner lecture. — Les parties peuvent encore produire, devant la Cour, des lettres, des chartes, des mémoriaux. Toutes les pièces du procès sont renfermées dans un sac, qui, soigneusement clos et scellé, est expédié à la Cour.

C'est alors que commence le troisième acte de la procédure : les parties se présentent au greffe du Parlement et attendent la décision de la Grand'Chambre, qui seule peut décider que l'enquête sera *reçue pour être vue et jugée.* Mais souvent surgissent des difficultés : il peut se présenter des cas nombreux de nullité ou d'imperfection, qui entraînent le renouvellement de l'enquête ou d'une partie de l'enquête.

A la réception à juger succède le dernier acte, c'est-à-dire le jugement proprement dit. Les présidents de la Chambre des Enquêtes distribuent les enquêtes à des rapporteurs, qui examinent chez eux toutes les pièces du procès. Le rapporteur aborde alors la partie essentielle de sa tâche, les extraits : en marge de chaque article, il analyse les différentes preuves et se rend compte de leur valeur; un court et dernier extrait doit montrer quel est celui des deux adversaires qui a apporté les meilleures preuves.

La Chambre des Enquêtes vérifie d'abord les extraits, puis le président procède au recueil des opinions, en finissant par le rapporteur. Celui-ci rédige chez lui l'arrêt, qui doit être formulé suivant des règles strictes. L'arrêt est vérifié par la Chambre des Enquêtes, mais la Grand' Chambre seule a le pouvoir de le prononcer.

C'est qu'en effet, — M. Guilhiermoz l'a excellemment démontré, — la Chambre des Enquêtes n'est pas une chambre où l'on plaide : elle

n'agit qu'en vertu d'une délégation de la Grand'Chambre; son rôle, d'ordre tout intérieur, ne commence que lorsque l'instruction d'une affaire est close. — L'auteur, dans son dernier chapitre, nous décrit la genèse de la Chambre des Enquêtes. Dans le courant du XIIIe siècle, son existence est encore peu distincte : en 1278, les enquêtes sont jugées par des maîtres de la Cour, qui sont simplement délégués pour s'en occuper; en 1296, le travail ne peut se faire que pendant les trois ou quatre semaines qui précèdent l'ouverture du Parlement. Mais, comme le nombre des enquêtes croît très rapidement, ces anciens procédés deviennent insuffisants; c'est ce qui explique la création, vers 1307, d'une Chambre des Enquêtes, pourvue d'un personnel spécial; à partir de 1316, les rapporteurs se trouvent agrégés à la Chambre; enfin, en 1336, il n'y a plus de distinction entre rapporteurs et jugeurs.

M. G. a étudié la procédure de l'enquête au XIVe siècle, c'est-à-dire à une époque où elle est définitivement constituée; il ne s'est donc pas préoccupé des origines lointaines de cette procédure; il ne s'est pas soucié non plus de marquer l'influence de l'enquête judiciaire sur les progrès de la juridiction et de l'autorité royales. Il n'a prétendu nous donner qu'une description juridique, mais son étude, profonde et suggestive, tiendra une place notable dans l'histoire des institutions du moyen âge.

Henri SÉE.

CHAISEMARTIN : **Proverbes et maximes du droit germanique,** étudiés en eux-mêmes et dans leurs rapports avec le droit français. Paris, Larose et Forcel, 1891. In-8°, XXX-585 p.

L'ouvrage que vient de publier sous ce titre M. Chaisemartin s'adresse certainement au jurisconsulte; il intéressera plus encore peut-être l'historien; et cela par un double motif : d'abord parce qu'il est un recueil de maximes juridiques et que ces sortes de proverbes sont surtout le produit un peu inconscient de l'histoire et jamais celui de la doctrine ou de la législation; en second lieu, parce que, à l'occasion des différentes maximes coutumières qui sont ici présentées, c'est toute l'histoire du droit allemand qui nous est offerte. Cela suffit à faire apercevoir les services qu'on est en droit d'attendre, pour le plus grand profit des études historiques, d'un livre de cette nature.

Ces services, il est incontestable que le livre de M. Chaisemartin les rendra dans une très large mesure et qu'on ne saurait être trop reconnaissant vis-à-vis de celui-ci d'avoir entrepris une œuvre aussi éminemment utile. Tout d'abord le livre qu'il nous offre pourra suppléer, d'une façon assez restreinte, il est vrai, et je dirai pourquoi tout à l'heure, à l'œuvre qui nous fait défaut d'une histoire du droit allemand écrite en langue française : mais ceci n'est encore que d'une importance relativement secondaire, car l'historien du droit, à défaut d'une œuvre de vulgarisation, aura toujours à sa disposition toute la littérature historique

de langue allemande, si vaste, si riche sous tous rapports. Voici donc ce qui paraîtra de beaucoup plus important : un recueil de ce genre suscite, par le fait seul des proverbes juridiques qu'il offre à l'examen des travailleurs français, toute une série de recherches dont je vais indiquer les principales et dont sans lui l'idée serait à peine venue, comme par exemple de préciser exactement le courant juridique dont telle ou telle maxime de droit nous présente l'expression définitive, ou encore de poser, sur le terrain même des maximes coutumières et en prenant pour guide notre vieux Loysel, le problème si intéressant de la comparaison, au point de vue de leur évolution historique, du droit allemand et du droit français.

Ce second point est assurément le côté véritablement scientifique du livre de M. Chaisemartin; mais, avant de l'aborder, je dois dire un mot de l'œuvre de vulgarisation qu'il a tentée.

Cette dernière consiste dans les aperçus qui nous sont fournis à propos de chaque maxime importante, et pour lui servir d'explication, sur l'histoire du droit allemand. Les proverbes sont classés par ordre de matières juridiques, et, pour chacune d'elles, à propos de la maxime qui ouvre la série, l'auteur nous donne, sous forme de commentaire, un résumé de l'évolution historique du sujet; c'est ainsi que nous avons, présentés avec une méthode et une clarté auxquelles il faut rendre pleine justice, des exposés successifs de l'histoire de la propriété, de l'état des personnes, des successions, même du droit public et du droit ecclésiastique en Allemagne.

Mais il va de soi que la forme même de l'ouvrage, étant donné que ces aperçus historiques ne pouvaient se présenter qu'à la façon de petits commentaires destinés à expliquer les différents proverbes ainsi recueillis, excluait toute prétention à un exposé d'ensemble et absolument complet de l'histoire du droit allemand; si même j'insiste sur ce point, ce n'est pas le moins du monde pour en faire un reproche à l'auteur, car il serait souverainement injuste de lui en vouloir de n'être pas sorti du cadre même qu'il s'était tracé; c'est bien plutôt pour mieux préciser ses intentions elles-mêmes et délimiter exactement le genre de profit que des notions historiques, ainsi fractionnées au hasard des maximes qui les rendent nécessaires, peuvent présenter.

On aurait donc trop beau jeu à montrer toutes les lacunes qu'un exposé de ce genre peut offrir au point de vue du droit allemand, les opinions contestables qui sont données comme le résumé de la science moderne, et surtout l'insuffisance de la bibliographie, ou, ce qui est plus grave, des systèmes les plus récents en matière de droit privé; comme, par exemple, de s'en tenir, pour ce qui est de la Saisine (la *Gewere* en droit allemand), à la théorie d'Albrecht telle qu'elle a été présentée, et on peut dire compliquée encore, chez nous, par Klimrath, sans faire allusion aux idées nouvelles d'Heusler; ou encore d'ignorer les ouvrages fondamentaux de Gierke sur la matière des associations et collectivités et sur celle des personnes morales : encore une

fois les reproches porteraient à faux. C'est tout au plus si on est en droit de s'étonner de voir l'auteur, pour ce qui est des histoires générales du droit allemand, s'en tenir à l'ouvrage de Zœpfl, alors que, sans parler des *Institutionen* d'Heusler et de l'histoire du droit allemand de Brunner, ce dernier, il est vrai, à peine achevé, l'excellent manuel de Schrœder aurait pu fournir un exposé autrement complet, et surtout autrement moderne, de l'état actuel de la science sur ce sujet[1]. Mais ce sont là des réserves que j'indique avec la plus grande hésitation, tellement le plan de l'ouvrage était étranger, par sa nature même, à toute recherche d'érudition proprement dite. Je ne me suis permis ces indications que pour mieux mettre en garde contre le malentendu de ceux qui voudraient chercher dans cette série de petits commentaires un exposé méthodique, affectant les allures d'une œuvre scientifique au sens un peu étroit du mot.

Retenons donc qu'il s'agit avant tout d'une œuvre de vulgarisation, destinée à faire pénétrer, dans cette grande masse de travailleurs restés un peu étrangers à l'étude des institutions du droit privé allemand, quelques idées et quelques aperçus suffisamment clairs de l'évolution du droit coutumier d'outre-Rhin; et constatons que, réduite à ces proportions, l'œuvre dont nous parlons ici a parfaitement atteint son but, et surtout qu'en accompagnant chaque maxime de la maxime correspondante de Loysel, lorsqu'elle existe, et, par suite, d'une petite comparaison avec l'évolution de la matière en droit français, l'auteur a parfaitement saisi ce qui devait être le point capital et vraiment utile de son étude; ajoutons que, dans le peu qu'il en dit, il a su presque toujours, en mettant en parallèle les deux domaines juridiques, faire exactement ressortir les différences de conceptions et de points de vue des deux races, et, par suite, ce qui distingue, dans son développement historique, le droit de chacune d'elles.

J'arrive ainsi à ce qui constitue la portée vraiment scientifique de l'œuvre, qui est d'ouvrir des points de vue absolument nouveaux sur la façon d'étudier et d'envisager l'histoire des institutions. Il est bien certain en effet que ce n'est pas du tout la même chose d'entrevoir une matière juridique à travers les trois ou quatre maximes populaires qui s'y rapportent ou de la voir dans son exposé systématique. Toute maxime juridique est née dans la conscience des masses populaires : pourquoi telle règle de droit a-t-elle acquis la valeur d'un proverbe qui passe de bouche en bouche, et telle autre non? C'est qu'apparemment celle dont le peuple a façonné l'expression sous forme d'axiome s'est trouvée la manifestation d'un sentiment juridique fortement accentué

1. Voir Heusler, *Institutionen des deutschen Privatrechts*, 2 vol., 1886 (publié dans la collection de Binding, *Systematisches Handbuch der deutschen Rechtswissenschaft*); Brunner, *Deutsche Rechtsgeschichte* (2 vol. parus, le dernier en 1892, et publiés dans la même collection); Schrœder, *Lehrbuch der deutschen Rechtsgeschichte* (Leipzig, 1889).

chez les masses; et cela ne peut guère résulter que d'un courant d'innovation ou de réaction, deux phénomènes qui expliquent l'attention qu'on a apportée à la règle nouvelle et la forme populaire qui lui a été donnée; et alors, du moment qu'elle n'a d'autre but que d'exprimer une tendance ou une opinion de réaction, elle l'exprime sous sa forme brutale, excessive, absolument inexacte au point de vue de l'application juridique, si bien que, si on voulait la transporter dans un code, comme cela a été le cas pour l'art. 2279 de notre code civil, il faudrait que la doctrine vînt en délimiter les contours et en préciser les conditions et la portée exactes; aucune de ces règles ne saurait s'appliquer à la lettre; comme formules légales, de pareilles maximes seraient des procédés détestables, mais, comme documents historiques, elles deviennent des fragments absolument précieux, car l'idée brutale et grossie qu'elles mettent en relief c'est précisément celle qui a frappé les masses à un moment donné, qu'on a accentuée pour la rendre plus tangible, dont on a fait comme un mot d'ordre de réaction ou de révolution juridiques : voilà pourquoi chacune de ces petites maximes est un fragment d'histoire; et voici alors les questions qui, en présence des trois ou quatre maximes se rattachant à une institution particulière, se posent à l'esprit : Quel est le courant d'opinion, courant juridique, ou politique peut-être, qui a donné lieu à telle ou telle maxime? de quand date-t-il? pourquoi enfin, en une matière donnée, est-ce telle règle qui est devenue proverbiale et pas telle autre?

Puis voici maintenant tout un autre terrain d'investigation offert à notre étude. Le droit coutumier a fait surgir de semblables axiomes partout où il s'est développé par voie d'évolution populaire, en France comme en Allemagne : pouvons-nous, par la comparaison des règles qui se sont ainsi formées à l'état de maximes dans les deux pays, découvrir les lois de différenciation du développement des deux systèmes juridiques, allemand et français? C'est en effet surtout en faisant beaucoup de droit comparé sur le terrain de l'histoire, là où il s'impose presque, que l'on arrivera à comprendre le parti que l'on doit tirer du droit comparé en droit moderne.

Historiquement nons voyons les institutions se développer d'une façon à peu près parallèle dans deux pays étrangers : nous voyons ainsi certains usages prédominants dans un pays gagner de proche en proche, dépasser la frontière et devenir universels : à quoi doivent-ils cette force d'expansion? Autre phénomène plus curieux encore : à l'époque du moyen âge, où les moyens de communication étaient loin d'être développés comme ils le sont à l'époque moderne, la propagation des idées se faisait avec une rapidité dont notre siècle est loin d'approcher. On l'a souvent remarqué à propos des arts, cela est plus vrai encore des idées juridiques; il semblerait que les mêmes usages fussent venus à éclore dans toute l'époque féodale à peu près au même moment, ou plutôt que partout leur développement eût suivi une marche identique; si bien que, ce qui attire l'attention de l'historien, c'est beaucoup moins

de constater les points de rapprochement que les points de contraste entre les différents domaines coutumiers de l'époque.

Or, je crois qu'il y aurait une étude intéressante à faire sur ce que nous révèlent à cet égard les maximes juridiques populaires d'un pays; c'est par elles peut-être que l'on pourrait le mieux saisir ce qui a été l'élément dominant dans l'évolution coutumière de deux droits étrangers, et que l'on pourrait le mieux se rendre compte aussi de ce qu'il y eut de spontané dans ce développement historique, par contraste avec ce qui a pu provenir de l'influence de la doctrine et de la législation. Il est incontestable par exemple que, à prendre une matière coutumière dans Loysel, et à voir ce qu'elle a fourni de maximes aux recueils de droit germanique, et à celui en particulier de M. Chaisemartin, on entrevoit tout de suite l'influence que jouaient chez nous, à l'époque de Loysel, les légistes et les jurisconsultes de profession, et ce que notre droit coutumier, par le fait même qu'il était soumis à cette direction, allait gagner en précision et en allure scientifique; tandis qu'en Allemagne, tout ce travail de pénétration et d'analyse s'étant concentré sur le droit romain, le droit coutumier reste bien plus strictement un droit populaire et spontané, comme le prouverait déjà la forme bien plus pittoresque et descriptive de la plupart des maximes qui s'y rapportent[1].

Voici par exemple la matière de la possession et de la saisine; Loysel ne nous rapporte pas moins de trente règles qui s'y réfèrent, si bien que, en les rapprochant avec méthode, il serait possible de reconstituer toute la théorie possessoire coutumière, depuis son application en matière de transfert de la propriété jusqu'aux actions qui servent à la défendre. Sur tout cela, le droit germanique, tel que nous le présentent les règles recueillies sur ce point par M. Chaisemartin, se réduit à quatre ou cinq maximes qui, somme toute, ne nous apprennent pas grand'-chose, si ce n'est peut-être l'importance accordée à la saisine d'an et jour, la *Rechte Gewere* des coutumiers germaniques. Mais, de toute la théorie des actions possessoires, ou encore de celle de l'*Auflassung*, qui a eu une telle importance et qui a conduit tout droit au système actuel des « Livres fonciers » (les *Grundbücher*), pas un mot, pas un trait, pas une maxime qui y fasse allusion : matière de juristes peut-être, dans laquelle nous ne trouvons d'autre trace d'un courant d'opinion un peu décisif qu'en ce qui touche l'importance du délai d'an et jour; et cela suffirait à nous avertir de ce qu'il y eut de nouveau dans l'adjonction d'un élément de durée au fait matériel de l'appréhension : sans doute cela dut correspondre à l'époque où l'on tendit à exagérer les effets de la saisine de façon à y voir une sorte de prescription véritable et à lui

1. Tout ceci serait intéressant à creuser, au moment où l'attention est ramenée vers les idées mises en avant par M. de Savigny par suite de la réédition du fameux article qui fut comme le manifeste de l'École historique, *Vom Beruf unserer Zeit für Gesetzgebung und Rechtswissenschaft* (Freiburg, Mohr, 1892).

rattacher l'action réelle elle-même; mais cela prouverait aussi que la saisine, à ses débuts et réduite à ses éléments primordiaux, ne devait certainement pas se confondre, comme c'était déjà un peu l'idée d'Albrecht, exagérée encore par Delbrück (*Dingliche Klage*), avec le droit réel donnant lieu à l'action réelle, l'action correspondant par conséquent à l'idée de propriété.

A l'inverse, si les maximes germaniques relatives à la *Gewere* sont si peu nombreuses par comparaison à celles qui touchent à la saisine du droit français, nous trouvons au contraire deux ou trois règles relatives aux communautés et personnes morales, particulièrement aux corporations, alors que Loysel n'en signale pas une seule; et ce contraste n'est pas à l'honneur de nos légistes français, qui, dès l'époque de la Renaissance, épris des principes unitaires et centralisateurs du droit romain, se montraient déjà si défavorables à l'esprit d'association et de collectivité.

Enfin, ce qui n'étonnera personne, c'est que le nombre des règles relatives aux obligations ait été aussi restreint, la matière ayant été dominée tout entière par l'importation du droit romain; peut-être aussi était-ce une raison pour développer les quelques points particuliers sur lesquels la pratique germanique était parvenue à triompher du droit romain; parmi ces règles dérogatoires au droit romain et rattachées au droit coutumier allemand, il en est de bien connues, comme la règle relative au maintien du louage au cas de vente (*Kauf hebt Miethe nicht auf*), sur lesquelles M. Chaisemartin a insisté avec beaucoup de raison; et encore, sur cette dernière en particulier, peut-être aurait-il pu tirer grand profit des indications présentées à ce sujet par Gierke, dans sa critique du Projet de code civil allemand[1]; mais il en est d'autres, moins familières à nos usages français et sur lesquelles par conséquent un peu plus de développement n'eût pas été inutile, comme par exemple la matière de l'*Anweisung*, qui nous est présentée comme une pure application de la *Delegatio* romaine, alors qu'il s'agit d'une opération de paiement presque analogue aux opérations de change et se traduisant par un titre de circulation susceptible de prendre place au nombre des effets de commerce. Tout cela était peut-être à développer, et c'est dans cette pratique très spéciale et très curieuse que l'on eût pu trouver l'origine de la règle qu' « Assignation n'est pas Paiement » (*Anweisung ist keine Zahlung*), alors qu'il est extrêmement hasardé de la rattacher au droit romain, dans lequel il y a peut-être toute raison de croire que régnait la règle inverse[2].

Cela suffit à montrer, comme je l'ai déjà dit tout à l'heure, combien cet exposé, par voie de commentaires accessoires et tout à fait fragmen-

1. Gierke, *Der Entwurf eines bürgerlichen Gesetzbuchs*, p. 238, note 3.

2. Cf. Salpius, *Novation und Delegation*, § 76 et §§ 18-20; Gide, *Études sur la novation et le transport des créances en droit romain* (Paris, 1879), p. 452 suiv.; cf. Windscheid, *Pandekten*, § 412, note 17.

taires, de l'histoire du droit allemand se prête peu à un ordre systématique et rigoureux, et j'ai déjà remarqué que ce ne pouvait être là que la partie secondaire de l'œuvre : même y aurait-il quelque chose d'un peu pédant à relever les lacunes qui nous sont présentées sur ce point au lieu d'insister sur les services considérables que l'ouvrage peut rendre de lui-même par les aperçus qu'il suggère et les points de vue nouveaux auxquels il invite à se placer dans l'étude des institutions.

Ces aperçus, j'ai essayé d'en indiquer quelques-uns; il ne serait pas difficile d'en apercevoir d'autres; il me semble donc qu'un recueil de ce genre, et en particulier celui dont je parle ici et auquel il m'est très agréable de rendre pleine justice, doit être étudié et médité par quiconque s'occupe de l'histoire des institutions, ou plutôt, pour employer une expression à laquelle il faut absolument tenir, de l'histoire comparative des institutions.

Raymond SALEILLES.

La Reina Dona Juana la Loca, estudio histórico por Antonio RODRÍGUEZ VILLA, Individuo de número de la R. Academia de la Historia. Madrid, M. Murillo, 1892. In-8° de 578 p.

Dans les *Études et notices historiques concernant l'histoire des Pays-Bas*, de M. Gachard, se trouvent quatre études consacrées à Jeanne la Folle, l'une critique, les trois autres historiques, fragments d'un travail projeté sur la vie de cette princesse, que l'auteur n'eut pas le temps de mener à bonne fin. Cette biographie que n'a pu nous donner M. Gachard, M. Rodriguez Villa vient de l'écrire, en s'appuyant sur les documents originaux et en établissant d'une façon définitive la thèse indiquée déjà par l'érudit belge, à savoir que Jeanne a été réellement folle et incapable de gouverner, et que sa longue réclusion ne fut motivée que par sa folie et non, comme on a voulu le soutenir, par un soupçon d'hérésie.

Troisième enfant de Ferdinand et d'Isabelle, née à Tolède le 6 novembre 1479, Jeanne fut fiancée dès 1495 à l'archiduc Philippe le Beau. Au mois de septembre 1496, elle vint le rejoindre en Flandre, et le mariage fut célébré le 18 octobre. En épousant la fille de Ferdinand, l'archiduc n'avait agi que par ambition. Il n'eut pour son beau-père aucune condescendance. Loin de suivre vis-à-vis de la France la même politique que lui, il traita avec Louis XII et rechercha son alliance. Cette conduite se trouva d'autant plus étrange que, par la mort successive du prince D. Juan (4 oct. 1497), de sa sœur Isabelle (sept. 1498) et du prince D. Miguel, fils de celle-ci (20 juill. 1500), Jeanne et son mari devinrent princes héritiers de Castille et d'Aragon. L'archiduc ne montra d'ailleurs aucun empressement à venir en Espagne avec sa femme pour recevoir le serment des Cortes. Après y avoir séjourné un peu moins d'un an (1502), il y laissa la princesse et se hâta de retourner en Flandre en passant par la France. Ferdinand était alors en guerre avec Louis XII. L'archiduc

voulut se poser en médiateur, mais il outrepassa les pouvoirs que lui avait donnés son beau-père et fut désavoué. Pendant ce temps Jeanne, restée en Espagne, ne songeait qu'à aller rejoindre son mari, et, au commencement de 1504, elle partit par mer, sans que nulle prière pût la retenir. Quelques mois plus tard, le 26 novembre, Isabelle la Catholique mourait.

Par la mort de sa mère, la princesse Jeanne devenait reine de Castille. Mais le testament d'Isabelle chargeait Ferdinand, en l'absence de sa fille, ou celle-ci *ne voulant ou ne pouvant gouverner,* de gouverner à sa place. Semblable clause ne pouvait que susciter de graves rivalités entre Ferdinand et son gendre. De Flandre, ce dernier commença à intriguer avec quelques grands, puis il s'embarqua pour l'Espagne avec sa femme. Sa flotte ayant été jetée par la tempête sur la côte d'Angleterre, il fit une courte visite à Henri VII et, le 26 avril 1506, débarqua à la Corogne. Sa présence ne fit qu'accroître les difficultés. Il eut avec Ferdinand deux entrevues dans lesquelles ils ne réussirent pas à s'entendre, malgré l'accord signé à Villafafila le 27 juin. Philippe, pour garder toute autorité, tenait sa femme dans une sorte de réclusion, et Ferdinand, se sentant impuissant, préféra s'éloigner, sous prétexte d'aller visiter son royaume de Naples. Quelques jours après son départ, le 25 sept. 1506, Philippe mourait à Burgos. Il s'ensuivit une période de trouble. La reine Jeanne refusa de s'occuper de quoi que ce fût jusqu'à la venue de son père, et tout le poids des affaires retomba sur l'archevêque Cisneros, qui s'efforça de maintenir un peu d'ordre. Enfin, le roi catholique débarqua en Catalogne le 11 juillet 1507, et il remit en hâte les grands à la raison. Jeanne, incapable de gouverner, folle de douleur, laissa toute autorité à son père, mais lorsque, par la mort de celui-ci (23 janv. 1516), elle se trouva reine de toutes les Espagnes, de nouvelles difficultés s'élevèrent. Son fils aîné, Charles, encore fort jeune, était en Flandre. Cisneros, désigné par le testament de Ferdinand pour gouverner en l'absence du prince, trouva d'abord un compétiteur dans la personne de son envoyé, Adrien d'Utrecht. On rencontra ensuite quelque opposition à faire admettre par les divers royaumes le titre de roi que Charles s'attribua, bien que sa mère fût encore vivante. Le séjour du souverain en Espagne (1517-1519) fut loin de pacifier les esprits. Ses conseillers flamands se firent exécrer par leur rapacité, et lorsque, afin de préparer son élection à l'Empire, Charles fut reparti pour les Pays-Bas, la révolte des « Comuneros » éclata, mettant en extrême péril l'autorité royale. Heureusement pour son fils, Jeanne, toujours recluse au château de Tordesillas, qui tomba aux mains des rebelles, eut la volonté, consciente ou non, de refuser toute signature. Lorsque Charles revint en 1522, les comuneros étaient déjà vaincus. La reine Jeanne demeurait toujours enfermée à Tordesillas; elle y vécut encore jusqu'au 12 avril 1555, sans que l'usurpation un peu brutale, mais nécessaire, de son fils soulevât désormais de protestations.

On voit par cette brève analyse combien le rôle de Jeanne fut restreint et passif, ce qui est à la fois une conséquence et une preuve de sa faiblesse d'esprit. Nous ignorons si, dans sa jeunesse, Jeanne avait montré quelque bizarrerie de caractère. Mariée à un prince qu'elle aima passionnément, mais qui la négligea et la trahit, elle souffrit d'une jalousie portée à l'excès, et ce fut cela qui détermina sa folie ou tout au moins en développa le germe. Dès 1498, après deux ans de mariage, il y a quelque mésintelligence entre les époux. Mais déjà elle se renferme dans cette réserve obstinée qui devait être une des caractéristiques de sa folie. En 1503, retenue en Espagne par ses parents, le désir d'aller rejoindre Philippe en Flandre lui fait commettre, à Alcalà, des actes insensés, et, de retour aux Pays-Bas, elle a une scène terrible avec une maîtresse de son mari, ensuite de quoi elle perd presque la raison. Enfin, qu'y a-t-il de plus significatif que cette étrange jalousie posthume qui lui fit traîner à sa suite, jusqu'à Tordesillas, le corps de l'archiduc? On pourrait citer bien d'autres faits qui expliqueraient surabondamment qu'on l'ait enfermée et exorcisée : à cette époque, on ne connaissait pas d'autre traitement contre sa maladie. Mais ce fut sa folie seule qui motiva sa réclusion. Ce qui aurait pu faire soupçonner qu'on la tînt séquestrée pour cause d'hérésie (abstraction faite de la fausse interprétation de l'expression *dar cuerda*), c'est qu'en effet elle était tombée, dès 1498, dans une presque complète indifférence religieuse; mais lorsque, plus tard, le prince Philippe envoya le P. Francisco de Borja visiter son aïeule, les questions posées par le célèbre Jésuite n'eurent aucun caractère inquisitorial, et les réponses de la reine, bien qu'étrangement entremêlées de récits d'hallucinations et de persécutions imaginaires, témoignèrent de l'orthodoxie de ses principes. Un peu tranquillisée, elle revint momentanément à des pratiques de piété, et sa fin, rendue plus solennelle par un suprême retour de la raison, fut celle d'une fervente chrétienne.

Le livre de M. Rodriguez Villa renferme beaucoup plus qu'une biographie, d'ailleurs fort curieuse, de Jeanne la Folle. Au point de vue de l'histoire générale, l'intérêt est plutôt dans les actes des personnages qui l'entourent. Aussi, l'auteur nous a-t-il fait un récit assez détaillé des relations de Philippe et de Ferdinand. On trouvera aussi dans ce volume quelques renseignements sur la révolte, encore insuffisamment connue, des communes et sur les premières années de règne du prince Charles. C'est en somme un ouvrage fort consciencieusement étudié que M. Rodriguez Villa vient d'ajouter à la liste déjà longue de ses publications historiques. Nous permettra-t-il de signaler, dans les documents qu'il a reproduits, quelques-unes de ces fautes, si communes dans les anciens textes et qu'il est d'un scrupule exagéré de ne pas relever? Ainsi (p. 78), Pundain et Burgio in Brescia sont aujourd'hui Pont-d'Ain et Bourg-en-Bresse, Alvavilla (p. 248) est Abbeville, Lovaina (p. 249) Louvain, et Garellano (p. 251) sans doute Garigliano. Il y a à la fin du volume, à la suite de nombreuses pièces justificatives, une table analytique détaillée et une

table des noms propres, fort utile pour la recherche des renseignements biographiques.

H. Léonardon.

Paul Fredericq. **Geschiedenis der Inquisitie in de Nederlanden (1025-1520).** I. Gent, Vuylsteke et 's Gravenhage, Nijhoff. 1892. Avec 2 cartes.

Le savant éditeur du *Corpus documentorum inquisitionis neerlandicae* ne s'est pas contenté de recueillir les documents sur cette matière, il nous en a donné aussi l'histoire, basée sur ces documents. Nous sommes heureux de pouvoir dire qu'il l'a fait avec un grand succès. Simplement, sans grandes phrases, mais non sans certaine ironie, et dans un esprit légèrement hostile à l'Église, l'auteur y expose les mesures prises contre l'hérésie dans les Pays-Bas jusqu'à la fin du XIIIe siècle. La méthode suivie par l'auteur est des plus saines et des plus sûres; il ne dit rien que ce qu'il peut prouver en renvoyant aux documents, qu'il connaît mieux que personne; ses conclusions quant aux faits, nous les acceptons volontiers en général; enfin la disposition des matières est des plus heureuses, mais le point de vue auquel M. Fredericq s'est placé appelle, ce nous semble, une observation assez importante. M. Fredericq semble penser que les papes, en entreprenant de diriger les poursuites contre les hérétiques, ont eu pour but essentiel de « régner sur les esprits du monde, » de limiter le pouvoir épiscopal. L'auteur, en racontant l'histoire affreuse de ces persécutions cruelles, semble oublier un peu qu'avec cette histoire nous nous trouvons dans des siècles plus rudes, que les persécuteurs comme les persécutés étaient des hommes du temps, que le « sangfroid » de saint Thomas d'Aquin, en décrétant « l'extermination hors du monde par la mort, » est de son siècle. Le pouvoir temporel s'est associé aux violences de l'Église, il faut en convenir, mais encore ne faut-il pas oublier qu'on était au XIIIe siècle. Espérons que, dans les volumes suivants, l'auteur, qui a son cœur ouvert pour les pauvres hérétiques, cruellement punis pour des opinions, qui du reste ont été sociales autant que théologiques, ouvrira son esprit un peu plus pour leurs persécuteurs, qui, eux aussi, pensaient sincèrement lutter pour la vérité de Dieu et pour l'ordre social, menacés à leur avis par les dangereuses hérésies du temps.

P.-J. Blok.

P.-J. Blok. **Geschiedenis van het Nederlandsche volk.** I. Groningen, Wolters, 1892. In-8°, 399 p.

Ce livre est le premier volume d'une histoire de Hollande. Il en est, en même temps, l'introduction.

Sous le nom de *Nederlanden* (Pays-Bas), on peut comprendre deux choses fort différentes. D'une part, ce mot désigne l'ensemble des territoires qui constituent aujourd'hui les royaumes de Belgique et de Hollande, mais, d'autre part, et dans un sens plus restreint, on ne l'applique qu'à la partie septentrionale de ces territoires, c'est-à-dire au royaume actuel des Pays-Bas. Et ces deux significations correspondent chacune à la réalité historique. Jusqu'à la fin du XVIe siècle, en effet, les dix-sept provinces des Pays-Bas forment, sinon une même nation, tout au moins un ensemble de principautés placées dans des conditions de développement identiques, rapprochées par la communauté des intérêts politiques et économiques, soumises aux mêmes influences civilisatrices. Ce n'est pas seulement le hasard des mariages et des successions qui les réunit toutes sous le sceptre de la maison de Bourgogne. On peut considérer, au contraire, la formation de la puissance territoriale de celle-ci comme le résultat d'une évolution historique dont on voit se succéder les phases du Xe au XVe siècle. A travers tout le moyen âge, on ne distingue, entre les divers comtés, duchés, marquisats et principautés épiscopales des bassins de l'Escaut, de la Meuse et du bas Rhin, aucune différence essentielle. On n'aperçoit pas d'opposition entre le Nord et le Sud ; rien ne fait prévoir la scission définitive qui s'accomplira plus tard. Dans ce sens, l'histoire des *Nederlanden* est l'histoire de l'ensemble de tous les Pays-Bas depuis la Somme jusqu'à l'Ems.

A partir de la révolution politico-religieuse du XVIe siècle, le spectacle change complètement. Les provinces du Sud et les provinces du Nord se détachent les unes des autres : les premières restent soumises au joug espagnol, tandis que les secondes, après avoir défendu leurs croyances et leur indépendance pendant la glorieuse guerre à laquelle leurs historiens donnent le nom de « guerre de quatre-vingts ans, » se voient solennellement reconnues par la paix de Munster, en 1648, comme État indépendant. A partir de la fin du XVIe siècle, les destinées des provinces méridionales sont donc profondément différentes de celles des provinces septentrionales, et il est dans l'histoire peu de contrastes aussi frappants que celui que présentent dès lors ces deux fragments des anciens domaines bourguignons. L'un est catholique, l'autre protestant; le premier, entraîné dans la décadence de la monarchie espagnole, est en proie à toutes les grandes guerres du XVIIe siècle qui le ruinent de fond en comble, tandis que l'autre, grâce à ces mêmes guerres, se crée un empire colonial superbe et atteint un degré de prospérité inouïe ; dans le Sud, les sciences et la littérature, si vivantes au XVIe siècle, font place à un abaissement intellectuel déplorable, tandis que dans le Nord apparaissent les Spinoza et les Huygens. Ici, un gouvernement républicain fortement aristocratique, là, au contraire, un État de plus en plus despotique. On comprend facilement combien, soumises à des actions si différentes, les deux parties de l'ancien cercle de Bourgogne ont dû aller s'écartant toujours davantage l'une de l'autre. Quand, en 1813, la

diplomatie européenne les réunit, il était trop tard : la vie commune était devenue impossible. La révolution belge de 1830 ne fut que le résultat fatal de causes historiques profondes. Aujourd'hui, la Hollande et la Belgique sont, non seulement deux États, mais deux nations bien distinctes. En petit, leur histoire rappelle par certains côtés celle de l'Autriche et de l'Allemagne, démembrements du Saint-empire comme elles le sont elles-mêmes du cercle de Bourgogne. On peut donc dire qu'à partir du XVIe siècle l'histoire des *Nederlanden* n'est plus que l'histoire de la Hollande, complètement différente de celle de la Belgique. Mais cette histoire ne peut être comprise que si on lui donne pour introduction l'histoire générale des Pays-Bas pendant le moyen âge; c'est ce que M. Blok a vu très clairement.

Écrire cette histoire est une tâche singulièrement difficile. Jusqu'à l'époque bourguignonne, en effet, les Pays-Bas sont dans un état de morcellement perpétuel : aucun centre, aucune unité, aucun groupement organique. Tandis que l'histoire de France ou celle d'Angleterre sont, jusqu'à un certain point, l'histoire de la royauté française ou de la royauté anglaise, ici rien de tel. Le manque de cohésion est aussi grand, plus grand même, peut-être, qu'en Italie. Les Pays-Bas sont formés, en effet, depuis le traité de Verdun, d'un morceau de l'Empire (la Lotharingie) joint à un morceau de la France (la Flandre). Situés sur la frontière des deux grands États européens, ils sont soumis à toutes les fluctuations, à tous les contre-coups de leur politique. Les derniers Carolingiens consacrent ce qui leur reste de force à tenter de les arracher aux empereurs saxons; plus tard, ils sont entraînés dans la querelle des investitures, puis dans le grand mouvement des croisades, auxquelles ils donnent Godefroi de Bouillon et Baudoin de Constantinople. La lutte des Guelfes et des Gibelins, cette grande question politique du XIIe siècle qui tient à la fois en suspens les destinées de la papauté et celles de l'Angleterre et de la France, se décide sur leur sol par la victoire de Bouvines. Pendant la guerre de Cent ans, ils jouent un rôle de premier ordre, et enfin, sous le gouvernement de la maison de Bourgogne, ils contre-balancent un instant la fortune de Louis XI. Ces quelques mots suffiront peut-être à marquer le caractère essentiellement *européen* de l'histoire des Pays-Bas. Dans un certain sens, elle est la moins *nationale* des histoires; mais elle est aussi, par là même, une des plus instructives et des plus intéressantes. Si de l'histoire politique on passe à l'histoire économique, la richesse du sujet n'est pas moins grande. Placés au point d'arrivée des deux grandes portes du commerce occidental, celle du Nord par la mer Baltique, celle du Sud par la Méditerranée et le Rhône, les Pays-Bas sont, dès le commencement du moyen âge, un des entrepôts du monde. Damme voit affluer dans son port les soieries de l'Asie, les fourrures de la Russie et les blés de l'Allemagne. On rencontre les marchands flamands aux foires de Champagne et dans les ports hanséatiques. Les draps d'Ypres et de Lille, les

cuivres de Dinant sont répandus à travers l'Europe. A ce commerce universel répond, dans le domaine intellectuel, une situation toute particulière. Les Pays-Bas n'ont pas, à vrai dire, de littérature nationale au moyen âge. Ils appartiennent à la fois à l'histoire littéraire des peuples germaniques et à celle des peuples romans. Les idées de France et d'Allemagne y arrivent avec les marchandises. Ils sont, aux plus belles époques de leur histoire, l'intermédiaire entre la pensée française et la pensée allemande, entre l'art français et l'art allemand.

Ces caractères de la civilisation des Pays-Bas se rencontrent surtout dans le Sud. C'était une raison de plus pour M. Blok de ne pas se restreindre à l'étude de la Hollande. La tâche qu'il a entreprise était d'autant plus malaisée que l'histoire générale des Pays-Bas a été jusqu'aujourd'hui singulièrement négligée. Il suffit pour s'en convaincre de voir la part qui lui est faite dans les livres les plus récents parus sur le sujet. On peut dire que M. Blok s'est heureusement acquitté de sa tâche et laisse loin derrière lui tous ses devanciers[1]. Si j'ai réussi à bien mettre en lumière les difficultés que présente l'histoire des Pays-Bas, on comprendra que ce n'est pas là un éloge banal.

M. Blok a divisé son travail en trois livres. Le premier est consacré à la période antérieure aux invasions, le second à la période franque, le troisième enfin, le plus important, à la période féodale. Le premier livre nous donne, en résumé, l'histoire des Pays-Bas avant l'arrivée des Francs sur la rive gauche du Rhin. C'est naturellement un tableau largement brossé, mais où les grandes lignes du sujet apparaissent très nettement. Le livre II nous conduit jusqu'au xe siècle. L'auteur, après avoir exposé la colonisation du pays par les Francs, les Saxons et les Frisons, décrit rapidement le gouvernement carolingien. Il s'attache plus particulièrement à la décadence de la monarchie, aux invasions nôrmandes et à la formation du duché de Lotharingie. Il touche ici à l'un des points essentiels de son sujet, et l'on ne peut que louer la sûreté de ses informations et la clarté de son exposition. On désirerait seulement un peu plus de nuances. M. Blok ne me paraît pas avoir suffisamment distingué les deux états fort différents par lesquels a passé le duché, national avant Brunon, impérial après lui.

C'est dans le troisième livre qu'étaient grandes surtout les difficultés à surmonter. Avec le xe siècle, en effet, s'ouvre l'époque du morcellement féodal. M. Blok a fort sagement renoncé à raconter les luttes innombrables et trop souvent sans intérêt des diverses principautés. Il a groupé sous quelques rubriques toute l'histoire politique de cette période. Naturellement, il a surtout en vue l'histoire des provinces du

1. On s'en rendra facilement compte en comparant le livre de M. Blok à ceux des deux derniers historiens de la Hollande : M. C. Nyhoff (*Staatkundige geschiedenis van Nederland*, I, Zutphen, 1890, 8) et M. Wenzelburger (*Geschichte der Niederlanden*, 2 vol., Gotha, 1879, 1886).

Nord, et il serait injuste de lui reprocher de n'avoir pas étudié plusieurs événements importants, mais qui ne rentrent pas dans le cadre qu'il s'est tracé. A côté de l'histoire politique, plusieurs chapitres d'ensemble traitent de la société des Pays-Bas pendant la période : villes, noblesse. clergé, etc. M. B. a également esquissé à grands traits le développement des institutions territoriales. Le chapitre consacré à la part prise aux croisades par les Néerlandais est un des meilleurs et des plus neufs de l'ouvrage. Le grand mérite de tout ce troisième livre est la clarté. M. B. a réussi à mettre de l'ordre dans le chaos de l'histoire féodale et rendre intelligible un sujet qui jusqu'aujourd'hui, soit faute de plan, soit faute de méthode, était resté singulièrement embrouillé. Ajoutons que l'auteur a eu l'excellente idée de joindre à son livre un aperçu des sources de l'histoire des Pays-Bas pendant le moyen âge ainsi que trois cartes et un index détaillé.

M. Blok s'adressant, non pas aux érudits de profession, mais au grand public, a été avec raison très sobre de notes. Mais on sent que son livre repose sur une base solide de vastes lectures et de travail personnel. Les spécialistes connaissent d'ailleurs les intéressantes recherches de l'auteur sur l'ancien droit et les institutions de la Hollande. Le volume qu'il vient de publier fait bien augurer de l'ensemble de l'œuvre qu'il n'a pas craint d'entreprendre. Dès maintenant, on peut dire que son histoire des Pays-Bas est la seule qui échappe complètement au défaut qui jusqu'ici a déparé tous les ouvrages analogues : je veux dire l'ignorance des résultats de la science étrangère et l'étroitesse du point de vue. Si, comme je le disais plus haut, l'histoire des Pays-Bas est essentiellement européenne, il est impossible de la comprendre si on la détache de celle de leurs deux grands voisins : la France et l'Allemagne[1].

H. Pirenne.

1. Pour prouver à M. B. le soin et l'intérêt avec lequel j'ai lu son ouvrage, je me permettrai de lui présenter, en terminant, quelques menues observations. P. 66. M. Holder-Egger a démontré que S. Liévin, prétendu apôtre des Flamands au VIIe siècle, n'a probablement jamais existé. P. 67. Il n'y a pas d'évêché d'Arras au VIIIe siècle. P. 201. Il est inexact de dire que la chancellerie des comtes de Flandre a employé le français avant celle des rois de France. Le français n'a d'ailleurs jamais été la seule langue officielle en Flandre au moyen âge. P. 202. Il eût fallu montrer que la révolte des Flamands contre Philippe le Bel n'est qu'un épisode de la révolution démocratique dans les Pays-Bas. Les *Leliaerts* sont avant tout un parti patricien ; c'est la nécessité de se défendre contre la démocratie qui a fait d'eux les alliés du roi. P. 337-338. Le mouvement urbain dans le pays de Liège n'est pas postérieur au mouvement urbain en Flandre. La charte municipale de Huy est la plus ancienne de la Belgique et même de tout l'Empire.

Wilhelm Busch. England unter den Tudors. Erster Band : König Heinrich VII (1485-1509). Stuttgart, Cotta, 1892. In-8°, x-434 p.

Le volume que nous annonçons est le premier d'une série de six que M. W. Busch, professeur à l'Université de Leipzig, entend consacrer au sujet exprimé dans le titre général. « Je compte, » dit-il dans l'*Avant-propos,* « faire l'histoire du temps des Tudors jusqu'à la mort d'Élisabeth en une suite de six volumes. Bien que la chose ne puisse être accusée dans les dispositions extérieures, chacune des trois principales époques d'évolution de ce temps fera l'objet d'un groupe de deux volumes : la fondation et la constitution du nouvel absolutisme des Tudors par Henri VII et le cardinal Wolsey, puis la lutte engagée contre l'Église avec le schisme de cette monarchie absolue sous Henri VIII, enfin, le couronnement de toute l'œuvre du siècle au temps d'Élisabeth. »

A cet important travail, M. B. s'est préparé depuis de longues années par de scrupuleuses études de détail. Deux sont citées dans la *Bibliographie* de ce premier volume : *Der Ursprung der Ehescheidung Heinrichs VIII von England* (*Hist. Taschenb.*, Leipzig, 1889, VI, 8, 273), et *Der Sturz des Kardinals Wolsey im Scheindungshandel König Henrichs VIII* (*Ibid.*, 1890, VI, 9, 41). Il en avait auparavant donné deux autres au moins : *Drei Jahre englischer Vermittlungspolitik, 1518-21* (Bonn, 1884), et *Kardinal Wolsey und die englisch-kaiserliche Allianz, 1522-25* (Bonn, 1886).

Voici le plan suivi par M. B. Outre une assez brève *Introduction,* le volume est divisé en sept chapitres. Dans les six premiers se déroulent chronologiquement les annales du règne, les difficultés intérieures surmontées par Henri VII aussi bien que ses relations avec les puissances étrangères. Leurs titres indiquent assez leur contenu : I, Débuts d'Henri VII ; II, Complications extérieures, France, Bretagne et Espagne; commencement de la politique commerciale; III, Perkin Warbeck; IV, Rapports avec les puissances (1495-1503); mariages espagnol et écossais; commerce et découvertes; V, Le comte de Suffolk; VI, Projets matrimoniaux des dernières années; rapports avec Rome; Écosse et Irlande. Le septième chapitre a pour sujet la politique monarchique. Sous cette rubrique sont groupés nombre de renseignements du plus haut intérêt, jusqu'à présent fort dispersés et dont il faut savoir gré à M. B. d'avoir constitué un recueil d'ensemble commode à consulter.

L'analyse suivante permettra d'en juger. — M. B. s'occupe d'abord du commerce anglais : après avoir signalé les encouragements donnés à la marine, en particulier l'acte de navigation de 1490, et la création d'une flotte d'État, il parle longuement des deux grandes associations marchandes des *Aventuriers* et des *Staplers,* dont il raconte les rivalités et les procès; viennent ensuite les lois sur l'usure, c'est-à-dire les prohibitions du prêt à intérêt, les statuts relatifs à la circulation des espèces, surtout destinés à en interdire l'exportation, les mesures prises en vue

d'assurer une monnaie de bon aloi et de réglementer « l'état chaotique » des poids et mesures; enfin, les travaux publics, ports, routes et ponts créés ou améliorés sous Henri VII, sont également étudiés. — Après le commerce, l'industrie. M. B. nous parle, non seulement de l'industrie des draps, mais aussi de celle des soies, contre l'importation desquelles Henri VII renouvela et fit exécuter avec rigueur les prohibitions protectrices des règnes précédents. Puis, il passe aux corporations, dont la surveillance fut enlevée aux corps municipaux et attribuée aux juges royaux. Et ce ne fut pas sur les corporations seulement que les agents du pouvoir exercèrent alors leur contrôle, ce fut sur l'industrie tout entière. Conformément aux statuts déjà rendus sous Édouard IV et Richard III, ils durent veiller à la bonne confection des draps et en reconnaître la mesure, le poids et la qualité. — Dans les pages qui suivent, M. B. traite de l'économie rurale. La révolution agraire à son début attire surtout son attention. — Plus loin sont exposées les lois rendues contre les vagabonds, qui ne sont qu'un complément de la législation existante, mais qui fournissent à M. B. l'occasion d'examiner la situation des travailleurs anglais et de dégager les principes sociaux de l'époque. — Les réformes judiciaires fournissent matière à un long paragraphe. Leur « tendance absolument monarchique » y est mise en pleine lumière. Sans doute, Henri VII trouva le terrain préparé par ses devanciers. Pour ce qui regarde les shériffs et les juges de paix en particulier, il n'eut à peu près rien à innover, mais il sut assurer l'exécution stricte de prescriptions légales trop souvent oubliées. Le droit d'appel, aussi bien en matière criminelle qu'en matière civile, fut réglementé. Les privilèges de juridiction des gens d'Église furent entamés; au droit d'asile notamment, dont l'exercice donnait lieu à de scandaleux abus, furent apportées, de concert avec le Saint-Siège, des restrictions notables. La Chambre étoilée elle-même n'était pas une nouveauté. Comme le reconnaît M. B., « ni ce tribunal ni son nom n'étaient nouveaux; » mais sa création à titre d'institution durable doit être rapportée au statut de 1487, par lequel « les droits de juridiction du roi furent attribués, en forme expresse et dans des limites précises, à un corps constitué de façon invariable et permanent. » — Les finances publiques sous Henri VII sont aussi étudiées dans le détail. M. B. détermine en premier lieu la nature et l'importance des ressources ordinaires de la couronne : le domaine (revenu évalué par les ambassadeurs italiens à 547,000 couronnes ou 109,400 livres sterling), les douanes, tonnage et pondage (de 32,000 à 42,000 livres sterling), les anciens droits féodaux (garde-noble, etc.), les annates des évêchés au cas de mutation des titulaires. Puis, il passe aux extraordinaires : les octrois obtenus du Parlement, au nombre de cinq seulement pour tout le règne; la *benevolence* sollicitée à l'occasion de la guerre de France, dont le recouvrement se prolongea péniblement pendant plusieurs années et fut accompagné d'extorsions odieuses; les emprunts contractés auprès de la cité de Londres (4,000 livres sterling en 1485, 6,000 en

1487-88, 4,000 en 1496) ou auprès des particuliers (58,000 livres sterling en 1496), et toujours régulièrement amortis. M. B. fait en outre remarquer qu'Henri VII sut créer des ressources spéciales affectées à des dépenses déterminées, par exemple les douanes de l'étaple pour la défense de Calais, des impositions locales sur les gens de Berwick et de Carlisle à employer contre les Écossais, les revenus de l'évêché de Durham retenus au même effet. Ajoutons qu'il eût pu compter également dans les revenus royaux les annuités de 15,000 livres sterling environ servies par le trésor français à partir de 1493. Parmi les dépenses, l'entretien de la maison royale est la principale. Dès son premier Parlement, Henri mit bon ordre aux abus séculaires de *purveyance* commis sous prétexte d'assurer ce service : sur ses revenus permanents il réserva et assigna une fois pour toutes 14,000 livres sterling exclusivement destinées au paiement des fournisseurs de la cour; en 1495, l'assignation spéciale de la garde-robe fut fixée à 2,105 livres 19 sous 11 deniers sterling. M. B. insiste avec raison sur la rigueur avec laquelle Henri VII tint la main au contrôle de ses dépenses et sur la régularité que présentent ses comptes, les *privy purse expenses,* dont la série s'est conservée complète de 1391 à 1505; il analyse ces documents et montre que ce prince, avec des ressources notablement plus limitées que tels de ses voisins, le roi de France par exemple, parvint, non seulement à éviter le déficit chronique des budgets étrangers, mais encore à ménager des excédents et à réaliser des économies. Quant au total de ces économies et à l'importance des réserves royales, M. B. ne peut les évaluer qu'approximativement : fort justement, il montre qu'on ne saurait accepter le chiffre, partout reproduit, de 1,800,000 livres sterling, qui n'est donné que par Bacon *as by tradition is reported;* en même temps, il fait remarquer que les achats considérables d'objets d'orfèvrerie constamment effectués par Henri constituaient des placements et non des dépenses; enfin, il cite les appréciations des contemporains, dont un seul énonce un chiffre, l'ambassadeur milanais, qui porte les réserves déjà faites en 1497 à 1,350,000 livres sterling et l'épargne annuelle à 112,500 livres sterling. — Le paragraphe suivant a pour titre : Établissement de l'absolutisme éclairé. C'est comme une revue générale du règne. A l'extérieur, M. B. signale l'abandon des anciennes visées de conquêtes en France; Henri se contenta de garantir le commerce avec le continent et le commandement du détroit par les fortifications dont il hérissa les alentours de Calais. En même temps, il pourvut à la sécurité de la frontière du nord par une alliance matrimoniale avec l'Écosse qui prépara l'unité de la Grande-Bretagne. Enfin, il fut le premier roi anglais qui entretint des troupes soldées de façon permanente. Après avoir rappelé ce que fit Henri pour affranchir de toute entrave le pouvoir royal, M. B. conclut par le mot d'Ayala : « Il gouvernerait volontiers l'Angleterre à la mode française, mais il ne le peut. » Au moins sut-il réduire à peu près à l'impuissance les deux corps que M. B. appelle « les plus grands ennemis de la couronne, » les seigneurs de la

chambre haute et les communes de la basse. En effet, on constate qu'il écarta systématiquement les grands des affaires et choisit presque toujours ses agents et ses conseillers parmi les gens d'Église (Morton, Fox, Warham) ou dans la petite noblesse (Bray, Daubeney, Edgecombe, Poynings, Lowell, Empson, Dudley); décimée par les boucheries et ruinée par les confiscations de la guerre des Deux-Roses, la haute aristocratie perdit sous son règne son ancienne prépotence politique. Et quant aux gens des communes, Henri n'avait guère à craindre de ce côté. Ses finances étaient en trop bon point pour qu'il eût besoin de recourir à eux et partant de compter avec eux; aussi les convoquait-il rarement; dans ses douze dernières années, le Parlement ne fut réuni qu'une fois. D'ailleurs, ses Parlements ne lui causèrent jamais d'embarras; bien au contraire, présidés et inspirés comme ils le furent par des hommes à lui, Empson et Dudley, ils l'aidèrent en proposant et en votant force résolutions de nature à renforcer la prérogative royale. Sur l'esprit public en Angleterre, M. B. emprunte des phrases caractéristiques aux relations des ambassadeurs étrangers. « Depuis Guillaume le Conquérant jusqu'à ce temps, » écrit l'un, « aucun roi n'a régné plus paisiblement que celui-ci; sa sagesse l'a fait redouter partout et de tous. » Et un autre : « Son droit à la couronne n'est pas contesté et son gouvernement paraît solide à tous. » La fin du paragraphe est à citer : « Rien ne doit amoindrir la gloire d'Henri comme restaurateur de la monarchie anglaise. Depuis Guillaume le Conquérant, il n'y avait pas eu en Angleterre d'absolutisme comparable à celui qu'Henri légua solidement fondé à son successeur. Et ce n'était pas une construction neuve, comme la monarchie féodale qu'éleva le puissant Normand à la place du royaume anglo-saxon détruit, mais bien une monarchie despotique et cependant conforme à la constitution, édifiée avec une habileté consommée dans et par-dessus la constitution respectée. Une nouvelle époque était préparée : *la période de l'absolutisme éclairé en Angleterre sous les Tudors.* » — Enfin, dans un dernier paragraphe, M. B., après avoir tracé du roi un portrait complet au physique et au moral, raconte ses derniers moments et décrit ses funérailles.

Trois appendices complètent le volume. Le premier contient les discussions de points de détail dont M. B. a cru devoir alléger ses notes de rez-de-chaussée. — La critique des sources est l'objet du second; elle porte exclusivement sur les historiens anglais contemporains ou assez peu postérieurs jusqu'à Bacon et Ware; elle est très développée et paraît très sûre. Quant aux documents authentiques ou diplomatiques, M. B. ne fait que les énumérer; il s'abstient également d'examiner et d'apprécier les travaux récents : c'est peut-être une lacune. — Le troisième appendice est la liste par ordre alphabétique de tous les ouvrages cités.

Que le livre de M. B. soit consciencieusement étudié d'après les meilleures sources, la chose n'est pas contestable. Personne désormais ne s'occupera d'Henri VII ni même de l'histoire européenne à la fin du

xve siècle sans être obligé d'y recourir. Comme abondance et comme sûreté des renseignements, l'ouvrage ne laisse vraiment rien à désirer. Mais ces indéniables qualités d'érudition sont gâtées, il faut bien le reconnaître, par de graves défauts de composition et de mise en œuvre. En voici quelques exemples.

L'*Introduction*, de quelques pages à peine, est absolument insuffisante. Qu'on se rappelle, en effet, que l'œuvre dont elle est la porte doit comprendre six volumes consacrés à *l'Angleterre sous les Tudors*, c'est-à-dire à la période constitutionnellement et économiquement la plus importante de l'histoire anglaise. Avant d'entrer dans un aussi vaste sujet, on aurait aimé à trouver clairement présentées et largement exposées les institutions anglaises, les conditions de la vie anglaise, les idées du peuple anglais. De cela, M. B. ne s'est aucunement soucié. A vrai dire, il remonte au déluge et nous apprend que l'histoire de la nation anglaise commence à l'évacuation romaine et celle de l'État anglais à la conquête normande. Mais nous arrivons à la fin de sa courte *Introduction* sans connaître ni cette nation anglaise ni cet État anglais; c'est, pourrait-on dire, à l'aveuglette que nous devons entamer l'étude de l'évolution morale, sociale et politique, d'où est née l'Angleterre moderne. Un détail fera bien sentir le vice de la méthode de M. B. On sait qu'il y a dans l'histoire anglaise deux écoles au sujet de la valeur respective d'Édouard IV et d'Henri VII. Hallam et après lui Green font honneur au premier des changements gouvernementaux qui ont marqué la période des Tudors; en lui ils voient l'inventeur et le créateur de l'absolutisme éclairé. Tout au contraire, M. James Gairdner et M. Busch dénient à son règne cette haute valeur constitutionnelle; pour eux, Henri VII seul est l'auteur responsable de la réforme. Quoi qu'il en soit de ces deux systèmes, la question valait la peine d'être discutée. M. B. l'expédie en quelques lignes (p. 5); il nous dit simplement qu'Édouard a eu d'heureuses inspirations, mais qu'il n'a rien su fonder, et c'est tout. Et, cependant, nous voyons plus loin que plusieurs des mesures édictées par Henri sont des confirmations de statuts d'Édouard, par exemple sur l'exportation des métaux précieux (p. 258), sur le commerce de la laine et des draps (p. 264), sur l'industrie des draps (p. 267), etc...

C'est surtout dans le septième chapitre analysé ci-dessus que ce défaut de M. B. est sensible. Qu'était le commerce de l'île à la fin du xve siècle? quels étaient les objets de son industrie et les produits de son agriculture? quelles étaient les institutions judiciaires et financières? Autant de points que M. B. suppose connus de ses lecteurs et sur lesquels il juge inutile de les édifier. Sans compter que ce chapitre prête à une autre critique. M. B., en effet, considère les relations commerciales extérieures comme une dépendance de l'histoire diplomatique; en conséquence, il en traite dans les pages précédentes aux chapitres II (p. 71 et suiv.), IV (p. 153 et suiv.), V (p. 186, 190, 202 et suiv.). Mais cette politique extérieure commerciale est en rapport étroit avec l'his-

toire du commerce anglais, qui est rejetée dans le dernier chapitre. Il y a là une défectuosité de plan évidente.

Nous ne pousserons pas davantage les critiques; nous craindrions de paraître injuste pour M. B., dont le mérite, nous le répétons, est fort grand. Son livre est pénible à lire et fait souvent regretter l'agréable petit volume de M. J. Gairdner réédité cette année même[1]. Mais sa forme un peu rébarbative ne doit pas faire oublier la réelle valeur du fond; par l'étendue et la variété des recherches, par le nombre et l'exactitude des faits enregistrés, l'*Henri VII* de M. B. restera longtemps sans doute l'ouvrage capital en la matière.

G. Jacqueton.

E. Boursin et A. Challamel. **Dictionnaire de la Révolution française.** Institutions, hommes et faits. Paris, Jouvet et Cie, 1893.

Les dix premiers fascicules parus de cet ouvrage, que nous avons parcourus avec autant d'attention que d'intérêt, fournissent assez de détails pour nous renseigner sur son caractère.

Il donne plus que ne promet son titre parce que nous y trouvons des renseignements, non seulement sur les *institutions, hommes* et *faits*, mais encore autre chose, notamment des détails sur les mœurs, coutumes, usages, etc., de l'époque révolutionnaire. C'est pourquoi nous pensions de prime abord avoir trouvé dans le nouveau travail de MM. Boursin et Challamel un répertoire aussi complet que possible de l'histoire de l'époque révolutionnaire. A notre grand désappointement, nous avons bientôt dû en rabattre. Nous y avons trouvé, il est vrai, un article sur *Arkangél* (sic), « ville de la Russie d'Europe, » que nous n'aurions jamais l'idée de chercher dans un dictionnaire consacré à la Révolution française; mais nous y avons cherché en vain un article sur *l'anarchie,* laquelle nous paraissait avoir été pour quelque chose de plus dans la Révolution française qu'une ville située au bord de la mer Glaciale[2]. Mais si c'était là l'unique lacune de cet ouvrage, il serait rien moins qu'incomplet; malheureusement, il y en a plus que suffisamment pour ennuyer le lecteur, si nous voulions les énumérer une à une tout le long des dix « séries »; nous ne pouvons cependant nous dispenser d'en citer au moins autant que cela est nécessaire pour prouver ce que nous venons d'avancer.

Pour commencer par les *institutions,* en voici quelques-unes dont l'absence dans un *Dictionnaire de la Révolution française* ne saurait être justifiée. Par ordre alphabétique : 1° les *Agents politiques,* institués par

1. *Henry the seventh.* Londres, Macmillan. (Twelve english statesmen.)

2. Il y a, il est vrai, un article d'une douzaine de lignes intitulé *les Anarchistes,* à la page 24, où il est dit que « c'était un ramassis d'étrangers et de repris de justice; ils s'abritaient habituellement sous le drapeau de la République, quoiqu'ils fussent généralement soudoyés par les contre-révolutionnaires. » Est-ce donner une idée de ce que c'était que l'anarchie révolutionnaire?

la Convention pour conduire les sociétés populaires et faire marcher les administrations dans les départements voisins de la frontière[1]; 2° l'*Assemblée des représentants de la commune de Paris,* titre que se donna, dès le 25 juillet 1789, la commune provisoire de Paris[2]; 3° le *Bureau central de correspondance entre les quarante-huit sections de Paris,* établi par un arrêté municipal du 17 juillet 1792[3]; 4° le *Bureau d'esprit public,* institué par le ministre Roland, en 1792, pour répandre par des écrits les principes de la Révolution, et transformé l'année suivante par Garat, son successeur, en *Bureau d'observation*[4]; 5° le *Comité d'exécution,* autre dénomination du Comité de surveillance de la commune de Paris[5]; 6° le *Comité des Six,* institué par la Convention le 4 avril 1793 et chargé de coordonner les nombreux projets de constitution présentés à l'Assemblée[6]; 7° les *Conseils du peuple,* formés à Paris, à Lyon, à Bordeaux après la prise de la Bastille[7]. On ne saurait reprocher aux auteurs du *Dictionnaire* de n'avoir pas donné une liste complète des nombreuses *Commissions* qui furent formées aux diverses époques de la période révolutionnaire; néanmoins il est bien difficile de justifier l'exclusion de certaines institutions analogues, qui n'ont pas joué le dernier rôle dans la Révolution, ainsi que : 8° la *Commission des Vingt-et-un,* transformée de la *Commission des Douze* en juillet 1792[8]; 9° la *Commission républicaine de salut public* à Lyon[9]; 10° la *Commission des Six*[10]; et 11° celle des *Neuf*[11]. Nous aimerions mieux, si cela dépendait de nous, exclure les jeux de *biribi* et de *trente et quarante,* qui occupent tant de place à la page 359, et bien d'autres choses encore... Nous nous arrêtons ici, à la troisième lettre, pour épargner au lecteur l'ennui de poursuivre, tout le long de l'alphabet, l'énumération des institutions oubliées par les auteurs du *Dictionnaire.* Nous pourrions donner une liste aussi longue des *hommes* et des *faits* qui ont éprouvé le même sort, mais ce serait abuser de la patience du lecteur.

Après avoir parlé de ce que le *Dictionnaire* ne donne pas, jetons maintenant un regard sur ce qu'il donne. S'il ne nous donne pas *tout,* du moins nous donne-t-il beaucoup; mais dire *beaucoup,* c'est définir la quantité et non pas la qualité. Quant à cette dernière, elle laisse

1. H. Taine, *la Révolution.* Vol. III, p. 327.
2. *Revue historique,* t. XLVI, p. 320, l'article de M. Robiquet sur la municipalité parisienne pendant la Révolution.
3. Mortimer-Ternaux, *Histoire de la Terreur.* Vol. II, p. 136.
4. Wallon, *la Terreur.* Vol. I, p. 74.
5. Mortimer-Ternaux, *op. cit.,* III, 93.
6. Ibid., VII, 188.
7. Richter, *Staats-und Gesellschaftsrecht der französischen Revolution,* II, 154.
8. Mortimer-Ternaux, *op. cit.,* V, 119.
9. Ibid., VIII, 110.
10. Ibid., V, 80.
11. Ibid., V, 286.

beaucoup à désirer. Et d'abord, l'exactitude scrupuleuse est la *conditio sine qua non* de la valeur d'un dictionnaire; y manquer, c'est, pour lui, manquer à sa destination. Eh bien, cette exactitude, la trouvons-nous dans l'ouvrage en question? Voici notre réponse : les pages que nous avons passées sans les lire sont les seules où nous n'avons pas trouvé d'erreurs. Nous ne citerons que quelques exemples pris presque au hasard : 1° à la page 552, nous lisons : « le 1er octobre 1791, première séance de la *Constituante* (!) »; 2° le nombre des députés des départements à la Législative était de 247 et non 249, ainsi que nous lisons à la page 224; 3° à la page 55 : « le 4 avril 1793, défection de Dumouriez; le 5, exécution des Dantonistes; le 6, la création du Comité de salut public. » Or, le premier et le dernier de ces faits seulement ont eu lieu en 1793, et le deuxième en 1794. On rencontre à chaque pas des fautes ou des contradictions chronologiques; notamment, on trouve souvent deux dates différentes pour un même événement à des pages différentes. Exemples : 1° le décret contre les émigrés est indiqué le 22 octobre (1792) à la page 228 et le 23 à la page suivante; 2° la date de la bataille de Jemmapes est du 5 novembre à la page 209 et du 6 à la page 358; 3° la date de la bataille de Wattignies est doublée pareillement : le 16 octobre à la page 67 et le 17 à la page 364; 4° la déclaration de guerre à l'Espagne : le 7 mars à la page 308 et le 8 à la page 233; 5° Robespierre fut guillotiné le lendemain du 9 thermidor, c'est-à-dire le 28 juillet, et non le 27, ainsi qu'on le trouve à la page 373; etc., etc.

Nous ne perdrons plus notre temps à relever les erreurs de ce genre, dont l'ouvrage en question fourmille; ce ne sont là que des peccadilles qu'on peut mettre sur le compte d'une rédaction trop précipitée plutôt que sur celui d'une critique défectueuse. Ce qui est bien plus grave, c'est le manque de tact critique, c'est l'absence complète de sentiment historique. Pour ne pas fatiguer le lecteur, nous choisirons, de toute une quantité d'exemples, deux ou trois des plus caractéristiques : 1° nos auteurs trouvent, par exemple, dans le *Moniteur*, le 31 août 1793, une communication sur une brillante victoire remportée par une foule de paysans armés de faux sur un corps d'Autrichiens, où les premiers « tuèrent *quinze mille* ennemis, après avoir subi une perte de cinq mille hommes, » page 116. Cette absurdité, qui n'était évidemment qu'une de ces nombreuses légendes patriotiques dont fourmillait la presse contemporaine, MM. Boursin et Challamel la recueillent soigneusement pour la placer dans leur *Dictionnaire* comme un fait historique! En général, ils aiment à puiser beaucoup dans le *Moniteur*, ainsi que dans les *Révolutions de Paris*, mais, comme ils le font sans aucun sens critique, il leur arrive souvent d'en tirer, au lieu de faits historiques réels, les mensonges et les légendes qui s'y trouvent entassés. C'est ce que nous venons de constater pour le *Moniteur*; quant aux *Révolutions de Paris*, voici un échantillon de la candeur critique de nos auteurs. Ils tiennent absolument à faire accroire au lecteur qu'il régna une tranquillité idyllique à Paris pendant la journée de l'exécution de Louis XVI, et, comme

preuve, ils citent un passage des *Révolutions de Paris,* qui correspond parfaitement à leurs vues, mais dont le léger défaut est de n'avoir rien de commun avec la vérité historique[1]. En général, ils font si peu de cas de la critique qu'ils répètent sans aucun scrupule de vieilles légendes réfutées depuis longtemps, entre autres cette fameuse fable du *pacte de famine*[2], qui est traitée dans le *Dictionnaire* comme un fait historique aussi réel que possible, page 572. De pareilles légendes, considérées comme des faits historiques, nous en trouvons toute une quantité dans l'ouvrage de MM. Boursin et Challamel. Mais voici ce qui nous a surtout paru curieux à constater : ce ne sont que des légendes jacobines exclusivement, les légendes royalistes en sont exclues. Cette prédilection pour les premières, qui manifeste le manque d'impartialité aussi bien que l'absence de critique chez nos auteurs, nous décèle en même temps leur tendance générale. Leurs conceptions historiques ne sortent guère du cercle des idées des Jacobins de 1792-1794 ; leur style même n'est souvent autre chose qu'un tissu des formules empruntées à la phraséologie jacobine. Leur manière de parler du *patriotisme,* de la *liberté,* du *civisme* et de l'*anticivisme,* des *conspirateurs* et des *ennemis de la Révolution,* n'est souvent qu'un écho des discours du club de la rue Saint-Honoré. Avec tout le sérieux d'un jacobinisme candide, les historiens de la fin du XIXe siècle s'enthousiasment pour le « patriotisme des marchandes de la halle aux poissons et aux légumes, » page 313 ; s'agenouillent respectueusement devant le « courage » de la foule qui pille les Tuileries le 10 août, page 195 ; s'attendrissent devant le « patriotisme ardent » des sans-culottes du faubourg Saint-Antoine et des bandes de l'armée révolutionnaire, pages 136 et 108. De l'autre côté, on flétrit impitoyablement « le fanatisme religieux » des prêtres insermentés, page 225. Ceux-ci ne sont, pour nos auteurs, que ce qu'ils furent pour les Jacobins de 1792-1794, des *réfractaires,* pages 103, 135, etc. On oppose à leur « résistance antipatriotique » le « courage » (*sic*) des prêtres assermentés, p. 173, 135. Pour apprécier cette dernière phrase à sa juste valeur, il suffit de se rappeler que les « courageux » assermentés recevaient des paroisses et des pensions du gouvernement, et les insermentés allaient, comme *suspects,* dans les prisons où les couteaux des *septembriseurs* les attendaient. Les *Feuillants* et tous les modérés en général sont qualifiés, conformément au catéchisme jacobin, de *faux patriotes,* page 136 ; les partisans de la Constitution de 1791 ne sont pour eux que des *rétrogrades,* page 410. Pour montrer jusqu'où peut aller cette harmonie intime entre les idées d'un historien de nos jours et celles d'un Jacobin

1. Ainsi que l'a prouvé, les documents officiels à la main, M. Mortimer-Ternaux dans le cinquième volume de son *Histoire de la Terreur ;* voir notamment la page 418.

2. Voir Biollay, *Études économiques sur le XVIIIe siècle. Le Pacte de famine. L'Administration du commerce.* Paris, 1885. — Bord, *Histoire du blé en France. Pacte de famine, histoire-légende.* Paris, 1887.

de 1792-94, signalons encore l'article intitulé *Dantonistes*, page 176, où les auteurs reprochent à Danton et à Camille Desmoulins, assez timidement il est vrai, leur appel *prématuré* à la clémence (« le mot de clémence, peut-être, trop vite prononcé »). Telle fut, on le sait, l'opinion de Robespierre et de Saint-Just, qui ne tardèrent pas, en conséquence, à leur faire expier leur erreur sous le couteau de la guillotine.

On voit bien maintenant à travers quelles lunettes nos auteurs observent l'histoire de la Révolution, et on devine d'avance combien les vraies couleurs de la réalité historique y doivent être dissimulées ou dénaturées. En effet, le sens historique leur manque aussi complètement que le tact critique. De toute une foule d'exemples dont presque chaque page regorge, nous ne citerons que quelques-uns. Voici, par exemple, la manière dont on comprend un des faits principaux de l'époque révolutionnaire, notamment la crise économique et financière. « A partir de l'année 1792, la contre-révolution eut pour auxiliaires dans les campagnes des cultivateurs qui, trompés par les nobles et les prêtres, essayaient de faire la disette sur les marchés, » page 172. « Ces spéculations (des « accapareurs ») aux approches de la Révolution amenèrent la disette, » page 6. A la page 46 : « Malheureusement, les calomnies, les manœuvres des aristocrates et des émigrés, l'agiotage effréné des spéculateurs, les faux assignats fabriqués en grand nombre et mis en circulation par les ennemis de la République, et aussi (cet *aussi* est admirable !) l'usage immodéré que celle-ci en fit pendant six années[1], discréditèrent bientôt les assignats, qui tombèrent à une valeur dérisoire. » Ainsi, des intrigues des « aristocrates, » des machinations des « ennemis de la République, » qui *trompent le peuple*[2], voilà les causes principales de la disette, du fiasco des assignats, de la crise économique et financière...! Ce furent bien là les idées des Jacobins de 1792-1794, et il leur était permis de le croire, faute de connaissances élémentaires en science économique; mais, ce qui est bien surprenant, c'est de voir ces conceptions puériles renaître sous la plume savante d'un érudit de nos jours.

Faut-il ajouter que l'intelligence du grand mouvement populaire qui surgit aux divers coins de la France contre la tyrannie jacobine, en 1792-1794, échappe à nos auteurs aussi complètement que possible? Ce ne sont pour eux que des complots tramés par les « ennemis de la Révolution » contre les « patriotes » de Paris[3]. C'était encore, on le sait, un dogme du catéchisme jacobin, et nos auteurs sont des Jacobins trop orthodoxes pour y manquer.

Cette singulière manière de traiter les faits historiques, si peu qu'elle soit à la hauteur de la science historique de nos jours, n'est qu'une

1. Il en a été fabriqué pour plus de quarante-cinq milliards.

2. *On trompe le peuple*, c'était, on le sait, un des lieux communs de la phraséologie jacobine.

3. Voir, par exemple, les pages 103, 108, 179, etc.

bagatelle en comparaison de la hardiesse, vraiment digne d'un meilleur sort, avec laquelle MM. Boursin et Challamel les défigurent et les dénaturent. Citons, entre autres, deux exemples : 1° dans l'article sur le *Dix-Août,* leur récit ne fait que reproduire servilement la légende jacobine sur cette journée, c'est-à-dire une parodie de l'histoire[1]; 2° la *conspiration du 10 mars* (1793), qui eut pour chefs les fameux démagogues Fournier l'Américain et le Polonais Lazkoroski et fut dirigée contre les députés de la droite, s'est transformée, sous la plume de nos historiens, ni plus ni moins qu'en « une conspiration dirigée contre la République par les royalistes, les aristocrates, l'Autriche, l'Angleterre et Pitt[2] » (*sic*).

Nous concluons en souhaitant aux auteurs du *Dictionnaire de la Révolution française* un peu moins de mépris pour la critique et un peu plus de soin pour la rédaction de l'ouvrage, plus de sentiment historique et moins de prédilection pour les conceptions qui ne sont ni de notre temps ni de notre science, enfin un peu plus de goût pour la vérité historique et un peu moins de cette sorte de courage dont Cicéron parle : *ne quid falsi audeat historia.*

Paul Ardacheff.

Post-scriptum. Nous venions de corriger l'épreuve de notre article lorsqu'on nous apporte les cinq dernières livraisons du *Dictionnaire de la Révolution française.* La dernière forme un *Appendice* contenant l'analyse des *Cahiers des États,* qu'Henri Martin a publiée dans son *Histoire de France depuis 1789,* et les quatre *Constitutions* de 1791, 1793, 1795 et 1799. — Dans l'*Avertissement,* ajouté à la dernière livraison, les auteurs se donnent le témoignage d'avoir contribué par leur *Dictionnaire* à « rétablir le corps et la physionomie véritables de la Révolution. » Ils oublient qu'on ne rétablit pas la physionomie véritable des faits historiques avec la méthode qu'ils ont adoptée. « Notre impartialité, lisons-nous plus loin, éclatera, nous en sommes convaincus. » Singulière conviction !... P. A.

1. On voit, d'après les documents publiés par M. Mortimer-Ternaux dans le deuxième volume de son *Histoire de la Terreur,* 1° que la foule ne s'empara des Tuileries qu'après que les Suisses qui défendaient le château l'eurent évacué par ordre de Louis XVI ; 2° que la plupart des Suisses furent tués pendant leur retraite ; 3° qu'enfin le peuple a subi, dans cette affaire, une perte de cent soixante personnes au *maximum,* y compris les blessés. Or, dans le récit de MM. B. et Ch., le peuple pénètre dans le château « après avoir tué les Suisses qui le défendaient » dans un combat acharné, et que « de son côté le peuple perdit *trois mille hommes,* tués dans la cour du Carrousel, dans le jardin des Tuileries et sur la place Louis XV, » page 195.

2. C'est encore dans le *Moniteur* qu'ils ont puisé cette légende jacobine, qui n'est qu'une antithèse de la vérité historique.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

1. — **La Révolution française.** 1892, 14 déc. — AULARD. La légende de Voltaire (à propos de l'ouvrage de M. E. Champion). — DOUARCHE. La justice à Agen pendant la Révolution; fin le 14 janv. — BRETTE. Relation des événements depuis le 6 mai jusqu'au 15 juillet 1789; bulletins d'un agent secret; suite le 14 janv. = 1893, 14 janv. AULARD. Aug. Comte et la Révolution française (leçon d'ouverture du cours où l'auteur se propose d'étudier la vie et la politique de Danton; erreurs historiques du système positiviste sur la Révolution en général et sur Danton en particulier). — CHARAVAY. Un appel à la nation juive pour se charger de l'approvisionnement de Paris, 20 prairial an III, 8 juin 1795 (publie un placard du temps).

2. — **Bulletin critique.** 1892, n° 24. — *Walther*. Die deutsche Bibelübersetzung des Mittelalters; 3e fasc. (analyse 72 versions partielles de la Bible allemande, représentées par 191 mss. et par 50 édit. incunables; en outre, ces mss. sont certainement des livres qui ont été d'un usage commun, tandis que nos bibles françaises n'ont guère été que des ouvrages de luxe, mais d'autre part elles ont été faites le plus souvent par des traducteurs qui ignoraient l'œuvre de leurs devanciers. L'usage des bibles en langue vulgaire est donc resté fort restreint). = 1893, n° 1. *Funck*. Histoire de l'Église, trad. par *Hemmer* (manuel remarquable). — *Gardthausen*. Augustus und seine Zeit (chef-d'œuvre de science admirablement informée et digérée). = N° 3. *A. Simaïka*. Essai sur la province romaine d'Égypte depuis la conquête de Dioclétien (bon résumé des travaux antérieurs avec de judicieuses remarques personnelles).

3. — **Journal des Savants.** 1892, déc. — Paul JANET. Mélanges inédits de Montesquieu (sur le 1er vol. contenant des « Réflexions sur la monarchie universelle en Europe, » et un traité « De la considération et de la réputation »). — Th. REINACH. La Gaule avant les Gaulois (à propos de l'ouvrage de M. Alex. Bertrand. Les monuments nous montrent sur le sol de la Gaule l'emploi successif de la pierre polie, du bronze et du fer; les textes anciens nous parlent d'une triple domination exercée sur la Gaule, celle des Ibères, des Ligures et des Celtes. On peut admettre que ces deux séries parallèles se correspondent deux à deux. C'est peut-être un moyen de concilier les conclusions de M. Bertrand avec celles de M. d'Arbois de Jubainville). = 1893, janvier. H. WALLON. Histoire des princes de Condé. — BERTHELOT. Sur le *Liber sacerdotum* (collection de recettes relatives aux préparations de chimie minérale, à la transmutation des métaux et à la fabrication des couleurs

et des pierres précieuses. Elle se rattache à la vieille tradition égyptienne du « Livre tiré du sanctuaire des temples »).

4. — **Revue critique d'histoire et de littérature.** 1892, n° 50. — *Chauvin*. Bibliographie des ouvrages arabes ou relatifs aux Arabes; 1er fasc. (compilation conçue sur un plan beaucoup trop vaste). — *P. Monceaux*. La Grèce avant Alexandre (esquisse faite avec talent; il y a trop ou trop peu de bibliographie). — *P. Paris*. Élatée, la ville et le temple d'Athèna Cranaia (ajoute à nos connaissances historiques et archéologiques). — *C. Jullian*. Gallia (manuel excellent). — *H. de la Tour*. Atlas des monnaies gauloises (complément indispensable au *Catal. des monnaies gauloises de la Bibl. nat.*, paru en 1889). — *A. Claudin*. Origines de l'imprimerie à Salins, en Franche-Comté, 1484-85. — *P. de Nolhac*. Pétrarque et l'humanisme (important pour l'histoire des auteurs latins). — *Vernière*. Le président J. Savaron; ses rapports avec les savants de son temps (excellent). — *F. de Schickler*. Les églises du Refuge en Angleterre (ouvrage fort érudit, mais dont l'intérêt n'est pas toujours égal, par la faute même du sujet). — *S. Bubics*. Avvisi del caval. F. Cornaro, ambasciatore veneto, circa l'assedio e la presa di Buda, 1686 (dépêches importantes et bien publiées). = N° 51. *Levison*. Fasti praetorii ab inde Octaviani imperii singularis initio usque ad Hadriani exitum (très utile). = N° 52. *J. Euting*. Sinaitische Inschriften (important). — *Fischer* et *Guthe*. Neue Handkarte von Palæstina (excellent). — Ouvrages sur l'histoire de la littérature chrétienne primitive (par Harnack, Dræseke, Weiss, Zycha, Krueger, Preuscher). — *Howorth*. History of the Mongols, IX-XIX cent.; vol. III : the Mongols of Persia (amas immense de matériaux entassés sans ordre, mais où il y a beaucoup à prendre). — *Muller* et *Diegerick*. Documents concernant les relations entre le duc d'Anjou et les Pays-Bas, 1576-1585; vol. II et III (important). = Variété : La légende de la loi salique et la succession au trône de France, par G. Monod (avant 1350, la loi salique n'a été invoquée par personne dans les débats sur la succession au trône, ni par les princes français, ni par Édouard III. C'est seulement dans la seconde moitié du xive siècle que l'on commence à en parler, et à partir de Charles VII qu'elle fut invoquée pour régler la succession au trône). — 1893, n° 1. *A. d'Avril*. La Chaldée chrétienne (bonne histoire du nestorianisme). — *Dashian*. Catalog der armenischen Handschriften in d. k. Hofbibliothek zu Wien. — *Kalemkiar*. Catalog der armenischen Handschriften in d. Hofbibliothek zu München. — *S. Reinach*. L'origine des Ariens (très savant résumé). — *Lex*. Eudes, comte de Blois, de Tours, de Chartres, de Troyes et de Meaux, 995-997, et Thibaut son frère, 995-1004 (mémoire érudit, mais incomplet). — *Castellani*. Lettere inedite di fra Paolo Sarpi a Simone Contarini, 1615 (bon). — *F. Des Robert*. Correspondance de deux officiers de marine en 1789. = N° 2. *Mitteis*. Reichsrecht und Volksrecht in den œstlichen Provinzen des römischen Kaiserreichs (point de départ indispensable de toute étude sur le droit gréco-romain). — *Bonghi*. Scritti varii;

vol. II (portraits des principaux acteurs de *Risorgimento*, tracés par un homme qui veut nous montrer en eux uniquement les ouvriers de cette grande œuvre commune). = N° 3. Compte-rendu du Congrès scientifique international des catholiques tenu à Paris du 1er au 6 avril 1891. — *Soucaille*. Historique de la société populaire de Béziers, 3 juillet 1790-20 mars 1795 (bon). — *Bergmans*. Répertoire méthodique décennal des travaux bibliographiques parus en Belgique, 1881-1890. = N° 4. *Herbst*. Zu Thucydides Erklærungen und Wiederherstellungen (corrige le texte, parfois avec hardiesse, tout en professant un grand respect pour la tradition des mss.). — *Simaïka*. Essai sur la province romaine d'Égypte jusqu'à Dioclétien (très consciencieux). — *Nieri*. La Cirenaica nel sec. v, giusta le lettere di Sinesio (peu neuf, mais intéressant, écrit avec talent). — *L. Guibert*. Les mss. du séminaire de Limoges. — *J. Flammermont*. La journée du 14 juillet 1789; fragment des mémoires inédits de Pitra (M. Fr. Funck-Brentano proteste contre des insinuations et des critiques dirigées contre lui par l'auteur). — *Champion*. Voltaire; études critiques (apologie de Voltaire, mais par un écrivain de bonne foi, d'esprit éclairé et qui connaît son sujet à fond). = N° 6. *Labande*. Catalogue sommaire des mss. de la bibliothèque d'Avignon. — *Molmenti*. Studî e ricerche di storia ed arte (remarquable).

5. — **Bulletin de correspondance hellénique.** 1892, avril-août. — V. Bérard. Inscriptions d'Olympos. — Homolle. Contrats de prêt et de location trouvés à Amorgos. — Fougères. Inscription de Salamine. — Latyschew. Notae marginales ad inscriptiones aliquot metricas nuper repertas. — Lucovich. Inscriptions de Kios en Bithynie. — Fustel de Coulanges. Inscriptions de Chios (copiées par Fustel en 1854). = Sept.-nov. Doublet. Décrets de la communauté athénienne de Délos (deux nouveaux décrets qui portent à neuf le nombre total de ceux que l'on connaît maintenant. L'un comprend un décret des Athéniens de Délos, l'autre un décret du peuple d'Athènes). — Fontrier. Le monastère de Lembos près de Smyrne et ses possessions au xiiie siècle, avec une carte. — V. Bérard. Inscriptions d'Asie-Mineure (97 numéros).

6. — **Revue archéologique.** 1892, sept.-oct. — Deloche. Études sur quelques cachets et anneaux de l'époque mérovingienne; suite. — J. Havet. « Igoranda » ou « Icoranda, » frontière; note de toponymie gauloise (relève parmi les noms de lieu de France les formes telles que Ingrande, Aigurande, Ygrande, la Délivrande, qui supposent un vocable gaulois tel que *icoranda* ou *igoranda* signifiant frontière; ces noms appartiennent, en effet, à des localités situées sur les limites d'anciennes peuplades gauloises).

7. — **Revue de l'histoire des religions.** 1892, sept.-oct. — Goldziher. Le dénombrement des sectes mahométanes. — Esquisse des huit sectes bouddhistes du Japon, par Gyau-nen, 1289 ap. J.-C., traduite par Alf. Millioud. = Nov.-déc. P. Paris. Bulletin archéologique de la

religion grecque. — L. Dollfus. Garci Ferrans de Jerena et le Juif Baena; scènes de la vie religieuse en Espagne à la fin du xive siècle.

8. — **Revue des études juives.** 1892, avril-juin. — J. Lévi. Bibliographie des travaux d'Isidore Loeb. — Al. Kohut. Les fêtes persanes et babyloniennes mentionnées dans les Talmuds de Babylone et de Jérusalem. — C. Bloch. Un épisode de l'histoire commerciale des Juifs en Languedoc, 1738 (concernant le commerce des mules et mulets). = Juill.-sept. S. Kraus. Les antiquités gauloises dans le Talmud (le mot « Gallia; » peuplades gauloises; vêtements gaulois; mots celtiques dans le Talmud). — Epstein. La lettre d'Eldad sur les dix tribus (contre Müller, qui tient cette lettre pour apocryphe). — S. Kahn. Thomas Platter et les Juifs d'Avignon (publie les notes où Th. Platter décrit les cérémonies juives auxquelles il avait fréquemment assisté. Ces notes avaient été omises dans l'édition donnée par la Soc. des bibliophiles de Montpellier). — Cardozo de Béthencourt. Le trésor des Juifs Séphardim; notes sur les familles françaises israélites du rit portugais; suite (le rôle des Juifs bordelais de 1636).

9. — **Nouvelle revue historique de droit.** 1892, n° 6. — H. Monnier. — Études de droit byzantin. L'ἐπιβολή; suite. — Denisse. Recherches sur l'application du droit romain dans l'Égypte, province romaine. — Glasson. Le droit de succession au moyen âge; suite et fin (seulement en droit privé; l'auteur ne parle pas de la succession au trône. Son mémoire vient de paraître à part).

10. — **Revue générale du droit.** 1892, 4e livr. — Arbois de Jubainville. La saisie mobilière dans le Senchus Mor; saisie avec délai; suite. = 3^e livr. Reich. Les institutions gréco-romaines au point de vue évolutionniste; l'état-cité classique; suite et fin. = 6^e livr. Vigneaux. Essai sur l'histoire de la *Praefectura urbis* à Rome; suite.

11. — **Annales de géographie.** 1892, 15 oct. — L. Gallois. État de nos connaissances sur l'Amérique du Sud; 1er art. : voyages et explorations. — Vauchelet. La découverte de la Guadeloupe, 3 nov. 1493. — E. Guillot. La France au Laos. = 1893, 15 janv. Gallouédec. Études sur la Basse-Bretagne : le pays de Léon. — Auerbach. Étude sur le régime et la navigation du Rhin.

12. — **Revue de géographie.** 1892, sept. — Bladé. Géographie politique du sud-ouest de la Gaule franque, d'après le cosmographe anonyme de Ravenne; suite. — Première décade du « De orbe novo » de Pierre Martyr d'Anghiera, traduite par P. Gaffarel; suite en nov., janv. et févr. 1893. — A. Chamberland. Le commerce d'importation en France au milieu du xvie siècle (d'après deux mss. de la Bibl. nat. rédigés vers 1606); suite en nov. = Nov. L. Drapeyron. Calcul chronologique et géographique des périodes de l'histoire de l'Amérique depuis sa découverte par Christophe Colomb. — Bladé. Géographie politique du sud-ouest de la Gaule franque, d'après le cosmographe anonyme de

Ravenne; fin (conclut, avec Oihénart et Auteserre, que le premier duché d'Aquitaine fut désigné par le nom *Wasconia* et ses habitants par celui de *Wascones*).

13. — Annales de l'École libre des sciences politiques. 1892, 15 oct. — S. DE LA RUPELLE. Les finances de la guerre, de 1796 à 1815; suite : le trésor de guerre, 1810-1812; suite le 15 janv. (contributions payées par les états allemands). — MASURE. La reconnaissance de la monarchie de Juillet (art. très fouillé, où l'auteur a pu utiliser des papiers inédits communiqués par les familles de Barante, Lobau, Mortemart et Pozzo di Borgo). = 1893, 15 janv. FAUCHILLE. Le Portugal et la première neutralité armée, 1780-1783 (utilise largement les archives des affaires étrangères). — MASURE. La reconnaissance de la monarchie de Juillet; fin (travail fait avec soin). — VÉRAN. De la condition des étrangers en Alsace-Lorraine. — DEBRIT. De la neutralisation de la Suisse.

14. — Le Correspondant. 1892, 25 déc. — KANNENGIESSER. L'Association populaire catholique en Allemagne; I (fin le 10 janv.). — DESCOSTES. Joseph de Maistre avant la Révolution. Sa jeunesse et la société d'autrefois (détails sur la famille de Maistre). = 1893, 10 janv. PEREY. Le président Hénault; II (très piquants documents sur la mort de Dubois, sur le duc de Bourbon et Mme de Prie, sur Fleury). — E. DE BROGLIE. Un Mécène de l'érudition. Peiresc et ses lettres; I (d'après la publication de M. T. de Larroque). = 25 janv. D'HULST. La question biblique (cet article n'est intéressant qu'en ce qu'il prouve que l'orthodoxie catholique, comme la protestante, a définitivement abandonné la théorie de l'infaillibilité absolue des Écritures). — DOUDAN. Lettres inédites à M. de Bacourt; I (exquises; jugements politiques curieux sur 1847, 1848, 1851; sur Lamartine). — L. PEREY. Le président Hénault; III (sur la duchesse du Maine et Mme du Deffand, sur Voltaire et Mme du Châtelet à Sceaux).

15. — Revue des Deux-Mondes. 1893, 1er janv. — Vicomte G. D'AVENEL. La propriété foncière, de Philippe-Auguste à Napoléon; 1er art. : La terre au paysan, mobilisation ancienne du sol (l'histoire de la propriété pendant ces six siècles montre la mobilité continuelle, « et la triple impossibilité d'empêcher les riches de se ruiner, les pauvres de s'enrichir et les pauvres à moitié enrichis de retomber dans le dénuement. » Des faits intéressants, mais empruntés à trop d'époques disparates pour conduire à des conclusions qui s'imposent). — LINTILHAC. Turcaret et l'opinion publique, d'après des documents inédits (montre comment, depuis le commencement du siècle, un trésor de haine contre les traitants s'amassa dans toutes les classes de la société; signale plusieurs pamphlets que Lesage a certainement lus et qui lui ont donné le ton pour sa comédie, et les pièces de théâtre qui, avant lui, avaient déjà mis les financiers sur la scène. Le gouvernement et le public applaudirent à *Turcaret*, joué sur l'ordre exprès du dauphin, 1709. La pièce,

jouée sept fois, tomba devant une cabale organisée par les traitants). — G. Deschamps. L'île de Chio; fin (charmants récits de voyage où l'historien trouvera beaucoup à prendre). — Ch.-V. Langlois. L'éloquence sacrée au moyen âge (des grandes écoles et des genres particuliers de prédication au xiie et au xiiie s.; des manuels et autres machines à fabriquer les sermons en usage depuis le xive s. L'éloquence sacrée tombe alors en discrédit, au moment où l'art de la parole se transforme au service des orateurs politiques). = 15 janv. Lavisse. L'avènement du grand Frédéric (tableau très saisissant des derniers mois de Frédéric-Guillaume et des tout premiers débuts du règne de Frédéric). — V. Du Bled. Comédiens et comédiennes d'autrefois; fin. — Brunetière. La lutte des races et la philosophie de l'histoire (à propos de l'ouvrage de Gumplowicz, qui vient d'être traduit en français). — Vicomte de Vogüé. Un agent secret de l'émigration : le comte d'Antraigues (d'après l'ouvrage de M. Pingaud). = 1er fév. J. Klaczko. Rome et la Renaissance : le xvie siècle (Michel-Ange et les travaux dont le chargea Jules II en 1506-1507). — G. Perrot. La civilisation mycénienne (trace rapidement l'historique de la question). — Valbert. Albéroni et sa correspondance avec le comte Rocca, ministre des finances du duc de Parme (à propos et à l'aide des lettres d'Albéroni que vient de publier M. Ém. Bourgeois). — Brunetière. Lamennais (Lamennais fut un prophète, un « voyant; » c'est pour cela que son influence a duré jusqu'à nous, et ce n'est pas parce qu'il était breton qu'il fut cela).

16. — Académie des inscriptions et belles-lettres. Comptes-rendus des séances de l'année 1892, 4e série, tome XX, sept.-oct. — Heuzey. Nouveaux monuments du roi Our-Nina, découverts par M. de Sarzec. = Séances. 1892, 2 déc. Foucart. Étude sur les empereurs romains qui se firent initier aux mystères d'Éleusis. = 9 déc. Oppert. Le dernier roi d'Assyrie (est Sin-sar-iskun, dont les Grecs ont fait Saracos. Quant à Sardanapale, on n'a guère fait que commettre des erreurs sur son nom). — Viollet. Comment les femmes ont été exclues de la couronne de France. = 23 déc. Oppert. Sur la détermination exacte de quelques dates intéressant l'histoire biblique (ayant constaté l'existence d'un cycle de dix-neuf ans dans le calendrier chaldéen, l'auteur arrive à fixer, avec une étonnante précision, les dates de l'avènement de Nabuchodonosor, juin 605; de la destruction de Jérusalem, 31 juillet 587; de la prise de Babylone par Cyrus, 28 oct. 539). = 1893, 20 janv. L. de Mas Latrie. L'empoisonnement politique à Venise (voy. sur ce sujet, qui n'est pas nouveau, la *Rev. hist.*, XX, 105).

17. — Académie des sciences morales et politiques. Séances et travaux. Compte-rendu. 1892, 11e livr. — Bardoux. Le dernier voyage de La Fayette en Amérique, 1824-25. — E. de Budé. Un théologien genevois au xviiie siècle : Jacob Vernet, 1698-1789. = 12^e livr. Baudrillart. Les populations agricoles de la Lozère. — G. Picot. M. de Laveleye (notice nécrologique). = 1893, 1re livr. Gréard. Un souvenir des exa-

mens de la vieille Sorbonne; le cardinal de Retz, Bossuet. — Glasson. Les douze pairs du roi au moyen âge (avant Philippe-Auguste, les pairs étaient les vassaux immédiats de l'ancien duché de France; c'est le caractère que conservèrent les pairies ecclésiastiques; au xiiie siècle, la pairie est une dignité attachée à certains duchés ou comtés. Obligations des pairs de France du xiiie au xviiie siècle). — G. Depping. La première exposition des produits de l'industrie française en l'an VI, 1798, d'après les documents. = 2e livr. Baudrillart. Les populations agricoles de l'Ardèche, Vivarais. — L. Legrand. Les Universités françaises et l'opinion (il est nécessaire de constituer de grandes Universités régionales, mais il n'est ni nécessaire ni utile de supprimer les petits centres d'enseignement supérieur comme ceux de Besançon, Aix et Clermont; il est facile, du moment qu'on s'en tient seulement à ces questions secondaires, de trouver une transaction).

18. — Société nationale des Antiquaires de France. *Séances.* 1893, 17 janvier. — M. Fernand Mazerolle fait une communication au sujet des œuvres d'art exposées en ce moment à Madrid; il insiste particulièrement sur un livre d'heures peint pour le roi Charles VIII et contenant un portrait de ce prince; sur un manuscrit florentin de Plaute (xve siècle); sur un manuscrit de Pétrarque et surtout sur les beaux émaux exposés par M. le comte de Valencia y don Juan. = 25 janv. M. E. Babelon communique une note sur ce qu'on doit entendre par la monnaie thébronienne, qu'il identifie avec la monnaie d'or frappée à Éphèse en l'an 400 quand Thibron vint dans cette ville pour organiser les forces qui devaient protéger les villes grecques d'Asie. — M. d'Arbois de Jubainville lit une note sur les suffixes celtiques et ligures dans les noms de lieux de Corse. — M. de Montaiglon signale, d'après les mémoires du tyrolien Luc Geizkofler, des pièces de mariage frappées lors du mariage de Henri de Navarre et de Marguerite de Valois (1572), pièces inconnues aujourd'hui. = 1er février. M. Prou communique l'empreinte d'un tiers de sou mérovingien à la légende *Dunoderu*. Il attribue à ce nom une origine gauloise et le sens de *forteresse*, de *Dunos*.

19. — Société de l'histoire du protestantisme français. Bulletin historique et littéraire. 1892, 15 déc., no 12. — Ém. Picot. Les moralités polémiques ou la controverse religieuse dans l'ancien théâtre français; suite (« l'Église, noblesse et povreté qui font la lesive; » « moralité sur l'Église chrétienne; » « le monde renversé; » « dialogue des moynes; » « tragique comédie de l'homme justifié par la foi »). — N. Weiss. Le Cordelier Jean Perrucel devant le Parlement de Paris, 22-31 déc. 1545. — E. Camus. L'Église réformée de Moulins au xviie s. — Lods. Étude bibliographique sur l'édit de tolérance, 1750-1789; 2e supplément. = 1893, 15 janv. Garrisson. Les préludes de la Révocation à Montauban, 1559-1661 (publie une plainte des huguenots à Montauban, 1668). — Weiss. L'hérésie de J. Goujon, à propos d'un martyr inconnu. Paris, 17 mai 1542 (Jean Goujon paraît avoir été converti au

protestantisme par un huguenot obscur, Geoffroy Le Blanc, brûlé place Maubert, le 17 mai 1542). — Agrippa d'Aubigné; récit autographe de sa dernière maladie et de sa mort, par sa veuve, Renée Burlamachi. — TRIGANT-GENESTE. Le temple du Désert à la Roche-Chalais. — La situation du protestantisme français en 1825.

20. — Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France. *Mémoires*. Tome XVIII (1891). — H. OMONT. Essai sur les débuts de la typographie grecque à Paris, 1507-1516 (décrit 25 éditions d'ouvrages grecs et publie leurs préfaces les plus intéressantes pour l'histoire de l'humanisme. Lettres de Tissard et d'Aleandro). — Ém. CHATELAIN. Le « livre » ou « cartulaire » de la nation d'Angleterre et d'Allemagne dans l'ancienne Université de Paris (ce livre, récemment entré à la Bibliothèque nationale, complète les registres de l'ancienne nation d'Allemagne dont les archives sont maintenant au complet. Description et analyse minutieuse de ce manuscrit. Liste des signatures autographes qui s'y trouvent, avec des notes biographiques sur chacun des signataires). — CADIER et COUDERC. Cartulaire et censier de Saint-Merry de Paris (le cartulaire comprend 59 chartes de 1156 à 1285. Le censier est de mars 1307, v. st.). — E. MUNTZ. L'Académie royale de peinture et de sculpture, et la chalcographie du Louvre. = Tome XIX (1892). L. AUVRAY. Documents parisiens tirés de la bibliothèque du Vatican, VIIe-XIIIe s. (1° une charte d'Audebert, évêque de Paris, pour Saint-Maur-des-Fossés, 642; elle n'est peut-être pas tout à fait fausse, mais elle a été certainement très remaniée; 2° douze documents, chartes et inventions, relatifs à l'abbaye de Saint-Magloire, XIe-XIIIe s. Tous ces textes viennent du fonds de la reine Christine). — J. GUIFFREY. Les manufactures parisiennes de tapisseries au XVIIe s. (outre les Gobelins, l'auteur signale les ateliers de l'hôpital de la Trinité, de la Savonnerie, de la galerie du Louvre, des ouvriers flamands installés au faubourg Saint-Martin et au faubourg Saint-Germain. Mémoire important pour l'histoire de l'industrie artistique sous Henri IV, Louis XIII et Louis XIV).

21. — Annales du Midi. 1893, janvier. — L. DUCHESNE. La légende de sainte Marie-Madeleine (il n'y a aucune trace des saints de Béthanie en Provence avant le XIe siècle; c'est alors qu'apparait à Vézelay le culte de sainte Madeleine et qu'est forgé le récit du voyage qui amena Madeleine et Maximin de Palestine en Provence. A ce récit vint se rattacher, au siècle suivant, la légende de sainte Marthe, de qui l'on prétendit trouver le corps à Tarascon en 1187. Enfin, au XIIIe siècle, se répandit en Provence la croyance que Lazare était venu dans ce pays avec ses deux sœurs et qu'il avait été évêque de Marseille). — J. TARDIF. Une version provençale d'une somme du code; 1er art. — C. DOUAIS. Les guerres de religion en Languedoc, d'après les papiers du baron de Fourquevaux; suite. — A. THOMAS. Notice sur une charte fausse d'Alfonse-Jourdain, comte de Toulouse, 1154 (avec un fac-similé qui suffit à lui

seul pour prouver cette fausseté. Le faussaire a connu et imité une charte d'Alphonse de sept. 1142, qui provient des archives de Saint-André). — J. Brissaud. La charte de coutumes d'Escazeaux, 1271 (signale d'utiles variantes au texte publié par M. P. du Faur dans le Bull. de la Soc. arch. de Tarn-et-Garonne).

22. — Revue africaine. 1892, 3e trim. — Vaissière. Les Ouled-Rechaich; 1er art. (avec une carte des ruines romaines qui se trouvent sur leur territoire et des voies romaines qui le traversaient). = 4e trim. Une fête nationale française à Tripoli en 1826. — Fagnan. L'histoire des Almohades, d'après Abd-el-Wâhid Marrâkechi; 5e art. — G. Jacqueton. H.-D. de Grammont. Notice nécrologique suivie d'une liste des ouvrages; cf. plus haut, p. 99. — Vaissière. Les Ouled-Rechaich; 2e art. — Bernelle. Ruines romaines d'Henchir-el-Hammam et mausolée de la famille Flavia. — Fagnan. L'histoire des Almohades, d'après Abd-el-Wâhid Marrâkechi; 6e art. — Gsell. Le musée d'Alger.

23. — Revue historique et archéologique du Maine. 1892, 2e semestre, tome XXXII, 1re livr. — Tamizey de Larroque. Vie et lettres inédites du Père Mersenne. — Dom P. Piolin. Le théâtre chrétien dans le Maine, au cours du moyen âge; fin. = 2e livr. Triger. La maison dite de la reine Bérengère au Mans (il n'y a aucune raison pour associer le souvenir de la reine, femme de Richard Cœur-de-Lion, avec la maison qui porte aujourd'hui son nom, et qui est un édifice privé élevé au plus tôt au xive s. Très intéressante étude d'archéologie et d'histoire). — Ligier. La ville rouge à Tennie (décrit les vestiges antiques de l'ancienne « Ville rouge » enfouie à Tennie et qui fut détruite par un incendie, sans doute au iiie siècle). — 3e livr. Tamizey de Larroque. Vie du Père Mersenne; suite. — S. de la Bouillerie. Documents sur l'hôpital des Ardents du Mans. — Abbé Denis. Le catalogue de la bibliothèque de Claude Blondeau. — Moulard. Documents inédits sur le collège de l'Oratoire du Mans, 1784-88. = Tome XXXIII, 1re livr., 1893. G. d'Espinay. La réforme de la coutume du Maine en 1508. — Comte de Beauchesne. Le château de la Roche-Talbot et ses seigneurs; suite (chap. vii, les d'Apchon).

---

24. — Jahrbuch der Gesellschaft für Lothringische Geschichte. Jahrg. IV, 1892, Hælfte 1. — Lempfried. Contributions à l'histoire de la seigneurie de Bitche, 1570-1606. — Witte. La Lorraine et la Bourgogne; suite (luttes de René de Lorraine contre Charles le Téméraire jusqu'au combat de Nancy, 1477; récit détaillé d'après des documents inédits). — J. Florange. Adrien de Walderfingen, officier de Charles-Quint (sa biographie; généalogie de la famille de Walderfingen). — W. Wiegand. Regestes sur l'histoire de l'évêché de Metz, d'après les archives du Vatican (49 pièces de 1216-1241). — Wolfram. La chasse au loup en Lorraine. — A. Witte. Le mariage du prince Nicolas de Lorraine avec Anne de France (lettre de Louis XI du 23 oct.

1468, avec des éclaircissements sur les rapports du roi avec la Bourgogne et la Lorraine). — HOFFMANN. Les petites antiquités du musée de Metz (catalogue très détaillé). — WOLFRAM. Nouvelles acquisitions de documents pour les archives du district de Metz (la plus importante est celle des archives de la famille de Heu).

---

25. — Analecta Bollandiana. 1892, n° 1. — J. SIRMOND. Vita S. Pauli junioris in monte Latro cum interpretatione latina. — E. L'HÔTE. Les reliques de saint Dié, évêque de Nevers (démonstration de leur authenticité). = Comptes-rendus : *Gifford* et *Rendell Harris*. Les actes grecs des saintes Félicité et Perpétue (intéressant). — *Krusch*. Die älteste Vita Leudegarii (des deux vies de saint Léger, c'est l'anonyme qui a le plus de valeur, et non celle d'Ursin. L'étude de K. est des plus remarquables). = N° 2. Translatio sanctorum martyrum Candidi et Victoris in monasterium Walciodorense ad Mosam. — Catalogus codicum hagiographicorum latinorum bibliothecae Mediolanensis. — Un nouveau manuscrit des actes des saintes Félicité et Perpétue (il s'agit d'un manuscrit du XIe siècle retrouvé à la bibliothèque Ambrosienne de Milan). = Comptes-rendus : *Galbert de Bruges*. Histoire du meurtre de Charles le Bon, comte de Flandre, éd. Pirenne (savante édition ; cf. *Revue historique*, L, 456, 457). — *D. L'Huillier*. Saint Thomas de Cantorbéry (critiques assez sévères). = N°s 3 et 4. ARNDT. Vita et miracula S. Stanislai Kostkae conscripta a P. Urbano Ubaldini. = Comptes-rendus : *Clair*. Vie de saint Ignace de Loyola (n'a pas suffisamment distingué l'histoire de la légende).

26. — Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique. XXIII, 3e livr. — DE LEUZE. Documents relatifs à la vicairerie de Laroche (chartes des évêques de Liège et de Philippe IV d'Espagne au sujet des contestations du curé de Laroche avec ceux de paroisses voisines). — REUSENS. Fondation du couvent des Carmélites déchaussées à Malines (documents d'archives sur les premières acquisitions d'immeubles). — Ordonnance de Charles-Quint sur le clergé flamand (il ordonne, le 24 octobre 1536, au président du conseil de Flandre de faire une enquête au sujet d'abus commis par le clergé de la ville de Bruges ; il ne s'explique pas davantage sur ces abus). — ÉVRARD. Documents relatifs à l'abbaye de Flône (notice sur cette ancienne abbaye d'Augustins située près de Huy ; liste des abbés depuis 1140 jusqu'à 1778 ; 1re partie du cartulaire ; va de 1091 à 1253).

27. — Compte-rendu des séances de la commission royale d'histoire de Belgique. 5e série, II, n° 2. — N. DE PAUW. Son Excellence Gilles de Hase, Gantois, généralissime de la république de Venise (d'après des lettres autographes, des documents inédits et une généalogie de sa famille jusqu'à nos jours). — P. GÉNARD. Note sur Corneille Sanders, seigneur dans Hemirem (personnage mystérieux qui fut déca-

pité sous le règne de Philippe le Bon pour des motifs ignorés jusqu'à présent). — A. Cauchie. Mission aux archives vaticanes (résumé de documents inédits et pleins d'intérêt sur la répression de l'hérésie; lettres d'Alexandre VI pour défendre les immunités ecclésiastiques dans le duché de Brabant; id. de Philippe II; de Marguerite de Parme; du duc d'Albe; d'Alexandre Farnèse; curieuse lettre de Guillaume le Taciturne au pape Pie IV. C'est à tort qu'on l'a accusé de négliger les devoirs d'un prince catholique et orthodoxe. Il explique comment il a jusqu'ici veillé aux intérêts du catholicisme dans sa principauté d'Orange. L'auteur termine par des considérations très judicieuses sur l'utilité qu'il y aurait pour la Belgique de créer une école d'histoire à Rome).

28. — Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique. N° 8. = Compte-rendu : *C. Piot.* Correspondance du cardinal de Granvelle; t. IX (renseignements précis et en partie nouveaux sur les événements de l'an 1582). — N° 9. E. Goblet d'Alviella. Note complémentaire sur le thème symbolique de l'arbre sacré entre deux créatures affrontées. — J. P. Waltzing. Découverte archéologique faite à Foy en mai 1892. Une inscription latine inédite (cette inscription prouve l'existence à Foy, au Ier siècle de l'ère chrétienne, d'une station militaire romaine importante, fait inédit). = N° 11. Compte-rendu : *A. Wauters.* Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de Belgique; t. VIII (va de 1301 à 1320).

29. — Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie de Belgique. 1892, nos 5-6. — H. Rousseau. Histoire de la sculpture en Belgique; suite (retables de Ham-sur-Heure, de Tongres, de Liège, etc.). — J. Destrée. Recherches sur les enlumineurs flamands; suite (étude sur le plus ancien livre d'heures de Maximilien Ier, de 1486, avec reproduction des miniatures; missel de Dixmude; les Bening). — H. Rousseau. Biographie de J. Rousseau (critique d'art et directeur des beaux-arts en Belgique, 1829-1891). = Nos 7-8. E. Vanderstraeten. Épisodes de l'histoire de la sculpture en Flandre d'après des documents inédits. Audenarde et Ypres (d'après les archives et les œuvres). — H. Schuermans. Épigraphie romaine de la Belgique; suite (étude d'inscriptions découvertes dans le Luxembourg). — H. Rousseau. Deux églises romanes aux environs de Liège (Saint-Nicolas en Glaen et Saint-Séverin en Condroz).

30. — Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique. XLVII, 3e livr. — H. Van Duyse. Note pour servir de guide aux visiteurs des ruines du château des comtes de Gand (excellente notice historique). — J. B. Stockmans. Notice historique sur le château de Cleydael; suite. — Wauvermans. Le marquis de Verboom, ingénieur militaire flamand au service d'Espagne au XVIIe siècle (Verboom, né à Anvers en 1665, fut l'organisateur du corps du génie en Espagne).

31. — Bulletin de la Société royale belge de géographie. 1892, n° 4. — Van Werveke. Le cours de l'Escaut et de la Lys-Durme au moyen âge (intéressant; étudie les modifications de la rivière depuis le VIIe siècle). — A. du Bois. Aperçu relatif à l'institution des postes (beaucoup de détails sur l'organisation postale en Belgique au XVIIIe s.). — F. Levieux. Quelques considérations sur les centres de civilisation (la naissance des civilisations est soumise à des lois physiques). — A. Harou. Une excursion en Campine (bonne monographie de l'importante commune d'Hoogstraeten). = N° 5. J. du Fief. Christophe Colomb et la découverte de l'Amérique (rien de neuf). = N° 6. L. Navez. De la transformation actuelle du monde civilisé (études sur la densité et l'accroissement de la population). — A. d'Herbomez. Géographie historique du Tournaisis; suite (géographie politique depuis le Ve siècle jusqu'à 1831).

32. — Messager des sciences historiques de Belgique. 1892, n° 3. — J. B. Béthune de Villers. Musée lapidaire des ruines de Saint-Bavon. Dalles funéraires retrouvées à l'écluse des Braemgaten (intéressantes au point de vue archéologique). — A. de Ridder. Une relation inédite de l'inauguration des archiducs Albert et Isabelle aux Pays-Bas (d'après un registre des archives héraldiques du ministère des affaires étrangères à Bruxelles. De R. attribue cette relation au roi d'armes Michel Maurissens). — P. Bergmans. Analectes belgiques; IV : Petrus Massenus Moderatus, maître de chapelle de Ferdinand Ier (c'est un Gantois qui partit pour la cour d'Autriche à la suite de démarches faites auprès de lui par Marie de Hongrie). — A. d'Herbomez. L'évêché de Tournai-Noyon, 552-1146 (pendant six cents ans l'union des deux diocèses n'a été maintenue que dans un intérêt politique). — E. Varenbergh. Jacques-Philippe de Wulf (complément important à la notice rédigée par l'auteur pour la *Biograph. nation.* sur ce grand jurisconsulte). — W. de Haerne. Réérection de la paroisse de Watervliet en Flandre à la fin du XVe et au commencement du XVIe siècle. — P. Claeys. Une réhabilitation au XVIe siècle (en 1541, Charles-Quint fit réhabiliter Liévin Pyn, échevin de la keure, condamné à mort, deux ans avant, du chef de trahison). = Compte-rendu : *H. Chotard.* Louis XIV, Louvois, Vauban et les fortifications du nord de la France, d'après des lettres inédites de Louvois, adressées à M. de Chazerat, directeur des fortifications à Ypres (intéressant, mais l'auteur a négligé de consulter les archives yproises ainsi que les histoires particulières de cette ville). — *E. Michel.* Les Vandevelde (étude très complète). — *L. Gilliodts.* Coutumes du quartier de Bruges; t. V (Sysseele, Thourout et Watervliet). — *E. Soil.* Les tapisseries de Tournai (excellent). — *Pyfferoen.* Du sénat (bon).

33. — Le Muséon. 1892, n° 4. — E. Beauvois. La découverte du Groenland par les Scandinaves au Xe siècle (étude sur l'exploration d'Eirik, 983-985, et sur la colonisation du Groenland par les Islandais à

cette époque). — E. Babelon. La chronologie des rois de Citium (étude de quelques points de l'histoire de Chypre sous la domination des Perses Achéménides Evagoras, Demonicus). — R. Basset. L'insurrection algérienne en 1871 (recueil de chansons populaires kabyles de cette époque). — C. de Harlez. Le mariage de l'empereur de la Chine (extraits du rituel impérial). = Comptes-rendus : *P. de Gavardie*. Les invasions dans l'Inde. Nadir-Chah, Dupleix, domination anglaise (traduction d'un ouvrage indigène regardé comme classique dans l'Inde). = N° 5. G. Massaroli. Grande inscription de Nabuchodonosor. = Compte-rendu : *J.-P. Waltzing*. Le recueil général des inscriptions latines et l'épigraphie latine depuis soixante-dix ans (excellent). = 1893, n° 1. Ed. Dulaurier. Histoire de la princesse Djeuhar Manikam (contes et récits traduits du malais). — A. Van Hoonacker. Le vœu de Jephté (expose la polémique des prophètes, et en particulier de Jérémie et d'Ézéchiel contre les sacrifices d'enfants).

34. — Revue belge de numismatique. 1892, n° 4. — E. Babelon. Numismatique d'Édesse en Mésopotamie (va depuis Marc-Aurèle jusqu'à Caracalla). — B. de Jonghe. Un triens signé par un monétaire mérovingien inconnu jusqu'à ce jour et frappé dans un atelier nouveau (propose de l'attribuer au *Novum Castrum* du Limousin). — Th. Roest. Essai de classification des monnaies du comté puis duché de Gueldre; suite. — Comte Maurin de Nahuys. Thaler commémoratif frappé à Emden en 1571 et se rapportant aux troubles des Pays-Bas (ce thaler fait allusion à la tyrannie du duc d'Albe). — A. Delbeke. Monnaies grecques et médailles modernes. — V. Lemaire. Les procédés de fabrication des monnaies et médailles depuis la Renaissance; suite. — Biographies de Dugniolle, Vallier, Penon et Henseler (quatre numismates † 1892). = Comptes-rendus : *A. Heiss*. Les médailleurs de la Renaissance. Florence et les Florentins du xve au xviie siècle (grande érudition historique et artistique; planches parfaitement exécutées). — *L. Naveau*. Le Perron de Liège (soutient que le Perron n'est qu'un calvaire). — *J. A. Blanchet*. Études de numismatique (excellent). = 1893, n° 1. A. de Witte. Une monnaie belge de convention au commencement du xie siècle. — Trachsel. Philibert II duc de Savoie (1497-1504). Liste monographique de ses monnaies et de ses médailles. — E. Vanderstraeten. La maille audenardaise. = Comptes-rendus : *de Belfort*. Description générale des monnaies mérovingiennes (précieux instrument de travail). — *R. Valentin*. Un atelier monétaire à Courthézon, 1270 (intéressant).

35. — Revue de Belgique. 1892, n° 9. — C. Rahlenbeck. Les trois régentes des Pays-Bas; suite (Marie de Hongrie). = N° 10. Id.; suite (Marguerite de Parme). = N° 11. E. Gossart. Deux filles naturelles de Charles-Quint : Thaddée et Jeanne (on vient de trouver la preuve de leur existence dans les archives de Simancas; Thaddée était la fille d'Ursolina, veuve de Valentin de Cancellieri; elle naquit à

Bologne en 1522, épousa Sinibald de Copeschi et mourut après 1562. Jeanne était fille d'une Espagnole et naquit en 1523; elle fut élevée et mourut probablement au couvent des Augustines de Notre-Dame-de-Grâce à Madrigal). = N° 12. A. du Bois. La Belgique pendant la guerre franco-allemande de 1870-1871 (beaucoup de faits intéressants et peu connus).

36. — Revue générale de Belgique. N° 10. — A. de Ridder. Les souvenirs du maréchal Macdonald et les mémoires militaires sur le premier empire (étude sur les mémoires de Macdonald récemment publiés). = N° 11. C. Woeste. Les mémoires du prince de Talleyrand (examine ce qui concerne la fondation du royaume de Belgique). = 1893, n° 1. Ad. Delvigne. Philippe le Bon et la politique française (d'après l'histoire de Charles VII du marquis de Beaucourt).

37. — Revue de l'Instruction publique en Belgique. 1892, 5e livr. — A. Wagener. Hommage à la mémoire de Schliemann à l'occasion du premier anniversaire de sa mort. — 6e livr. Comptes-rendus : *Von Below*. Der Ursprung der deutschen Stadtverfassung (a le grand mérite d'avoir insisté sur les petites villes). — *F. Brabant*. Histoire du moyen âge (très bon manuel).

38. — Bulletin de l'Académie d'archéologie d'Anvers. 4e s., II, n° 1. — C. Ruelens. Deux chansons de 1724 sur les faux monnayeurs (concernent probablement la rivalité des projets monétaires Van der Borcht, Joris et van Kessel. Cf. Génard, Notice sur l'hôtel des monnaies d'Anvers, 1873). — A. Wauvermans. Biographie du Dr Lambrechts (fondateur de l'Académie d'archéologie d'Anvers, 1795-1889). — C. Ruelens. Les phases historiques de l'imprimerie à Anvers. = N° 3. P. Génard. Les œuvres d'art de l'ancienne église collégiale de Hoogstraten (détails intéressants sur les sépultures et l'histoire des comtes de Lalaing et des princes de Salm). = N° 4. Cl. van Cauwenberghs. Notice historique sur les peintres verriers d'Anvers du xve au xixe siècle. — Ed. Geudens. Le jugement dernier et les sept œuvres de miséricorde, par Bernard van Orley (1490-1541), notice historique sur l'origine de cette œuvre (intéressant). — P. Cogels. François Pilsen, peintre et graveur (1700-1786). — A. Goovaerts. Biographie du chevalier Léon de Burbure (musicologue et archéologue très distingué, 1812-1889). — P. Errera. Les masuirs (recherches sur les formes anciennes de la propriété en Belgique). = N° 9. Wauvermans. Les ruines de la villa romaine de Jemelle (cette villa semble avoir été construite vers l'an 357 par l'empereur Valentinien).

39. — Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège. 1892, VII. — J. Demarteau. La première église de Liège, l'abbaye Notre-Dame (dissertation ingénieuse. L'auteur prouve que la plus ancienne église de Liège fut non Saint-Lambert, ni l'oratoire des SS. Cosme et Damien, mais un sanctuaire dédié à Notre-Dame). — Stou-

Ravenne; fin (conclut, avec Oïhénart et Auteserre, que le premier duché d'Aquitaine fut désigné par le nom *Wasconia* et ses habitants par celui de *Wascones*).

13. — Annales de l'École libre des sciences politiques. 1892, 15 oct. — S. DE LA RUPELLE. Les finances de la guerre, de 1796 à 1815; suite : le trésor de guerre, 1810-1812; suite le 15 janv. (contributions payées par les états allemands). — MASURE. La reconnaissance de la monarchie de Juillet (art. très fouillé, où l'auteur a pu utiliser des papiers inédits communiqués par les familles de Barante, Lobau, Mortemart et Pozzo di Borgo). = 1893, 15 janv. FAUCHILLE. Le Portugal et la première neutralité armée, 1780-1783 (utilise largement les archives des affaires étrangères). — MASURE. La reconnaissance de la monarchie de Juillet; fin (travail fait avec soin). — VÉRAN. De la condition des étrangers en Alsace-Lorraine. — DEBRIT. De la neutralisation de la Suisse.

14. — Le Correspondant. 1892, 25 déc. — KANNENGIESSER. L'Association populaire catholique en Allemagne; I (fin le 10 janv.). — DESCOSTES. Joseph de Maistre avant la Révolution. Sa jeunesse et la société d'autrefois (détails sur la famille de Maistre). = 1893, 10 janv. PEREY. Le président Hénault; II (très piquants documents sur la mort de Dubois, sur le duc de Bourbon et Mme de Prie, sur Fleury). — E. DE BROGLIE. Un Mécène de l'érudition. Peiresc et ses lettres; I (d'après la publication de M. T. de Larroque). = 25 janv. D'HULST. La question biblique (cet article n'est intéressant qu'en ce qu'il prouve que l'orthodoxie catholique, comme la protestante, a définitivement abandonné la théorie de l'infaillibilité absolue des Écritures). — DOUDAN. Lettres inédites à M. de Bacourt; I (exquises; jugements politiques curieux sur 1847, 1848, 1851; sur Lamartine). — L. PEREY. Le président Hénault; III (sur la duchesse du Maine et Mme du Deffand, sur Voltaire et Mme du Châtelet à Sceaux).

15. — Revue des Deux-Mondes. 1893, 1er janv. — Vicomte G. D'AVENEL. La propriété foncière, de Philippe-Auguste à Napoléon; 1er art. : La terre au paysan, mobilisation ancienne du sol (l'histoire de la propriété pendant ces six siècles montre la mobilité continuelle, « et la triple impossibilité d'empêcher les riches de se ruiner, les pauvres de s'enrichir et les pauvres à moitié enrichis de retomber dans le dénuement. » Des faits intéressants, mais empruntés à trop d'époques disparates pour conduire à des conclusions qui s'imposent). — LINTILHAC. Turcaret et l'opinion publique, d'après des documents inédits (montre comment, depuis le commencement du siècle, un trésor de haine contre les traitants s'amassa dans toutes les classes de la société; signale plusieurs pamphlets que Lesage a certainement lus et qui lui ont donné le ton pour sa comédie, et les pièces de théâtre qui, avant lui, avaient déjà mis les financiers sur la scène. Le gouvernement et le public applaudirent à *Turcaret*, joué sur l'ordre exprès du dauphin, 1709. La pièce,

jouée sept fois, tomba devant une cabale organisée par les traitants). — G. Deschamps. L'île de Chio; fin (charmants récits de voyage où l'historien trouvera beaucoup à prendre). — Ch.-V. Langlois. L'éloquence sacrée au moyen âge (des grandes écoles et des genres particuliers de prédication au XIIe et au XIIIe s.; des manuels et autres machines à fabriquer les sermons en usage depuis le XIVe s. L'éloquence sacrée tombe alors en discrédit, au moment où l'art de la parole se transforme au service des orateurs politiques). = 15 janv. Lavisse. L'avènement du grand Frédéric (tableau très saisissant des derniers mois de Frédéric-Guillaume et des tout premiers débuts du règne de Frédéric). — V. Du Bled. Comédiens et comédiennes d'autrefois; fin. — Brunetière. La lutte des races et la philosophie de l'histoire (à propos de l'ouvrage de Gumplowicz, qui vient d'être traduit en français). — Vicomte de Vogüé. Un agent secret de l'émigration : le comte d'Antraigues (d'après l'ouvrage de M. Pingaud). = 1er févr. J. Klaczko. Rome et la Renaissance : le XVIe siècle (Michel-Ange et les travaux dont le chargea Jules II en 1506-1507). — G. Perrot. La civilisation mycénienne (trace rapidement l'historique de la question). — Valbert. Albéroni et sa correspondance avec le comte Rocca, ministre des finances du duc de Parme (à propos et à l'aide des lettres d'Albéroni que vient de publier M. Ém. Bourgeois). — Brunetière. Lamennais (Lamennais fut un prophète, un « voyant; » c'est pour cela que son influence a duré jusqu'à nous, et ce n'est pas parce qu'il était breton qu'il fut cela).

16. — Académie des inscriptions et belles-lettres. Comptes-rendus des séances de l'année 1892, 4e série, tome XX, sept.-oct. — Heuzey. Nouveaux monuments du roi Our-Nina, découverts par M. de Sarzec. = Séances. 1892, 2 déc. Foucart. Étude sur les empereurs romains qui se firent initier aux mystères d'Éleusis. = 9 déc. Oppert. Le dernier roi d'Assyrie (est Sin-sar-iskun, dont les Grecs ont fait Saracos. Quant à Sardanapale, on n'a guère fait que commettre des erreurs sur son nom). — Viollet. Comment les femmes ont été exclues de la couronne de France. = 23 déc. Oppert. Sur la détermination exacte de quelques dates intéressant l'histoire biblique (ayant constaté l'existence d'un cycle de dix-neuf ans dans le calendrier chaldéen, l'auteur arrive à fixer, avec une étonnante précision, les dates de l'avènement de Nabuchodonosor, juin 605; de la destruction de Jérusalem, 31 juillet 587; de la prise de Babylone par Cyrus, 28 oct. 539). = 1893, 20 janv. L. de Mas Latrie. L'empoisonnement politique à Venise (voy. sur ce sujet, qui n'est pas nouveau, la *Rev. hist.*, XX, 105).

17. — Académie des sciences morales et politiques. Séances et travaux. Compte-rendu. 1892, 11e livr. — Bardoux. Le dernier voyage de La Fayette en Amérique, 1824-25. — E. de Budé. Un théologien genevois au XVIIIe siècle : Jacob Vernet, 1698-1789. = 12^e livr. Baudrillart. Les populations agricoles de la Lozère. — G. Picot. M. de Laveleye (notice nécrologique). = 1893, 1re livr. Gréard. Un souvenir des exa-

mens de la vieille Sorbonne; le cardinal de Retz, Bossuet. — GLASSON. Les douze pairs du roi au moyen âge (avant Philippe-Auguste, les pairs étaient les vassaux immédiats de l'ancien duché de France; c'est le caractère que conservèrent les pairies ecclésiastiques; au XIIIe siècle, la pairie est une dignité attachée à certains duchés ou comtés. Obligations des pairs de France du XIIIe au XVIIIe siècle). — G. DEPPING. La première exposition des produits de l'industrie française en l'an VI, 1798, d'après les documents. = 2e livr. BAUDRILLART. Les populations agricoles de l'Ardèche, Vivarais. — L. LEGRAND. Les Universités françaises et l'opinion (il est nécessaire de constituer de grandes Universités régionales, mais il n'est ni nécessaire ni utile de supprimer les petits centres d'enseignement supérieur comme ceux de Besançon, Aix et Clermont; il est facile, du moment qu'on s'en tient seulement à ces questions secondaires, de trouver une transaction).

18. — Société nationale des Antiquaires de France. *Séances.* 1893, 17 janvier. — M. Fernand MAZEROLLE fait une communication au sujet des œuvres d'art exposées en ce moment à Madrid; il insiste particulièrement sur un livre d'heures peint pour le roi Charles VIII et contenant un portrait de ce prince; sur un manuscrit florentin de Plaute (XVe siècle); sur un manuscrit de Pétrarque et surtout sur les beaux émaux exposés par M. le comte de Valencia y don Juan. = 25 janv. M. E. BABELON communique une note sur ce qu'on doit entendre par la monnaie thébronienne, qu'il identifie avec la monnaie d'or frappée à Éphèse en l'an 400 quand Thibron vint dans cette ville pour organiser les forces qui devaient protéger les villes grecques d'Asie. — M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE lit une note sur les suffixes celtiques et ligures dans les noms de lieux de Corse. — M. DE MONTAIGLON signale, d'après les mémoires du tyrolien Luc Geizkofler, des pièces de mariage frappées lors du mariage de Henri de Navarre et de Marguerite de Valois (1572), pièces inconnues aujourd'hui. = 1er février. M. PROU communique l'empreinte d'un tiers de sou mérovingien à la légende *Dunoderu*. Il attribue à ce nom une origine gauloise et le sens de *forteresse*, de *Dunos*.

19. — Société de l'histoire du protestantisme français. Bulletin historique et littéraire. 1892, 15 déc., n° 12. — Ém. PICOT. Les moralités polémiques ou la controverse religieuse dans l'ancien théâtre français; suite (« l'Église, noblesse et povreté qui font la lesive; » « moralité sur l'Église chrétienne; » « le monde renversé; » « dialogue des moynes; » « tragique comédie de l'homme justifié par la foi »). — N. WEISS. Le Cordelier Jean Perrucel devant le Parlement de Paris, 22-31 déc. 1545. — E. CAMUS. L'Église réformée de Moulins au XVIIe s. — LODS. Étude bibliographique sur l'édit de tolérance, 1750-1789; 2e supplément. = 1893, 15 janv. GARRISSON. Les préludes de la Révocation à Montauban, 1559-1661 (publie une plainte des huguenots à Montauban, 1668). — WEISS. L'hérésie de J. Goujon, à propos d'un martyr inconnu. Paris, 17 mai 1542 (Jean Goujon paraît avoir été converti au

protestantisme par un huguenot obscur, Geoffroy Le Blanc, brûlé place Maubert, le 17 mai 1542). — Agrippa d'Aubigné; récit autographe de sa dernière maladie et de sa mort, par sa veuve, Renée Burlamachi. — TRIGANT-GENESTE. Le temple du Désert à la Roche-Chalais. — La situation du protestantisme français en 1825.

20. — Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France. *Mémoires*. Tome XVIII (1891). — H. OMONT. Essai sur les débuts de la typographie grecque à Paris, 1507-1516 (décrit 25 éditions d'ouvrages grecs et publie leurs préfaces les plus intéressantes pour l'histoire de l'humanisme. Lettres de Tissard et d'Aleandro). — Ém. CHATELAIN. Le « livre » ou « cartulaire » de la nation d'Angleterre et d'Allemagne dans l'ancienne Université de Paris (ce livre, récemment entré à la Bibliothèque nationale, complète les registres de l'ancienne nation d'Allemagne dont les archives sont maintenant au complet. Description et analyse minutieuse de ce manuscrit. Liste des signatures autographes qui s'y trouvent, avec des notes biographiques sur chacun des signataires). — CADIER et COUDERC. Cartulaire et censier de Saint-Merry de Paris (le cartulaire comprend 59 chartes de 1156 à 1285. Le censier est de mars 1307, v. st.). — E. MUNTZ. L'Académie royale de peinture et de sculpture, et la chalcographie du Louvre. = Tome XIX (1892). L. AUVRAY. Documents parisiens tirés de la bibliothèque du Vatican, VIIe-XIIIe s. (1° une charte d'Audebert, évêque de Paris, pour Saint-Maur-des-Fossés, 642; elle n'est peut-être pas tout à fait fausse, mais elle a été certainement très remaniée; 2° douze documents, chartes et inventions, relatifs à l'abbaye de Saint-Magloire, XIe-XIIIe s. Tous ces textes viennent du fonds de la reine Christine). — J. GUIFFREY. Les manufactures parisiennes de tapisseries au XVIIe s. (outre les Gobelins, l'auteur signale les ateliers de l'hôpital de la Trinité, de la Savonnerie, de la galerie du Louvre, des ouvriers flamands installés au faubourg Saint-Martin et au faubourg Saint-Germain. Mémoire important pour l'histoire de l'industrie artistique sous Henri IV, Louis XIII et Louis XIV).

21. — Annales du Midi. 1893, janvier. — L. DUCHESNE. La légende de sainte Marie-Madeleine (il n'y a aucune trace des saints de Béthanie en Provence avant le XIe siècle; c'est alors qu'apparait à Vézelay le culte de sainte Madeleine et qu'est forgé le récit du voyage qui amena Madeleine et Maximin de Palestine en Provence. A ce récit vint se rattacher, au siècle suivant, la légende de sainte Marthe, de qui l'on prétendit trouver le corps à Tarascon en 1187. Enfin, au XIIIe siècle, se répandit en Provence la croyance que Lazare était venu dans ce pays avec ses deux sœurs et qu'il avait été évêque de Marseille). — J. TARDIF. Une version provençale d'une somme du code; 1er art. — C. DOUAIS. Les guerres de religion en Languedoc, d'après les papiers du baron de Fourquevaux; suite. — A. THOMAS. Notice sur une charte fausse d'Alfonse-Jourdain, comte de Toulouse, 1154 (avec un fac-similé qui suffit à lui

Pan » (légende d'origine égyptienne; le Mendes égyptien a été identifié par les Grecs avec Pan). — E. Bischoff. Les calendriers grecs (les calendriers thessalien, perraibien, celui de Halos et ceux des autres villes phtiotiques). — G. Hubo. Les ponts jetés sur le Rhin par J. César. — Giesing. La tactique des Romains (à l'occasion du livre de Fr. Frœhlich sur les guerres de César. Recherches sur le rang et les fonctions des centurions). = Heft 8-9. F. Reuss. L'Anabase de Xénophon (note de nombreuses interpolations dans le texte). — F. Blass. Mss. sur papyrus (corrections et additions au texte d'Aristote publié par Kenyon et au texte des discours d'Hypéride contre Philippidès, contre Démosthène et pour Lycophron). — Cauer. Le jugement d'Aristote sur la démocratie (signale des contradictions sur ce point dans les écrits authentiques d'Aristote et dans certains passages de la constitution d'Athènes). — W. Schwarz. Une route de commerce dans l'antiquité (celle de l'Inde par l'Égypte; traite surtout des routes qui menaient du Nil à la mer Rouge, de Koptos à Bérénice et de Koptos à Leukos Limen). = Heft 10. Welzhofer. Sur l'histoire des guerres médiques; suite (le combat des Thermopyles. L'héroïsme des Grecs dans cette affaire a été exagéré à l'excès par les écrivains grecs. Léonidas ne resta avec les Spartiates que pour couvrir la retraite des autres Grecs. Les pertes essuyées par les Perses ont été beaucoup moindres qu'on l'a dit; elles ont sans doute été les mêmes dans les deux camps. Tous les récits favorables à Léonidas et aux Grecs sont, aux yeux de l'auteur, postérieurs et légendaires). — W. Schmidt. Deux lettres grecques d'un papyrus de Paris (publiées par Brunet de Presle dans les *Notes et extraits des manuscrits*, XVIII, 2, p. 47-75 et 360-374; ces lettres ne sont que des exercices scolaires. Remarques sur les débuts de l'épistolographie en Grèce). — W. H. Roscher. Le sanctuaire de Zeus sur le Lykaion en Arcadie (on disait que ce temple ne portait pas d'ombre; c'est sans doute parce que l'on égalait le Lykaion à l'Olympe, auquel la légende prêtait la même particularité). — Sternkopf. La correspondance de Cicéron en 59-58 (ad Attic., II, 4-17, 18-25; ad Quint. fr., I, 2; ad Attic., III, 1-7; lettres de Thessalie et de Dyrrachium. Notes sur la chronologie de ces lettres et sur la vie de Cicéron).

47. — Philologus. Bd. L, Heft 4, 1892. — Th. Baunack. Fragment d'une inscription funéraire de Crète. — G. Busolt. Sur le décret du peuple publié au *C. I. A.*, IV, 2, n° 35c (corrections au mémoire de Kirchhoff dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie de Berlin, 1866, p. 303 sq. Ce décret est relatif à un envoi de troupes à Lesbos; il est du milieu de juillet 428, mais l'expédition ne partit qu'en septembre). — Tuempel. Sur les mythes de l'île de Cos (1° les mythes d'Hercule et d'Omphale; la gynécocratie chez les Éoliens; 2° le combat de Poseidon et de Polybotes dans Pausanias, I, 2, 4). — Heisterbergk. Le « Jus italicum » (1° sur un passage de Dion Cassius, 48, 12; 2° le « Jus italicum » est identique au droit des colonies romaines; 3° rapports des « municipia » avec les « coloniae; » dans beaucoup de villes, qui de

municipes ont été élevées au rang de colonies, des communautés municipales ont subsisté longtemps à côté des communautés coloniales). — Hæberlin. Quaestiones Theocriteae (recherches chronologiques approfondies sur le règne de Ptolémée II Philadelphe, sur la guerre en Syrie, le soulèvement de Mayas, la cooptation d'Évergète, la chronologie d'Hiéron de Syracuse). — W. Buechner. Sur la magistrature des Lyciarques en Lycie (ils étaient à la fois les présidents de l'assemblée [concilium] lycienne et grands-prêtres. Du culte des empereurs dans les provinces de l'empire romain). — Radinger. Naissance de l'empereur Julien (en mai 331). — C. J. Neumann. Même sujet (Julien naquit en mai 332). — Zielinski. Flamen sacrorum municipalium? (ce titre n'a pas existé. Commente l'Inscr. *C. I. L.*, II, 5120). — Dessau. Les fondements astronomiques de la chronologie romaine (ce que dit Tite-Live, XXII, 1, sur la prétendue éclipse de soleil en 217 est sans valeur). = Bd. LI, Heft 1. O. Rossbach. La guerre dans la plus haute antiquité (1° commente des scènes guerrières dessinées sur des vases d'argent découverts par Schliemann à Mycènes; 2° les chars de guerre chez les Grecs et les débuts de la cavalerie). — Unger. Le commencement du jour chez les Grecs et les Romains; 1er art. (les Grecs comptaient les jours à partir du moment où le soleil se couchait); 2e art. dans Heft 2 (les Romains comptaient le jour à partir de minuit, et les Macédoniens à partir du lever du soleil). — Wentzel. Mélanges de mythologie; 2e art. (le mythe d'Anios, l'aïeul de Denys et ses trois filles, les « Oinotropes; » ce qu'il est devenu dans la littérature grecque et latine). — J. Miller. Sur la Vita Apollonii de Philostrate (combat l'hypothèse que cette vie a été composée à l'imitation de celle de Pythagore). — E. Klebs. Quinte Curce imité par Hegesippus. — O. E. Schmidt. P. Bagiennus (commente le passage des épîtres de Cicéron, X, 33, 4, où il ne s'agit pas d'un P. Bagiennus, général d'Antoine, mais d'une legio Bagiennorum). = Heft 2. Id. P. Ventidius Bassus (du rôle important qu'il joua pendant la guerre de Modène et dans les années 43-38). — Heller. Corrections au texte de Tacite. — P. Habel. Le symbole du bucrane (contre l'opinion qui voit dans le « bucranium » un symbole du pontificatus des Sodales Augusti). — Kœstlin. Isagoras et Clisthène (cherche à dresser la généalogie de ces deux hommes d'État athéniens. Sur Hérodote, V, 66; VI, 131).

48. — Rheinisches Museum für Philologie. Bd. XLVII, Heft 4. 1892. — Frænkel. La constitution de Dracon (d'après Aristote; comble quelques lacunes du texte; détails sur les prytanes et sur les kolakoètes). — E. Klebs. Les Scriptores historiae augustae; fin (il est faux que toutes les biographies contenues dans le Corpus de ces Scriptores soient d'un seul et même auteur; elles se répartissent entre six auteurs différents, dont on a eu tort de nier l'authenticité. Contre les hypothèses de Dessau et de Wœlfflin). — Kirchner. La composition des tribus Antigonis et Demetrias (énumère 10 dèmes dans la première et 9 dans la seconde. De la répartition des dèmes dans les tribus athéniennes entre 300 et

REN. L'ancien ban d'Olne et la domination des calvinistes dans ce territoire (description et histoire de cette importante commune depuis le XIe siècle; détails intéressants sur les protestants d'Olne depuis 1632 jusqu'à la fin de l'ancien régime).

40. — Bulletin de la Commission de l'histoire des églises wallonnes. 1892, n° 4. — J. B. KAN. Pièces concernant l'histoire de la famille Ribaut (persécutée à la Rochelle en 1688). — P. J. BUYSKES. Extraits de la correspondance des ambassadeurs des Provinces-Unies à la cour de France, 1680-1725 (correspondance de C. Hop; réclamations adressées à la cour de France au nom de réfugiés protestants). = Comptes-rendus : *De Schickler*. Les églises du Refuge en Angleterre (excellent). — *P. Pascal*. Élie Benoist et l'église réformée d'Alençon (intéressant, mais en désordre). — *Pynacker*. Biographie de J. A. Stoop (pasteur à Dordrecht, 1813-1891).

41. — Revue bénédictine de l'abbaye de Maredsous. 1892, n° 8. — D. G. MORIN. Amalaire (l'évêque Amalaire de Trèves et le liturgiste de Metz ne font qu'un; biographie du personnage d'après des documents inédits). — D. G. VAN CALOEN. L'Église au Chili (détails intéressants sur l'histoire religieuse au Chili au XIXe siècle). — D. L. JANNSSENS. Dom Gabriel Wüger (biographie d'un moine-peintre des Bénédictins de Beuron, 1829-1892). — D. U. BERLIÈRE. Mélanges d'histoire monastique (le moine Richer de Waulsort; la fondation de l'abbaye d'Épinlieu en 1216). — D. G. MORIN. La lettre de saint Jérôme sur le cierge pascal (réponse à quelques objections de l'abbé Duchesne). = N° 9. D. L. JANNSSENS. Galilée et la Belgique (d'après le livre de Monchamp). — D. W. H. Un abbé d'Egmond au XIIIe siècle (biographie de Lubert II, chef de l'abbaye bénédictine de Saint-Adalbert d'Egmond en Hollande de 1240 à 1263). — D. U. BERLIÈRE. Mélanges d'histoire monastique (les falsifications de Trithème; Olivier de Langhe commentateur flamand de la règle de Saint-Benoit au XVe siècle; la fondation de l'abbaye de Saint-Remy près de Rochefort). = N° 10. D. MORIN. Le premier volume des *Anecdota Maredsolana* (l'abbaye de Maredsous entreprend la publication d'une sorte de spicilège; le tome I est consacré à l'édition du *Liber Comicus* de Silos, représentant un ordre liturgique à peu près inconnu jusqu'à ce jour). — D. U. BERLIÈRE. Cluny; son action religieuse et sociale (étudie les circonstances qui ont amené l'abbaye de Cluny à exercer une action sociale considérable). = N° 11. L. MAURIN. L'homéliaire d'Alcuin retrouvé (c'est le manuscrit latin 14302 de la Bibl. nat. de Paris). — BERLIÈRE. Travaux poétiques du collège bénédictin de Saint-Adrien à Grammont (contribution à l'histoire littéraire des Bénédictins en Belgique au XVIIe et au XVIIIe siècle).

---

42. — Deutsche Zeitschrift für Geschichtswissenschaft. Bd. VIII, Heft 1. — F. CAUER. Aristote considéré comme historien (Aristote est aussi grand comme historien que comme philosophe; ses

oublis, ses erreurs même sont un enseignement; mais il n'est pas responsable du traité sur la constitution d'Athènes). — F. von Bezold. L'astrologie au moyen âge et son histoire. — Fr. Arnheim. Contributions à l'histoire de la question scandinave dans la seconde moitié du XVIIIe s.; fin (la politique scandinave des puissances européennes dans les années 1767-1769). — Cauer. Aristote considéré comme historien (additions au mémoire cité plus haut; l'auteur signale les principaux articles parus depuis que son article avait été imprimé; il maintient ses conclusions, surtout contre Nissen). — N. van Werveke. En quelle année naquit l'empereur Henri VII? (on le fait naître à Valenciennes, le 12 juillet 1262; mais sa mère, Béatrix d'Avesnes, n'épousa Henri IV qu'en 1275, et par conséquent il naquit au plus tôt en 1276. Il avait donc seulement trente-deux ans quand il fut élu roi et trente-sept ans à sa mort). — A. Wyss. Le cartulaire municipal de Worms (critiques de texte sur le tome II publié par Boos). — O. Harnack. L'orthographe russe. — Minzes. Les études historiques en Russie (esquisse bibliographique). — Masslow et Sommerfeldt. Bibliographie de l'histoire d'Allemagne; suite : époque moderne.

43. — Historisches Taschenbuch. 6e Folge, 1892. — W. Oncken. A la veille de la guerre de l'Indépendance en 1813 (rôle politique joué par Hermann de Boyen, alors colonel, plus tard feld-maréchal, pendant les derniers mois de 1812 et au commencement de 1813; d'après les mémoires de Boyen publiés par Nippold et des documents inédits du P. Record Office. Détails sur les négociations entre l'Angleterre, la Suède et la Russie. Ce que Boyen dit sur la situation politique du roi de Prusse à cette époque est souvent erroné). — Welzhofer. La bataille de Salamine (les Perses ne furent pas vaincus par les Grecs; la bataille resta indécise; les Grecs se retirèrent sur Salamine avec de grosses pertes, tandis que Xerxès maintenait sa position devant Athènes. La retraite de Xerxès ne fut pas une fuite; il rentra dans ses états après avoir atteint son but de soumettre les Athéniens. Critique très vive des récits fournis par les historiens grecs sur la bataille. C'est quelque temps après qu'on s'est imaginé à Athènes de transformer le combat en une brillante victoire). — Mahrenholtz. Frédéric le Grand écrivain (1° sa situation à l'égard de la philosophie française; ses écrits témoignent d'un heureux mélange de la profondeur de pensée germanique et de l'esprit français; 2° Frédéric occupe une grande place comme historien; 3° Frédéric considéré comme éducateur de son peuple; ses écrits sur la morale et la pédagogie; 4° Frédéric poète). — J. Krebs. La conspiration de Pillau en 1759 (ourdie par les sujets prussiens pour délivrer la ville et la contrée de l'occupation russe; elle fut découverte, et les coupables furent envoyés en Sibérie). — Kleinschmidt. Le comte F. W. Rostopchine, 1765-1826; sa vie et sa politique (d'après des sources russes). — Gess. Ignace de Loyola. — Wachsmuth. Les rues et les marchés à Athènes dans l'antiquité.

44. — Gœttingische gelehrte Anzeigen. 1892, n° 18. — *Uhlenbeck.*

Verslag aangaande een ondezoek in de archieven van Rusland ten bate der Nederlandsche geschiedenis (recueil très important de matériaux pour l'histoire politique des Pays-Bas hollandais au XVIIe et au XVIIIe s., tirés des archives de Moscou, de Pétersbourg et de Dorpat). — *F. Detter.* Zwei fornaldarsögur (deux légendes islandaises concernant des événements préhistoriques dont le théâtre est en règle générale le Nord scandinave). = N° 19. *Mœller.* Lehrbuch der Kirchengeschichte; Bd. II : das Mittelalter (manuel très consciencieux et très soigné). — *Al. Schulte.* Markgraf L. W. von Baden und der Reichskrieg gegen Frankreich 1693-1697 (deux vol. très intéressants, dont un de documents). = N° 21. *Bernoulli.* Acta pontificum helvetica; Bd. I : 1198-1268 (publication très utile et bien conduite). — Les Universités allemandes (analyse les publications de Friedlænder sur Francfort, de Hofmeister sur Rostock et de Sillem sur Hambourg). — *Reimer.* Hessisches Urkundenbuch; 2e partie : zur Geschichte der Herren von Hanau (important et bien publié). = N° 23. *Jæhns.* Geschichte der Kriegswissenschaften, vornehmlich in Deutschland (ouvrage très étudié, mais beaucoup trop touffu; c'est une mine de faits intéressants). — *D. Burckhardt.* A. Dürers Aufenthalt in Basel 1492-1494 (Dehio critique ce livre plus qu'il ne l'approuve, mais déclare que c'est un des ouvrages les plus importants qui aient encore jamais été consacrés à Dürer). = N° 24. *Fr. Dittrich.* Nuntiaturberichte Giovanni Morones vom deutschen Königshofe 1539-1540 (Friedensburg s'étonne que Dittrich ait osé produire un ouvrage aussi insuffisant à tous égards). — *Von Schulte.* Die Summa magistri Rufini zum Decretum Gratiani (travail important, mais le texte n'a pas été publié avec une critique assez rigoureuse). = N° 25. *Euling.* Chronik des Johan Oldecop (Oldecop naquit à Hildesheim en 1493 et y mourut en 1574; sa chronique raconte les luttes religieuses dont le diocèse de Hildesheim a été le théâtre; on n'en connaissait jusqu'ici que des fragments).

45. — Hermes. Bd. XXVIII, Heft 3, 1892. — C. Trieber. L'idée des quatre empires du monde (c'est à partir de 190 av. J.-C. qu'on a vu dans l'histoire générale quatre grands empires qui ont successivement dominé le monde : assyrien, médo-perse, macédonien et romain; cette idée a exercé une grande influence sur la formation de la chronologie romaine. De l'ère de Caton, qui place la fondation de Rome en 751 av. J.-C.). — E. Meyer. Parerga homerica (1° les fragments de l'Iliade publiés par Flinders Petri et leurs rapports avec le texte classique; 2° l'Homère véritable n'a pas connu Thésée, qui a été introduit dans le poème par des interpolateurs attiques; 3° le premier jour du mois, la nouménie, était à Samos la fête d'Apollon; 4° le poème sur la rivalité d'Homère et d'Hésiode remonte à des temps très anciens). — Geffcken. Saturnia tellus (passages de Strabon, Varron, Denys, Pline, Virgile, contenant des descriptions de l'Italie; leurs rapports entre eux et leurs sources). — Wellmann. Juba et Élien (ce dernier a fréquemment utilisé Juba). — Noack. La composition de l'Énéide (la première

rédaction fut terminée en 29; elle ne comprenait que les six premiers livres; le plan de la seconde rédaction, faite sur le modèle d'Homère et remplie de légendes romaines et italiques, était arrêté en 25; mais le poète en fut mécontent au point qu'il demanda de la détruire après sa mort). — Stengel. L'oracle sur les jeux séculaires d'Auguste. — Wilcken. Un document sur l'histoire de la guerre de Trajan contre les Juifs (d'après le papyrus 68 de la Bibl. nat. de Paris; sources pour l'histoire de cette guerre). = Heft 4. M. Mayer. Mythistorica (1° les mythes de Mégare et surtout ceux de Pandion et de Térée; 2° le héros Jacar, identique à Memnon; 3° Cares et Lélèges; leurs rapports entre eux et avec les peuples de l'Asie-Mineure). — Viereck. Documents des archives d'Arsinoé en 248 ap. J.-C. (d'après les papyrus de Berlin; ils contiennent des ordres de hauts fonctionnaires relatifs à l'administration de l'Égypte). — C. F. Lehmann. Le traité sur la constitution d'Athènes (critique du chap. x, en ce qui concerne les poids, les mesures et les monnaies d'Athènes). — Dessau. Les Scriptores historiae augustae (réplique aux critiques de Seeck et de Klebs; maintient que ces biographies ont été rédigées à la fin du iv° s. et qu'elles reposent sur de grossières falsifications). — B. Keil. Les chiffres employés sur les monnaies de l'Attique pour indiquer la valeur de l'argent (obole et petites monnaies). — E. Wœlfflin. Les annales d'Hortensius (elles se rapportaient sans doute uniquement à la guerre sociale).

46. — Neue Jahrbücher für Philologie und Pædagogik. Bd. CXLV, Heft 4-5, 1892. — Meuss. La religion de Thucydide (l'historien ne voit dans les phénomènes de la nature que des mouvements physiques; il nie la réalité des prodiges et considère les oracles comme une œuvre purement humaine; nulle part il n'admet un gouvernement providentiel du monde; il ne lui fait aucune place dans sa conception de l'histoire). — Buresch. Contributions aux oracles pseudo-sibyllins (explication et corrections critiques). — B. Schmidt. La topographie de Corcyre. — O. E. Schmidt. La date de la bataille de Modène (21 avril 43 av. J.-C.; détails sur les événements qui se sont accomplis du 14 avril au 20 mai; détermine la chronologie de plusieurs lettres de Cicéron et de ses amis). — Hosius. Lucain et Sénèque (Lucain a subi l'influence philosophique et historique de Sénèque et l'a imité en beaucoup d'endroits). = Heft 6. H. Kluge. Scènes de combats homériques avant Homère (détails qui ornent des objets de toilette trouvés à Mycènes; il se peut que l'auteur de certaines scènes de l'*Iliade* ait eu de pareilles images sous les yeux). — W. Schwarz. Une inscription funéraire d'Égypte (*C. I. G.* 4708; elle montre une combinaison d'idées d'origine grecque et égyptienne). — B. Lupus. Syracuse (critique l'appendice de Cavallari à la topographie archéologique de cette ville). — Gurlitt. La correspondance de Cicéron avec M. Brutus (l'ordre des lettres I, 3 et I, 16-18, tel qu'il se trouve dans les mss., a été bouleversé). — R. von Scala. L'histoire des rois de Rome dans Diodore (a été prise à Polybe). = Heft 7. Roscher. La mort du « Grand

Pan » (légende d'origine égyptienne; le Mendes égyptien a été identifié par les Grecs avec Pan). — E. Bischoff. Les calendriers grecs (les calendriers thessalien, perraibien, celui de Halos et ceux des autres villes phtiotiques). — G. Hubo. Les ponts jetés sur le Rhin par J. César. — Giesing. La tactique des Romains (à l'occasion du livre de Fr. Frœhlich sur les guerres de César. Recherches sur le rang et les fonctions des centurions). = Heft 8-9. F. Reuss. L'Anabase de Xénophon (note de nombreuses interpolations dans le texte). — F. Blass. Mss. sur papyrus (corrections et additions au texte d'Aristote publié par Kenyon et au texte des discours d'Hypéride contre Philippidès, contre Démosthène et pour Lycophron). — Cauer. Le jugement d'Aristote sur la démocratie (signale des contradictions sur ce point dans les écrits authentiques d'Aristote et dans certains passages de la constitution d'Athènes). — W. Schwarz. Une route de commerce dans l'antiquité (celle de l'Inde par l'Égypte; traite surtout des routes qui menaient du Nil à la mer Rouge, de Koptos à Bérénice et de Koptos à Leukos Limen). = Heft 10. Welzhofer. Sur l'histoire des guerres médiques; suite (le combat des Thermopyles. L'héroïsme des Grecs dans cette affaire a été exagéré à l'excès par les écrivains grecs. Léonidas ne resta avec les Spartiates que pour couvrir la retraite des autres Grecs. Les pertes essuyées par les Perses ont été beaucoup moindres qu'on l'a dit; elles ont sans doute été les mêmes dans les deux camps. Tous les récits favorables à Léonidas et aux Grecs sont, aux yeux de l'auteur, postérieurs et légendaires). — W. Schmidt. Deux lettres grecques d'un papyrus de Paris (publiées par Brunet de Presle dans les *Notes et extraits des manuscrits*, XVIII, 2, p. 47-75 et 360-374; ces lettres ne sont que des exercices scolaires. Remarques sur les débuts de l'épistolographie en Grèce). — W. H. Roscher. Le sanctuaire de Zeus sur le Lykaion en Arcadie (on disait que ce temple ne portait pas d'ombre; c'est sans doute parce que l'on égalait le Lykaion à l'Olympe, auquel la légende prêtait la même particularité). — Sternkopf. La correspondance de Cicéron en 59-58 (ad Attic., II, 4-17, 18-25; ad Quint. fr., I, 2; ad Attic., III, 1-7; lettres de Thessalie et de Dyrrachium. Notes sur la chronologie de ces lettres et sur la vie de Cicéron).

47. — Philologus. Bd. L, Heft 4, 1892. — Th. Baunack. Fragment d'une inscription funéraire de Crète. — G. Busolt. Sur le décret du peuple publié au *C. I. A.*, IV, 2, n° 35c (corrections au mémoire de Kirchhoff dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie de Berlin, 1866, p. 303 sq. Ce décret est relatif à un envoi de troupes à Lesbos; il est du milieu de juillet 428, mais l'expédition ne partit qu'en septembre). — Tuempel. Sur les mythes de l'île de Cos (1° les mythes d'Hercule et d'Omphale; la gynécocratie chez les Éoliens; 2° le combat de Poseidon et de Polybotes dans Pausanias, I, 2, 4). — Heisterbergk. Le « Jus italicum » (1° sur un passage de Dion Cassius, 48, 12; 2° le « Jus italicum » est identique au droit des colonies romaines; 3° rapports des « municipia » avec les « coloniae; » dans beaucoup de villes, qui de

municipes ont été élevées au rang de colonies, des communautés municipales ont subsisté longtemps à côté des communautés coloniales). — Hæberlin. Quaestiones Theocriteae (recherches chronologiques approfondies sur le règne de Ptolémée II Philadelphe, sur la guerre en Syrie, le soulèvement de Mayas, la cooptation d'Évergète, la chronologie d'Hiéron de Syracuse). — W. Buechner. Sur la magistrature des Lyciarques en Lycie (ils étaient à la fois les présidents de l'assemblée [concilium] lycienne et grands-prêtres. Du culte des empereurs dans les provinces de l'empire romain). — Radinger. Naissance de l'empereur Julien (en mai 331). — C. J. Neumann. Même sujet (Julien naquit en mai 332). — Zielinski. Flamen sacrorum municipalium? (ce titre n'a pas existé. Commente l'inscr. *C. I. L.*, II, 5120). — Dessau. Les fondements astronomiques de la chronologie romaine (ce que dit Tite-Live, XXII, 1, sur la prétendue éclipse de soleil en 217 est sans valeur). = Bd. LI, Heft 1. O. Rossbach. La guerre dans la plus haute antiquité (1° commente des scènes guerrières dessinées sur des vases d'argent découverts par Schliemann à Mycènes; 2° les chars de guerre chez les Grecs et les débuts de la cavalerie). — Unger. Le commencement du jour chez les Grecs et les Romains; 1er art. (les Grecs comptaient les jours à partir du moment où le soleil se couchait); 2e art. dans Heft 2 (les Romains comptaient le jour à partir de minuit, et les Macédoniens à partir du lever du soleil). — Wentzel. Mélanges de mythologie; 2e art. (le mythe d'Anios, l'aïeul de Denys et ses trois filles, les « Oinotropes; » ce qu'il est devenu dans la littérature grecque et latine). — J. Miller. Sur la Vita Apollonii de Philostrate (combat l'hypothèse que cette vie a été composée à l'imitation de celle de Pythagore). — E. Klebs. Quinte Curce imité par Hegesippus. — O. E. Schmidt. P. Bagiennus (commente le passage des épîtres de Cicéron, X, 33, 4, où il ne s'agit pas d'un P. Bagiennus, général d'Antoine, mais d'une legio Bagiennorum). = Heft 2. Id. P. Ventidius Bassus (du rôle important qu'il joua pendant la guerre de Modène et dans les années 43-38). — Heller. Corrections au texte de Tacite. — P. Habel. Le symbole du bucrane (contre l'opinion qui voit dans le « bucranium » un symbole du pontificatus des Sodales Augusti). — Kœstlin. Isagoras et Clisthène (cherche à dresser la généalogie de ces deux hommes d'État athéniens. Sur Hérodote, V, 66; VI, 131).

48. — Rheinisches Museum für Philologie. Bd. XLVII, Heft 4. 1892. — Frænkel. La constitution de Dracon (d'après Aristote; comble quelques lacunes du texte; détails sur les prytanes et sur les kolakoètes). — E. Klebs. Les Scriptores historiae augustae; fin (il est faux que toutes les biographies contenues dans le Corpus de ces Scriptores soient d'un seul et même auteur; elles se répartissent entre six auteurs différents, dont on a eu tort de nier l'authenticité. Contre les hypothèses de Dessau et de Wœlfflin). — Kirchner. La composition des tribus Antigonis et Demetrias (énumère 10 dèmes dans la première et 9 dans la seconde. De la répartition des dèmes dans les tribus athéniennes entre 300 et

Solms-Laubach intéressantes sur les événements militaires et sur les contributions de guerre que les habitants de la Hesse et de la Wetteravie durent alors payer). — Otto. La Réforme à Butzbach, 1525-1597.

70. — Zeitschrift des Vereins für Thuringische Geschichte. N. F. Bd. VIII, Heft 1-2, 1892. — Einert. Le comte Gunther de Schwarzburg (1499-1552, zélé partisan de la réforme luthérienne; biographie détaillée à l'aide de documents inédits. Contributions à l'histoire de l'expansion de la Réforme de Thuringe). — B. Schmidt. Histoire du monastère de Cronochwitz (1238-1552; ses possessions et ses revenus, d'après des documents inédits). — Buchwald. Une émeute d'étudiants à Jéna en 1600 (à cause de leur mésintelligence avec les bourgeois). = Compte-rendu : *Gutbier*. Der Kampf bei Langensalza, 1866 (bon).

71. — Neues Archiv für Sæchsische Geschichte und Alterthumskunde. Bd. XIII, 1298. — Ermisch. Un procès criminel contre des absents au moyen âge (d'après les archives de Freiberg en Saxe). — Heydenreich. Notes sur l'histoire de Saxe et de Thuringe (sur une biographie de sainte Élisabeth de Thuringe par Dietrich d'Apolda; une compilation canonique intitulée « Margaritha juris » par Nicolas Baumgærtel en 1478; etc.). — W. Lippert. Sur l'histoire de la princesse Marguerite de Saxe (née en 1448-49, fille du duc Guillaume, femme de l'électeur de Brandebourg, Johann Cicero. On songea un moment à la marier avec Charles de Berry, frère cadet de Louis XI, mariage qui aurait fait passer à Charles VII les prétentions du duc Guillaume sur le Luxembourg; on espérait aussi ménager par ce moyen l'élection du prince Charles au trône de Bohême; mais le mariage n'eut pas lieu). — Buchwald. Une lettre d'un mousquetaire prussien du 16 mai 1757 (adressée du camp devant Prague à un habitant de Zwickau; elle décrit en détail les mouvements de l'armée prussienne du 10 avril au 16 mai). — Knothe. La destruction de la forteresse de Rohnau près Zittau par les villes de la haute Lusace en 1399 (important pour l'histoire des luttes entre le roi Wenceslas et Jost, margrave de Méranie). — Issleib. Maurice de Saxe, 1547-1548 (expose en détail la politique intérieure de l'électorat acquis par Maurice, 1547-48, ses négociations avec les états provinciaux, ses rapports avec Charles-Quint et sa politique ecclésiastique). — A. von Welck. Mercenaires suisses au service de l'électeur de Saxe, 1656-1681. — Hermann-Mueller. Le Chronicon Citizense du Bénédictin Paul Lang au monastère de Bosau (cette chronique de l'évêché de Naumburg-Zeitz a été écrite en 1518-1520; biographie de l'auteur; recherches sur les sources qu'il a utilisées). — P. Sauppe. Histoire du monastère d'Oybin à Zittau au xve s. (rapports de ce monastère, de l'ordre des Célestins, avec la province française de l'ordre; ce qu'il devint pendant la guerre des Hussites). — Distel. Contributions à la biographie de l'électeur Auguste de Saxe. — Kroker. La banqueroute de Leipzig dans la première moitié du xviie s. (d'après des documents inédits). — Comptes-rendus : *Ermisch*. Urkundenbuch der Stadt Frei-

tionnée dans Josèphe, *Bell. judaic.*, VII, 6, 6. L'Emmaüs du Nouveau Testament est sans doute identique à Kubêbe dans les monts de Judas). — Birk. Les idées du cardinal Nicolas de Cues sur la primatie papale (elles n'ont jamais changé). = Comptes-rendus : *Janauschek*. Bibliographia bernardina (excellent). — *Hoffmann*. Geschichte der Laien-Communion bis zum Concil von Trient (corrections). — *Gruppe*. System und Geschichte der Cultur (bon). — *Joachimsohn*. Gregor Heimburg (important). = 1893, Heft 1. Schanz. La théologie protestante en Allemagne (à propos du livre de O. Pfleiderer). — Henle. Philippes; sa topographie, son histoire et ses institutions; étude critique. — Funk. Les constitutions apostoliques (réplique à Achelis et à Sohm). — Id. Le commentaire d'Hippolyte sur Daniel (études sur les données chronologiques qu'il contient, surtout en ce qui concerne la naissance et la mort de Jésus).

52. — Zeitschrift des deutschen Palæstina-Vereins. Bd. XV, Heft 2-3, 1892. — Kampffmeyer. Noms anciens de la Syrie et de la Palestine; suite. — Benzinger. Publications relatives à l'histoire de la Palestine en 1889-1890 (580 numéros). — Rœhricht. Cartes et plans de Palestine du VIIe au XVIe s.; suite (plans de Jérusalem et autres localités par Marco Lusardi de Plaisance). = Comptes-rendus : *Sepp*. Kritische Beitræge zum Leben Jesu und zur neutestamentlichen Topographie von Palæstina (critiques par Guthe). = Heft 4. Comte Schack. La colonne de Job (sur l'inscr. publiée au t. XIV de la *Zeitschrift*, p. 142 sq.; elle est de la XVIIIe ou de la XIXe dynastie, quand la Palestine était une province d'Égypte). — Erman. Même sujet (commente l'inscr. qui est du temps de Ramsès II). — Van Kasteren. Scheh Sad et son histoire (contribution à l'histoire et à l'interprétation de la colonne de Job). — Von Riess. Le monastère d'Euthymius, l'église de Petrus et la « Laura Heptastomos » dans le désert de Judas. — Spiess. La salle royale d'Hérode dans le temple de Jérusalem. = Compte-rendu : *Papadopoulo-Kerameus*. Catalogue des mss. de la bibliothèque de Jérusalem (une grande quantité de mss. décrits est sans valeur).

53. — Zeitschrift der deutschen morgenlændischen Gesellschaft. Bd. XLVI, Heft 2, 1892. — Jolly. Contributions à l'histoire du droit hindou; suite (les mss. du Dharmasastra, d'après le catalogue des mss. conservés à la bibliothèque de l'India office, tome III). — F. Justi. Les inscriptions pehlvies sur sceaux du temps des Sassanides. — Mordtmann. L'Arabie méridionale aux temps anciens (d'après des inscriptions). = Heft 3. Jolly. Contributions à l'histoire du droit indien; suite (le mariage de personnes en bas âge était-il un usage fondé sur les préceptes de la religion? Il est en contradiction avec le Véda). — Rœsch. Les noms du prophète arabe Mohammed et Ahmed (ces noms signifient « le loué » et « le bien loué. » Le prophète avait reçu le nom de Mohammed dès l'enfance; plus tard il s'est servi du sens de ce mot pour usurper la dignité de Messie). — G. van Vloten. Sur quelques

monnaies des derniers temps des Oméijades; contribution à l'histoire de cette dynastie. — Gottheil. Apollonius de Tyane. — F. Hommel. Explication des inscriptions minaeo-sabéennes. — G. Buehler. Explication des édits du roi Asoka. = Comptes-rendus : *Tezkereh-i-Evlia*. Le mémorial des Saints, trad. sur le ms. ouigour de la Bibl. nat., par *Pavet de Courteille* (édition très soignée d'une œuvre sans valeur). — *Delitzsch* et *Haupt*. Beitræge zur Assyriologie. Bd. I-II (bon). — *Schiaparelli*. Une tombe égyptienne de la VIe dynastie (excellent).

54. — Jahrbuch für gesetzgebung, Verwaltung und Volkswirthschaft im deutschen Reiche. Jahrg. XVI, Heft 3, 1892. — G. Schmoller. Développement historique de l'entreprise. XI (mémoire détaillé sur les sociétés commerciales dans l'antiquité, surtout chez les Romains). = Comptes-rendus : *Kunze*. Hanse Akten aus England, 1275-1412 (important). — *Priebatsch*. Die Hohenzollern und die Stædte in der Mark (important). = Jahrg. XVII, Heft 1, 1893. Hintze. L'industrie de la soie en Prusse au XVIIIe siècle (d'après les *Acta Borussica*, publiés par Schmoller et Hintze; cette industrie était une création de Frédéric le Grand; elle ne dura pas, uniquement parce que la situation générale de l'industrie changea très rapidement. L'industrie de la soie fut pour la Prusse une école très utile; elle produisit des entrepreneurs intelligents, des ouvriers zélés et habiles). — G. Schmoller. L'administration des poids et mesures au moyen âge (attaque vivement les hypothèses de G. von Below sur les institutions des villes allemandes). = Comptes-rendus : *Simmel*. Die Probleme der Geschichts-Philosophie (bon). — *Neuburg*. Der Bergbau von Goslar bis 1552 (important). — *Holtze*. Geschichte des Kammergerichtes in Brandenburg-Preussen; 2e partie (bon).

55. — Zeitschrift für die gesammte Staatswissenschaft. Jahrg. XLVIII, Heft 4, 1892. — L. von Borch. Origine du titre des évêques de Wurzbourg comme « ducs de Franconie » (contre la théorie de Zallinger. Étudie diverses questions relatives aux institutions et au droit féodal en Allemagne au moyen âge). = Compte-rendu : *Zimmermann*. Geschichte der preussisch-deutschen Handelspolitik (bon).

56. — Staats-und socialwissenschaftliche Forschungen. Bd. XI, Heft 5, 1892. — Baron de Schrœtter. Organisation de l'armée prussienne sous le Grand Électeur (expose les réformes capitales et radicales introduites dans l'armée pendant la seconde moitié du XVIIe s.; d'après de nombreux documents inédits tirés des archives de Berlin).

57. — Alemannia. Jahrg. XX, Heft 2, 1892. — Ch. Roder. Une grève de meuniers il y a 370 ans (à Villingen en 1522; ils prétendaient contraindre les magistrats à rapporter certaines mesures de police concernant la meunerie; la grève finit par le châtiment des grévistes). — Pfaff. La corporation des maîtres chanteurs à Strasbourg dans la seconde moitié du XVIIIe s. (d'après les souvenirs inédits d'un contemporain). —

H. Mayer. L'Université de Fribourg-en-Brisgau de 1806-1818; suite (histoire très détaillée et variée d'après des documents inédits). — Sarrazin. Le tribunal des fous à Stockach (pendant le carnaval; il se maintint jusqu'à la fin du XVIIIe s. et s'appuyait sur d'anciens privilèges impériaux).

58. — Deutsche Revue. 1892, avril. — La vie du roi Charles de Roumanie; suite en mai-août (d'après les mémoires d'une personne de l'entourage du roi). — Ed. Lasker; suite en mai-août (publie des extraits fort intéressants de la correspondance que ce chef du parti libéral échangea, en 1870-71, avec Benningsen, Forckenbeck, Hœlder, Kiefer, Bismarck, afin de préparer le peuple à l'unité allemande). — Emin Pacha; suite en mai (par un de ses compagnons et familiers). — Wiedemann. Seize ans dans le cabinet de travail de Ranke; suite (rapports de l'historien avec J. de Radowitz, L. de Gerlach, le gouvernement prussien en 1840-50); suite en mai-août (Ranke conseiller du ministre prussien Manteuffel, 1840-1850). = Juin-août. Comte Seherr-Tross. Les agitations nationales du temps présent (recommande de rétablir une Pologne indépendante, mais combat les prétentions politiques des Tchèques et des Slaves du Sud).

59. — Preussische Jahrbücher. Bd. LXX, Heft 3, 1892. — H. Prutz. Le roi Henri IV d'Angleterre en Prusse, 1390-1393 (le compte des dépenses faites par Henri de Derby dans la croisade en Prusse, découvert en 1856 par R. Pauli, va être prochainement publié). — Ad. Thimme. L'art et la religion en Grèce. = Heft 4. F. Kœpp. La politique d'Isocrate (Isocrate n'était pas un vrai patriote; il ne fut qu'un imitateur de Gorgias et des sophistes et n'a presque jamais eu une seule pensée indépendante). = Heft 6. M. Lenz. Un petit État allemand au temps de la Révolution française (politique intérieure et extérieure du margrave de Bade, Charles-Frédéric, d'après sa correspondance politique, publiée par Erdmannsdœrfer). — H. Delbrueck. Les origines de la guerre de 1870 (d'après les Mémoires du général Jarras et les déclarations récentes de MM. de Bismarck et de Caprivi sur la fameuse dépêche d'Ems. Le roi avait traité le comte Benedetti avec la plus grande courtoisie; mais en même temps Bismarck voulait que les vraies causes de l'attitude provocatrice prise par le gouvernement français fussent connues, et, en falsifiant cette dépêche, arriver à ce résultat que l'opinion nationale en Allemagne se prononçât clairement, alors qu'on eût pu craindre son découragement. L'habileté diplomatique du prince a remporté là un de ses plus brillants triomphes).

60. — K. Gesellschaft der Wissenschaften zu Gœttingen. *Nachrichten.* 1892, n° 14. — W. Meyer. Le ms. de l'histoire de Charles VII et de Louis XI, par Th. Basin, qui se trouve à Gœttingue (ce ms., qui a été rédigé en 1484, permet de corriger bon nombre de passages fort corrompus dans les mss. utilisés par Quicherat dans son édition. M. L. Delisle doit publier les variantes et additions fournies

par le ms. de Gœttingue). = N° 15. Fr. Krebs. Inscriptions grecques d'Égypte, gravées sur pierre. = N° 16. H. Wagner. La troisième carte du monde de Pierre Apian, 1530, et la carte du monde de 1551 faussement attribuée à Apian. = *Abhandlungen*. Bd. XXXVIII, 1892. Paul de Lagarde. Études sur les Septante; suite (chronologie de l'église latine en Afrique). — L. Weiland. Le ms. de la chronique de Mathias de Neuenburg au Vatican (recherches critiques sur ce ms. et texte de la chronique).

61. — K. Baierische Akademie der Wissenschaften. Sitzungsberichte der philosophish-philologischen und historischen Classe. Munich, 1892, Heft 2. — H. von Brunn. Notices nécrologiques sur Fr. Zarncke, Ch. W. J. Cron, Rizos Rangabé. — Von Cornelius. Notices nécrologiques sur F. Gregorovius, A. von Druffel, Fr. von Lœher, G. Voigt, E. A. Freeman, A. Jæger. — Wolfflin. Les inscriptions des tombeaux des Scipions (elles ont été sans doute composées par Ennius et Pacuvius, par conséquent au IIe s. avant J.-C. Généalogie des Scipions). — Krumbacher. Études sur les légendes de saint Théodose (recherches importantes pour l'hagiographie byzantine et en particulier pour l'œuvre de Métaphraste. Remarques critiques sur la méthode à employer pour l'édition de textes byzantins. Nombreuses remarques critiques et corrections aux écrits de Théodoros et de Cyrillos sur saint Théodose, qui ont été publiés par Usener). — Heigel. Reddition de Mannheim à la France, 20 sept. 1795.

62. — K. Preussische Akademie der Wissenschaften. Sitzungsberichte. Stück 25, 1892. — E. du Bois-Reymond. Discours pour l'anniversaire de naissance de Frédéric le Grand (biographie de Maupertuis. Ce discours a été publié dans la *Deutsche Rundschau;* voy. plus haut, p. 186). = Stück 31. E. Schrader. La licorne (l'idée de cet animal fantastique vient de Perse; les dessins persans de la licorne remontent à des types assyro-babyloniens, où certains animaux paraissent n'avoir qu'une corne, uniquement parce qu'ils se présentent de profil et que les artistes ignoraient encore les lois de la perspective).

63. — Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins. N. F. Bd. VII, Heft 4, 1892. — Schorbach. Strasbourg et la découverte de l'imprimerie (séjour de Gutemberg dans cette ville en 1434-1444 et ses recherches; publie les pièces de son procès avec les frères Dritzehn. Ces pièces sont authentiques et se rapportent sans doute aux premiers essais typographiques de Gutemberg. Recherches sur Waldvogel de Prague à Avignon en 1444; il avait sans doute dérobé à Gutemberg son secret. En résumé, la part de Strasbourg dans la découverte de l'imprimerie ne peut être marquée avec certitude, mais elle a pour elle la plus grande vraisemblance. Utilise un grand nombre de documents inédits). — F. von Weech. Histoire du margrave de Bade Jacques III (il revint au catholicisme en 1590 et mourut aussitôt après; publie 31 bulles, lettres et actes relatifs à la conversion et à la mort du prince, tirés pour

la plupart des archives du Vatican). — Th. Mueller. Introduction des registres paroissiaux des deux confessions en Bade (les registres évangéliques commencent vers 1560). — Obser. L'assassinat des plénipotentiaires français près de Rastadt en 1799 (publie une lettre du curé, M. Dietz de Rothenfels, 28 avril 1799; elle confirme l'hypothèse que le général commandant l'armée autrichienne avait chargé le colonel des hussards szèkles, Barbaczy, de saisir les papiers des ambassadeurs français). — Al. Schulte. Les sources de la chronique de Mathias de Neuenburg (ce qu'il dit sur Bâle est tout à fait original). — Sommerfeldt. Un traité de Mathieu de Cracovie, évêque de Worms (composé vers 1405; il contient une lamentation sur la situation déplorable des mœurs et du clergé). — H. Witte. Le mariage au xve s. (d'après les archives de Colmar; vers 1445, le mariage religieux n'était pas nécessaire pour constituer une union légale). — Les archives badoises des districts de Sæckingen, Staufen et Schwetzingen.

64. — Reutlinger Geschichtsblætter. Jahrg. III, n° 6, 1892. — Drueck. Carte archéologique du district de Reutlingen, avec commentaire (périodes préhistorique, romaine et alémannique). — Giefel. Notes contemporaines sur le monastère de Mariaberg à Reutlingen pendant la guerre de Trente ans, 1633-1644.

65. — Mittheilungen des Vereins für Kunst und Alterthum in Ulm und Oberschwaben. Heft 3, 1892. — Buerger. Trois cavernes préhistoriques près d'Ulm : Bockstein, Fohlenhaus et Salzbüll (art. très détaillé sur les fouilles qui ont permis de constater l'existence d'une population très ancienne; elle se nourrissait des produits de la chasse).

66. — Mittheilungen des historischen Vereines der Pfalz. Bd. XVI, 1892. — Mayerhofer et Glasschrœder. Les coutumiers du Palatinat bavarois (art. très détaillé de 171 p., avec un catalogue de tous les « Weisthümer » qui sont parvenus jusqu'à nous et de copieuses indications bibliographiques). — Acquisitions du musée de la Société depuis 1888.

67. — Mittheilungen aus dem Stadtarchiv von Kœln. Heft 22, 1892. — Keussen. Les registres municipaux de Cologne; suite, 1441-1444. — Id. Lettres qui sont parvenues à Cologne au xive et au xve s. (liste de 844 numéros allant de 1320 à 1400). — Knipping. Les papiers de l'historiographe de Cologne Stephan Brœlmann, 1551-1622.

68. — Mansfelder Blætter. Jahrg. VI, 1892. — Grœssler. Généalogie des nobles et des ministériaux de Schochwitz, 1133-1400. — Bluemel. Le comté de Mansfeld au temps du royaume de Westphalie, 1807-1813. — Heine et Rœssler. Les seigneurs de Pful, 1264-1729.

69. — Quartalblætter des historichen Vereins für das Grossherzogthum Hessen. 1892, Heft 3. — A. Rœschen. La Wettéravie au temps de l'invasion française en 1797 (publie des lettres du comte de

Solms-Laubach intéressantes sur les événements militaires et sur les contributions de guerre que les habitants de la Hesse et de la Wetteravie durent alors payer). — Otto. La Réforme à Butzbach, 1525-1597.

70. — **Zeitschrift des Vereins für Thuringische Geschichte.** N. F. Bd. VIII, Heft 1-2, 1892. — Einert. Le comte Gunther de Schwarzburg (1499-1552, zélé partisan de la réforme luthérienne; biographie détaillée à l'aide de documents inédits. Contributions à l'histoire de l'expansion de la Réforme de Thuringe). — B. Schmidt. Histoire du monastère de Cronochwitz (1238-1552; ses possessions et ses revenus, d'après des documents inédits). — Buchwald. Une émeute d'étudiants à Jéna en 1600 (à cause de leur mésintelligence avec les bourgeois). = Compte-rendu : *Gutbier*. Der Kampf bei Langensalza, 1866 (bon).

71. — **Neues Archiv für Sæchsische Geschichte und Alterthumskunde.** Bd. XIII, 1298. — Ermisch. Un procès criminel contre des absents au moyen âge (d'après les archives de Freiberg en Saxe). — Heydenreich. Notes sur l'histoire de Saxe et de Thuringe (sur une biographie de sainte Élisabeth de Thuringe par Dietrich d'Apolda; une compilation canonique intitulée « Margaritha juris » par Nicolas Baumgærtel en 1478; etc.). — W. Lippert. Sur l'histoire de la princesse Marguerite de Saxe (née en 1448-49, fille du duc Guillaume, femme de l'électeur de Brandebourg, Johann Cicero. On songea un moment à la marier avec Charles de Berry, frère cadet de Louis XI, mariage qui aurait fait passer à Charles VII les prétentions du duc Guillaume sur le Luxembourg; on espérait aussi ménager par ce moyen l'élection du prince Charles au trône de Bohême; mais le mariage n'eut pas lieu). — Buchwald. Une lettre d'un mousquetaire prussien du 16 mai 1757 (adressée du camp devant Prague à un habitant de Zwickau; elle décrit en détail les mouvements de l'armée prussienne du 10 avril au 16 mai). — Knothe. La destruction de la forteresse de Rohnau près Zittau par les villes de la haute Lusace en 1399 (important pour l'histoire des luttes entre le roi Wenceslas et Jost, margrave de Méranie). — Issleib. Maurice de Saxe, 1547-1548 (expose en détail la politique intérieure de l'électorat acquis par Maurice, 1547-48, ses négociations avec les états provinciaux, ses rapports avec Charles-Quint et sa politique ecclésiastique). — A. von Welck. Mercenaires suisses au service de l'électeur de Saxe, 1656-1681. — Hermann-Mueller. Le Chronicon Citizense du Bénédictin Paul Lang au monastère de Bosau (cette chronique de l'évêché de Naumburg-Zeitz a été écrite en 1518-1520; biographie de l'auteur; recherches sur les sources qu'il a utilisées). — P. Sauppe. Histoire du monastère d'Oybin à Zittau au xve s. (rapports de ce monastère, de l'ordre des Célestins, avec la province française de l'ordre; ce qu'il devint pendant la guerre des Hussites). — Distel. Contributions à la biographie de l'électeur Auguste de Saxe. — Kroker. La banqueroute de Leipzig dans la première moitié du xviie s. (d'après des documents inédits). — Comptes-rendus : *Ermisch*. Urkundenbuch der Stadt Frei-

berg. Bd. III (bon). — *Haun*. Bauer und Gutsherr in Kursachsen, XVI-XVIII Jahrh. (très utile). — *Herzog Max von Sachsen*. Die Staatsrechtliche Stellung des Markgrafenthums Oberlausitz (excellent). — *F. Richter*. Der Erbfolgestreit um Luxembourg, 1438-1443 (bon). — *Gœtz*. Die Wahl Maximilians II zum römischen Kœnige, 1562 (important).

72. — Schriften des Vereins für Meiningische Geschichte. Heft 10, 1891. — MITZSCHKE. La description du « Rennsteig » par Christian Juncker (le « Rennsteig » est un très ancien chemin sur la crête des monts de Thuringe, qui formait peut-être la limite entre les Thuringiens et les Francs; la description qu'en a donnée Juncker en 1703 est publiée ici pour la première fois).

73. — Annalen des Vereins für Nassauische Geschichtsforschung. Bd. XXIII, 1891. — OTTO. Frédéric de Reiffenberg, 1515-1595 (homme de guerre distingué, colonel de lansquenets au service de l'Angleterre en 1545, de la Hesse, 1545-47, de la France, 1548-49, de Maurice de Saxe, 1551-52, puis une seconde fois de la France). — A. VON COHAUSEN. Le château de Gutenfels sur le Rhin (régestes de 1253 à 1806 et description topographique). — W. SAUER. Destruction du château de Lahneck (par les Suédois en 1632. Lettre d'Oxenstierna au comte Jean de Nassau-Idstein, du 20 juin 1632, intéressante pour l'histoire militaire). — OTTO. Lettres de Wallenstein au comte de Nassau-Siegen, Jean le jeune (publie cinq lettres inédites de 1629 et l'analyse de vingt-six autres, qui ont été publiées). — SCHLIEBEN. Horloges romaines portatives (trouvées à Wiesbaden et à Cannstadt; ce sont de petites horloges solaires qu'on emportait sans doute en voyage). — OTTO. Les Juifs à Wiesbaden du XIVe au XIXe s. — VON COHAUSEN, FLORSCHUETZ et OTTO. Wiesbaden dans l'antiquité (monuments préhistoriques, romains et francs). — FLORSCHUETZ. Les tombes franques de Schierstein.

74. — Zeitschrift des Vereins für Lübeckische Geschichte. Bd. VI, Heft 3, 1892. — WEHRMANN. Le péage du Sund et Lubeck (on sait que ce péage fut perçu par le Danemark depuis environ 1423 jusqu'en 1855. Quand, en 1855, les États-Unis refusèrent d'acquitter ce droit, des négociations furent entamées pour déterminer les indemnités que le Danemark pouvait réclamer pour la suppression de cette taxe. De la part prise par Hambourg et Lubeck dans ces négociations, 1855-1857). — W. BREHMER. Actes faux fabriqués par le prévôt du chapitre de Lubeck, Dreyer (important). — WEHRMANN. Lubeck à la fin du XVIIIe s. et au commencement du XIXe (de la part que la ville prit à la guerre contre la France depuis 1792; des contributions levées pour la République française, 1796-1803, etc.).

75. — Mittheilungen des Vereins für Lübeckische Geschichte. Heft 5, nos 2-10, 1891-92. — BREHMER. Contributions à l'histoire de Lubeck, 1890-1810 (détails sur la bataille de Lubeck, 1806, perdue par Blücher contre les Français et qui aboutit à la capitulation du corps

prussien. Documents). — Id. La chasse sur les terres de Lubeck au XVIe s. (le droit de chasse appartenait aux membres du conseil; son histoire du XVIe au XVIIIe s.).

76. — **Bremisches Jahrbuch.** Bd. XVI, 1892. — Schumacher. Privilèges mercantiles accordés par le Portugal au commerce allemand (rapports commerciaux entre Brême et le Portugal au XVe et au XVIe s.). — G. Pauli. La guilde des tailleurs de pierre à Brême vers l'an 1600. — Kuehtmann. Les « Statuta reformata » et le « Codex glossatus » (ces deux compilations inédites datent de l'an 1606 environ; elles ont été composées par Krefting, bourgmestre de Brême, en vue d'accommoder le droit propre à la ville de Brême avec le droit romain). — Focke. La vieille bourse à Brême, 1613-1888. — Duenzelmann. Brême avant 965. = Comptes-rendus : *W. von Bippen*. Geschichte der Stadt Bremen (excellent).

77. — **Jahrbücher und Jahresberichte des Vereins für Mecklenburgische Geschichte.** Jahrg. LVII, 1892. — C. Schmidt. Les écoles de Sternberg, XVIe-XIXe s. — Groth. L'ordonnance de police mecklembourgeoise de 1516 (pour établir leur législation sur une base solide, les ducs Henri et Albert chargèrent en 1513 leur secrétaire J. Monnick de se renseigner sur les usages en vigueur dans les villes du duché. Le secrétaire dressa un rapport très détaillé publié ici. Important art. de plus de 150 p.). — Bruemmer. Le « Jus mensurationis » (recherche si au moyen âge le droit existait de déterminer par des mesures la superficie des terrains). — Brueckner. Emplacement du sanctuaire slave de Rethra. — Wigger. Expédition de Lazare Voss de Neustadt, 1563-1594 (publie les relations de Voss).

78. — **Sitzungsberichte der Alterthumsgesellschaft Prussia.** Heft 17, 1892. — Bezzenberger. Le plus ancien registre matriculaire de l'Université de Kœnigsberg (remarques sur l'histoire de l'Université au XVIe s.). — Von der Trenck. La peste en 1710. — Von Plehwe. Les Français dans la Prusse orientale sous Napoléon Ier (d'après des lettres et notes de contemporains). — P. Tschackert. Frédéric de Heideck (chevalier teutonique mort en 1536, un des plus zélés partisans du grand maître Albert de Brandebourg lors de la sécularisation. Donne une nouvelle édition d'un écrit composé par ce chevalier vers 1525 pour engager le grand maître de l'ordre de Livonie à se faire luthérien). — Bezzenberger et Ruehl. Le cimetière de Schernen, dans le cercle de Memel (il remonte au IIIe s. et appartient à une population lithuanienne. Monnaies grecques et romaines qu'on y a trouvées). — Heydeck. Les cimetières de Klein-Koslau dans le cercle de Neidenburg, de Lossnainen et de Labenzowen dans celui de Rœssel.

---

79. — **K. Akademie der Wissenschaften.** Philosophisch-historische Classe. *Denkschriften*. Bd. XLI, 1892. — D. H. Mueller. Un

livre juif apocryphe du moyen âge : l'Eldad Had-Dâni (contient un récit fabuleux sur l'existence d'un grand État juif en Abyssinie; la légende chrétienne du prêtre Jean repose en partie sur les fables de l'Eldad. Les recensions et versions différentes de l'Eldad). — KANITZ. Études romaines en Serbie (mémoire très détaillé de 158 p. sur la frontière fortifiée des Romains dans la Serbie danubienne; elle ne comprenait pas moins de 72 postes fortifiés; routes, villes, monuments, thermes, mines de l'époque romaine. En 1861, on ne connaissait en Serbie que 40 localités anciennes; on en a retrouvé aujourd'hui plus de 340, dont plusieurs villes importantes; 120 plans, 7 illustrations et dessins d'inscription; une grande carte). — KRALL. Les bandages à inscription étrusque du musée d'Agram (la momie vient d'Égypte; l'écriture date probablement de l'époque des Ptolémées, fait qui tend à prouver l'existence d'une colonie étrusque en Égypte à cette époque. Fac-similé de l'inscription, explication et commentaire détaillé). — C. VON HŒFLER. La catastrophe de la maison ducale des Borgia de Gandia (contribution à l'histoire de la cour d'Espagne et de la politique espagnole sous Ferdinand le Catholique; détails sur les mouvements révolutionnaires en Espagne en 1519-1521. Le chef de l'aristocratie dans le royaume de Valence, Jean II Borgia, fut vaincu, le 25 juillet 1521, par les révolutionnaires à la bataille de Gandia et sa résidence prise et pillée. Son fils François entra dans la société de Jésus et fut canonisé).

80. — Archæologisch-epigraphische Mittheilungen aus Œsterreich-Ungarn. Jahrg. XV, Heft 2, 1892. — A. WILHELM. Une liste des proxénoi de Histiaia-Oreos en Eubée (découverte par l'auteur en 1890, et publiée d'abord par Couve dans le Bull. de corr. hell., 1891, 412. Nouvelle édition avec commentaire; la liste est d'environ 260 av. J.-C.). — A. VON PREMERSTEIN. Inscr. de Poetovio en Styrie (4 num.). — GEROJANNIS. Inscr. d'Albanie (provenant des ruines de Nicopolis). — A. VON DOMASZEWSKI. Un diplôme militaire de Bulgarie (trouvé près de Tirnovo; il est de 226 ap. J.-C. et contient les privilèges conférés aux soldats des cohortes prétoriennes qui avaient fini leur temps). — WEISSHÆUPL. Antiquités trouvées à Pola. — A. VON DOMASZEWSKI. Un σήκωμα de Kossovo en Bulgarie (décrit une table de pierre où des mesures sont gravées en creux; important pour l'histoire de la métrologie antique). — SZANTO. La législation de Dracon (d'après Aristote). — A. VON DOMASZEWSKI. Des animaux qui figuraient sur les enseignes des légions (ils sont empruntés au zodiaque; ainsi, l'image du taureau s'explique par ce fait que le taureau désigne le mois zodiacal où règne la divinité protectrice de la maison des Jules, la Venus genetrix). — KUBITSCHEK. Inscr. de Carnuntum. — Inscr. antiques de Bulgarie; suite (nos 68-118).

81. — Mittheilungen des Instituts für œsterreichische Geschichtsforschung. Bd. XIII, Heft 4. — W. ERBEN. Sur des diplômes d'Otton III (sur les chancelleries italienne et allemande; elles furent réunies après la mort de Hildibold et concentrées entre les mains d'une

seule personne de Herriberto. — W. Lippert. Sur l'histoire de l'empereur Louis de Bavière (1° son projet d'abdication en 1333-1334; 2° une visite de Frédéric, margrave de Misnie, à l'empereur; contribution à l'itinéraire de Louis en 1330). — W. Altmann. Sur l'élection de Maximilien II comme roi d'Allemagne (publie un mémoire du temps qui paraît avoir été composé par un protestant de l'entourage de Maximilien). — Kaun. Les diplômes de Conrad III pour Corvei de 1147 (ils sont authentiques, mais non pas originaux). — Heyck. Chartes anciennes des ducs d'Autriche conservées dans les archives de l'Université de Fribourg-en-Brisgau (donne la cote de neuf actes, 1345-1368). = Bibliographie : *Altmann et Bernheim*. Ausgewæhlte Urkunden zur Erlæuterung der Verfassungsgeschichte Deutschlands im Mittelalter (très bon manuel). — *Bernoulli*. Acta pontificum helvetica. Bd. I, 1198-1268 (actes bien choisis et bien publiés). — *Cipolla*. Antiche cronache Veronesi (bon). — *Clemen*. Die Kunstdenkmæler der Rheinprovinz; Bd. I : Die Kunstdenkmæler des Kreises Kempen (très utile compilation). = Bd. XIV, Heft 1, 1893. Strisnerz. La dîme pour la croisade levée sur le clergé dans l'archevêché de Salzbourg, 1282-85 (avec des indications sur la manière dont la dîme était levée dans l'Allemagne en général. Dresse un tableau des monnaies en cours dans l'archevêché en 1282-85 et un autre des sommes perçues par le collecteur Aliron. Art. important suivi de documents précieux pour l'histoire économique). — Ed. Winkelmann. Diplômes et lettres inédites sur l'histoire de l'empire au XIII° s. (18 pièces de 1209-1268 forment supplément aux *Acta imperii inedita* publiés par l'auteur). — Uhlirz. L'armorial de la ville de Vienne. — Samtteller. Notices généalogiques sur l'histoire de la maison de Brandebourg. — Sauerland. Trois lettres de créance des ducs Albert, Guillaume et Léopold d'Autriche pour leurs ambassadeurs envoyés au pape Urbain VI, 1387. — Philippi. Une bulle d'or pontificale (Breslau avait constaté l'existence d'une bulle d'or, uniquement d'après des témoignages écrits; décrit une de ces bulles conservée aux archives de Munster). = Bibliographie. *A. Ebner*. Die klösterlichen Gebetsverbrüderungen bis zum Ausgange des karolingischen Zeitalters (longue analyse de cet excellent ouvrage; montre qu'il faut se servir des nécrologes avec précaution). — *Schaube*. Zur Entstehung der Stadtverfassung von Worms, Speier und Mainz (critique très vive du gros ouvrage publié par Kœhne. Important pour l'histoire municipale). — *S. Schwarz*. Anfænge des Stædtewesens in den Elb-und Saalegegenden (dans cette contrée, ce qu'on appelle villes au X° et au XI° s. sont des postes fortifiés, centres de populations organisés dans un but militaire. Étudie cette organisation spéciale avec beaucoup de précision et de clarté). — *A. Winkelmann*. Der Romzug Ruprechts von der Pfalz (bon). — *Zingerle*. Meinards II Urbare der Grafschaft Tirol. — *Schwitzer*. Tirolische Geschichtsquellen; Bd. III : Urbare der Stifte Marienberg und Münster. — Les travaux hist. de l'Académie des sciences d'Agram. — Les programmes historiques des écoles moyennes en Autriche pour 1892.

82. — Wiener Zeitschrift für die Kunde des Morgenlandes. Bd. VI, Heft 2, 1892. — KALEMKIAR. La septième vision de Daniel (le texte de cette œuvre apocryphe, qui existe seulement en arménien, est publié pour la première fois par l'auteur). = Heft 3. JENSEN. Noms propres élamites; fin (la plupart des noms de personne dans le livre d'Esther ont une signification mythologique; ceux de Mardochée et d'Esther viennent de Babylonie). = Heft 4. NŒLDEKE. Contributions à l'onomatologie sémitique (de l'emploi de noms de parenté comme noms de personne; sur les noms de personne dérivés d'un nom de divinité). — O. H. MUELLER. Inscriptions palmyréniennes du Musée britannique. — Compte-rendu : *Kalhand*. La chronique des rois de Kashmir, publiée par *Stein* (excellent).

---

83. — Casopis Musea kralovstvi Českého. 1891. — J. TRUHLAR. Les jeux de Pâques dans l'ancienne Bohême. — J. V. NOVAK. La polémique des frères Bohêmes avec Adalbert de Pernstein en 1557 et 1558. — J. KVACSALA et A. PATERA. Contributions à la biographie de Comenius. — Fr. DVORSKY. Borbonius de Borbenheim (médecin et politicien du XVIIe s.). — TOMEK. La religion et les sociétés religieuses en Bohême au XVe s. — E. ALBERT. Les reliques des frères Bohêmes à Kunwald (Kunwald peut être considéré comme le berceau de l'Unité). — Fr. DVORSKY. Tadée Hajek de Hajek (célèbre astronome du XVIe s.). — A. REZEK. Contributions à l'histoire du XVIIe s. (I : les exilés à Pirna en Saxe; II : la statistique de la réformation catholique en Bohême, 1661-1678). — 1892. M. SPERANSKY. La correspondance de Paul J. Safarik avec Jean Kukuljevič Sakcinski. — S. WINTER. Collections de livres qui se trouvaient dans les villes au XVe et au XVIe s. — A. REZEK. Les impôts sur les boissons de 1646 à 1650 et leur revenu. — TOMEK. Corrigenda et addenda à la biographie de Zizka. — J. METELKA. La carte de la Moravie par J. A. Comenius. — A. SEDLAČEK. Les limites entre la Bohême et la Lusace.

84. — Casopis Matice Moravské. 1891. — V. BRANDL. Le tribunal féodal de l'évêque d'Olmütz. — A. SEDLAČEK. L'ancienne division de la Moravie en cercles. — V. HOUDEK. Les villages de la Moravie et l'époque de leur fondation. — Fr. KAMENIČEK. Revue des archives (dans chaque livraison sont publiés des documents inédits). — J. GOLL. La seconde croisade de Premyzl Otokar II (le but que cette croisade se proposait d'atteindre était la Lithuanie; à Olmutz, on devait fonder un évêché pour la Lithuanie et non, comme on l'admet généralement, pour la Bohême et pour la Moravie, ni, à côté de celles-ci, pour toutes les terres du roi en général). — Fr. PASTRNEK. Nouvelles publications concernant Cyrille et Méthode. — H. JIREČEK. La constitution revisée de 1628 pour la Moravie. = 1892. F. A. SLAVIK. Le pays natal de Comenius. — A. REZEK. La statistique de la réformation catholique en Moravie et en Silésie, 1661-1678. — I. PEKAR. Les candidatures de Premyzl Otokar II (1° en 1255; 2° en 1256; le projet d'élire Premyzl

Otokar contre Guillaume de Hollande ou après sa mort n'a pas existé). — Fr. Bily. J. A. Komensky. — A. Sedlaček. Mélanges topographiques et généalogiques.

---

85. — The Academy. 1892, 26 nov. — *Hewins.* English trade and finance, chiefly in the xvii cent. (de la conscience et du soin, mais beaucoup de lacunes). — *P. Gardner.* New chapters in greek history (excellent). = 3 déc. *Fr. P. Verney.* Memoirs of the Verney family during the civil war (documents curieux sur des gens charmants). = 10 déc. *Fr. Meyrick.* The church in Spain (372 pages sur l'histoire ancienne de cette église, à l'époque gothique et maure; le reste est expédié en 80 pages. Si cette seconde partie est insignifiante, la première n'est pas sans intérêt). = 17 déc. *Le Caron.* 25 years in the secret service (mémoires d'un espion chargé de dénoncer au gouvernement anglais les menées des Irlandais d'Amérique). — *Conway.* The life of Thomas Paine (plaidoyer consciencieux et convaincant en faveur d'un homme que l'opinion publique a souvent mal jugé). = 24 déc. *W. Besant.* London (roman historique). — Une inscription romaine récemment trouvée à Carlisle. = 31 déc. *Nœldeke.* Sketches from eastern history, traduit par S. S. Black. — La date des « Canterbury tales » de Chaucer (1387). = 1893, 7 janv. *Inderwick.* The story of king Edward and New Winchelsea (bon). = 14 janv. *B. Smith.* History of the english parliament (très bonne compilation). = 21 janv. Note sur la chronologie de Pierre de Blois (mort après le 26 mars 1204 et avant le 20 mai 1212).

86. — The Athenæum. 1892, 3 déc. — *S. Bubics.* Les dépêches de F. Cornaro, ambassadeur vénitien à Vienne, au doge Giustiniani, 1686 (publiées en magyar, relatives à la prise de Bude, enlevée aux Turcs en 1686). = 10 déc. *H. Compton.* A particular account of the european military adventurers of Hindustan, 1784-1803 (raconte surtout, avec beaucoup de conscience et de pittoresque, les aventures du Savoyard de Boigne, du Français Cuillier, dit Perron, et de l'Irlandais G. Thomas). — *Kitchin.* Obedientary rolls of St Swithun's, Winchester (texte bien publié, précédé d'un tableau de la vie de couvent au moyen âge, qui est très chargé en noir). — *J. Mills.* Account roll of Holy Trinity priory, Dublin, 1337-1346. — Les papyrus de Petrie; suite : un nouveau document historique (relatif sans doute à la campagne de Ptolémée III Evergète contre la Syrie, en 246). = 17 déc. *B. Duffy.* The tuscan republics (les débuts de ces républiques sont présentés d'une façon obscure. Ce sujet s'éclaire seulement à partir du xive s.). = 24 déc. *Sir H. Parkes.* 50 years in the making of australian history (en réalité l'auteur ne parle que des onze années où il fut gouverneur de la Nouvelle Galles du Sud). — *D. G. Barron.* Court book of the barony of Urie in Kincardineshire, 1604-1747 (montre sur le vif la nature des affaires traitées devant une « curia baronis »). = 31 déc. *E. F. Henderson.* Select historical documents of the middle ages (traduction assez

médiocre de documents assez mal choisis, dont les deux tiers se rapportent à l'histoire constitutionnelle de l'Angleterre). — *Jeaffreson.* Middlesex county records. Vol. IV : 1677-1688. — *Gomme.* English topography. Vol. II. = 1893. 14 janv. *St. A. Brooke.* The history of early english literature (ouvrage consciencieux; appréciations enthousiastes des beautés de cette vieille poésie; de l'érudition, mais pas assez de profondeur). — *Aitchison.* Lord Lawrence (bon). — *Little.* The Gray friars in Oxford (excellent).

87. — The english historical Review. 1893, janv. — VINOGRADOFF. Le Folkland (la théorie d'Allen, adoptée par la plupart des historiens, est que le folkland était la terre possédée par la nation, l'« ager publicus » de l'Angleterre. C'est une erreur; le mot signifie terre possédée en vertu de la loi commune, ou « folkright, » par opposition au « bookland, » qui désigne la terre possédée en vertu d'un « book » ou acte écrit. C'est ce que les érudits ont appelé « ethel, » « alod, » « family land, » « yrfeland, » c'est-à-dire la terre soumise au régime des anciennes lois restrictives qui gardaient la terre dans les « familles. » Il faut donc en revenir à la vieille définition de Spelman : « terra popularis, communi jure et sine scripto possessa, » et reconnaître que le folkland n'a pas disparu au xe s.; il a survécu même à la conquête normande, et le Domesday book en a gardé des traces nombreuses). = Miss NORGATE. La bulle « Laudabiliter » (c'est la bulle par laquelle le pape Hadrien IV donna l'Irlande à perpétuité au roi d'Angleterre en 1155. Giraud de Barri la cite, et Jean de Salisbury raconte qu'il fut envoyé à Rome pour l'obtenir du pape. L'authenticité en a été très vivement attaquée, surtout par les érudits irlandais, parce que, la conquête anglaise ayant été la source des maux les plus cruels pour l'Irlande, il leur paraissait impossible qu'un pape ait pu ordonner une pareille injustice. Mais leurs arguments tombent si l'on voit dans cette bulle, non pas une autorisation formelle de conquérir l'Irlande, mais simplement ce qu'elle est en réalité, c'est-à-dire un avis du pape ne désapprouvant pas les projets de Henri II en Irlande. Il n'y a donc aucune raison de mettre en doute l'authenticité de la lettre pontificale. Article détaillé et approfondi). — J. GAIRDNER. Marie et Anne Boleyn (Marie était la sœur aînée d'Anne; ce point, si controversé, paraîtra maintenant hors de doute; elle suivit la reine Marie à la cour de France avec sa sœur, en 1514, et parait y avoir mené une vie fort peu recommandable. A son retour en Angleterre, elle épousa William Carey, ancêtre des barons de Hunsdon, en février 1520; sa sœur cadette Anne resta à la cour de France jusqu'à la fin de 1521. Ces faits constatés rendent possible et vraisemblable l'opinion ancienne que Henri VIII eut des relations scandaleuses avec Marie Boleyn). — J. H. ROUND. Une charte de Henri I, 1123 (publiée dans le *Monasticon* de Dugdale avec la date fausse de 1121 et avec une liste de témoins dont l'ordre a été bouleversé; rétablit cet ordre et identifie les personnages; cette charte contient la plus ancienne mention connue de Robert

Solms-Laubach intéressantes sur les événements militaires et sur les contributions de guerre que les habitants de la Hesse et de la Wetteravie durent alors payer). — Otto. La Réforme à Butzbach, 1525-1597.

70. — Zeitschrift des Vereins für Thuringische Geschichte. N. F. Bd. VIII, Heft 1-2, 1892. — Einert. Le comte Gunther de Schwarzburg (1499-1552, zélé partisan de la réforme luthérienne; biographie détaillée à l'aide de documents inédits. Contributions à l'histoire de l'expansion de la Réforme de Thuringe). — B. Schmidt. Histoire du monastère de Cronochwitz (1238-1552; ses possessions et ses revenus, d'après des documents inédits). — Buchwald. Une émeute d'étudiants à Jéna en 1600 (à cause de leur mésintelligence avec les bourgeois). = Compte-rendu : *Gutbier*. Der Kampf bei Langensalza, 1866 (bon).

71. — Neues Archiv für Sæchsische Geschichte und Alterthumskunde. Bd. XIII, 1298. — Ermisch. Un procès criminel contre des absents au moyen âge (d'après les archives de Freiberg en Saxe). — Heydenreich. Notes sur l'histoire de Saxe et de Thuringe (sur une biographie de sainte Élisabeth de Thuringe par Dietrich d'Apolda; une compilation canonique intitulée « Margaritha juris » par Nicolas Baumgærtel en 1478; etc.). — W. Lippert. Sur l'histoire de la princesse Marguerite de Saxe (née en 1448-49, fille du duc Guillaume, femme de l'électeur de Brandebourg, Johann Cicero. On songea un moment à la marier avec Charles de Berry, frère cadet de Louis XI, mariage qui aurait fait passer à Charles VII les prétentions du duc Guillaume sur le Luxembourg; on espérait aussi ménager par ce moyen l'élection du prince Charles au trône de Bohême; mais le mariage n'eut pas lieu). — Buchwald. Une lettre d'un mousquetaire prussien du 16 mai 1757 (adressée du camp devant Prague à un habitant de Zwickau; elle décrit en détail les mouvements de l'armée prussienne du 10 avril au 16 mai). — Knothe. La destruction de la forteresse de Rohnau près Zittau par les villes de la haute Lusace en 1399 (important pour l'histoire des luttes entre le roi Wenceslas et Jost, margrave de Méranie). — Issleib. Maurice de Saxe, 1547-1548 (expose en détail la politique intérieure de l'électorat acquis par Maurice, 1547-48, ses négociations avec les états provinciaux, ses rapports avec Charles-Quint et sa politique ecclésiastique). — A. von Welck. Mercenaires suisses au service de l'électeur de Saxe, 1656-1681. — Hermann-Mueller. Le Chronicon Citizense du Bénédictin Paul Lang au monastère de Bosau (cette chronique de l'évêché de Naumburg-Zeitz a été écrite en 1518-1520; biographie de l'auteur; recherches sur les sources qu'il a utilisées). — P. Sauppe. Histoire du monastère d'Oybin à Zittau au xve s. (rapports de ce monastère, de l'ordre des Célestins, avec la province française de l'ordre; ce qu'il devint pendant la guerre des Hussites). — Distel. Contributions à la biographie de l'électeur Auguste de Saxe. — Kroker. La banqueroute de Leipzig dans la première moitié du xviie s. (d'après des documents inédits). — Comptes-rendus : *Ermisch*. Urkundenbuch der Stadt Frei-

berg. Bd. III (bon). — *Haun*. Bauer und Gutsherr in Kursachsen, XVI-XVIII Jahrh. (très utile). — *Herzog Max von Sachsen*. Die Staatsrechtliche Stellung des Markgrafenthums Oberlausitz (excellent). — *F. Richter*. Der Erbfolgestreit um Luxembourg, 1438-1443 (bon). — *Gœtz*. Die Wahl Maximilians II zum römischen Kœnige, 1562 (important).

72. — Schriften des Vereins für Meiningische Geschichte. Heft 10, 1891. — MITZSCHKE. La description du « Rennsteig » par Christian Juncker (le « Rennsteig » est un très ancien chemin sur la crête des monts de Thuringe, qui formait peut-être la limite entre les Thuringiens et les Francs; la description qu'en a donnée Juncker en 1703 est publiée ici pour la première fois).

73. — Annalen des Vereins für Nassauische Geschichtsforschung. Bd. XXIII, 1891. — OTTO. Frédéric de Reiffenberg, 1515-1595 (homme de guerre distingué, colonel de lansquenets au service de l'Angleterre en 1545, de la Hesse, 1545-47, de la France, 1548-49, de Maurice de Saxe, 1551-52, puis une seconde fois de la France). — A. VON COHAUSEN. Le château de Gutenfels sur le Rhin (régestes de 1253 à 1806 et description topographique). — W. SAUER. Destruction du château de Lahneck (par les Suédois en 1632. Lettre d'Oxenstierna au comte Jean de Nassau-Idstein, du 20 juin 1632, intéressante pour l'histoire militaire). — OTTO. Lettres de Wallenstein au comte de Nassau-Siegen, Jean le jeune (publie cinq lettres inédites de 1629 et l'analyse de vingt-six autres, qui ont été publiées). — SCHLIEBEN. Horloges romaines portatives (trouvées à Wiesbaden et à Cannstadt; ce sont de petites horloges solaires qu'on emportait sans doute en voyage). — OTTO. Les Juifs à Wiesbaden du XIVe au XIXe s. — VON COHAUSEN, FLORSCHUETZ et OTTO. Wiesbaden dans l'antiquité (monuments préhistoriques, romains et francs). — FLORSCHUETZ. Les tombes franques de Schierstein.

74. — Zeitschrift des Vereins für Lübeckische Geschichte. Bd. VI, Heft 3, 1892. — WEHRMANN. Le péage du Sund et Lubeck (on sait que ce péage fut perçu par le Danemark depuis environ 1423 jusqu'en 1855. Quand, en 1855, les États-Unis refusèrent d'acquitter ce droit, des négociations furent entamées pour déterminer les indemnités que le Danemark pouvait réclamer pour la suppression de cette taxe. De la part prise par Hambourg et Lubeck dans ces négociations, 1855-1857). — W. BREHMER. Actes faux fabriqués par le prévôt du chapitre de Lubeck, Dreyer (important). — WEHRMANN. Lubeck à la fin du XVIIIe s. et au commencement du XIXe (de la part que la ville prit à la guerre contre la France depuis 1792; des contributions levées pour la République française, 1796-1803, etc.).

75. — Mittheilungen des Vereins für Lübeckische Geschichte. Heft 5, nos 2-10, 1891-92. — BREHMER. Contributions à l'histoire de Lubeck, 1890-1810 (détails sur la bataille de Lubeck, 1806, perdue par Blücher contre les Français et qui aboutit à la capitulation du corps

prussien. Documents). — Id. La chasse sur les terres de Lubeck au xvie s. (le droit de chasse appartenait aux membres du conseil; son histoire du xvie au xviiie s.).

76. — Bremisches Jahrbuch. Bd. XVI, 1892. — Schumacher. Privilèges mercantiles accordés par le Portugal au commerce allemand (rapports commerciaux entre Brême et le Portugal au xve et au xvie s.). — G. Pauli. La guilde des tailleurs de pierre à Brême vers l'an 1600. — Kuehtmann. Les « Statuta reformata » et le « Codex glossatus » (ces deux compilations inédites datent de l'an 1606 environ; elles ont été composées par Krefting, bourgmestre de Brême, en vue d'accommoder le droit propre à la ville de Brême avec le droit romain). — Focke. La vieille bourse à Brême, 1613-1888. — Duenzelmann. Brême avant 965. = Comptes-rendus : *W. von Bippen*. Geschichte der Stadt Bremen (excellent).

77. — Jahrbücher und Jahresberichte des Vereins für Mecklenburgische Geschichte. Jahrg. LVII, 1892. — C. Schmidt. Les écoles de Sternberg, xvie-xixe s. — Groth. L'ordonnance de police mecklembourgeoise de 1516 (pour établir leur législation sur une base solide, les ducs Henri et Albert chargèrent en 1513 leur secrétaire J. Monnick de se renseigner sur les usages en vigueur dans les villes du duché. Le secrétaire dressa un rapport très détaillé publié ici. Important art. de plus de 150 p.). — Bruemmer. Le « Jus mensurationis » (recherche si au moyen âge le droit existait de déterminer par des mesures la superficie des terrains). — Brueckner. Emplacement du sanctuaire slave de Rethra. — Wigger. Expédition de Lazare Voss de Neustadt, 1563-1594 (publie les relations de Voss).

78. — Sitzungsberichte der Alterthumsgesellschaft Prussia. Heft 17, 1892. — Bezzenberger. Le plus ancien registre matriculaire de l'Université de Kœnigsberg (remarques sur l'histoire de l'Université au xvie s.). — Von der Trenck. La peste en 1710. — Von Plehwe. Les Français dans la Prusse orientale sous Napoléon Ier (d'après des lettres et notes de contemporains). — P. Tschackert. Frédéric de Heideck (chevalier teutonique mort en 1536, un des plus zélés partisans du grand maître Albert de Brandebourg lors de la sécularisation. Donne une nouvelle édition d'un écrit composé par ce chevalier vers 1525 pour engager le grand maître de l'ordre de Livonie à se faire luthérien). — Bezzenberger et Ruehl. Le cimetière de Schernen, dans le cercle de Memel (il remonte au iiie s. et appartient à une population lithuanienne. Monnaies grecques et romaines qu'on y a trouvées). — Heydeck. Les cimetières de Klein-Koslau dans le cercle de Neidenburg, de Lossnainen et de Labenzowen dans celui de Rœssel.

---

79. — K. Akademie der Wissenschaften. Philosophisch-historische Classe. *Denkschriften*. Bd. XLI, 1892. — D. H. Mueller. Un

livre juif apocryphe du moyen âge : l'Eldad Had-Dâni (contient un récit fabuleux sur l'existence d'un grand État juif en Abyssinie; la légende chrétienne du prêtre Jean repose en partie sur les fables de l'Eldad. Les recensions et versions différentes de l'Eldad). — KANITZ. Études romaines en Serbie (mémoire très détaillé de 158 p. sur la frontière fortifiée des Romains dans la Serbie danubienne; elle ne comprenait pas moins de 72 postes fortifiés; routes, villes, monuments, thermes, mines de l'époque romaine. En 1861, on ne connaissait en Serbie que 40 localités anciennes; on en a retrouvé aujourd'hui plus de 340, dont plusieurs villes importantes; 120 plans, 7 illustrations et dessins d'inscription; une grande carte). — KRALL. Les bandages à inscription étrusque du musée d'Agram (la momie vient d'Égypte; l'écriture date probablement de l'époque des Ptolémées, fait qui tend à prouver l'existence d'une colonie étrusque en Égypte à cette époque. Fac-similé de l'inscription, explication et commentaire détaillé). — C. VON HŒFLER. La catastrophe de la maison ducale des Borgia de Gandia (contribution à l'histoire de la cour d'Espagne et de la politique espagnole sous Ferdinand le Catholique; détails sur les mouvements révolutionnaires en Espagne en 1519-1521. Le chef de l'aristocratie dans le royaume de Valence, Jean II Borgia, fut vaincu, le 25 juillet 1521, par les révolutionnaires à la bataille de Gandia et sa résidence prise et pillée. Son fils François entra dans la société de Jésus et fut canonisé).

80. — Archæologisch-epigraphische Mittheilungen aus Œsterreich-Ungarn. Jahrg. XV, Heft 2, 1892. — A. WILHELM. Une liste des proxénoi de Histiaia-Oreos en Eubée (découverte par l'auteur en 1890, et publiée d'abord par Couve dans le Bull. de corr. hell., 1891, 412. Nouvelle édition avec commentaire; la liste est d'environ 260 av. J.-C.). — A. VON PREMERSTEIN. Inscr. de Poetovio en Styrie (4 num.). — GEROJANNIS. Inscr. d'Albanie (provenant des ruines de Nicopolis). — A. VON DOMASZEWSKI. Un diplôme militaire de Bulgarie (trouvé près de Tirnovo; il est de 226 ap. J.-C. et contient les privilèges conférés aux soldats des cohortes prétoriennes qui avaient fini leur temps). — WEISSHÆUPL. Antiquités trouvées à Pola. — A. VON DOMASZEWSKI. Un σήκωμα de Kossovo en Bulgarie (décrit une table de pierre où des mesures sont gravées en creux; important pour l'histoire de la métrologie antique). — SZANTO. La législation de Dracon (d'après Aristote). — A. VON DOMASZEWSKI. Des animaux qui figuraient sur les enseignes des légions (ils sont empruntés au zodiaque; ainsi, l'image du taureau s'explique par ce fait que le taureau désigne le mois zodiacal où règne la divinité protectrice de la maison des Jules, la Venus genetrix). — KUBITSCHEK. Inscr. de Carnuntum. — Inscr. antiques de Bulgarie; suite (nos 68-118).

81. — Mittheilungen des Instituts für œsterreichische Geschichtsforschung. Bd. XIII, Heft 4. — W. ERBEN. Sur des diplômes d'Otton III (sur les chancelleries italienne et allemande; elles furent réunies après la mort de Hildibold et concentrées entre les mains d'une

seule personne, de Heribert). — W. Lippert. Sur l'histoire de l'empereur Louis de Bavière (1° son projet d'abdication en 1333-1334; 2° une visite de Frédéric, margrave de Misnie, à l'empereur; contribution à l'itinéraire de Louis en 1330). — W. Altmann. Sur l'élection de Maximilien II comme roi d'Allemagne (publie un mémoire du temps qui paraît avoir été composé par un protestant de l'entourage de Maximilien). — Kehr. Les diplômes de Conrad III pour Corvei de 1147 (ils sont authentiques, mais non pas originaux). — Heyck. Chartes anciennes des ducs d'Autriche conservées dans les archives de l'Université de Fribourg-en-Brisgau (donne la cote de neuf actes, 1345-1368). = Bibliographie : *Altmann* et *Bernheim*. Ausgewæhlte Urkunden zur Erlæuterung der Verfassungsgeschichte Deutschlands im Mittelalter (très bon manuel). — *Bernoulli*. Acta pontificum helvetica. Bd. I, 1198-1268 (actes bien choisis et bien publiés). — *Cipolla*. Antiche cronache Veronesi (bon). — *Clemen*. Die Kunstdenkmæler der Rheinprovinz; Bd. I : Die Kunstdenkmæler des Kreises Kempen (très utile compilation). = Bd. XIV, Heft 1, 1893. Steinherz. La dîme pour la croisade levée sur le clergé dans l'archevêché de Salzbourg, 1282-85 (avec des indications sur la manière dont la dîme était levée dans l'Allemagne en général. Dresse un tableau des monnaies en cours dans l'archevêché en 1282-85 et un autre des sommes perçues par le collecteur Aliron. Art. important suivi de documents précieux pour l'histoire économique). — Ed. Winkelmann. Diplômes et lettres inédites sur l'histoire de l'empire au xiiie s. (18 pièces de 1209-1268 forment supplément aux *Acta imperii inedita* publiés par l'auteur). — Uhlirz. L'armorial de la ville de Vienne. — Sæmueller. Notices généalogiques sur l'histoire de la maison de Brandebourg. — Sauerland. Trois lettres de créance des ducs Albert, Guillaume et Léopold d'Autriche pour leurs ambassadeurs envoyés au pape Urbain VI, 1387. — Philippi. Une bulle d'or pontificale (Breslau avait constaté l'existence d'une bulle d'or, uniquement d'après des témoignages écrits; décrit une de ces bulles conservée aux archives de Munster). = Bibliographie. *A. Ebner*. Die klösterlichen Gebetsverbrüderungen bis zum Ausgange des karolingischen Zeitalters (longue analyse de cet excellent ouvrage; montre qu'il faut se servir des nécrologes avec précaution). — *Schaube*. Zur Entstehung der Stadtverfassung von Worms, Speier und Mainz (critique très vive du gros ouvrage publié par Kœhne. Important pour l'histoire municipale). — *S. Schwarz*. Anfænge des Stædtewesens in den Elb-und Saalegegenden (dans cette contrée, ce qu'on appelle villes au xe et au xie s. sont des postes fortifiés, centres de populations organisés dans un but militaire. Étudie cette organisation spéciale avec beaucoup de précision et de clarté). — *A. Winkelmann*. Der Romzug Ruprechts von der Pfalz (bon). — *Zingerle*. Meinards II Urbare der Grafschaft Tirol. — *Schwitzer*. Tirolische Geschichtsquellen; Bd. III : Urbare der Stifte Marienberg und Münster. — Les travaux hist. de l'Académie des sciences d'Agram. — Les programmes historiques des écoles moyennes en Autriche pour 1892.

82. — Wiener Zeitschrift für die Kunde des Morgenlandes. Bd. VI, Heft 2, 1892. — KALEMKIAR. La septième vision de Daniel (le texte de cette œuvre apocryphe, qui existe seulement en arménien, est publié pour la première fois par l'auteur). = Heft 3. JENSEN. Noms propres élamites; fin (la plupart des noms de personne dans le livre d'Esther ont une signification mythologique; ceux de Mardochée et d'Esther viennent de Babylonie). = Heft 4. NŒLDEKE. Contributions à l'onomatologie sémitique (de l'emploi de noms de parenté comme noms de personne; sur les noms de personne dérivés d'un nom de divinité). — O. H. MUELLER. Inscriptions palmyréniennes du Musée britannique. — Compte-rendu : *Kalhand*. La chronique des rois de Kashmir, publiée par *Stein* (excellent).

---

83. — Casopis Musea kralovstvi Českého. 1891. — J. TRUHLAR. Les jeux de Pâques dans l'ancienne Bohême. — J. V. NOVAK. La polémique des frères Bohêmes avec Adalbert de Pernstein en 1557 et 1558. — J. KVACSALA et A. PATERA. Contributions à la biographie de Comenius. — Fr. DVORSKY. Borbonius de Borbenheim (médecin et politicien du XVIIe s.). — TOMEK. La religion et les sociétés religieuses en Bohême au XVe s. — E. ALBERT. Les reliques des frères Bohêmes à Kunwald (Kunwald peut être considéré comme le berceau de l'Unité). — Fr. DVORSKY. Tadée Hajek de Hajek (célèbre astronome du XVIe s.). — A. REZEK. Contributions à l'histoire du XVIIe s. (I : les exilés à Pirna en Saxe; II : la statistique de la réformation catholique en Bohême, 1661-1678). — 1892. M. SPERANSKY. La correspondance de Paul J. Safarik avec Jean Kukuljevič Sakcinski. — S. WINTER. Collections de livres qui se trouvaient dans les villes au XVe et au XVIe s. — A. REZEK. Les impôts sur les boissons de 1646 à 1650 et leur revenu. — TOMEK. Corrigenda et addenda à la biographie de Zizka. — J. METELKA. La carte de la Moravie par J. A. Comenius. — A. SEDLAČEK. Les limites entre la Bohême et la Lusace.

84. — Casopis Matice Moravské. 1891. — V. BRANDL. Le tribunal féodal de l'évêque d'Olmütz. — A. SEDLAČEK. L'ancienne division de la Moravie en cercles. — V. HOUDEK. Les villages de la Moravie et l'époque de leur fondation. — Fr. KAMENIČEK. Revue des archives (dans chaque livraison sont publiés des documents inédits). — J. GOLL. La seconde croisade de Premyzl Otokar II (le but que cette croisade se proposait d'atteindre était la Lithuanie; à Olmutz, on devait fonder un évêché pour la Lithuanie et non, comme on l'admet généralement, pour la Bohême et pour la Moravie, ni, à côté de celles-ci, pour toutes les terres du roi en général). — Fr. PASTRNEK. Nouvelles publications concernant Cyrille et Méthode. — H. JIREČEK. La constitution revisée de 1628 pour la Moravie. = 1892. F. A. SLAVIK. Le pays natal de Comenius. — A. REZEK. La statistique de la réformation catholique en Moravie et en Silésie, 1661-1678. — I. PEKAR. Les candidatures de Premyzl Otokar II (1° en 1255; 2° en 1256; le projet d'élire Premyzl

— Notre collaborateur M. Georges Blondel vient de publier une *Étude sur la politique de l'empereur Frédéric II en Allemagne et sur les transformations de la constitution allemande dans la première moitié du XIIIe siècle* (A. Picard, XLVI-440 p. in-8°). En attendant que nous puissions en parler plus au long, voici l'indication des chapitres : 1° le développement constitutionnel de l'Allemagne jusqu'au XIIIe siècle; Frédéric II et son règne; 2° le pouvoir royal au commencement du XIIIe siècle; organes et ressources de la royauté; 3°-6° Frédéric II et la société laïque, le clergé, les villes, les classes rurales; 7° considérations générales sur la politique de Frédéric II. Ce travail est le résumé de recherches longues et très étendues dans les textes et dans les ouvrages si nombreux publiés en Allemagne sur le sujet; il rendra d'inappréciables services aux étudiants et aux professeurs, car il n'existait pas encore en langue française un bon livre sur les institutions allemandes au moyen âge.

— *L'Espagne sous Ferdinand et Isabelle,* par M. J. Mariéjol, est un excellent tableau de la situation politique, administrative et sociale de l'Espagne à la fin du XVe siècle; il est composé avec érudition et décrit avec talent. On saura surtout gré à l'auteur d'avoir traité sans parti pris un sujet où la déclamation était si facile : l'Inquisition et le Despotisme sont encore, aux yeux de tant de gens, le résumé en deux mots injurieux du règne des souverains catholiques! Au lieu de louer ou de blâmer, M. Mariéjol expose les faits et explique les nécessités historiques. C'est la bonne méthode, celle qui donne au lecteur confiance dans un livre. L'ouvrage fait partie de la « Bibliothèque d'histoire illustrée » qui paraît chez Quantin sous la direction de MM. Zeller et Vast, et qui a déjà sa place marquée dans la bibliothèque de nos étudiants et de nos professeurs.

— On a parlé plus d'une fois de la première exposition des produits français qui eut lieu à Paris, au Champ-de-Mars, en l'an VI (1798); on n'en avait pas encore fait l'histoire. M. G. Depping a recherché les antécédents de cette entreprise et les raisons qui inspirèrent à François de Neufchâteau, ministre de l'intérieur, l'idée, alors toute nouvelle, de faire une exposition nationale; il a donné la liste des principales récompenses, recueilli dans les documents officiels du temps le témoignage des résultats obtenus. Le très intéressant mémoire qu'il a consacré sur ce sujet forme un bon chapitre de notre histoire industrielle au temps de la Révolution. Il a été inséré dans le *Compte-rendu* de l'Académie des sciences morales et politiques (1893, 1re livr.) et tiré à part. (*La première exposition des produits de l'industrie française en l'an VI, 1798, d'après les documents.* A. Picard, 45 p.)

— M. Pierre Bertrand a publié dans la *Revue d'histoire diplomatique,* et à part (51 p. in-8°), une excellente étude intitulée : *M. de Bacourt et les Mémoires de Talleyrand.* Reprenant un à un les arguments présentés par MM. Aulard et Flammermont quant à la probité littéraire de M. de Bacourt et à l'authenticité des trop fameux Mémoires, il montre que les

documents produits récemment par M. Flammermont (cf. plus haut, p. 164 et 212) ne portent pas une lumière décisive sur la première de ces questions, parce que ces documents sont des copies et non des originaux, copies évidemment fautives et probablement interpolées par Mercy lui-même, et, par conséquent, ne prouvant rien contre la sincérité du texte produit par M. de Bacourt; que, d'autre part, les lacunes signalées dans les Mémoires de Talleyrand, et attribuées à M. de Bacourt, n'existent pas en réalité; que M. de Bacourt a rempli avec la fidélité la plus scrupuleuse ses obligations de légataire universel, imposées par la confiance de Talleyrand. Cette discussion, vivement conduite et poussée à fond, produira une grande impression sur l'esprit de tout lecteur dégagé de parti pris. Elle laisse naturellement de côté une autre question, toute différente de celle-ci, à savoir quelle est au vrai la valeur historique des Mémoires, question que M. Bertrand vient d'ailleurs d'exposer lui-même, sous une forme moins didactique, dans un récent article de la *Revue encyclopédique*.

— C'est chose malaisée que de mettre au courant un ouvrage comme le *Dictionnaire universel de géographie et d'histoire* de N. Bouillet, qui date de cinquante ans déjà et qui a été plus ou moins remanié dans 29 éditions consécutives. La 30e édition (Hachette) a été l'objet d'une refonte complète opérée sous la direction de M. Gourraigne. Elle marque un progrès incontestable sur les précédentes, mais elle eût encore gagné à être revue de plus près. On remarque en effet d'assez fortes disparates entre les articles; ainsi au mot *Tolbiac* on note la victoire de Clovis, et au mot *Clovis* on lit que sa victoire sur les Alamans ne fut pas livrée auprès de Tolbiac. Au mot *Louis IX* on cite exactement le traité de Paris (1259), qui est omis au mot *Paris* (alors qu'on cite le traité de Paris de 1229), et l'on nous dit, sous *Abbeville*, que « saint Louis y reçut en 1259 la ratification de Henri III au traité de Paris (1258) qui..., » ce qui est doublement erroné. Pour le traité d'*Andelot* on parle de « fiefs » et pour l'édit de *Quierzy* de « l'hérédité des bénéfices, » notions inexactes qui sont rectifiées à l'art. *Féodalité*. — Des erreurs de fait pourront être aisément corrigées dans les tirages suivants; il faudra reviser la chronologie des rois mérovingiens d'après les tables dressées par Krusch et J. Havet; rectifier la forme du mot *Testry*, qui est aujourd'hui *Tertry-sur-Omignon* (on a justement donné à Pistes la forme moderne du mot *Pitres*), la date de l'année où Henri III annula les « Provisions » d'Oxford (1252 à l'art. *Henri III*, 1261 à l'art. *Montfort*). Au mot *Saintes* on lit : « En 1242, saint Louis battit les Anglais près de Saintes, à Taillebourg; » le contraire (à Saintes près de Taillebourg) serait beaucoup plus exact. Me Clara Schumann s'appelle Wieck et non Wirck. Il faudrait refaire l'art. *Bulles*, l'art. *Trouvères*, etc., corriger l'art. *Archives*; on cite le décret de 1841 pour le classement des archives départementales, non celui de 1879 relatif aux archives communales, et ne devait-on pas citer à ce propos l'ouvrage de MM. Langlois et Stein sur *les Archives de l'histoire de France?* Était-il déjà trop tard pour signaler au mot *Aristote* son

traité sur la Constitution d'Athènes? — La bibliographie est de valeur très inégale. D'après le plan du Dictionnaire elle doit être brève; mais encore faut-il qu'elle soit au courant; elle y est en beaucoup d'endroits, mais il y a de nombreuses et regrettables omissions. S'il s'agit d'éditions de textes, les meilleures doivent être préférées, et souvent les meilleures sont les plus récentes; or si l'on prend une liste des publications de la Société de l'histoire de France, de l'histoire de Normandie, des anciens textes français, on relèvera beaucoup de lacunes graves. Ainsi l'on cite avec raison les éditions de Rigord et de Froissart par MM. Delaborde et Luce; mais pourquoi omettre celle de M. Meyer sur la chanson de la croisade contre les Albigeois? Pour Eustache Deschamps, il fallait citer l'édition du marquis de Queux de Saint-Hilaire; pour Wiclef, les publications de la Wicliffe Society. On cite Orderic Vital, mais non Robert de Torigny, Mathieu Paris et non Mathieu de Westminster (ce dernier était important à citer précisément parce qu'il n'a pas existé). On n'a pas mentionné à leur place les ouvrages de Froude et de Gardiner sur le XVIe et le XVIIe s. en Angleterre; ceux d'Arneth sur Joseph II et Marie-Thérèse; la monumentale compilation des *Feldzüge* du prince Eugène, le catalogue des Actes de François Ier, la correspondance de Peiresc, les documents publiés par M. Aulard sur le Comité du Salut public. Il fallait citer Chuquet pour Custine, Dumouriez, etc., le vicomte d'Avenel pour Louis XIII, Villari pour Savonarole et Machiavel, Forneron pour Philippe II, de Leva et Baumgarten pour Charles-Quint, etc., parce que ces ouvrages résument tous les travaux antérieurs. C'est par ce détail que doit exceller un Dictionnaire assez répandu pour que l'éditeur soit obligé d'en faire un nouveau tirage tous les deux ou trois ans.

— M. C. Jullian vient de consacrer à la description de la Gaule romaine un instructif et charmant petit livre intitulé : *Gallia. Tableau sommaire de la Gaule sous la domination romaine* (Hachette). C'est une lecture excellente pour les élèves qui sortent de 4e et veulent se préparer à profiter du cours d'histoire de 3e; mais, comme il est écrit par un érudit des plus compétents et par un vrai lettré, il sera lu aussi avec plaisir par les gens du monde et rendra des services aux élèves des Facultés.

— La collection de *Lectures historiques*, que publie la maison Hachette, s'est enrichie de deux volumes excellents. Les *Lectures d'histoire romaine* de M. P. Guiraud sont conçues comme celles d'histoire grecque, de façon à donner un tableau des institutions et des mœurs. Elles comprennent les chapitres suivants : la ville de Rome; la famille; l'éducation; l'esclavage et les affranchis; le logement; le costume, la toilette, les repas; les remèdes; les funérailles; la vie sociale et les divertissements; le travail et la richesse; la religion; le régime républicain; le régime impérial; l'armée; administration du monde romain; la justice; le christianisme. — Le volume de M. Lacour-Gayet pour les *Temps*

modernes est conçu sur un plan intéressant et original. Il suit les chapitres du programme du cours de rhétorique et fournit pour chacun d'eux des récits, des tableaux et des éclaircissements qui portent aussi bien sur les événements les plus importants que sur les institutions, et qui sont, tantôt pris directement aux sources, tantôt composés d'après les ouvrages modernes. Ainsi le ch. II sur la politique européenne nous donne des détails sur l'élection impériale, sur les institutions de l'empire, sur les armées allemande et suédoise, sur la bataille de Rocroi; le ch. VII sur Louis XIV et la monarchie absolue contient le portrait de Louis XIV, ses pensées sur la royauté, les théories du droit divin, le tableau de la cour de Versailles, des détails sur le commerce et l'industrie, l'armée, la marine. Le ch. XXI, sur le gouvernement parlementaire en Angleterre, nous présente une esquisse de la vie parlementaire, les caractères de la constitution anglaise, le portrait de W. Pitt. Ce volume rendra aux professeurs comme aux élèves les plus grands services.

— M. A. Cibiel, qui a transformé en une admirable résidence les belles ruines de l'abbaye de Loc-Dieu, a rendu aux études historiques le service de réunir et de publier, avec l'aide de M. Lempereur, archiviste de l'Aveyron, des *Documents sur l'ancienne abbaye de Loc-Dieu,* empruntés à des copies faites au XVIIIe siècle par E. Cabrol sur les pièces du chartrier détruit à la Révolution, et aux fonds de la Bibl. nat., des Arch. nat. et des archives de l'Aveyron. Le plus ancien remonte à 1124 et contient une donation faite par Audouin de Parisot à N.-D. de Loc-Dieu, fondée le 21 mars 1123. Le dernier est l'acte de vente à M. Cibiel père, le 26 mars 1812, de l'abbaye et du domaine vendus le 21 juillet 1791 comme bien national aux sieurs Savignac et Roux.

— Outre les volumes publiés par la *Société de l'histoire de France,* dont nous avons rendu compte dans nos Bulletins, nous devons encore signaler les suivants : le t. IV des *Mémoires de Villars,* qui contient le récit des négociations de Rastadt, toute l'histoire de la régence avec de curieux détails sur les intrigues de Cellamare et sur Law, le ministère du duc de Bourbon jusqu'au mariage du roi. M. de Vogüé a donné en appendice des lettres relatives aux négociations de Rastadt et une belle lettre de Fénelon pour féliciter Villars de la paix; les tomes V et VI de l'*Histoire universelle d'Agrippa d'Aubigné,* publiés par A. de Ruble, qui s'étendent de 1575 à 1585.

— Parmi les récentes publications de la *Société de l'histoire de Normandie,* la plus importante est celle des *Œuvres de Robert Blondel,* publiée par M. Héron. Le t. I a seul paru. Il contient les textes latin et français de la complainte des bons Français et les textes latin et français du discours historique sur les droits de la couronne de France. Nous reviendrons sur cette publication quand l'introduction aura vu le jour. M. R. de Beaurepaire continue la publication des *Cahiers des États de Normandie.* Il donne, dans une plaquette, le cahier de février 1655 et les remontrances de décembre 1657, et les cahiers du règne de

Charles IX, accompagnés de documents relatifs aux États de 1561-1573. Le *Registre des fiefs et arrière-fiefs du bailliage de Caen en 1503,* publié par M. Beauvoisin, est un document capital pour l'étude des terres nobles en Normandie au commencement du xvie siècle. M. J. Félix a réuni en deux volumes les *Comptes-rendus des échevins de Rouen avec des documents relatifs à leur élection, de 1409 à 1701,* textes précieux pour l'histoire municipale, mais qui ne fournissent que peu de chose pour le xve siècle.

— M. Joseph Fabre aura pour sa bonne part contribué à répandre le culte de Jeanne d'Arc. Son livre sur Jeanne d'Arc, libératrice de la France, a déjà eu six éditions, et ses traductions du procès de condamnation et du procès de réhabilitation en ont eu l'une trois, l'autre deux. Il a consacré un drame à Jeanne d'Arc, et il vient de réunir en un volume, qui est à mettre dans les mains de tous les enfants, les éphémérides qu'il a publiées en mai 1892 dans *le Temps,* sous le titre : *le Mois de Jeanne d'Arc* (Colin). Il a remarqué, en effet, que le mois de Marie est aussi le mois de Jeanne d'Arc. C'est en mai 1428 qu'elle a été trouver Baudricourt, en mai 1429 qu'elle a délivré Orléans et fait sacrer le roi à Reims, en mai 1430 qu'elle a été prise et livrée aux Anglais, en mai 1431 qu'elle a été condamnée et brûlée.

— M. E. Émérique a traduit une description très curieuse et peu connue de la France en 1598, composée par R. Dallington, secrétaire de l'ambassadeur d'Angleterre en France : *The View of Fraunce,* publiée à Londres en 1604 par Symon Stafford. La très élégante édition de cette traduction, imprimée chez L. Cerf à Versailles, sous le titre : *un Aperçu de la France telle qu'elle était vers l'an 1598,* mérite d'être signalée aux historiens. Dallington est très hostile à la France, et il emprunte souvent ses renseignements à des publicistes passionnés, mais il est observateur intelligent, et son tableau de la France au sortir des guerres civiles a un véritable intérêt.

— Le t. XII des *Mémoires du marquis de Sourches sur le règne de Louis XIV,* publié par MM. G.-J. de Cosnac et E. Pontal (Hachette), s'étend de juillet 1709 à décembre 1710. Les nouvelles de la guerre y tiennent la plus grande place.

— Sous le titre : *un Homme de lettres sous l'Empire et la Restauration* (Flammarion), M. Maurice Albert a publié de très intéressants fragments du Journal intime d'E. Géraud, cet homme de lettres bordelais dont M. Maugras a déjà fait connaître les curieuses lettres sur la Révolution et M. Bigot les souvenirs politiques sur les deux Restaurations. La vivacité des impressions d'E. Géraud, qui, après avoir salué les débuts de Lamartine et de V. Hugo, devient leur détracteur acharné dès 1823, fait de son journal un document très précieux pour l'histoire littéraire du premier tiers de ce siècle.

— Sous le titre : *A cheval de Varsovie à Constantinople,* par un capitaine de hussards de la garde impériale russe, avec une préface de

Pierre Loti (Ollendorff), M. R. DE HEIMANN a publié une série de lettres qui forment un tableau véridique et vivant de la guerre turco-russe de 1877.

— La thèse de M. P. DE NOLHAC sur *Pétrarque et l'Humanisme* (Bouillon) est une contribution d'une importance capitale à l'histoire de la Renaissance. C'est dans l'introduction, sur le rôle de Pétrarque dans la Renaissance, et dans le premier chapitre, sur Pétrarque bibliophile, que les historiens trouveront le plus à glaner. Ce premier chapitre en particulier ajoute beaucoup à nos connaissances sur la vie et le caractère de Pétrarque, car il nous montre à quel point sa vie a été liée aux destinées de ses livres. Les historiens ne liront pas avec moins d'intérêt le chapitre VI, sur Pétrarque et les historiens romains, et les appendices, sur l'iconographie de Pétrarque, sur Pétrarque jardinier, sur Pétrarque dessinateur, sur les mémoriaux intimes de Pétrarque. L'ouvrage tout entier d'ailleurs nous fait connaitre, dans le détail le plus précis et avec le charme dont M. de N. sait revêtir les recherches les plus minutieuses d'érudition, ces premiers débuts de l'humanisme, dont Pétrarque a été le principal initiateur.

— M. SÉAILLES a profité des nombreuses recherches dont Léonard de Vinci a été l'objet dans ces dernières années, et en particulier de la magistrale publication des douze volumes manuscrits de la bibliothèque de l'Institut faite par M. Ch. Ravaisson, pour écrire, sur *Léonard de Vinci, l'artiste et le savant* (Perrin), un essai de biographie psychologique. Il fallait un philosophe, un artiste et un lettré comme M. Séailles pour juger un esprit aussi universel que Léonard. Il a su pénétrer son génie et faire comprendre les liens secrets qui unissent en lui le savant à l'artiste. La première partie du livre est consacrée à la vie de Léonard; la seconde à sa méthode et à ses théories scientifiques, qui montrent en lui un précurseur de la science moderne; la troisième au caractère de son génie, comme artiste et comme savant.

— La *Collection des classiques populaires,* de Lecène et Oudin, vient de s'augmenter de plusieurs volumes. Le *Thiers* de M. ZÉVORT nous présente un tableau fidèle et animé de sa vie et de son œuvre, trop favorable pour sa politique sous Louis-Philippe. M. Maurice PELLISSON nous donne un *La Bruyère,* M. MONCEAUX un excellent *Racine,* M. MELLIER un *Tasse,* M. ROD un *Lamartine* intéressant.

— Signalons, dans la *Collection des grands écrivains* (Hachette), le brillant *Rabelais* de M. R. MILLET et le solide et judicieux *Rousseau* de M. CHUQUET.

— La librairie Colin a entrepris, sous le titre : *les Littératures étrangères,* une série de volumes destinés à faire connaître, par des extraits accompagnés d'introductions et de notices, les faits et les auteurs principaux des littératures étrangères. M. DIETZ a consacré deux volumes : l'un à l'Angleterre et à l'Allemagne, l'autre à l'Italie et à l'Espagne; M. L. LEGER un volume tout entier à la Russie.

— Le t. XVII du *Recueil des traités de la France*, p. p. M. J. DE CLERCQ (Pedone-Lauriel), contient quelques actes relatifs aux années 1878-1885, omis aux précédents volumes, puis la série suivie des traités et conventions conclus par la France de novembre 1885 à décembre 1887.

LIVRES NOUVEAUX. — HISTOIRE LOCALE. — *Alex. Nicolai.* Histoire de l'organisation judiciaire à Bordeaux et en Guyenne, et du barreau de Bordeaux, du XIIIe au XIXe s. Bordeaux, Gounouilhou. — *Clément Simon.* Histoire du collège de Tulle, 1567-1887. Champion. — *A. Braquehay.* L'église de l'abbaye royale de Sainte-Austreberte à Montreuil-sur-Mer. Abbeville, impr. du Cabinet histor. de l'Artois. — *Abbé Pierrefitte.* La justice à Vittel avant 1789 (Bull. Soc. philom. vosgienne). Saint-Dié, impr. Humbert. — *Abbé Fillet.* Colonies vaudoises de l'abbaye de Montmajour. Valence, Lantheaume. — *Barrière-Flavy.* La seigneurie de Navès au pays de Castres, 1244-1750. Albi, impr. Mougniès (Revue du Tarn).

DOCUMENTS. — *Gouget, Ducaunès-Duval* et *Allain.* Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790. Gironde; archives ecclésiastiques, série G. Inventaire des fonds de l'archevêché et du chapitre métropolitain de Bordeaux. Bordeaux, Gounouilhou. — Inventaire des archives du chapitre métropolitain d'Embrun en 1790-91. Gap, Jouglard.

Belgique. — A peine avons-nous annoncé dans notre précédente livraison (LI, p. 220) l'achèvement du grand ouvrage de Mgr NAMÈCHE que nous apprenons la mort du doyen d'âge des historiens belges. Alexandre-Joseph Namèche était né à Perwez (Brabant) le 26 juillet 1811. Devenu prêtre, il se distingua par son goût pour les études, et ses supérieurs utilisèrent ses talents dans l'enseignement. En 1853, l'abbé Namèche publia le premier volume de son *Cours d'histoire nationale*, qu'il poursuivit régulièrement jusqu'au tome VIII (1869). Appelé par les évêques belges à remplir la charge de recteur magnifique à l'Université catholique de Louvain et nommé prélat domestique par Pie IX, Mgr Namèche sembla définitivement perdu pour l'histoire. Mais, dès qu'il eut pris sa retraite, il employa sa verte vieillesse à achever sa grande œuvre; de 1883 à la fin de 1892, il publia coup sur coup les vingt-un derniers volumes du *Cours d'histoire nationale.* C'est la compilation la plus vaste qui ait été entreprise en Belgique sur l'histoire des Pays-Bas. L'auteur est mort le 30 janvier 1893, à l'abbaye de Parc-lez-Louvain, âgé de près de quatre-vingt-deux ans.

— M. Frans DE POTTER poursuit sa grande histoire des rues et des monuments de Gand, avec les institutions qui s'y rattachent : *Gent van den voergsten tijd tot heden* (12e livraison qui termine le tome VI). Gand, Ad. Hoste.

— Le 1er fasc. du tome XII de la *Biographie nationale*, publiée par l'Académie royale de Belgique, sous l'excellente direction de M. Ferdinand VANDER HAEGHEN, bibliothécaire en chef de l'Université de Gand, va de *Lesaige* à *Louis de Bourbon.* Parmi les articles les plus intéressants, citons : Lesbroussart (A. LE ROY), Levoz (H. VANDER LINDEN), Leys (Max ROOSES), saint Liévin (H. PIRENNE), prince de Ligue (Alph. WAU-

TERS), Juste Lipse (feu L. ROERSCH), van Lokeren (Victor VANDER HAEGHEN), Lambert Lombard (J. HELBIG), de Longueval (Ch. RAHLENBECK), etc.

— Les livraisons CXI-CXIV de la *Bibliotheca Belgica*, de MM. VANDER HAEGHEN, ARNOLD et VANDEN BERGHE, contiennent des notices sur quelques petits auteurs ainsi que les fac-similés des marques typographiques des imprimeurs d'Alkmaar, Alost, Amsterdam et Anvers. Cette superbe collection sera continuée par ordre alphabétique de ville. Avec la livraison CXV les souscripteurs recevront, en trois fascicules et à titre gratuit, la liste sommaire et provisoire des diverses éditions des ouvrages d'Érasme et des écrits concernant cet auteur. Les érudits de tous les pays sont priés de signaler les omissions au bibliothécaire en chef de l'Université de Gand, qui dirige cette admirable entreprise, digne des Bénédictins. Outre Érasme, Philippe de Marnix est en préparation.

— M. l'abbé A. CAUCHIE a tiré du *Bulletin de la Commission royale d'histoire* ses deux dissertations pleines de choses neuves : *une Mission aux Archives vaticanes* (181 p. Cf. plus haut, p. 406) et *Notes sur quelques sources manuscrites de l'histoire belge à Rome* (48 p.). Bruxelles, Hayez.

— M. Hermann VAN DUYSE, conservateur du musée archéologique de Gand, a consacré une intéressante monographie ornée de planches nombreuses à un château fort roman, fameux dans l'histoire de Flandre, dont les parties les plus récentes datent de 1180 et dont les restes importants et fort bien conservés viennent d'être dégagés aux applaudissements des archéologues; en voici le titre : *le Château des comtes de Gand.* Anvers, De Backer, 69 pages.

— Dans ses *Portraits et silhouettes*, M. le baron DE HAULLEVILLE, journaliste catholique très mêlé à l'histoire contemporaine, a esquissé les figures de Thiers, Napoléon III, l'empereur Guillaume, Pie IX, etc. (Bruxelles, Lacomblez, 335 p.)

— Tous les érudits qui s'occupent de l'histoire des anciens Pays-Bas connaissent la *Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique* de M. Alph. WAUTERS, archiviste de la ville de Bruxelles. On apprendra avec plaisir que le tome VIII vient de paraître. Il contient l'analyse des actes de janvier 1301 à janvier 1321 (in-4°, 980 p.; Bruxelles, Hayez. Publication de la Commission royale d'histoire).

— M. Prosper CLAEYS, bien connu par ses nombreuses monographies sur l'histoire locale de Gand, vient d'y ajouter une intéressante étude sur *le Bourreau de Gand; sa mission, ses fonctions, ses privilèges* (188 p.; Gand, J. Vuylsteke).

— Signalons à ceux qui étudient l'histoire de la Flandre au XIVe s. une dissertation de M. G. M. WRONG, professeur au Wycliffe College de Toronto et gradué d'Oxford, intitulée : *The Crusade of 1383 known as that of the Bishop of Norwich* (96 p.; Londres et Oxford, J. Parker). L'auteur y étudie le siège d'Ypres par les croisés urbanistes conduits

par l'évêque de Norwich, qui, muni de pleins pouvoirs du pape de Rome, combattait en Flandre les hérétiques clémentistes, partisans du pape d'Avignon.

— M. le général G. Kœhler, l'auteur bien connu d'un livre faisant autorité en matière d'organisation militaire médiévale (*Entwicklung des Kriegswesens und der Kriegführung in der Ritterzeit*), a publié une importante brochure : *Die Schlachten von Tagliacozzo und Courtrai* (Breslau, 1893). Dans ce travail, M. Köhler, après un examen attentif du mémoire de M. Funck-Brentano sur la bataille de Courtrai (1302), croit devoir en rejeter également la méthode et les résultats.

Livres nouveaux. — *Abbé A. Cauchie.* La grande procession de Tournai (1092-1892). Louvain, Ch. Beeters; Paris, Thorin, 127 p. — *Chanoine J. Daris.* Le diocèse de Liège sous l'épiscopat de Mgr Théodore de Montpellier (1852-1879). Liège, Demarteau, 209 p. — *Le P. Ch. Croonenberghs.* Les États-Unis en 1885-1887. Paris, Delhomme; 2 vol., 764 p. — *E. van Bruyssel.* La république du Paraguay. Bruxelles, Falk, 219 p. — *L'abbé Th. Rayée.* La Palestine ou notions de géographie et d'archéologie palestiniennes, avec gravures et cartes, 2e édition, 370 p. Nivelles, Guignardé. — *P. Delplace, S. J.* Joseph II et la Révolution brabançonne, 2e édition, 248 p. Bruges, Beyaert. — *A. Habets.* Alexandre Borodine d'après la biographie et la correspondance publiées par Wladimir Stassoff, 172 pages avec portrait. Liège, Vaillant-Carmanne. — Cte *Th. de Renesse.* Dictionnaire des figures héraldiques (2e fasc.). Bruxelles, Soc. belge de librairie, p. 129-140. — *J. P. Waltzing.* Une inscription latine inédite. 26 p. Louvain, Ch. Peeters. — *L. de la Garde de Dieu.* Histoire de l'Islamisme et de l'Empire ottoman, 277 p. Bruxelles, Soc. belge de librairie. — *Alph. de Leyn.* Notice biographique sur le chanoine J. O. Andries, 232 p. Bruges, De Plancke. — *Abbé J. Desilve.* Les lettres d'Étienne II de Tournai (xiie s.), d'après les manuscrits collationnés de Paris, de Wolfenbuttel et de Valenciennes. — *Th. Sevens.* Ons vaderland tijdens de Fransche overheersching (1792-1802), 180 p. Courtrai, Beyaert. — *Chanoine W. van Spilbeeck.* Het Herenthalsch Klooster Besloten-Hof, 292 p. Averbode, Campiet. — *Chanoine E. Reusens.* Documents relatifs à l'histoire de l'Université de Louvain (1425-1797); tome V : Collèges et Pédagogies, III, 614 p. Louvain, Ch. Peeters. — *Max Rooses.* L'œuvre de P. P. Rubens, histoire et description de ses dessins, tome V et dernier, 482 p. Anvers, J. Maes. — *E. Tandel.* Les communes luxembourgeoises. Tome V : Arrondissement de Marche (par l'abbé de Leuze), 710 p. Arlon, Bruck. — *F. Olthoff.* De boekdrukkers, boekverkoopers en uitgevers in Antwerpen, 142 p., vignettes et portraits. Anvers, Buschmann. — *F. Straven.* Inventaire an. et chron. des archives de Saint-Trond, t. IV, 496 p. Saint-Trond. Moreau.

Allemagne. — Le 3 déc. est mort le Dr Wieseler, professeur d'archéologie à l'Université de Gœttingue; il avait quatre-vingt-un ans. On lui doit d'importants travaux sur l'archéologie et la mythologie grecques et romaines, ainsi que la publication intitulée : *Denkmæler der alten Kunst.* — Le 9 déc. est mort le sous-bibliothécaire de l'Université de Wurzbourg, le Dr J. B. Stamminger, auteur de publications remarquées sur l'histoire de l'Église en Franconie; il avait cinquante-six ans. — Le 12 déc. est mort l'ancien archiviste du « Nationalmuseum » de Nurem-

berg, le Dr Alex. Fleger, à quatre-vingt-neuf ans; il avait composé une *Geschichte der Demokratie* (vol. I, 1880).

— M. Max Lehmann, le co-directeur bien connu de la *Historische Zeitschrift*, a été nommé à Leipzig en remplacement de W. Maurenbrecher. — M. von Amira, professeur de droit à Fribourg, a été nommé à Munich. — Le prof. Gebhardt a été nommé directeur de la bibliothèque de l'Université à Leipzig.

— Le Comité pour l'étude du « Limes imperii » va fonder une publication périodique où paraîtront les rapports sur les fouilles (*Limesblatt*, 5 à 6 livr. par an); elle formera comme un appendice au *Correspondenzblatt der westdeutschen Zeitschrift für Geschichte und Kunst*.

— La librairie Mohr, de Fribourg-en-Brisgau, fait paraître depuis le 1er février 1893 une nouvelle revue intitulée : *Zeitschrift für Social-und Wirthschaftsgeschichte;* elle paraîtra trois fois par an par fascicules d'environ huit feuilles et promet à ses collaborateurs, allemands ou étrangers (la revue se charge des traductions), 40 m. par feuille. Les souscriptions doivent être adressées à M. M. St. Bauer, C. Gruenberg, L. M. Hartmann et Em. Szanto, tous de Vienne (Autriche).

— Viennent de paraître, dans la collection des *Monumenta Germaniae historica*, les *Chronica minora* des IV-VIIe s., vol. I, fasc. 2, par Th. Mommsen; le t. III, 2e part., des *Poetarum latinorum medii aevi*, par L. Traube; le t. III des lettres : *Epistolae merovingici et karolini aevi*.

— L'édition de la *Lex Alamannorum*, donnée par M. Lehmann dans la première partie du t. I des *Leges nationum germanicarum* publiées par les *Monumenta Germaniae historica*, marque un progrès considérable et définitif dans la constitution et la critique du texte. M. L. distingue, comme Markel, de la *Lex* un *Pactus* antérieur dont nous n'avons que des fragments, mais, aux fragments reconnus avant lui, il en ajoute un cinquième, considéré jusqu'ici comme une addition à la *Lex*. Il détruit définitivement la théorie de Merkel sur les trois rédactions de la loi dues à Clotaire II, à Lantfrid et à Charlemagne, et, s'il publie en regard deux textes, l'un plus barbare, l'autre plus correct, tirés des deux séries A et B de nos manuscrits, il démontre qu'il n'y eut qu'une seule rédaction officielle, faite sous le duc Lantfrid et ratifiée sous Clotaire IV, entre 717 et 719, par une assemblée où siégeaient 30 ducs, 33 évêques et 45 comtes. C'est à tort que l'on a placé en tête du *Pactus* une suscription indiquant la participation de ces personnages à sa rédaction. Le *Pactus* est une rédaction non officielle de coutumes, un travail privé. Sur ce dernier point, on peut se demander s'il est vraisemblable qu'au VIIe s. un travail privé de ce genre ait pu être fait. — G. M.

— Le premier fascicule du t. II des *Diplomata regum et imperatorum Germaniae*, publiés par les *Monumenta Germaniae*, comprend l'édition des diplômes d'Otton II préparée par M. Th. Sickel. Cette édition se distingue par les mêmes mérites de minutieuse exactitude qui faisaient

déjà du premier volume un modèle de publication diplomatique. La reproduction du texte donne une idée complète de sa forme matérielle et paléographique (sauf la division des lignes). A la suite des indications sur les manuscrits et les éditions, l'éditeur nous donne des renseignements sur les notaires qui ont rédigé l'acte, sur les modèles qu'ils ont eus sous les yeux, sur la manière dont l'acte a été daté. C'est un des mérites principaux de cette édition d'être arrivé à distinguer dans les originaux les mains des divers notaires. La préface contient des détails circonstanciés sur les vicissitudes de la chancellerie sous Otton II et sur la chronologie des diplômes. M. Sickel, qui a publié dans les *Mittheilungen des œsterreichischen Instituts* (Ergänzungsband II, 77) une excellente dissertation sur les diplômes d'Otton II, a apporté une attention spéciale à cette question des dates, et il est arrivé à résoudre la plupart des difficultés qu'elles soulèvent. — G. M.

— M. Aug. Thorbecke a réuni et publié les *Statuten u. Reformationen der Universitæt Heidelberg vom 16 bis 18 Jahrhundert* (Leipzig, Duncker et Humblot, xxvi-383 p. in-4°). Tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de l'enseignement supérieur consulteront avec intérêt cette publication soigneusement faite. Nous n'avons pas conservé les statuts imposés en 1522 à l'Université par Louis V, sous l'influence des humanistes, et qui ne réussirent pas à la faire prospérer. La seconde réforme, préparée par Frédéric II, fut accomplie en 1558 par Otton-Henri avec le concours des professeurs et les conseils de Mélanchthon. Ces statuts, très complets et très sages, devaient ouvrir pour Heidelberg une ère de prospérité et restent la base de tous les développements ultérieurs. Louis VI les modifia dans le sens d'un strict luthéranisme en 1580, tandis que Jean Casimir, attaché au calvinisme, procéda, en 1590, à de nouvelles modifications, qui simplifièrent et fortifièrent l'organisation universitaire sans changer les bases des statuts d'Otton-Henri. Le xviie et le xviiie s. virent chacun une réorganisation de l'Université, l'une, en 1672, entreprise par Charles-Louis après la guerre de Trente ans, l'autre accomplie par Charles-Théodore, en 1786, après la période de décadence amenée par la négligence et l'arbitraire des princes de la maison de Neubourg.

— L'admirable ouvrage posthume de Nitzsch, *Geschichte des deutschen Volkes bis zum Augsburger Religionsfrieden* (Leipzig, Duncker et Humblot), dont la *Revue* a salué l'apparition et signalé l'originalité (XXIV, 241; XXVII, 429; XXIX, 478), vient d'être réimprimé par les soins de M. Matthæi. Cette seconde édition n'est pas essentiellement différente de la première. M. M. a surtout cherché à en améliorer la forme. Il a tenu compte çà et là dans les notes des recherches récentes, et il a mis en tête de l'ouvrage une importante introduction de 32 p. empruntée aux dernières leçons de Nitzsch et où celui-ci a défini la méthode et l'esprit de son enseignement.

— M. F. Raynaud a fait paraître les t. III et IV de son excellente traduction du beau livre de M. L. Pastor : *Histoire des papes depuis la*

fin du moyen âge (Plon, Nourrit). Le t. III est tout entier consacré à Pie II, le t. IV à Paul II et à Sixte IV. Le succès de l'ouvrage de M. L. Pastor lui a permis d'entreprendre, moins de huit ans après l'apparition du premier volume, une refonte de son ouvrage. La deuxième édition du premier volume de la *Geschichte der Paepste seit dem Ausgang des Mittelalters* (Fribourg-en-Brisgau, Herder), qui va de 1301 à 1458, est réellement, comme le dit le titre, remaniée et augmentée. M. P. s'est attaché à reviser tous les points de son livre qui avaient donné lieu à des critiques, et il a tenu compte, non seulement des recherches nouvelles faites par lui dans les archives d'Italie et des livres parus récemment, mais aussi d'ouvrages anciens qui avaient échappé à ses premières investigations. Il a ajouté aux documents publiés en appendice la lettre par laquelle Robert de Genève annonce, le 14 avril 1378, à Charles IV l'élection régulière d'Urbain VI.

LIVRES NOUVEAUX. — HISTOIRE ANCIENNE. — *E. Meyer*. Forschungen zur alten Geschichte, Bd. I. Halle, Niemeyer. — *W. Spiegelberg*. Studien und Materialien zum Rechtswesen des Pharaonenreichs. Hanovre, Hahn.

HISTOIRE GÉNÉRALE. — *C. Klein*. Raimond von Aguilers; Quellenstudie zur Geschichte des ersten Kreuzzuges. Berlin, Mittler. — *E. Marcks*. Gaspard von Coligny; sein Leben und das Frankreich seiner Zeit. Bd. I. Stuttgart, Cotta. — *W. Roscher*. Geschichtliche Paturlehre der Monarchie, Aristokratie und Demokratie. Ibid. — *Kortzfleisch*. Der Feldzug gegen der Loire und die Einnahme von Vendôme 15-16 dez. 1870. Berlin, Mittler. — *M. Philippson*. Friedrich III als Kronprinz und Kaiser. Berlin, Grote. — *Kanngiesser*. Geschichte des Krieges von 1866. Vol. II. Bâle. — *Neumann*. Beitræge zur Geschichte der Bevölkerung in Deutschland seim dem Anfange dieses Jahrhunderts. Vol. IV. Tubingue, Lanpp. — *Lipp*. Das frænkische Grenzsystem unter Karl dem Grossen. Breslau, Kœbner.

HISTOIRE LOCALE. — *Jung*. Inventare des Frankfurter Stadtarchivs. Vol. III. Francfort-sur-le-Mein, Völcker. — *F. Schmidt*. Geschichte der Erziehung der bayerischen Wittelsbacher (Mon. Germ. pædagogica. Vol. XIV). Berlin, Hofmann. — *Thoska*. Geschichte der Stadt Leobschütz. Leobschütz, Schnurpfeil. — *L. Geiger*. Berlin, 1688-1840. Vol. I. Berlin, Pætel. — *H. Mayer*. Geschichte der Universitæt Freiburg i. B. Vol. I, 1806-1818. Bonn, Haustein. — *E. Oldenburg*. Zum Wartburgkriege. Leipzig, Fock. — *Hertzberg*. Geschichte der Stadt Halle a. d. Saale. Vol. III. Halle, Waisenhaus. — *Volkholz*. Die Zerstörung Magdeburgs (1631) im Lichte der neuesten Forschung. Magdebourg, Faber. — *C. Wolff*. Der Kaiserdom in Frankfurt a. M. Francfort, Jügel. — *A. Kern*. Der « neue Grenzzoll » in Schlesien, 1556-1624. Berlin, Weber. — *Ed. Heyck*. Geschichte der Herzöge von Zæhringen. Fribourg, Mohr.

DOCUMENTS. — *C. Lehmann*. Consuetudines feudorum. I : Compilatio antiqua. Goettingue, Dieterich. — *L. Wieland*. Die vaticanische Handschrift der Chronik des Mathias von Neuenburg. Ibid. — Osnabrücker Urkundenbuch. Bd. I : 772-1200. Osnabrück, Rackhorst. — *Ehrenberg*. Urkunden und Aktenstücke zur Geschichte der in der heutigen Provinz Posen vereingen ehemals polnischen Landestheile. Leipzig, Veit. — Codex traditionum westfalicarum. IV. Münster, Theissing. — Politische Correspondenz Friedrichs des grossen. Vol. XIX. Berlin, Duncker. — *G. von der Ropp*. Hanserecesse. Vol. VII. Leipzig, Duncker et Humblot. — *Aronius*. Regesten zur Geschichte der Juden

in frænkischen und deutschen Reiche bis zum J. 1273. 5e livr. Berlin, Simion. — *Reimer*. Urkundenbuch zur Geschichte der Herren von Honau. Vol. II, 1301-1349. Leipzig, Hirzel. — *Albrecht*. Rappolsteinisches Urkundenbuch, 759-1500. Colmar, Barth.

Grande-Bretagne. — M. Th. Ad. Trollope est mort le 4 nov. dernier, âgé de quatre-vingt-trois ans. Comme son frère Anthony, c'était un romancier de talent; on lui doit, en outre, des travaux historiques relatifs pour la plupart à l'histoire d'Italie : *The girlhood of Catherine de Medici* (1856); *Tuscany in 1849-59* (1859); *Filippo Strozzi* (1860); *Paul V* (1868); *A history of the commonwealth of Florence* (4 vol. 1865); *The papal conclaves* (1876); *The story of the life of Pius IX* (2 vol. 1877).

— Mgr Ch. Wordsworth, évêque anglican de Saint-André d'Écosse, est mort en déc., âgé de quatre-vingt-sept ans; on lui doit une *History of the college of S. Mary Winton* (1848); *A discourse on scottish church history from the Reformation* (1881).

— Sept nouveaux fascicules de la *Short history of the english people*, par M. J. R. Green, nouvelle édition illustrée, ont paru chez Macmillan; ils forment une bonne partie du t. II, qui commence avec la section IV : soulèvement des paysans (mais la pagination continue). Le 17e fasc. aborde le règne d'Élisabeth. L'illustration mérite tous les éloges; les sujets, choisis comme toujours avec goût et reproduits avec soin, gagnent en intérêt, car avec la Renaissance ils prennent une valeur artistique qui leur manquait trop souvent au déclin du moyen âge.

— La librairie D. Nutt continue lentement sa petite collection de « l'Histoire d'Angleterre par les contemporains. » Aux huit volumes déjà parus (Édouard III et ses guerres, le Mauvais gouvernement d'Henri III, la conquête de l'Irlande par Strongbow, Simon de Montfort, la Croisade de Richard Ier, Saint Thomas de Cantorbéry, l'Angleterre sous Charles II, l'Époque de Jacques IV d'Écosse), vient de s'en ajouter un : *The wars of York and Lancaster, 1450-1485*, par miss Edith Thompson. Aux extraits d'auteurs contemporains, n'aurait-on pu ajouter, ne serait-ce que dans l'introduction, l'indication des plus importants au moins des ouvrages de seconde main? Cette addition serait à coup sûr bien accueillie des étudiants.

— Nous ne voulons pas attendre pour signaler à l'attention des historiens les *Commentaries on the history of England* que M. Montagu Burrows vient de publier chez Blackwood. C'est une sorte d'histoire de l'Angleterre depuis les plus anciens temps jusqu'à nos jours, présentée dans une série d'esquisses où sont racontés les faits les plus saillants de cette histoire. L'auteur s'adresse cette fois au grand public, non aux érudits; aussi n'a-t-il pas donné de notes, mais il n'a pas omis un index détaillé.

— M. J. Jusserand a publié en anglais un charmant volume, illustré de jolis portraits, sur le comte de Cominges et sa correspondance pendant son ambassade d'Angleterre, de 1661 à 1666 : *a French ambassa-*

dor at the court of Charles the Second (Londres, Fisher Unwin). C'est au point de vue des détails donnés par Cominges sur la cour et les mœurs de l'Angleterre sous Charles II que M. J. a étudié cette correspondance, et il en a tiré une foule de renseignements aussi curieux par ce qu'ils nous apprennent sur l'Angleterre que par ce qu'ils nous font connaître sur Cominges lui-même. M. J. a groupé ces renseignements dans un ordre méthodique : langue et littérature anglaises, étiquette et nouvelles de la cour, les libertés anglaises, questions religieuses, la guerre et la paix, enfin la célèbre ambassade de 1665, où le duc de Verneuil et Honoré Courtin furent adjoints à Cominges, — sans succès du reste, — pour obtenir la neutralité de l'Angleterre. M. J. a donné en appendice de nombreux extraits de la correspondance, écrite avec infiniment de naturel et d'esprit.

Italie. — M. l'abbé Vincenzo De Vit vient de mourir à Padoue. On lui doit une importante réédition du lexique de Forcellini et une compilation, malheureusement inachevée, sous le titre : *Onomastico;* il a publié aussi plusieurs dissertations sur la région du lac Majeur de l'Ossola. — M. Luigi Amabile, mort le 24 novembre dernier à Naples, âgé de soixante-quatre ans, avait été chirurgien et professeur d'anatomie pathologique avant de se jeter dans les études historiques. On lui doit des travaux sur Pignatelli, sur Tommaso Campanella et sur l'inquisition à Naples.

— Le 12e fasc. du Bulletin de l'*Istituto storico italiano* contient une très utile bibliographie des documents sur l'histoire du moyen âge publiée de 1885 à 1891, par M. C. Merkel.

Suisse. — C'est une joie pour tous les amis des bons et beaux livres de savoir que l'excellente imprimerie Jules-Guillaume Fick, de Genève, digne héritière des traditions des Estienne et des D. Tourner, après avoir vu disparaître le dernier membre de la famille Fick, qui la dirigeait depuis un demi-siècle, va continuer ses publications. Elle nous offre aujourd'hui le dernier travail de M. Édouard Fick, à qui nous devons déjà la Vie de Th. Platter, les Mémoires de Th. Platter, les Mémoires de Barthélemy Sastrow et tant d'autres traductions d'œuvres allemandes du XVIe siècle imprimées avec le goût le plus sévère et le plus délicat. Cette dernière traduction est celle des *Mémoires de Luc Geizkofler,* Tyrolien, 1550-1620, publiés en 1873 par M. A. Wolf, qui nous offrent une si vive peinture de la France, de l'Allemagne et de l'Italie, de 1570 à 1577, et en particulier un récit *de visu* de la Saint-Barthélemy. M. Marc Debrit, qui a assumé la tâche pieuse de surveiller la présente édition, l'a fait précéder d'une touchante notice sur Édouard Fick.

Erratum.

Page 211, l. 11, au lieu de : *Sens,* lisez : *Senlis.*

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE[1].

HISTOIRE GÉNÉRALE.

Bouillet et *Gourraigne*. Dictionnaire universel de géographie et d'histoire, 30e édit., 437.
Bourgeois (*Emile*). Lettres d'Alberoni au comte J. Rocca, 341.
— Les Capitales du monde, 344.
De Clercq. Recueil des traités de la France, 442.
Fustel de Coulanges. Questions historiques, 303.
Grammont (*H.-D. de*). Correspondance des consuls d'Alger, 334.
Haulleville (baron *de*). Portraits et silhouettes, 443.
Heimann (*R. de*). A cheval de Varsovie à Constantinople, 440.
Kœhler. Die Schlachten von Tagliacozzo und Courtrai, 444.
Lacour-Gayet. Lectures historiques : temps modernes, 439.
Lavisse et *Rambaud*. Histoire générale, 208.
Planiet (*Eug.*). Correspondance des beys de Tunis et des consuls de France, 334.
Rieunier. Quelques mots sur la médecine au moyen âge, 210.
Treffiz. Kursachen und Frankreich, 1552-57, 154.
Zisterer. Gregor X und Rudolf von Habsburg, 142.

ANTIQUITÉ.

Allmer et *Dissard*. Inscriptions antiques du musée de Lyon, 321.
Attinger. Étude sur Lycurgue et ses institutions, 359.
Audibert. Études sur l'histoire du droit romain : la folie et la prodigalité, 308.
Bazin. Nîmes gallo-romain. — Vienne et Lyon gallo-romains, 321.
Bladé (*J.-Fr.*). Les Ibères, 320.
Blanchet. Les Gaulois et les Germains sur les monnaies romaines, 322.
Bœsvillwald et *Cagnat*. Timgad, 317.
Cagnat. L'armée romaine d'Afrique et l'occupation militaire de l'Afrique sous les Romains, 313.
Cagnat et *Schmidt*. Inscriptionum Africae proconsularis latinarum supplementum, 316.
Casagrandi. Le minores gentes ed i patres minorum gentium, 136.
Deloume. Les manieurs d'argent à Rome, 312.
Droysen. Geschichte Alexander des Grossen, 217.
Espérandieu. Inscriptions antiques de Lectoure, 320.
Guiraud (*Paul*). Lectures d'histoire romaine, 438.
Hennebert. Histoire d'Annibal, 305.
Jail (abbé). Voy. Krieg.
Jourdanne. Les littérateurs narbonnais à l'époque romaine, 321.
Jullian (*Camille*). Gallia, 438.
Jullien. Le fondateur de Lyon ; histoire de Munatius Plancus, 306.
Krieg. Précis d'antiquités romaines, trad. p. Jail, 310.
La Blanchère (*R. de*). Collections du musée Alaoui, 312.
Le Blant. Les sentences prononcées contre les chrétiens, 307.
— Nouveau recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule, 434.
Mollière (Dr). Recherches sur l'évaluation de la population des Gaules et de Lugdunum, 321.
Mommsen et *Marquardt*. Manuel des antiquités romaines, 309.
Pallu de Lessert. Vicaires et comtes d'Afrique, 318.
Paris. Quatenus feminae res publicas in Asia minore, Romanis imperantibus, attigerint, 312.
Pératé. L'archéologie chrétienne, 434.
Radet. De coloniis a Macedonibus in Asiam deductis, 312.
Reinach (*S.*). L'art plastique en Gaule et le druidisme, 319.
Simaika (*Abdallah*). Essai sur la province romaine d'Égypte, 318.
Stolle (Dr *Fr.*). Das Martyrium der thebaischen Legion, 360.

1. Nous indiquons ici, outre les ouvrages qui ont été l'objet d'un compte-rendu spécial, ceux qui sont appréciés dans les *Bulletins* et dans la *Chronique*.

Toutain. Le sanctuaire de Saturne Balcaranensis au djebel Bou-Kourneïn, 317.
Welzhofer. Geschichte des Orients und Griechenlands im sechsten Jahrh., 357.

ALLEMAGNE.

Blondel (*Georges*). Étude sur la politique de l'empereur Frédéric II en Allemagne, 436.
Chaisemartin. Proverbes et maximes du droit germanique, 371.
Heyck. Urkunden, Siegel und Wappen der Herzoge von Zæhringen, 217.
Inama-Sternegg (*Th. von*). Deutsche Wirthschaftsgeschichte des 10-12 Jahrh., 137.
Lehmann. Lex Alamannorum, 445.
Nitzsch. Geschichte des deutschen Volkes, nouv. édit. p. Matthæi, 446.
Partsch. Philipp Clüver, 152.
Sickel (*Th.*). Diplomata regum et imperatorum Germaniae, t. II, 445.
Thorbecke. Statuten und Reformationen der Universitæt Heidelberg, 446.
Werunsky. Geschichte Kaiser Karls IV und seiner Zeit, 352.

ALSACE-LORRAINE.

Pfister. Les anciens monuments de Sainte-Odile, 319.
Waldteuffel. Mémoire pour la rétrocession de l'Alsace-Lorraine, 213.

AMÉRIQUE.

Rocha (*D. A.*). Origen de los Indios del Peru, Mejico, Santa Fé y Chile, 126.

BOHÊME.

Archiv česky, 355.
Bilek. Reformace katolicka, 353.
Celakovsky. Povsechne českè dejiny pravni, 351.
Denis (*Ernest*). Fin de l'indépendance bohème, 354.
Emler. Libri confirmationum, 355.
Jireček. Codex juris bohemici, 355.
Kalousek (*Josef*). Ceské statni pravo, 352.
Kvacsala. J. A. Comenius, 354.
Landtagsverhandlungen, 1586-92, 355.
Mourek. Kronika Dalimilova, 356.
Neuwirth. Geschichte der bildenden Kunst in Bœhmen, 356.
Patera. J. A. Komenskeho Korrespondence, 355.
Peisker. Die Knechtschaft in Bœhmen, 352.
Rezek. Ceskomoravska kronika, 352.
Rieger (*Bohus*). Zvizeni krajské v Cechach, 350.
Schlesinger. Urkundenbuch der Stadt Saaz, 355.
Sedlaček. Hrady, zamki a tvrze kralovstvi českého, 356.
Smaha. J. Komensky, 353.
Strnad. Listar kral mesta Plzne, 355.
Tadra. Kancelare a pisari v zemich českych, 355.
Tomek. Dejepis Prahy, 348.
Truhlar. Pocatky humanismu v cechah, 356.
Vrbka. Leben und Schicksale des J. A. Comenius, 354.
Winter (*Sigmund*). Kulturni obraz mest českych, 348.
Zibrt. Dejiny kroje v zemich ceskych, 349.
Zoubek. Zivot Jana Komenskeho, 353.

ESPAGNE.

Bibliotheca arabico-hispanica, 126.
Biblioteca gallega, 126.
Berwick y Alba (duchesse *de*). Documentos escogidos del archivo de la casa de Alba, 45.
Coleccion de documentos inéditos para la historia de España, 125.
Coleccion de documentos inéditos relativos a las antiguas posesiones españolas de Ultramar, 125.
Coleccion de libros españoles raros o curiosos, 126.
Cristobal de Acuña. Nuevo discubrimiento del gran rio de las Amazonas, 126.
Cuveiro Piñol. L'Ibérie préhistorique, 131.
Danvila. Histoire de Charles III, 129.
Garcia (*Catalina*). Histoire de Castille et de Léon pendant les règnes de Pierre Ier, Henri II, Jean Ier et Henri III, 129.
Gomez de Arteche. Histoire du règne de Charles IV, 130.
Mariéjol. L'Espagne sous Ferdinand et Isabelle, 436.
Montaña. Nueva luz y juicio verdadero sobre Felipe II, 132.
Rada y Delgado. Histoire de l'Espagne chrétienne pendant le morcellement de l'empire arabe, 128.
Rodriguez Villa. La reina dona Juana la Loca, 377.
Romera. Notices sur les municipalités de Castille, 132.
Salva. Les cortès de 1392 à Burgos, 131.
Sanz y Ramon. El privilegio de los Veinte, 130.

FRANCE.

Albert (*Maurice*). Un homme de lettres sous l'Empire et la Restauration (E. Géraud), 440.
Alexandre (*Arsène*). L'art du rire et de la caricature, 343.
Alis (abbé). Histoire de la ville et de la baronnie de Sainte-Bazeille, 123.
Andilly (*Arnaud d'*). Journal inédit p. p. E. Halphen, 329.
Arvers. Les guerres des Alpes; guerre de la succession d'Autriche, 1742-48, 337.
Aubigné (*Agrippa*). Histoire universelle, p. p. M. de Ruble, t. V et VI, 439.
Baragnon. Le baron d'Aigaliers, 211.
Beaurepaire (*R. de*). Cahiers des états de Normandie, 439.
Beauvoisin. Le registre des fiefs et arrière-fiefs du bailliage de Caen en 1503, 440.
Bérard (*A.*). Histoire des Vaudois, 110.
Bertrand (*Pierre*). M. de Bacourt et les Mémoires de Talleyrand, 436.
Bled (abbé *O.*). Histoire des arbalétriers de Saint-Omer, 118.
Blondel (*Robert*). Œuvres, p. p. Héron, 439.
Bourel de la Roncière. Voy. Eudes de Saint-Maur.
Bournon. Rectifications et additions à l'histoire de Paris de Lebeuf, 122.
Boursin et *Challamel*. Dictionnaire de la Révolution française, 390.
Callet (*Albert*). Philibert Berthelier, 328.
Cardon. La fondation de l'Université de Douai, 119, 221.
Cazauran (abbé). Le comté de Panjas, 214.
Champion (*Edme*). Voltaire, 336.
Chapotin (le Père). La guerre de la succession de Poissy, 334.
Chevalier (*Ul.*). La diplomatique de Pierre de Rivaz, 123.
Chuquet. J.-J. Rousseau, 441.
Cibiel. Documents sur l'ancienne abbaye de Loc-Dieu, 439.
Claretie (*Leo*). L'Université moderne, 345.
Cornet. Histoire de Béthune, 118.
Cosnac (*de*). Mazarin et Colbert, 329.
— et *Pontal*. Voy. Sourches.
Crèvecœur (*R. de*). Un document nouveau sur la succession des Concini, 329.
Dallington. The view of Fraunce, p. p. Émérique.
Depping. La première exposition des produits de l'industrie française en l'an VI, 1798, 436.
Deschamps. Histoire de la question coloniale en France, 156.
Duchesne (abbé *L.*). Mémoire sur l'origine des diocèses épiscopaux dans l'ancienne Gaule, 209.
Émérique. Un aperçu de la France telle qu'elle était vers l'an 1598, 440.
Eudes de Saint-Maur. Vie de Bouchard le Vénérable, édit. Ch. Bourel de la Roncière, 104.
Fabre (*Joseph*). Le mois de Jeanne d'Arc, 440.
Félix. Comptes-rendus des échevins de Rouen, 1409-1701, 440.
Flach (*Jacques*). Les origines de l'ancienne France, t. II, 435.
Flammermont. L'authenticité des Mémoires de Talleyrand, 212.
Fournier (*Marcel*). Statuts des Universités françaises au moyen âge, 106.
Gabriel (abbé). Verdun au XIe siècle, 121.
Galtier de Laroque. Le marquis de Ruvigny, 331.
Gerspach. La manufacture des Gobelins, 118.
Grand-Carteret. Dix-neuvième siècle, 342.
Guiffrey (*Jules*). Catalogue sommaire du Musée des archives nationales, 214.
Guilhiermoz. Enquêtes et procès. XIVe siècle, 369.
Guyot. Recueil d'inventaires des ducs de Lorraine, 117.
Halphen (*Eug.*). Voy. Andilly.
Hauréau. Notices et extraits de mss. latins de la Bibliothèque nationale, t. V, 101.
Héron. Voy. Blondel.
Ingold (le P.). Voy. Le Camus.
Jullian (*C.*). Bordeaux, 214.
Labande. Catalogue sommaire des mss. de la Bibliothèque municipale d'Avignon, 102.
— Histoire de Beauvais et de ses institutions communales, 120.
— Étude sur l'organisation municipale de Verdun, 364.
La Huguerye (*Michel de*). Éphéméride de l'expédition des Allemands en France, p. p. L. de Laubespin et Marlet, 326.
Lambert de Sainte-Croix. Essai sur l'histoire de l'administration de la marine de France, 1689-1792, 335.
Langlois (*Ch.-V.*). Formulaires de lettres des XIIe, XIIIe, XIVe s., 209.
Larivière. Mirabeau et ses détracteurs, 212.
Laubespin (*Léonel de*) et *Marlet*. Voy. La Huguerye.
Le Camus (cardinal). Lettres, p. p. le P. Ingold, 331.

Lecoy de la Marche. Les relations politiques de la France avec le royaume de Majorque, 112.
Legrelle. La diplomatie française et la succession d'Espagne, 335.
Lenthéric (*Ch.*). Le Rhône, histoire d'un fleuve, 109.
Le Roy (*Albert*). La France et Rome de 1703 à 1715, 332.
Letainturier-Fradin. Le duel à travers les âges, 434.
Lex. Notice historique sur Givry, Saône-et-Loire, 214.
Luchaire. Manuel des institutions françaises pendant la période des Capétiens directs, 107.
Marion. L'éducation dans l'Université, 345.
Martin (*Ernest*). Chronique et généalogie des Guillem, seigneurs de Clermont, 124.
Millet. Rabelais, 441.
Monceaux. Racine, 441.
Monod (*Jean*). Histoire de l'académie et de la faculté de théologie de Montauban, 211.
Normand (*Ch.*). Greuze, 211.
Pellisson (*Maurice*). La Bruyère, 441.
Rabaud (*Camille*). Sirven, 337.
Rod. Lamartine, 441.
Rozière (*M. de*). L'assise du bailliage de Senlis en 1340-41, 211.
Rondeaux et *Duchemin*. Histoire de Saint-Étienne-du-Rouvray, 122.
Ruble (*A. de*). Voy. Aubigné.
Rupin. L'œuvre de Limoges, 110.
Séché (*Léon*). Lettre au P. Bliard, 333.
Sicard (abbé). L'ancien clergé de France, 339.
Sourches (marquis *de*). Mémoires sur le règne de Louis XIV, p. p. G. de Cosnac et Pontal, 440.
Strauss. Paris et ses organes, 343.
Tallon (*Marius*). La vicomtesse Adolphe du Barry, 338.
Tamizey de Larroque. Lettres de Peiresc aux frères Dupuy, 434.
Torreilles (abbé *Ph.*). L'Université de Perpignan, 124.
Vernière. Les évêques auxiliaires en Auvergne et en Velay avant le XVIIIe s. — Le président Jean Savaron, 214.
Villars. Mémoires, t. IV, p. p. M. de Vogüé, 439.
Zeller (*Berthold*). La minorité de Louis XIII, 328.
Zévort. Thiers, 441.

GRANDE-BRETAGNE.

Bémont (*Ch.*). Chartes des libertés anglaises, 105.
Burrows (*Montagu*). Commentaires on the history of England, 448.
Busch. England unter den Tudors, 385.
Green (*J. R.*). Short history of the english people, 448.
Jusserand. A french ambassador at the court of Charles II, 449.
Philippson (*Martin*). Histoire du règne de Marie Stuart, 326.
Thompson. The wars of York and Lancaster, 448.
Weil (*G. D.*). L'attitude de l'Angleterre vis-à-vis de la France en 1870-71, 213.
Wrong. The crusade of 1383, known as that of bishop of Norwich, 443.

ITALIE ET PAPAUTÉ.

Amé du Mont-Cassin. Ystoire de li Normant, éd. Delarc, 103.
Fabre. Le liber censuum de l'église romaine, 145.
Freeman (*Edw. A.*). The history of Sicily from the earliest times, 133.
Mollier. Le Tasse.
Nolhac (*P. de*). Pétrarque et l'humanisme, 441.
Pastor. Histoire des papes; trad. p. F. Raynaud, t. III et IV. — Geschichte der Pæpste, 2e édit., t. I, 446.
Pélissier (*L.-G.*). Les préparatifs de l'entrée de Louis XII à Milan, 211.
Séailles. Léonard de Vinci, l'artiste et le savant, 441.

ORIENT.

Bérard (*Victor*). La Turquie et l'hellénisme contemporain, 346.
Cordier. Voyages en Asie du bienheureux frère Odoric de Pordenone, 210.
Lamairesse. L'Inde avant le Bouddha. La vie de Bouddha. L'Inde après le Bouddha, 213.

PAYS-BAS.

Auger. Les mystiques des Pays-Bas au moyen âge. De doctrina et meritis Johannis de Ruysbroek, 221.
Belleroche. The siege of Ostend, or the new Troy, 1601-1604, 221.
Blok (*P. J.*). Geschiedenis van het nederlandsche volk, 380.
Brom. Bullarium Trajectense, 222.
Claeys. Le bourreau de Gand, 443.
De Potter (*Franz*). Gent van den vroegten tijd tot heden, 442.
Discailles. Charles Rogier, 1800-1885, 221.
Duyse (*H. van*). Le château des comtes de Gand, 443.
Fredericq (*Paul*). Geschiedenis der Inquisitie in de Nederlanden, 380.

Michel (*Émile*). Rembrandt, 344.
Namèche (Mgr). Cours d'histoire nationale, 220, 442.
Pirenne. La version flamande et la version française sur la bataille de Courtrai, 221.
Rahlenbeck. Les trois régentes des Pays-Bas, 220.
Robert (*Ul.*). Un pape belge; histoire du pape Étienne X, 210.
Vander Haeghen. Biographie nationale, t. XII, 442.
—, *Arnold* et *Vanden Berghe*. Bibliotheca belgica, 443.
Vander Linden. Histoire de la constitution de la ville de Louvain au moyen âge, 111.
Wauters (*Alph.*). Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique, t. VIII, 443.
Werveke. Le cours de l'Escaut et de la Lys-Durme au moyen âge, 221.

RUSSIE.

Waliszewski. Le roman d'une impératrice : Catherine II de Russie, 338.

SUISSE.

Geizkofler (*Luc*). Mémoires, 449.

BIBLIOGRAPHIE ET PALÉOGRAPHIE.

Chevallier (abbé *Ul.*). Repertorium hymnologicum, 102.
Darmesteter, *Hatzfeld* et *Thomas*. Dictionnaire général de la langue française.
Douais (abbé). Travaux pratiques de paléographie, 103.
Knuttel. Catalogue des pamphlets de la bibliothèque royale de la Haye, 222.
Omont. Nouvelles acquisitions du dép. des mss. pendant l'année 1891-92, 101.
Pastor (*Perez*). Bibliografia madrileña, 126.
Roura. Reseña de los incunables que posee la biblioteca publica de Mahon, 127.

DROIT ET POLITIQUE.

Benoist (*Ch.*). L'État et l'Église, 213.
Dreyfus (*F.*). L'arbitrage international, 213.
Muyden (*B. von*). Le droit d'asile en Suisse au XVIe s., 223.
Posada. Théories modernes sur l'origine de la famille, de la société et de l'État, 131.

GÉOGRAPHIE. VOYAGES.

Asensio. Histoire de Christophe Colomb, 127.
Bougier. Cours de géographie, 215.
Bourne (*E. Gaylord*). The demarcation line of Alexander VI, 150.
Harrisse. Christophe Colomb devant l'histoire, 213.
Vivien de Saint-Martin et *Rousselet*. Nouveau dictionnaire de géographie universelle, 216.

TABLE DES MATIÈRES.

ARTICLES DE FOND.

Pages

Henry Houssaye. Napoléon Ier à l'île d'Elbe. 1
X. Mossmann. La France en Alsace après le traité de Westphalie. 26, 225
F.-T. Perrens. Sur une page incomplète de l'histoire de Port-Royal. *Premier article* 250

MÉLANGES ET DOCUMENTS.

A. Desclozeaux. Observations critiques sur les *Économies royales* 275
Baron Du Casse. Journal et correspondance de la reine Catherine de Wurtemberg 69, 286
H. Harrisse. Autographes de C. Colomb récemment découverts. 44
A. Waddington. L'auteur des *Vindiciae contra tyrannos*. . . 65

BULLETIN HISTORIQUE.

Bohême, par J. Goll 348
Espagne, par R. Altamira 125
France. Antiquité romaine, par C. Jullian. 303
— Moyen âge et temps modernes, par L. Farges, A. Molinier, G. Monod 101, 326
— Nécrologie : E. Renan, A. Desclozeaux, par G. Monod . . 84, 98
— — H.-D. de Grammont, par G. Jacqueton . . . 99
— — S. Luce, par A. Molinier 322

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

G. Attinger. Étude sur Lycurgue et ses institutions. (**S. Reinach.**) 359
P.-J. Blok. Geschiedenis van het nederlandsche volk. (**H. Pirenne.**) 380
Ed.-G. Bourne. The demarcation line of Alexander VI. (**L. Gallois.**) 150
Boursin et Challamel. Dictionnaire de la Révolution française. (**Ardacheff.**) 390
W. Busch. England unter den Tudors. (**G. Jacqueton.**) . . 385
V. Casagrandi. Le « minores gentes » ed i « patres minorum gentium. » (**Lécrivain.**) 136

Pages

CHAISEMARTIN. Proverbes et maximes du droit germanique. (**R. Saleilles.**) 371
L. DESCHAMPS. Histoire de la question coloniale en France. (**H. Hauser.**) 156
P. FABRE. Le *Liber censuum* de l'Église romaine. (**Chr. Pfister.**) 145
P. FREDERICQ. Geschiedenis der Inquisitie in de Nederlanden. (**P. J. Blok.**) 380
E.-A. FREEMAN. The history of Sicily. (**Ad. Holm.**) 133
P. GUILHIERMOZ. Enquêtes et procès. (**H. Sée.**) 369
Th. VON INAMA-STERNEGG. Deutsche Wirthschaftsgeschichte. (**G. Blondel.**) 137
H. LABANDE. Étude sur l'organisation municipale de Verdun. (**F. Lot.**) 364
J. PARTSCH. Philipp Clüver. (**L. Gallois.**) 152
A. RODRIGUEZ-VILLA. La reina dona Juana la Loca. (**L. Léonardon.**) 377
Fr. STOLLE. Das Martyrium der thebaischen Legion. (**P. Batiffol.**) 360
J. TREFFTZ. Kursachsen und Frankreich. (**A. Waddington.**). 154
H. WELZHOFER. Geschichte des Orients und Griechenlands im VI Jahrh. (**J. Bérard.**) 357
A. ZISTERER. Gregor X und Rudolf von Habsburg. (**G. Blondel.**) 142

LISTE ALPHABÉTIQUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

FRANCE.

1. Académie des inscriptions et belles-lettres. 170, 401
2. Académie des sciences morales et politiques 401
3. Académie des sciences de Besançon 171
4. Académie nationale de Reims 172
5. Annales de Bretagne 172
6. Annales de l'École libre des sciences politiques . . . 400
7. Annales de l'Est 172
8. Annales de la faculté des lettres de Bordeaux. . . . 173
9. Annales de géographie 399
10. Annales du Midi 173, 403
11. Bulletin critique 164, 396
12. Bulletin de correspondance hellénique 398
13. Le Correspondant 167, 400
14. Études religieuses et littéraires 167
15. L'Intermédiaire de l'Ouest 174
16. Journal des Savants 165, 396
17. La Nouvelle Revue 168

Pages
18. Nouvelle Revue historique de droit 399
19. La Révolution française 164, 396
20. Revue africaine. 404
21. Revue archéologique 398
22. Revue critique d'histoire et de littérature 165, 397
23. Revue de l'Agenais 174
24. Revue de Champagne et de Brie 173
25. Revue de Gascogne 175
26. Revue de Géographie. 399
27. Revue de l'Histoire des religions 398
28. Revue de Saintonge et d'Aunis 174
29. Revue des Deux-Mondes. 169, 400
30. Revue des Études juives. 399
31. Revue des Questions historiques 163
32. Revue générale du droit. 399
33. Revue historique et archéologique du Maine 404
34. Société de l'histoire de Paris 171, 403
35. Société de l'Histoire du protestantisme français . . . 170, 402
36. Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. 173
37. Société historique et archéologique de Tarn-et-Garonne. 175
38. Société nationale des Antiquaires de France 402

ALSACE-LORRAINE.

1. Jahrbuch d. Gesellschaft f. Lothringische Geschichte . 404

ALLEMAGNE.

1. K. Akademie der Wissenschaften (Berlin). 420
2. K. Akademie der Wissenschaften (Munich) 420
3. Alemannia 185, 418
4. Altpreussische Monatschrift. 186
5. Alterthumsgesellschaft Prussia 424
6. Annalen d. Vereins f. Nassauische Geschichte . . . 423
7. Archiv f. d. Geschichte von Oberfranken 188
8. Archiv f. katholisches Kirchenrecht. 183
9. Archivalische Zeitschrift. 182
10. Beiheft zum Militærwochenblatt 184
11. Beitræge zur Geschichte d. Niederrheins 190
12. Berichte d. freien d. Hochstiftes zu Frankfurt-a.-M. . 188
13. Bremisches Jahrbuch. 424
14. Deutsche Revue. 185, 419
15. Deutsche Rundschau 185
16. Deutsche Zeitschrift f. Geschichtswissenschaft . . . 410
17. Forschungen zur brandeb. und preuss. Geschichte . . 187
18. Gesammtverein d. d. Geschichtsvereine 186
19. Geschichtsblætter f. Stadt u. Land Magdeburg . . . 191
20. K. Gesellschaft d. Wissenschaften zu Gœttingen . . 419
21. Gœttingische gelehrte Anzeigen 411

Pages
22. Grenzboten 186
23. Hansische Geschichtsblætter 191
24. Hermes 412
25. Historische Zeitschrift. 178
26. Historisches Taschenbuch 411
27. Indo-germanische Forschungen 186
28. Jahrbuch für Gesetzgebung. 418
29. Jahrbücher f. Mecklenburgische Geschichte 424
30. Jahrbücher f. protestantische Theologie 183
31. Jahresbericht d. histor. Vereins Dillingen. 188
32. Der Katholik. 416
33. Mansfelder Blætter. 421
34. Mittheilungen aus d. Stadtarchiv von Kœln 190, 421
35. Mittheilungen d. d. archæolog. Instituts 416
36. Mittheilungen des histor. Vereins von der Pfalz. . . 421
37. Mittheilungen d. Vereins f. Alterthum in Ulm . . . 421
38. Mittheilungen d. Vereins f. Geschichte Dresdens . . 191
39. Mittheilungen d. Vereins f. Geschichte v. Erfurt . . 191
40. Mittheilungen d. Vereins f. Lübeckische Geschichte . 423
41. Neue Jahrbücher für Philologie und Pædagogik. . . 413
42. Neues Archiv für sæchsische Geschichte 422
43. Neues Lausitzisches Magazin 191
44. Oberbayerisches Archiv 189
45. Philologus 414
46. Preussische Jahrbücher 186, 419
47. Quartalblatt des hist. Vereins für Hessen 188, 421
48. Reutlinger Geschichtsblætter 188, 421
49. Rheinisches Museum für Philologie. 415
50. Sammelblatt d. histor. Vereins Eichstætt 188
51. Schriften d. Vereins f. Meiningische Geschichte. . . 188, 423
52. Staats-und-socialwissenschaftliche Forschungen. . . 418
53. Theologische Quartalschrift. 416
54. Theologische Studien und Kritiken 183
55. Untersuchungen zur d. Staats-und Rechtsgeschichte . 184
56. Westdeutsche Zeitschrift 189
57. Württembergische-Franken. 190
58. Zeitschrift des deutschen Palæstina-Vereins 417
59. Zeitschrift des Harzvereins f. Geschichte 191
60. Zeitschrift d. d. morgenlændischen Gesellschaft. . . 417
61. Zeitschrift d. Vereins f. Lübeckische Geschichte . . 423
62. Zeitschrift d. Vereins f. Thüringische Geschichte . . 422
63. Zeitschrift für alttestamentliche Wissenschaft . . . 183
64. Zeitschrift für deutsches Alterthum 184
65. Zeitschrift für deutsche Culturgeschichte 182
66. Zeitschrift für deutsche Philologie 184
67. Zeitschrift für die gesammte Staatswissenschaft. . . 418